HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1848

TOME DEUXIÈME

PAR M. LÉONARD GALLOIS

PARIS – A. NAUD - 1851.

CHAPITRE PREMIER.

Les républicains demandent l'incompatibilité radicale des fonctions publiques. — Le gouvernement provisoire ajourne cette grande question. — Exemples qu'il avait sous les yeux pour décréter le principe. — Les noms sortis de l'urne électorale appartiennent en grand nombre à d'anciens fonctionnaires. — Moyens employés par ces républicains posthumes pour se faire élire. — Elections de Paris. — Grande majorité en faveur de la liste du National. — Causes de l'insuccès des candidats socialistes. — Calculs statistiques des élections parisiennes. — Les feuilles réactionnaires font des avances à M. de Lamartine. — Pensée des contre-révolutionnaires. — Événements graves qui suivent les élections. — Les calomnies portent leurs fruits — Luttes entre les travailleurs et la bourgeoisie. — Le peuple de Limoges désarme la garde nationale de cette ville. — La victoire ne coûte pas une goutte de sang. — Il n'en est pas de même à Rouen. — Lutte sanglante que la garde nationale y provoque. — Déplorable résultat de cette lutte fratricide. — Cruel usage que la garde nationale fait de ses armes. — Suite de la lutte. — La justice des modérés demande compte aux morts de la fureur des assaillants. — Tristes tablettes judiciaires.

CHAPITRE II.

Adieux du gouvernement provisoire au peuple. — Il prêche la concorde et la fraternité. — Situation dans laquelle il laisse la République. — Ouverture de l'Assemblée nationale constituante. — Cérémonie et fête à ce sujet. — Discours du président du gouvernement provisoire. — Proposition du serment et de la proclamation de la République. — Fins de non-recevoir proposées par les réactionnaires, — Le général Courtais manifeste à l'Assemblée les désirs du peuple. — Proclamation solennelle de la République française par les représentants, le peuple et l'armée. — Décret à ce sujet. — Formation du bureau de l'Assemblée. — Compte-rendu par le gouvernement provisoire à l'Assemblée nationale. — Travaux d'ensemble. — Compte-rendu par le ministre de l'intérieur. — Rapport du ministre de la justice. — Discours du ministre de l'instruction publique. — Rapport du ministre des finances. — Compte-rendu par le citoyen F. Arago, comme ministre de la guerre et comme ministre de la marine. — Exposé fait par le ministre des travaux publics ; ateliers nationaux. — Rapport du ministre des affaires étrangères. — Politique expectante du gouvernement provisoire. — Les républicains la considèrent comme une politique négative et dangereuse pour la République. — L'Assemblée déclare que le gouvernement provisoire a bien mérité de la patrie.

CHAPITRE III.

Cri de la France en proclamant la République. — Institutions réclamées par le peuple. — Objet de l'institution de la Commission des travailleurs. — Elle appelle le concours des ouvriers et des patrons. — Difficultés qu'elle rencontre. — Louis Blanc expose la mission du Luxembourg. — Comité permanent des délégués et des patrons. — Hommes spéciaux appelés aux conférences. — Louis

Blanc se déclare l'adversaire de la concurrence. — Question du travail dans les prisons, les couvents, etc. — Discussion à ce sujet. — Décret qui supprime ce travail. — Exposé des motifs de l'*organisation du travail*. — Projet à ce sujet présenté par Louis Blanc. — Discussion de ce projet. — Opinions des citoyens Wolowski, Charpentier, Dupont-While, Le Play, Duveyrier, Pecqueur. — Réponses de Louis Blanc et de Vidal. — Les journaux républicains appuient la Commission du Luxembourg. — Non, ce n'est pas la une question insoluble ! — Attaques des feuilles de la réaction. — Services rendus à plusieurs industries par la Commission. — Son impuissance matérielle pour mettre à exécution ses idées. — Elle a semé pour l'avenir en proclamant le principe de la solidarité humaine et en attaquant la servitude sous le déguisement de la misère.

CHAPITRE IV.

La réaction repousse généralement les membres du gouvernement provisoire. — Elle veut faire entrer au pouvoir des hommes nouveaux. — Combinaisons mixtes présentées par le parti du National. — L'Assemblée ne veut pas laisser prononcer les noms proposés. — Dornès se borne à demander une Commission de cinq membres. — Rapport de cette Commission. — Elle propose la nomination directe des ministres par l'Assemblée. — Grands débats à ce sujet. — Opinions de Jules Favre, d'Odilon Barrot, etc. — Paroles de M. Lamartine en faveur de ses collègues. — Cet élan du cœur lui fait perdre une partie de sa popularité. — Rancunes des esprits étroits. — On demande que le gouvernement provisoire conserve ses pouvoirs. — Distinctions établies par le représentant Lacaze. — Belle réponse de Ledru-Rollin. — L'Assemblée décide qu'elle nommera une Commission exécutive de cinq membres. — Intrigues des réactionnaires pour écarter les membres du gouvernement provisoire. — Déclaration du citoyen Sénard. — Lamartine ne veut rentrer au pouvoir qu'avec Ledru-Rollin. - Election de F, Arago, de Garnier Pages, de Marie, de Lamartine et de Ledru-Rollin. — Réflexion d'un journal sur cette Commission exécutive. — Nomination des ministres. — Ce ministère offre en général quelques garanties à l'idée révolutionnaire. — Nomination de la Commission dite des travailleurs et de la Commission de constitution. — La réaction fait adopter un décret contre le droit de pétition. — Réflexions à ce sujet.

CHAPITRE V.

Déceptions qui assaillent les émigrés polonais dans leur pays. — Suites du mouvement de Cracovie. — Lutte entre le Comité national et les autorités autrichiennes. — Trahison des Autrichiens. — Combat dans les rues. — La citadelle bombarde la ville. — Convention conclue entre les habitants et la garnison. — Les émigrés chassés et emprisonnés. — Affaires de la Gallicie. — L'Autriche ravit aux nationaux leurs moyens d'action sur les paysans. — Dévouement des habitants des villes. — Affaires du duché de Posen. — La Prusse remet la province en état de siège. — Mauvaises dispositions de la diète de Berlin. — Politique de la Russie et de la Prusse envers la Pologne. — La diète déclare le grand-duché rebelle. — Elle ordonne aux troupes d'agir contre les rassemblements de patriotes. — Conventions avec le général

prussien. — La réaction marche tête levée contre les Polonais. — Avantages remportés par les Polonais à Miloslaw. — Résultats de ces avantages. — Emotion que le peuple de Paris en ressent. — Il demande que le gouvernement de la République appuie les Polonais. — Pétitions à ce sujet. — Manifestation du 13 mai. — Elle est considérée comme incomplète. — Les clubs se préparent à une nouvelle démarche solennelle, — Elle doit être toute pacifique. — Langage des journaux à ce sujet. — Imprudente et intempestive proclamation de la Commission exécutive.

CHAPITRE VI.

Impossibilité d'ajourner la manifestation. — Réunion du cortège à la Bastille. — Aspect admirable du défilé. — Raspail est appelé à la tète. — Séance de l'Assemblée nationale. — Interpellations sur l'Italie. - Le citoyen Wolowski parle en faveur de la Pologne. — Mesures prises pour contenir le peuple. — Explications échangées entre le général Courtais et les chefs des clubs. — Motifs qui portent la colonne à passer le pont. — Fraternisation du peuple avec la garde mobile. — La grille s'ouvre enfin pour les délégués. — On ne veut pas les admettre dans la salle des séances. — Le peuple s'impatiente. — Démarche de Ledru-Rollin auprès du président. — La foule franchit la grille et pénètre dans les tribunes publiques. — Un questeur dénonce la conduite prudente du général en chef. — Langage des réactionnaires. — La manifestation envahit la place de Bourgogne. — Efforts du général Courtais de ce côté. — Il ne veut pas faire tirer sur le peuple. — Louis Blanc et Barbès haranguent la foule par la fenêtre. — Ils l'engagent au calme et au respect de la représentation nationale. — Les délégués sont admis dans la salle des délibérations. — Le peuple envahit l'enceinte réservée aux représentants. — Scènes de trouble. — Raspail paraît à la tribune. — Opposition faite à la lecture de la pétition par les délégués. — Raspail parvient enfin à lire la pétition en faveur de la Pologne. — Accueil fait à cette pétition. — Raspail sort de la salle. — Barbès invite le peuple à se retirer. — La manifestation se dispose à quitter l'Assemblée nationale.

CHAPITRE VII.

On force Blanqui à parler. — Sa harangue. — Elle est applaudie. — Blanqui parle des événements de Rouen. — Le président de l'Assemblée ordonne secrètement de battre le rappel. — Discours de Ledru-Rollin. — Bien des pétitionnaires veulent une réponse immédiate. — Efforts des chefs de clubs pour faire défiler le peuple. — On entend le rappel. — Barbès tente un dernier effort sur le peuple. — Tumulte qui règne dans la salle. — Le peuple ne veut pas voir de baïonnettes. — Contre-ordre donné afin de faire cesser le rappel. — Huber prononce la dissolution de l'Assemblée nationale. — Effets divers de cette dissolution. — Huber persiste. — La faiblesse des uns rend les autres plus audacieux. — tes plus indécis croient devoir accepter les faits accomplis. — On ne peut plus reculer. — Nomination d'un gouvernement provisoire. — Discussion à cet effet. — Départ pour l'Hôtel-de-Ville. — Tous les chefs des clubs n'y vont pas. — Aspect du cortège. — Le premier détachement est repoussé par les gardes nationaux. — Un coup de feu met le désordre dans les rangs de la garde nationale. — Dispositions faites à l'Hôtel-de-Ville. — Les clubs se précipitent aux

grilles. — Elles sont forcées. — Barbès harangue le peuple. — Nouvelle discussion de la liste du gouvernement provisoire. — Décret rendu à ce sujet. — Barbés et Albert s'occupent de mesures urgentes. — Ils ne prennent aucunes précautions personnelles. — La garde nationale, revenue de sa panique, cerne l'Hôtel-de-Ville. — L'entrée en est forcée. — Arrestation de Barbès.

CHAPITRE VIII.

Faute immense que commettent les révolutionnaires. — Ils laissent les représentants se reconstituer. — Proclamation de la questure. — Quelques députés rentrent en séance. — Outrages faits au général Courtais. — Les gardes nationaux en armes s'emparent de la salle. Ils protègent les représentants, qui arrivent successivement. — Lamartine propose de marcher sur l'Hôtel-de-Ville. — Départ de sa colonne. — Permanence de l'Assemblée. — Les réactionnaires retrouvent la parole. — Proposition d'enquête. — Mise en accusation du général Courtais. — Le questeur Degousée demande la réorganisation de l'état-major et de la préfecture de police. — Léon Faucher soutient les réactionnaires. — L'Assemblée s'oppose d'abord aux propositions irréfléchies. — Berryer fait passer à l'ordre du jour. — Motions diverses du citoyen Luneau. — La Préfecture de police. — Sac de la maison Sobrier. — Echauffourée au ministère de l'intérieur. — La position s'éclaircit. — Propositions intempestives et surannées. — Odilon Barrot, Jules Favre, Portalis. — Réquisitoire de ce dernier contre Courtais et Barbès. — Discussion à ce sujet. — Attaque contre les clubs. — Garnier-Pagès promet la République honnête et modérée. — Retour de Lamartine de l'Hôtel-de-Ville. — Premier exemple de la République honnête et modérée. — Mauvais traitements subis par Louis Blanc. — Récit qu'il fait de sa rentrée à l'Assemblée. — Fureur déployée par les modérés. — Louis Blanc à la tribune. — Injures que lui prodiguent les modérés. — II déclare qu'il n'a pas été à l'Hôtel-de-Ville. — Rapport du citoyen Marrast. — Poursuites sollicitées contre Albert. — Il est défendu par Louis Blanc. — Flocon rappelé à l'ordre pour avoir prêché la modération. — Fin de la séance permanente.

CHAPITRE IX.

La journée du 15 mai dévoile les projets des réactionnaires. — Ils se lancent violemment dans les voies rétrogrades. — Ils sont soutenus par les journaux contre-révolutionnaires. — Excès de la garde nationale. — Les prisonniers sont envoyés à Vincennes. — Projets des modérés. — Mot d'ordre contre les clubs. — Tenue des séances de l'Assemblée. — Rectification du procès-verbal. — Rapport du citoyen Garnier-Pagès. — Clubs cernés. — Dissolution des montagnards. — Attaques contre le préfet de police. — Le représentant Bonjean demande uns enquête. — Le citoyen Lamartine défend la Préfecture. — La Commission exécutive mise en cause. — Elle est défendue par Jules Favre. — Explications données par Caussidière. — Il défend la garde républicaine. — Crémieux soutient Caussidière. — Celui-ci rejette le mal sur ceux qui ont fait battre le rappel. — Siège de la Préfecture de police. — On veut forcer Caussidière à quitter la Préfecture. — Bruits contradictoires que l'on fait courir sur la Préfecture. — La garde républicaine fraternise avec la garde nationale. — Licenciement et

réorganisation de la garde républicaine. — Démission de Caussidière. — Ses adieux aux Parisiens. — Explications données par la garde républicaine. — Persécutions qui les attendent. — La réaction ne veut pas de républicains.

CHAPITRE X.

Cris de fureur poussés contre les clubs. — Décret de la Convention pour protéger les sociétés populaires. — Loi proposée contre les réunions tenues en armes. — Sophismes entassés par le ministre de l'intérieur. — Proposition de M. Isambert pour la suppression des clubs. — Mauvais accueil qu'elle reçoit de l'Assemblée. — Vues liberticides de la réaction. — Loi qui interdit le territoire français à Louis-Philippe et à sa famille. — On oublie la dynastie Bonaparte. — Adresse au peuple français. — Jactance et excès de zèle après la panique. —Violences du côté droit. — Adresse des chefs de la garde nationale. — Le côté droit n'aperçoit pas la réaction. — Signes auxquels elle se fait connaître. — Audacieuse proposition du réactionnaire Dabeaux contre les décrets du gouvernement provisoire. — Réponse du citoyen Crémieux. — Pensées intimes des contre-révolutionnaires. — Ils profitent de toutes les circonstances difficiles pour arriver à leur but. — Fête du 21 mai. — Détails de cette grande cérémonie. — Les journaux républicains constatent les acclamations qui ont salué la république démocratique. — Mot de Saint-Just sur la Constituante de 1791.

CHAPITRE XI.

Digues que l'on veut opposer à la réaction. — Questions importantes mises à l'ordre du jour. — Le citoyen Wolowski reprend ses interpellations sur la Pologne. — Il défend les Polonais des calomnies diplomatiques. — Détails émouvants qu'il révèle. — Il dévoile les intrigues des agents russes. — Le citoyen Vavin précise ce que la Pologne attend de la France. — Opinion du citoyen Napoléon Bonaparte. — Discours de M. Lamartine. — Il défend le gouvernement provisoire des attaques dont il avait été l'objet. — Il raconte ce que ce gouvernement a fait pour l'Italie. — Difficultés que la France républicaine éprouve à aider la Pologne. — Le citoyen Lamartine a foi dans les peuples et dans la justice de leur cause. — Démenti que lui donnent les cabinets d'Autriche, de Prusse et de Russie. — Réflexions d'un journal sur le discours de M. Lamartine. — Résolutions proposées à l'Assemblée par le citoyen Vavin. — Règle de conduite tracée à la Commission exécutive par l'Assemblée nationale sur les questions italienne, polonaise et allemande. — La Commission exécutive ne sait pas se placer dans une sphère si élevée.

CHAPITRE XII.

Difficultés créées par les ateliers nationaux. — Projet de loi pour la reprise des chemins de fer. — Exposé des motifs et détails sur ces voies de communication. — Question politique et sociale qui se rattache à ce rachat. — Ligue contre ce projet. — Plan d'une banque hypothécaire. — Commission d'enquête sur le sort des travailleurs. — Embarras résultant des ateliers nationaux. — Différence entre ces ateliers et l'organisation du travail dé Louis Blanc. — Pensée du ministre Marie à l'égard des ateliers nationaux.

— On veut les licencier sans amener des convulsions. — Propositions diverses à ce sujet. — Plan de Léon Faucher. — Appréciation qu'en font les journaux. — Les feuilles réactionnaires ne cessent d'insulter les ouvriers. — Démenti donné au Constitutionnel. — Mot d'ordre de la réaction contre les ateliers nationaux. — Rapport du citoyen Falloux sur ces ateliers. — Les réactionnaires veulent se débarrasser de ces travailleurs, au risque d'exciter des troubles. — Quelques représentants défendent les ouvriers. — M. Grandin dévoile le mal, qu'il voit. — Réponse du ministre Trélat. — Discours et plan du citoyen Joigneaux. — Accueil fait à ses conseils par les réactionnaires. — Moyens que veut employer chaque parti. — Arrestation d'Emile Thomas. — Interpellations à son égard adressées au ministre par le citoyen Taschereau. — Explications données par le ministre. — L'Assemblée approuve la conduite du ministre. — Bulletin officiel de la réorganisation des ateliers nationaux. — L'adoption du projet de loi Falloux désorganise tout.

CHAPITRE XIII.

Réquisitoire du parquet contre Louis Blanc. — Sentiments divers qui l'accueillent. — Nouveaux témoignages en faveur de ce représentant. — Les réactionnaires veulent voter de suite. — Défense de l'accusé. — Il ne se justifie pas comme citoyen, mais bien comme délégué du peuple. — Incident qui met en colère le côté droit. — Les réactionnaires déposent contre Louis Blanc. — Nomination d'une Commission. — Membres qui la composent. — Agitation produite tant à Paris qu'ailleurs par la demande du parquet. — Candidature des princes jetée au milieu de cette irritation. — Les réactionnaires s'attaquent à la Commission exécutive. — Lettre de Barbès. — Il détruit la principale charge du réquisitoire. — Rapport de la Commission. — Jules Favre conclut, en son nom, à accorder l'autorisation. — Grands débats à ce sujet. — Discours des citoyens Mathieu (de la Drôme), Larabit, Laurent et Bac. — Témoignage du citoyen Marrast sur le fait mystérieux. — Réplique de Jules Favre. — La jatte de lait empoisonné. — Dupont de Bussac combat les sophismes de la Commission. — Interpellations adressées au citoyen Marrast. —Sa réponse. — Vote de l'Assemblée. — La demande du procureur général est rejetée. — Résultat de cette victoire du côté gauche. — Appréciation d'un journaliste. — Voilà la faute !

CHAPITRE XIV.

Plan des contre-révolutionnaires. — Ardeur qu'ils mettent dans les élections supplémentaires. — Candidatures royalistes éhontées. — Affiches et réclames électorales. — Candidats démocrates. — Diversité des listes. — Le résultat des élections expliqué. — Changarnier, Thiers, Louis Bonaparte. — Appréciation de ce résultat. — Proposition contre la loi d'exil de la famille Bonaparte. — Déclaration du général Cavaignac. — Les citoyens Bonaparte défendent leur cousin. —Situation de Paris au moment où l'Assemblée s'occupe du prétendant. — Les réactionnaires veulent faire tomber la Commission exécutive. — Grande discussion à ce sujet. — La Commission est défendue par Lamartine. — Aspect de l'extérieur pendant cette séance. — Intrigues bonapartistes. — Journaux créés. - Cris de vive Napoléon ! — Coup de feu tiré au

milieu de la foule. — Projet de décret présenté par le gouvernement au sujet de la loi de 1832. — Il est appuyé par Lamartine. —Efforts des réactionnaires pour faire échouer ce projet. — Rapport sur les élections de Louis Bonaparte. — Jules Favre et Buchez. — Discours du citoyen Fresneau. — Ledru-Rollin résume la question. — L'Assemblée se déjuge et admet Louis Bonaparte. — Situation des membres du gouvernement. — Faute que commet la Commission exécutive. — Première lettre de Louis Bonaparte. — Impression défavorable qu'elle produit. — Elle est dénoncée à la France. — Incident qui nuit à la délibération. — La décision est remise au lendemain. — Deuxième lettre de Louis Bonaparte. — Il donne sa démission de député. — L'Assemblée se contente de cette démission. — Fautes des républicains. — Résumé de la situation.

CHAPITRE XV.

Résultat des attaques dirigées contre Louis Bonaparte. — Causes diverses qui contribuent à la catastrophe de juin. — Les partis républicain, bonapartiste et légitimiste, en présence. — Obstination des réactionnaires pour dissoudre inopportunément les ateliers nationaux. — Proposition du citoyen Turck contre ces ateliers. — Rapport de la Commission chargée de surveiller l'emploi des crédits alloués pour les travailleurs. — Elle sollicite une solution prompte et rapide à cet égard. — Attaques contre le ministre des travaux publics. — Réponse du citoyen Trélat. — Il défend les ouvriers et s'oppose aux mesures inhumaines. — Moyens qu'il indique pour arriver à une dissolution sans dangers. — Parti qui veut la dissolution immédiate. — Les réactionnaires veulent en finir. —Discours des citoyens Victor Hugo et Léon Faucher. — Ce dernier attaque le ministre des finances. — Question des travaux publics de la ville de Paris. — Manœuvres pour égarer l'opinion publique. — Explications du ministre des travaux publics. — Opinion de M. La Rochejaquelein. — Idées émises par le citoyen Caussidière. — L'Assemblée vote les trois millions, et conserve les pouvoirs à la Commission.

CHAPITRE XVI.

Les ouvriers dirigés sur les départements reviennent à Paris. — Plaintes qu'ils font entendre contre le gouvernement. — Troubles de Nantes à l'occasion du travail à la tâche. — Emeute de Puteaux pour le même motif. — Effet que ces nouvelles et les discours de tribune produisent sur les ouvriers. — Mesures sauvages qui blessent les travailleurs. — Décision de la Commission exécutive commentée par le peuple. — Il croit voir la République trahie. — II veut en finir avec les traîtres. — Intervention pacifique. — Explications demandées au pouvoir. — Dernière pétition adressée par les ouvriers à l'Assemblée nationale. — Réunion des ouvriers le 22 au matin. — Leurs délibérations. — Du travail dans Paris ! — Délégués envoyés à la Commission exécutive. — Discussion entre les délégués et le citoyen Marie. — Les ouvriers se considèrent comme insultés. — Extrême irritation qui les domine, — Leurs promenades dans Paris. — Du travail ou du plomb ! — Pétition apportée à l'Assemblée nationale et déposée par Pierre Leroux. — L'Assemblée s'occupe des boissons et des chemins de fer. — Proposition du citoyen Latrade relative aux associations des

ouvriers. — Coup d'œil sur l'Assemblée. — Détermination belliqueuse des ouvriers prise dans la soirée du 22 juin. — Mesures de précaution ordonnées par le gouvernement. — Les sympathies du peuple pour le gouvernement sont éteintes par les déceptions.

CHAPITRE XVII.

Grands rassemblements de peuple dans la matinée du 23. — On y demande du poire ou du plomb. — Le pouvoir ne s'occupe qu'à augmenter ses forces militaires. — Rancune du parti réactionnaire contre la mauvaise queue de Février. — Ses coupables espérances. — Les insurgés n'ont pas de plan arrêté. — On leur laisse le temps d'achever leurs barricades. — Premier retranchement à la porte Saint-Denis. — En quelques heures la moitié de Paris en est hérissée. — L'autorité fait battre le rappel. — Les ouvriers crient Aux armes ! — Craintes des démocrates sur la nature du mouvement. — Ils tremblent pour la République. — Les républicains sont les premiers à répondre au rappel. — Immense malentendu. — Difficultés qu'éprouve la garde nationale pour se réunir aux mairies. — Réunion des troupes de ligne. — Les insurgés se tiennent sur la défensive. — Ils ne l'ont aucune proclamation et ne publient aucun manifeste. — La Commission exécutive se rend au palais de l'Assemblée nationale. — Le commandement en chef est déféré au général Cavaignac. — Conditions qu'il y met. — Premières dispositions militaires. — Points fortifiés par les insurgés. — Les ateliers nationaux disparaissent dans cet immense mouvement populaire. — Système du général en chef. — Forces dont il dispose ce jour-là. — Confusion que l'on entretient dans les idées. — La porte Saint-Denis. — Barricades qui l'entourent. — Drapeaux qui flottent sur ces barricades. — Première attaque sur ce point. — La guerre civile commence. —Voile qui couvre la couleur de l'insurrection. — Ouverture de la séance. — Un ministre dénonce les partis conspirant contre la République. — Circulaire du maire de Paris contre les pillards et les désorganisateurs. — Erreur funeste du pouvoir. — Espérances que les réactionnaires fondent sur l'insurrection. — Ils font rejeter la bonne proposition du général Lebreton. —Tristes nouvelles lues à la séance. — Rapport du citoyen Falloux contre les ateliers nationaux. — Il propose leur dissolution. — Opposition que ce projet rencontre. — Paroles du ministre des travaux publics.

CHAPITRE XVIII.

Efforts de la garde nationale pour détruire les barricades. — Nouvelle attaque et prise de la porte Saint-Denis. — Dispositions-générales prises par Cavaignac. — Combats livrés par la colonne de Lamoricière dans les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin. — Obstacles que lui oppose le peuple. — Barricade de la caserne Saint-Martin. — Attaques infructueuses de la barrière de la Villette. — Cris que font entendre les insurgés. — Combats du faubourg Poissonnière et de la rue Lafayette. — Caractère de férocité imprimé à la lutte. — Combats livrés dans le faubourg du Temple et à Belleville. — Affaire de la caserne du faubourg Saint-Antoine. — Combats livrés dans le Marais et rue Culture-Sainte-Catherine. — Barricades de la Cité, du Petit-Pont et du pont Saint-Michel. — Opérations du général Damesme dans le quartier Saint-Jacques. —

Combats livrés du coté du Panthéon. — M. Arago à la barricade de la place Cambrai. — Séance de l'Assemblée pendant cette horrible lutte. — M. Créton attaque la probité du gouvernement provisoire. — Le citoyen Garnier-Pagès veut en finir avec les agitateurs. — Projets des ennemis de la Commission exécutive. — Le citoyen Considérant propose une proclamation pour mettre un terme au malentendu qui ensanglante Paris. — Le côté droit ne veut pas qu'on traite avec les brigands, les assassins, les pillards. — Proposition de Caussidière pour faire cesser la guerre civile. — Les vieux démocrates échouent dans leurs projets de proclamation. — Détails apportés par le général Cavaignac. — L'Assemblée se déclare en permanence. — Efforts de Lagrange pour arrêter l'effusion du sang. — Garnier-Pagès en appelle au canon. — Le citoyen Degousée veut qu'on se débarrasse des journalistes démocrates et de quinze à dix-huit cents fauteurs d'anarchie. — Le ministre répond que le gouvernement ne fera point un coup d'Etat. — Nuit du 23 au 24. — Nouveaux efforts des insurgés. — Grande faute qu'ils commettent. — Intrigues des royalistes. — Lois liberticides remises en vigueur. — Reprise de la séance. — Pascal Duprat demande l'état de siège. — Le citoyen Bonjean propose la dictature. — Opposition des républicains. — Proposition du citoyen Bauchard contre la Commission exécutive. — Décret qui établit l'état de siège et la dictature du général Cavaignac. — Tout le côté gauche proteste contre. — *Vous venez de décréter la guerre civile !* s'écrie Lagrange. — Démission de la Commission exécutive.

APPENDICE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

CHAPITRE PREMIER

Les républicains demandent l'incompatibilité radicale des fonctions publiques. —Le gouvernement provisoire ajourne cette grande question. — Exemples qu'il avait sous les yeux pour décréter le principe. — Les noms sortis de l'urne électorale appartiennent en grand nombre à d'anciens fonctionnaires. — Moyens employés par ces républicains posthumes pour se faire élire. — Elections de Paris. — Grande majorité en faveur de la liste du National. — Causes de l'insuccès des candidats socialistes. — Calculs statistiques des élections parisiennes. — Les feuilles réactionnaires font des avances à M. de Lamartine. — Pensée des contre-révolutionnaires. — Événements graves qui suivent les élections. —Les calomnies portent leurs fruits. — Luttes entre les travailleurs et la bourgeoisie. — Le peuple de Limoges désarme la garde nationale de cette ville. — La victoire ne coûte pas une goutte de sang. — Il n'en est pas de même à Rouen. — Lutte sanglante que la garde nationale provoque. — Déplorable résultat de cette lutte fratricide. — Cruel usage que la garde nationale fait de ses armes. — Suite de la lutte. — La justice des modérés demande compte aux morts de la fureur des assaillants. — Tristes tablettes judiciaires.

Bien avant les élections, les journaux démocratiques attachés aux principes s'étaient déclarés franchement contre les doubles fonctions publiques occupées par le même citoyen.

Nous avons souvent exprimé notre opinion sur les graves inconvénients de ne pas prononcer l'incompatibilité des fonctions de représentant du peuple avec toute autre fonction rétribuée, s'écriait l'un de ces journaux. Notre opinion à ce sujet n'a jamais varié ; elle est, aujourd'hui que nos amis sont au pouvoir, ce qu'elle était sous les précédents gouvernements : ce que nous trouvions mauvais et dangereux alors, nous le condamnerons tout aussi sévèrement aujourd'hui et avec la même persistance. Si, oubliant les principes d'ordre et de morale publique qu'ils ont défendus comme nous, les hommes du jour suivaient les errements de leurs devanciers, permis à eux de se présenter aux suffrages de leurs concitoyens, qui peuvent les élire ; mais ils doivent opter entre leurs fonctions et leur mandat... Nous maintenons que l'admission d'un seul fonctionnaire public salarié à l'Assemblée nationale serait plus qu'une faute...

Et les feuilles républicaines s'étaient montrées unanimes pour repousser tout cumul. Plusieurs fois elles avaient mis le gouvernement provisoire en demeure de décréter le principe de l'incompatibilité, et de proclamer que tout fonctionnaire public qui accepterait le mandat de député à l'Assemblée nationale serait, par ce seul fait, démissionnaire de l'emploi qu'il occupait, et immédiatement remplacé dans cet emploi.

Mais, soit qu'il n'admît pas le principe radicalement, soit que ses nombreuses préoccupations l'eussent forcé à négliger cette importante décision, le gouvernement ne se détermina que très-tard à s'en occuper, et encore se borna-

t-il à créer une commission chargée de présenter un rapport sur les questions relatives au cumul des fonctions publiques salariées.

Et pourtant, le gouvernement provisoire avait sous les yeux un de ces exemples à jamais gravés dans les institutions politiques d'un peuple qui rompt avec les privilèges. Cet exemple, la Convention l'avait donné au monde dans sa première séance, en décrétant, comme règle générale, le principe de l'incompatibilité des fonctions publiques avec le mandat de représentant du peuple. Tout le monde connaissait la détermination spontanée de Danton à se dépouiller de ses fonctions de ministre pour rester l'élu de ses concitoyens ; comme aussi aucun des membres du gouvernement provisoire n'avait oublié la leçon donnée à Roland, pour avoir eu la velléité de conserver à la fois et son portefeuille et son siège à l'Assemblée nationale.

Il fallait donc que le gouvernement décrétât ce sage principe, sauf à faire étudier, par des hommes compétents, les exceptions qui pourraient être jugées justes et utiles à la chose publique. Cette seule détermination eût suffi pour éloigner les candidatures d'une foule de fonctionnaires, qui auraient reculé devant l'abandon d'un traitement supérieur à celui de député, ou qui auraient craint de quitter des fonctions paisibles pour aller se lancer dans la région des orages. Tous ces gens-là, habitués sous la monarchie à toucher les traitements affectés à des fonctions qu'ils ne remplissaient pas, espéraient que la République leur permettrait, non-seulement d'occuper deux fonctions à la fois, mais encore de toucher des traitements divers. Ce fut dans cet espoir qu'ils se jetèrent à corps perdu au milieu des clubs, pour recruter les voix nécessaires à leur réélection. Quand nous serons arrivés à l'Assemblée nationale, pensaient-ils, nous ferons en sorte d'empêcher le vote de toute loi qui pourrait venir troubler la paisible jouissance de nos emplois et de nos traitements divers.

Les hommes qui nourrissaient ces pensées n'étaient certainement pas des républicains sincères ; mais on ne les vit pas moins se présenter comme tels aux élections. Ils avaient pour eux une clientèle toute prête ; quelques protestations de patriotisme faites dans les sociétés populaires suffirent pour assurer leur élection aux dépens des démocrates les plus éprouvés. Ce fut ainsi que, dans la plupart des départements, les noms sortis de l'urne furent en général ceux de girouettes ayant servi tous les régimes, de fonctionnaires empressés de se rallier à la République, à condition qu'elle ne dérangerait personne et qu'elle respecterait toutes les positions acquises, tous les abus.

Les moyens dont se servirent ces républicains posthumes ne parurent ni honnêtes ni loyaux : ils consistèrent à crier bien haut contre la démagogie, à invoquer le fantôme de 1793, exploité depuis si longtemps, à répandre le plus possible de calomnies contre leurs concurrents, et enfin à se poser comme les seuls hommes de l'ordre. Ces moyens, mis en œuvre au moment où la réaction levait partout une tête audacieuse, eurent le résultat qu'on devait craindre sous cette sorte de panique organisée à Paris, comme partout ailleurs.

Nous avions compté sur de bien mauvaises élections, disait un journal républicain ; mais l'événement, il faut l'avouer, a dépassé notre attente. Nous avons dit sous quelle influence s'est partout ouvert le scrutin. Les fonctionnaires du régime déchu n'ont eu qu'à suivre les errements qu'une pratique de dix-sept années avait dû leur rendre faciles. L'arbre monarchique, que nous n'avons fait qu'émonder, a porté ses fruits.

C'est cette ligue de fonctionnaires royaux que les commissaires du gouvernement avaient mission de conjurer sans doute. Mais ces derniers avaient en même temps à ménager leurs candidatures ; et quand ils n'ont pas transigé avec les partis qui pouvaient leur nuire, on peut croire du moins qu'ils se sont gardés de les irriter. Voilà généralement, et à part quelques exceptions, où a abouti leur dictature. Nous n'en voudrions pas davantage pour donner raison à toutes les circulaires du citoyen ministre de l'intérieur, si elles avaient besoin d'être justifiées... La réaction a fait le reste. Elle a sonné l'alarme ; elle a crié au communisme, à l'anarchie ; et c'est sous cette sorte de panique que bien des braves gens ont voté.

Telles furent les causes qui donnèrent de si mauvais résultats dans beaucoup de départements. Sous l'influence des serviteurs de la royauté, sous la surveillance des fonctionnaires que les républicains avaient eu la faiblesse de laisser sur pied, les élections dans les départements ne pouvaient être qu'hostiles à la République : les noms sortis de l'urne ne justifièrent que trop les craintes des hommes qui avaient fait la révolution de Février.

A Paris, ces élections ne furent pas précisément contrerévolutionnaires ; mais l'alliance bâtarde d'où elles provinrent semblait annoncer aux vrais démocrates le renouvellement de la réaction thermidorienne, qui, comme on sait, conduisit la République à deux doigts de sa perte, ayant sans cesse les mots de *République* et de *liberté* à la bouche.

Ce fut cette alliance des hommes du *National* avec toutes les nuances de la réaction, non moins que les fautes des citoyens placés à la tête des élections démocratiques, qui donnèrent, au préjudice de la démocratie, l'immense majorité aux candidats appuyés par le *National*.

Tous les membres du gouvernement provisoire, portés en totalité sur les listes du National, furent élus, mais à des titres bien divers. MM. Lamartine, Dupont (de l'Eure), F. Arago, Garnier Pagès, Armand Marrast, Crémieux et Marie, considérés comme opposés à ce qu'on appelait la politique révolutionnaire de l'ancienne montagne, obtinrent, de même que les girondins de 1792, une immense majorité, qui varia depuis deux cent cinquante-deux mille voix jusqu'à deux cent dix mille. Ils eurent pour eux, non-seulement la plupart des républicains de la nuance girondine, mais encore bien de ceux que l'on considérait comme extrêmes, et enfin presque toutes les voix des hommes du lendemain, de tous les monarchistes qui avaient accepté la République comme un fait accompli.

Quant aux quatre autres membres du gouvernement provisoire, Ledru-Rollin, Albert, Louis Blanc et Flocon, dénoncés sans cesse par les feuilles de la réaction, ils n'arrivèrent à la députation du département de la Seine qu'au moyen d'une grande minorité relative, qui varia depuis cent trente-un mille voix données à Ledru-Rollin, jusqu'à cent vingt-un mille accordées à Louis Blanc.

Mais lorsque se présentèrent les autres candidats portés sur la liste du club des Clubs, ou plutôt du Luxembourg, liste pour laquelle bien des démocrates avaient pris l'engagement moral de voter, il arriva que le peuple, fort mécontent de ce qu'on lui présentait des hommes qu'il ne connaissait sous aucun rapport, ne voulut pas voter pour eux, et préféra chercher sur les diverses listes les noms qui lui étaient familiers[1]. C'est ainsi que s'éparpillèrent quarante à cinquante mille

---

[1] Les élections générales de 1848 offrirent un fait de nature à prouver combien les listes de scrutin sont propres à favoriser les intrigants qui s'y glissent sous le manteau des

voix bien républicaines. Ajoutons que les ateliers nationaux, comptant alors plus de vingt-cinq mille votants, donnèrent, par les mêmes motifs, presque toutes leurs voix aux candidats du National, parmi lesquels se trouvaient de bons citoyens connus depuis longtemps ; les ateliers nationaux avaient cependant promis de voter pour leurs amis du Luxembourg. Ce fut là une véritable défection due, assure-t-on, aux conseils du directeur des ateliers nationaux, le citoyen Clément Thomas, qui, personnellement, marchait avec les hommes du National.

Réduits ainsi aux socialistes du Luxembourg et de quelques journaux, les ouvriers portés par les corps d'état ne purent réunir que trente à quarante mille voix ; le citoyen Pierre Leroux, seul parmi les socialistes purs, dépassa ce nombre de trois mille voix, et le citoyen Considérant ne put pas en avoir trente mille.

La statistique que l'on peut établir sur le résultat de ce grand scrutin fut celle-ci :

Sur environ 275.000 votants,

Les 252 mille voix données à M. de Lamartine, alors à l'apogée de sa popularité, se composaient de votes appartenant à des républicains de toutes les nuances, montagnards, girondins, modérés, républicains du lendemain, et même bonapartistes ; en un mot, de tous les citoyens ayant accepté la République.

Les autres voix s'étaient éparpillées, la plupart sur des dynastiques.

22 mille voix furent données à M. Em. de Girardin.

M. La Rochejaquelein en avait, en tout, réuni 28 mille[1].

Sur les 252 mille voix républicaines des diverses nuances, le parti démocrate pur, représentant les opinions révolutionnaires de l'ancienne montagne, devait être compté

Pour 132 mille voix données à Ledru-Rollin, le citoyen le plus calomnié par la réaction.

Dans ces 132 mille votants, les démocrates socialistes pouvaient revendiquer

Les 44 mille voix données à Pierre Leroux ; ce dernier chiffre comprenait

Les 30 mille voix données par les socialistes au citoyen Considérant.

Ainsi, les républicains démocrates, représentant l'opinion révolutionnaire, n'en furent pas moins incomparablement les plus nombreux, si l'on décompose, comme doivent l'être, les 252 mille votes exprimés en faveur de M. Lamartine[1].

---

candidats sérieux. Un citoyen Smith, nommé le vingt-quatrième sur la liste du National, y avait été désigné comme ouvrier, et ce fut en cette qualité qu'il obtint les voix nécessaires. Mais on sut bientôt que cet ouvrier honnête et intelligent n'était autre qu'un ancien chef de division des divers ministres de la justice sous Louis-Philippe, ancien maître des requêtes, ancien officier de la Légion-d'Honneur, jouissant de 6.000 fr. de retraite. L'Assemblée nationale ne pouvait tolérer une confusion aussi scandaleuse, constituant un faux patent : elle annula l'élection, aux applaudissements de toute la France.

[1] La Rochejaquelein fut le seul candidat royaliste qui se présenta à ces élections ; mais les 28 mille voix qu'il réunit, à côté des 22 mille données à M. E. de Girardin, furent bien plus accordées à l'homme de l'opposition et des sentiments chevaleresques, qu'au partisan de la dynastie bourbonienne.

En définitive, les élections de Paris, pour ne pas être généralement révolutionnaires, n'en furent pas moins favorables à la République ; car tous les citoyens qui furent nommés par la population de cette grande capitale pouvaient généralement être considérés comme franchement décidés à soutenir la révolution de Février, chacun suivant la portée de ses vues et la force de son tempérament. Observées à distance, les élections de la capitale devaient paraître bonnes, surtout en les comparant à celles de bien des départements. La réaction était encore contenue à Paris : la déplorable journée du 15 mai n'avait pas déchaîné complètement les hommes du lendemain contre les républicains de la veille. Ceux qui ne comprenaient pas une révolution sans rénovation du régime détruit au profit du régime nouveau étaient seuls stupéfaits des prétentions qu'affichaient les anciens amis de la monarchie à vouloir reconstituer, à leur manière, la République fondée malgré eux et contre eux.

Dans l'excès de leur désappointement, les démocrates logiques voyaient déjà la bourgeoisie conduisant la République droit au 13 vendémiaire, au moyen de la garde nationale.

Enflées par le vent des élections, les feuilles contre-révolutionnaires, non-seulement croyaient pouvoir menacer à tout propos les républicains, mais encore elles poussaient ouvertement dans les voies réactionnaires les membres du gouvernement provisoire qui paraissaient accessible à leurs éloges. Tous ces hommes de la monarchie qu'on avait vus, peu de jours avant, prendre les armes sous prétexte de protéger le gouvernement provisoire dans son intégrité, tous ces réactionnaires accourus autour de l'Hôtel-de-Ville pour s'opposer à tout projet de scinder ce gouvernement, appelaient alors de leurs vœux une scission, une décomposition dont ils comptaient profiter. Les journalistes aux gages de l'étranger s'adressaient principalement à M. Lamartine, dont la popularité était alors immense, afin de l'amener à rompre avec ceux de ses collègues auxquels les royalistes avaient déclaré une guerre à outrance : ils lui faisaient, à ce sujet, toutes sortes d'avances.

Parmi vous, disait l'un des principaux organes de la réaction, il est un homme trop faible, mais dont le cœur est bon : les amis qui l'entourent le débordent, l'entraînent. Il s'inquiète de l'avenir, il redoute la terrible responsabilité qui pèse sur lui ; il songe avec effroi au compte qui sera demandé par l'Assemblée nationale ; il voudrait revenir en arrière ; mais la pente de la route, la volonté de ses amis ne lui laissent point de repos : ils lui répètent sans cesse : *Marche ! marche !* Il signale le péril, il leur montre l'abîme ; on lui crie encore : *Marche !*...

Nous lui dirons, nous : Qu'attendez-vous maintenant ?

Désavouez hautement les journaux qui vous compromettent. Désavouez-les ouvertement, ou, nous vous le déclarons, nous vous poursuivrons comme conspirateur, comme traître à la patrie, et bientôt, avec nous, *deux cent mille gardes nationaux appelleront sur vous la justice sévère du pays*.

---

1 Les élections de 1849, ayant donné 129 mille voix au citoyen Ledru-Rollin, ont confirmé ces résultats ; avec la différence que les démocrates sont presque tous devenus socialistes. C'est ainsi que Pierre Leroux, Thoré et Greppo ont eu de 104 à 110 mille voix chacun ; et tout cela, malgré les déportations en masse ! Enfin, les hommes du National sont tombés, à Paris, au rang numérique qu'occupaient, l'année dernière, les simples socialistes.

Comme il est facile de le voir, ces avances adressées à l'un des membres du gouvernement provisoire avaient évidemment pour objet de resserrer cette alliance bâtarde qui s'était produite dans les élections, alliance que les journaux républicains signalaient au peuple, afin qu'il eût à se tenir sur ses gardes.

Quand toutes les opinions sont d'accord pour faire votre éloge, disait la *Réforme* aux hommes du *National* ; quand on a rallié à son drapeau toutes les bannières, le Siècle et le Constitutionnel, l' Univers religieux et l'Union jadis monarchique, la dynastie, la sacristie et le droit divin, qu'est-ce qu'une minorité, qu'une faction, allions-nous dire, avec laquelle on a pu compter au moment du danger, mais qui, devant ce concours inattendu, a si peu de forces ? S'il est un fait qui nous étonne, ajoutait ce journal, en poursuivant sa raillerie, c'est qu'on ait laissé, le 24 février, cette minorité agir à sa guise ; c'est qu'on ne l'ait pas écrasée sous le poids de cette unanime réprobation dont on se fait aujourd'hui un si fier appui.

Et la *Réforme* attendait à l'œuvre ceux qui prétendaient réédifier sur le terrain déblayé par nos pères, avec d'autres outils et d'autres ouvriers que ceux qui s'offrirent naturellement le lendemain de la révolution.

La pensée des réactionnaires était donc non pas de détruire la République immédiatement, mais de la créer à leur image ; c'est-à-dire d'en faire une de ces institutions mixtes, afin qu'en définitive elle fût repoussée par tout le monde et forcée de céder la place à un gouvernement selon leur cœur.

Ce fut dans ces dispositions qu'ils arrivèrent à l'Assemblée nationale.

Deux événements graves leur en ouvrirent les portes. Nous devons les raconter, afin de prouver encore mieux tout le mal que la réaction faisait en France. Elle avait trouvé partout un peuple de frères, une nation unie, se serrant autour de ses précieuses conquêtes ; toutes les classes étaient confondues ; la lutte entre la bourgeoisie et le prolétariat semblait toucher à son dernier terme. En peu de temps, les intrigues et les calomnies des réactionnaires eurent de nouveau divisé la population et séparé la nation en deux camps opposés : la ligne de démarcation entre les citoyens, effacée par la révolution de Février, se trouvait rétablie. Les deux événements arrivés à la suite des élections nous fournissent de déplorables exemples de la guerre qu'allaient se faire encore les deux partis que l'avènement de la République paraissait avoir réconciliés.

Le premier essai du suffrage universel s'était fait partout de la manière la plus paisible et la plus satisfaisante : le peuple avait prouvé qu'il était digne d'être compté pour quelque chose dans les institutions du pays, et qu'il se sentait assez mûr pour jouir de tous ses droits. Deux collisions funestes, provenant de la même cause, troublèrent seules, à Limoges et à Rouen, cet ordre admirable que les populations avaient vu régner au milieu d'un mouvement si grand et si inusité.

Dans ces deux villes, les anciens gardes nationaux et la classe des travailleurs, grâce aux manœuvres des réactionnaires, s'étaient de nouveau replacées en hostilité l'une à l'égard de l'autre ; le motif en était le même partout : l'accaparement des armes par les anciens, et leur obstination à ne pas vouloir ouvrir leurs rangs aux nouveaux inscrits sur les contrôles. Ainsi, à Limoges, comme à Rouen, comme à Paris, comme dans toutes les grandes villes, la conservation d'un privilège, que la République devait détruire à tout jamais, divisait encore la population, et annonçait des troubles, que la moindre circonstance favorable aux uns ou aux autres pouvait faire éclater.

A Limoges, la population ouvrière, récemment incorporée dans la garde nationale, réclamait vainement les armes qu'on lui promettait. Elle savait ces armes arrivées de Bourges ; mais elles étaient distribuées à la bourgeoisie, laquelle affectait de parader journellement, le fusil à la main, dans le but de narguer les citoyens sans armes. Il n'en avait pas fallu davantage pour exciter les ouvriers contre les gardes nationaux de la royauté, et une grande irritation se faisait déjà remarquer, lorsque les élections fournirent aux deux camps le prétexte de rompre en visière.

Au moment où s'achevait le dépouillement des votés de l'armée, le peuple de Limoges, convaincu que des manœuvres frauduleuses allaient faire échouer la candidature de quelques-uns de ses amis, s'empara des procès-verbaux et des bulletins, les lacéra et les réduisit en cendres. Ce fut un acte coupable que rien ne pouvait excuser, et dont les tribunaux seuls devaient connaître.

Mais l'ancienne garde nationale crut qu'il lui appartenait de mettre à la raison les violateurs du scrutin. Dans son excès de zèle, elle n'attendit pas d'être convoquée pour descendre en armes sur divers points de la ville ; elle prit une attitude menaçante contre le peuple, qui, de son côté, sortit en foule de la salle du Manège et se répandit dans la cité. En un instant, hommes, femmes et enfants entourèrent les gardes nationaux, et voulurent les empêcher de faire usage de leurs armes, qu'ils chargeaient sans ordres aucuns. Une lutte s'engagea, dans laquelle les gardes nationaux tirèrent quelques coups de fusil et blessèrent à coups de baïonnette des citoyens qui voulaient s'interposer entre les partis, afin d'empêcher une sanglante collision. L'irritation du peuple allant toujours croissant, et le nombre des républicains étant devenu immense, la garde nationale sous les armes sentit que toute résistance serait inutile : elle se décida à remettre une partie de ses fusils au peuple.

Pendant que ceci se passait d'un côté, un grand nombre de citoyens étaient accourus sur la place où se trouvaient trois pièces de canon appartenant à l'artillerie de la garde nationale, s'en étaient emparés et les avaient enclouées, après s'être assurés que ces canons étaient chargés à boulet et à mitraille.

Par ce désarmement de la garde nationale réactionnaire, la population de Limoges épargna à cette ville un conflit peut-être aussi sanglant que celui qui éclatait le même jour à Rouen.

Restait alors à prendre les mesures les plus propres à rétablir l'ordre. Quelques chefs populaires se dirigèrent vers la préfecture, traînant à leur suite les ouvriers dès lors armés. On entra en pour parler avec le commissaire du gouvernement provisoire, dont la conduite parut embarrassée, et qui demanda lui-même qu'on lui adjoignît immédiatement les membres du comité provisoire qui s'était formé le 25 février, Comité auquel la ville de Limoges avait dû alors l'heureux passage du gouvernement monarchique à la République. Les citoyens Bac, Gaston Dussoubs, Villegoureix aîné, et le commissaire Chamiot composèrent aussitôt ce Comité ; on leur adjoignit bientôt les citoyens Coralli et Frichon aîné, ainsi que plusieurs ouvriers connus par leur amour de l'ordre autant que par leur républicanisme.

Une heure après, les ouvriers en armes occupaient tous les postes, et l'ordre régnait, sans qu'il eût été répandu une seule goutte de sang par le peuple. La troupe elle-même, après avoir été spectatrice paisible de ce grand mouvement patriotique, se montra disposée à soutenir le peuple. Le caractère de ces événements était trop pur et trop démocratique pour qu'il fût possible de leur

donner une autre signification ; aussi les habitants des communes voisines se portaient-ils sur Limoges dans l'intention d'appuyer les républicains. Heureusement, les paysans ne tardèrent pas à se convaincre que leur concours était inutile, et un membre du comité fut envoyé à Paris, pour y rendre compte des événements. Il devait expliquer la nécessité où s'étaient trouvés les bons citoyens de se placer à la tête de l'insurrection contre les réactionnaires, afin d'éviter l'effusion du sang.

Le même soir, le Comité révolutionnaire de Limoges adressa aux ouvriers et aux paysans une proclamation dans laquelle se trouvait la phrase suivante :

Frères, ne désespérez pas ne criez pas que la République est perdue parce que les noms de vos candidats de prédilection ne sont pas tous sortis de l'urne électorale. Le sort de la patrie n'était pas dans la main de ces hommes ; il est dans les vôtres. Non, encore une fois, ne désespérez pas : Dieu combat avec vous, soyez-en sûrs : des flancs déchirés de notre grande Révolution sortiront la paix et le bonheur du monde. La lutte que nous venons de soutenir est glorieuse et significative. Là où la lumière a pu pénétrer et où rayonnait de plus près l'idée démocratique, les candidats que nous avions proclamés ont obtenu une immense majorité ; ils n'ont succombé que là où l'erreur, l'ignorance et la calomnie ont prévalu sous l'empire d'hommes du passé, intéressés à maintenir, contre la République, les anciennes institutions. Nous nous y attendions, c'est là où l'opinion trompée a plus facilement subi l'influence des hommes représentant les idées rétrogrades. Frères, ne désespérons pas, lés populations des campagnes ne tarderont pas à ouvrir les yeux...

Ce langage, empreint de tant de modération après une sorte de victoire complète obtenue sans avoir employé aucun dé ces moyens qui déshonorent les partis, mit tout le monde du côté du peuple de Limoges et de ses autorités improvisées : celles-ci, ne voulant pas permettre qu'on soupçonnât leur soumission au gouvernement de la République une et indivisible, déclarèrent que, tout en voulant soutenir au prix de leur sang les principes démocratiques qui avaient si glorieusement triomphé en février ; ils repoussaient fortement toute idée de fédéralisme[1].

Le gouvernement provisoire fut donc complètement rassuré sur les suites de l'insurrection de Limoges, puisque les républicains étaient restés les maîtres du mouvement.

Malheureusement, il n'en fut pas de même des troubles analogues amenés par les mêmes causes dans là ville de Rouen.

C'est que si cette ville renfermait dans son sein un grand nombre de citoyens et d'ouvriers ayant salué l'avènement de la République comme une promesse d'affranchissement, elle comptait aussi bien des contre-révolutionnaires, au nombre desquels se faisait remarquer l'ancienne garde nationale. Pour la bourgeoisie de Rouen, la révolution de Février ne fut qu'un crime heureux, un fait devant lequel on pouvait plier un moment, sans l'accepter jamais. Aussi, les

---

1 Pour plus amples détails sur les événements de Limoges, nous renverrons le lecteur à la plaidoirie du citoyen Bac, lors du procès auquel cette affaire a donné lieu devant la Cour d'appel de Poitiers. Dans cette affaire solennelle, comme dans celle relative aux troubles de Rouen, le citoyen Bac a eu le double talent de faire d'admirables plaidoiries, en même temps qu'il écrivait les pages les plus chaleureuses de notre histoire contemporaine.

anciens gardes nationaux ne cessaient-ils de fondre des balles et de faire clandestinement des cartouches pour être prêts.

Ici, comme à Limoges, des ferments de discorde existaient déjà entre la classe ouvrière et la bourgeoisie ; mais à Rouen, les feuilles réactionnaires travaillaient de toutes leurs forces à agiter la population : calomnies de toutes les sortes, fausses nouvelles, exagérations en tout, ne cessaient d'être mises en œuvre pour diviser toujours davantage une ville dont tous les sentiments s'étaient d'abord confondus dans un égal dévouement à la patrie.

La question des armes à remettre aux citoyens nouvellement incorporés était venue rendre plus vive la défiance du peuple. Quatre mille fusils destinés à la garde nationale tout entière avaient été distribués aux bourgeois, au détriment absolu des ouvriers : on n'avait armé que les citoyens en uniforme, c'est-à-dire que les gardes nationaux de la royauté, et ceux-ci ne voulaient pas de blouses à leurs côtés.

A ces préférences, à ces exclusions se joignaient journellement des provocations qui ne faisaient qu'entretenir l'animosité entre les deux classes. Ces provocations dégénérèrent en outrages directs, en attaques personnelles. Les ouvriers s'étaient vus menacés de la fermeture des ateliers nationaux formés dans cette ville : on les traitait de fainéants dont on n'entendait plus nourrir la paresse. C'était, dans les circonstances où l'on se trouvait, les réduire au désespoir.

Bientôt des faits succédèrent aux insultes : un arbre de la liberté, planté par les ouvriers, fut coupé pendant la nuit. Pour avoir crié Vive la République ! un citoyen courut le risque d'être assommé par les modérés. Des gardes nationaux ne craignirent pas d'avouer qu'ils faisaient des cartouches pour *tuer ces canailles* d'ouvriers.

A l'époque des élections, les deux camps se trouvaient en présence : la garde nationale, gonflée de ses regrets, de ses rancunes et de son impatience d'en finir avec la révolution ; le peuple, ne voyant que sa misère, ses espérances trompées, et les humiliations qu'il recevait chaque jour ; la garde nationale en armes, munie de cartouches, préparée au combat ; le peuple désarmé, sans munitions et sans direction[1].

Les élections, favorables à la contre-révolution, achevèrent d'aveugler les gardes nationaux et d'exaspérer le peuple. Il ne fallait plus qu'une étincelle pour allumer la guerre civile.

Un groupe d'enfants, conduits par un tambour-major de six ans, et jouant au soldat, en chantant l'air des Girondins, suffit pour porter la garde nationale aux plus brutales agressions contre ces révolutionnaires en herbe. Des gardes nationaux, impatientés d'entendre ces enfants chanter un air devenu révolutionnaire, se ruèrent sur cette troupe de provocateurs, leur arrachèrent le drapeau qu'ils portaient et les frappèrent brutalement ; quelques citoyens ayant voulu réclamer contre ces actes de stupide férocité, furent également maltraités : on ne leur épargna point les injures et les épithètes de canaille, dont la bourgeoisie en uniforme se servait envers les ouvriers et les républicains. La foule s'étant rassemblée autour de l'Hôtel-de-Ville, les gardes nationaux se crurent autorisés à croiser la baïonnette ; quelques personnes furent blessées et

---

[1] Au milieu de la diversité des récits que les journaux nous ont laissés des tristes événements de Rouen, nous avons cru ne pouvoir mieux faire, pour rester dans le vrai, que de résumer l'historique que le citoyen Bac en a fait dans l'instruction judiciaire.

un grenadier de la garde nationale frappa au ventre un enfant, dont les cris émurent tout le monde.

En ce moment un coup de feu retentit sous les voûtes de l'Hôtel-de-Ville : ce n'était qu'un accident. Mais la garde nationale fait semblant de se considérer comme attaquée, et l'un de ses officiers s'écrie qu'il faut en finir avec celte bande de canailles. Des armes sont chargées publiquement, sans ordre des chefs. Le commissaire central s'étant enquis pourquoi l'on procédait ainsi, on lui avait répondu : Nous n'avons pas besoin d'ordre. — Alors, aurait ajouté ce commissaire qui prévoyait le mauvais usage qu'on allait faire de ces armes chargées, si vous faites usage de votre fusil, je vous brûle la cervelle. — Nous devrions le fusiller, se disaient les gardes nationaux !

Une telle prédisposition annonçait que la journée serait déplorable.

En effet, un officier de la garde nationale, Douche, sans avoir consulté l'administration, ordonne à un officier de dragons de charger le peuple. La charge s'exécute, d'abord avec quelques ménagements. Mais bientôt elle fait une conversion subite, et renverse plusieurs curieux qui n'avaient pas eu le temps de fuir.

Cependant, la place de l'Hôtel-de-Ville est évacuée ; mais c'est à ce moment que se passe un fait décisif.

Dans la foule on avait arrêté un citoyen qui, garde national lui-même, se rendait à son poste. C'était Quesnel. Quelques gardes nationaux le conduisaient au violon, à travers la place entièrement déserte. Derrière lui marchaient des officiers de cette garde. Plusieurs personnes regardaient des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville ce qui se passait. Quesnel est rencontré par le colonel de la garde nationale ; il s'explique devant lui : il lui rappelle qu'il était de garde la veille, qu'il est citoyen paisible, qu'on n'a nul motif de l'arrêter. Le colonel le rassure et lui dit qu'il s'expliquera à l'Hôtel-de-Ville. Tout à coup Quesnel tombe. L'officier Douche venait de le tuer, en lui portant par derrière un coup d'espadon qui avait percé le poumon de ce malheureux. On l'apporte à l'Hôtel-de-Ville ; ce n'était plus qu'un cadavre.

Un homme tué ! un homme assassiné par derrière ! entend-on répéter partout. Et un long frémissement circule dans toutes les rues voisines : le peuple s'émeut. C'est la guerre civile qui commence ! s'écrient les bons citoyens désolés. — On égorge nos frères ! clament les hommes du peuple. — On a tué un enfant, on a assassiné un ouvrier par derrière, disent des gardes nationaux qui blâment ces violences ; nous ne voulons pas nous mêler à de pareilles horreurs : nous nous retirons.

Les ouvriers, qui croient leur vie menacée et qui entendent des coups de fusil, cherchent à se mettre à l'abri de ces violences, et élèvent des barricades pour se défendre contre l'invasion de la garde nationale armée. Les amis du peuple accourent, dissuadent les travailleurs de faire descendre la guerre civile dans les rues ; ils les engagent à se retirer dans les clubs, en leur démontrant que la résistance est une folie, puisqu'ils n'ont ni armes ni munitions ; mais ces amis du peuple ne pouvaient être partout. Le commissaire extraordinaire Deschamps, le citoyen Leballeur accourent aussi dans la rue du Ruissel où l'exaspération est plus grande. Néanmoins, la voix de ces magistrats est entendue. Le citoyen Deschamps obtient que l'on crie vive l'ordre ! Le général Gérard, de son côté, fait détruire quelques barricades par ceux-là mêmes qui les élevaient. On pouvait espérer de calmer les ouvriers.

Mais la garde nationale se montre moins disposée à la paix. Lorsqu'on l'exhorte à se calmer, le colonel Lanoue entend plusieurs de ses hommes répondre par ces mots : Il faut en finir avec ces canailles !... Il faut f..... des coups de fusil à ces voyous ! Aussi les gardes nationaux refusent-ils d'obéir aux ordres de leurs chefs ; ils crient : *A bas Vésinet !* et ne veulent plus reconnaître d'autres supérieurs que Douche, l'homme dont l'espadon s'est déjà plongé dans les entrailles d'un ouvrier sans défense !

Alors s'engage un triste combat : les gardes nationaux font feu partout, sur les barricades, sur les maisons, aux fenêtres, dans les. rues : des femmes, des enfants, des vieillards sont atteints par leurs balles ou leurs chevrotines. L'animation, la fureur s'empare de ces hommes haineux, et l'on voit parmi eux des amateurs, portant la carnassière et le fusil à deux coups, se donner le plaisir de la chasse aux ilotes !

Le peuple, sans armes et ne trouvant sous sa main que des pierres, ne pouvait opposer que des barricade aux charges des dragons et aux feux de file des gardes nationaux ; il se mit à en construire dans la plupart des rues.

Au milieu de cette déplorable conflagration, les citoyens Deschamps et Leballeur, connus des ouvriers, s'engagent dans les rues populeuses et s'efforcent d'y faire entendre des paroles de conciliation, de paix et d'ordre. Leur voix est écoutée : les barricades s'ouvrent devant eux et devant le général Gérard, qui promet de faire cesser le feu.

Tout semblait terminé, et l'on travaillait avec ardeur à la destruction des barricades ; mais la garde nationale n'était pas satisfaite : elle voulait en finir avec la canaille. Aussi recommença-t-elle à tirer. Les chefs de l'administration faillirent être frappés dans une première décharge, et plusieurs victimes tombèrent.

On a dit que cette fusillade avait été motivée, que deux pavés, jetés d'une fenêtre, avaient frappé un dragon. Mais si ce fait, resté fort obscur dans le procès, pouvait motiver une décharge sur les lieux, comment justifier la continuation de cette guerre d'extermination que l'on fit encore pendant trois heures après le rétablissement du calme, après la destruction volontaire des barricades ? Quelle haine aveugle poussait donc les gardes nationaux à tirer sans cause, sans prétexte, à tirer au hasard, sur les fenêtres, sur les curieux, sur les passants inoffensifs, sur les premiers venus, à tirer pour le plaisir de tuer ? Comment justifier tant de meurtres inutiles commis au faubourg Saint-Sever sur des hommes qui, après avoir élevé des barricades pour leur propre sûreté, avaient déclaré qu'ils étaient prêts à les détruire ?...

Tant de vengeances, tant de massacres, tant d'horreurs inutiles devaient au moins calmer cette fureur amassée depuis février !

Ce n'était pas ainsi que l'entendaient les modérés.

Pendant le combat, ils avaient tiré sur une maison transformée en ambulance et devenue ainsi un asile sacré, respecté dans les guerres les plus acharnées. Après la lutte, des gardes nationaux pénètrent dans les maisons pour y menacer de mort et maltraiter leurs ennemis ; ils raillent, en passant, des femmes occupées à soigner des blessés ; ils ne veulent pas que les parents des morts suivent le cercueil d'une de leurs victimes ; ils arrêtent le triste cortège, en disant : *C'est bien assez du corbillard pour ces misérables !* Haine impie qui poursuit jusqu'aux cadavres, et qui ne permet pas même que la tombe soit un asile respecté !...

Après l'insurrection, la garde nationale, désormais souveraine, envahit l'Hôtel-de-Ville, en chasse les ouvriers en blouse qui gardaient les urnes : Ces misérables, dit-elle, ne doivent pas être mêlés avec nous ; qu'ils sortent ![1]

Trois jours après ce combat, un sergent-major disait : Il y en a encore cinquante à tuer. Et d'autres gardes nationaux ne cessaient de se plaindre de ce qu'on n'en avait pas tué assez. Si l'on recommence, disaient-ils, nous irons les tuer jusque chez eux !

Et pourtant, les ouvriers avaient laissé cent cadavres dans les rues, et un grand nombre de blessés pouvaient montrer leurs cicatrices ; tandis que du côté des gardes nationaux, il n'y avait eu ni tués, ni blessés !

Enfin, ces défenseurs de l'ordre se portent à des actes d'une violence inouïe contre les autorités. Ils veulent tuer le commissaire général Deschamps ; ils veulent *lui f... le sabre dans le ventre* ; ils maltraitent le fils du maire, Leballeur, coupable de s'être exposé pour rétablir l'ordre ; ils outragent et frappent par derrière le premier adjoint Lemasson, qui n'est arraché à la mort que par l'intervention protectrice du procureur général Sénart ! La garde nationale, dominant le pavé désert, faisait ainsi régner la terreur dans une ville de cent mille âmes !

Tels furent les deux graves événements qui précédèrent l'ouverture de l'Assemblée nationale constituante : ils portaient en eux-mêmes des enseignements qui pouvaient être utiles aux hommes habitués à méditer.

Dans celui de Limoges, le peuple ayant eu le dessus, s'était borné à s'emparer des armes meurtrières laissées entre les mains des prétendus amis de l'ordre, et pas une goutte de sang n'avait coulé !

A Rouen, les modérés avaient eu facilement raison d'un peuple sans armes ; aucun garde national n'a été tué ; aucun d'eux ne peut montrer des blessures ; tandis que les ouvriers avaient laissé derrière leurs barricades, dans la rue ou les maisons même, plus de cent cadavres, sans compter un nombre considérable de blessés, presque tous par des lingots, des chevrotines ou des morceaux de cuivre !

Et pourtant, la justice des modérés ne manqua pas de demander compte aux morts et aux blessés du complot des agresseurs, de la fureur de ceux qui avaient tué !

Et le jury du Calvados déclara les ouvriers de Rouen atteints et convaincus d'avoir mis à exécution un complot ayant eu pour résultat d'armer les citoyens les uns contre les autres et d'exciter la guerre civile !

Et la Cour d'assises de ce département condamna cinq des accusés aux travaux forcés à perpétuité ; deux autres, dont une femme, à vingt années de travaux forcés ; un autre à dix ans, un autre encore à six ans, une seconde femme à cinq

---

[1] Une statistique des citoyens qui composaient l'ancienne garde nationale, désignés, à tort, sous la dénomination de bourgeoisie, prouve que les hommes toujours en évidence lorsqu'il faut faire de l'ordre à coups de fusil ne sont généralement que les boutiquiers les plus ignorants et dont beaucoup sont même illettrés. Ces gens-là, quoique ayant presque tous porté la blouse et les sabots, se montrent les plus implacables ennemis des ouvriers, parce que ceux-ci leur sont généralement supérieurs sous le rapport de l'instruction et des bons sentiments.

ans, puis un autre ouvrier à cinq ans de travaux forcés et à *deux cents francs* d'amende.

Puis encore, et en faveur de circonstances atténuantes :

Un autre accusé, à vingt ans de détention ; trois à dix ans, quatre à six ans, six à cinq ans de détention ;

Trois autres à dix ans de réclusion, quatre à six ans, deux à cinq ans, dix à trois ans, et enfin trois à deux ans !

Tablettes cruelles ! s'écriait un journal républicain.

Heureusement cet arrêt plus que sévère, déféré à la Cour de cassation, fut provisoirement cassé.

CHAPITRE II

Adieux du gouvernement provisoire au peuple. — Il prêche la concorde et la fraternité. — Situation dans laquelle il laisse la République. — Ouverture de l'Assemblée nationale constituante. — Cérémonie et fête à ce sujet. — Discours du président du gouvernement provisoire. — Proposition du serment et de la proclamation de la République. — Fins de non-recevoir proposées par les réactionnaires. — Le général Courtais manifeste à l'Assemblée les désirs du peuple. — Proclamation solennelle de la République française par les représentants, le peuple et l'armée. — Décret à ce sujet. — Formation du bureau de l'Assemblée, — Compte-rendu par le gouvernement provisoire à l'Assemblée nationale. — Travaux d'ensemble. — Compte-rendu par le ministre de l'intérieur. — Rapport du ministre de la justice. — Discours du ministre de l'instruction publique. — Rapport du ministre des finances. — Compte-rendu par le citoyen F. Arago, comme ministre de la guerre et comme ministre de la marine. — Exposé fait par le ministre des travaux publics ; ateliers nationaux. — Rapport du ministre des affaires étrangères. — Politique expectante du gouvernement provisoire. — Les républicains la considèrent comme une 'politique négative et dangereuse pour la République. — L'Assemblée déclare que le gouvernement provisoire a bien mérité de la patrie.

Les événements de Rouen avaient fortement impressionné la capitale : les clubs s'étaient agités en présence de ces graves indices de contre-révolution. Le gouvernement provisoire essaya de calmer l'effervescence du peuple par une dernière proclamation,

> Demain, disait-il en s'adressant à tous les citoyens, le gouvernement provisoire va remettre aux mains des représentants du peuple le pouvoir que l'acclamation du peuple lui avait confié... Nous voulons vous dire pour adieux quelques paroles d'union et de concorde.
>
> Vous avez présenté au monde, dans ces temps difficiles, un grand et beau spectacle : dans cette immense cité, la paix publique au milieu de la liberté la plus illimitée !...
>
> Soyez unis devant l'Assemblée nationale. Votre République vivra par la concorde, par la fraternité.
>
> Point de réaction, point de violence : le calme de la force, la majesté de la République. Votre attitude même condamne toutes les provocations, de quelque part qu'elles viennent...
>
> La royauté, citoyens, est à jamais vaincue ; plus de privilèges, l'égalité ; plus de place aux divisions, la fraternité !

> Peuple, le gouvernement de la République est le gouvernement de tous ; entourons-le de notre amour ; formons un faisceau de toutes nos volontés ; que le drapeau de la République s'élève pur et glorieux, symbole de concorde pour nous, d'espérance pour tous les peuples !

Hélas ! le gouvernement provisoire croyait toujours parler à ces hommes généreux, à ces républicains sincères dont le concours ne lui avait jamais fait défaut, et qui savaient si bien maintenir l'ordre sans nuire à la liberté. Le gouvernement provisoire cherchait à se dissimuler les dispositions qu'apportaient à l'Assemblée nationale bien de ses membres ; il oubliait qu'il laissait la République naissante en présence d'une réaction furieuse, qui voulait venger sa défaite de février en faisant une guerre à outrance aux vainqueurs de la royauté ; il oubliait enfin que le parti prêtre allait se montrer dans cette Assemblée, et qu'il y serait secondé par le parti légitimiste que quelques départements avaient osé faire revivre, et que ces factions coalisées manœuvreraient sur le terrain législatif comme elles avaient manœuvré sur le terrain électoral. Le gouvernement provisoire terminait donc sa mission en cachant le fond des choses sous des phrases auxquelles on ne pouvait refuser des applaudissements : c'était le résumé de son règne.

Malgré l'anxiété naturelle qu'éprouvaient tous les bons citoyens, l'ouverture de la première Assemblée de la République n'en fut pas moins une fête populaire favorisée par un beau soleil.

Dès le matin, le rappel réunissait autour du palais législatif douze mille gardes nationaux de Paris, des détachements de ceux de la banlieue, des bataillons de la mobile, deux régiments de la ligne et plusieurs escadrons de cavalerie, qui formèrent une haie continue depuis le ministère de la justice, où devait se réunir le gouvernement provisoire, jusqu'à l'entrée de l'Assemblée nationale. La place de la Révolution et les quais de l'autre côté du pont se trouvaient couverts d'un peuple immense ; les fenêtres étaient pavoisées.

A midi et demi, les membres du gouvernement provisoire, accompagnés des ministres et de plusieurs officiers supérieurs de la garde nationale, sortirent du ministère de la justice et se dirigèrent, à pied, deux à deux, vers le palais législatif ; ils étaient précédés de deux escadrons de garde nationale. Les tambours battaient aux champs, la musique des divers corps faisait entendre la *Marseillaise* et les airs nationaux de la première Révolution ; les citoyens en armes, comme les simples spectateurs, ne cessaient de saluer le cortège par les cris de *Vive la République ! vive le gouvernement provisoire !* La marche était fermée par des escadrons de dragons et de lanciers, avec leurs musiques.

Cependant, les diverses tribunes de l'Assemblée nationale étaient encombrées depuis longtemps : on semblait attendre avec impatience l'entrée des représentants, qui ne commencèrent à arriver qu'à midi. Au milieu de ceux qui prirent place aux divers bancs, tous les regards se portèrent sur un moine en habit de dominicain : c'était l'abbé Lacordaire, renouvelant, à soixante ans de distance, ces *mascarades* que l'Assemblée constituante croyait avoir défendues à tout jamais.

A une heure, environ six cents représentants sont réunis dans la salle. Le citoyen Audry de Puyraveau monte au bureau, en qualité de président d'âge : les six membres les plus jeunes l'assistent comme secrétaires.

Bientôt, le canon des Invalides se fait entendre : le bureau va au-devant du gouvernement provisoire ; le tambour bat aux champs, et les membres du gouvernement sont introduits au milieu des cris de *Vive la République !*

Après un instant de repos, le citoyen Dupont (de l'Eure) se lève et se dirige à la tribune, où ses collègues le suivent : il s'exprime en ces termes :

Citoyens représentants du peuple,

Le gouvernement provisoire de la République vient s'incliner devant la nation et rendre un hommage éclatant au pouvoir suprême dont vous êtes investis.

Elus du peuple, soyez les bienvenus dans la grande capitale, où votre présence fait naître un sentiment de bonheur et d'espérance qui ne sera pas trompé.

Dépositaires de la souveraineté nationale, vous allez fonder nos institutions nouvelles sur les larges bases de la démocratie, et donner à la France la seule constitution qui puisse lui convenir, une constitution républicaine. *(Cri universel : Vive la République !)*

Mais, après avoir proclamé la grande loi politique qui va constituer définitivement le pays, comme nous, citoyens représentants, vous vous occuperez de régler l'action possible et efficace du gouvernement dans les rapports que la nécessité du travail établit entre tous les citoyens, et qui doivent avoir pour bases les saintes lois de la justice et de la fraternité.

Enfin, le moment est arrivé pour le gouvernement provisoire de déposer entre vos mains le pouvoir illimité dont la Révolution l'avait investi. Vous savez si, pour nous, cette dictature a été autre chose qu'une puissance morale, au milieu des circonstances difficiles que nous avons traversées.

Fidèles à notre origine et à nos convictions personnelles, nous n'avons pas hésité à proclamer la République naissante en février.

Aujourd'hui, nous inaugurons les travaux de l'Assemblée nationale à ce cri qui doit toujours la rallier : *Vive la République !*

Cette acclamation ayant été répétée par toute l'Assemblée et par les spectateurs, le ministre de la justice, Crémieux, déclara, au nom du gouvernement provisoire, que les travaux de l'Assemblée étaient ouverts.

Les députés se retirèrent dans leurs bureaux pour vérifier les pouvoirs, et la séance fut longtemps suspendue, sans que le peuple et les troupes, qui stationnaient aux abords, songeassent à se retirer.

A la reprise, et pendant que les rapporteurs se succédaient à la tribune[1], le représentant Ollivier (des Bouches-du-Rhône) proposa la prestation du serment individuel à la République au moment de la proclamation de chaque député. Mais plusieurs voix demandèrent l'ordre du jour, et le ministre de la justice, Crémieux, rappela que le gouvernement provisoire avait cru devoir abolir les serments politiques. Du moment où un citoyen a l'honneur de siéger dans cette enceinte, ajouta-t-il, il ne saurait être que républicain.

Les royalistes de l'Assemblée, et il y en avait plus d'un, se trouvèrent enchantés d'être ainsi présumés aimer la République ; on leur sauva l'embarras de donner une adhésion personnelle et publique à une forme de gouvernement qu'ils n'acceptaient guère que comme un fait accompli.

Un instant après, le représentant Berger proposa, au nom des députés du département de la Seine, une proclamation solennelle de la République, afin, dit-il, que la France, que le monde entier sachent que la République française, proclamée d'enthousiasme, est et restera la forme du gouvernement du pays.

Les cris de *Vive la République !* ayant accueilli de toutes parts cette proposition, le citoyen Clément Thomas la revendiqua au nom de l'Assemblée entière ; et le représentant Ducoux demanda que cette proclamation se fit, non pas sous forme d'incident, mais avec toute la solennité que comportait un acte aussi important, et que la République proclamée fût la *République démocratique*.

> Point d'ajournement, s'écrièrent plusieurs représentants du côté gauche ; que nos acclamations s'élèvent de suite jusqu'au ciel.
>
> — On avait dit que le canon des Invalides et des Champs-Elysées annoncerait la proclamation de la République, ajouta le citoyen Degousée ; la population est là qui attend avec une noble impatience.

Cependant, quelques voix honteuses se firent entendre au milieu des acclamations générales, non pas pour s'opposer ouvertement à cette proposition, mais pour la repousser par des fins de non-recevoir.

La république est un fait accompli, disait l'une de ces voix ; je ne comprendrais pas qu'elle pût être mise en question. Et ce côté demandait la suite des rapports.

> — Nous n'avons qu'à proclamer la République après le peuple, s'écriait Barbés. Crions tous : Vive la République une, indivisible et sociale !
>
> — La République, ajoutait le représentant Trélat, est un fait qui se préparait depuis longues années... La plus grande preuve de sa nécessité, c'est que, de ceux-là même qui protestaient autrefois, pas un ne proteste aujourd'hui... Ainsi que l'a dit une noble parole[2], *La République est comme le soleil*...

---

1 Que de noms tristement connus ! s'écriait le journal la *Réforme*, en parlant de ces vérifications.

2 Bien des gens croient encore que ce mot appartient à Napoléon. Il faut leur apprendre que les conventionnels s'étaient servis cent fois de cette expression, et que le

Malgré toutes ces propositions, les rapporteurs des bureaux continuaient à se succéder à la tribune, et la proclamation de la République était toujours différée, à la grande satisfaction de plus d'un royaliste, quand tout à coup le général Courtais interrompt ces rapporteurs pour dire que la population parisienne demande la proclamation de la République par l'Assemblée nationale.

A ces mots, bien des membres assis au côté droit et au centre se récrient ; ils veulent la continuation des rapports. Mais le général Courtais insiste, et invite le gouvernement provisoire à se rendre sur le péristyle, accompagné des représentants du peuple, pour proclamer solennellement la République.

A la voix du général qui parle au nom du peuple, bien des députés pâlissent de colère ; d'autres inclinent la tête. Est-ce qu'on obéit encore au peuple des barricades ? se demandent les réactionnaires déguisés. Et quelques-uns font mine de résister à un désir si naturel, à un vœu si simple. On entend des voix crier : Les rapports ! les rapports !

L'héroïque population de Paris vous demande, par la voix du commandant général de la garde nationale, de proclamer avec elle la République à la face du soleil ! s'écrie une voix de la montagne. — Nous y allons ! nous y allons ! répondent un grand nombre de membres.

Et l'Assemblée, ayant les membres du gouvernement provisoire en tête, se lève pour aller répondre au vœu du peuple. Les portes du péristyle s'ouvrent, et les représentants se trouvent en face de la population, qui les accueille aux cris de *Vive la République !*

> Alors, raconte un journaliste, un spectacle magnifique frappe les regards. Aussi loin que la vue peut s'étendre du pont des Invalides au pont National, le long des Champs-Elysées, sur la place de la Révolution et les terrasses des Tuileries, une immense population se déroule à tous les yeux : les armes brillent et lancent des éclairs ; c'est la gardé nationale, c'est la ligne, c'est la garde mobile, c'est la garde républicaine, c'est le peuple ; trois cent mille voix s'écrient avec enthousiasme : *Vive la République !* Les chapeaux et les mouchoirs s'agitent en l'air ; les drapeaux s'inclinent, les tambours battent aux champs, les musiques militaires leur succèdent ; le soleil inonde de ses rayons cette fête improvisée, qui répand la joie dans tous les cœurs[1]. La République française venait d'être sanctionnée par le peuple tout entier et par les représentants du peuple !

Bientôt l'Assemblée nationale descend du perron pour se mêler dans la foule : elle fraternise avec le prolétaire, avec le soldat, avec le peuple qui l'accueillent par de grandes démonstrations de joie ; enfin elle fait le tour du palais, va se

---

représentant Boursault, traitant avec les Vendéens, refusa, dans les mêmes tenues, la reconnaissance de la République que les chefs proposaient.

1 Au milieu de cet enthousiasme général, on pouvait bien oublier quelques députés, en très-petit nombre, qui n'avaient pas quitté la salle pour ne pas répondre à l'appel du peuple.

montrer à la population en armes et sans armes qui occupe la place de Bourgogne, et rentre en séance, livrée aux plus douces émotions.

L'Assemblée nationale comprit, par les acclamations qui l'avaient accueillie, que la ratification du grand acte politique consommé par le peuple le 24 février, valait mieux que tous les serments prescrits par les monarchies. Elle dut comprendre aussi que l'engagement solennel pris par les représentants devant le peuple était un contrat qu'on ne pourrait essayer de briser sans s'exposer à la plus coupable des trahisons. Ce fut là, sans doute, l'enseignement que cette journée mémorable dut laisser dans les esprits, à savoir, qu'on ne pourrait arracher au peuple français sa grande conquête qu'après l'avoir rayé du nombre des nations.

Le soir, on lisait, aux flambeaux, la proclamation suivante :

> L'Assemblée nationale,
>
> Fidèle interprète des sentiments du peuple qui vient de la nommer,
>
> Avant de commencer ses travaux,
>
> Déclare au nom du peuple français, et à la face du monde entier, que la RÉPUBLIQUE, proclamée le. 24 février 1848, est et restera la forme du gouvernement de la France.
>
> La République que veut la France a pour devise : *Liberté, Egalité, Fraternité*.
>
> Au nom de la patrie, l'Assemblée conjure tous les Français de toutes les opinions d'oublier d'anciens dissentiments, de ne plus former qu'une seule famille. Le jour qui réunit les représentants du peuple est pour tous les citoyens la fête de la Concorde et de la Fraternité. *Vive la République !*

Ainsi, l'Assemblée nationale n'avait pas commencé par remettre en question ce que le peuple avait décidé le 24 février, comme c'était l'intention de quelques députés réactionnaires ; on pouvait donc espérer que tant qu'elle se sentirait en présence de ce même peuple des barricades, elle marcherait dans le sens de la révolution, et que le parti légitimiste ou dynastique se bornerait à se dessiner dans son coin.

Mais il n'en fut pas ainsi ; l'ancienne opposition dynastique n'abdiqua pas à l'élection du bureau ; et, grâce à l'appui qu'elle prêta aux amis du *National*, ceux-ci occupèrent toutes les places à l'Assemblée. 382 voix portèrent le citoyen Bûchez à la présidence : les citoyens Recurt, Cavaignac, Corbon, Guinard, Cormenin et Sénart furent proclamés vice-présidents. Ce fut à peine si les républicains prononcés purent revendiquer 240 à 250 voix. Certes, parmi les représentants qui avaient voté pour le bureau, on pouvait compter bien des républicains de la veille, mais d'une nuance si peu tranchée qu'elle pouvait aisément se confondre avec la ferveur factice des républicains du lendemain.

Toujours la même alliance dans la majorité, s'écriait un journal démocratique foncé ; toujours la même sagesse dans les choix ! En résumé, nous n'attendions pas mieux de cette Assemblée, et, s'il faut dire toute notre opinion, deux ou trois noms à part, nous attendions pire.

Au milieu des séances assez insignifiantes destinées à la vérification des pouvoirs, le gouvernement provisoire se présenta pour rendre ses comptes. L'Assemblée, jusque-là distraite, bruyante, se groupe attentive pour entendre le premier chapitre d'une révolution que le peuple de Paris, cet éternel soldat des grandes batailles, a gravé dans les annales du monde.

C'est M. Lamartine qui parle le premier : il pare de son style éblouissant le récit de ces trois mois où tant de bonnes choses furent accomplies sous les inspirations du peuple le plus intelligent de la terre.

> Grâce à la Providence, dit M. Lamartine après avoir retracé les travaux du gouvernement provisoire[1], grâce à la Providence, qui n'a jamais manifesté plus évidemment son intervention dans la cause du peuple et de l'esprit humain ; grâce au peuple lui-même, qui n'a jamais mieux manifesté les trésors de raison, de civisme, de générosité, de patience, de moralité, de véritable civilisation que cinquante ans de liberté imparfaite ont élaborés dans son âme, nous avons pu accomplir, bien imparfaitement sans doute, mais non sans bonheur pourtant, une partie de la tâche immense et périlleuse dont les événements nous avaient chargés. Nous avons passé quarante-cinq jours sans autre force exécutive que l'autorité morale entièrement désarmée dont la nation voulait bien reconnaître le droit en nous, et ce peuple a consenti à se laisser gouverner par la parole, par nos conseils, par ses propres et généreuses inspirations ![2]

Après le rapport général sur les travaux d'ensemble dont le gouvernement provisoire eut à s'occuper, vinrent les rapports particuliers de chaque ministre. Le citoyen Ledru-Rollin s'empressa de rendre compte de l'administration du département de l'intérieur : il le fit avec autant de courage que de franchise et de clarté.

> Porté au pouvoir par le triomphe du parti républicain, pour lequel j'ai combattu toute ma vie, j'ai dû défendre résolument son maintien, dit-il. La foi profonde que je lui avais vouée quand il était persécuté, ne pouvait que se fortifier par son éclatante et glorieuse victoire de Paris et son unanime acclamation dans toute la France. Convaincu que le salut du pays est dans le développement complet de toutes les conséquences de la Révolution, j'ai dû veiller avec un soin jaloux à sa garde. J'ai voulu que sur tous les points de la France elle fût respectée et comprise.

---

1 Comme nous avons déjà reproduit bien des passages de ce rapport fait par M. Lamartine au nom du gouvernement provisoire, nous nous dispenserons de l'analyser de nouveau ici ; mais nous le publierons en entier aux pièces justificatives de ce volume.

2 La Convention aussi gouverna par la seule autorité morale pendant longtemps ; ce qui prouve qu'un peuple qui raisonne tout et qui possède la liberté de la presse et la liberté de discussion n'a pas besoin d'être conduit par la force matérielle.

Ce que le ministre de l'intérieur dit ensuite des commissaires extraordinaires mérite d'être conservé, parce qu'on y trouve la réponse à toutes les attaques odieuses dont ces agents furent l'objet de la part des contre-révolutionnaires. Il explique la pensée qui avait provoqué l'envoi dans les départements de ces commissaires chargés de pouvoirs illimités.

> On a abusé de ce mot nécessaire, s'écriait le ministre, pour diriger contre moi les attaques les plus passionnées. Pour le juger, il faut se reporter à deux mois de distance, et alors on le comprendra ; et on comprendra aussi que le lendemain de la révolution, entouré de vainqueurs sortis des barricades, je ne pouvais, sous peine de trahison, confier à d'autres mains que les leurs le dépôt de la défense de la liberté. Pleins d'ardeur, de dévouement et de foi civique, ils devaient pénétrer le pays de l'idée qu'ils avaient fait triompher. Qui le conteste ? La question n'était pas là. Il fallait des soldats pour continuer et propager la victoire, et surtout pour la rendre durable et pacifique. Que des fautes aient été commises, ajoutait Ledru-Rollin, cela est possible ; quand je les ai connues, je n'ai pas hésité à prononcer des révocations. Mais qu'on me cite, au milieu de ce grand et rapide mouvement, une seule atteinte grave portée aux droits des citoyens par ces hommes courageux et fermes qu'on n'a pas craint de qualifier de proconsuls ? Les citoyens ont répondu en investissant de leurs suffrages la plupart d'entre eux qui sont au milieu de vous.

Le ministre déclarait encore hautement que les instructions envoyées par lui, instructions qui avaient servi de prétexte à tant de déclamations passionnées, étaient indispensables. Je ne les aurais point écrites, affirmait-il, qu'elles seraient nées de la force même des choses.

Mais, dans son opinion, il fallait donner à l'avance les moyens de vaincre tous les obstacles, afin que les obstacles n'eussent point à se présenter.

> J'aurais manqué aux antécédents de ma vie, ajoutait-il, j'aurais démenti les doctrines que j'ai constamment professées, si je n'avais été en même temps l'homme de la Révolution qui doit transformer la société et le pays, l'homme du gouvernement qui accomplit le progrès par la puissance des idées et qui proscrit tout appel à la violence et au désordre.
>
> C'est ainsi qu'en quelques jours j'ai fait armer et équiper la garde nationale de Paris, et essayé de faire armer celle des départements, persuadé qu'un fusil discipliné est un instrument d'ordre, parce qu'il est le symbole de la dignité du citoyen.

Abordant ensuite les calomnies dont il avait été l'objet, le ministre assurait qu'il n'y avait répondu qu'en redoublant de dévouement à la chose publique. Je n'ai jamais vu dans ce débordement sans exemple, disait-il, qu'une raison de plus de

défendre intrépidement une cause que la fureur de quelques insensés voulait compromettre en ma personne. J'ai eu confiance dans le bon sens de la nation, dans la justice de l'Assemblée, et j'ai pensé que, soldat de la Révolution, je devais tout souffrir pour elle, et ne pas perdre à relever d'odieux mensonges le temps précieux que son service réclamait tout entier.

Ledru-Rollin se montrait fier d'avoir organisé, en trois semaines, le suffrage universel, considéré comme impossible peu de mois auparavant, et d'avoir été ainsi l'instrument du premier acte de virilité du peuple recouvrant ses droits. Comme tous les républicains, il aurait voulu introduire dans le mécanisme de l'administration des changements destinés à la rendre plus simple et plus démocratique. Mais réfléchissant que ces réformes ne devaient être ni isolées, ni partielles, et qu'elles seraient plus sagement accomplies par l'Assemblée nationale, il s'était abstenu, par la crainte de jeter le trouble dans l'action administrative.

Pourquoi m'en cacherais-je ? s'écriait-il. Je me suis surtout inquiété de sauver la Révolution et l'ordre. J'ai voulu conserver à la victoire populaire sa grandeur, sa pureté, sa portée sociale : j'ai voulu aussi, en la défendant contre les préjugés et les attaques de la réaction, mettre cette victoire à l'abri contre les violences d'ambitions ou d'impatiences dangereuses.

Ici le ministre expliquait sa conduite dans les deux journées des 17 mars et 16 avril. Il déclarait qu'il s'était associé sans réserve à la solennelle manifestation de la première journée ; mais que le jour où on avait voulu pervertir le sens et le résultat de ces démonstrations, il n'avait pas hésité à combattre de front les fous qui s'essayaient à ce jeu dangereux ; il avait fait battre le rappel[1].

Le ministre de l'intérieur terminait son compte-rendu par cette phrase qui, comme tout le rapport, fut couverte d'applaudissements.

> On ne fonde vraiment que ce qui est mûr dans les idées, concluait-il au sujet des ambitions qui provoquent des coups demain. La supériorité véritable consiste à distinguer celles qui, raisonnablement, peuvent être mises en pratique. Aujourd'hui la main du peuple a déchiré le voile. Le doute n'est plus possible pour personne. Bien imprudent et bien coupable celui qui voudrait arrêter la Révolution à la stérile conquête de formes politiques. Ces formes ne sont qu'un instrument de liberté mis aux mains de la nation appelée désormais à siéger elle-même. Mais pour elle la voie est tracée, le but indiqué. C'est à réaliser, dans l'ordre social, le dogme de l'égalité et de la fraternité que doivent tendre tous nos efforts. Soutiens de cette sainte cause, nous serons dignes de notre mission en l'acceptant dans toute son étendue, et, par là, nous n'aurons pas seulement rendu l'homme à sa dignité naturelle, nous aurons assuré la gloire et le bonheur de notre commune patrie, et contribué à émanciper le monde.

---

1 Malgré la déclaration que le citoyen Ledru-Rollin fait ici, nous persistons dans l'appréciation que nous avons faite de cette dernière journée, et nous continuerons à dire que le ministre de l'intérieur a été la dupe des rapports de la police de l'Hôtel-de-Ville.

Vint ensuite le compte-rendu du ministre de la justice, de cette administration ordinairement si calme, si paisible et si peu en évidence. Les passions humaines semblaient n'avoir rien à démêler avec la justice ; mais le gouvernement déchu avait si souvent et si effrontément violé son sanctuaire, qu'une tâche immense était échue au premier ministre de la République. M. Crémieux fit donc une complète exposition de tous les changements qu'il s'était trouvé dans la nécessité d'opérer afin de faire perdre de vue les déviations de la magistrature sous la royauté ; il énuméra aussi toutes les réformes introduites dans nos Codes.

> La part du ministère de la justice, dit-il, a été grande dans ces neuf semaines, où chacun de nous, dans la sphère de ses attributions, rivalisait de dévouement et de zèle. A ce ministère se rattachent un nombre considérable de décrets dont la pensée appartient d'ailleurs au gouvernement tout entier.
>
> En matière criminelle : abolition de la peine de mort pour crimes politiques, abolition des lois de septembre, abolition de l'exposition publique ; décrets qui changent la majorité du jury, qui restituent à cette juridiction le jugement des diffamations contre les fonctionnaires publics, qui renversent la jurisprudence Bourdeau, qui autorisent, sans cautionnement en argent, la mise en liberté provisoire, qui facilitent la réhabilitation.
>
> En matière civile, abolition du serment politique, abrogation de la loi sur les annonces judiciaires, suspension de la contrainte par corps, diminution des frais de justice, naturalisation des étrangers.

Le ministre se félicitait ensuite des choix qui, après la Révolution, avaient remplacé, dans les tribunaux et dans les Cours, les magistrats corrompus par les lois de septembre, ou par l'invasion de la politique dans la justice. Oui, citoyens, disait-il en terminant, la République aura de bons magistrats, de bons jurés : les citoyens honnêtes seront protégés par leurs droits ; les mauvais citoyens trouveront la justice prête à les réprimer. Nul ne manquera désormais aux devoirs qu'impose le gouvernement républicain ; nous tous, citoyens, nous les remplirons avec bonheur.

L'Assemblée accueillit avec joie l'assurance que le ministre donnait d'une bonne administration de la justice. Mais les républicains étaient en droit de penser que la magistrature royale des deux branches Bourbonniennes serait toujours ce qu'elle s'était montrée pendant les deux restaurations. Ils se demandaient pourquoi, sous une République ayant pour mission d'abolir tous les privilèges, le gouvernement n'avait pas eu le courage de détruire celui de l'inamovibilité des juges, et de les faire élire périodiquement par le peuple, comme l'avaient prescrit nos Constitutions républicaines de l'an Ier et de l'an IV, et même la Constitution monarchiste de 1791. Les républicains espéraient encore que le prochain travail constitutionnel rétablirait l'élection des magistrats judiciaires. C'était là l'un des articles de leur programme, et les clubs y avaient adhéré avec empressement : l'espoir de trouver une Assemblée nationale franchement républicaine restait

encore aux démocrates ; la réaction ne leur avait pas encore ôté, l'une après l'autre, leurs illusions !

L'Assemblée entendit ensuite le rapport du ministre de l'instruction publique.

Le citoyen Carnot parla d'abord des efforts qu'il avait faits pour établir une juste conciliation entre l'enseignement laïque et l'enseignement religieux ; il fit connaître les obstacles qu'il avait rencontrés dans un esprit de corporation peu en harmonie avec les idées républicaines, et que l'unité de ce gouvernement ne devait, point admettre.

Partant de ce principe, que la première éducation doit consister, avant tout, à former des citoyens, le ministre assurait que sa sollicitude avait eu pour but de faire comprendre au clergé que l'enseignement était une magistrature, dont l'action bienfaisante et féconde devait être, comme celle de la justice, égale, solidaire et véritablement universelle.

Toutefois, le ministre convenait que la République ne devait pas seulement renouveler les institutions en les améliorant, qu'il fallait qu'elle renouvelât les hommes, afin que l'éducation publique pût rendre la France entière républicaine par l'esprit et par le cœur, comme elle l'était par ses institutions.

Le ministre faisait connaître à l'Assemblée tout ce qu'il avait fait pour relever et améliorer la condition des instituteurs. Il voulait que tous les enfants de la République justifiassent indistinctement de leur concours d'instruction primaire.

> Dans toutes les écoles élémentaires, disait-il, des examens annuels signaleront les enfants qui, ayant fait preuve suffisante d'aptitude, devront être admis gratuitement aux lycées, aux cours d'enseignement supérieur, de manière à ce que, de succès en succès, de degrés en degrés, les fils des plus pauvres familles puissent s'élever, sans obstacle, rapidement, suivant leur mérite, au seuil des plus hautes fonctions dans les différents services de l'Etat...
>
> En même temps, ajoutait-il, je me suis appliqué à jeter dans le domaine de l'instruction publique les premiers fondements de l'enseignement régulier de la politique... A la sommité de l'enseignement, j'ai voulu marquer, par une institution capitale, une nouvelle classe de connaissances dont la République me faisait une loi de favoriser le développement[1]. Dès le 29 février, j'ai nommé une haute Commission des études scientifiques et littéraires, chargée de l'examen des nouvelles questions que soulève dans l'instruction publique l'ordre républicain... Un des premiers travaux proposés à cette haute Commission a été le programme des études à introduire dans une école spéciale d'administration ; institution indispensable, assurait le ministre, désirée depuis longtemps, quelquefois tentée, mais toujours sans succès. Il ne pouvait être réservé qu'à un

---

1 Dans l'opinion de Robespierre, la politique, l'art de gouverner les hommes, devait être enseignée comme la première des sciences, car elle s'appuyait sur des principes incontestables. Robespierre aurait voulu la création d'une institution propre à apprendre aux citoyens les règles de la politique républicaine ; mais, à coup sûr, il n'aurait pas fait de cette grande chaire une école d'administration.

> gouvernement républicain d'écarter franchement tous les obstacles qui, sous le régime de la monarchie, s'opposaient à sa réalisation. J'ai donc fait décréter la création de cette école nouvelle, qui, établie sur des bases analogues à celles de l'Ecole Polytechnique, servira au recrutement des diverses branches de l'administration, jusqu'à présent dépourvues d'écoles préparatoires.

Le ministre terminait son rapport par les questions financières relatives à son département. Il regrettait de ne pouvoir, comme ses collègues, annoncer des économies réalisables sur son budget. Loin de là, disait-il, j'ai été désolé de me voir hors d'état de demander dès à présent, à l'Etat, d'autres millions pour améliorer le sort des instituteurs primaires, pour assurer partout la gratuité de l'enseignement élémentaire, et pour qu'il n'arrive plus jamais que la pauvreté retienne dans un rang inférieur les enfants doués par la nature de facultés qui les appellent aux premières fonctions, aux rangs supérieurs de la République. La monarchie se montrait avare pour l'instruction publique, et ne lui concédait qu'un budget réduit aux plus étroites proportions. Tandis qu'elle donnait à. la guerre, en temps de paix, près de 400 millions, elle accordait à peine 18 millions à l'instruction. Il entrera dans les desseins de la République de se montrer prodigue à cet égard : elle ne le sera jamais trop ; car c'est par l'instruction populaire, gratuite, universelle, qu'elle fondera définitivement l'égalité politique et sociale sur les seules bases qui soient indestructibles, sur celles des talents et de la vertu.

Des applaudissements à peu près unanimes accueillirent le *compte-rendu* du ministre de l'instruction publique. Mais, quoiqu'il se fût montré bien peu révolutionnaire dans ses réformes, les réactionnaires jugèrent qu'il l'avait été beaucoup trop, et lui en gardèrent une rancune qui ne tarda pas à se montrer au grand jour.

Le ministre des finances, le citoyen Garnier-Pagès, monta à la tribune après celui de l'instruction publique. Le président de la Chambre, le citoyen Buchez, crut devoir rappeler à l'Assemblée l'inconvenance de témoigner sa satisfaction parades applaudissements, et s'attira une réponse piquante de la part du citoyen Flocon, qui prétendit que le président parlait ainsi dans l'intérêt de ceux que l'on n'applaudissait pas.

En effet, le compte-rendu par le citoyen Garnier-Pagès fut écouté fort silencieusement. Il n'était, au surplus, que la reproduction du bilan de la République dressé par son prédécesseur, modifié par les entrées et les sorties du Trésor depuis deux mois et demi. Le ministre annonça que, malgré les grandes augmentations de dépenses de tous les services publics, le budget des dépenses de l'année était arrêté au chiffre de 1.502 millions, et que celui des recettes s'élèverait à 1.546 millions ; ce qui devait offrir un excédant de recette de 44 millions de francs. Il terminait son rapport par cette phrase, dont la fin fut vivement applaudie, parce qu'elle énonçait une grande vérité :

> Maintenant, messieurs, que vous connaissez la situation vraie des finances du pays, vous pourriez, en toute connaissance de cause, organiser les grandes choses que le monde attend de vous ; ce qu'il faut exiger du ministre auquel vous confierez les finances, c'est une probité

> inflexible, c'est un dévouement à toute épreuve, un ardent amour de la chose publique. C'est à ces seules conditions que l'on peut espérer de sauver et de fonder la République. Oui, il faut que vous ayez la gloire de dire : *La République a sauvé la France de la banqueroute !*

Le compte rendu par le citoyen François Arago comme ministre de la guerre et comme intérimaire de celui de la marine ne roula, d'un côté, que sur les dispositions prises pour réorganiser et compléter l'armée ; sur la réunion des divers corps dans les vallées de l'Isère, de la Saône et du Rhône, afin d'être prêts à toute éventualité, et en général pour garantir la sécurité de nos frontières et de nos colonies.

Il résultait de ce rapport, que près de cinq cent mille fusils avaient été distribués à la garde nationale depuis le mois de mars, et que sur ce nombre, la seule ville de Paris en avait reçu cent cinquante mille, C'était beaucoup trop de baïonnettes dans une ville industrielle et commerçante par-dessus tout. Mais M. Arago trouva moyen de s'extasier sur cette forêt de baïonnettes qui, le 16 avril, s'étaient montrées autour de l'Hôtel-de-Ville pour défendre l'ordre et la liberté. Il eût été plus exact de dire que cette triste et ridicule journée eut pour résultat de diviser de nouveau ce que la révolution de Février avait réuni, les travailleurs et les commerçants, c'est-à-dire le peuple et la petite bourgeoisie.

Le ministre de la guerre terminait son discours en donnant à l'Assemblée nationale l'assurance que la République était en état de présenter désormais à ses ennemis un effectif de cinq cent mille hommes et de quatre-vingt-cinq mille chevaux, appuyés sur la garde nationale et sur une population toute prête à s'armer, disait-il, pour son indépendance. Le ministre oubliait sans doute que lorsque la République s'était résignée à faire les immenses sacrifices que nécessitait un effectif aussi considérable, elle avait cru que ses armes serviraient, à assurer l'indépendance des peuples amis qu'opprimaient les rois et princes de la terre.

L'Assemblée accueillit avec des marques non équivoques de satisfaction les actes de M. Arago relatifs à la marine, par lesquels il avait aboli la peine du fouet et celles de la calle et de la bouline parmi nos équipages. C'était un reste de la barbarie dont tous nos vieux codes étaient si fortement imprégnés : c'étaient là des conquêtes dignes de la République.

Le citoyen Marie, ministre des travaux publics, vint, lui aussi, constater une grande vérité : c'est que la prétendue prospérité du pays, sous la monarchie, n'avait été qu'une prospérité apparente, qu'une richesse factice. Là comme ailleurs, dit-il, tout était mensonge.

Après avoir rendu compte de la situation particulière de son département ministériel, M. Marie entra dans une longue dissertation sur les *ateliers nationaux*, création qui lui appartenait complètement, mais que les ennemis de Louis Blanc ont eu la maladresse de lui reprocher, sans se douter que les ateliers nationaux furent organisés dans le but de balancer l'influence du Luxembourg.

A l'époque de la réunion de l'Assemblée nationale, les ateliers nationaux n'étaient pas encore considérés comme l'*armée du désordre* ; aussi leur créateur ne recula-t-il pas devant l'idée d'en dire du bien.

> On nous a reproché l'argent dépensé pour l'organisation de ces ateliers, dit-il. Eh ! quel argent cependant a été mieux employé ? A quelles misères plus dignes de soulagement pouvions-nous compatir ? En quelles mains plus méritantes pouvions-nous verser cet argent... ?
>
> Nous avions aussi songé aux femmes, dont la position avait été trop oubliée : des ateliers nationaux pour femmes ont été organisés avec succès...
>
> En même temps que je songeais aux travailleurs de la capitale, je ne négligeais pas les intérêts des travailleurs de la province. Je me suis mis en rapport avec les commissaires de la République, et je leur ai demandé quels étaient les travaux qui pourraient, dans chaque localité, être mis à exécution avec le plus d'activité et d'utilité...
>
> N'oublions pas une chose, dit le ministre en terminant : c'est que la République est la formule la plus énergique du progrès.

Le citoyen Lamartine, chargé des affaires étrangères, fut le dernier des ministres de la République française à monter à la tribune pour y faire connaître l'état de ses relations avec les puissances de l'Europe, et notre situation à l'égard des peuples qui tournaient leurs regards vers nous.

Le ministre commença par établir que deux sortes de révolutions étaient constatées par l'histoire des peuples : les révolutions de territoires et les révolutions d'idées. Les premières, disait-il, se réduisent en conquêtes et en bouleversements de territoires ; les autres ont pour objet des institutions. Aux unes la guerre est nécessaire ; les autres ont besoin pour se consolider de la paix, mère des institutions, du travail et de la liberté.

> Quelquefois, ajoutait-il, les changements d'institutions qu'un peuple opère dans ses propres limites deviennent une occasion d'agression contre lui de la part des autres peuples et des autres gouvernements, ou deviennent une crise d'ébranlement et d'excitation chez les nations voisines. C'est une loi de la nature que les vérités sont contagieuses, et que les idées tendent à prendre leur niveau comme l'eau. Ces considérations ont déterminé et dominé, dès la première heure de la République, les actes et les paroles du gouvernement provisoire, dans l'ensemble et dans les détails de la direction de nos affaires extérieures. Il a voulu, il a déclaré qu'il voulait trois choses : la République en France, le progrès naturel du principe libéral et démocratique, avoué, reconnu dans son existence et dans son droit, à son heure ; enfin la paix, si la paix est possible, honorable et sûre à ces conditions.
>
> Nous allons vous montrer quels ont été, depuis le jour de la fondation de la République jusqu'au moment actuel, les résultats pratiques de cette attitude de dévouement au principe démocratique en Europe, combiné avec ce respect

pour l'inviolabilité matérielle des territoires, des nationalités et des gouvernements.

Ici, le citoyen Lamartine remontait jusqu'à 1 815 et à la révolution de Juillet 1830 pour démontrer que la diplomatie de la royauté avait fini, malgré sa prétendue habileté, par laisser la France plus isolée, plus cernée, plus garrottée de traités et de limites, plus incapable de mouvements, plus dénuée d'influence extérieure, plus entourée de pièges et d'impossibilités qu'elle ne le fut à aucune autre époque de la monarchie.

Emprisonnée dans les traités de 1815, par ces traités que toutes les puissances avaient successivement violés, sans que la France osât jamais les déchirer, quoiqu'ils eussent été faits contre elle, la République, disait le ministre, trouvait la monarchie exclue de tout l'Orient, complice des Autrichiens en Italie et en Suisse, complaisante de l'Angleterre à Lisbonne, compromise sans avantage à Madrid, obséquieuse à Vienne, timide à Berlin, haïe à Saint-Pétersbourg, discréditée pour son peu de bonne foi à Londres, désertée des peuples pour son abandon du principe démocratique ; elle se trouvait en face d'une coalition morale, ralliée partout contre la France, et qui ne lui laissait de choix qu'entre une guerre extrême d'un contre tous, ou l'acceptation d'un rôle subalterne de puissance secondaire en surveillance dans le monde européen, et condamnée à faire pardonner aux rois son principe révolutionnaire et à trahir les peuples ![1]

La République, poursuivait le ministre des affaires étrangères, en trouvant la France dans ces conditions d'isolement et de subalternité, avait deux partis à prendre : faire explosion armée contre tous les trônes et tous les territoires du continent, déchirer la carte de l'Europe, déclarer la guerre et lancer le principe démocratique armé partout, sans savoir s'il tomberait sur un sol préparé pour y germer, ou sur un sol impropre pour y être étouffé par le sang ; ou bien déclarer la paix républicaine et la fraternité française à tous les peuples, afficher le respect des gouvernements, des lois, des caractères ; des mœurs, des volontés de territoires, de nations ; élever bien haut, mais d'une main amie, le principe de l'indépendance et de la démocratie sur le monde, et dire aux peuples, sans contraindre et sans presser les événements :

— Nous n'armons pas l'idée nouvelle du fer et du feu, comme les barbares ; nous ne l'armons que de sa propre lueur. Nous n'imposons à personne des formes ou des imitations prématurées ou incompatibles avec sa nature. Mais si la liberté de telle ou telle partie de l'Europe s'allume

---

1 En traçant ce panorama si vrai de la situation où se trouvait la monarchie de Louis-Philippe, M. de Lamartine ne se doutait guère que ce tableau serait de nouveau celui que la France républicaine offrirait l'année suivante.

> à la nôtre ; si des nationalités asservies, si des droits foulés, si des indépendances légitimes et opprimées surgissent, se constituent d'elles-mêmes, entrent dans la famille démocratique des peuples, et font appel en nous à la défense des droits, à la conformité des institutions, la France est là ! La France républicaine n'est pas seulement la patrie, elle est le soldat du principe démocratique dans l'avenir.

Certes, il y avait dans cette déclaration un généreux sentiment ; il laissait aux peuples opprimés l'espoir que la France ne faillirait pas à ses principes, à la noble mission dont la Providence semblait lui avoir confié le succès. Mais on aurait pu. demander au gouvernement provisoire pourquoi, quand l'Italie, après des efforts inouïs de courage et de vertu, s'était enfin constituée, lorsqu'elle voulait entrer dans la grande famille démocratique, la France, ce soldat du principe, avait reculé devant le devoir fraternel qu'elle s'était prescrit à elle-même.

Le ministre, jetant un coup d'œil sur les événements prodigieux qui remuaient l'Europe à la suite de notre Révolution, s'en félicitait comme étant le résultat de sa politique armée.

> C'est la coalition prochaine des peuples, adossés par nécessité à la France, au lieu d'être tournés contre elle, comme ils l'étaient du temps des cours, s'écriait-il avec bonheur... Notre système aujourd'hui, c'est le système d'une vérité démocratique qui s'élargira aux proportions d'une foi sociale universelle : notre horizon, c'est l'avenir des peuples civilisés ; notre air vital, c'est le souffle de la liberté dans les poitrines libres de tout l'univers.
>
> Si la démocratie doit avoir sa guerre de trente ans, comme le protestantisme, concluait le ministre des affaires étrangères de la République, au lieu de marcher à la tête de trente-six millions d'hommes, la France, comptant dans son système d'alliés la Suisse, l'Italie et les peuples émancipés de l'Allemagne, marche déjà à la tête de quatre-vingt-huit millions de confédérés et d'amis. Quelles victoires auraient valu à la République une pareille confédération, conquise sans avoir coûté une vie d'homme et cimentée, par la conviction de notre désintéressement ? La France, à la chute de la royauté, s'est relevée de son abaissement, comme un vaisseau chargé d'un poids étranger se relève aussitôt qu'on l'a soulagé.

Malheureusement, à tous les beaux sentiments si bien exprimés par M. Lamartine, on pourrait déjà répondre par des faits déplorables.

Nul doute qu'en proclamant la République à la face des rois, la nation française avait voulu que sa victoire tournât au profit de l'humanité.

Mais on se demandait pourquoi la République française souffrait qu'un roi cherchât à recueillir les fruits d'une révolution faite à l'instar de la nôtre par un peuple qui n'avait combattu et vaincu que pour sa liberté. On se demandait encore pourquoi, au lieu de favoriser le mouvement démocratique de

l'Allemagne, le gouvernement français souffrait qu'on cherchât à relever l'empire féodal dans ce pays, empire qui, composé de trente-huit dynasties, toutes ennemies jurées de la République française, se trouverait prêt à donner la main à la Russie lorsqu'il conviendrait à son empereur de nous attaquer. On se demandait enfin ce que la France se proposait de faire pour la Pologne, dont les généreux enfants étaient de nouveau traqués par les satellites des rois !

> A quoi bon, disaient les hommes à instincts révolutionnaires, à quoi sert de décréter la formation d'une armée des Alpes, si nos soldats sont forcés d'assister, l'arme au bras, à la prise de possession de la Lombardie par le roi de Piémont ? A quoi sert l'armée dite du Rhin, si elle doit rester inactive en présence des efforts faits par la diplomatie des cours pour fortifier le système monarchique en Allemagne, malgré les protestations énergiques des populations ?
>
> Citoyens du gouvernement provisoire qui, au sortir d'une grande révolution, avez inauguré la politique négative, votre politique est un contre-sens ; vous ne tarderez pas à vous apercevoir qu'elle compromet les intérêts de la démocratie, les intérêts des peuples, et qu'elle perdra la République !

Et pourtant l'Assemblée nationale, appréciant sans doute les bonnes intentions des hommes portés par le peuple à l'Hôtel-de-Ville, allait déclarer que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie, quand le citoyen Barbès se leva pour protester contre une foule d'actes antipopulaires commis par le gouvernement provisoire. Seul il eut le courage de lui demander compte des massacres de Rouen, et principalement d'avoir méconnu la mission de la République française vis-à-vis de l'Europe. Je demande ce compte au nom du peuple qui se croit trahi, s'écria le représentant de l'Aude. Les réactionnaires, les satisfaits lui répondirent par de longs murmures.

Le représentant Sénard, appelé à la tribune par toutes les voix réactionnaires, se récria contre les mots si durs de *tueries* et de *massacres*, que Barbès avait prononcés. Il parla de complot, et raconta les événements de Rouen de manière à soulever contre son récit tous ceux qui connaissaient la conduite de la garde nationale envers les ouvriers. Barbès persista à demander une enquête solennelle faite, dit-il, par le procureur général de la République, et non par les Frank-Carré et autres individus qui s'en sont mêlés jusqu'ici. Le ministre de la justice assura qu'une double enquête judiciaire et administrative ferait ressortir la vérité. Si les résultats de cette double enquête, ajouta-t-il, ne satisfont pas l'Assemblée, elle sera souveraine pour ordonner par elle-même une enquête nouvelle et pour en déterminer les formes particulières.

La question ayant été ramenée sur les remerciements à offrir au gouvernement provisoire, le représentant Guichard, se fondant sur ce que les membres de ce gouvernement avaient bien compris et bien accompli leur mission, proposa que l'Assemblée déclarât qu'ils avaient bien mérité de la patrie. Exprimons-lui notre reconnaissance, dit-il ; exprimons notre reconnaissance au peuple de Paris, à l'armée ; ce sera remercier tous les citoyens qui, pendant vingt-cinq ans, ont marché, à travers tant d'épreuves, à l'avant-garde de la République. Il n'y a que la royauté, l'égoïsme et la corruption qui aient été vaincus en février. Les

vainqueurs de février, ce sont les Français qui gardent dans leur cœur le culte de l'honneur et de la probité. Ces paroles mirent fin à la discussion.

L'Assemblée nationale déclara, à l'unanimité, moins quatre à cinq voix, que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie.

CHAPITRE III

Cri de la France en proclamant la République. — Institutions réclamées par le peuple. — Objet de l'institution de la Commission des travailleurs. — Elle appelle le concours des ouvriers et des patrons. — Difficultés qu'elle rencontre. — Louis Blanc expose la mission du Luxembourg. — Comité permanent des délégués et des patrons. — Hommes spéciaux appelés aux conférences. — Louis Blanc se déclare l'adversaire de la concurrence. — Question du travail dans les prisons, les couvents, etc. — Discussion à ce sujet. — Décret qui supprime ce travail. — Exposé des motifs de l'organisation du travail. — Projet à ce sujet présenté par Louis Blanc. — Discussion de ce projet. — Opinions des citoyens Wolowski, Charpentier, Dupont-White, Le Play, Duveyrier, Pecqueur. — Réponses de Louis Blanc et de Vidal. — Les journaux républicains appuient la Commission du Luxembourg. — Non, ce n'est pas là une question insoluble ! — Attaques des feuilles de la réaction. — Services rendus à plusieurs industries par la Commission. — Son impuissance matérielle pour mettre à exécution ses idées. — Elle a semé pour l'avenir en proclamant le principe de la solidarité humaine et en attaquant la servitude sous le déguisement de la misère.

C'est bien intentionnellement que nous n'avons pas fait mention, à sa place, du compte-rendu à l'Assemblée nationale par le président de la Commission du gouvernement pour les travailleurs ; nous n'avions pas oublié l'engagement pris avec nos lecteurs de leur faire connaître les travaux de cette Commission, et les études faites au Luxembourg des questions relatives au capital et au travail, les premières, les plus grandes que le gouvernement issu de la révolution de Février ait eues à traiter à l'intérieur.

Les hommes portés au pouvoir, soudainement éclairés par un rayon de cette lumière que le peuple avait fait jaillir des pavés, comprirent dès le premier jour que le cri de la France n'avait pas proclamé seulement une forme de gouvernement, mais bien un principe fécond ; ils reconnurent en même temps que ce principe s'appuyait sur l'égalité par les droits, la fraternité par les institutions ; et ils déclarèrent que la révolution accomplie par le peuple devait s'organiser au profit du peuple, par une série continue d'institutions fraternelles et tutélaires, propres à conférer régulièrement à tous les conditions de dignité individuelle, d'instruction, de lumières, de salaires, de moralité, d'éléments de travail, d'aisance, de secours et d'avènement à la propriété, qui supprimassent le nom servile de prolétaire et qui élevassent le travailleur à la hauteur de droit, de devoir et de bien-être des premiers-nés de la propriété[1].

Le but de cette série d'institutions réclamées était d'élever et d'enrichir les uns sans abaisser les autres, de conserver la propriété et de la rendre plus féconde et

---

1 Rapport sur la situation générale de la France présenté à l'Assemblée nationale par le président du gouvernement provisoire, le 6 mai 1848.

plus sacrée en la multipliant et en la parcellant entre les mains d'un plus grand nombre ; de distribuer l'impôt de manière à faire tomber son poids le plus lourd sur les plus forts, en allégeant et en secourant les plus faibles ; de créer, par l'État, le travail qui manquerait accidentellement par le fait du capital intimidé, afin qu'il n'y eût pas un travailleur en France à qui le pain manquât avec le salaire ; et enfin d'étudier, avec les travailleurs eux-mêmes, les phénomènes pratiques et vrais de l'association, et les théories encore problématiques des systèmes, pour y chercher consciencieusement les applications, pour en constater les erreurs.

Voilà, ainsi que nous l'avons déjà dit, ce que le gouvernement provisoire avait compris.

Mais l'application de ces théories nouvelles demandant des études profondes sur toutes ces questions, il en avait confié l'examen attentif à la Commission des travailleurs, instituée par son décret du 29 février, et siégeant au Luxembourg, sous la présidence de Louis Blanc, ayant pour collaborateur l'autre membre socialiste du gouvernement, l'ouvrier Albert.

Cette Commission, impatiente d'accomplir ce qui était possible, appela les travailleurs à l'aider de leur concours fraternel ; elle les invita à envoyer au Luxembourg des délégués ayant mission de représenter les corporations et d'éclairer les questions pratiques. Des élections ayant été faites en conséquence par les diverses branches de l'industrie, la réunion générale des délégués, au nombre de 250 environ, eut lieu, pour la première fois, le 10 mars.

Louis Blanc y exposa le but des efforts que la Commission et ses auxiliaires naturels devaient faire pour réaliser les améliorations réclamées par la crise industrielle, le chômage du travail et les idées du socialisme.

Malheureusement, les questions que l'on devait traiter n'étaient pas faciles à résoudre. En touchant à un seul abus, on les menaçait, on les ébranlait tous à la fois ; parce que le mal formait comme une chaîne immense, dont il n'était guère possible d'arracher un anneau sans que toute la trame se défît.

Louis Blanc citait pour exemple la simple question de la diminution des heures de travail, réclamée par le peuple dès le lendemain de la révolution, dans le double objet de laisser quelque emploi de plus aux travailleurs qui manquaient d'occupation, et de donner à l'ouvrier au moins une heure pour vivre de la vie de l'intelligence et du cœur.

> Eh bien ! s'écriait le président de la Commission des travailleurs, cette concession si légitime, ce premier pas fait dans la réalisation graduelle de ce progrès infini rêvé par les hommes qui plaident pour l'intelligence et l'éducation du peuple, ce bienfait physique et moral, contre lequel personne n'oserait protester directement, a soulevé une foule d'objections, qui démontrent combien, dans l'organisation économique naturelle, tout progrès partiel est difficilement réalisable.
>
> Vous le voyez, continuait Louis Blanc, les questions que nous avons à étudier veulent être examinées dans leur ensemble. Ce qui est à chercher après-demain, demain, dans une heure, c'est le moyen de réaliser l'association, et de faire triompher le grand principe de la solidarité des intérêts...

Passant ensuite à la mission confiée à la Commission, Louis Blanc l'exposait ainsi :

> Etudier avec soin, avec amour, les questions qui touchent à l'amélioration, soit morale, soit matérielle de votre sort ; formuler les solutions en projets de loi, qui, après approbation du gouvernement provisoire, seraient soumis à l'Assemblée nationale, tel est le but de la Commission des travailleurs. Ne perdons jamais de vue, citoyens, que nous allons nous occuper des plus grands intérêts qui aient jamais ému les hommes. C'est de l'abolition même de l'esclavage qu'il s'agira ; esclavage de la pauvreté, de l'ignorance, du mal ; esclavage du travailleur qui n'a pas d'asile pour son vieux père ; de la fille du peuple qui, à seize ans, s'abandonne pour vivre ; de l'enfant du peuple qu'on ensevelit, à dix ou douze ans, dans une filature empestée. Tout cela est-il tellement conforme à la nature des choses, qu'il y ait folie à croire qu'on doive le changer un jour ? Qui oserait le prétendre et blasphémer ainsi le progrès ? Si la société est mal faite, refaites-la ; abolissez l'esclavage !

Et les deux cent cinquante délégués des corporations applaudirent à ces généreuses paroles, comme à une promesse d'avenir. A la fin de la séance, ces délégués élurent leur Comité permanent, et le composèrent de dix membres ouvriers, ayant mission de représenter le plus grand nombre des corporations auprès de la Commission des travailleurs. Leurs travaux commencèrent aussitôt. Le lendemain, on ajouta à ce Comité, et en nombre égal à celui des ouvriers, des patrons, représentant les plus grandes industries parisiennes. Enfin, on appela à prendre part aux séances plusieurs hommes compétents, connus par la spécialité de leurs études et de leurs théories, et choisis de telle sorte que tous les intérêts pussent être interrogés au milieu de ce débat solennel[1].

Dans ses précédents écrits, Louis Blanc s'était courageusement posé en adversaire prononcé de ce que les économistes appellent la liberté de la concurrence : il avait démontré que cette concurrence n'était autre chose qu'une guerre à outrance que se faisaient sans cesse les industriels et les industries, qu'une cause de ruine pour les patrons et de misère pour les ouvriers. Cette libre concurrence, il voulait la détruire par tous les moyens, comme les anciens voltairiens voulaient détruire l'infâme. Devenu, par la révolution, l'homme nécessaire, l'homme à qui les circonstances confiaient le remaniement de la société, Louis Blanc ne faillit pas à ses convictions. Son premier projet fut dirigé contre le travail des prisons, des casernes et des couvents, travail qui enlevait le pain à un grand nombre d'ouvriers, ou ne leur laissait, par suite de la concurrence meurtrière que ces maisons faisaient aux travailleurs libres, qu'un salaire insuffisant.

---

1 Toutes les doctrines furent représentées aux conférences du Luxembourg. Ainsi, le saint-simonisme s'y trouva dans la personne de MM. Ch. Duvergier et Careaux ; le fouriérisme, dans celle de M. Victor Considérant ; les encyclopédistes du dix-neuvième siècle, par M. Jean Reynaud ; le socialisme moderne, par MM. Vidal et Pecqueur ; l'économie proprement dite, par M. Wolowski.

> Là, disait-il, les travailleurs sont logés, nourris, entretenus ; la vie matérielle leur est assurée : ils peuvent donc travailler à bas prix. L'ouvrier du dehors, qui a sa famille à loger, à nourrir, à entretenir sur le prix de son salaire, est accablé dans cette lutte inégale. Eh bien ! il s'agirait de décider, dans ces jours de crise, et au moins momentanément, que ceux qui, placés dans ces conditions exceptionnelles, n'ont pas besoin de travailler pour vivre, céderont le travail à ceux pour qui le travail est la vie même.
>
> Dans les prisons et dans les casernes, c'est l'État qui autorise, qui consacre un rabais fatal à l'ouvrier libre : l'État est donc responsable des résultats de cette concurrence désastreuse. Son devoir ne saurait être douteux.

En conséquence, Louis Blanc proposait de supprimer d'abord le travail des prisons.

Il fut soutenu par le citoyen Vidal, qui affirma qu'un fabricant de bronze, faisant exécuter, à bas prix, des travaux dans la prison de Melun, ne demandait pas mieux que de céder ces travaux aux ouvriers de Paris, si l'on voulait résilier le marché. Dans l'opinion de ce jeune socialiste, cette résiliation ne pouvait présenter de grandes difficultés ; car, disait-il, pour le cas où les marchés seraient faits avec le gouvernement, cela coulerait de source ; si c'est avec des particuliers, il y aura indemnité.

Le citoyen Considérant n'éleva aucune objection contre là suppression du travail des prisons ; mais il déclara que cela lui paraissait plus délicat pour les couvents.

Louis Blanc n'en insista pas moins, en faisant remarquer que le travail des couvents se faisait à des conditions impossibles au dehors[1], et qui frappaient précisément sur la partie de la population ouvrière ayant le plus besoin d'être protégée. La misère conduit l'homme au crime, poursuivit-il ; songez, messieurs, où la misère peut conduire la femme, malgré tous ses instincts de pudeur et de délicatesse ! Protection donc à cette misère, la plus touchante de toutes ! Les femmes qui ont voulu vivre en dehors du monde seraient probablement les premières à demander, si elles connaissaient la situation, que leur travail ne conduisît pas leurs sœurs à la honte.

Le citoyen Pecqueur fit remarquer que dans les couvents ce n'était pas l'Etat qui créait la concurrence du travail intérieur contre le travail du dehors. Et cependant, ajouta-t-il, ce n'est que par la tolérance de l'Etat que les couvents existent et travaillent. L'Etat a donc le droit d'intervenir et de faire tout au moins des conditions. La justice et la morale demandent que le travail exécuté dans les couvents ne le soit pas à meilleur marché que clans la chambre de l'ouvrière courageuse et pauvre.

Le citoyen Considérant ayant paru craindre qu'on ne fît, plus tard, au travail provenant des grandes associations projetées sous le patronage de l'Etat les

---

1 Les délégués des ateliers de couture venaient de faire parvenir à la Commission des travailleurs des échantillons de chemises établies dans les couvents, pour les soldats, dont le prix de façon était payé trente-cinq centimes, quoiqu'il fallût au moins une journée pour faire une de ces chemises. Comment voulez-vous, disaient ces délégués, qu'à de pareilles conditions une femme puisse vivre du travail de ses mains ? Il y avait longtemps qu'on savait cela à Paris, sans qu'on eût songé à y remédier.

mêmes reproches que l'on adressait aux couvents, en disant que l'Etat faisait ainsi concurrence au libre travail, Louis Blanc répondit que les grands travaux que l'on proposait à l'Etat de diriger seraient précisément combinés de manière à affaiblir et à restreindre de plus en plus la concurrence ; tandis que le travail exécuté dans les prisons, dans les casernes, dans les couvents était de tous les genres de concurrence le plus dangereux et le plus funeste. De nombreuses pétitions, concluait-il, nous en demandent tous les jours la suppression ; nous présenterons, dans ce sens, un projet de décret aux méditations du gouvernement provisoire.

En effet, le décret portant suppression du travail exécuté par entreprise dans les prisons, les couvents et les casernes ne tarda pas à faire suite à celui qui réduisait les heures de travail des ouvriers ; et toutes ces mesures furent accueillies comme de grands bienfaits[1] : les travailleurs étaient si peu habitués à voir le gouvernement s'occuper d'eux autrement que pour les entraver et les punir, qu'ils se montraient touchés d'être enfin les objets de sa paternelle sollicitude : aussi quel dévouement égala jamais celui du peuple pour cette République qui lui avait rendu ses droits, et qui songeait à améliorer sa position ? Quelles vives sympathies les travailleurs ne montraient-ils pas pour la commission du Luxembourg !

Dans la séance du 20 mars, l'une des plus intéressantes de toutes celles qui se tinrent au Luxembourg, Louis Blanc annonça qu'après avoir fait appel à toutes les opinions, à toutes les lumières, il allait formuler son *projet d'organisation du travail*, en présence d'une foule de patrons, d'un pareil nombre d'ouvriers, et sous les yeux de plusieurs économistes appelés à donner leur avis dans ce débat solennel.

Il ne se dissimulait pas que le mal était grand.

D'une part, les entrepreneurs, les fabricants effrayés de voir s'écrouler, en même temps que le trône, toutes les anciennes bases sur lesquelles la vieille société était arrivée de crise en crise jusqu'à la révolution politique, précurseur de la révolution sociale ; d'autre part, les ouvriers agités par la pensée d'obtenir, pour le concours actif qu'ils apportaient au capital, des conditions telles qu'ils n'eussent plus en perspective la misère pour leurs familles et l'hôpital pour leur vieillesse. Ces mots de *socialisme*, d'*association*, de *liberté*, d'*égalité*, de *fraternité* frappaient toutes les oreilles, pénétraient dans tous les esprits ; mais ils étaient si diversement expliqués, interprétés, commentés, qu'il n'en ressortait encore que confusion et découragement.

Louis Blanc commença par définir le socialisme, qui, à ses yeux, n'était autre chose que le développement naturel et logique de la triple formule républicaine : *liberté, égalité, fraternité*, appliquée aux besoins de la société tout entière.

---

[1] Les nombreux ouvriers mécaniciens des ateliers d'Henri Leclerc et de Pichet venaient d'adresser à la Commission du gouvernement l'admirable déclaration suivante :
Les soussignés déclarent qu'ils sont satisfaits du décret rendu par le gouvernement provisoire qui a fixé la durée du travail à dix heures, et qu'ils regarderaient comme injuste toute autre prétention, dont le résultat occasionnerait la ruine de leurs chefs et la fermeture des ateliers. Ils adjurent leurs frères de ne rien exiger au delà du juste et du raisonnable, et de se mettre en garde contre les mauvais conseils des fauteurs de trouble et d'anarchie.

La liberté d'abord. Messieurs, on parle maintenant de liberté, disait-il, en faisant allusion à la concurrence illimitée. Quoi ! voilà d'un côté des hommes qui sont en possession du sol, du numéraire, qui ont l'instruction, qui possèdent Cette force immense qu'on appelle le développement de l'intelligence ; voilà, de l'autre côté, des hommes à qui toutes les ressources manquent. On déchaîne au milieu d'eux la concurrence ; on crie : laissez faire ! laissez passer ! c'est-à-dire que l'on met aux prises l'homme fort avec l'homme faible, l'homme instruit avec l'ignorant, l'homme ingambe avec le paralytique, et on appelle cela la liberté ?

Je dis, moi, que c'est, sous une autre forme, sous une forme adoucie, la liberté de l'état sauvage.

Non, la liberté n'existe pas partout où les transactions ont lieu entre la richesse et la faim[1] partout où les ouvriers sont réduits à se vendre au rabais, partout où l'enfant du pauvre, au lieu d'être envoyé à l'école où on l'instruirait, est envoyé à l'atelier où on l'exténue, partout où il y a des mendiants qui sont obligés de coucher sur les marches d'un palais inhabité, partout où il y a des filles de seize ans qui se prostituent, partout où il y a des enfants qui sont obligés d'envoyer leur père mourir à l'hôpital !

La liberté ! non, elle n'existe pas avec ce mot métaphysique, avec ce mot si vague et si infécond, le *droit* ; la liberté, ce n'est pas le *droit* ; la liberté, c'est le *pouvoir* donné à l'homme de développer ses facultés, sous la sauvegarde de la justice et sous l'empire de la loi,

L'égalité, messieurs, existe-t-elle davantage dans la société où nous sommes et sous l'empire de ce lâche et brutal principe, la concurrence illimitée ?

Pour que l'homme travaille, est-ce qu'il ne lui faut pas des instruments de travail ? Or, messieurs, je le demande à tous, est-ce qu'aujourd'hui la possession des instruments de travail n'est pas un monopole ? Comment donc celui qui.ne les possède pas ne subirait-il pas la domination de celui qui les possède ? Comment ne serait-il pas obligé de se courber sous les conditions qu'on lui impose ?

L'égalité, messieurs, elle ne peut exister que par l'association.

Réduit à son isolement, l'homme faible est condamné à une impuissance radicale ; tandis qu'associé, il dispose de la force de tous ses coassociés, il dispose d'une force collective

---

1 Vous n'êtes pas libres encore, disait aux hommes qui avaient renversé le trône, un autre socialiste déjà cité par nous, le démocrate Félix Pyat. Il vous reste à détrôner deux autres tyrannies ; l'ignorance et la misère. Sujet ou citoyen, républicain ou royaliste, l'homme qui a faim est esclave du besoin, l'homme qui ne sait pas est esclave de l'erreur... Ainsi, la République des gens libres doit donner à l'homme lumière et bien-être ; car l'homme est un corps et une âme : il vit de pensée comme de pain...

qui le fait échapper à la tyrannie de sa propre faiblesse, de sa propre impuissance, qui lui le fait échapper au despotisme des choses ; car, messieurs, il n'y a pas qu'un seul despotisme au monde : il n'y a pas seulement le despotisme à visage humain ; il y a ce que j'appelais tout à l'heure de despotisme des choses, ce despotisme mystérieux, insaisissable, invisible, qui étreint le pauvre, l'enveloppe, et contre lequel il n'a pas même la ressource de la protestation, contre lequel il n'a pas même la consolation de le maudire.

Ainsi, il n'y a pas aujourd'hui d'égalité. Remarquez-le ; les socialistes n'ont jamais dit que l'égalité pût exister entre les fonctions ; jamais une pareille absurdité ne leur sera imputable : les fonctions, les socialistes savent bien qu'elles doivent être diverses ; mais ce qu'ils voudraient, ce serait l'égalité dans les moyens de développement ; ce qu'ils demandent, c'est qu'on reconnaisse que tous les hommes ont un droit égal au développement de leurs facultés différentes... Les socialistes veulent la liberté par l'association, l'égalité par l'association, et c'est par l'association aussi qu'ils veulent la réalisation du principe de la fraternité.

Car enfin, le laisser-faire, le laissez-passer réalisent-ils aujourd'hui le principe de la fraternité ? Y a-t-il fraternité dans la domination de cette maxime : chacun chez soi, chacun pour soi ? Y a-t-il réalisation de la fraternité dans cette concurrence qui fait, par exemple, que chacun cherche à élever sa fortune sur les débris de la fortune de son voisin ? Non, messieurs, la fraternité n'est pas là ; la fraternité, elle est dans la solidarité de tous les intérêts ; et cette solidarité de tous les intérêts, c'est un principe d'ordre ; car, comme on l'a dit, que l'Etat, par exemple, se fasse l'assureur de tous les citoyens, conçoit-on que tous les assurés pussent se révolter un jour contre l'assureur ?

Ainsi, ce que nous avons demandé, c'est qu'on substitue à ce qu'on appelle dans l'ordre moral l'égoïsme, dans l'ordre des idées philosophiques l'individualisme, dans l'ordre industriel la concurrence anarchique et illimitée, c'est qu'on substitue à cela l'union de tous les cœurs, l'association de toutes les forces, la solidarité de tous les intérêts.

Non, s'écriait Louis Blanc, ce système n'est point un système de désordre ; car il a sa source dans l'Evangile, et de cette source-là ne peuvent pas résulter la haine, la guerre, le froissement de tous les intérêts ; car la doctrine formulée de l'Evangile est une doctrine de paix, une doctrine d'union et d'amour.

Après avoir ainsi exposé ses idées sur le socialisme[1], Louis Blanc lut son projet d'organisation du travail, projet par lequel il voulait arriver à la solution du problème d'une meilleure répartition du produit, au moyen de l'association entre le capital et le travail.

> Voici, disait-il, ce que nous proposons :
>
> Aux entrepreneurs qui, se trouvant aujourd'hui dans des conditions désastreuses, viennent à nous et nous disent : Quel l'Etat prenne nos établissements et se substitue à nous. — Nous répondrions, l'Etat y consent. Vous serez largement indemnisés... L'Etat vous souscrira des obligations, portant intérêt, hypothéquées sur la valeur même des établissements cédés, et remboursables par annuités ou par amortissement.
>
> L'affaire ainsi réglée avec les propriétaires d'usines, l'Etat dirait aux ouvriers : — Vous allez travailler désormais dans ces usines, comme des frères associés. Pour la fixation de vos salaires, il y a à choisir entre deux systèmes, ou des salaires égaux ou des salaires inégaux. Nous serions partisans, nous, de l'égalité, parce que l'égalité est un principe d'ordre qui exclut les jalousies et les haines.

Ici, Louis Blanc répondait aux objections qu'on pouvait lui faire au sujet de cette égalité de salaires.

> Du reste, ajoutait-il, que l'un ou l'autre système l'emporte dans la distribution des salaires, une fois ce point réglé, vient la question des bénéfices du travail commun.
>
> Après le prélèvement du prix des salaires, de l'intérêt du capital, des frais d'entretien et de matériel, le bénéfice sera ainsi réparti :
>
> Un quart pour l'amortissement du capital appartenant au propriétaire avec lequel l'Etat aura traité ;
>
> Un quart pour la formation d'un fonds de secours destiné aux vieillards, aux malades, aux blessés, etc. ;
>
> Un quart à partager entre les travailleurs, à titre de bénéfice, comme il sera dit plus tard ;
>
> Un quart, enfin, pour la formation d'un fonds de secours dont la destination sera indiquée plus bas.
>
> Ainsi serait constituée l'association dans un atelier.
>
> Resterait à étudier l'association entre tous les ateliers d'une même industrie, ajoutait l'auteur de ce projet, et ce afin de les rendre solidaires les uns des autres.
>
> Deux conditions y suffiraient :

---

[1] Quoique la définition ci-dessus n'ait pas été présentée par Louis Blanc dans cette séance, comme elle lui appartient, nous avons pensé qu'elle pourrait ainsi servir d'introduction, d'exposé des motifs à son projet d'organisation du travail.

D'abord, on déterminerait le prix de revient ; on fixerait, eu égard à la situation du monde industriel, le chiffre du bénéfice licite au-dessus du prix de revient, de manière à arriver à un prix uniforme et à empêcher toute concurrence entre les ateliers d'une même industrie.

Ensuite, on établirait dans tous les ateliers de la même industrie un salaire, non pas égal, mais proportionnel, les conditions de la vie matérielle n'étant pas identiques sur tous les points de la France.

La solidarité ainsi établie entre tous les ateliers d'une même industrie, il y aurait enfin à réaliser la souveraine condition de l'ordre, celle qui devra rendre à jamais les haines, les guerres, les révolutions impossibles : il y aurait à fonder la solidarité entre toutes les industries diverses, entre tous les membres de la société,

Deux conditions pour cela sont indispensables ;

Faire la somme totale des bénéfices de chaque industrie, et cette somme totale la partager entre tous les travailleurs.

Ensuite, des divers fonds de réserve dont nous parlions tout à l'heure, former un fonds de mutuelle assistance entre toutes les industries, de telle sorte que celle qui, une année, se trouverait en souffrance, fût secourue par celles qui auraient prospéré. Un grand capital serait ainsi formé, lequel n'appartiendrait à personne en particulier, mais appartiendrait à tous collectivement.

La répartition de ce capital de la société entière serait confiée à un conseil d'administration placé au sommet de tous les ateliers. Dans ses mains seraient réunies les rênes de toutes les industries, comme dans la main d'un ingénieur nommé par l'Etat serait remise la direction de chaque industrie particulière.

L'Etat arriverait à la réalisation de ce plan par des mesures successives. Il ne s'agit de violenter personne. L'Etat donnerait son modèle : à côté vivraient les associations privées, le système économique actuel. Mais telle est la force d'élasticité que nous croyons au nôtre, qu'en peu de temps, c'est notre plus ferme croyance, il se serait étendu sur toute la société, attirant dans son sein les systèmes rivaux par l'irrésistible attrait de sa puissance. Ce sera la pierre jetée dans l'eau, et traçant des cercles qui naissent l'un de l'autre, en s'agrandissant toujours.

Tel est, rapidement esquisse, concluait Louis Blanc, ce projet que nous soumettons à la discussion.

Louis Blanc avait été écouté attentivement. Son système, d'ailleurs fort simple, fut compris de tout l'auditoire. Mais, comme c'était sérieusement qu'on voulait le discuter, les objections et les explications ne se firent pas attendre.

Le citoyen Wolowski, professeur d'économie politique, chercha d'abord à bien asseoir son opinion, en demandant si l'État se bornerait à donner le mouvement au système, laissant à l'industrie privée sa liberté d'action et même de concurrence aux ateliers solidaires.

Assurément, répondit Louis Blanc ; et celui des deux systèmes qui absorbera l'autre sera évidemment le plus fort, le plus utile à la société et le plus moral. Mais il fit remarquer combien les entrepreneurs particuliers auraient d'avantage à se ranger du côté du système des socialistes, afin d'échapper aux chances de la lutte.

L'un des délégués, le citoyen Charpentier, émit la crainte que chaque industrie, ne formant plus qu'un corps, ne rançonnât le consommateur, qui n'aurait plus la garantie de la concurrence. Louis Blanc répondit que la garantie du consommateur serait le tarif. Il ajouta que la prévoyance de l'Etat remplacerait la concurrence pour la fixation des prix. Nous remplaçons, dit-il, le gouvernement du hasard par celui de la science.

A la question : Que deviendra le commerce ? qui lui fut adressée par un autre délégué, le président de la Commission des travailleurs répondit :

> La société se composant d'une association de producteurs, le marchand ne serait plus qu'un agent associé à la production, ayant le même intérêt que le producteur ; il ne pèserait plus, comme aujourd'hui, sur le producteur et le consommateur à la fois.

Le citoyen Wolowski, tout en persistant dans son opinion que les industries libres pourraient se maintenir avantageusement en face des ateliers nationaux, émit une crainte qui paraissait fondée : il redoutait de voir tuer, par le système présenté, le ressort de l'activité individuelle, si nécessaire, selon lui, pour accroître la masse de la production. Dans son opinion, il ne suffisait pas, pour améliorer le sort des classes laborieuses, que la répartition du produit fût plus équitable ; il fallait encore que la production fût considérablement augmentée. Il critiqua le système de Louis Blanc, parce qu'au lieu d'accroître la production, il paraissait destiné à la diminuer. Il croyait que l'association aurait le tort de ne pas s'adresser, de préférence, à la production agricole, base de la société, et de laquelle seule, disait-il, pouvait être obtenue l'amélioration du sort des travailleurs par la diminution du prix des matières premières.

C'était faire rétrograder la question jusqu'aux vieilles maximes des économistes, et en revenir au principe de l'*offre* et de la *demande*, comme règle du prix des salaires. Aussi le citoyen Dupont-White parla-t-il contre la prétention de faire précéder les améliorations industrielles par les améliorations agricoles, qui, à ses yeux, ne pourrait avoir d'autre résultat que de produire une baisse dans le prix des substances alimentaires, et par conséquent dans les salaires de l'industrie.

> Je n'admets nullement, répondit le citoyen Wolowski, que le prix du salaire se règle sur le prix des subsistances. L'Etat peut et doit améliorer le sort des travailleurs ; mais il faut que l'Etat agisse sur le travail offert par le développement du capital intellectuel, de l'activité humaine ; sur le travail demandé, par l'impulsion donnée à tous les grands travaux d'utilité publique, par l'amélioration des voies de communication, par le crédit, par tous les moyens qui puissent développer la masse des produits...

Le citoyen Vidal combattit le système appuyé par le préopinant. A ses yeux, le rapport de l'offre et de la demande ne déterminait pas le taux des salaires. Il fit apprécier tous les avantages qui résulteraient du système proposé, c'est-à-dire du socialisme.

> M. Wolowski, dit-il, a parlé d'augmenter la production. Je suis de son avis ; mais, tandis qu'il fait appel à l'individualisme pour multiplier la richesse, j'invoque, moi, l'union des forces, la puissance de l'association. L'égoïsme, l'intérêt personnel peuvent bien surexciter un moment les instincts ou provoquer des efforts ; mais tout ce qui s'est fait de grand sur la terre a toujours été accompli au nom d'une idée ou au nom d'un sentiment. Ce sont les idées généreuses qui inspirent les grandes choses. On peut organiser le travail de telle sorte, que l'émulation soit développée au plus haut degré, sans recourir à l'appât de l'intérêt individuel ; on peut exalter le courage du travailleur jusqu'à l'enthousiasme, au nom du devoir, de la fraternité, de la justice : on peut trouver, dans les mobiles purement moraux, des stimulants de production autrement énergiques que les ressorts de l'intérêt ou de l'individualisme.

C'était, comme on le voit, les deux systèmes en présence. Le citoyen Wolowski parlait toujours de la liberté, de la concurrence, du laisser-faire, du laissez-passer ; le citoyen Louis Blanc répondait qu'il ne pouvait y avoir de liberté toutes les fois qu'il y avait inégalité. Par conséquent, répétait-il, nous demandons que le fort et le faible s'associent dans un sentiment de fraternité. Toutes les fois que les forces sont inégales, la lutte conduit nécessairement à une victoire et à une défaite.

Ne laissant aucune objection sans réponse, Louis Blanc, à propos de la richesse agricole, sur laquelle son adversaire basait celle de l'Etat, démontrait qu'il ne suffisait pas que la production augmentât pour que le pauvre ne courût plus le risque de mourir de faim.

> Je vais plus loin, ajoutait le président de la Commission ; cet accroissement de la richesse que M. Wolowski demande, rien n'est plus propre à l'arrêter que la concurrence. Qu'est-ce autre chose qu'une interminable série de chutes ? qu'un entassement quotidien de ruines ? Qu'est-ce autre chose qu'un champ clos où s'usent d'une manière incessante toutes les forces de l'industrie ?...
>
> — Je crains, répondait le citoyen Wolowski, que votre système ne détruise la liberté telle que je l'entends, c'est-à-dire le développement de toute l'activité individuelle ; et qu'en affaiblissant ce ressort si puissant, il ne diminue la masse de la production.
>
> — Oui sans doute, l'émulation est nécessaire, répliquait Louis Blanc ; mais l'émulation tirée de l'intérêt personnel, c'est l'individualisme ; stimulant énergique, mais funeste.

— M. Wolowski a insisté sur l'augmentation de la production agricole, dit alors le citoyen Toussenel. Cette augmentation n'est possible que par l'association. Je citerai l'exemple de la Suisse et des provinces rhénanes, pays que la nature a faits pauvres, que l'association a faits riches. Là, en effet, existent des banques agricoles, qui donnent aux cultivateurs les moyens de se procurer les machines dont ils ont besoin, L'intervention de l'Etat peut seule, chez nous, tirer l'agriculture du malaise où elle se trouve.

— Il est bien entendu, ajouta le citoyen Vidal, que l'association que nous proposons sera purement volontaire : nous ne voulons point recruter de force les travailleurs et les enrôler malgré eux ; nous offrons aux ouvriers les moyens de s'associer et de travailler eux-mêmes...

— Les mines de fer de la Hongrie, celles du Hartz, dit alors le citoyen Le Play, sont organisées d'après ces principes. Les résultats sont on ne peut plus favorables au système de l'association. Le principe de la hiérarchie des fonctions y est admis.

— Le salaire est-il le même pour tous ? demanda le citoyen Duveyrier.

— Non, reprit le préopinant ; mais le salaire est le même pour les ouvriers de chaque catégorie. Le Hartz, plateau stérile, serait inhabitable sans les heureux effets de l'association : une population de cinquante mille âmes y vit heureuse dans ce système. Les mines de la Russie sont exploitées d'après les mêmes principes. Un officier, nommé par l'empereur, y veille à leur fidèle application. J'ai fait le bilan d'un ménage d'ouvriers français dans des conditions passables, et, je le dis à regret, j'ai trouvé que le serf russe était incomparablement mieux traité que l'ouvrier de France.

— Ce sont des faits très-précieux, fit observer Louis Blanc. La seule objection qu'on puisse faire à notre système, dont la logique me paraît irréfutable, serait tirée de sa nouveauté. Si donc, à côté des principes, nous avions à placer des exemples, nos argumentations seraient sans réplique.

— Je n'ose affirmer que, pour toutes les industries, l'application de ce système soit possible, répliqua le citoyen Leplay ; mais ce que j'affirme, c'est que, pour l'industrie des mines, que je connais spécialement, l'application serait aussi facile qu'avantageuse.

Et cette longue et intéressante séance fut mise sous les yeux du public, qui se trouva ainsi initié aux grandes questions dont on s'occupa dès lors très-souvent à la Commission des travailleurs[1].

---

[1] Ayant exposé complètement ici le système que la Commission des travailleurs espérait faire prévaloir et appliquer successivement aux diverses industries de la France, nous

Deux jours après, un journal démocratique, après s'être emporté contre ceux qui, par leurs terreurs affectées, prolongeaient la crise financière qui frappait la République, s'écriait :

> Nul cri ne s'est fait entendre contre les vaincus ; aucune réaction n'est venue vous atteindre ; pas une goutte de sang versé ; la propriété respectée, au milieu d'une misère effrayante ; la sécurité rétablie dans les rues par les combattants d'hier.
>
> Ce que vous voyez seulement, ce sont les députations pacifiques d'ouvriers, allant demander au pouvoir des garanties d'existence pour le lendemain.
>
> Est-ce là ce qui vous inquiète, ce qui fait rentrer votre or dans vos caisses, ce qui vous détermine à fermer vos comptoirs ? Vous fuyez un péril qui n'existe pas, et vous faites naître un péril grave !
>
> Sachez-le, les citoyens qui vont ainsi demander des garanties pour l'avenir y sont poussés par la cruelle expérience qu'ils ont puisée dans le passé. Ils offrent leur travail, leur dévouement, leur vie ; mais ils veulent, en récompense, ne plus voir la misère affreuse assiéger leur porte, détruire leurs forces, et leur creuser lentement un tombeau.
>
> Une nouvelle organisation du travail leur donnera ces garanties.
>
> Mais, dit-on, le gouvernement a posé là une question insoluble ; il a mis au cœur de ces hommes une espérance qu'il ne peut réaliser.
>
> Ce doute jeté en avant, s'écriait l'auteur de cet article, est une mauvaise action.
>
> Une question insoluble ! mais vous pensez donc que dans une société il doive y avoir fatalement des millions d'êtres qui souffrent du froid, de la faim et d'une souffrance pire encore, celle de voir expirer sous leurs yeux, sans pouvoir leur porter secours, leurs femmes, leurs enfants, leur père épuisé par l'âge !
>
> Non, ce n'est pas une question insoluble ! Les citoyens de cœur et de volonté, qui ont accepté la tâche dure autant que sublime de l'étudier, de la préparer, d'en attendre la solution, en viendront à bout, et l'humanité leur en sera reconnaissante !

---

croyons avoir assez expliqué au lecteur ce que Louis Blanc et ses amis entendaient par l'association des travailleurs, ou plutôt par le socialisme. Nous nous dispenserons donc d'analyser les autres séances du Luxembourg, qui ne pourraient nous fournir d'ailleurs que des répétitions.

Louis Blanc et ses amis avaient à peine commencé à élaborer les grandes questions si propres à intéresser à la fois et l'industrie et les travailleurs, que la malveillance s'était emparée du Luxembourg pour tourner en ridicule les efforts des amis du peuple. La Commission des travailleurs se vit attaquée par tous les journaux réactionnaires, et ce dans un but facile à saisir, celui de frapper de découragement et d'impuissance les citoyens qui se vouaient à cette tâche humanitaire.

Les hommes du Luxembourg répondirent à ces basses calomnies, en se servant de leur influence pour résoudre amiablement les difficultés qui leur étaient journellement soumises par les ouvriers ou les patrons. Les mécaniciens, les constructeurs de machines, la boulangerie, les fabricants et les ouvriers en papiers peints, les maîtres et les ouvriers paveurs, les débardeurs et marchands de bois, les entrepreneurs de voitures de place et les cochers, les maîtres maréchaux-ferrants, les maîtres et les ouvriers plombiers-zingueurs, les scieurs de pierre et les entrepreneurs de maçonnerie, les patrons et les ouvriers vidangeurs de nuit, etc., etc., se trouvèrent admirablement bien d'avoir saisi la Commission des travailleurs des différends survenus dans le sein de ces divers établissements ; quelques-uns s'étant fermés en présence des difficultés, se rouvrirent et marchèrent dans une meilleure voie. Les exhortations et la confiance inspirée aux ouvriers contribuaient ainsi au maintien de l'ordre, dans un moment où le gouvernement ne possédait que la force morale.

Déjà une foule d'associations, sur les bases posées par les socialistes, se formaient à Paris et dans d'autres villes. Les demandes en cession d'établissements arrivaient en grand nombre et fournissaient la preuve que la crise commerciale ne datait pas de la révolution de Février.

Mais hors d'état de rien exécuter, l'institution de la Commission des travailleurs, bornant ses fonctions à étudier les questions relatives au travail et au sort des ouvriers, sans ressources administratives, sans budget, sans fonds quelconques, fut impuissante à faire, par elle-même, l'application de ses idées. Le Luxembourg ne put donc que semer pour un avenir très-prochain : il proclama le principe de la solidarité humaine ; il glorifia l'association ; il donna aux malheureux, par l'espoir, le courage de la modération et l'héroïsme de la patience ; enfin, il attaqua la servitude sous son dernier déguisement, qui est la misère.

CHAPITRE IV

La réaction repousse généralement les membres du gouvernement provisoire. — Elle veut faire entrer au pouvoir des hommes nouveaux. — Combinaisons mixtes présentées par le parti du National. — L'Assemblée ne veut pas laisser prononcer les noms proposés. — Dornès se borne à demander une Commission de cinq membres. — Rapport de la Commission à ce sujet. — Elle propose la nomination directe des ministres par l'Assemblée. — Grands débats à ce sujet. — Opinions de Jules Favre, d'Odilon Barrot, etc. — Paroles de M. Lamartine en faveur de ses collègues. — Cet élan du cœur lui fait perdre une partie de sa popularité. — Rancunes des esprits étroits. — On demande que le gouvernement provisoire conserve ses pouvoirs. — Distinctions établies par le représentant Lacaze. — Belle réponse de Ledru-Rollin. — L'Assemblée décide qu'elle nommera une Commission exécutive de cinq membres. — Intrigues des réactionnaires pour écarter les membres du gouvernement provisoire. — Déclaration du citoyen Sénard. — Lamartine ne veut rentrer au pouvoir qu'avec Ledru-Rollin. — Election de F. Arago, de Garnier-Pagès, de Marie, de Lamartine et de Ledru-Rollin. — Réflexion d'un journal sur cette Commission exécutive. — Nomination des ministres. — Ce ministère offre en général quelques garanties à l'idée révolutionnaire. — Nomination de la Commission dite des travailleurs et de la Commission de constitution. — La réaction fait adopter un décret contre le droit de pétition. — Réflexions à ce sujet.

Il était naturel de penser que cette même Assemblée, qui déclarait, à la presque unanimité, que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie, laisserait le pouvoir exécutif entre les mains de ce même gouvernement jusqu'à la mise à exécution de la Constitution. Mais ceux qui faisaient ce raisonnement si logique ne connaissaient pas l'esprit réactionnaire qui animait la majorité de cette réunion d'hommes inexpérimentés, parmi lesquels il était déjà facile de remarquer un grand nombre d'ennemis de la Révolution.

Ceux-ci, en haine de tout ce qui s'était fait sans eux ou contre eux, ne voulaient plus de ce pouvoir issu des barricades et acclamé par le peuple ; non pas qu'ils craignissent un entraînement révolutionnaire, l'opinion de la majorité des membres leur offrait toutes les garanties désirables à ce sujet, mais parce qu'il s'y trouvait une minorité dont les royalistes se méfiaient, et qu'ils s'étaient engagés auprès de leurs commettants et amis à renvoyer. Nous sommes honteux d'être forcés de dire que, parmi les représentants arrivés à l'Assemblée nationale avec de pareils engagements, se trouvaient de prétendus républicains ayant obtenu des fonctions du gouvernement provisoire, et même des commissaires nommés par Ledru-Rollin. Le but de ce parti, arrivé avec des intentions arrêtées, était de changer le personnel du gouvernement, afin de faire entrer au pouvoir quelques-uns de ses propres chefs. C'étaient encore les questions personnelles mises en jeu, comme sous la monarchie.

D'un autre côté, les hommes professant les principes démocratiques voulaient aussi la suppression d'un pouvoir exécutif délégué, comme étant une institution peu en harmonie avec les principes. Ceux-ci disaient que l'Assemblée nationale devait être elle-même, collectivement, ce pouvoir exécutif ; qu'elle ne devait ni ne pouvait le déléguer à quelques-uns de ses membres, sans porter atteinte à la souveraineté du peuple, qui lui avait remis son mandat pour exécuter et non pour déléguer.

Mais, convaincus bientôt que telles n'étaient pas les intentions de la majorité, décidée à changer le gouvernement, et prévoyant que ce changement ne se ferait que dans le sens contre-révolutionnaire, les républicains de la veille, tout en regrettant de ne pouvoir faire prévaloir les principes démocratiques, se virent dans la nécessité de demander la conservation du gouvernement provisoire tel qu'il était, afin d'ôter tout prétexte à la réaction de le dénaturer dans son sens.

Ici encore, les républicains devaient échouer devant les combinaisons mixtes présentées par les hommes du National ; car ceux-ci, se trouvant aussi menacés par les contre-révolutionnaires, voulaient se maintenir dans la position avantageuse qu'ils s'étaient faite.

Ce fut cette pensée qu'exprima le représentant Dornès, l'un des administrateurs de ce journal. Après avoir proposé de déclarer que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie, il demanda que le pouvoir exécutif fût confié à une Commission de cinq membres, dont il se disposait à lire les noms, lorsqu'une tempête, soulevée par la prétention de dicter ainsi des choix à l'Assemblée, couvrit la voix de l'orateur et l'empêcha, malgré son insistance, de lire les noms qu'il voulait proposer, de concert avec quelques représentants de son parti.

Vainement ceux-ci appuyèrent-ils de toutes leurs forces la demande de Dornès ; l'extrême agitation qui régna dans l'Assemblée tout le temps que l'auteur de la proposition se tint à la tribune, ne lui permit seulement pas d'achever la lecture de son projet.

Dupont (de l'Eure), ayant obtenu un moment de silence, pendant que les amis politiques de Dornès réclamaient la liberté de la tribune, on le vit blâmer la proposition en ces termes :

> On ne comprend pas comment un citoyen aussi prudent que le représentant Dornès a pu prendre sur lui de compromettre des noms..., sans avoir consulté personne. Au surplus, ajouta ce président d'âge de l'Assemblée nationale, vous êtes souverains ; nous n'avons pas de règlement ; à vous de décider si vous entendrez ou non les noms...

L'Assemblée ne laissa pas achever la phrase de son président : elle se montra tellement intraitable au sujet de la proposition préparée par les hommes du National, qu'il fut nécessaire de suspendre la séance pour donner aux têtes le temps de se calmer.

Évidemment, le citoyen Dornès n'avait pas fait seul la proposition que l'Assemblée venait d'accueillir avec tant de défiance ; c'était, sans contredit, le manifeste des hommes du National que ce représentant du peuple s'était chargé de présenter à l'Assemblée, en lui lisant les noms que ce parti voulait faire arriver au pouvoir. Mais cette prétention choqua également tous les partis qui se trouvaient en présence, et fut cause qu'on ne permit pas à Dornès de couronner sa proposition par la lecture des cinq noms.

Cependant, à la reprise de la séance, il reparut à la tribune pour annoncer qu'il modifiait spontanément son projet, en ce qui touchait les noms des membres de la Commission proposés par lui. Mais il persista à demander la formation de cette Commission exécutive, composée de cinq élus par l'Assemblée, laquelle Commission nommerait les ministres responsables. C'était en quelque sorte proposer à l'Assemblée de se déjuger ; car, pour être conséquente, il fallait ou que l'Assemblée continuât ses pouvoirs au gouvernement provisoire, ou qu'elle restât elle-même pouvoir exécutif et nommât directement ses ministres par la voie du scrutin.

Ce fut à quoi conclut une Commission chargée d'examiner la proposition du citoyen Dornès.

Cette Commission émit les principes suivants :

> L'Assemblée nationale réunit tous les pouvoirs, l'exécutif aussi bien que le législatif et le constituant. Tant que la Constitution n'aura pas organisé et défini les pouvoirs, ils demeureront entre les mains de la représentation nationale, indivisible et solidaire dans le sein tout-puissant de son unité : elle retient tout ce qu'elle doit retenir ; elle délègue ce qu'elle ne peut pas s'empêcher de déléguer, et elle se rapproche de son origine.
>
> Quelle idée de sa grandeur, de sa puissance et de sa souveraineté n'allez-vous pas donner au peuple, lui qui a gémi pendant tant de siècles sous le joug d'un gouvernement indépendant et propre, lorsqu'il apprendra que c'est lui, car vous, c'est lui[1], qui vient de nommer ses ministres !
>
> Pourquoi d'ailleurs cette superfétation, ce double emploi, ce rouage inutile, ce vote indirect ? En quoi une Commission exécutive serait-elle plus intelligente et plus apte que vous ne l'êtes ? Y aurait-il plus d'homogénéité en elle qu'en vous ?...
>
> Quel temps ne perdriez-vous pas à définir les doubles rapports de la Commission exécutive, d'un côté avec l'Assemblée, de l'autre avec les ministres !
>
> Ces questions, en tous temps difficiles, seraient aujourd'hui insolubles ; tandis que les pouvoirs ordinaires, les attributions existantes des ministres suffisent pour l'intérimat...
>
> Dans les cas extrêmes, vous les révoquerez ; sous votre égide et votre pression, ils seront actifs, unis et forts, et nous arriverons heureusement au terme de cette Constitution, qui, sous les saintes inspirations de la liberté et de l'égalité, doit régir un peuple de frères.

---

1 A cette époque, il était encore de mise de flatter ainsi le peuple. Deux mois après, le représentant qui aurait répété cette phrase eût fait lever les épaules aux républicains du lendemain.

Le projet de décret présenté par la Commission était celui-ci :

> L'Assemblée nationale nommera directement, au scrutin individuel, à la majorité absolue, neuf ministres responsables et révocables, qui, sous la présidence d'un dixième ministre sans portefeuille, également élu par elle, formeront un Conseil exécutif, et qui rendront compte à l'Assemblée de leur gestion.

Quoique les conclusions de la Commission eussent été applaudies, elles n'en soulevèrent pas moins une discussion des plus vives, dans laquelle les opinions les plus diverses se firent jour.

Le représentant Vignerte considéra le rapport comme basé sur un tissu de sophismes. Après avoir fait ressortir tous les inconvénients du Conseil des ministres nommé par l'Assemblée, il parla de ceux qui s'attacheraient aussi à la nomination d'une Commission de gouvernement. Pour le gouvernement provisoire, dit-il, il en était autrement ; une haute pensée de sagesse et de sécurité avait présidé à sa formation. Je propose donc que le gouvernement provisoire soit maintenu ; c'est ce que l'Assemblée a de mieux à faire. Vignerte fut appuyé par le représentant Durrieu.

Le citoyen Lherbette vit de grandes difficultés à laisser les rênes de l'Etat entre les mains du gouvernement provisoire ou dans celles d'une Commission. Dans son opinion, les ministres avaient besoin d'autorité, et ils ne seraient considérés que comme de simples commis, s'ils ne tenaient leurs pouvoirs directement de l'Assemblée.

Le représentant Saint-Gaudens demandait une Commission exécutive de dix membres, mais seulement élue pour deux mois.

Le citoyen Bac répondait que la majorité ne s'étant pas encore manifestée dans l'Assemblée nationale, il fallait agir avec beaucoup de circonspection, et s'en tenir, du moins provisoirement, au gouvernement provisoire, qui, assurait-il, répondait aux besoins actuels.

Jules Favre, partant de ce principe que le pouvoir issu de l'Assemblée nationale devait être un pouvoir fort, afin de ne pas devenir le jouet de l'esprit de parti, le demandait condensé dans un petit nombre de personnes, afin qu'il pût agir avec la célérité et le secret nécessaires. Il contestait à une assemblée de neuf cents membres la puissance de former un bon ministère, puisqu'elle ignorait les capacités, et qu'elle s'ignorait elle-même.

> Oui, citoyens, s'écriait-il, la nomination directe des ministres aurait pour résultat la mise en coupe réglée des ministres. Il faut donc qu'un pouvoir calme, réfléchi, éclairé, s'interpose entre cette assemblée et le pouvoir agissant.

Et pour démontrer qu'on n'était pas encore dans des circonstances ordinaires, qu'il fallait au-dessus des ministres un gouvernement qui les dirigeât vigoureusement, Jules Favre annonçait que le dernier mot de l'absolutisme n'était pas dit en Europe. Il faut donc, ajoutait-il, un pouvoir ferme, vigilant et libre ; il ne faut pas que, pour une dépêche télégraphique, le pouvoir soit obligé de venir vous consulter... Il faut un Conseil exécutif nommé par cette Assemblée, lequel nomme ses ministres ; et, s'il arrivait que ce Conseil s'écartât de la ligne

que vous lui aurez tracée, un seul mouvement de cette Assemblée suffirait pour l'y faire rentrer.

Après Jules Favre, dont l'opinion avait touché plus d'un membre, on vit, avec une grande curiosité, paraître à la tribune le dominicain Lacordaire. Il parla en faveur de l'élection d'une Commission exécutive... Je désirerais seulement, conclut-il, que ceux qui ont été à l'avant-garde de la victoire ne soient pas écartés ; que leurs noms y figurent... Il faut reconnaître que les anciens républicains sont ici en immense minorité : c'est pour cela précisément que je veux qu'ils soient au pouvoir. L'ancien gouvernement avait une immense majorité ; il a péri par cette majorité. C'est pour cette seconde raison que j'aurai toujours un grand respect pour les minorités.

M. Ferdinand de Lasteyrie répondit aux paroles conciliantes de l'abbé Lacordaire, qu'il n'acceptait pas les termes dans lesquels ce dernier orateur avait posé la question. Je ne puis accepter, dit-il, que le lendemain d'une révolution, à laquelle tout le monde a contribué, on veuille nous transformer en vainqueurs et en vaincus. Puis il blâma l'idée de faire nommer le ministère par l'Assemblée.

On attendait avec impatience qu'Odilon Barrot prît la parole ; on était curieux de savoir quel langage il y tiendrait : il se montra d'abord grave et mesuré ; il se trouvait, disait-il, à l'aise, dès l'instant où l'on écartait les questions personnelles pour s'occuper des questions de principes. Abordant celle de la nomination d'un pouvoir exécutif, il dit que procéder d'une autre manière, serait un anachronisme.

> Il faut que le pouvoir exécutif soit indépendant, dans certaines limites, du pouvoir législatif, s'écria-t-il. Il faut que le pouvoir soit libre pour être véritablement responsable. Le pouvoir exécutif étant ainsi nommé, son premier devoir sera de nommer des ministres chargés de le représenter, mais qui ne pourront être destitués par l'Assemblée, parce qu'ils relèveront immédiatement du pouvoir exécutif.
>
> Voulez-vous des ministres forcés à répondre tout à la fois à la Commission qui les aura nommés et à l'Assemblée, qui pourra les destituer, qui les soutiendra dans certaines circonstances et qui, dans d'autres, pourra les abandonner ?... Evitez tout pouvoir qui pourrait faire naître un conflit avec vous : tout pouvoir qui rendrait votre œuvre plus difficile ne doit pas être institué...
>
> J'en ai dit assez, conclut le dernier ministre de Louis-Philippe, pour que toute division, tout ressentiment soient éteints. On a parlé, je crois, d'une récompense à donner à des dévouements ! Ai-je bien entendu ? Quelle idée se ferait-on aujourd'hui de la sainteté du pouvoir que de l'offrir comme récompense ! Ce serait mal comprendre notre Révolution que de tenir aujourd'hui un pareil langage !

Ces derniers mots, de même que ceux prononcés par M. de Lasteyrie, trahissaient le fond de la pensée des réactionnaires : leur but bien avoué était de se servir de la majorité, sur laquelle ils comptaient, pour expulser du gouvernement et des ministères tous les républicains en dehors de la nuance du

National ; quelques hommes du lendemain voulaient même aller plus loin, et fonder une République sans républicains.

Mais M. Lamartine vint protester contre cet ostracisme, qu'il considérait comme injuste. Après avoir rappelé ce que le gouvernement provisoire avait fait dans l'intérêt du peuple français et de la République, il parla contre la nomination d'un ministère directement élu par les neuf cents membres de l'Assemblée nationale : il regardait comme impossible la situation d'un ministère dépendant absolument d'une assemblée si nombreuse, et obligé à chaque instant d'aller lui révéler, soit les secrets de la politique extérieure, soit des questions brûlantes de la situation intérieure, Dans son opinion, il n'y avait pas de parti, de faction en France qui pût prévaloir plus d'une heure dans le pays.

> Mais si vous négligiez les grands intérêts du peuple, ajoutait-il, oh ! craignez alors !...
>
> Je me suis souvent demandé, reprit ensuite M. Lamartine, en fixant plus particulièrement l'attention des représentants, si les choix de l'Assemblée venaient à tomber sur quelques-uns d'entre nous et à en écarter quelques autres.
>
> Eh quoi ! nous avons été portés au pouvoir par l'acclamation du peuple : il n'a pas choisi, il a pris dans tous les partis qui vivaient au sein du pays ; il a dit à toutes ces nuances : Confondez-vous et consacrez-vous ensemble au service de tous. Eh quoi ! quand nous nous sommes séparés hier, pleins d'estime les uns pour les autres, malgré quelques dissentiments ; quand nous avons, au prix de sacrifices réciproques d'opinions et d'avis différents, quand nous avons concouru ensemble à la plus haute mission qui pût échoir à des hommes politiques, on viendrait nous opposer les uns les autres ! Non ! vous ne le ferez pas !

Cette chaleureuse déclaration fut couverte d'applaudissements. Tous les hommes de cœur comprirent combien il y avait de grandeur d'âme à ne pas abandonner quelques-uns de ses anciens collègues aux rancunes des réactionnaires. Chose étrange, qui prouve combien il y avait de fiel dans l'âme des vaincus de Février et des contre-révolutionnaires ! c'est que, de ce jour, l'homme qui avait tiré de son cœur, plus encore que de ses convictions, des paroles propres à honorer à tout jamais son caractère, vit diminuer l'immense ascendant qu'il avait acquis, ascendant qui, reposant autant sur son talent comme orateur et comme écrivain, que sur ses services d'homme politique, devait lui rester, même en perdant son importance de membre prépondérant du gouvernement provisoire. Il y a des haines que l'on peut comprendre, parce qu'elles s'attaquent à des vices ou à des ennemis irréconciliables ; ce sont alors ces haines vigoureuses de notre grand poète. Mais ces petites animosités qui bourdonnent autour de l'homme supérieur, qui ne lui pardonnent pas de s'être montré grand et généreux, quand on aurait voulu le voir s'abaisser jusqu'aux misérables rancunes des esprits étroits, jusqu'à épouser les vues des ambitions les plus bourgeoises, ces animosités des réactionnaires que l'homme de cœur ne peut comprendre, se retournèrent contre

Lamartine, parce qu'il ne leur parut plus digne de figurer au premier rang de la réaction[1].

Après avoir entendu M. Lamartine et le rapporteur de la Commission, qui répéta que la proposition de nommer directement les ministres n'avait été présentée qu'afin que l'Assemblée n'abdiquât pas la souveraineté qu'elle tenait du peuple, la majorité décida qu'elle n'adoptait pas la proposition de sa Commission.

Quelques membres demandèrent alors que l'on continuât au gouvernement provisoire ses pouvoirs, au moins pendant un mois. Mais ce n'était pas là ce que voulaient les réactionnaires. L'un d'eux, le représentant Lacaze, dévoila leur pensée. En expliquant son vote de la veille en faveur du gouvernement provisoire, il déclara que ses mandataires avaient considéré ce gouvernement comme divisé en majorité et en minorité, et que le pays étant de l'avis de la majorité, la minorité devait se retirer.

Ledru-Rollin crut devoir répondre à ces distinctions, et il le fit dans l'intérêt de l'histoire :

> On vous a dit que le gouvernement n'était pas resté complètement uni, s'écria-t-il ; on vous a dit qu'avec d'excellentes intentions, qu'avec un dévouement absolu, ceux qui le composaient avaient cependant des idées plus ou moins unitaires ! Est-ce que par hasard vous auriez la prétention que les hommes placés par les événements à la tête du gouvernement eussent été faits sur un type qui ne fût pas celui de l'humanité ? Ils avaient au moins un sentiment commun, l'amour sacré de la patrie. *(Vifs applaudissements.)* Sans doute, vous êtes une Assemblée nationale toute-puissante, mais qui ne peut cependant oublier son origine : le peuple. Eh bien ! le peuple, sur les barricades, a fait un acte de sagesse en désignant ses élus ; il les a choisis dans des nuances diverses, et il a très-bien fait. Qu'avons-nous été, qu'un faisceau composé de branches inégales, mais toutes retenues par un lien commun, l'ardent amour du peuple ? Qu'on nous cite un acte officiel qui n'ait pas été revêtu de la signature de tous ?
>
> Or, voudrez-vous blâmer ce qu'il y a de plus respectable dans l'homme, l'indépendance de la pensée et la liberté de la conscience ?
>
> Nous n'étions pas d'accord, dites-vous, parce que nos opinions n'étaient pas unanimes ; mais du moins nos sentiments, nos cœurs l'étaient ; la même pensée les animait. Eh ! comment en aurait-il été autrement, placés

---

[1] Ce n'est pas sans émotion, disait le journal *la Réforme*, en appréciant la conduite de M. Lamartine, que nous avons vu ce membre du gouvernement provisoire payer la dette de la solidarité... Nous ne sommes point ingrats, nous du peuple, comme l'a dit à bon droit l'un des nôtres, et nous nous en souviendrons.
Et M. Lamartine, trompé par ses polices, était convaincu que les républicains de la Réforme, comme ceux de la Commune de Paris, en voulaient à sa personne jusqu'à attenter à ses jours ! Si M. Lamartine eût mieux connu et mieux apprécié ceux qu'on appelait les anarchistes, il aurait, comme on dit, pu dormir sur ses deux oreilles de ce côté-là ; jamais on n'eût songé à toucher à l'un de ses cheveux.

> que nous étions au milieu de ce peuple si grand, si généreux ? Comment en aurait-il été autrement, reliés que nous étions par les souffrances du peuple, souffrances que nous sentions tous si vivement ? Placés dans un pareil milieu, comment n'aurions-nous pas senti nos cœurs à l'unisson les uns des autres ?
>
> Mais, dites-vous, nous discutions. Eh ! sans doute, nous discutions. Comment ? vous comprendriez une réunion d'hommes politiques sans discussion ? Ce qu'on ne vous dit pas, c'est que quand la minorité avait exprimé son avis, avait dit son mot, elle s'inclinait respectueusement devant la majorité. La preuve en est que pas un de nos actes n'a paru sans être revêtu de la signature de tous les membres du gouvernement provisoire. Ce qui faisait notre force, c'était précisément cette union libre, cette indépendance dans la discussion et cette unanimité après...
>
> Faites comme nous, concluait Ledru-Rollin ; nous sommes restés unis, frères et amis ; que tous ici fassent comme nous : ne songez qu'au peuple ; négligez les discussions ; ne perdez pas de temps ; faites comme nous, agissez.

L'improvisation de Ledru-Rollin ayant produit le meilleur effet, l'Assemblée demanda d'aller aux voix, et ne voulut plus entendre aucun autre orateur.

Elle commença par décider que le pouvoir exécutif serait confié à une Commission, qui nommerait les ministres.

Puis elle délibéra sur le nombre des membres dont cette Commission serait composée. Et après avoir rejeté successivement le nombre onze, ceux de sept et de trois, indiqués par divers membres, elle s'arrêta au nombre cinq proposé par Dornès. La nomination de ces cinq membres fut remise au lendemain.

Il était évident qu'en se fixant au nombre de cinq, la majorité de l'Assemblée nationale avait voulu se débarrasser de tous les démocrates, et principalement des socialistes. Louis Blanc et Albert le comprirent aussitôt. Ils annoncèrent que le président et le vice-président de la Commission des travailleurs résignaient leurs fonctions, et ils prièrent l'Assemblée de pourvoir à leur remplacement. En même temps, Louis Blanc conjura les représentants du peuple de s'occuper de ses besoins par la création d'un ministère du travail, annonçant toutefois qu'il voulait rester étranger au pouvoir jusqu'au vote de la Constitution.

Malgré cette déclaration, l'Assemblée affecta de voir dans la proposition de Louis Blanc une préoccupation personnelle, et se contenta de nommer une Commission chargée de faire une *enquête sur le sort des travailleurs*.

On comprend combien d'intrigues s'ourdirent dans cette soirée et même dans la nuit qui devait précéder l'élection des cinq membres de la Commission exécutive. Les contre-révolutionnaires agirent par tous les moyens pour mettre hors de cause, non-seulement la minorité du gouvernement provisoire, mais encore tous les autres membres, et principalement Lamartine, qu'ils avaient trouvé moins maniable qu'ils l'espéraient : ce qu'ils voulaient, c'étaient des hommes nouveaux au pouvoir, des hommes dont les noms et les antécédents leur donnassent des garanties contre l'esprit révolutionnaire et les doctrines démocratiques, qu'ils

appelaient anarchistes. Pour atteindre ce but, sans trop paraître ingrat et oublieux, ils firent courir le bruit que les anciens membres du gouvernement provisoire se refusaient tous à rentrer au pouvoir.

Heureusement il se trouva, parmi cette tourbe réactionnaire qui voulait marcher si vite, quelques hommes d'expérience et de sang-froid qui purent apprécier tout ce qu'une pareille manière de procéder pouvait avoir de funeste au milieu d'une population si généralement dévouée à la République. Ceux-ci se concertèrent afin d'empêcher toute élection propre à amener des crises. Le représentant Sénard se chargea de parler dans ce sens à l'ouverture de la séance.

> Dans l'intervalle de la séance d'hier à celle d'aujourd'hui, dit-il, des bruits ont été répandus, de bonne foi, sans doute, et par suite de malentendus qui se conçoivent lorsque tant de combinaisons sont mises en avant ; mais ces bruits se sont accrédités, et ce matin, à la salle des conférences, il a été dit que des membres du gouvernement provisoire avaient exprimé l'intention de ne pas accepter la mission qui leur serait donnée.
>
> Quelques personnes ont demandé que la liste de la Commission ne contînt pas certains noms.
>
> D'autres voulaient que cette Commission fût formée en dehors des membres de l'ancien gouvernement provisoire.
>
> Sur le désir de plusieurs de mes collègues, je me suis rendu près des membres du gouvernement provisoire, pour savoir ce qu'il fallait croire de ces bruits.
>
> Voici, citoyens, ce que j'ai à rapporter à l'Assemblée.
>
> La liste dite de conciliation, proposée par le citoyen Dornès, sera acceptée. Ainsi, tout ce qui avait été dit d'une intention de refus est inexact. Mais j'ajoute que je ne suis pas également autorisé à déclarer qu'il y aurait acceptation en cas de fractionnement de cette liste...

Ainsi, les paroles de M. Sénard tendaient à faire supposer que M. Lamartine ne voulait accepter que dans le cas où Ledru-Rollin rentrerait aussi au gouvernement. C'était, en effet, dans ce sens que s'était expliqué l'homme que la réaction voulait isoler du plus énergique représentant des barricades : elle n'avait pas compté avec sa loyauté et son bon sens, car ce bon sens lui disait que Ledru-Rollin était nécessaire à la Commission de gouvernement, à cause de son action puissante sur le peuple.

La réaction espérait encore que les membres portés sur la liste dite de conciliation, en faveur de laquelle M. Sénard avait parlé, laisserait facilement remplacer Ledru-Rollin par Dupont (de l'Eure) ; mais le représentant Martin (de Strasbourg) dit qu'il était autorisé à déclarer que le vénérable président du gouvernement provisoire n'accepterait pas l'honneur qu'on se proposait de lui faire.

Le scrutin, si impatiemment attendu, eut lieu enfin, au milieu d'une grande anxiété.

Le nombre des votants se trouva être de	794	voix.
La majorité absolue était donc de	399	
M. F. Arago en réunit	725	
M. Garnier-Pagès	715	
M. Marie	702	
M. Lamartine	643	
Et enfin M. Ledru-Rollin	458	

En conséquence, ces cinq représentants du peuple furent proclamés membres de la Commission du pouvoir exécutif.

Les réflexions que cette quintuple élection, faite à deux mois et demi de distance de la victoire des démocrates sur les royalistes, inspira au journal la Réforme, nous initie à l'accueil que l'opinion publique fit à ce résultat.

> L'Assemblée constituante, en formulant ainsi sa pensée, nous éclaire ; elle nous rappelle à nos devoirs, et nous les remplirons, disait cette feuille républicaine.
>
> Il y a trois hommes entre tous qui, depuis le 24 février, ont tenu la brèche du combat, et sur leur tête assumé la responsabilité redoutable du lendemain. — Lamartine, en réservant l'action de la France au dehors, a sauvé, pour un jour, l'Europe, ses aristocraties, ses rois, ses laquais et ses voleurs. — Ledru-Rollin, en donnant confiance à la révolution à l'intérieur, par ses énergiques et belles circulaires, Ledru-Rollin a calmé cette vaillante révolution, et la vieille société lui doit son salut ; car cette parole absente, on aurait agi. — Louis Blanc a porté le poids d'un monde ; il a calmé les irritations acerbes et légitimes du prolétariat, et M. Peupin, qui le remplacera, dit-on, n'aurait pas, le 25 février, arrêté la plus petite escouade de travailleurs.
>
> Voici maintenant la véritable signification des faits du jour :
>
> Louis Blanc est en dehors de la Commission, en dehors du gouvernement, en dehors de l'étude et de la conduite officielle du grand problème du temps, le salariat. Son système était mauvais, dit-on. Soit ; mais il s'est jeté vaillamment sur la barricade des misères ; il avait fait mettre à l'ordre du jour ce qui ne peut plus être oublié sans prochaine catastrophe, l'intérêt des pauvres.
>
> Ledru-Rollin a 458 voix sur 900, et c'est un miracle, dit-on ; car les intérêts conservateurs l'avaient proscrit ; ils n'aiment ni son instinct révolutionnaire, ni sa langue, ni ses idées. Eh bien ! il y a deux mois, si on n'avait pas eu le tribun, l'homme d'Etat baptisé par l'action républicaine, le capitaine écouté par les masses, que serait-il advenu ? Les deux cent mille hommes qui, le 17 mars, étaient allés en légions pacifiques à l'Hôtel-de-Ville, sont-ils déjà passés à l'article profits et pertes ? Hélas ! si l'on veut durer, il faudrait pourtant ne pas abolir l'histoire d'hier !... Le représentant le

> plus énergique des barricades se trouve en complément de liste ! On se croit donc bien loin des barricades[1] ?
>
> Quant à M. Lamartine, que l'on voulait étouffer sous les roses, on avait compté sans sa probité loyale, et l'on a voulu lui faire expier ses déclarations de conscience et d'honneur par une diminution de votes ! Les loups cerviers, les diplomates et toute la domesticité des prétendants avaient oublié, sans doute, que son manifeste à l'Europe a sauvé leurs écus, leurs privilèges et leurs frontières !...
>
> Ils n'ont rien appris, les insensés ! ils ne voient pas les abîmes !... Ces réserves posées, nous applaudissons de tout cœur, concluait le journal la Réforme, à la Commission nommée par la Constituante. Nous verrons demain pour les ministres.

Le lendemain, l'Assemblée s'occupa de son règlement : il y eut cela de remarquable que ce règlement non-seulement chargeait le président de veiller à la sûreté intérieure et. extérieure des séances, mais encore qu'il lui conférait le droit de requérir la force armée et toutes les autorités dont il jugerait le concours nécessaire.

> Ses réquisitions, portait l'article 6, peuvent être adressées directement à tous officiers, commandants ou fonctionnaires qui sont tenus d'y obtempérer immédiatement, sous peine d'être considérés comme complices d'attentat contre l'Assemblée.
>
> Le président peut déléguer son droit de réquisition aux questeurs ou à l'un d'eux.

Et, pour qu'il fût bien dit que le droit accordé au président par cet article n'était pas une vaine prérogative, le représentant Vivien fit constater que ce droit n'avait pas de limites, le président pouvant faire marcher toutes les troupes du territoire[2].

A la fin de la séance, la Commission exécutive informa l'Assemblée de la composition suivante du nouveau ministère :

Le citoyen Crémieux était conservé à la justice ;

Le citoyen Jules Bastide prenait le portefeuille des affaires étrangères, et avait pour son secrétaire d'Etat le citoyen Jules Favre ;

---

1 Le lendemain, un journal s'exprimait ainsi, à l'égard de l'admission du nom de Ledru-Rollin sur la liste des membres de la Commission exécutive : Cette admission, disait-il, n'a été, chacun se l'avoue aujourd'hui, qu'une concession à la peur. Cela était si vrai, que, me trouvant moi-même au moment du scrutin avec un représentant républicain fort tiède, il me témoignait son embarras. D'un côté, me disait-il, j'ai presque pris l'engagement avec mes commettants de combattre sa présence au pouvoir. Mais, d'un autre côté, je vois le peuple s'agiter en sa faveur, et je crains quelque manifestation violente. Ce représentant me quitta pour aller porter son vote en faveur du modérateur de la foule.

2 Je rappelle ici ces dispositions du règlement, parce que, plus tard, nous serons dans la nécessité d'y revenir pour combattre les prétentions de l'autorité militaire.

Le ministère de la guerre était confié, par intérim, au sous-secrétaire d'Etat de ce même département, le citoyen Charras ;

Le ministère de l'intérieur était donné au citoyen Recurt, qui avait pour secrétaire d'Etat le citoyen Carteret ;

Le citoyen Trélat était désigné pour le ministère des travaux publics ;

Le citoyen Flocon prenait le ministère de l'agriculture et du commerce ;

L'instruction publique était conservée au citoyen Carnot, à qui l'on donnait pour sous-secrétaire d'Etat le citoyen Jean Reynaud ;

Le citoyen Bethmont prenait les cultes ;

Le citoyen Duclerc était appelé au ministère des finances ;

La mairie de Paris continuait à être administrée par le citoyen Marrast ;

Et enfin le citoyen Caussidière restait à la Préfecture de police.

Quoique ces choix offrissent, en général, quelques garanties à l'idée révolutionnaire, la majorité de l'Assemblée les accueillit sans murmures : elle n'avait pas encore pris l'habitude d'exiger que tout passât à sa filière : il fallait, comme toujours, qu'un événement malheureux pour la cause de la liberté vînt fournir aux réactionnaires l'occasion de mettre leurs vues au grand jour. Cet événement, à jamais déplorable, ne se fit pas attendre longtemps.

Cependant l'Assemblée, qui, durant cette première semaine, s'était montrée bruyante, inexpérimentée, qui avait perdu son temps en motions n'ayant d'autre résultat que celui de faire défiler tour à tour à la tribune un grand nombre de membres empressés de donner de leurs nouvelles aux départements qui les avait envoyés ; cette Assemblée, à laquelle on pouvait reprocher déjà plus d'un vote contradictoire, voulut prouver qu'elle existait réellement pour s'occuper des affaires publiques. Elle décida qu'une Commission, composée de trente-six membres, serait chargée d'étudier la grande question du travail et des salaires, en y comprenant les travailleurs agricoles. Convaincue que la révolution de Février était non-seulement une révolution politique, mais aussi essentiellement sociale, et qu'il était urgent de créer, à côté des institutions politiques, une série d'institutions sociales propres à substituer la liberté à l'arbitraire, la fraternité à l'égoïsme, l'Assemblée se hâta de nommer elle-même les dix-huit membres chargés de l'importante mission de présenter à sa sanction le projet de Constitution qui devait assurer à la France un gouvernement définitif, sur lequel les classes commerçantes comptaient beaucoup trop pour la reprise et la stabilité des affaires.

Enfin, elle détermina les insignes que les représentants du peuple porteraient dans l'exercice de leurs fonctions, insignes consistant tout simplement en un ruban surmonté de la cocarde tricolore, en forme de rosette, sur lequel seraient brodés les faisceaux de la République.

La réaction, qui se tourmentait beaucoup des allures de liberté prises par le peuple depuis la Révolution de Février, avait toujours vu avec une peine extrême la présentation de leurs vœux faite directement par les corporations au gouvernement provisoire. Sous prétexte de réglementer le droit de pétition, le représentant Lasteyrie proposa inopinément, le 12 mai, un décret qui eut la plus funeste influence sur la journée du 15 de ce même mois.

D'après ce projet, rédigé en haine de ce qui se pratiquait sous la Convention nationale et dernièrement, encore à l'Hôtel-de-Ville, les pétitions devaient être rédigées par séries, signées et adressées au président de l'Assemblée ; il était interdit aux membres de l'Assemblée de les déposer eux-mêmes, et nul citoyen, nulle corporation ne pouvait les apporter en personne à la barre de l'Assemblée.

C'était, en quelque sorte, annihiler le droit de pétition ; c'était décider que le peuple n'aurait plus de communication directe avec ses représentants, et que ses vœux, ses demandes les plus légitimes, les plus urgentes, passeraient de nouveau, comme sous la royauté, par la filière des bureaux. Les réactionnaires avaient la conscience de ce qu'ils faisaient en présentant un pareil projet, sous prétexte de consacrer le droit de pétition ; mais, malheureusement, les républicains n'accordèrent pas à la proposition de M. Lasteyrie toute l'importance qu'elle avait ; très-peu versés dans les grands principes du régime républicain, principes où tout se tient, ils se contentèrent de ne pas rendre illusoire le renvoi des pétitions aux ministres, et votèrent les trois à quatre articles, en apparence réglementaires du droit de pétition, avec la conscience d'avoir détruit l'arbitraire et rendu impossible l'ancien dédain ministériel pour les pétitions renvoyées aux divers ministres. Nul républicain de la veille, nul docteur du National ne prit la parole pour combattre l'atteinte grave portée au droit de pétition par la défense de présenter ces pétitions à la barre.

Ce n'était pas ainsi que nos pères, restés nos maîtres sous le rapport des principes démocratiques, entendaient l'exercice du droit de pétition. Non-seulement ils l'avaient inscrit de la manière la plus absolue dans leur Constitution de l'an I ; mais encore ils l'avaient consacré explicitement dans la déclaration des droits, en énonçant que : *Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique* ne pouvait être interdit, suspendu, ni limité.

Nos pères avaient compris qu'une pareille disposition était non-seulement conforme aux principes, mais encore qu'elle prenait sa source dans une bonne politique. Les premiers républicains de la France ayant pour règle qu'il ne fallait jamais attiédir l'esprit public, le bon sens leur indiquait en même temps des correctifs à l'excès de l'ardeur révolutionnaire. Ces correctifs consistaient à laisser ouvertes toutes les soupapes de sûreté ; et ils rangeaient dans ces moyens tempérants la liberté de la presse, les clubs, les réunions de sections et les pétitions, comme autant de conduits naturels par où se dégageait l'excédant de chaleur patriotique.

Ils se seraient donc bien gardés de repousser des pétitionnaires avant de les avoir entendus : ils les admettaient toujours à la barre de l'Assemblée nationale, comme à celle des autres autorités, les écoutaient, les invitaient même aux honneurs de la séance, lorsque leurs demandes pouvaient être prises en considération, et ces pétitionnaires défilaient ensuite tranquillement, satisfaits qu'ils étaient d'avoir exposé leurs griefs ou leurs vœux. Le gouvernement provisoire, dirigé par ces principes et ces précédents, s'était bien gardé de mettre les députations à la porte lorsqu'elles allaient lui présenter des vœux et même des conseils ; il se fit constamment un devoir de les accueillir dans ses salons dorés de l'Hôtel-de-Ville, de les écouter, de leur répondre : il ne blessa ainsi ni les droits ni l'amour-propre de personne ; et nous ne sachions pas qu'il ait eu à se repentir de s'être montré accessible au peuple. Cet échange de confiance mutuelle fut même pour beaucoup dans l'ordre qui régna à cette époque.

Voilà ce que nous avions besoin de dire au moment où nous allons raconter les événements de la journée du 15 mai, l'une des plus néfastes de la République naissante.

CHAPITRE V

Déceptions qui assaillent les émigrés polonais dans leur pays. — Suites du mouvement de Cracovie. — Lutte entre le Comité national et les autorités autrichiennes. — Trahison des Autrichiens. — Combat dans les rues. — La citadelle bombarde la ville. — Convention conclue entre les habitants et la garnison. — Les émigrés chassés et emprisonnés. — Affaires de la Gallicie. — L'Autriche ravit aux nationaux leurs moyens d'action sur les paysans. — Dévouement des habitants des villes. — Affaires du duché de Posen. — La Prusse remet la province en état de siège. — Mauvaises dispositions de la diète de Berlin. — Politique de la Russie et de la Prusse envers la Pologne. — La diète déclare le grand-duché rebelle. — Elle ordonne aux troupes d'agir contre les rassemblements de patriotes. — Conventions avec le général prussien. — La réaction marche tête levée contre les Polonais. — Avantages remportés par les Polonais à Miloslaw. — Résultats de ces avantages. — Emotion que le peuple de Paris ressent, — Il demande que le gouvernement de la République appuie les Polonais. — Pétitions à ce sujet. — Manifestation du 13 mai. — Elle est considérée comme incomplète. — Les clubs se préparent à une nouvelle démarche solennelle. — Elle doit être toute pacifique. — Langage des journaux à ce sujet. — Imprudente et intempestive proclamation de la Commission exécutive.

Avant de parler de la Pologne et des grandes manifestations auxquelles la cause de ce peuple intéressant donna lieu, nous devons mentionner la détermination prise par l'Assemblée nationale de destiner la journée du 14 à une fête où les départements furent invités à envoyer des délégués.

Ainsi, dès le 12 et le 13, un grand nombre de citoyens étaient arrivés pour assister à cette fête, qui fut remise, la veille même de sa célébration, au dimanche suivant. Il y avait donc dans Paris une foule d'étrangers oisifs et impatients, prêts à se mêler à la population active de cette capitale le jour où les clubs et les corporations iraient solliciter de l'Assemblée quelques mesures efficaces pour le salut de la Pologne.

Les nouvelles qui arrivaient de ce pays étaient de nature à agiter cette population, et déjà le représentant Pierre Bonaparte, que l'on considérait comme le membre le plus franchement républicain de la famille, avait annoncé qu'il interpellerait le ministre des affaires étrangères sur les graves questions qui se rattachaient à l'Italie et à la Pologne, demandant par avance le dépôt sur le bureau de l'Assemblée de toutes les pièces diplomatiques relatives à ces deux affaires.

Dans le coup d'œil rapide que nous avons jeté sur la situation de la Pologne à la fin du mois de mars[1], nous avions laissé l'émigration polonaise accourir aux

---

1 Voyez le chapitre XVI du premier volume.

frontières, au milieu des acclamations des peuples de l'Allemagne ; nous l'avions quittée au moment où les déceptions allaient atteindre ces nobles victimes de la tyrannie.

Dans les deux mois qui s'étaient écoulés depuis le jour où la France, par l'organe de son ministre des affaires étrangères, Lamartine, avait promis son appui moral à la Pologne, les affaires de ce pays non-seulement étaient restées stationnaires, mais encore elles s'étaient de nouveau assombries par l'effet de la conduite tortueuse de la Prusse et du cabinet autrichien.

L'ancienne Pologne, favorisée par la révolution de Vienne et de Berlin, autant que par les sympathies de l'Allemagne, avait donné signe de vie sur trois points : à Cracovie, en Gallicie et dans le grand-duché de Posen.

On avait cru, lors des premiers moments de la terreur ressentie par les rois, qu'un remords de conscience aurait amené l'empereur d'Autriche à rendre la Gallicie à la nation polonaise, et que le roi de Prusse agissait sans arrière-pensée quand il permettait aux Posnaniens de se réorganiser en vue de leur nationalité.

Mais on ne tarda pas de s'apercevoir qu'on avait compté sans les ruses de la diplomatie et sans la volonté du cabinet de Pétersbourg.

Ce cabinet voulait bien la reconstitution du royaume de Pologne, même avec la Gallicie et le grand-duché de Posen ; mais c'était pour le placer sous sa suzeraineté, et afin de faire servir la Pologne compacte à ses desseins sur le reste de l'Europe.

Un monde séparait donc les vues émises par les magnats de Varsovie de celles que nourrissaient les révolutionnaires de l'émigration polonaise. Aussi ces derniers ne tinrent-ils aucun compte des intrigués qui se tramaient à Varsovie, dont la population frémissante ne pouvait momentanément rien pour la cause commune.

A Cracovie, le mouvement révolutionnaire n'avait pas d'abord rencontré d'obstacles sérieux, et le Comité national s'y était réorganisé promptement.

> Plus de classes dans la population, avait dit le Comité en reprenant ses hautes fonctions ; plus de haines entre les sectes religieuses. Nous sommes tous frères, tous Polonais, tous citoyens de la Pologne, admis à la jouissance de la liberté, de l'égalité et de la fraternité de notre peuple Tous nous devons donc nous aimer en frères ; tous enfants de notre mère commune, la patrie, nous devons la servir.
>
> Dieu a contemplé hier, d'en haut, cette détermination prise par vous, et l'a bénie. Dieu est à chaque instant prêt à verser ses bénédictions sur ceux qui font leur devoir. — Honneur et gloire à jamais au Seigneur !
>
> Vive la liberté ! l'égalité et la fraternité ! vive la Pologne ! vive la fraternité des peuples !

Mais à peine les Polonais de Cracovie commençaient-ils à se constituer et à se former en corps militaires, avec l'aide des émigrés rentrés, que l'Autriche, s'opposant au rétablissement de la nationalité polonaise, fit entourer la

république Cracovienne de troupes nombreuses, et ordonna au starost, Krig, de repousser les émigrés.

Le Comité national envoya demander des explications. Sur sa réponse évasive, le peuple se porta, le 25 avril, à la demeure du starost, qui, ainsi forcé, promit, de concert avec le général commandant, de laisser entrer, le lendemain, les émigrés comme par le passé, et d'armer la garde nationale de Cracovie. Les troupes, mises en mouvement dès le matin, rentrèrent dans la citadelle, où elles se préparèrent à la trahison méditée par le général.

Le lendemain, 26, les émigrés retenus à la frontière furent reçus aux acclamations du peuple entier. Krig quitta Cracovie. On s'occupa de l'armement de la garde nationale. Mais, pendant que les émigrés, confiants dans la parole du général, faisaient faire l'exercice hors de la ville, trois coups de canon, partis de la citadelle, donnèrent aux troupes autrichiennes le signal de l'attaque. Cinq mille soldats : cavalerie et infanterie, envahirent aussitôt la place du marché et les rues adjacentes : des détachements d'infanterie firent feu sur des femmes et des enfants inoffensifs.

Les émigrés et le peuple rentrèrent aussitôt ; mais, n'ayant d'autres armes que quelques fusils de chasse et des faux, ils furent obligés de se défendre par des barricades. Les soldats autrichiens, ne pouvant les emporter, se virent forcés de battre en retraite et de rentrer à la citadelle, au milieu d'une grêle de projectiles. De là, ils commencèrent à bombarder lâchement une ville qu'ils étaient chargés de protéger, et mirent le feu en vingt endroits[1].

Il fallut alors songer à préserver Cracovie des horreurs d'un bombardement et d'un embrasement général, contre lequel on n'avait aucun moyen de résistance, aucune chance de salut. Le Comité national se vit dans la nécessité d'envoyer à la citadelle un parlementaire chargé de conclure un arrangement. Les conditions imposées par ceux qui disposaient des canons et des fusées à la Congrève furent désastreuses pour les patriotes polonais. On arrêta que les émigrés se retireraient en Silésie ; que le Comité national et la garde nationale seraient dissous, et les barricades démolies.

Tel fut le résultat de ce guet-apens tendu par l'Autriche aux émigrés et aux patriotes polonais de cette partie de la Pologne.

Et, afin qu'il ne manquât rien à l'odieux de cette affaire, les Russes, les Autrichiens et les Prussiens se mirent à faire la chasse aux émigrés, qui, à peine arrivés de France et d'Allemagne, se trouvèrent traqués comme des bêtes fauves, et enfermés dans les forteresses.

A côté de ce triste résultat des efforts faits par les patriotes de Cracovie, on pouvait du moins espérer que, soutenus par les populations, ils réussiraient à

---

1 On ne lira pas sans intérêt les détails donnés par une correspondance digne d'attention, sur la conduite héroïque de la population, et surtout des dames de Cracovie, dans cette journée à la fois glorieuse et déplorable.
Nos Polonaises, porte cette correspondance, ont donné, dans celte mémorable journée, de nouvelles preuves du plus sublime dévouement. Au milieu des fusillades les plus meurtrières, elles portaient secours aux blessés, encourageaient les combattants, livraient les meubles les plus précieux pour faire des barricades. Honneur et admiration à leur patriotisme ; gloire au peuple de Cracovie, qui a montré tant de bravoure désespérée !

s'établir solidement en Gallicie et dans le grand-duché de Posen, que les spoliateurs de la Pologne semblaient d'abord avoir abandonnés aux nationaux.

Mais en Gallicie, les Polonais se trouvèrent obligés de lutter contre les forces et les ruses du cabinet de Vienne, toujours le même, quoique ayant reçu de rudes leçons.

Dans cette centrée, les nobles nationaux, se rappelant les massacres de Tarnow, avaient décidé spontanément de donner la liberté aux paysans, afin de les attacher à la cause de la révolution, à laquelle toutes les autres classes se dévouaient sans réserve. Mais, par un reste de déférence pour le gouvernement autrichien, la noblesse crut devoir obtenir son autorisation avant de procéder. L'astucieux cabinet de Vienne s'empara de ce plan pour le faire tourner contre les Polonais. Pendant que, sous divers prétextes, il retenait les délégués de la noblesse, on imprimait à Lemberg, par ordre du gouvernement, une patente impériale annonçant que, de son propre mouvement, l'empereur donnait la liberté aux paysans, en indemnisant la noblesse de la dépréciation des terres entraînée par la suppression des corvées.

Par ce moyen indigne, qui fit jeter les hauts cris à tous les Polonais, l'empereur arrachait à la noblesse de Gallicie la gloire d'un acte qu'elle avait voulu accomplir, et le mérite du sacrifice qu'elle voulait faire à la patrie. Le bienfait sur lequel les classes instruites comptaient pour attacher matériellement les paysans à la révolution, paraissait dés lors appartenir au gouvernement, qui devait en retirer les fruits, en continuant à tenir les paysans dans sa dépendance. Tout ce que purent faire les patriotes, ce fut d'expédier partout des émissaires pour devancer le pouvoir dans l'affranchissement des campagnes.

Mais ils ne purent empêcher la formation d'un Conseil permanent de paysans des environs de Lemberg, Conseil organisé dans le but de s'opposer à toute violence contre le gouvernement paternel de l'Autriche ; les mêmes hommes de Tarnow y siégeaient, et promettaient à l'Autriche l'appui de deux mille paysans contre les patriotes.

La Gallicie, les villes, et principalement celle de Lemberg, étaient admirables de dévouement pour la cause de la Pologne. Déjà, plus d'une fois, les populations de ces villes avaient voulu prendre l'initiative de la lutte contre l'Autriche ; mais elles s'étaient contenues sur la première observation des chefs qu'il n'était pas encore temps d'agir.

Les patriotes de la Gallicie, malgré les obstacles que ne cessait de leur opposer le gouverneur civil Stadion, étaient cependant parvenus à organiser la garde nationale dans les villes : celle de Lemberg comptait trois mille hommes ; mais à mesure que les forces nationales se formaient ainsi, des renforts de troupes arrivaient partout pour en mesure d'accabler la noblesse. L'Autriche fit alors défendre les assemblées publiques et le port d'armes sans autorisation ; par ces mesures, elle désorganisa les forces nationales. En sorte que les Polonais de ce pays ne conservaient guère l'espoir de recouvrer leur patrie qu'autant qu'ils seraient aidés par l'Allemagne et par la France. C'était là l'objet des démarches les plus actives des envoyés près la Commission des *cinquante* siégeant à Francfort et du Comité national resté à Paris[1].

---

[1] Indépendamment des Comités nationaux polonais établis à Paris et sur les frontières, d'autres Comités polonais obtinrent l'autorisation de se réunir au sein de quelques villes de l'Allemagne, où ils fonctionnaient dans l'intérêt de la Pologne. Malheureusement, il y

Si nous nous reportons maintenant dans le grand-duché de Posen, où nous avons vu les nationaux polonais installés dans la ville capitale, recevant avec enthousiasme le brave Mieroslawski et ses compagnons de prison, nous aurons à enregistrer de grandes déceptions.

A peine les Polonais avaient-ils organisé la ville, conformément aux concessions qui leur avaient été faites à la suite des événements de Berlin, que le roi de Prusse, se ravisant à ce sujet, déclara que les habitants de Posen avaient outrepassé les concessions accordées. En conséquence, il prescrivit la réorganisation du grand-duché sous la surveillance des autorités prussiennes, et les maintint telles qu'elles existaient avant. Remettant aussitôt en vigueur une ordonnance de 1845 qui défendait les assemblées populaires, il rappela que la province était toujours en état de siège ; ce qui impliquait la fermeture des portes de la ville à la nuit. Les Polonais n'opposèrent point de résistance, en attendant le retour des députés envoyés à Berlin.

Le but du roi de Prusse était évident. En remettant en place les fonctionnaires allemands, il voulait *organiser l'anarchie*, tandis que d'un autre côté ses agents travaillaient les paysans du grand-duché contre les nobles et les patriotes, afin de faire naître la guerre civile parmi les nationaux eux-mêmes.

La trahison du roi de Prusse était manifeste pour tout observateur judicieux. Il faut ajouter qu'il se trouvait, sur ce point, bien secondé par la diète aristocratique de Berlin, qui avait même refusé d'insérer dans son adresse au roi un paragraphe relatif à la Pologne, où l'on aurait exprimé les sympathies réciproques des Polonais et des Allemands : l'opposition, à ce sujet, avait été générale, et les patriotes polonais eurent bientôt la preuve que les sympathies dont la population allemande de la Prusse leur avait donné des marques si vives, s'arrêtaient à la question de territoire, les Prussiens voyant avec peine le duché de Posen se démembrer de leur monarchie. Les patriotes polonais savaient donc à quoi s'en tenir : ils durent agir en conséquence.

La politique de la Prusse, comme celle de la Russie, avait été d'enlever de la Pologne, en général, et l'argent et les armes, et même les approvisionnements en blés. Il ne restait, sous ce rapport, qu'un papier-monnaie qu'on ne pouvait guère utiliser pour les besoins des armements. La Pologne se trouvait donc dans l'impossibilité d'agir. Le roi de Prusse avait bien promis des armes et des munitions pour combattre les Russes ; mais il s'était ravisé aussitôt : l'ennemi n'était plus en Russie, quoiqu'on eût fait semblant de croire à un conflit de ce côté.

Il était vrai que l'Empereur Nicolas ne faisait point encore avancer ses troupes, qu'il ne se pressait pas, sachant bien qu'il aurait le temps : il se bornait à de grands préparatifs destinés à frapper plus tard l'Occident. Et, pour qu'on ne se méprît pas sur ses intentions, il publiait une proclamation à ses troupes, dans laquelle, après avoir parlé du torrent dévastateur qui avait fini par atteindre les Etats autrichiens et prussiens, ses alliés, il déclarait être prêt à combattre les

---

eut, à Paris, de graves dissensions entre le Comité polonais et le général Rybinski, s'annonçant comme le correspondant du Comité central siégeant en Pologne. Rybinski déclara que l'opinion de ce Comité central était que les services des émigrés, dans les circonstances actuelles, ne sauraient être employés de la manière la plus utile au pays. La Commission exécutive du Comité central siégeant à Paris répondit aussitôt que le général Rybinski n'avait aucun mandat, et qu'elle persistait dans sa conviction que l'heure de secouer le joug de la Pologne avait sonné.

ennemis de l'ordre social partout où ils se présenteraient, annonçant qu'il ne reculerait devant aucun sacrifice.

La situation des patriotes polonais à Posen s'était donc gâtée vers la fin du mois de mars ; mais ils comptaient sur l'élan que Mieroslawski et les autres chefs émigrés allaient imprimer aux populations.

A peine ces chefs eurent-ils mis le pied dans le duché, qu'ils y déployèrent l'étendard polonais blanc et rouge, et créèrent, à Posen, un centre de la République Polonaise. En peu de temps les volontaires affluèrent dans les villes indiquées comme points de réunion et d'organisation. Mais les plus grands obstacles que les chefs eurent à surmonter furent le manque absolu de l'argent et la rareté des armes.

Néanmoins, bien des régiments se formaient ; toute la jeunesse arrivait sous les drapeaux, et l'on espérait pouvoir lutter avantageusement avec les Russes, sans songer que les ennemis les plus immédiats des patriotes polonais étaient les soldats prussiens, dont on entourait la province.

Bientôt le voile fut déchiré. Le même ministre du roi de Prusse, qui avait autorisé les Polonais du duché à s'organiser en corps national, déclara, en pleine diète, qu'il ne pouvait pas être question de la réorganisation de la Pologne, mais seulement de l'administration du grand-duché.

Le député Krasezowski ayant répondu par l'énumération des déceptions que les Polonais éprouvaient à Posen, et ayant dit que si la Pologne n'était rien sans l'Allemagne, l'Allemagne ne serait rien sans la Pologne, que l'ennemi de l'une était évidemment l'ennemi de l'autre, les représentants du privilège se levèrent aussitôt, en poussant de grands cris contre ces prétentions : ils déclarèrent le grand-duché rebelle, l'armement des Polonais illégal et dangereux, et firent ordonner aux troupes d'agir contre tout rassemblement de patriotes.

Ce fut là une trahison manifeste, qui indiquait, d'un côté, la résolution de ne jamais restituer la province de Posen, et de l'autre côté, que l'aristocratie prussienne avait retrouvé son orgueil depuis qu'elle était sûre de faire servir l'armée contre les peuples.

La Prusse ayant ainsi levé le masque, force fut aux Posnaniens de redoubler d'efforts pour reconquérir leur indépendance. Les chefs s'étant divisés, dans l'intérêt de la cause, se mirent à organiser les forces nationales des divers cercles, et répondirent aux sommations de déposer les armes que leur firent les Prussiens, en leur fermant l'entrée des villes occupées par les nationaux. Bientôt les troupes prussiennes s'avancèrent sur les rassemblements, et, dirigèrent contre les Polonais une nombreuse artillerie. Posen se trouva assiégée par un corps de 20 à 25.000 Prussiens, tandis que 15.000 autres marchaient sur les villes où se trouvaient des rassemblements.

> La journée de demain va probablement décider de notre sort, écrivait-on de Posen sous la date du 10 avril. D'après ce qui s'est passé à Berlin et à Vienne, d'après la sympathie générale qui nous est acquise dans tout le midi de l'Allemagne, vous aurez de la peine à croire au système odieux que les satellites du ci-devant roi absolu de la Prusse ont adopté à notre égard : on dirait qu'ils cherchent à se venger sur nous de l'infamie dont ils ont été couverts par la

> vaillante population de Berlin !... Ils cherchent à nous désarmer...

Pour donner une idée de leur manière de procéder envers les Polonais qui déposaient les armes, le signataire de cette lettre citait plusieurs faits où. des nationaux avaient été tués après s'être soumis.

> On nous calomnie dans les journaux allemands, en nous accusant d'anarchie, ajoutait ce correspondant. Qu'on nous cite ces excès, comme nous le faisons pour les lâches assassinats commis sur nos citoyens inoffensifs ou désarmés ? Et quant à l'anarchie, Dieu veuille que nous ayons toujours à nous louer, comme à présent, de l'accord et du dévouement de notre peuple !
>
> Nous avons environ 3.000 cavaliers, 12 à 15.000 fantassins armés de piques, de faux, et à peine le quart avec des fusils, et nous sommes décidés à mourir plutôt que de souffrir plus longtemps les outrages, les vexations et les violences dont on accable notre province. Et vous, nos frères les Français, nous laisserez-vous dans l'oubli !...

La situation où se trouvaient les Polonais était telle, que le Comité de Posen crut de l'intérêt de la Pologne de conclure, avec le général prussien Willisen, une convention d'après laquelle tous les corps volontaires devant servir à la formation d'une armée nationale se retireraient à Miloslaw ; ce qui fut exécuté. Mais les troupes prussiennes continuèrent à envahir les villages, à les piller et à massacrer les hommes sans défense. Ces barbaries eurent cela d'avantageux, que les paysans, craignant d'être assassinés, aimèrent mieux se réunir au camp de Miloslaw, placé sous les ordres de Mieroslawski. Et comme déjà la conduite de la soldatesque prussienne amenait de sanglantes représailles, le Comité national envoya une députation à Berlin pour demander l'exécution franche et complète des clauses de la convention, l'éloignement des troupes prussiennes, et le rappel des généraux Steinnecker et Colomb, dont les Polonais avaient tant à se plaindre.

Il fallait bien se décider à voir clairement que la contrerévolution voulait arriver à ses fins par l'anarchie. Les autorités militaires, conspirant avec la cour de Postdam, refusaient partout l'obéissance aux autorités civiles, et méconnaissaient tout ordre portant la moindre empreinte libérale. Il semble même, à voir cette anarchie, écrivait-on de Berlin, qu'il n'y a plus de pouvoir réel en Prusse. Mais qu'on ne s'y trompe pas, il y en a un qui s'organise aujourd'hui : c'est la réaction, qui a pour âme la cour et pour instrument l'armée... Que les hommes placés à la tête des affaires de la République française y pensent ; chaque pas fait par la contre-révolution à Berlin, est une menace pour la révolution à Paris !...

Les Polonais se flattaient toujours que le gouvernement de la République française saurait comprendre cette vérité. Aussi annonçaient-ils qu'une fois tous les moyens de conciliation avec la Prusse usés, ils se garderaient bien de contenir, comme ils l'avaient fait jusqu'alors, l'élan de la population polonaise. Le Comité national déclarait qu'alors il engagerait sans retard la lutte, et une lutte

désespérée. Mieux vaut, mille fois, pour un Polonais succomber dans une guerre à outrance, disait-il, que de présenter sa gorge au couteau de ses bourreaux.

La déloyauté du cabinet de Postdam n'ayant pas tardé à se montrer dans sa honteuse nudité, toute la province de Posen offrit le spectacle d'une affreuse boucherie. Presque entièrement dépourvus d'armes, cernés de tous côtés par des forces écrasantes, les Polonais du duché se trouvèrent réduits à une lutte sans espoir. Mais ils prouvèrent journellement, dans maints combats, qu'ils sauraient vendre chèrement leur vie.

Bientôt le général prussien Colomb fit attaquer le camp polonais, commandé par Mieroslawski à Miloslaw. La lutte fut terrible. Les Prussiens, trois fois repoussés, finirent par être mis en déroute. La victoire était restée aux Polonais ; mais douze cents hommes gisaient sur le champ de bataille, et l'on n'avait pas assez de chirurgiens pour panser les blessés !

Les résultats de cette première victoire des Polonais furent immédiats et immenses : en apprenant cette heureuse nouvelle, qu'une poignée de braves avait mis en déroute dix mille soldats prussiens, toute la population polonaise courut aux armes ; la province entière ne fut plus qu'un camp ; et quoique entourés de tous côtés par un ennemi acharné, auquel peu de jours avant les Polonais tendaient une main amie, l'espoir rentra dans le cœur des nationaux.

Quelques jours après, les Polonais soutinrent un nouveau combat à Wreschen, contre le corps du général Hirschfeld, qu'ils battirent complètement.

Mais là étaient tombés de nouveau huit cents Polonais, dont la plupart gisaient et mouraient sur le champ de bataille, sans pouvoir obtenir les premiers soins. Le Comité national s'empressa de faire un appel aux médecins français.

> Ils tombent tous les uns après les autres, les nobles martyrs ! s'écriait un journal républicain. Ils tombent à Posen, comme ils tombaient près de la butte Montmartre en 1814 et 1815. Or, nous n'hésitons pas à le déclarer, si la conduite de la France républicaine eût été plus ferme à l'extérieur, la révolution allemande se serait enhardie, et eût arraché certainement des mains du jésuite-roi de Berlin les derniers enfants et l'héritage de la Pologne.

Telle était la position des choses en Pologne dans les premiers jours du mois de mai.

On comprend combien les Sociétés populaires de Paris et le peuple en général devaient être émus. Partout on demandait que le gouvernement fût invité à accorder franchement l'appui de la République française à la Pologne : on se fondait sur les déclarations solennelles faites, au nom de la France, par le gouvernement provisoire et son ministre des affaires étrangères. Partout se signaient de nombreuses pétitions dans ce but ; et le peuple de Paris, uni aux délégués des départements, se proposait d'aller les présenter à l'Assemblée nationale.

Dans la soirée du 12 mai, une grande agitation s'étant manifestée dans les lieux publics à l'occasion des nouvelles de la Pologne, quelques clubs décidèrent qu'une manifestation populaire aurait lieu le lendemain en faveur de nos frères

du Nord tombant sous le fer des soldats prussiens : on osait se flatter qu'une parole de la France arrêterait cette boucherie.

Mais la plupart des autres clubs pensèrent que la manifestation serait plus efficace si elle avait lieu le jour fixé par l'Assemblée elle-même pour la lecture des pièces diplomatiques et la discussion solennelle de cette intéressante question.

Malgré cette divergence d'opinion, ceux qui voulaient la manifestation pour le lendemain se réunirent, le 13 au matin, à la Bastille, afin de se rendre, en suivant les boulevards, sur la place de la Madeleine, et de là envoyer à l'Assemblée nationale des délégués porteurs des pétitions relatives à la Pologne. Pendant le défilé, les boulevards présentaient une grande animation, et de toutes parts on n'entendait que ce cri mille fois répété : *Vive la Pologne !* Lorsque le cortège, considérablement grossi pendant le trajet, fut arrivé à la place de la Madeleine, il s'arrêta et envoya les pétitions par une douzaine de délégués, qui trouvèrent deux commissaires de police à l'entrée du pont de la Révolution. Les délégués ayant annoncé le désir de remettre les pétitions dont ils étaient porteurs au représentant Vavin, on les conduisit dans la salle d'attente du Palais législatif. Le citoyen Vavin étant sorti de la salle des séances, les pétitions lui furent remises par les délégués, et le citoyen Buchet, président de la délégation, lui adressa, au nom des pétitionnaires, une allocution dans laquelle se trouvait la phrase suivante :

> Le bon sens du peuple voit dans le rétablissement de la Pologne un devoir et un intérêt pour la France. Il aime mieux faire la guerre tout de suite que d'être obligé de la subir plus tard, dans quelques années, quand la Pologne aura péri sans retour... Pas d'abandon caché sous le silence ou sous des paroles équivoques ! La République française, pour être digne, doit dire hautement sa pensée, sa volonté ; elle doit demander aux gouvernements de Russie, de Prusse et d'Autriche, gouvernements lourds pour les peuples, le rétablissement immédiat de la Pologne, et leur déclarer la guerre s'ils ne consentent pas à ce qu'elle reprenne sa place parmi les Etals européens.

Le représentant Vavin répondit que toute sa vie il avait aimé la Pologne ; que ses sentiments n'étaient point changés ; qu'il appuierait de toutes ses forces, auprès de ses collègues, l'idée du rétablissement de cette grande et intéressante nation, conformément au vœu des pétitionnaires.

Les délégués s'étant retirés, accompagnés par les commissaires de police, le citoyen Buchet, de retour à la place de la Madeleine, rendit compte à la foule du résultat de la mission des délégués. Bientôt le représentant Vavin, accompagné de deux de ses collègues, vint répéter ce qu'il avait dit aux délégués. Il ajouta que, conformément à sa promesse, il s'était empressé de déposer sur le bureau du président de l'Assemblée nationale les pétitions en faveur de la Pologne ; que l'Assemblée avait cru devoir passer à l'ordre du jour ; mais que la question se

présenterait de nouveau le lundi suivant, jour fixé pour la discussion de celte grande affaire[1].

Après ces explications, les citoyens composant la manifestation se séparèrent dans le meilleur ordre.

Néanmoins, il y eut de l'agitation tout le reste de la journée dans ce quartier, et cette agitation n'eut d'autre cause réelle que le rappel qui y fut battu pour rassembler les 1re et 2e légions. On se bat à la Madeleine ! disaient les gens intéressés à jeter la défaveur sur la manifestation ; et il ne dépendit pas de ces hommes-là que l'émotion publique ne dégénérât immédiatement en panique, et qu'on n'eût à constater de déplorables collisions.

Quelle est donc cette rage de rappel qui possède certains gros bonnets dé la garde nationale ? s'écriait *la Réforme*. Et ce journal racontait ce qui était arrivé, à la mairie du premier arrondissement, à un élève de l'Ecole Polytechnique, qui s'y était rendu pour obtenir qu'on mît fin à ces fausses alertes.

Le soir, un grand nombre de sociétés populaires se plaignirent de ce que la manifestation eût eu lieu à leur insu. Plusieurs bureaux déclarèrent qu'ils avaient refusé leur concours à cette démarche, parce qu'elle était inopportune ce jour-là, l'Assemblée ayant fixé au lundi les interpellations sur la Pologne. Des orateurs déclarèrent que la manifestation n'avait point eu le caractère imposant que les clubs et les corporations devaient lui donner. On décida donc que cette première démarche, n'ayant pas réuni l'assentiment général, serait considérée comme non avenue, et qu'une nouvelle manifestation plus générale et par conséquent plus imposante aurait lieu le surlendemain lundi 15 mai.

Cette fois, Huber, président du club Centralisateur, qui avait succédé au club des Clubs, prit l'initiative ; il annonça la manifestation par des affiches qui parurent le dimanche. Pendant toute cette dernière journée, les chefs des clubs et des corporations s'occupèrent de l'ordre à observer dans cette manifestation, que l'on prévoyait devoir être considérable. Il fut arrêté, qu'afin de ne pas tomber dans le piège que la réaction ne manquerait pas de tendre aux républicains, personne ne s'y rendrait en armes, pas même les gardes nationaux, et que l'on conserverait l'attitude la plus grave et la plus paisible. C'était le seul moyen de répondre aux bruits que les contre-révolutionnaires faisaient courir sur les intentions des pétitionnaires.

Toutefois, Huber crut devoir protester publiquement des intentions de la démarche. Un avis, qu'il envoya dans la soirée du 14 à plusieurs journaux, repoussait le bruit mensonger répandu par les ennemis de la liberté et du peuple ; bruit dont le but, disait-il, était de semer l'alarme, en attribuant faussement aux pétitionnaires des intentions anarchiques et malveillantes.

> En ma qualité de président du club Centralisateur, ajoutait-il, connaissant parfaitement les sentiments pacifiques des auteurs de la pétition, je repousse de toute mon énergie les odieuses imputations dont ils sont victimes, et, pour rassurer des esprits trompés, je déclare :

---

[1] On a dit encore que le représentant Vavin avait annoncé que le lundi suivant il se chargerait aussi de remettre sur le bureau les nouvelles pétitions qu'on préparait pour ce jour-là.

> Que la démarche projetée a pour but unique de réclamer pour nos frères les Polonais la restitution de leur patrie et de leur indépendance nationale ;
>
> Que pour accomplir avec succès ce devoir fraternel envers un peuple opprimé et toujours ami de la France, les pétitionnaires observeront, dans leur manifestation, le calme et la dignité qui conviennent à des citoyens profondément pénétrés de la connaissance de leurs droits et de la justice de leur cause.

Le président du club Centralisateur n'était pas le seul contrarié par les bruits que l'on faisait courir d'une collision probable pour le lendemain ; les citoyens rassemblés au cercle patriotique de Sobrier étaient également désolés du mauvais effet que ces bruits produisaient sur une partie de la population : ils savaient que la tactique des malveillants consistait à annoncer par avance des troubles pour qu'ils eussent réellement lieu. Toute la soirée de Sobrier et de ses amis fut donc employée à chercher les moyens de renvoyer la manifestation à un autre jour.

Malheureusement il était trop tard pour contrebalancer les affiches de la veille et de la journée ; et, en présence des clubs travaillant à régler les détails de la marche du peuple, le cercle de la rue de Rivoli se vit dans la nécessité de laisser la manifestation suivre son cours.

Dans l'intérêt de l'ordre et dans le même but qu'Huber, Sobrier envoya, dans la soirée, aux journaux républicains, qui l'insérèrent, l'avis suivant, témoignage éclatant des préoccupations des démocrates, et de leur désir d'éviter tout désordre :

> Les citoyens qui veulent concourir à la manifestation démocratique du peuple français en faveur de la Pologne, y était-il dit, sont prévenus qu'on se réunira, aujourd'hui lundi, à dix heures du matin, autour du monument de la place de la Bastille.
>
> Les délégués des départements qui se trouvent à Paris sont fraternellement invités à se réunir à ceux de Paris, afin que cette manifestation puisse-être considérée comme l'expression des sentiments de toute la France.
>
> La marche devra être grave et solennelle, car il s'agit du salut d'une nation amie qu'on opprime. Point de tambours, point de musique, point d'armes, point d'autres cris que ceux de *Vive la République ! vive la Pologne !*

A ces avis multipliés, qui auraient dû ôter à la réaction tout prétexte de pousser à une collision entre les amis de la Pologne et cette portion de la garde nationale toujours prête à intervenir déplorablement dans les démonstrations populaires les plus légales ; à ces démarches faites pour assurer la tranquillité publique, les feuilles républicaines joignirent aussi leurs conseils pacifiques.

Après avoir énuméré les causes du malaise de la population et de l'inquiétude des républicains, le journal *la Réforme* concluait ainsi :

> La violence organiserait-elle le travail ? la violence sauverait-elle la Pologne et servirait-elle l'Italie ? Non, mille fois non ! Que faut-il faire ? travailler par la presse, par l'association, par les clubs, à faire de l'opinion publique une armée vivante au service du droit et de la- Révolution.
>
> La Constituante, dit-on, est le produit d'élections viciées par la ligue des influences contre-révolutionnaires. Cela est vrai. Mais l'esprit public est puissant, et, sous sa pression, là Chambre a déjà fait plus d'un pas... Avec de la persévérance et de l'énergie, toutes les initiatives étant ouvertes, nous pouvons, par les voies légales, organiser et consolider la République ; nous pouvons sauver la France et délivrer l'Europe...

Malgré tous ces efforts pour rassurer l'Assemblée nationale sur l'issue d'une manifestation qui devait être calme, pacifique, imposante, et, par cela même, au-dessus de tout accès aux provocations des brouillons, le gouvernement, épousant les craintes semées par la réaction, crut de son devoir d'adresser au peuple une proclamation qui se ressentait beaucoup trop des inquiétudes répandues par la malveillance.

> Depuis hier, disait la Commission exécutive, Paris a revu quelques attroupements qui ont jeté dans les esprits des inquiétudes nouvelles.
>
> Pourquoi donc des attroupements ?
>
> Le droit de réunion, le droit de discussion, le droit de pétition sont sacrés ; ne les compromettez pas par des agitations extérieures et imprudentes, qui ne peuvent rien ajouter à leur force...
>
> La Commission exécutive, convaincue que toute excitation à des manifestations illégales ou insensées tue le travail et compromet l'existence du peuple, saura maintenir avec vigueur et partout la tranquillité menacée.
>
> La Commission, pour l'accomplissement de ce devoir, fait appel à tous les hommes sincèrement républicains ; elle compte sur cet excellent esprit de la population parisienne, qui a jusqu'ici protégé et protégera la Révolution aussi bien contre la réaction que contre l'anarchie.

Telle fut l'imprudente et intempestive proclamation que l'on affichait sur les murs de Paris au moment où les travailleurs, les corporations, les clubs, les délégués des départements mêlés à une foule d'officiers et de simples gardes nationaux, se rassemblaient à la Bastille et sur le long des boulevards pour cette grande manifestation en faveur de la Pologne, pour cet immense mouvement qu'aucune puissance humaine ne pouvait plus ajourner sans exciter des réclamations et des troubles plus certains que ceux redoutés par le gouvernement.

CHAPITRE VI

Impossibilité d'ajourner la manifestation. — Réunion du cortège à la Bastille. — Aspect admirable du défilé. — Raspail est appelé à la tête. — Séance de l'Assemblée nationale. — Interpellations sur l'Italie. — Le citoyen Wolowski parle en faveur de la Pologne. — Mesures prises pour contenir le peuple. — Explications échangées entre le général Courtais et les chefs des clubs. — Motifs qui portent la colonne à passer le pont. — Fraternisation du peuple avec la garde mobile. — La grille s'ouvre enfin pour les délégués. — On ne veut pas les admettre dans la salle des séances. — Le peuple s'impatiente. — Démarche de Ledru-Rollin auprès du président. — La foule franchit la grille et pénètre dans les tribunes publiques. — Un questeur dénonce la conduite prudente du général en chef. — Langage des réactionnaires. — La manifestation envahit la place de Bourgogne. — Efforts du général Courtais de ce côté. — Il ne veut pas faire tirer sur le peuple. — Louis Blanc et Barbès haranguent la foule par la fenêtre. — Ils l'engagent au calme et au respect de la représentation nationale. — Les délégués sont admis dans la salle des délibérations. — Le peuple envahit l'enceinte réservée aux représentants. — Scènes de trouble. — Raspail parait à la tribune. — Opposition faite à la lecture de la pétition par les délégués. — Raspail parvient enfin à lire la pétition en faveur de la Pologne. — Accueil fait à cette pétition. —Raspail sort de la salle. — Barbès invite le peuple à se retirer. — La manifestation se dispose à quitter l'Assemblée nationale.

Ainsi que je viens de le dire, s'il eût été possible d'ajourner la manifestation, la plupart des chefs des clubs l'eussent fait volontiers ; car eux aussi craignaient qu'elle ne fût détournée de son but avoué ; tant de gens étaient diversement intéressés à pousser le peuple au désordre afin d'avoir le droit de le calomnier après ! Barbès, Sobrier et plusieurs autres démocrates influents s'étaient clairement exprimés au sujet de cet ajournement, et le procès de Bourges n'a laissé aucun doute sur leurs intentions.

Mais, en présence de ce qui avait été fait avec si peu d'ensemble le samedi, et de la volonté exprimée par les clubs de revenir à la charge auprès de l'Assemblée nationale le jour fixé par elle pour la discussion des affaires de la Pologne ; en présence des nombreuses affiches ayant fixé la grande manifestation au 15 mai, il fut impossible, pressé que l'on était par le temps, de faire connaître à la population un contre-ordre qu'elle aurait reçu avec déplaisir. Les inconvénients de ce contre-ordre eussent pu devenir très-graves. N'était-il pas à craindre qu'une partie des clubs, qu'une partie des corporations, que les hommes les plus ardents n'eussent persisté à aller porter les pétitions ? Et, dans ce cas, ne devait-il pas être évident qu'au lieu d'une démarche grave, solennelle, imposante et toute pacifique, d'une démarche réglée et dirigée par des hommes de poids, on n'eût qu'une manifestation désordonnée, incapable de sentir aucun frein, et par conséquent plus nuisible qu'utile aux intérêts que le peuple voulait défendre franchement et sans arrière-pensée ?

Ces motifs, joints aux craintes que l'on avait de voir la main des ennemis de la liberté s'emparer de tout mouvement qui eût flotté au gré des passions, dictèrent l'avis envoyé aux journaux le dimanche au soir, avis dont le but était de régulariser ce que l'on ne pouvait empêcher.

Mais lorsque, dans la matinée du 15, on eut connaissance de l'inconcevable proclamation de la Commission exécutive, il y eut un nouveau mouvement d'hésitation parmi les chefs : ils crurent, avec quelque raison, à un guet-apens, à une trahison même ; et cette crainte fut telle, que Sobrier ne voulait plus aller de sa personne au rendez-vous assigné : il fallut l'insistance de ses amis, qui mirent en jeu son amour-propre, pour le décider à se rendre à la Bastille, où une foule immense se trouvait réunie de bonne heure.

Le cortège se mit en marche vers les dix heures et demie. Tous les clubs, toutes les corporations, la plupart des délégués des départements, des députations de démocrates allemands, italiens, irlandais, etc., défilèrent, avec leurs bannières, sur toute la longueur du boulevard, par trente hommes de front. Le club du citoyen Raspail, rassemblé à l'Arsenal, fermait à peu près la marche. Sobrier et ses amis s'étaient placés au milieu des pétitionnaires. Ce ne fut qu'à la hauteur du Château-d'Eau que le club du citoyen Blanqui entra dans les rangs. Beaucoup d'autres citoyens s'y placèrent tout le long des boulevards, et la manifestation les parcourut dans un ordre admirable.

Ecoutons un témoin oculaire rendant compte à un journal de département des impressions qu'il éprouva en voyant défiler le cortège sur le boulevard Italien :

> Au surplus, écrivait-il, la manifestation se trouvait si calme, si pacifique ; elle me parut si nombreuse, si forte, si imposante par la quantité d'officiers et de gardes nationaux qui en faisaient partie ; elle offrait tant de garanties d'ordre par l'adjonction de toutes les députations départementales qui y déployaient leurs bannières ; elle était saluée par tant et de si vifs applaudissements de la part des innombrables spectateurs qui formaient la haie, que j'oubliai toutes mes craintes pour me livrer à l'allégresse générale dont j'étais témoin... La certitude qu'on me donna de la présence du citoyen Raspail à la tête de la manifestation acheva de me rassurer ; car j'ai toujours considéré Raspail comme un homme supérieur et d'une haute sagesse...
>
> — Je rejoignis la manifestation à la Bastille, a raconté Raspail-lui-même à Bourges ; mais au moment où je venais avec mon club de prendre place à la queue du cortège, un émissaire vint me dire que les hommes qui étaient à la tête de la colonne n'avaient pas de pétition : Tant pis, répondis-je ; moi, j'ai la mienne. On me dit alors que je devrais aller me mettre à la tête du cortège pour me présenter. Je fus une demi-heure avant d'atteindre la tête de la colonne. Lorsque j'y fus arrivé, j'y vis des figures sinistres, qui semblaient vouloir tout autre chose qu'une manifestation pacifique ; mais je ne pouvais reculer, et je fus forcé d'avancer...

Laissons un moment la profonde colonne de citoyens de tous les états dérouler ses longs anneaux vivants sur le boulevard, marchant avec un ordre admirable et le calme de la force, ne faisant entendre d'autres cris que celui de *Vive la Pologne ! vive la République !* et n'ayant avec elle d'autre musique que l'accord de cent cinquante mille voix répétant, par intervalles, des refrains de la *Marseillaise* ; rendons-nous dans la salle législative, où sont déjà réunis les représentants. L'Assemblée offre, sous les apparences de la sérénité, l'aspect de gens gravement préoccupés, et l'émotion devient visible lorsque le président annonce qu'il a reçu plusieurs pétitions en faveur de la Pologne. Divers membres montent alors au bureau pour en déposer une foule d'autres. Le président lit une lettre de l'illustre chansonnier Béranger, par laquelle il insiste sur sa démission, et force ainsi l'Assemblée à l'accepter.

C'est le jour des interpellations. Le représentant d'Aragon demande d'abord au gouvernement de faire connaître la conduite qu'il a tenue, depuis le 24 février, à l'égard de l'Italie, notre vieille alliée et notre sœur en révolution, depuis que le droit combat tout armé dans le monde. Le citoyen Bastide, ministre des affaires étrangères, répond que la révolution de Février n'abdiquera jamais ses principes de fraternité morale et de propagande politique ; mais que le gouvernement français entendait garder matériellement le devoir des neutres et ne point se jeter dans les aventures extérieures, qui perdirent notre première Révolution[1]. C'est, fait observer un journal, la théorie de M. Lamartine, moins les splendeurs de la phrase. Le système n'est pas nouveau, car il s'appelait, sous le juste-milieu, le contrat de non-intervention. Il est vrai que le citoyen ministre nous fait espérer un prochain congrès, où la France aura un beau rôle !...

Après l'Italie, la Pologne. Mais, hélas ! c'est un ex-dynastique, complice de toutes les hontes du règne de Louis-Philippe, le citoyen Wolowski, qui a cessé d'être Polonais, dont l'éloquence de professeur économiste veut remuer la fibre des représentants : il oublie que pour convaincre il faut être pénétré soi-même.

Le citoyen Wolowski avait à peine commencé son exorde, où il disait qu'il saurait remplir les devoirs que lui imposait la réserve résultant de sa position personnelle, que l'on commença à entendre un immense cri de Vive la Pologne ! poussé par le peuple aux abords du Palais législatif.

Comment la manifestation, qui se proposait de se tenir à distance, se bornant à envoyer des délégués, avait-elle traversé le pont de la Révolution ?

L'explication la plus vraisemblable de ce fait imprévu par les chefs nous paraît être celle-ci[2] :

Vers midi, la manifestation arrivait sur la place de la Madeleine, où s'était rendu le général Courtais, chargé du commandement de toutes les forces destinées à

---

1 Le citoyen Jules Bastide, du National, ignorait probablement que les aventures extérieures de la première Révolution avaient affranchi l'Italie, la Suisse, le Rhin, la Hollande, etc., et que la République française en tira un éclat immense.

2 Les relations, les dépositions sur le fait de l'envahissement de la salle ont été si diverses, si confuses et si contradictoires, chacun n'ayant pu rendre compte que de ce qui se passa sous ses yeux, que le procès de Bourges n'a pu lui-même rien éclaircir. Raspail n'a jamais cessé de dire que, sans les provocateurs, la manifestation n'eût jamais passé le pont et fût restée paisible. L'accusation avait intérêt à prouver que les chefs des clubs étaient arrivés avec la détermination de tout oser. L'explication la plus simple est celle-ci : Le mauvais accueil fait aux délégués a impatienté les pétitionnaires ; le reste n'a été qu'une *affaire d'entraînement*.

protéger l'Assemblée. Ces forces consistaient en un millier d'hommes de chacune des légions de la garde nationale et de quelques bataillons de la mobile. Mais, à l'exception d'un bataillon de cette dernière garde, posté à la grille du péristyle et dans le jardin du quai, et de deux bataillons de la garde nationale, occupant les abords du Palais, les autres forces commandées étaient restées en réserve à leurs mairies ou aux points désignés. Ainsi, le général en chef n'avait avec lui que mille ou quinze cents hommes, avec lesquels il dut faire garder le pont et tous les alentours du Palais : on n'avait pas voulu déployer de plus grandes forces aux yeux des pétitionnaires, ni faire battre le rappel, afin de ne pas les irriter. Le préfet de police avait même écrit au général Courtais qu'il répondait de tout, pourvu qu'on ne fit pas battre le rappel.

Après quelques explications échangées entre le général et les citoyens marchant à la tête de la manifestation, il fut convenu que ces derniers désigneraient des délégués pour aller porteries pétitions à l'Assemblée nationale ; que le général irait solliciter l'admission de ces délégués pour donner lecture des pétitions, et qu'ensuite la colonne pourrait défiler sur le pont de la Révolution, pour s'en retourner par les quais[1]. Les délégués furent choisis : ils se dirigèrent vers l'Assemblée, tandis que la tête de la colonne s'arrêta à la hauteur de l'Obélisque, pour y attendre le résultat de la mission de ses commissaires. Il n'est pas inutile de rappeler que ce jour-là la chaleur était étouffante, et que l'on ne pouvait guère rester longtemps exposé aux rayons du soleil sans en être incommodé.

A peine la colonne eût-elle fait halte dans cette position, que l'on vit déboucher de la rue des Champs-Elysées un bataillon appartenant à la 1re légion de la garde nationale, accourant au pas de course pour barrer le passage du pont au cortège. Cette manœuvre déplut infiniment au peuple, qui crut voir dans l'attitude menaçante de ce bataillon l'intention de commencer une lutte. Des cris se firent entendre : *A bas les baïonnettes !* Et comme on fit courir le bruit que ce détachement avait chargé les armes avant de quitter la mairie du 1er arrondissement, les pétitionnaires, en échangeant de vives explications avec la garde nationale de ce quartier, peu patriote, exigèrent que les baguettes fussent introduites dans le canon des fusils pour voir s'ils étaient chargés. Le chef de ce bataillon ayant refusé de se conformer à cette demande, les cris d'*à bas les baïonnettes !* redoublèrent, et la garde nationale se vit dans la nécessité de se diriger sur les quais, en aval, pour aller passer, par le pont des Invalides, sur la rive gauche[2].

La fermentation était grande parmi les pétitionnaires. Un cri se fit entendre : En avant ! et la colonne s'ébranla de nouveau pour aller occuper la tête du pont.

Là se trouvait un autre bataillon de garde nationale de la 4e légion, puis, vers le milieu du pont, un demi-bataillon de la mobile ; le reste de ce bataillon était rangé derrière la grille du péristyle et dans le jardin qui domine le quai en aval.

---

1 Tout ce que put obtenir alors le général Courtais du président Buchez fut l'admission de vingt-cinq délégués dans la salle des Pas-Perdus. M. de Lamartine fut d'avis qu'on devait les y admettre et laisser ensuite défiler là manifestation devant l'Assemblée. Mais cette décision fut sans doute ignorée, car les questeurs maintinrent l'ordre de n'ouvrir la petite grille que pour les députés.

2 Il résulte des déclarations laites par le général Courtais lui-même qu'il avait éloigné la 1re légion du pont et de la place de la Concorde, parce que cette légion passait pour être peu sympathique au peuple. Le général cherchait ainsi à ôter tout prétexte à un commencement d'hostilités : il croyait y parvenir en se montrant confiant avec le peuple. Ce fut là sa règle de conduite durant toute la journée.

D'après les ordres du président de l'Assemblée, le pont devait être barré par le premier bataillon, qui se serait ainsi appuyé sur la mobile. Mais le général, témoin de l'irritation du peuple contre les gardes nationaux, ordonna, afin d'éviter tout conflit, que la chaussée resterait libre, et que les troupes destinées à garder le pont se placeraient sur les trottoirs des deux côtés, et formeraient la haie[1]. C'est là la faute qu'on lui a si amèrement reprochée, parce qu'elle favorisa le passage au cortège. Mais il paraîtrait que le peuple n'en aurait pas moins traversé le pont, puisque le bataillon de la mobile, placé en seconde ligne, refusa d'avancer et de fermer le pont vers le milieu, quand on lui en donna l'ordre : il ôta même les baïonnettes.

Ce fut ainsi que la manifestation passa sur la rive gauche, et déborda comme un fleuve irrésistible tout autour du palais, jusqu'à la place de Bourgogne.

Mais avant ce passage du pont, qui ne fut pas disputé un seul instant, et qui s'exécuta de part et d'autre aux cris répétés de *Vive la Pologne ! Vive la République !* les délégués s'étaient présentés à la grille de la façade pour solliciter d'être admis à présenter la pétition en faveur de la Pologne. Ils avaient inutilement attendu les députés qu'ils voulaient prier de les introduire ; personne ne s'était présenté, pas même pour recevoir la pétition. Raspail allait s'en retourner, lorsqu'on lui dit que le général Courtais cherchait les délégués. Au même instant, d'autres députés parurent à la grille du péristyle, qui s'ouvrit alors pour les délégués seulement, et se referma aussitôt. Ce fut ainsi qu'ils purent enfin arriver jusqu'à la salle dite des *Pas-Perdus*.

Mais il fallut encore de longs pourparlers pour savoir si les pétitions seraient seulement déposées sur le bureau, ou bien lues par des députés ou par les délégués eux-mêmes. Le général Courtais avait sollicité cette autorisation ; mais, comme on le pense, le parti qui venait de faire décréter tout récemment qu'aucun étranger ne serait admis au sein de l'Assemblée nationale, s'opposa de toutes ses forces à ce que les délégués entrassent dans la salle et lussent les pétitions à la barre ou à la tribune. Cette ténacité à repousser les délégués du peuple fut la cause de l'envahissement de l'Assemblée, et de tous les malheurs de cette journée.

Les discussions dans la salle des Pas-Perdus, toutes les chaleureuses insistances des délégués, ces allées et venues du bureau du président à la salle extérieure, avaient fait perdre beaucoup de temps : le peuple s'était impatienté. On lui disait que ses commissaires étaient mal reçus ; qu'on les ballottait d'une porte à l'autre, sans vouloir les écouter : les plus turbulents parmi les pétitionnaires avaient quitté leurs rangs ; ils s'étaient approchés des grilles ; ils demandaient que la garde mobile mît la baïonnette dans le fourreau, ce qui fut exécuté sur l'ordre même du général Courtais ; enfin, le peuple se montrait de fort mauvaise humeur de la réception que ses représentants lui faisaient, car il n'avait encore vu personne lui porter des paroles de sympathie.

Cependant, en ce moment, le représentant Ledru-Rollin faisait des instances auprès du président pour qu'il se présentât, avec une vingtaine de membres, parés de leurs insignes, en haut du péristyle, afin d'agir par l'autorité morale sur le peuple, et de le déterminer à un simple défilé en dehors du palais. Le

---

[1] Le général Courtais, dont toutes les préoccupations dans celte journée déplorable furent d'empêcher toute collision, a dit que l'ordre d'occuper seulement les trottoirs ne fut donné par lui que momentanément, et à la seule fin de laisser passer des charrettes chargées de moellons arrêtées à l'entrée du pont.

président, indécis d'abord, se décida enfin à une démarche qui, faite à temps, eût pu avoir le meilleur résultat ; mais il était malheureusement trop tard. La foule des pétitionnaires qui était devant la grille du péristyle, fraternisant avec la garde mobile, venait d'entendre très-distinctement un coup de feu parti de l'intérieur[1]. Il n'en fallut pas davantage pour que les pétitionnaires, déjà mal disposés par ce qui se passait, se crussent trahis. En un clin d'œil la grille fut escaladée, et un grand nombre de membres des clubs ou des corporations pénétrèrent dans les salles, dans les couloirs et enfin dans les tribunes publiques, où l'on vit flotter aussitôt plusieurs bannières des sociétés patriotiques.

Ainsi qu'on se le figure aisément, cette escalade, cette apparition excitèrent un trouble immense dans la salle. Le questeur Degousée, qui s'était vainement efforcé d'empêcher l'invasion du palais, et que le flot populaire avait rapporté jusqu'à la salle des conférences, courut alors à la tribune tout hors de lui-même.

> Citoyens, s'écria-t-il, sans s'arrêter à l'observation qu'on lui fit de ne point aggraver l'état des choses par une scène ridicule ; citoyens, vous avez donné le commandement nécessaire pour la sûreté de l'Assemblée au président et aux questeurs. Contrairement aux ordres donnés par les questeurs, le commandant en chef de la garde nationale a exigé que la garde mobile remît la baïonnette dans le fourreau.

Le questeur Degousée aurait pu dire encore que les gardes mobiles, assis sur les marches du perron, avaient d'eux-mêmes mis leurs fusils entre leurs jambes, et qu'ils se montraient fort peu disposés à en faire usage[2] ; il aurait pu ajouter qu'un détachement de la garde nationale, chargé d'interdire l'entrée de la salle des conférences, avait aussi remis la baïonnette dans le fourreau, au moment où on lui ordonnait de la croiser contre le peuple. Ce questeur, si zélé pour l'ordre, aurait pu reconnaître que le seul moyen de calmer le peuple, déjà trop irrité contre l'Assemblée, et d'éviter toute collision, toute scène regrettable, consistait peut-être à accueillir les pétitionnaires, à leur permettre, de bonne grâce, de lire les pétitions en faveur de la Pologne, et de les autoriser ensuite à défiler devant l'Assemblée. Mais il est des gens qui abhorrent les moyens les plus simples, les moyens conciliatoires, et qui commencent toujours par les extrêmes.

Aussi entendit-on bien des voix demander qu'on fit venir le commandant à la barre, tandis que d'autres, pour punir le général Courtais de ne pas avoir fait charger le peuple à la baïonnette et ne pas avoir commandé le feu, voulaient le destituer immédiatement. Ceux-là ne pensaient sans doute pas qu'un seul

---

1 Le coup de fusil tiré de l'intérieur au moment où le peuple était à la grille n'a été mis en doute par personne, vingt mille hommes l'ayant entendu ; on a même montré les traces que la balle avait laissées à la corniche de la pièce qui précède le grand escalier de droite aboutissant dans la cour ; mais on n'a jamais bien expliqué comment et sur qui le coup de feu fut tiré. Il est probable que cette arme chargée est partie entre des mains inexpérimentées et par le seul effet d'une maladresse, comme la direction de la balle le constate.

2 Voici un bien curieux fragment de la déposition du général Courtais, relatif à ce qui se passa sur le perron, en présence de M. Degousée :

M. Degousée, dit le général, a donné l'ordre de charger les armes ; mais la garde mobile a refusé en incitant la baguette dans le canon, ce qui est le signe d'un refus formel. Alors, pour empêcher qu'on ne la désarmât, je fis ôter les baïonnettes. J'ai bien fait, et je recommencerais encore si cela était à refaire...

mouvement hostile contre la manifestation leur eût peut-être coûté la vie en ce moment si critique.

Se drapant dans leur dignité, qu'ils considéraient comme outragée par l'entrée du peuple dans les tribunes, ces hommes, que le peuple venait tout récemment de nommer ses mandataires, eussent rougi de se trouver en contact immédiat avec leurs commettants ; aussi assiégeaient-ils le président pour faire chasser des tribunes ceux qui s'y étaient introduits. Est-ce qu'à leurs yeux le peuple était encore quelque chose ? Est-ce qu'il n'y avait pas un excès d'audace de sa part de vouloir que ses mandataires délibérassent sous ses yeux ?

Ainsi parlaient tous les hommes étrangers aux principes républicains, aux principes de la vraie démocratie ; ils pensaient sans doute qu'il était facile de contenir cent mille hommes marchant en colonnes serrées et dont les premiers rangs subissaient, peut-être malgré eux, la pression des autres rangs, et n'avançaient, ne renversaient les obstacles, n'escaladaient les grilles que pour obéir forcément à cette impulsion irrésistible qu'ils recevaient des masses venant après eux.

Peut-être ces conseillers des grands moyens eussent-ils tenu un autre langage s'ils eussent été dans la situation où le général Courtais se trouvait en ce même moment, du côté de la grande porte donnant sur la place de Bourgogne.

Nous avons vu la tête de la manifestation se détourner à gauche, après avoir traversé le pont : en un instant la rue et la place de Bourgogne se trouvèrent couvertes d'une foule considérable faisant retentir les airs des cris de *Vive la Pologne ! Vive la République !* Un fort détachement de la 10e légion, stationnant à l'entrée de la grande cour, s'était vu contraint de se retirer, après avoir remis la baïonnette dans le fourreau. Le peuple était donc le maître de cette entrée. Mais la porte était fermée ; et comme les pétitionnaires demandaient à entrer dans cette cour, au milieu de laquelle se trouve construite la salle provisoire, dont une des portes est en face de celle que le peuple voulait faire Ouvrir, le général Courtais, accouru de ce côté avec quelques officiers supérieurs, se mit à conjurer le peuple de ne point franchir l'enceinte de l'Assemblée. Placé sur l'entablement, il recommandait aux pétitionnaires de se montrer calmes, les assurant que leur pétition allait être lue, et que l'Assemblée statuerait sur leur demande. Et comme quelques citoyens lui rappelèrent la promesse qui avait été faite de ne pas les mettre aux prises avec les gardes nationaux armés, le général répondit qu'il briserait son épée avant de faire tirer sur le peuple. C'est ce sentiment de prudence et d'humanité que lés réactionnaires n'ont cessé de lui reprocher, et que les modérés de la garde nationale lui firent payer si cher. Malgré les protestations du général, quelques hommes, irrités de ce qu'on tenait la porte fermée, essayèrent d'escalader les grilles ; l'un d'eux tomba dans la cour, assez grièvement blessé. Alors des artilleurs de la garde nationale ouvrirent la porte, et le flot populaire se précipita dans la cour.

De ce côté, le peuple n'entra pas d'abord dans la salle : il se borna à demander à grands cris Louis Blanc. Ce représentant, averti qu'on veut le voir, sollicite du président de l'Assemblée l'autorisation d'aller haranguer la foule, dans le but de l'engager à s'éloigner du lieu où délibèrent les délégués de la nation. Mais telles sont les préoccupations du président, qu'il refuse d'abord la permission qu'on lui demande, en disant qu'il n'a pas d'ordres à donner à cet égard, et que les représentants doivent savoir ce qu'ils ont à faire comme bons citoyens. Ne doutant pas du bien que peut produire sa démarche, Louis Blanc insiste, et le bureau finit par céder.

Louis Blanc, rejoignant alors Barbès et Albert, court parler au peuple. Il adresse à la foule entassée dans la cour une allocution chaleureuse ; il y parle de la Pologne, des promesses éludées, du droit de pétition sacré pour les peuples libres, et assure les citoyens que tant que ses amis et lui auront l'honneur d'être les représentants du peuple français, ils consacreront leurs efforts à consolider les libertés publiques et à améliorer le sort des travailleurs. On veut que l'ouvrier puisse vivre, ajoute-t-il, et nous, nous voulons qu'il arrive à ce degré de bien-être auquel il a le droit d'arriver ; nous voulons l'élever au rang qu'il doit occuper...

Barbès félicite le peuple d'avoir reconquis le droit de pétition qu'on avait voulu lui ravir, et promet son appui et celui de tous ses amis politiques pour que le cortège défile devant l'Assemblée. Le peuple salue de ses acclamations ses trois amis, et il les porte en triomphe jusque dans la salle des Pas-Perdus.

Là, d'autres pétitionnaires veulent entendre Louis Blanc : il est obligé de monter sur une chaise ; et comme les citoyens qui l'entourent ne cessent de crier vive Louis Blanc ! Mes amis, leur dit-il, les hommes sont sujets à l'erreur ; criez plutôt Vive la République, la République démocratique et sociale !... Le peuple est fort ; en lui réside la toute-puissance. Soyez donc forts, mais vigilants. N'oubliez pas que plus les sentiments et les vœux du peuple sont dignes de respect, plus il convient d'en présenter l'expression d'une manière légale, régulière. Laissez à l'Assemblée toute la liberté de ses délibérations...

En ce même moment, la porte de la salle des séances, communiquant dans celle des Pas-Perdus, s'ouvre enfin pour les délégués, et des représentants les introduisent. On espère que ces délégués useront de leur influence pour faire évacuer les tribunes. Mais au moment où les chefs de la manifestation arrivaient dans l'hémicycle du bureau, plusieurs des citoyens entassés dans les tribunes se laissent glisser le long des galeries et descendent dans la portion de la salle réservée aux représentants. C'est ainsi que l'enceinte se trouve en peu de temps occupée par le peuple, dont les cris de Vive la Pologne ! et le bruit des drapeaux qu'il agite sans cesse empêchent longtemps le président de se faire entendre. Après d'inutiles efforts pour rétablir le silence et faire régner l'ordre, le président se couvre, et la séance reste ainsi suspendue.

Cependant Raspail et les autres délégués étaient dans l'hémicycle, attendant que le calme se rétablît. Plusieurs représentants pressaient le premier de prendre la parole, espérant qu'il aurait assez d'empire sur la multitude pour obtenir le silence ; mais Raspail répondait qu'il n'avait pas le droit de parler, et se bornait à solliciter l'autorisation du président de lire la pétition en faveur de la Pologne. Bien des députés s'y opposaient, tandis que d'autres l'engageaient à monter à la tribune, afin de mettre un terme à l'envahissement de la salle. Louis Blanc, que des hommes du peuple avaient reporté au milieu de l'Assemblée, exténué par les efforts qu'il venait de faire, fut de nouveau invité à parler aux envahisseurs[1] ; et

---

[1] On lit dans le *Prologue d'une révolution*, publié par le journal *le Peuple*, et que nous avons déjà eu l'occasion de citer, que Louis Blanc, voulant contenir le peuple dans les limites de la stricte légalité, aurait alors offert de lire la pétition lui-même ; mais qu'on lui aurait répondu : Non ! non ! nous voulons conserver le principe du droit de pétition ! Je ferai d'abord remarquer que Louis Blanc ne dit pas un mot de cette offre et de ce refus ; que le procès de Bourges n'a rien révélé à cet égard, et enfin que c'eût été transiger sur le principe du droit de pétition, que les clubs voulaient revendiquer et reconquérir.

comme le président venait enfin d'autoriser Raspail à lire la pétition[1], Louis Blanc s'exprima ainsi :

> Mes amis, si vous voulez que la pétition que vous avez apportée puisse être discutée dans l'Assemblée nationale et avec le sentiment qui vous anime tous, je vous demande du silence, afin que le droit de pétition soit consacré, mais afin qu'il soit dit aussi que le peuple est calme dans sa force, et que sa modération est la plus grande preuve précisément dé sa force...
>
> Veuillez donc, mes amis, ajouta le représentant du peuple, après avoir été applaudi ; veuillez faire un instant de silence, afin que la pétition soit lue, et que l'on ne dise pas que le peuple, en entrant dans cette enceinte, a violé, par ses cris, sa propre souveraineté.

Louis Blanc, ayant ainsi commandé le calme, Raspail parut à la tribune, où il commença par dire que lès délégués venaient, au nom de deux cent mille citoyens, qui attendaient à la porte, présenter le vœu du peuple français en faveur de la Pologne.

Mais, à peine eut-il prononcé ces paroles, qu'un grand tumulte se fit entendre sur les bancs des députés réactionnaires. L'un d'eux, le citoyen d'Adelsward, demanda en vertu de quels pouvoirs le citoyen Raspail prenait la parole dans une Assemblée où il n'avait pas le droit de paraître. Mais un grand nombre d'autres députés criaient au délégué : Lisez ! lisez ! tandis que le peuple, s'impatientant des obstacles qu'on présentait à la lecture de sa pétition, imposait silence aux interrupteurs. De vives interpellations s'échangeaient entre les représentants qui voulaient la lecture et ceux qui s'y opposaient[2]. Raspail continuait à occuper la tribune, où étaient aussi montés pour le soutenir plusieurs autres délégués, pendant que le représentant Corbon allait se placer auprès du président afin de le seconder dans les efforts qu'il faisait pour obtenir le silence.

Mais ce fut vainement que Raspail essaya plusieurs fois de lire la pétition, les interpellations et le bruit recommençaient aussitôt ; ce ne fut enfin que lorsque

---

1 Le témoin Lemansois, secrétaire général de la questure, dont la déposition a été vivement contestée par les accusés, s'est exprimé ainsi sur l'interpellation, s'il avait vu le président autoriser Raspail à lire la pétition : Je n'ai pu le remarquer. A proprement dire, il n'existait pas de président dans ce moment-là.

2 On ne saurait assez se tenir en garde contre les assertions du procès-verbal officiel de la séance du 15 mai ; car ce document, refait après coup et arrangé par divers représentants ou rédacteurs, est rempli d'erreurs et de faits inexacts, dont la plupart ont été constatés pendant le procès de Bourges. Ainsi, par exemple, ce compte-rendu affirme que plusieurs députés protestèrent contre la lecture de la pétition à la tribune, tandis que le témoin Lemansois, qui, par sa position, a pu observer tout ce qui se passait dans l'Assemblée, a déclaré qu'un seul représentant, M. d'Adelsward, protesta contre celte lecture ; ce qui est confirmé par la déposition du témoin Grégoire. Le compte-rendu officiel tend évidemment à donner à l'Assemblée nationale une physionomie qu'elle n'eut pas durant l'invasion et la présence des délégués. C'est pourtant dans cette version inexacte, à laquelle les passions réactionnaires ont donné leur couleur, que l'accusation a pris ses armes les plus acérées !

les chefs des clubs eurent fait eux-mêmes la police de la salle, que Raspail put recommencer[1].

> Citoyens représentants, dit-il, nous sommes ici trois cent mille hommes qui attendent à votre porte. C'est en leur nom et en celui des délégués des clubs, des corporations et de toute la population virile de Paris, que nous vous présentons la pétition dont la teneur suit :
>
> Considérant :
>
> 1 ° Que la conquête de nos libertés sera en péril tant qu'il restera en Europe un peuple qu'on opprime ;
>
> 2° Que le devoir d'un peuple libre est de voler au secours de tout peuple opprimé, vu que la loi de la fraternité n'est pas une loi nationale, mais humanitaire ; que tous les peuples sont frères au même titre que les citoyens entre eux, comme enfants du même Dieu sur la terre ;
>
> 3° Que si tel est le devoir de la France envers les peuples opprimés, ce devoir sacré, imprescriptible, devient bien plus impérieux encore envers les peuples qu'on égorge ;
>
> 4° Que dans un moment où notre victoire sur un gouvernement corrupteur avait donné un élan de liberté à tous les peuples de l'Europe, notre politique égoïste et effrayée sembla avoir prêté main-forte aux tendances liberticides des rois coalisés, et interdit tout espoir de secours aux peuples qui s'armaient de toutes parts pour reconquérir leurs droits d'être libres ;
>
> 5° Que les peuples n'avaient levé le saint étendard de l'insurrection qu'en marchant sur nos traces et en comptant sur notre coopération ;
>
> Que, vaincus, ils ont le droit de nous accuser de leur défaite ; que la victoire de leurs oppresseurs est une menace contre nos libertés publiques et une insulte aux principes que nous avons proclamés ;
>
> 6° Que l'Italie et l'Allemagne nous appellent pour concourir au succès de leur armes ; que la Pologne, la noble Pologne, notre sœur, dont les fers ont été rivés par la honteuse politique de nos dix-huit ans, nous somme, au nom de la justice et de la reconnaissance, de lui restituer sa nationalité ;
>
> 7° Qu'un plus long retard serait, de notre part, une félonie et une trahison ; car la Pologne est notre alliée, notre sœur,

---

[1] La pétition lue par le citoyen Raspail avait été délibérée et adoptée par son club seulement. Ce n'était donc que la rédaction des amis du peuple qu'on présenta à l'Assemblée nationale. Mais il est probable qu'en la lisant, l'orateur aura changé les quelques mots qui devaient la transformer en pétition générale, puisqu'on avait égaré celle préparée dans ce sens.

notre compagne d'armes, notre éternelle avant-garde contre les peuples du Nord ;

8° Que notre jeune armée, honteuse de son inactivité, impatiente de nobles et saintes victoires, n'attend qu'un signe de la patrie pour aller renouveler les prodiges de notre première République et de l'Empire, au profit de la liberté de tous ; que le nom de la Pologne réveille ses plus ardentes sympathies, qu'elle sent bien que c'est par là qu'elle doit commencer sa tournée en Europe, parce que c'est là que l'oppression est plus lourde, et que nous avons plus de torts à réparer ;

Par ces motifs, et dans l'intérêt de nos institutions républicaines, au nom de la Providence des peuples et de l'honneur du pays, le club demande par acclamation, à l'Assemblée nationale, qu'elle décrète incontinent :

1° Que la cause de la Pologne sera confondue avec celle de la France ;

2° Que la restitution de la nationalité polonaise doit être obtenue à l'amiable ou les armes à la main ;

3° Qu'une division de notre vaillante armée soit tenue prête à partir immédiatement après le refus qui serait fait d'obtempérer à l'ultimatum de la France.

Et ce sera justice, et Dieu bénira le succès de nos armes !

Comme on le pense, la lecture de cette pétition fut accueillie par le cri à peu près unanime de Vive la Pologne ! Vive la République universelle ! auquel le peuple ajouta : Vive l'organisation du travail ! Quelques députés, entre autres le citoyen Montrai, continuèrent cependant à dire qu'ils protestaient contre l'illégalité de la lecture des pétitions[1] ; et comme les pétitionnaires demandaient que l'Assemblée, sans s'arrêter à ces chicanes de procureur, délibérât sur le vœu du peuple, des représentants se levèrent pour déclarer que l'Assemblée ne pouvait ni ne devait délibérer tant qu'elle serait envahie. Quelques autres représentants ayant appuyé cette protestation, on entendit une foule de pétitionnaires s'écrier : Il y a ici des ennemis du peuple parmi les représentants : ils ne veulent pas prendre en considération le vœu de la France... Nous demandons un vote immédiat.

Cependant Raspail, qui jugeait le but des pétitionnaires atteint, ne cessait d'engager les pétitionnaires à évacuer la salle. Le peuple a émis son vœu, s'écriait l'orateur de la manifestation, il n 'a plus rien à faire ici : retirons-nous, citoyens. Et comme il trouvait plus d'un récalcitrant, Raspail joignit l'exemple au

---

1 Nous croyons nécessaire, dans l'intérêt de la vérité, de répéter ici ce que nous avons déjà dit au sujet des inexactitudes que renferme le compte-rendu officiel de celte séance. La déposition du citoyen Prévost, chef des sténographes du Moniteur, est très-explicite à ce sujet.

précepte ; il sortit de la salle, en entraînant avec lui ceux qui voulurent le suivre, et criant aux autres : Retirez-vous donc, ou vous n'êtes pas des républicains ![1]

Pendant que Raspail emmenait avec lui bien des pétitionnaires qui étaient dans la salle des séances, le président de l'Assemblée, Buchez, accablé lui aussi par les efforts qu'il n'avait cessé de faire pour obtenir au moins le silence, puisqu'il lui était impossible de faire évacuer la salle, essayait de prendre la parole pour mettre un terme à l'envahissement de l'Assemblée.

> Citoyens, disait-il, la pétition a été déposée sur le bureau ; l'Assemblée nationale, qui s'occupait du sort de la Pologne lorsque vous êtes arrivés, va s'occuper de votre pétition... Je vous invite à sortir pour que l'Assemblée puisse traiter librement cette grave question.

Quelques voix interrompirent le président pour réclamer un décret immédiat. D'autres demandèrent que le chef de la Société centrale républicaine, le citoyen Blanqui, qui se trouvait au pied de la tribune, fût entendu ; ils insistaient fortement en criant : Laissez parler le citoyen Blanqui ! Blanqui à la tribune ! Mais avant que Blanqui pût arriver à cette tribune qu'entoure tant de monde, Huber s'écrie, en parlant aux représentants : Laissez le peuple défiler devant vous, et il se retirera ensuite avec calme et dignité[2]. Huber semblait par là vouloir s'opposer à ce que Blanqui fût entendu.

De son côté, Barbès, qui tenait aussi à ce que la salle fût évacuée avant que Blanqui eût parlé, prend de nouveau la parole, et s'adressant au peuple :

> Citoyens, dit-il, vous êtes venus exercer votre droit de pétition ; vous avez bien fait, car ce droit est inhérent à la qualité de citoyen, et nul ne peut vous le contester désormais.
>
> Maintenant le devoir de l'Assemblée est de prendre en considération la demande que vous avez faite ; et comme le vœu que vous avez exprimé est positivement le vœu de la France, l'Assemblée ne peut manquer de s'y associer, en décrétant ce que vous demandez pour vos frères les Polonais. Mais pour qu'elle ne semble pas violentée, il faut que vous vous retiriez, et que vous le fassiez avec ce calme qui est le symbole de votre force.

---

1 En sortant de la salle des délibérations de l'Assemblée, le citoyen Raspail, accablé par la chaleur et l'émotion, se trouva mal : on fut obligé de le porter dans le jardin de la Présidence, où il resta jusqu'à ce qu'il fût complètement remis. C'est pendant que j'étais hors de la salle qu'a eu lieu tout ce qui s'est passé, a-t-il raconté lui-même ; je n'en ai eu connaissance que plus tard... Je suis sorti par le péristyle du palais ; là, j'ai rencontré une foule de monde qui m'a annoncé que je figurais dans une liste du gouvernement provisoire. J'ai dit que j'ignorais complètement ce fait ; et, pour me débarrasser des sollicitations que l'on m'adressait, j'ai pris une voiture pour rentrer chez moi... Tout cela était vrai ; vingt témoins le confirmèrent ; et pourtant Raspail n'en a pas moins été condamné comme coupable d'avoir voulu culbuter l'Assemblée nationale et changer le gouvernement !

2 Ces mots d'Huber, que l'on n'a pas cru devoir supprimer dans l'édition posthume du *Moniteur*, prouvent irrévocablement que le président du *club Centralisateur* était loin de penser à la dissolution de l'Assemblée, avant les scènes postérieures.

Barbès avait été fort applaudi. Déjà une partie des pétitionnaires sortaient de la salle, et lui-même, accouru à une fenêtre qui donne sur la cour, annonçait à la foule qui encombrait toujours cette cour que la manifestation ayant atteint le but qu'elle se proposait, allait défiler. Je n'ai pas besoin, ajoutait-il, de vous recommander le calme et le sang-froid.

Et le peuple accueillit ces paroles avec de grandes démonstrations de joie, et il se disposait à se ranger, aux cris de *vive Barbès ! vive la Pologne ! vive la République !*

La journée semblait donc finie, sans que les prédictions de ceux qui avaient annoncé des coups de fusil se fussent réalisées.

CHAPITRE VII

On force Blanqui à parler. — Sa harangue. — Elle est applaudie. — Blanqui parle des événements de Rouen. — Le président de l'Assemblée ordonne secrètement de battre le rappel. — Discours de Ledru-Rollin. — Bien des pétitionnaires veulent une réponse immédiate. — Efforts des chefs de clubs pour faire défiler le peuple. — On entend le rappel. — Barbès tente un dernier effort sur le peuple. — Tumulte qui règne dans la salle. — Le peuple ne veut pas voir de baïonnettes. — Contre-ordre donné afin de faire cesser le rappel. — Huber prononce la dissolution de l'Assemblée nationale. — Effets divers de cette dissolution. — Huber persiste. — La faiblesse des uns rend les autres plus audacieux. — Les plus indécis croient devoir accepter les faits accomplis. — On ne peut plus reculer. — Nomination d'un gouvernement provisoire. — Discussion à cet effet. — Départ pour l'Hôtel-de-Ville. — Tous les chefs des clubs n'y vont pas. — Aspect du cortège. — Le premier détachement est repoussé par les gardes nationaux. — Un coup de feu met le désordre dans les rangs de la garde nationale. — Dispositions faites à l'Hôtel-de-Ville. — Les clubs se précipitent aux grilles. — Elles sont forcées. — Barbès harangue le peuple. — Nouvelle discussion de la liste du gouvernement provisoire. — Décret rendu à ce sujet. — Barbès et Albert s'occupent de mesures urgentes. — Ils ne prennent aucunes précautions personnelles. — La garde nationale, revenue de sa panique, cerne l'Hôtel-de-Ville. L'entrée en est forcée. — Arrestation de Barbès.

Mais, pendant que Barbès haranguait les citoyens agglomérés dans la grande cour, les amis de Blanqui, après avoir bruyamment insisté pour qu'il prît la parole, l'avaient porté et hissé à la tribune, en même temps qu'ils demandaient une solution immédiate, une réponse positive à l'égard de la Pologne. Rentré dans la salle au moment où des cris se faisaient entendre dans ce sens, Barbès s'efforçait de nouveau de faire retirer le peuple ; mais une foule de voix invitaient Blanqui à parler, et une partie des pétitionnaires sortis avec Raspail essayaient de rentrer dans la salle, où l'on criait : Silence ! silence ! le citoyen Blanqui a la parole, écoutez-le ![1]

Après un moment d'hésitation, ce chef de la *Société centrale républicaine* parla à peu près en ces termes :

> Le peuple, citoyens représentants, demande instamment qu'il ne soit plus employé de moyens dilatoires pour reculer le jour où la Pologne tout entière sera de nouveau, à l'extrémité de l'Europe, l'alliée et le bouclier naturel de la France.

---

1 Ce qui se passa alors, a raconté Blanqui, je ne puis le comparer qu'à la mer entrant dans un vaisseau qui sombre : la salle fut littéralement engloutie.

Le peuple connaît les obstacles qui doivent s'opposer aux armées françaises ; mais il compte que l'Assemblée nationale se souviendra de la gloire de sa devancière. Qu'elle ne craigne pas d'affronter la mauvaise humeur des rois de l'Europe : elle sait que, devant sa seule volonté fermement exprimée et appuyée d'une armée française sur le Rhin, tous les obstacles que la diplomatie pourrait lui opposer tomberont d'eux-mêmes, afin que l'ancienne Pologne, la Pologne de 1772 — le peuple rappelle cette date et applaudit l'orateur lorsqu'il la répète —, la Pologne de 1772 soit rétablie dans ses limites, depuis les bords de la Wartha jusqu'au Dniéper, et depuis la Baltique jusqu'à la mer Noire. *(Vifs applaudissements, et cris : C'est cela !)* La France républicaine n'a rien tant à cœur que de voir de nouveau briller la Pologne, comme une grande nation libre et indépendante, au soleil de l'Europe. C'est pourquoi le peuple invite l'Assemblée nationale à délibérer sans désemparer. Citoyens, le peuple compte que l'Assemblée nationale n'hésitera pas devant un aussi grand but ; qu'elle ne se laissera pas tromper ni intimider par les menaces de la diplomatie : l'Assemblée nationale ne doit pas oublier que le peuple est derrière elle, qu'il la suivra en masse aux frontières, sur un seul signe de sa main.

Ces cris qu'elle entend d'ici et qui peut-être lui paraissent menaçants, ajouta Blanqui, ne sont que des cris de Vive la Pologne ! ils se changeront en acclamations en son honneur dès l'instant où l'Assemblée nationale aura prononcé la phrase sacramentelle que le peuple attend, qu'il attend, citoyens, et que vous lui donnerez. *(Oui ! oui !)*

Tous les partis, citoyens, ne l'oubliez pas, sont d'accord pour cette grande œuvre. Ce n'est pas ici un parti, une fraction de parti qui vient vous parler ; c'est le peuple tout entier, le peuple, parmi lequel il y a sans doute des divisions pour les questions intérieures, mais qui est toujours unanime pour la question de la Pologne. *(Applaudissements unanimes, auxquels se mêlent ceux de beaucoup de députés.)*

Dans votre sein, citoyens, pas plus que dans le sien, il ne pourra se rencontrer de divisions sur un pareil terrain, et, pour voter la déclaration de guerre aux oppresseurs de la Pologne, il n'y aura plus ici ni droite, ni gauche, ni centre ; il n'y aura qu'une Assemblée française, une Assemblée qui, sur un pareil sujet, n'a qu'une seule pensée, qu'une seule volonté, qu'un seul désir[1].

Blanqui venait encore d'être applaudi, non-seulement par le peuple, mais par la grande majorité des représentants ; et, en effet, son discours était loin, jusque-

---

1 En lisant le discours de Blanqui, on se demande comment l'accusation a pu lui faire un crime de ce qu'il a dit à la tribune : on y cherche en vain un mot qui puisse faire supposer que Blanqui eût l'intention de renverser l'Assemblée.

là, d'être, comme le dit l'acte d'accusation, une attaque violente contre l'Assemblée ; il ne pouvait guère avoir porté l'effervescence à son comble. Mais, comme l'orateur s'était arrêté, quelques voix lui crièrent : Parlez de Rouen ! car cette déplorable affaire avait vivement occupé son club, la veille même.

Et Blanqui poursuivit donc ainsi :

> Citoyens, le peuple vient aussi vous demander justice d'événements cruels qui se sont passés dans une ville qui est maintenant aux portes de la capitale, par la promptitude des communications. Le peuple sait qu'au lieu de panser les cruelles blessures qui ont été faites dans cette ville, on semble prendre plaisir à les envenimer tous les jours, et que ni la modération, ni la clémence, ni la fraternité n'ont succédé aux fureurs des premiers jours, même lorsque trois semaines se sont écoulées depuis ces sanglantes collisions ; il sait que les prisons sont toujours pleines ; il demande que ces prisons se vident.

Et, comme le peuple applaudissait ces paroles, on entendit une voix partie des bancs de la droite s'écrier : Il s'agit de justice et non de clémence.

Le peuple, reprit l'orateur, demande que, s'il y a quelqu'un à punir, ce ne soient pas les victimes des massacres, mais leurs auteurs ; voilà ce que le peuple assemblé vous demande aujourd'hui.

Blanqui en était à ces mots, lorsque le représentant Lasteyrie se précipita à la tribune pour en faire descendre l'orateur du peuple. Mais celui-ci, sans se préoccuper des menaces que lui adressait ce député dynastique, continua ses réclamations.

> Le peuple demande aussi que vous pensiez à sa misère. Il a dit qu'il avait trois mois de souffrances à offrir à la République : ces trois mois sont bientôt écoulés, et il est possible, il est probable qu'on lui en demandera d'autres. Le peuple réclame de l'Assemblée nationale qu'elle s'occupe sans désemparer des moyens de rétablir le travail, de donner de l'ouvrage à ces milliers de citoyens qui manquent de pain. Le peuple sait fort bien qu'on lui répondra que la première cause de ce manque de travail est précisément dans ces mouvements populaires, qui agitent la place publique et qui jettent la perturbation dans le commercé et dans l'industrie. Sans doute, citoyens, il peut y avoir quelque chose de vrai là-dedans ; mais le peuple sait bien, par un sentiment d'instinct, que ce n'est pas là la cause première, la cause principale de la situation déplorable où il se trouve aujourd'hui. Le manque de travail, la crise commerciale et industrielle datent d'avant la révolution de Février : elles datent de plus loin ; elles ont des causes profondes, sociales ; ces causes doivent être signalées immédiatement à l'Assemblée. Le peuple a vu avec douleur que les hommes qu'il aimait ont été, pour ainsi dire, systématiquement écartés des Conseils du gouvernement. Cela a ébranlé la confiance...

Ici, bien des délégués et pétitionnaires, placés dans l'hémicycle, firent observer à l'orateur qu'étant venus pour la Pologne seulement, il ne leur paraissait pas opportun de traiter à l'improviste les questions sociales ; et Blanqui, se ravisant, répondit qu'il n'avait soulevé les questions du travail et de la misère qu'incidemment.

Le peuple, reprit-il, ne vient pas ici pour vous occuper de lui ; il est venu uniquement pour vous parler de la Pologne. Mais il ne pouvait laisser passer cette occasion de rappeler à ses représentants que lui aussi est malheureux, et que c'est là un nouveau point de similitude entre le peuple de France et celui de Pologne. Mais enfin, après avoir parlé un instant de lui, le peuple rappelle toute votre attention, citoyens représentants, sur cette Pologne qui a toutes ses sympathies. Il vous demande de décréter, sans désemparer, que la France ne remettra son épée au fourreau qu'après avoir rétabli la Pologne.

La conclusion de Blanqui fut fortement applaudie. Mais il n'eut pas plus tôt. fini, qu'une foule de délégués et autres pétitionnaires se mirent à demander simultanément la parole ; il en résulta une confusion et un tapage qui augmentèrent encore quand on entendit des voix s'écrier :

Citoyens, veillez au bureau ! On trahit le peuple ; on donne des ordres pour faire battre le rappel et nous faire égorger. On vit alors un capitaine de l'artillerie se placer derrière le président, comme pour surveiller ses démarches secrètes.

En effet, il se passait en ce moment au bureau des choses très-graves.

Au milieu même de ce tumulte, a dit le représentant qui présidait ce jour-là l'Assemblée, et à qui l'on a reproché son impéritie, ou plutôt son inexpérience des grandes assemblées ; au milieu de ce désordre, et pendant que le capitaine d'artillerie avançait la tête toutes les fois qu'on venait me parler, j'eus des communications à voix basse avec MM. les questeurs et avec des officiers de la garde nationale, qui trouvaient moyen de pénétrer jusqu'à moi. Je leur disais toujours la même chose, non-seulement de faire battre le rappel, mais de faire approcher les bataillons doucement... Au bout de trois heures un quart d'effroyable tumulte, j'entendis le bruit du tambour, et dans ce moment même, un officier de la garde nationale étant venu me parler, je lui recommandai encore d'amener la garde avec beaucoup de modération dans son mouvement...

Quoi ! de tous côtés on promettait que le rappel ne serait point battu, et le président donnait secrètement des ordres contraires !

Si ce n'était pas là un guet-apens, une trahison contre le peuple, qu'on nous dise de quel nom il faut qualifier une pareille conduite, d'autant plus blâmable, qu'en ce même moment Ledru-Rollin montait à la tribune pour assurer de nouveau que le rappel ne serait pas battu.

Citoyens, dit-il, je ne parle pas ici comme membre du pouvoir exécutif ; car je n'ai pas eu le temps de consulter mes collègues ; je parle comme citoyen, comme représentant du peuple. Voici ce que je viens vous demander :

Vous avez fait entendre votre vœu pour la Pologne, vos vœux pour les misères du peuple ; vous demandez que, pour la gloire de la France, il soit pourvu à la défense des Polonais opprimés. Vous demandez, par un sentiment de fraternité, que le peuple de France tende la main au peuple de Pologne...

— Oui ! oui ! *Vive la Pologne !* répond la foule.

— Eh bien ! reprend Ledru-Rollin, soyez convaincus que la fibre qui agite votre cœur agite également le nôtre ; que, pas plus que vous, nous ne voulons des peuples opprimés sur la terre.

Vous avez demandé également que des mesures soient prises pour que le peuple puisse vivre en travaillant...

— Oui ! nous voulons l'exécution du décret du 25 février et le ministère du travail, répondent une foule de voix.

— Vous avez demandé enfin que le rappel ne soit pas battu aujourd'hui.

— Oui ! oui ! mais on nous trahit, comme nous l'avons été au 16 avril.

— A la révolution de Février, reprit Ledru-Rollin, vous avez donné la preuve de votre sagesse, de votre prudence... *(Violente interruption)* Je ne dirai plus qu'un mot. Avec cet admirable bon sens qui a caractérisé le peuple de Paris, qui ne veut pas être trompé... *(Il l'est ! crient plusieurs voix.)* Avec cet admirable bon sens qui veut des garanties, et qui, en même temps, comprend les sentiments de justice et de convenance, vous comprenez, citoyens, qu'il est impossible à une assemblée de délibérer ainsi, sous peine de se suicider elle-même...

— Elle a bien délibéré le 24 février, lui crient des délégués.

— Je demande, conclut Ledru-Rollin, que l'Assemblée se déclare en permanence ; mais je demande en même temps que vous vous retiriez sur le péristyle.

— Oui ! oui ! disent un grand nombre de voix.

Mais quelques autres insistent pour avoir une réponse immédiate.

Cependant, les masses commencent à s'ébranler et produis sent ainsi un vacarme, au milieu duquel on voit plusieurs citoyens engager le public à sortir de la salle : Barbès, Albert, Sobrier, Huber et d'autres délégués s'efforcent d'entraîner le peuple hors de l'enceinte. De son côté, le président se lève et essaye de dominer le bruit qui résulte de toute celte agitation populaire. Divers citoyens parlent pour décider le peuple à sortir. Retirons-nous, citoyens, dit Blanqui, en s'adressant aux délégués ; donnons l'exemple du calme et de la dignité.

Au milieu de tous ces efforts, faits en vue d'engager le peuple à laisser l'Assemblée libre de délibérer, on aperçoit Huber près du président, auquel il parle un moment, et l'on entend le citoyen Buchez lui répondre : Vous avez raison. C'est votre devoir ; faites évacuer la salle.

— J'engage le peuple, s'écrie Huber, à se retirer paisiblement. On m'a promis de laisser défiler le peuple devant la tribune ; je me ferai tuer sur la place si on ne tient pas cette promesse. Il faut que l'Assemblée sache que trois cent mille citoyens veillent sur elle. Défilons deux à deux.

Huber avait à peine prononcé ces mots, que le bruit des tambours, battant le rappel, se fait entendre distinctement. Le peuple des tribunes se jette dans l'enceinte ; d'autres citoyens y pénètrent par la grande porte ; un immense tumulte, qu'il n'est plus au pouvoir des hommes de dominer, règne dans la salle. Plusieurs députés engagent le président à lever la séance ; mais le citoyen Buchez résiste, et le bureau paraît partager son opinion. Barbès tente un dernier effort pour faire sortir le peuple ; il essaye de déterminer l'assemblée à prendre enfin une détermination salutaire.

> Citoyens représentants, s'écrie-t-il, le peuple est à vos portes ; il demande à défiler devant vous. Je vous prie de lui accorder cette faveur ; et pour montrer que vous vous associez à ses vœux, je demande que nous, les représentants du peuple, nous descendions et que nous allions nous mêler dans ses rangs, pour lui dire que la cause de la Pologne est la nôtre. Je demande que nous déclarions que nous faisons droit à la pétition que vient de vous présenter le peuple, que partout où il y aura des peuples opprimés la France interviendra.
>
> Il faut que l'Assemblée vote immédiatement, et séance tenante, le départ d'une armée pour les bords du Rhin, et qu'elle frappe sur les riches un impôt d'un milliard pour faire face à la situation[1] : il faut enfin qu'elle défende de battre le rappel...

Un tonnerre d'applaudissements accueille les propositions de Barbès ; mais le tumulte est si grand qu'il lui est impossible de continuer pour obtenir enfin de l'Assemblée quelques actes d'adhésion, dont le moindre eût suffi probablement pour déterminer le peuple à se retirer en bon ordre et satisfait.

Cependant le brait du rappel se fait entendre plus distinctement : le peuple se récrie et rend l'Assemblée responsable des malheurs qui peuvent résulter de la présence de corps armés au milieu de citoyens inoffensifs et sans armes ; les menaces, les protestations des uns, les cris, les gestes des autres forment un vacarme difficile à décrire. Barbés, toujours à la tribune, cherche à rassurer le peuple. De son côté, le président se lève pour la vingtième fois, et s'efforce de rappeler les pétitionnaires au calme. Mais ceux-ci se montrent indignés de la conduite du bureau. Au bruit du tambour, les pétitionnaires répondent par un immense cri de Vive la Pologne ! Ce cri est répété par tous les citoyens qui se trouvent dans l'enceinte de l'Assemblée. On entend le président dire ;

Encore une fois, citoyens, si vous voulez que l'Assemblée nationale délibère sur la pétition que vous avez apportée, laissez-lui sa liberté ; évacuez la salle.

Ce fut vainement que le président des délégués des corporations au Luxembourg, le représentant Crémieux et quelques autres citoyens parurent à la tribune ; ils ne purent s'y faire entendre, le tumulte étant au comble par la nouvelle que le rappel battait dans toutes les rues. Huber, qui se montrait infatigable, ne cessait de crier : Place, faites place, citoyens, pour que le peuple puisse défiler avec ordre devant l'Assemblée nationale !

---

[1] Il serait désormais absurde de répéter cette phrase que tes arrangeurs de la séance du 15 mai oui mise dans la bouche de plusieurs chefs de clubs : NON, BARBÈS, TU TE TROMPES, CE N'EST PAS ÇA ; DEUX HEURES DE PILLAGE ! Les débats de Bourges ont prouvé jusqu'à la dernière évidence que c'est la un infâme mensonge, une insulte indigne faite au parti républicain sincère par les lâches fauteurs du royalisme, et contre laquelle les accusés de Bourges ont protesté avec indignation, en demandant acte du faux commis sciemment. L'historien qui se respecte et qui sait respecter la vérité doit rejeter de pareilles calomnies, surtout lorsqu'elles s'adressent à un peuple qui s'est conduit si honorablement toutes les fois qu'il a été le maître. En général, on peut affirmer que le compte-rendu posthume a été rédigé ou retouché dans l'intention évidente de relever le bureau et l'Assemblée aux dépens du peuple et des chefs de la manifestation.

Mais c'étaient des paroles perdues au milieu du bruit que ne cessaient de faire et ceux qui récriminaient contre le président pour avoir donné l'ordre de battre le rappel, et ceux aussi nombreux qui réclamaient à la fois et l'exécution du décret du 25 février, et l'organisation du travail, et un ministère du progrès, et ceux enfin qui voulaient une décision immédiate relativement à la Pologne. Huber, Sobrier et tous les délégués s'épuisaient en vains efforts pour faire évacuer la salle ; la salle, comme les tribunes, se remplissaient plus que jamais, la foule qui avait si longtemps attendu dans les cours et sur la place s'essayant à entrer aussi. L'émotion, la chaleur, la fatigue avaient mis hors d'état d'agir la plupart des délégués ; Sobrier était dans une agitation extrême, et Huber tombait dans un long évanouissement.

Tandis que les représentants, immobiles à leurs places, croyaient de leur dignité de ne prendre aucune mesure propre à renvoyer le peuple satisfait ; et lorsqu'il eût suffi d'inviter le cortège à défiler devant l'Assemblée pour que les salles fussent évacuées, nul membre du bureau ne voulut prendre cette salutaire initiative.

Cependant le tambour du dehors se faisait encore entendre ; tout annonçait une prochaine intervention des baïonnettes, et l'on pouvait prévoir de grands malheurs. Barbés, s'élançant à la tribune, demande impérieusement pourquoi l'on fait battre le rappel. Que celui qui a donné cet ordre, s'écrie-t-il, soit déclaré traître à la patrie, traître à la cause du peuple !

— A bas les traîtres, ajoutent les pétitionnaires. On nous trahit ! ou veut nous assassiner dans le sein même de la représentation du peuple ! De tous côtés on s'en prend à celui qui a donné l'ordre de rassembler les baïonnettes contre le peuple inoffensif et sans armes ; on menace le président.

Donnez l'ordre de ne plus battre le rappel, lui crie-ton ; faites éloigner les baïonnettes ! Et ce cri, devenu général, est le seul que l'on entende pendant longtemps. Le bureau, qui paraît résister aux prières, aux injonctions, aux menaces, est envahi, encombré ; les marches delà tribune sont également obstruées de citoyens qui réclament du président, avec une extrême vivacité, l'ordre de faire rentrer les tambours à leurs mairies, et d'éloigner les bataillons qui marchent contre le peuple.

Il est trois heures et demie ; la plupart des citoyens qui ont attendu longtemps dans la cour, dans les rues adjacentes et devant le péristyle le résultat de leur pétition, ont quitté leurs rangs pour aller savoir ce qui se passe dans l'Assemblée nationale ; la salle est envahie de manière à ce qu'on ne peut plus ni y pénétrer, ni en sortir ; les tribunes fléchissent sous le poids de la foule qui les encombre. La tribune des journalistes, jusque-là respectée, est aussi occupée par le peuple qui, s'étant également aggloméré dans l'espace réservé aux sténographes du *Moniteur*, les force par là de se réfugier sur le bureau. On entend crier de tous côtés : *Point de rappel ! Point de baïonnettes ! Qu'on donne contre-ordre !*

Le président, après avoir consulté le bureau, se décide enfin à écrire l'ordre de ne plus battre ce rappel qui agite, tourmente et met en fureur les pétitionnaires : il comprend que la présence des gardes nationaux réactionnaires, surtout ceux de la 1re et de la 10e légion, serait la cause inévitable d'une collision sanglante ; le bureau s'empresse de faire des copies de ce contre-ordre, que l'on distribue aux citoyens chargés de les répandre dans la salle et au dehors. Le tumulte s'apaise un instant ; quelques ouvriers semblent presser Louis Blanc de faire un dernier effort ; mais ce représentant invoque l'extinction de voix qui le retient

cloué à son banc. Voilà du papier, lui disent ces ouvriers ; écrivez, et nous lirons ce que vous direz au peuple. — Au nom de la patrie, écrit-il alors, au nom de la patrie républicaine, au nom de la souveraineté du peuple, dans l'intérêt de tous, je vous adjure, citoyens, de vous retirer... Il était trop tard.

En ce moment, Huber, revenu de son évanouissement, s'élance à la tribune, où on le voit interpeller vivement le président. Puis, se retournant vers le peuple :

> Citoyens, dit-il, on nous abuse, on nous trompe ; on va vous faire égorger ici. On ne veut prendre aucune détermination ; eh bien ! moi, au nom peuple, trompé par ses représentants, je déclare que l'Assemblée nationale est dissoute[1].

A ces mots, dits avec force, bien des délégués, placés près de la tribune, se montrent stupéfaits de ces audacieuses paroles, et l'on entend plusieurs voix s'écrier : Non ! non ! point de violence à la représentation nationale. Mais en même temps, une foule de pétitionnaires applaudissent à un acte dont beaucoup d'entre eux sont loin d'apprécier la gravité ; ils se croient encore au 24 février, et paraissent se féliciter d'avoir été forcés de traiter les élus du suffrage universel comme ils traitèrent les élus du privilège. La pomme de discorde est tombée au milieu de cette foule immense qui, quelques minutes auparavant, n'avait qu'une seule pensée, qu'un seul but, et qui se fût trouvée satisfaite si l'Assemblée nationale eût accueilli sympathiquement son vœu pour la Pologne. Si l'on voit des citoyens se féliciter de cette dissolution, prononcée par un homme à qui ses condamnations politiques ont donné quelque influence, beaucoup d'autres protestent hautement contre un dénouement imprévu pour eux, et qu'ils regardent comme inconsidéré, comme l'effet d'un inexplicable délire. La plupart des chefs de club se montrent atterrés d'une pareille audace, et ceux qui en aperçoivent froidement les résultats inévitables laissent éclater leur colère contre le fou qui vient de compromettre si étourdiment l'avenir de la Révolution. Au nom de la République démocratique, entend-on s'écrier sur les marches de la tribune, au nom de la République une et indivisible, nous protestons contre la violation de l'Assemblée nationale ![2]

Mais Huber persiste et répète de nouveau, à travers le bruit, les mots qu'il a prononcés : Encore une fois, clame-t-il en s'adressant au bureau, l'*Assemblée nationale est dissoute*.

Le bureau est alors escaladé ; on veut arracher au président sa sonnette, dont il a fait un si pauvre usage pendant la durée de la crise ; on le menace, on le chasse du fauteuil. Vous n'êtes plus rien ici, lui dit Huber, allez-vous-en. Et le président Buchez, le vice-président Corbon, les secrétaires de l'Assemblée, celui de la questure, celui de la présidence quittent le bureau ; ils sortent de la salle en même temps que beaucoup de députés, et la foule applaudit, comme à une

---

1 Huber, après avoir eu la loyauté d'assumer sur lui seul la responsabilité de cet acte exorbitant, n'a cessé de déclarer, dans ses lettres, qu'il n'avait pris cette détermination extrême que forcé par les circonstances devenues des plus impérieuses, et même dans l'intérêt du président et de l'Assemblée tout entière. Les explications qu'il a promises à ce sujet n'ont pas encore été données par lui.

2 Nous lisons dans le *Prologue d'une révolution*, que le lieutenant de vaisseau Deflotte, l'un des délégués des clubs, se serait élancé à la tribune pour en repousser Huber, et qu'il fit entendre ces mots : Non, l'Assemblée nationale n'est pas dissoute ! Citoyens, crions vive la représentation nationale, et retirons-nous.

victoire qu'elle aurait remportée sur les adversaires du peuple, sur les ennemis de la République.

Faut-il dire maintenant comment cet attentat d'occasion[1] fut pris au sérieux par ceux-là mêmes qui venaient de désapprouver ce qu'ils considéraient comme l'effet d'un déplorable vertige ?

L'explication est facile : la faiblesse des uns rendit les autres plus audacieux.

Nous avons déjà fait connaître avec quelle méfiance les républicains sincères et le peuple avaient vu arriver cette assemblée hétérogène, au milieu de laquelle allaient siéger tant d'hommes évidemment hostiles à la cause de la liberté, qu'ils avaient combattue ouvertement sous la royauté ; tant d'hommes qui n'acceptaient la République qu'à contre-cœur, et seulement comme un fait accompli. Dans les discussions relatives aux troubles de Limoges et aux tristes événements de Rouen, ces hommes avaient déjà donné la mesure de ce qu'ils seraient. Aussi l'Assemblée constituante était-elle généralement bien loin d'avoir les sympathies du peuple et de tous les révolutionnaires. Cependant, ils auraient respecté le produit du suffrage universel, bien que faussé, et ils eussent laissé l'Assemblée se dépopulariser plus complètement encore d'elle-même, convaincus qu'ils étaient que le peuple des campagnes finirait par s'éclairer, et que la révolution, un moment détournée de son grand but humanitaire, ne tarderait pas à reprendre son cours majestueux.

Aucun des chefs des clubs et des corporations, aucun des organisateurs de la manifestation n'était arrivé au Palais législatif avec l'intention de dissoudre l'Assemblée nationale ; les efforts faits par tous ces chefs pour faire défiler le peuple le prouvent surabondamment.

Mais lorsque cette foule d'hommes, fort peu dévoués à la majorité des constituants, s'aperçut que le bureau acceptait avec résignation l'arrêt jeté contre toute l'Assemblée par un audacieux poussé à bout ; lorsqu'on vit les députés, jusque-là immobiles, quitter leurs bancs et sortir de la salle ; dans l'attitude d'hommes qui viennent d'entendre leur condamnation, sans même maudire leurs juges ; oh ! alors, les plus timides, les plus indécis crurent qu'ils devaient accepter les faits accomplis : aucune voix dans la salle ne protesta plus contre la dissolution de l'Assemblée ; bien des citoyens exaltèrent même le courage qu'Huber avait déployé, et se félicitèrent du grand résultat que l'on avait si spontanément et si facilement obtenu. Il y eut un moment de jubilation poussée jusqu'au délire : les diverses bannières des clubs et des corporations furent promenées, agitées dans l'enceinte, aux cris mille fois répétés de Vive la République démocratique ! vive la Pologne ! Des hommes du peuple prirent de force Barbès et Sobrier, qu'ils portèrent en triomphe sur leurs épaules. Albert reçut la même ovation. Huber était tout à coup devenu le Danton du jour.

Cependant, on ne pouvait oublier que le rappel avait été battu et que l'on ne tarderait pas à voir la garde nationale. On pensa que les représentants serviraient d'otages, en cas d'attaque, et on s'écria qu'il ne fallait pas les laisser sortir ; des mesures rigoureuses furent proposées contre ceux qui fuyaient : on demanda l'appel nominal, l'arrestation des absents ; on voulait les déclarer traîtres à la patrie pour avoir lui au moment décisif ; moyens irréfléchis, qui étaient au moins étranges en présence d'une dissolution prononcée et en

---

[1] Expression vraie dont s'est servi M. de Lamartine dans sa déposition.

quelque sorte acceptée, et qui n'empêchèrent pas les représentants de sortir par fouies les issues.

Mais, en présence de ces propositions irréfléchies, les hommes qui se trouvaient déjà compromis jugèrent qu'ils ne pouvaient plus reculer, et qu'il fallait tirer promptement parti de la situation des choses en faveur de la démocratie, sous peine d'enfanter l'anarchie et la guerre civile. On proposa donc de désigner immédiatement un nouveau gouvernement provisoire, véritablement révolutionnaire et propre à garantir enfin à la France la République démocratique et sociale. Le peuple fut invité à choisir les membres auxquels il voulait accorder sa confiance. Des listes furent dressées à cet effet, et l'une d'elles, apportée à la tribune au bout de la lance d'un drapeau, y fut immédiatement lue à haute voix. Elle contenait les noms des citoyens :

CABET,	CONSIDÉRANT,
LOUIS BLANC,	BARBÈS,
PIERRE LEROUX,	BLANQUI,
RASPAIL,	PROUDHON.

Mais ces choix, généralement socialistes, ne satisfirent pas tout le monde. Quelques voix protestèrent. Et, en effet, c'était à l'expression des. opinions des socialistes exclusifs, de ceux qui s'imaginaient que, dans une révolution, on pouvait se passer d'hommes politiques, d'hommes révolutionnaires, dominant les masses par l'ascendant que devaient leur donner les longues luttes politiques soutenues pour faire triompher les principes de la révolution, les principes de la démocratie. Mes amis, dit une voix connue du peuple, ne nommons pas tant de socialistes ; nous nuirions à notre cause. L'observation porta juste. Une autre liste fut dressée : elle renfermait quelques noms de plus, au milieu desquels on cessait devoir le chef des communistes. Les membres proposés en dernier lieu étaient :

BARBÈS,		RASPAIL,
LOUIS BLANC,		CAUSSIDIÈRE,
LEDRU-ROLLIN,		ALBERT,
BLANQUI,		LAGRANGE,
HUBER,	et	ETIENNE ARAGO.

Ce dernier membre fut repoussé par bien des voix.

On perdait un temps précieux. Déjà une foule de citoyens avaient crié : *A l'Hôtel-de-Ville ! à l'Hôtel-de-Ville !* d'autres manifestaient la crainte de se laisser bloquer par lès baïonnettes ; d'autres enfin criaient : Aux armes ! Et comme en ce moment on vit entrer dans l'enceinte un garde national muni de son fusil, un cri général se fit entendre : Point de fusil ! — Je le garde pour la cause du peuple, répondit le garde national.

Cependant on ne cessait de crier : *A l'Hôtel-de-Ville !* et comme le tambour se faisait entendre de près, on pensa sérieusement à se transporter à ce siège du gouvernement provisoire.

Mais cette marche, qui eût pu être décisive si elle eût offert le même ordre, la même solennité, la même force imposante développée, le matin, sur le boulevard, présenta presque l'aspect de gens que l'on pourchasse, d'une sorte de déroute. Au lieu de serrer leurs rangs, les clubs, les corporations, les diverses agglomérations de citoyens qui avaient composé l'immense cortège des pétitionnaires, se dirigèrent vers l'Hôtel-de-Ville par fractions', par

détachements, par groupes dont les uns prirent la rive droite et les autres la rive gauche, ne cessant de crier : *l'Assemblée est dissoute ! Vive la République ! Vive Barbès ! Vive Louis Blanc ! Vive Blanqui !* Ajoutons qu'un grand nombre de citoyens avaient déjà quitté la manifestation, ou sortaient de ses rangs au fur et à mesure qu'ils s'approchaient de chez eux, les uns pour aller dîner, d'autres pour être à portée de prendre le fusil, si cela devenait nécessaire.

Quant aux chefs des clubs, tous ne se portèrent pas à l'Hôtel-de-Ville ; ni Raspail, ni Blanqui, ni Louis Blanc ne s'y rendirent, quoique l'accusation ait cherché à démontrer les tentatives faites par eux pour y arriver. Barbès semblait indécis s'il devait suivre la foule. Mais, réfléchissant que tous ses amis politiques étaient désormais compromis, il ne balança plus à se rendre, avec son ami Albert, au poste du danger. En même temps, une centaine d'hommes, au milieu desquels se trouvait Sobrier, se dirigèrent sur le ministère de l'intérieur, afin de s'en emparer et de disposer ainsi du télégraphe ; enfin un autre groupe, conduit par un membre de la *Société centrale républicaine*, le citoyen Quentin, prit la route du Luxembourg, où siégeait la Commission exécutive.

Tous ces détachements, encore nombreux, traversèrent les quais au milieu d'une population diversement préoccupée. Cependant personne, pas même les gardes nationaux, ne s'opposèrent à la marche du peuple, dont les cris annonçaient pourtant le résultat si imprévu de la manifestation en faveur de la Pologne.

Au bout du quai Pelletier, le premier détachement du cortège qui arrivait, drapeaux déployés, aux cris de *Vive la République démocratique !* fut arrêté par le 4e bataillon de la 9e légion, que le colonel Vautier y avait massé en colonnes serrées : l'attitude de la garde nationale, sur ce point, fut d'abord très-ferme ; elle croisa la baïonnette contre le peuple ; ce qui obligea les corporations à rebrousser chemin, ne voulant à aucun prix engager une collision. Mais, un instant après, ce premier détachement se vit appuyé par plusieurs autres, composés en partie de gardes nationaux ralliés : ceux-ci mirent la crosse en l'air, annoncèrent la dissolution de l'Assemblée, affirmèrent que la garde mobile et la garde nationale étaient avec eux, et qu'ils venaient à l'Hôtel-de-Ville pour empêcher le désordre et prévenir l'anarchie. La 9e légion se décida alors à laisser passer quelques délégués.

On commençait à fraterniser, lorsqu'un coup de pistolet, tiré par un ouvrier sur un garde national, mit le désordre dans les rangs du bataillon ; le cortège passa, en arrachant les baïonnettes et les fusils de quelques gardes nationaux ; la légion se fondit, et la plupart de ceux qui en faisaient partie rentrèrent chez eux[1].

Que faisait-on à l'Hôtel-de-Ville, dans ce moment de crise ?

Depuis la veille, on y savait que la manifestation aurait lieu. Le lendemain matin, on apprit successivement que Blanqui en ferait partie, qu'elle serait très-nombreuse, et qu'elle pourrait bien ne pas être aussi pacifique qu'on l'annonçait. On se prépara à une défense. Les grenades furent tirées des caves, avec trente à

---

1 Il eût fallu, pour les repousser, a raconté le colonel Vautier, des ordres que je n'avais pas, et je ne pouvais pas prendre sur moi une pareille responsabilité. Dès que la foule fut arrivée sur la place de l'Hôtel, une légion se fondit immédiatement ; il me resta à peine un bataillon : les chefs de bataillon m'ayant demandé ce qu'il fallait faire, je leur donnai l'ordre d'entrer dans leurs quartiers...

quarante mille cartouches qui se trouvaient dans les armoires[1]. Ces préparatifs étaient achevés quand on sut que la salle de l'Assemblée nationale était envahie. Lorsqu'on apprit à l'Hôtel-de-Ville que celte Assemblée avait été dissoute, l'aspect de ce palais présenta un spectacle fort curieux : les fenêtres se garnirent de têtes qui s'agitaient dans l'attente d'un drame ; on voyait des hommes jusque sur les combles, sur les balustrades. La grille était gardée par la garde nationale et par la garde républicaine, et le colonel Rey paraissait bien disposé à défendre le poste important confié à son commandement.

> Vers les quatre heures, quand la colonne des clubs arriva, a raconté un témoin important qui se trouvait à l'une des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, quatre à cinq mille gardes nationaux étaient massés sur la place, au coin du quai Pelletier. J'étais monté sur la fenêtre ; je vis déboucher cette colonne. Un colloque s'engagea avec la garde nationale, il se fit dans les rangs plusieurs mouvements d'ondulation, et j'entendis un coup de feu. Au même instant la garde nationale se débanda, et la plupart prirent la fuite. Au moment où tout ceci se passait, on était occupé à distribuer des cartouches aux gardes nationaux, par l'ordre de M. Adam et du colonel Rey. Ayant reconnu l'impossibilité de faire cette distribution régulière au moyen de paniers, on avait pris le parti de les donner aux gardes nationaux par les fenêtres de l'entresol.
>
> Dès que la garde nationale lui eut livré passage, la colonne des clubs se précipita, au pas de course, vers la grille de l'Hôtel-de-Ville, ajouté cette déposition si précise. Les gardes nationaux qui occupaient la place se dispersèrent sans résistance. Le colonel Rey se trouva seul en face de Barbès et d'Albert, qui étaient en tête : il monta sur la serrure. Il y avait alors sur la place quinze à dix-huit cents hommes masses contre la grille : plus tard, ce nombre se trouva doublé par les curieux. Le colonel Rey harangua la foule pendant quelques minutes. Barbès était pâle ; il s'appuyait sur la grille ; il disait : Rey, laisse-nous entrer ; il n'existe plus ni Chambre, ni gouvernement ; nous sommes comme au 24 février ; laisse-nous entrer pour sauver la République. Rey lui répondait : J'ai un devoir à remplir, celui de défendre l'Hôtel-de-Ville, et vous n'y entrerez qu'en me passant sur le corps, ou en m'apportant un ordre du pouvoir exécutif[2]...

---

1 Il ne faut pas perdre de vue que le citoyen Blanqui était un objet de terreur pour l'Hôtel-de-Ville en général, et pour le maire personnellement. L'affaire du 16 avril ne laisse aucun doute à ce sujet. Aussi, toutes les fois que le nom de Blanqui se trouvait mêlé à quelque mouvement populaire, on pouvait être sûr que la peur l'érigeait aussitôt en colosse, en génie du mal. Il ne faut donc pas s'étonner si l'on prépara les grenades.

2 Pourrait-on jamais croire qu'en présence de ces dépositions si précises et dont personne n'a pu révoquer en doute la véracité, le brave démocrate Rey, le chef qui, pour remplir son devoir, repoussait ainsi ses amis les plus intimes, ait pu être accusé de complicité dans l'affaire du 15 mai, et retenu sous les verrous pendant dix mois ? Il est mort dans la force de l'âge : ce long emprisonnement n'at-il pas abrégé ses jours ?

> Alors le colonel Rey descendit pour faire avancer son bataillon.
>
> Mais pendant ce colloque, les élèves des Écoles, des gardes nationaux[1], des hommes en blouse avaient franchi la grille sur plusieurs points ; ils étaient massés autour du colonel. Lorsqu'il descendit, l'un d'eux ouvrit la porte. Aussitôt le flot se précipita dans l'intérieur ; le colonel fut enlevé et emporté jusque dans l'escalier. Barbès ordonna de s'emparer de lui pour l'empêcher d'agir. En le voyant tenu par quatre individus, je pris mes pistolets, et parvins à le dégager. Il courut aussitôt chez M. Marrast pour le prévenir de ce qui se passait[2].

Barbès venait donc d'entrer à l'Hôtel-de-Ville, suivi de quelques milliers de citoyens et gardes nationaux. Mais presque tous étaient sans armes ; la confiance qu'ils avaient dans la dissolution de l'Assemblée nationale était telle que personne ne pensa à s'armer ; quelques fusils enlevés sur la place à la garde nationale en fuite furent les seuls qu'eussent à leur disposition ceux qui venaient de forcer les grilles de cette forteresse[3]. On vit alors flotter à toutes les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville les diverses bannières des clubs et des corporations, que l'on agitait aux cris de *Vive la République démocratique ! vive le peuple !*

Arrivé, avec quelques chefs de clubs et la foule, dans les salles du premier étage, Barbès y harangua le peuple, en montant sur une table. Puis il lut de nouveau la liste des membres désignés pour faire partie du gouvernement provisoire, sur laquelle le peuple délibéra, Plusieurs réclamations se firent entendre contre les noms de Flocon et même de Ledru-Rollin, mais on finit par accepter le dernier, et les autres furent admis sans difficultés. Barbès et Albert signèrent alors le décret suivant ;

> Au nom du peuple et de la République démocratique !
>
> Le peuple ayant dissous l'Assemblée nationale, il ne reste plus d'autre pouvoir que celui du peuple lui-même.
>
> En conséquence, le peuple ayant manifesté son vœu d'avoir pour gouvernement provisoire les citoyens :
>
> > Louis Blanc, Albert, Ledru-Rollin, Barbès, Raspail, Pierre Leroux et Thoré[4],

---

1 Il ne faut pas oublier qu'il y avait, dans la manifestation en faveur de la Pologne, plusieurs milliers de citoyens en habits de gardes nationaux, mais sans armes.

2 M. Marrast n'avait pas besoin que le colonel Rey lui apprit ce qui se passait à l'Hôtel-de-Ville ; mais il avait cru devoir ne pas sortir de son cabinet, où il était occupé sans doute à donner des ordres pour sauver la République. L'adjoint, M. Adam, mit prudemment son écharpe dans sa poche.

3 Le colonel Vautier a donné une singulière idée de la force du peuple : Je ne sais, a-t-il dit, si nous avions affaire à des Hercules, mais ils enfonçaient nos rangs, tordaient les baïonnettes et ouvraient les grilles comme avec une clef.

4 Les listes de ce gouvernement provisoire ont beaucoup varié. On y a vu successivement figurer, entre les sept membres proclamés, Blanqui, Huber, Cabet, Proudhon, Sobrier, Flocon. Nous donnons ici celle fournie par l'acte d'accusation, auquel nous empruntons aussi le texte du décret.

> ces citoyens sont nommés membres de la Commission exécutive du gouvernement.
>
> Le citoyen Caussidière est continué dans les fonctions de délégué de la République à la Préfecture de police.
>
> La garde nationale reçoit l'ordre de rentrer dans ses quartiers respectifs.

On se mit à faire un grand nombre de copies manuscrites de ce décret, que l'on jeta à la foule sur la place. Barbès et Albert étant les seuls membres présents du gouvernement acclamé par le peuple, se retirèrent, avec quelques amis, dans l'ancienne salle des délibérations du précédent gouvernement provisoire pour s'y livrer à la méditation et à l'exécution des mesures réclamées par les circonstances ; plusieurs ouvriers, sans armes, se chargèrent de garder cette ombre de gouvernement ; et comme jusque-là on n'avait éprouvé de résistance nulle part, chefs et citoyens comptaient tous que les faits accomplis étaient généralement acceptés, et que les citoyens allaient arriver en foule à l'Hôtel-de-Ville. Barbès et Albert s'occupèrent aussitôt de maintenir la paix publique, sans prendre pour eux-mêmes et pour le siège de leur autorité éphémère aucune des précautions que ne se serait peint refusées le pouvoir le mieux affermi : on ne pensa pas même à en défendre sérieusement les portes ; la foule y entrait et en sortait librement : tout se bornait à des cris de joie, à de bruyantes allées et venues ; personne ne donnait encore des ordres, et les forces du peuple restaient inorganisées ; on semblait croire qu'elles ne tarderaient pas à arriver en masse autour de l'Hôtel-de-Ville, dès que les démocrates sauraient qu'on les y attendait.

Cette illusion ne dura pas longtemps. Les gardes nationaux du quartier, revenus insensiblement de leur panique, et réfléchissant que les envahisseurs de la place et du palais étaient sans armes, s'en rapprochèrent de nouveau. D'autres bataillons, appelés par le maire, se rendaient aussi à la défense de l'*ordre* : l'Hôtel-de-Ville se trouvait ainsi insensiblement cerné. Mais il était facile de voir qu'on y mettait de la prudence, de l'hésitation même, tant on redoutait les forces populaires qui y étaient entrées.

Celles-ci vivaient sans aucune défiance de l'extérieur, quand elles entendirent battre le rappel et la générale. Alors des citoyens s'écrièrent : On va cerner l'Hôtel-de-Ville ! on va égorger nos frères ! nous sommes trahis ! Un moment de crainte s'empara, à son tour, de cette foule désarmée et inoffensive ; cependant le peuple se rendit maître de quelques fusils appartenant à des gardes nationaux qui se trouvaient dans les cours, et fit ainsi une espèce de service militaire dans l'intérieur.

Le premier soin de Barbès et d'Albert, après avoir fait connaître la composition du nouveau gouvernement provisoire, fut de penser à la Pologne, objet primitif de la réunion du peuple. Le décret suivant fut rédigé et signé par Barbès, en attendant, sans doute, que les autres membres délégués fussent arrivés ; le voici :

> Le gouvernement provisoire, prenant en considération le vœu du peuple, déclare qu'il va signifier aux gouvernements russe et autrichien l'ordre de reconstituer la Pologne ; et, faute par ces gouvernements d'obéir à cet ordre, le

gouvernement de la République leur déclarera immédiatement la guerre.

Comme il était probable que ni la Russie ni l'Autriche n'eussent obéi à des injonctions si hautaines, ce décret, s'il fût devenu sérieux, n'eût été rien moins qu'une déclaration de guerre positive à ces deux puissances ; cette guerre eût été faite alors en temps opportun et au milieu de circonstances favorables à la cause de la révolution.

Mais à peine le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville commençait-il à fonctionner, que des bataillons de gardes nationaux allaient l'en chasser. Plusieurs détachements de la 3e, de la 6e et de la 9e légion, auxquels se joignit bientôt un détachement de l'artillerie parisienne, commandé par le capitaine Péchinay, pénétrèrent à la fois dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, en demandant Barbès... Il nous le faut, mort ou vif, s'écriaient ces gardes nationaux. Aux armes ! criait-on du côté du peuple ; aux armes !... Vous marcherez sur nos corps avant d'avoir Barbès !

Et cette fois, les hommes du peuple opposèrent une résistance telle que les assaillants furent obligés de se retirer. Mais ils ne tardèrent pas à revenir en plus grand nombre. Les 5e et 7e batteries d'artillerie arrivaient aussi à l'Hôtel-de-Ville, avec un autre détachement de la 3e légion : le chef d'escadron qui était à leur tête fit occuper tous les couloirs et corridors conduisant aux salles des délibérations ; un cordon considérable fut placé au dehors pour empêcher toute évasion, et les détachements chargés de fouiller cette aile du Palais et de s'emparer de tous ceux qui s'y trouveraient s'élancèrent au pas de course pour remplir leur mission.

Barbès et quelques amis se trouvaient toujours dans la salle où ils s'étaient retirés : comptant sur le peuple, ils s'étaient peu inquiétés du bruit qu'ils entendaient. Mais la première salle ayant été forcée après une défense opiniâtre, et le bruit s'approchant de ceux qui siégeaient, Barbès se leva pour en savoir la cause. En ce moment la porte s'ouvrit ; le capitaine Péchinay entra.

Qui êtes-vous ? que voulez-vous ? lui dit Barbès. — Qui êtes-vous, vous-même ? répliqua le capitaine. — Je suis membre du gouvernement provisoire. — Duquel ? de celui d'aujourd'hui ou d'hier ? — De celui d'aujourd'hui, répondit Barbès avec beaucoup d'assurance. — Dans ce cas je vous arrête.

On rapporte que lorsque Albert sut qu'on venait d'arrêter son ami Barbès, il demanda à être arrêté lui aussi. Je suis aussi coupable que Barbès, dit-il aux officiers de la garde nationale, je veux partager son sort. Admirable exemple de cette conformité d'opinions politiques, de cette confraternité de sentiments qui produit de pareilles abnégations ! Robespierre jeune voulut aussi partager le sort de son frère, arrêté par les thermidoriens : J'ai partagé ses vertus, s'écriait cet intéressant jeune homme, je dois partager ses malheurs ! Et il obtint la faveur d'être arrêté avec Maximilien et de mourir comme lui !

CHAPITRE VIII

Faute immense que commettent les révolutionnaires. — Ils laissent les représentants se reconstituer. — Proclamation de la questure. — Quelques députes rentrent en séance. — Outrages faits au général Courtais. — Les gardes nationaux en armes s'emparent de la salle. Ils protègent les représentants, qui arrivent successivement. — Lamartine propose de marcher sur l'Hôtel-de-Ville. — Départ de sa colonne. — Permanence de l'Assemblée. — Les réactionnaires retrouvent la parole. — Proposition d'enquête. — Mise en accusation du général Courtais. — Le questeur Degousée demande la réorganisation de l'état-major et de la préfecture de police. — Léon Faucher soutien ! les réactionnaires. — L'Assemblée s'oppose d'abord aux propositions irréfléchies. — Berryer fait passer à l'ordre du jour. — Motions diverses du citoyen Luneau. — La Préfecture de police. - Sac de la maison Sobrier. — Echauffourée au ministère de l'intérieur. — La position s'éclaircit. — Propositions intempestives et surannées. — Odilon Barrot, Jules Favre, Portalis. — Réquisitoire de ce dernier contre Courtais et Barbès. — Discussion à ce sujet. — Attaque contre les clubs. — Garnier-Pagès promet la République honnête et modérée. — Retour de Lamartine de l'Hôtel-de-Ville. — Premier exemple de ta République honnête et modérée. — Mauvais traitements subis par Louis Blanc. — Récit qu'il fait de sa rentrée à l'Assemblée. — Fureur déployée par les modérés. — Louis Blanc à la tribune. — injures que lui prodiguent les modérés. — Il déclare qu'il n'a pas été à l'Hôtel-de-Ville. — Rapport du citoyen Marrast. — Poursuites sollicitées contre Albert. — Il est défendu par Louis Blanc. — Flocon rappelé à l'ordre pour avoir prêché la modération. — Fin de la séance permanente.

S'il était encore besoin de démontrer que le crime commis par Huber fut l'effet d'une détermination spontanée produite par un vertige, et que nulle préméditation n'avait précédée, nous rappellerions ici que, lorsque le peuple se trouva maître absolu de la salle et du Palais législatif, aucune mesure ne fut prise par lui pour empêcher les représentants en fuite de S'y réunir de nouveau.

C'était là cependant le premier conseil que la plus simple prudence eût dû présenter aux conspirateurs, dont la plupart devaient connaître assez les fautes commises par le peuple dans les journées de prairial de l'an III, pour en éviter la répétition. S'il y eût eu un plan, un projet quelconque, des bases arrêtées, nul doute qu'on y eût prévu le cas de la dissolution de l'Assemblée, de la sortie volontaire ou forcée des représentants chassés de la salle, et enfin des efforts qui seraient faits par tout ou partie de la représentation nationale, revenue du premier mouvement de surprise, pour se réunir de nouveau dans le lieu ordinaire des séances, si on leur en laissait la possibilité. Les révolutionnaires devaient faire fermer les portes du palais, garder en forces les abords, et empêcher, par tous les moyens possibles, au moins pour le reste de la nuit, les représentants de s'y réunir et d'y délibérer. A cette condition seule, les révolutionnaires pouvaient

espérer de ne pas mettre l'autorité qu'ils allaient établir à l'Hôtel-de-Ville en présence d'une autre autorité redoutable, autour de laquelle les pouvoirs et la force armée devaient nécessairement se rallier encore.

Ce fut donc une faute immense de ne pas avoir fait complètement évacuer et fermer le local qu'ils venaient de quitter, L'échauffourée, si imprévue par les chefs de clubs, ne pouvait avoir quelques chances de succès qu'autant que la représentation nationale eût pu être considérée comme irrévocablement dissoute, comme définitivement mise hors d'état d'agir, comme n'existant plus ; et il eût suffi pour cela que des obstacles physiques fussent mis à toute tentative de réunion. Déjà, la plupart des représentants paraissaient avoir pris au sérieux la sentence prononcée par Huber. Quoi qu'en dise le procès-verbal posthume, plus d'un de ces députés étaient rentrés chez eux ; d'autres erraient dans le jardin des Tuileries, sur les quais et même sous les arbres des Invalides. Quelques-uns, il est vrai, s'étaient rassemblés à la Présidence, où se trouvaient réunis un ou deux vice-présidents et les questeurs ; mais le président de l'Assemblée lui-même était au Luxembourg. Il eût donc été très-facile d'expulser de la Présidence ceux qui s'y trouvaient ; et, certes, les autres ne seraient pas revenus s'ils eussent su que le peuple gardait les approches du palais.

Mais les révolutionnaires avaient laissé tout à l'abandon. Le local était resté entièrement ouvert de tous les côtés ; on y entrait et en sortait sans aucune difficulté ; la salle des séances, les tribunes, pleines de citoyens, offraient l'aspect de la plus grande liberté ; les curieux qui s'y trouvaient semblaient attendre la reprise des délibérations de la représentation nationale ; et lorsque enfin un bataillon de la garde mobile fit sortir les étrangers de l'enceinte réservée aux représentants, ces gardes agirent d'après les ordres des questeurs, et non d'après ceux de l'insurrection victorieuse.

Les questeurs seuls donnèrent signe de vie, dans l'intervalle d'une séance à une autre : la première protestation qui parut contre la dissolution fut affichée par les soins et avec la signature du seul questeur Degousée ; ce qui prouve au moins que ceux qui la rédigèrent n'étaient pas nombreux... On y disait que la dissolution de l'Assemblée était un fait faux, contre lequel les citoyens devaient se tenir en garde, et on y annonçait la prochaine reprise des séances.

Pendant qu'on affichait cette déclaration propre à mettre en doute le fait accompli naguère, des gardes nationaux de la 2e légion arrivaient aussi dans les salles de l'Assemblée et les faisaient évacuer successivement, sans rencontrer d'obstacle, les citoyens qui s'y trouvaient encore n'étant guère, que des curieux peu disposés à entrer en lutte avec les baïonnettes. La salle des délibérations se trouvant ainsi complètement déblayée, les représentants rassemblés à la Présidence ou dans les bureaux furent invités à aller reprendre la séance ; ce qu'ils firent sous la présidence du ministre des finances Duclerc, assisté par les représentants Grandin et Lagache. La salle était alors pleine de gardes nationaux en armes[1], auxquels ce dernier représentant annonça qu'en l'absence du président et des vice-présidents c'était un membre du gouvernement provisoire, le citoyen Duclerc, qui montait au bureau : il les engagea à soutenir l'Assemblée nationale.

---

1 Ainsi, cette même Assemblée qui n'avait pas voulu délibérer en présence du peuple sans armes, tint pour ainsi dire à honneur de discuter et de voter au milieu d'hommes armés de fusils et de baïonnettes !

Rassuré sur les intentions des gardes nationaux qui occupaient la salle, le citoyen Duclerc déclara, au nom du peuple français, que l'Assemblée reprenait ses travaux. Vive l'Assemblée nationale ! crièrent les citoyens en armes.

> En ce moment, raconte un journal, le général Courtais entrait dans la salle par une des portes de droite ; il était en uniforme de commandant en chef de la garde nationale, ce qui n'empêcha pas ses subordonnés et une partie des députés de l'accueillir aux cris de : *A bas Courtais ! à bas le traître !*[1] Le général voulut exposer sa conduite afin de se justifier du reproche de trahison qu'on lui adressait ; mais il en fut empêché par une foule d'hommes furieux qui se jetèrent sur lui, le renversèrent de son banc, lui déchirèrent ses habits, en l'accablant d'épithètes les plus insultantes : l'un lui enlève son épée et la brise, l'autre lui arrache ses épaulettes et l'en frappe au visage[2]. Des baïonnettes sont dirigées contre sa poitrine ; et malgré son grade de général, son titre de représentant et ses cheveux blancs, ce brave et digne citoyen eût été assassiné au milieu de ses collègues les modérés de l'Assemblée, si les citoyens Flocon, Vieillard et le garde national Fitz-James ne se fussent jetés au-devant des assassins. On protégea ainsi la sortie par les portes latérales d'un homme à qui la contrerévolution ne pouvait pardonner de ne pas avoir fait tirer sur le peuple désarmé. Mais ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à mettre le général hors d'atteinte des coups de crosses et de baïonnettes que des misérables couverts de l'habit de garde national lui portaient sans cesse[3].

D'après cette première scène de la réouverture, on dut prévoir ce que serait cette séance, la première où la réaction put donner ouvertement cours à ses haines.

---

1 Il faut avoir vu l'indignation qui s'empara du général Courtais, lorsqu'à l'une des séances de Bourges, le témoin Ginoux, sous-chef à l'administration des domaines, raconta comment il avait arraché à son général l'une de ses épaulettes. Ah ! je connais enfin le misérable !... s'écria Courtais en pâlissant de colère. Le ministère public ayant voulu contenir l'accusé, celui-ci, se dressant de toute la hauteur de sa taille : Il y a ici un homme, reprit-il hors de lui ; il y a ici un homme qui a arraché la croix que je portais, celte croix que j'avais gagnée à la tète du brave 14e de dragons, en enlevant plusieurs canons ! eh bien ! je ne la porterai que lorsque je saurai qui me l'a enlevée. Aucun témoin ne parla.

2 Suivant une autre version, la rage des gardes nationaux éclata au moment où le général Courtais fit entendre ces mots : Citoyens, l'Assemblée ne peut délibérer en présence de la force armée ; retirez-vous. — Je n'interprétai pas mal ces paroles, a dit le témoin Fitz-James ; mais la garde nationale devint furieuse. — Et le témoin était une preuve vivante de cette fureur, car il reçut deux coups de baïonnette adressés au général Courtais.

3 Pour atténuer les indignités commises par des gardes nationaux honnêtes et modérés sur le général Courtais, les journaux honnêtes et modérés firent courir le bruit qu'on avait découvert que le général n'était qu'un légitimiste déguisé. On voit par là que les journaux réactionnaires n'avaient pas perdu l'habitude de calomnier ceux qu'ils voulaient perdre.

Ce fut d'abord le tour du citoyen Clément Thomas, qui, au nom de la garde nationale de Paris tout entière, parut à la tribune pour protester contre la violation de l'Assemblée et contre une dissolution que la garde nationale, dit-il, n'acceptait pas. De vives acclamations accueillirent les paroles du nouveau commandant de la garde civique parisienne, et celui-ci conjura l'Assemblée de reprendre et de continuer ses travaux, sous la protection de cette troupe. Les gardes nationaux présents jurèrent de ne point déposer les armes tant que la sûreté de l'Assemblée serait menacée ; et ce serment fut prêté avec des trépignements de joie. De son côté, un membre déclara, au nom de l'Assemblée, qu'elle mourrait à son poste plutôt que d'abandonner ses devoirs. C'était oublier bien promptement les événements de la journée !

Cependant, les représentants arrivaient successivement, quoique lentement. Le ministre de la justice et le citoyen Lamartine étaient venus, l'un du ministère, l'autre de la Commission exécutive. Mais Crémieux ne put se faire entendre, à cause du bruit qui régnait dans la salle. Ce fut alors que le président provisoire insista pour que les gardes nationaux qui occupaient les bancs les plus rapprochés de la tribune et les couloirs de l'hémicycle se rangeassent en cordon tout autour des bancs les plus élevés.

Ayant enfin obtenu un peu de silence, le citoyen Lamartine, qui se tenait à la tribune, entouré de Crémieux et de Ledru-Rollin, prit la parole ; mais il fut encore nécessaire de la lui conserver au moyen d'un ban que le bureau fit battre par les tambours. Suivant l'habitude de tous les triomphateurs possibles, Lamartine proposa de voter des remerciements à la garde nationale, à qui, dit-il, était due la rentrée libre de l'Assemblée nationale dans son enceinte, à l'ombre des baïonnettes. Ce fut alors un déluge de propositions analogues : l'un demandait la reconnaissance de la patrie pour la garde mobile ; un autre voulait qu'on y ajoutât l'armée. M. de Lamartine la fit obtenir aussi à la principale, à l'immense majorité de la population de Paris, indignée, dit-il, des scandales qui avaient un instant déshonoré l'enceinte de la représentation nationale. Comme on le pense, tout cela fut voté avec un grand enthousiasme ; et il est probable qu'on eût compris dans ce décret le bureau même, si l'on avait su en ce moment-là ce que ce bureau était devenu.

Mais il fallait mériter ces honneurs accordés jusque-là à la bonne volonté et par avance. Lamartine le fit sentir à tout le monde, en déclarant que, dans les circonstances où l'on se trouvait, la tribune n'était pas la seule place d'honneur d'où l'on pût veiller au salut de la patrie.

> Sachez bien, citoyens, ajouta-t-il, que si la compromission momentanée, malheureuse, que dis-je ? peut-être heureuse... sachez que si cette compromission momentanée de l'indépendance de l'Assemblée nationale a affecté la garde nationale tout entière, elle n'a pas moins affecté la population de Paris, qui se pressait autour de vous pour une pétition, et qui rougissait d'avoir envahi votre enceinte et profané la représentation nationale...

Et comme la garde nationale se montrait impatiente d'accourir à l'Hôtel-de-Ville, Lamartine déclara qu'en effet les moments étaient précieux, non pas pour Paris, faisait-il observer, non pas pour ce peuple qui rougirait davantage de l'attentat commis à mesure qu'il aurait le temps de la réflexion, mais pour les

départements, où il pourrait s'élever quelque malentendu terrible. Nous allons nous réunir, disait-il en terminant sa harangue ; nous allons nous réunir avec les membres du gouvernement, qui, tous, sont animés des mêmes sympathies, des mêmes sentiments que moi ; avec ceux-là même que le choix des factieux aurait déshonorés... Dans un moment pareil, le gouvernement n'est plus dans un conseil, le gouvernement est à votre tête, citoyens gardes nationaux ; il est à votre tête, dans la rue, sur le champ du combat[1].

— A l'Hôtel-de-Ville, s'écrièrent les hommes armés, à l'Hôtel-de-Ville !

Aussitôt les tambours se mirent à battre la marche ; les gardes nationaux quittèrent la salle : on forma dé ceux-ci une forte colonne, à la tête de laquelle se placèrent et Lamartine et Ledru-Rollin ; puis cette colonne, grossie d'une foule de gardes nationaux qu'elle rencontra sur son passage, d'un escadron de cavalerie de la ligne, et ayant avec elle deux pièces de canon pour enfoncer les portes en cas de résistance, se dirigea, au pas de course, sur l'Hôtel-de-Ville, en faisant retentir l'air des cris de : *Vive l'Assemblée nationale ! vive Lamartine !*

A peine les gardes nationaux avaient-ils, en grande partie, quitté l'Assemblée nationale, que le président engagea les représentants à reprendre leurs places. La parole fut donnée au ministre de la justice, M. Crémieux. Cet orateur, après avoir fait l'application du mot de Sieyès à la situation où se trouvait l'Assemblée nationale[2], l'invita au calme et à la modération. Puis il proposa un décret en deux lignes, par lequel l'Assemblée se déclarait en permanence, décret qui fut voté par acclamation. M. Crémieux parla ensuite des mesures générales à prendre afin que la France fût rassurée. Et comme ce ministre de la justice déclarait qu'il ne connaissait pas assez les noms de ceux qui avaient commis l'attentat, une voix partie du côté droit fit entendre ces mots : Je vous les dirai, moi !...

Plusieurs représentants demandent aussitôt la parole pour s'opposer à ce que des noms soient prononcés dans ce moment d'irritation.

Pas de noms ! pas de noms ! s'écrient-ils.

— Modération, amnistie pour un égarement ! ajouta le représentant F. Bouvet.

— Pas de dénonciation ! dit encore le citoyen Raynal.

— L'Assemblée a entendu que j'ai déclaré ne pas connaître les noms..., répond le ministre de la justice.

Mais une pareille modération ne pouvait convenir au parti occupé depuis longtemps à épier l'occasion d'assouvir ses haines ; le moment était trop favorable à ses vues pour le laisser échapper, et les hommes qui n'avaient trouvé aucune parole courageuse en présence du danger, ceux-là même qui avaient baissé la tête sous la sentence d'Huber, ceux-là encore qui sortaient de leurs cachettes, retrouvèrent la voix pour foudroyer les vaincus.

Le représentant Charancey se rendit l'organe des réactionnaires, en demandant que l'on mît à profit les circonstances.

---

1 M. de Lamartine savait très-bien que la célérité seule pouvait déconcerter ceux qui venaient de dissoudre la représentation nationale : aussi disait-il, au moment de partir : Si le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville dure une nui seulement, j'irai coucher à Vincennes.

2 Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier, nous sommes toujours l'Assemblée nationale (Sieyès, 1789).

> Quand un attentat était commis sous la monarchie contre la personne royale, dit-il, non sans soulever de vives réclamations, il avait été pourvu à ces cas par des lois spéciales. Aujourd'hui tous les pouvoirs sont concentrés dans l'Assemblée nationale : un attentat a été commis contre elle ; je demande qu'une instruction soit ouverte... Je demande qu'une Commission soit nommée pour examiner les questions qui doivent être éclaircies, et surtout celle de savoir comment la sédition a pu entrer sans obstacle jusqu'au sein de l'Assemblée nationale...

Cette proposition d'enquête fut mal accueillie par l'Assemblée. Le citoyen Flocon prit la parole pour dire que les lois n'ayant pas éprouvé d'atteintes, devaient reprendre leur cours ordinaire. Dans l'opinion de ce ministre, on ne se trouvait pas en présence d'assez grands périls pour qu'on eût besoin de forcer l'action des lois.

> Croyez-moi, citoyens collègues, ajouta-t-il, j'ai bien apprécié, et je crois que l'avenir ne me démentira pas ; j'ai bien apprécié le mouvement qui s'est produit ici ; ce mouvement a été, à son début, le résultat d'une erreur, d'un malentendu... Je pense qu'il serait politique de le dire bien haut : l'immense majorité des citoyens voulait faire une manifestation régulière et légale...

Et comme des murmures couvrirent ici la voix de l'orateur, le citoyen Flocon déclara que le calme et la modération étaient indispensables à l'Assemblée, si elle ne voulait pas s'exposer à être jugée sévèrement par l'histoire.

> Ce n'est donc pas par les mesures que l'on vient de vous demander que vous devez commencer... Si vous voulez donner force et action à la Commission de gouvernement que vous avez nommée, conclut ce ministre, attendez son initiative sur les propositions d'exécution.
>
> — Je demande, s'écrie un membre de la droite, au milieu du tumulte qui régnait dans l'Assemblée ; je demande que le général Courtais soit mis en accusation et déclaré traître à la patrie !
>
> — C'est fait ! c'est fait ! répondent plusieurs membres. Et le côté droit applaudissait avec frénésie à ce commencement de proscription.
>
> — Citoyens, je comprends l'animation qui règne dans cette Assemblée, dit alors le représentant Ducoux ; elle est la conséquence inévitable des vives émotions qui viennent de nous assaillir ; mais pourtant ce n'est pas le moment de faire entendre des paroles de colère ; car, je vous le dis en vérité, cette séance, qui a commencé par un crime, se terminera par le salut de la République. Cette invasion sera, pour nous tous républicains de la veille et républicains du lendemain, un avertissement qui nous servira dans tous nos actes futurs !... Je ne veux pas pousser plus loin ces

> reproches ; mais je déclare que je combattrai toutes les mesures de rigueur contre des hommes dont je déplore l'égarement, mais dont les principaux instigateurs n'échapperont pas, je le crois aussi, à la vigilance de votre Commission exécutive.

De toutes parts on demandait l'ordre du jour, quand le questeur Degousée insista pour obtenir la parole. Il parla longtemps dans le but de démontrer que les questeurs et le bureau n'avaient rien à se reprocher à l'égard de la scène scandaleuse qui s'était passée : il énuméra les mesures prises, les ordres donnés pour empêcher toute approche de l'Assemblée, et finit par dire que si le mal avait eu lieu, c'est parce qu'on avait changé leurs dispositions. En conséquence, le citoyen Degousée demandait que l'Assemblée invitât la Commission exécutive à réorganiser l'état-major général de la garde nationale et la Préfecture de police.

Ces propositions entraient trop bien dans les vues de la réaction pour qu'elle ne les accueillît pas avec empressement. En vain le citoyen Flocon ne cessait-il de dire : N'oubliez pas que vous avez un gouvernement qui fonctionne, et auquel vous ne pouvez ôter ses moyens d'action. Laissez donc la conduite et la direction des affaires générales à ce gouvernement, si vous ne voulez établir l'anarchie ! En vain offrit-il même de donner sa démission ; les réactionnaires voulaient tout reconstituer au gré de leurs passions. Ils furent soutenus par le citoyen Léon Faucher, qui vint déclarer que l'Assemblée se manquerait à elle-même si elle ne faisait justice des attentats commis dans son sein.

> Vous avez vu le citoyen Barbès monter à cette tribune et vous proposer les décrets les plus attentatoires à votre liberté et aux intérêts de la nation, s'écria cet homme à qui l'épithète de sinistre est restée depuis ; vous avez entendu dire à vos questeurs que le commandant de la force publique avait changé les ordres nécessaires donnés pour protéger la liberté de vos délibérations... Je demande la mise en accusation des citoyens Barbès et Courtais.

Cette proposition si formelle agita vivement l'Assemblée : un grand nombre de membres s'opposèrent à ces mesures irréfléchies, dont on devait laisser le soin au gouvernement seul ou à l'autorité judiciaire, et l'on entendit longtemps ces mots : Point de violence ! point de mesures extrêmes !

> — Je demande que l'ordre du jour soit suivi avec la permanence de l'Assemblée, s'écria alors le représentant Berryer d'une voix qui domina le tumulte provoqué par le citoyen Faucher ; je m'oppose à toutes les propositions qui viendraient troubler l'ordre du jour. Quelles que pussent être ces propositions, elles auraient peut-être, aux yeux du peuple, un caractère de colère et d'animosité : il faut que la souveraineté de l'Assemblée demeure avec sa majesté tout entière. Cette souveraineté, c'est la vie de la nation ; si elle est menacée, un jour elle sera vengée par l'autorité des lois et par l'autorité publique ; quant à nous, délibérons en paix et en suivant l'ordre du jour. Je pense que la Commission à qui nous avons confié le pouvoir exécutif ne cessera,

> pendant la permanence, de rendre compte de sa conduite à l'Assemblée, délibérant gravement, silencieusement, majestueusement.

La proposition du citoyen Berryer ayant été adoptée, l'on put croire un instant que l'Assemblée allait se renfermer dans son ordre du jour, et le suivre sans se détourner ; déjà on invitait le citoyen Wolowski à reprendre ses interpellations sur la Pologne. Mais le représentant Duclerc fit observer que l'Assemblée n'était plus en position de voter sur les affaires de la Pologne ; et d'ailleurs l'orateur déclara lui-même qu'il ajournait sa motion.

Quelques membres demandèrent alors une heure de répit pour donner aux esprits le temps de se calmer, et le président annonçait la reprise de la séance pour huit heures, quand on lui fit observer que la permanence s'opposait à tout ajournement de l'Assemblée.

> Je demande la permanence réelle, s'écria le citoyen Luneau, et que vous fassiez prévenir le gouvernement que nous attendons ici de connaître les mesures qu'il a prises ;
>
> Je demande la permanence jusqu'à ce que les gardes prétoriennes que de simples citoyens ont au milieu de Paris soient chassées de là[1] ;
>
> Je demande la permanence jusqu'à ce que les douze cents hommes en armes qui occupent le chemin de fer du Nord en soient chassés, et que les libres communications soient rétablies[2] ;
>
> Enfin, je demande la permanence jusqu'à ce que la sécurité soit rétablie dans la capitale, et que le gouvernement vienne nous dire : J'ai fait chasser d'ici quelques personnes qui ne devaient pas y être[3].

Les propositions du citoyen Luneau ayant été prises en considération, des ordres furent donnés immédiatement à un bataillon de la garde nationale d'aller s'emparer de la maison où s'imprimait la Commune de Paris, considérée, par l'auteur de la proposition et par bien d'autres, comme un antre ténébreux, renfermant des janissaires prêts à tout entreprendre. Ce bataillon, qui par hasard se trouva être l'un de ceux de la banlieue, fut conduit, au pas de charge, depuis le pont de la Concorde jusqu'au n° 16 de la rue de Rivoli. Là, le prétendu poste militaire, objet de tant d'appréhensions vraies ou feintes, fut assiégé, saccagé, pillé, dévasté, quoiqu'il ne renfermât que des citoyens occupés à faire le journal, et qui n'opposèrent pas même l'ombre d'une résistance[4].

---

1 Le citoyen Luneau faisait ici allusion à la maison Sobrier.
2 Les prétendus douze cents hommes armés qui s'étaient, disait-on, emparés du chemin de fer du Nord, n'étaient pas autre chose que les corporations des mécaniciens des ateliers situés près de celle gare ; mais aucun n'avait des armes.
3 Evidemment, ceci s'adressait au préfet de police Caussidière, que la réaction voulait chasser à tout prix.
4 Voici, au sujet de la maison Sobrier, les détails fournis à l'audience par le témoin Lallier, commandant le bataillon de la garde marine.

Pendant que cette expédition avait lieu, un représentant, arrivé de l'Hôtel-de-Ville, venait apporter à l'Assemblée une grande nouvelle. On le presse de monter à la tribune ; on se recommande le silence : C'est une communication, s'écrie-t-on.

— Citoyens, dit le président, on nous annonce comme certaine l'arrestation des citoyens Barbès, Blanqui, Raspail et du général Courtais. Ils sont en lieu de sûreté. Et d'interminables applaudissements accueillent cette nouvelle, quoiqu'elle fût loin d'être exactement vraie[1].

Un instant après, le citoyen Corbon, vice-président, annonçait encore que le ministère de l'intérieur ayant été envahi par une bande de cent hommes, à la tête desquels se trouvait Sobrier, cette troupe avait été dispersée, et Sobrier se trouvait également arrêté[2]. Les mêmes bravo ! bravo ! saluèrent cette nouvelle.

D'un autre côté, le citoyen Duclerc affirmait, sur la foi d'une communication qu'il recevait, qu'au moment où il parlait, trois membres de la Commission exécutive, les citoyens Arago, Garnier-Pagès et Marie, délibéraient au Luxembourg, sous la protection d'une légion, les mesures nécessaires au rétablissement de l'ordre dans la capitale.

Enfin, un représentant ayant demandé où étaient les citoyens Lamartine et Ledru-Rollin, il lui fut répondu que ces deux membres de la Commission exécutive étaient à l'Hôtel-de-Ville.

La position dès choses s'était donc éclaircie au point de ne plus laisser aucun doute sur l'évanouissement complet des craintes que quelques députés avaient pu concevoir naguère. Aussi les vit-on rentrer en foule dans la salle : le nombre des présents, qui, à la reprise de la séance, ne s'élevait guère qu'à cent quatre-vingts ou deux cents membres, s'était progressivement accru jusqu'à quatre cents et même à plus.

J'appris que des gardes nationaux cernaient la maison de la rue de Rivoli, 16, que l'on regardait comme un fort : on disait qu'elle était pleine de munitions et minée. J'y allai. Des pompiers, qu'on me dit être ceux de Montmartre, en faisaient le siège en forme. Je fis ouvrir les portes du premier : là, je vis beaucoup de gens autour d'une table ; ils me demandèrent de quel droit je violais leur domicile. Je leur répondis que c'était du droit du plus fort, et que, s'ils faisaient la moindre résistance, je ferais tirer sur eux.
Des gardes nationaux se mirent à briser les tables, les chaises, à déchirer, à brûler les papiers. La maison fut presque mise au pillage. Je fis tous mes efforts pour empêcher ces désordres, sans pouvoir y parvenir. Tout à coup, une panique se répandit dans la maison ; on se mit à crier ; La maison va sauter ! Moi, qui ne suis pas peureux de ma nature, je demandai un fanal, je descendis à la cave, et, en fait de poudre, je trouvai du vin et des lapins : c'était le vin de là liste-civile. La garde nationale se précipita sur les bouteilles, et j'eus beaucoup de peine à les empêcher de se griser tous... On trouva chez Sobrier plusieurs caisses contenant quatre cents fusils. (C'est une erreur ; il n'en restait plus que cent soixante.) Mais, ce que le témoin n'a pas dit, c'est que ces hommes trouvés paisiblement autour de leur table de travail furent arrêtés et emmenés, entre deux haies de gardes nationaux, dans les cours de la Préfecture.

1 Barbès seul pouvait être arrêté à l'heure où cette communication fut faite à l'Assemblée nationale. Raspail ne fut arrêté que plusieurs heures après. Blanqui ne le fut qu'au bout de plusieurs jours, et Courtais se fit arrêter volontairement, ayant refusé l'offre de ceux qui voulaient le sauver.

2 Sobrier ne fut pas arrêté au ministère de l'intérieur, comme l'annonça le citoyen Corbon, mais dans un café au coin de la rue du Bac, où il était entré pour se rafraîchir en se rendant chez lui.

L'arrivée successive de tous ces représentants, dont la plupart n'avaient aucune idée de ce qui s'était passé depuis leur fuite, donna lieu à une foule de propositions surannées, qui, dans toute autre circonstance, eussent pu divertir les spectateurs.

L'un accourait à la tribune demander que l'on votât des remerciements à la garde nationale.

C'est fait ! c'est fait ! lui criait-on.

Un autre émettait l'avis que l'Assemblée se déclarât en permanence.

C'est fait ! c'est fait ! lui répondait-on encore.

Un troisième pensait qu'on ne devait pas amoindrir les pouvoirs de la Commission exécutive, sous peine de décréter l'anarchie.

On nous a déjà dit cela, lui répondait-on ; c'est fait !

Le citoyen Theissier de la Motte engageait, de sa place, le ministre de l'intérieur à faire connaître aux départements la belle conduite de la garde nationale.

C'est fait ! c'est fait ! lui disaient ses voisins.

Un autre parlait encore de la nécessité de faire surveiller la maison du citoyen Sobrier.

C'est fait ! c'est fait !

Le citoyen Boulay (de la Meurthe) aurait voulu qu'une proclamation apprît immédiatement à la France et l'attentat dont elle avait failli devenir la victime, et la répression de cet attentat.

C'est fait ! c'est fait !

Un membre de la droite arrivait pour demander que le général Courtais fût mis en accusation et déclaré traître à la patrie.

C'est fait ! c'est fait !

Le citoyen Buchez revenait du Luxembourg pour proposer la réunion de tous les pouvoirs au palais de l'Assemblée nationale.

On répondait au président lui-même, aussi en retard que bien d'autres membres :

C'est fait ! On a délibéré à ce sujet !

Puis arrivait le citoyen Odilon Barrot, qui s'empressait de soumettre à l'Assemblée une foule d'idées conçues en route :

> Je demande qu'on envoie un message au pouvoir exécutif pour lui rendre compte de la situation de l'Assemblée et des dispositions prises pour empêcher de nouvelles tentatives violentes sur elle, s'écriait-il.
>
> — C'est fait ! c'est fait ! lui répondait-on.
>
> — Je demanderai ensuite que l'Assemblée s'occupe d'une adresse à la brave et loyale garde nationale de Paris...
>
> — C'est fait ! c'est fait !
>
> — Je ne parle pas de la garde nationale particulièrement, mais de la garde mobile et de toute la population de Paris...

— C'est fait ! c'est fait !

— Il faut qu'elle soit rédigée à l'instant même...

— C'est fait ! c'est fait !

Puis encore on voyait venir du Luxembourg le citoyen Jules Favre, sous-secrétaire d'État, accourant rendre compte de la situation du Conseil exécutif et du désir exprimé par le gouvernement de se mettre en rapports directs et incessants avec la représentation nationale.

C'est voté ! lui criait-on de toutes parts.

Puis enfin on voyait apparaître à la tribune le citoyen Portalis, procureur général de la République, qui venait apprendre à l'Assemblée qu'un grand crime, le plus grand des crimes dans un pays libre, avait été commis contre la représentation nationale.

C'est vrai ! c'est vrai ! lui répondait-on. Nous savons cela.

— Il ne s'est pas encore écoulé vingt-quatre heures, s'écriait ce procureur général ; nous sommes dans les termes rigoureux du flagrant délit ; je viens requérir contre certains individus, qui se sont présentés ici, des mandats d'amener...

— C'est fait ! c'est fait !

— Dans les auteurs présumés du crime qui vient d'être commis, reprenait le procureur général un peu déconcerté d'être arrivé si tard, il y a deux membres de cette Assemblée. Je m'arrête respectueusement devant cette Assemblée...

— Ne vous arrêtez pas !

— Je vous demande l'autorisation de les mettre sous la main de la justice...

— Oui ! oui ! vous l'avez ! Arrêtez toujours !...

Et, craignant qu'on ne l'eût pas bien compris, il répéta : Je vous demande l'autorisation de mettre sous la main de la justice les citoyens Barbès et Courtais.

— Oui ! oui ! nous l'avons déjà voté, et ils sont arrêtés ! Au milieu de toutes ces volontés si empressées de livrer à la justice deux de leurs collègues présumés innocents, une voix grave et réfléchie se fait entendre : c'est celle de Théodore Bac, qui vient disputer au procureur général sa facile victoire. L'autorisation qu'on vient nous demander, s'écrie-t-il, n'est pas nécessaire à l'action de la justice, puisqu'en cas de flagrant délit les représentants du peuple peuvent toujours être mis en état d'arrestation. En vertu d'un principe écrit dans toutes les Constitutions, le flagrant délit est exceptionnel. L'inviolabilité des représentants c'est un principe éternel qui a sa racine dans le droit lui-même, un principe indestructible ; car il ne faut pas venir demander à l'Assemblée nationale un acte dont on n'a pas besoin. Elle ne doit pas se hâter d'intervenir là où la justice régulière peut agir sans le concours de l'Assemblée : si elle devra plus tard se prononcer, elle aura eu le temps de mûrir sa délibération. Qu'elle médite donc dans sa sagesse, dans sa modération, dans sa gravité ; mais qu'elle n'aille

pas au-devant de la justice, tant que celle-ci peut se passer de faire intervenir la souveraineté nationale.

Une foule de membres se rangèrent aussitôt à l'avis du citoyen Bac ; et le représentant Latrade insista pour que le procureur général appuyât sa demande sur des pièces ou des faits positifs ; car, dit-il, je crains que, sur l'un des deux noms qu'il a prononcés, il n'y ait eu peut-être plus d'incapacité que de mauvaise volonté...

Alors s'engagea une longue discussion légale, dans laquelle exposèrent leurs doctrines les citoyens Bauchard, de Dampierre, Raynal, d'Adelsward et Portalis. Le président résuma la discussion, et demanda au procureur général de vouloir bien formuler sa proposition.

Je demande, dit aussitôt celui-ci, que l'Assemblée autorise les poursuites contre les citoyens Courtais et Barbès, représentants du peuple, et leur mise en arrestation.

La proposition, ainsi formulée, fut enfin mise aux voix et adoptée par une grande majorité, aux applaudissements de tout le côté droit, et surtout du citoyen Faucher, qui opinait pour qu'on multipliât les précautions plutôt que de se trouver en défaut.

En ce moment parut à la tribune l'un des membres de la Commission exécutive, le citoyen Garnier-Pagès : il venait rendre compte à l'Assemblée des mesures prises par le pouvoir exécutif avant et depuis la violation de l'Assemblée ; il le fit longuement. Et comme il termina en promettant de sévir avec vigueur contre les auteurs de l'attentat, le citoyen Aylies lui cria :

Et les clubs ?

C'était là la pensée constante et intime de la réaction, et l'occasion lui paraissait bien favorable pour se débarrasser de surveillants si dévoués à la cause de la liberté.

Les clubs qui ont conspiré, répondit l'homme qui n'avait rien à refuser aux royalistes, sont fermés. Nous respecterons le droit de réunion, car c'est au droit de réunion qu'est due la glorieuse révolution du 24 Février ; mais les clubs qui se réunissent en armes, les clubs qui menacent sans cesse et qui complotent l'envahissement de l'Assemblée nationale, ceux-là nous les dissiperons, nous les poursuivrons, nous les anéantirons[1]. Nous sommes décidés à donner de l'énergie au pouvoir, ou nous donnerons notre démission.

— Vous ne la donnerez pas, lui crient toutes les voix de la droite, enchantées de trouver la Commission exécutive si bien disposée à faire la contre-révolution. Et Garnier-Pagès, enivré par l'encens qui lui vient de ce côté, ne cesse de répéter que la Commission exécutive agira avec la plus grande énergie.

Nous voulons tous une République ferme, *honnête*, *modérée*, reprend-il ; c'est la République que la France veut : elle n'en veut pas d'autre !

Un grand nombre de membres du côté droit quittent leurs bancs pour féliciter, applaudir, exalter l'ex-dynastique, auteur du décret des quarante-cinq centimes ; son amour-propre dut être satisfait.

---

[1] Tout le monde sait aujourd'hui qu'aucun club ne s'était réuni en armes, et que dans aucun on n'avait conspiré l'envahissement de l'Assemblée nationale. Mais l'occasion était si belle d'en finir avec ces ardents foyers du républicanisme !

Au moment où les réactionnaires embrassaient ainsi l'homme qui venait de leur promettre la République *honnête* et *modérée* selon leur cœur, Lamartine et Ledru-Rollin, conduits en triomphe par une légion de la garde nationale et d'autres troupes, aux cris de *Vive l'Assemblée nationale !* arrivaient à l'Hôtel-de-Ville pour annoncer le succès complet de leur expédition, et la fin de la sédition par l'arrestation de ses chefs. Lamartine fit l'éloge de la conduite de la garde nationale, de la garde mobile, de l'armée de ligne et de tous les citoyens.

> Emportez donc de cette séance, dit-il, cette seule et unanime conviction, que le peuple de la France et le peuple de Paris c'est un seul peuple, et que le peuple de Paris et l'Assemblée nationale c'est un seul et même sentiment, un seul et même intérêt ; c'est, entre eux, à la vie, à la mort !

On en était à ces félicitations générales lorsqu'à deux pas de là, dans la salle même qui précède celle des délibérations de l'Assemblée, des gardes nationaux, des citoyens, des représentants, donnaient une idée de ce qu'allait être, entre les mains des réactionnaires, la République *honnête* et *modérée* inaugurée par le citoyen Garnier-Pagès à la grande satisfaction des royalistes. Le citoyen Louis Blanc, ayant été prévenu chez lui que l'Assemblée nationale était rentrée en séance, s'était empressé d'aller reprendre son poste. Il ne s'attendait guère à l'accueil que les gens honnêtes et modérés allaient lui faire.

Laissons-le raconter lui-même l'introduction à ces scènes scandaleuses, où l'esprit de parti ne sut plus se contenir.

> Arrivé au vestibule, dit-il, je fus reconnu par quelques gardes nationaux : ils se précipitèrent sur moi, en proie à un incroyable accès de rage. En accusation ! disaient ceux-ci ; *il faut le tuer, ce sera plus tôt fait*, disaient ceux-là. Heureusement, d'autres gardes nationaux, j'aime à le constater ici, mirent à me défendre la même ardeur que leurs camarades mettaient à m'attaquer. Le général Duvivier parut en uniforme et fut l'un des premiers à protéger ma vie. Parmi ceux qui m'entourèrent et parvinrent à me sauver de la fureur la plus aveugle qui fut jamais, je citerai, avec reconnaissance, mes collègues La Rochejaquelein, Boulay (de la Meurthe), Wolowski, Adelsward, mon compatriote Conti, représentant de la Corse, le citoyen Moussette, le peintre Gignoux et un lieutenant de la garde nationale, le citoyen Férey, délégué au Luxembourg. On m'a dit depuis que, fidèle au souvenir de notre longue amitié, M. F. Arago était sorti précipitamment de la Chambre pour venir à mon secours...
>
> Il est certain, il est probable du moins que, sans leur intervention, c'en était fait de moi. On m'arracha des poignées de cheveux ; on mit en pièces mon habit ; des misérables essayèrent de me frapper par derrière à coups de baïonnette : il y en eut un qui, ne pouvant m'atteindre autrement, saisit ma main droite et me mordit les doigts. J'entrai dans l'Assemblée véritablement couvert de lambeaux. Dans cet état, peut-être aurais-je dû m'attendre, de la part de tous mes collègues, à quelques-uns de ces égards que commande le seul sentiment de l'humanité. Mais

> tel est le cruel effet de certains malentendus inséparables des temps de révolution, que je ne trouvai, dans une partie de l'Assemblée, que des dispositions hostiles...

En effet, lorsqu'on annonça qu'un représentant était en butte aux mauvais traitements de la garde nationale, au lieu de faire respecter leur collègue, bien des représentants crièrent : Qu'on l'arrête ! qu'on l'arrête ! c'est un factieux ! Il fallut l'intervention de plusieurs représentants pour forcer les gardes nationaux à lâcher prise et à se retirer. Mais quand Louis Blanc voulut monter à la tribune, une explosion de cris le força d'en descendre sans avoir pu parler : chacun lui adressait son interpellation ou ses injures. Une voix ayant voulu réclamer le silence pour un collègue :

> Ce n'est point un collègue, répondit un membre de la droite, c'est un factieux !

La fureur des ennemis de Louis Blanc donna longtemps à l'Assemblée l'aspect d'une mer agitée par la tempête. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que les représentants Luneau, Garnier-Pagès et Odilon Barrot purent continuer à dénoncer la Préfecture de police, que la réaction ne voulait pas épargner. On entendait parfois quelques membres émettre courageusement l'avis qu'il n'y eût pas de réaction ; mais aussitôt d'autres voix voulaient que le gouvernement déployât la plus grande énergie[1], et l'on entendait Odilon Barrot s'écrier : Pas de réaction, mais pas de faiblesse !

Enfin, Louis Blanc put parler, malgré les réactionnaires qui ne voulaient lui accorder la parole que pour se justifier ; il put faire entendre ces quelques phrases bien incomplètes :

> Citoyens, c'est votre liberté, c'est votre droit, dit-il, c'est votre dignité que je viens défendre dans ma personne...

Une explosion de murmures l'empêcha longtemps de continuer. A l'ordre ! à l'ordre ! lui criait-on. — Vous insultez l'Assemblée, clamait l'un. — Descendez de la tribune, vous la déshonorez, lui disait un autre.

Mais le représentant du peuple ne se laissait pas dominer par ces basses insultes, et dès que la fureur se calmait, il continuait.

Où en serait la liberté, si elle ne trouvait pas un asile dans cette enceinte ? s'écriait-il. Je ne demande pas la parole pour moi seul ; je la demande pour des amis qui ne jouissent plus du privilège qui me couvre encore... Quant à moi, ce que j'affirme sur l'honneur, sur ce que j'ai de plus sacré... *(Allons donc !)* c'est que j'ignorais, de la manière la plus absolue, ce qui devait se passer aujourd'hui dans cette Assemblée[2]. *(Allons donc ! allons donc !)* Et, au milieu des exclamations diverses et des épithètes que les honnêtes modérés ne cessaient d'adresser à

---

1 Pourvu que ce fût contre les républicains, et surtout contre ceux de vieille date.

2 Quoiqu'il eût pu être dangereux de soutenir, ce jour-là, qu'il n'y avait pas eu de complot et que c'était un crime d'occasion, nous sommes bien convaincu que Louis Blanc n'a jamais prononcé les paroles que lui prèle ici le fameux compte-rendu officiel : il n'a, bien assurément, jamais dit qu'il ignorait ce qui devait se passer ; cela eût impliqué l'idée d'un complot qui n'a jamais existé.

l'orateur, on entendit une voix crier à Louis Blanc : Vous n'avez jamais eu de cœur ![1]

> — Ne croyez pas que je recule ici devant ce que je considère comme la vérité, reprenait le courageux orateur. Ni la crainte, ni la violence, ni l'aspect de la mort ne me feront refouler ce qu'il y a dans ma conscience. Je vous dirai donc, au risque des exclamations que je pourrais soulever, que je ne suis pas de ceux qui approuvent la marche prise par l'Assemblée. J'ai profondément regretté que dans votre règlement vous ayez inséré un article qui, suivant moi, semblait placer le peuple sous le coup d'une suspicion[2].

Rappeler à l'Assemblée ses fautes, son orgueilleuse opiniâtreté, ce n'était certes pas le moyen de se faire écouter ; aussi les apostrophes les plus violentes étaient-elles prodiguées à l'orateur par les membres du côté royaliste.

Défendez-vous, lui criaient les plus modérés ; n'attaquez pas, ne posez pas !

Et lorsqu'il se plaignait de rencontrer tant de préventions contre lui, on lui répondait : Il y a plus que cela ! — Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de la haine... — Allons donc ! lui répondaient les *honnêtes modérés* ; il n'y a que du mépris !

> — Quant à moi, reprenait Louis Blanc, je n'ai aucun sentiment de haine à l'égard de ceux qui ne partagent pas mes convictions.
>
> — A la question ! à la question !
>
> — Voulez-vous que je vienne à la question ? M'y voici :
>
> Je jure, par tout ce qu'il y a de plus sacré au monde, que je n'ai rien fait pour conduire le peuple ici... Je jure, par ce qu'il y a de plus sacré au monde, que je suis dans les sentiments que le peuple a manifestés ici. *(Explosion de cris : A l'ordre ! à l'ordre ! Une grande partie des représentants se lèvent et adressent les apostrophes les plus violentes à l'orateur.)*
>
> — Le citoyen Louis Blanc étant accusé, il a le droit de se défendre, dit alors timidement l'homme qui présidait le soir comme il avait présidé le matin.

---

1 Je suis obligé de me servir, pour la tin de celle séance, du procès-verbal posthume, qui fui si bien retouché par les scribes de la questure. Mais voici comment s'est exprimé Louis Blanc au sujet de toutes ces insultes recueillies avec tant de soin par les arrangeurs. Est-il vrai, comme plusieurs journaux l'ont rapporté, qu'il se soit mêlé à ces murmures des insultes qu'un homme de cœur ne souffre point ? Je suis en droit de le nier, non-seulement parce que je n'ai pas entendu ces insultes, mais parce que j'ai écrit depuis une lettre qui invitait les prétendus insulteurs à se faire connaître. Or, celle lettre est demeurée sans réponse...

2 Là, en effet, était la cause de l'irritation du peuple, de sa méfiance, la cause de tout ce qui était arrivé. Supposez, en effet, que l'Assemblée eût franchement accueilli les délégués du peuple, qu'elle eût permis la lecture de la pétition à la barre, et qu'elle eût annoncé qu'elle allait s'occuper de l'objet des pétitions, tout prétexte au désordre eût disparu, et le peuple eût défilé comme il était venu.

Mais Louis Blanc n'avait pas besoin de la permission de personne pour exprimer ses sentiments avec la franchise d'une âme ulcérée :

> Je ne me suis jamais, quant à moi, fait l'homme de la violence, continua-t-il ; j'ai toujours été l'homme du droit, et je mets au défi qui que ce soit ici de citer une parole, une ligne, un mot qui soit un appel à la force brutale... Quand je suis venu ici, j'y suis arrivé avec la plus profonde ignorance de ce qui devait s'y passer. Hier, comme tout le monde, j'avais entendu parler, d'une manière vague, de la manifestation qui devait avoir lieu aujourd'hui. Eh bien ! cette manifestation je l'ai déplorée dans le fond de mon cœur *(rires d'incrédulité)*, et j'ai dit que je l'avais déplorée à plusieurs de mes amis, que je suis bien aise de trouver l'occasion de venir défendre à cette tribune, parce qu'eux aussi la déploraient ; si je ne le faisais pas, je serais un lâche...
>
> — Vous l'êtes ! lui crie une voix.
>
> — Et parmi ces amis, je citerai Barbès... Oui, Barbès, et rien au monde ne pourra me faire taire ce qui est la vérité. Je dois à la vérité, pour laquelle je professe autant de respect que pour l'Assemblée...
>
> — L'Assemblée, que votre ami Barbés a dissoute, lui répond une voix.
>
> — Pour l'Assemblée, reprend Louis Blanc, sans daigner répondre à ces faits controuvés ; pour l'Assemblée qui, elle-même, ne peut réclamer de respect qu'autant qu'elle en montre pour tout ce qui est liberté, justice, vérité...
>
> — Etes-vous allé à l'Hôtel-de-Ville ? lui crie un membre.
>
> — Non ! mille fois non ! répond avec assurance le représentant que l'on mettait ainsi à la question ordinaire et extraordinaire. Je suis venu ici reprendre mon poste de représentant. *(Assez ! assez !)* Et voilà l'homme qui a été insulté par ceux qui devaient le défendre !...
>
> Je me résume en quelques mots : l'enceinte a été envahie ; on m'a dit qu'il fallait calmer les hommes qui s'y trouvaient ; j'étais convaincu de la nécessité de faire respecter l'Assemblée ; je l'ai tenté en employant tous mes moyens, toutes mes forces.

Louis Blanc venait de parler à des hommes prévenus, à des hommes qui ne voulaient pas l'entendre ; pendant une demi-heure, il avait souffert un supplice inconnu pour lui, tout en faisant souffrir la plupart des membres qui l'injuriaient sans cesse : aussi regardèrent-ils comme une victoire de l'avoir forcé à quitter la tribune. La séance commençait à peser à tout le monde. Il fallut cependant écouter le maire de Paris dans l'énumération des mesures qu'il avait prises dès le matin ; puis raconter l'envahissement de l'Hôtel-de-Ville et la reprise de ce poste si important. Le citoyen Marrast annonça encore que parmi les personnes

arrêtées à l'Hôtel-de-Ville se trouvaient deux membres de la représentation nationale, Barbès et Albert. Ces deux citoyens sont en ce moment détenus dans une pièce, ajouta Marrast ; je viens prendre les ordres de l'Assemblée à ce sujet.

On lui répondit que les ordres nécessaires avaient déjà été donnés. Mais le procureur de la République n'oublia pas que les autorisations demandées ne concernaient que Barbès et Courtais. Il dressa donc immédiatement un nouveau réquisitoire relatif à Albert, et demanda l'autorisation préalable pour pouvoir exercer des poursuites contre ce troisième représentant du peuple.

Louis Blanc se précipite à la tribune et s'écrie : Citoyens, je dois vous déclarer qu'Albert, que j'ai vu hier, était dans la même situation d'esprit que moi, relativement à la manifestation d'aujourd'hui... Rien au monde ne m'empêchera de dire ce qui est la vérité.

Flocon prit aussi la parole, non pas pour faire revenir l'Assemblée sur ses précédentes décisions à l'égard des représentants livrés à la justice, mais pour l'adjurer de s'arrêter dans cette voie funeste, de n'aller pas plus loin. Il n'est pas un bon citoyen, ajouta-t-il, qui ne déplore amèrement les conséquences qui vont résulter des événements de la journée. Et s'il y a des moyens qui puissent empêcher ces conséquences fatales, que je n'ose même pas indiquer ici... *(Rumeurs.)* Je m'arrête, reprit l'orateur ; je vous demande, au nom de votre propre principe, au nom du principe qui vous couvre, de faire adopter ces moyens... Faites bien attention, citoyens, nous débutons dans la carrière d'action et de réaction des partis.

Flocon fut rappelé à l'ordre par le côté droit, qui fit observer que la peine de mort était abolie en matière politique ; c'était dire que, puisqu'on ne tuait plus, on pouvait tout se permettre, sans crainte ni remords.

Tout le monde étant d'accord sur l'inutilité de la permanence, cette longue séance fut enfin terminée, à neuf heures et demie, par une sorte de rapport que le citoyen Marie fit au nom de la Commission exécutive, rapport qui se terminait par ces mots :

Les portes de la justice vont s'ouvrir : laissez-nous maintenant ; nous allons, nous Commission exécutive, nous rendre au Luxembourg, et commencer les investigations auxquelles nous devons nous livrer ; soyez sûrs qu'une réparation éclatante ne manquera pas à l'Assemblée nationale.

CHAPITRE IX

La journée du 15 mai dévoile les projets des réactionnaires. — Ils se lancent violemment dans les voies rétrogrades. — Ils sont soutenus par les journaux contre-révolutionnaires. — Excès de la garde nationale. — Les prisonniers sont envoyés à Vincennes. — Projets des modérés. — Mot d'ordre contre les clubs. — Tenue des séances de l'Assemblée. — Rectification du procès-verbal. — Rapport du citoyen Garnier-Pagès. — Clubs cernés. — Dissolution des montagnards. — Attaques contre le préfet de police. — Le représentant Bonjean demande une enquête. — Le citoyen Lamartine défend la Préfecture. — La Commission exécutive mise en cause. — Elle est défendue par Jules Favre. — Explications données par Caussidière. — Il défend la garde républicaine. — Crémieux soutient Caussidière. — Celui-ci rejette le mal sur ceux qui ont fait battre le rappel. — Siège de la Préfecture de police. — On veut forcer Caussidière à quitter la Préfecture. — Bruits contradictoires que l'on fait courir sur la Préfecture. — La garde républicaine fraternise avec la garde nationale. — Licenciement et réorganisation de la garde républicaine. — Démission de Caussidière. — Ses adieux aux Parisiens. — Explications données par la garde républicaine. — Persécutions qui les attendent. — La réaction ne veut pas de républicains.

La déplorable journée du 15 mai avait évidemment servi à planter le premier jalon de la contre-révolution au sein même de l'Assemblée nationale : jusqu'alors on n'avait pas osé se dire réactionnaire au milieu de la représentation du peuple. A partir de ce jour, chacun se montra ce qu'il était au fond de l'âme ; et les citoyens qui avaient fondé quelques espérances sur l'esprit de sagesse et de patriotisme de cette Assemblée furent obligés de reconnaître qu'ils s'étaient trompés.

L'empressement avec lequel les républicains du lendemain, c'est-à-dire tous les ex-dynastiques, tous les contre-révolutionnaires, se mirent à démolir l'œuvre de la révolution de Février, en attaquant avec la même fureur et les hommes et les choses, ne put plus permettre le moindre doute sur les intentions de tous ces hommes arrivés à la représentation nationale avec le désir de venger leur récente défaite. A peine furent-ils rassurés sur le résultat de la tentative d'Huber et de l'échauffourée de l'Hôtel-de-Ville ; à peine se sentirent-ils raffermis sur ces bancs qu'ils avaient désertés si facilement en présence du flot populaire, qu'on les vit se lancer, avec une violence que rien ne put refréner, dans les voies rétrogrades. Ils furent, en cela, fortement secondés, dépassés même par la presse royaliste.

Ces journaux, rédigés par les plus fougueux parmi les réactionnaires, étaient loin de se montrer satisfaits d'apprendre l'arrestation des principaux républicains de la veille ; ils trouvaient que ce n'était pas suffisant d'avoir jeté dans les cabanons de la Préfecture trois à quatre cents des plus valeureux combattants de Février : dans leur zèle pour la prétendue cause de l'ordre, ils auraient voulu que la moitié

de Paris tînt en suspicion l'autre moitié, et que l'on fit payer chèrement aux hommes de Février leur audacieuse entreprise contre les trônes et les dynasties.

Quant à la garde nationale, elle se montrait fière d'une victoire que personne ne lui avait disputée, et on la vit agir avec l'insolence du vainqueur. Ce ne fut pas assez d'avoir saccagé la maison du citoyen Sobrier, d'avoir vidé les tiroirs de son secrétaire et la caisse de son journal ; cette garde envahit, sans mandat, le domicile du citoyen Cabet, qui n'avait pas même paru à la manifestation, et le dévasta de fond en comble. D'autres domiciles furent aussi envahis et bouleversés. Peu s'en fallut que certains gardes nationaux ne s'en prissent à tous les ateliers où s'imprimaient les journaux républicains. Heureusement, ils étaient trop occupés à se débarrasser de leurs ennemis politiques. Et, en effet, quel excellent coup de filet que celui où l'on prenait à la fois et les membres les plus marquants du parti révolutionnaire, et la plupart des chefs des clubs !

Une chose digne de remarque, c'est que le seul homme qui, en bonne justice, eût dû être arrêté et mis en accusation, le seul réellement coupable dans cette affaire d'entraînement, Huber, fut aussi le seul qui s'échappa, après avoir été arrêté et détenu pendant quelque temps !

Dans la nuit, les prisonniers de l'Hôtel-de-Ville et les principaux parmi ceux gardés ailleurs furent envoyés à Vincennes[1]. Les prisons de la République se rouvrirent pour ceux qui avaient vieilli dans les prisons de la monarchie ; la magistrature de Louis-Philippe poursuivit de nouveau, et avec le même acharnement, les républicains qu'elle avait condamnés tant de fois, sans avoir pu lasser leur constant dévouement à la cause de la liberté. On renouvela contre les précurseurs de la République et contre ceux qui l'avaient fondée en février les lentes tortures des cachots du Mont-Saint-Michel et de Doullens ; on s'attacha à appliquer à des détentions qui n'étaient encore que préventives toute l'horreur du système cellulaire, et l'on jeta dans les cabanons humides et infects des hommes qui naguère couvraient leurs ennemis du manteau de leur popularité.

On fit plus encore ; des fanatiques soutiens de l'ordre, ou plutôt des royalistes cachés sous le masque des républicains *honnêtes* et *modérés*, demandèrent à faire justice eux-mêmes de Barbès, de Sobrier, de Raspail et de Courtais : ils s'offrirent pour aller les fusiller dans leurs cabanons ; et l'on ne dut peut-être qu'à la sévère et impassible surveillance des troupes de ligne que ce crime ne souillât pas le règne de la Commission exécutive. Enfin, on signa dans plusieurs légions, et principalement dans celles des 1er, 2e et 10e arrondissements, composées d'*honnêtes gens*, une pétition demandant le rétablissement de l'échafaud politique. Tel fut le débordement des mauvaises passions déchaînées par la journée du 15 mai, que certains gardes nationaux se crurent permis de faire la chasse *aux clubistes* à coups de fusil[2].

Le mot d'ordre des royalistes, à l'issue de la séance permanente, fut donné à la fois contre les clubs et contre la Préfecture de police. Les gardes nationaux

---

1 Toute la nuit dernière, racontait un journal, Paris n'a cessé d'avoir les apparences d'une ville assiégée. On ne rencontrait partout que troupes et patrouilles... Dans la nuit et ce matin, on a saisi les papiers de plusieurs clubs... Tous les cabanons de la Préfecture de police sont encombrés aujourd'hui de citoyens arrêtés par a garde nationale.

2 L'affaire du passage Molière, où des gardes nationaux de Charonne, fouillant la salle, tirèrent, dans l'obscurité, les uns sur les autres, et laissèrent plusieurs des leurs sur le pavé, prouve dans quelles intentions ces forcenés s'étaient portés contre le club des Droits de l'homme.

réactionnaires criaient donc, dans leurs bruyantes parades : A bas les clubs ! à bas Caussidière ! comme ils avaient crié, le 16 avril, A bas les communistes !

Quant à l'Assemblée nationale, elle reprit sa séance pour donner un libre cours à ses tendances contre-révolutionnaires : elles s'exerçaient déjà contre la Préfecture de police, et le bruit de la révocation de Caussidière était répandu par tous ceux qui désiraient son remplacement.

Disons d'abord que, dès le matin, la place de la Révolution et le pont étaient entièrement interdits à la circulation. Les états-majors, la garde nationale, les huitième et quinzième bataillons de la garde mobile occupaient la place. Le quai d'Orsay, les rues de Lille, de l'Université, de Bourgogne, les jardins du palais de l'Assemblée étaient littéralement couverts de baïonnettes. L'esplanade des Invalides elle-même était occupée par la troupe. Le Louvre resta fermé ; et enfin les bureaux de l'Hôtel-de-Ville ne furent pas même ouverts pour les employés, la garde nationale qui défendait les abords de cette maison centrale ne voulant pas laisser passer ceux munis des cartes qu'ils avaient depuis le 25 février. Ajoutons que, sous prétexte d'un tassement qui se serait opéré dans les tribunes de l'Assemblée nationale, le public n'y fut plus admis.

Ainsi, à l'avantage d'être gardée par vingt mille hommes, la majorité de l'Assemblée nationale joignit, ce jour-là, le bonheur de pouvoir discuter en famille les mesures impopulaires qu'elle méditait ! Le public siffla, il est vrai, la représentation extraordinaire qu'on lui donnait gratuitement le lendemain ; les journaux patriotes tournèrent en ridicule toutes ces précautions posthumes : ils oubliaient que les nouveaux chefs de la force armée, les nouveaux commandants des postes, ne pouvaient s'empêcher de faire preuve de zèle pour leur bienvenue.

On commença par communiquer à l'Assemblée un arrêté du ministre de l'intérieur qui déclarait terminées les fonctions des commissaires généraux dans les départements. C'était combler les vœux de la réaction, tant déchaînée contre ces agents du ministre de l'intérieur !

Ordinairement, la lecture du procès-verbal de la précédente séance est un acte fort indifférent : il n'en fut pas de même le 16 mai. Le Moniteur avait rayé d'un trait de plume, et par ordre, le récit de tout ce qui s'était passé à l'Assemblée nationale depuis sa dissolution jusqu'à la reprise de la séance. Le citoyen Buchez avait cru, dit-il, de la dignité de la représentation nationale de ne pas rappeler les scènes de désordre qui avaient affligé tous les bons citoyens. Mais on reconnut que l'histoire avait aussi ses droits. Toutefois, en remplissant la lacune volontaire, on s'aperçut que le président et le bureau usèrent largement du droit de rectification ; aussi le récit posthume est-il resté en légitime suspicion dans toutes ses parties. Nous avons déjà dit pourquoi. Une circonstance, qui serait passée inaperçue si elle n'eût pas été très-caractéristique, signala encore la lecture de ce procès-verbal. Lorsque le secrétaire lut le passage relatif au général Courtais, dont les épaulettes et l'épée avaient été arrachées par des gardes nationaux, une voix de droite s'écria : Et la croix aussi ! on voulait achever de déshonorer le brave qui n'avait pas voulu faire tirer sur le peuple. Que de fiel dans l'âme des gens *honnêtes* et *modérés* !

Au milieu du tumulte qu'offrait cette séance depuis le commencement, les centres firent silence pour écouter l'un des membres de la Commission exécutive, le citoyen Garnier-Pagès : ils étaient sûrs d'apprendre de bonnes nouvelles.

En effet, il venait faire part des mesures que la Commission exécutive, entraînée par le courant de la réaction, avait prises dans la nuit.

> Dès le matin, dit ce messager, l'ordre a été donné au ministre de l'intérieur d'opérer les arrestations nécessaires.
>
> Soixante-quinze hommes ont été arrêtés au domicile du citoyen Sobrier, où l'on a trouvé des munitions[1].
>
> Le club Blanqui a été cerné ; des papiers et de l'argent ont été saisis[2].
>
> Nous avons pris des mesures nécessaires pour que Blanqui, Barbès, Albert fussent dirigés sur Vincennes. Faut-il dire d'autres noms[3] ?... *(Oui ! oui !)*
>
> Raspail, Quentin ont été arrêtés, et le colonel d'état-major Saisset a été destitué et arrêté.
>
> Les régiments qui entouraient Paris ont été invités à y entrer.
>
> Le corps de montagnards a été dissous, et des ordres ont été donnés pour qu'ils fussent désarmés[4].
>
> Quant à la Préfecture de police, toutes les mesures ont été prises. Nous avons trouvé dans le préfet de police, qui va se rendre dans l'Assemblée, une obéissance complète. Mais son entourage doit être changé. Toutes les mesures sont prises pour que satisfaction soit donnée à l'opinion publique. Que l'Assemblée nationale nous laisse agir, et qu'elle soit bien persuadée que nous ne cesserons nos efforts que lorsque nous aurons assuré le travail par la tranquillité et la tranquillité par l'ordre.

Chacune des mesures annoncées par la Commission avait été vivement applaudie par le côté droit, car c'étaient autant de satisfactions données à l'esprit contre-révolutionnaire. Néanmoins, quelques membres de ce même côté trouvèrent qu'on n'avait pas fait assez : l'idée de voir encore Caussidière se maintenir à la Préfecture de police les contrariait tellement, qu'ils ne purent s'empêcher d'exprimer leurs désirs à ce sujet. Le représentant Bonjean se rendit l'organe de cette opinion.

---

1 Il eût été plus simple de dire que l'on y avait trouvé une partie des munitions que le gouvernement y fit apporter lui-même ; les autres cartouches, ainsi que les deux tiers des fusils, ayant déjà été rendus par Sobrier.

2 Le club Blanqui avait, le soir même, tenu sa séance ordinaire, afin de constater un droit, que ses membres considéraient comme inaliénable. Ils étaient naturellement peu nombreux, lorsqu'il prit fantaisie à un bataillon de la garde nationale d'aller l'envahir et de le fermer ; ce qui eut lieu avec toutes les circonstances ordinaires de saccagement, de bris, de dévastation, de destruction de papiers et de disparition des sommes en caisse.

3 Voilà un gouvernement bien informé ! Il annonce l'envoi de Blanqui à Vincennes, quand ce dernier n'était pas même arrêté. On sait qu'il ne le fut que plusieurs jours après.

4 Voir aux *Pièces justificatives*, la Lettre des montagnards.

Il commença par déclarer que la Commission exécutive ne donnait pas assez de garanties en raison de la confiance qu'on lui témoignait, et qu'il fallait qu'on ne fût plus exposé à des attentats de la nature de celui de la veille.

Puis, arrivant au préfet de police, que la réaction voulait faire tomber :

> Je demande, s'écria le représentant Bonjean, s'il est vrai que les ordres donnés hier n'ont pas été exécutés par le préfet de police. Je demande s'il n'est pas vrai que le personnel de la Préfecture doit être recomposé. Je demande s'il a été pris des mesures pour se défendre contre ces gardes républicains, qui font la force de certains pouvoirs ; car, il faut le dire, chacun se demande d'où surgissent ces uniformes inconnus qui effrayent Paris[1], qui solde ces troupes, qui nomme les officiers ?
>
> Je demande encore s'il n'est pas vrai que, dans un Conseil des membres du pouvoir exécutif, on a discuté cette question de savoir si le citoyen Caussidière resterait chargé de la garde de Paris...
>
> Ordonnez une enquête, et la vérité se fera jour, concluait le citoyen Bonjean. Vous saurez que pendant qu'on proclamait ici un prétendu gouvernement, la garde républicaine semait l'agitation dans la 12e légion : cette garde est animée d'un détestable esprit ; elle ne connaît pas la République, mais un homme seul ; le citoyen Caussidière[2] est son soleil, selon l'expression d'un capitaine de cette garde.

S'il était évident que les réactionnaires voulaient la destitution de Caussidière, il le devenait aussi qu'ils entendaient faire remonter plus haut encore la responsabilité de la journée de la veille : ils mettaient en cause la Commission exécutive elle-même, et ne cessaient de demander une enquête, qui, faite par leurs amis, aurait été évidemment dirigée contre tout ce que les républicains avaient fait depuis la révolution de Février.

M. Lamartine le comprit très-bien lorsqu'il vint défendre les corps militaires anormaux attaqués avec tant d'ensemble et de violence par les contre-révolutionnaires. Ce sont eux, dit-il, et il ne faut pas l'oublier, qui ont maintenu l'ordre dans un moment où Paris était sans force aucune ; ce sont eux qui ont ensuite secondé la garde nationale. Le citoyen Caussidière a toutes ces forces sous ses ordres. Je ne préjuge rien ; mais je déclare, dans mon âme et conscience, qu'il a fait preuve d'autant de zèle que de patriotisme... Que faut-il faire maintenant ? s'écriait cet orateur. Pacifier le pays, et pour cela il faut

---

1 Le représentant Bonjean, qui faisait de pareilles questions, ne savait donc pas qu'il y avait eu en France une grande Révolution ; que ces corps auxiliaires étaient issus de celle Révolution, et qu'ils avaient puissamment contribué à faire régner l'ordre au milieu d'une population immense, toujours agitée, et alors livrée à elle-même sans force publique organisée.

2 C'était une calomnie de présenter la garde républicaine comme animée d'un esprit détestable, et de dire qu'elle ne connaissait pas la République. Cette garde était, sans doute, attachée à son créateur, Caussidière ; mais elle était essentiellement républicaine, essentiellement dévouée à la liberté.

calmer les passions au lieu de les exciter... Sachez, citoyens, nous continuer, pour quelques jours encore, cette confiance qui fait notre gloire et notre force. Ce n'est pas indéfiniment que nous vous demandons de prolonger de quelques jours le pouvoir exécutif entre nos mains ; nous n'en voulons que pour arriver à rétablir l'ordre qui souffre. Soyez sûrs que nous n'aurons rien à vous dire qui ne soit une preuve de notre ardent patriotisme.

Mais au fur et à mesure que le gouvernement s'abaissait, les prétentions des contre-révolutionnaires devenaient plus grandes : le citoyen Baroche déclara que les explications qu'on leur donnait étaient insuffisantes. Il dit que la Commission exécutive était responsable. Il parla de nouveau de l'enquête, et demanda impérieusement la dissolution immédiate et le désarmement de tous les corps armés illégalement.

La séance prenait une tournure désavantageuse pour la Commission exécutive, que les réactionnaires accablaient d'interpellations, lorsque Jules Favre, après avoir repoussé un projet de loi draconien sur les attroupements autour de l'Assemblée, fit passer à l'ordre du jour.

> Ce qui a eu lieu, dit-il, n'a été que l'effet d'une surprise qui ne peut plus se renouveler, maintenant que la population a l'éveil. La législation actuelle est suffisante ; elle eût suffi hier... N'imitez pas vos devanciers ; ils ne surent jamais faire que des lois de circonstance...
>
> — Il faut que l'Assemblée s'en remette à la Commission exécutive et à la garde nationale, ajouta Sénart ; ne paraissons pas trop occupés de notre sécurité : ce serait le moyen d'en préoccuper le public.

L'ordre du jour étant enfin adopté, l'Assemblée reprit la discussion du projet de règlement. Mais elle était inattentive, et une partie des membres quittaient la salle, quand Caussidière y entra ; chacun reprit sa place.

J'ai été accusé dans cette enceinte d'avoir facilité ce qui s'est fait hier par un manque de surveillance, dit-il ; je vous demande un moment d'attention.

Et Caussidière raconta tout ce qu'il avait fait, pendant deux mois et demi, pour faire régner l'ordre. Il exposa qu'au milieu de l'effervescence des passions, au milieu de troubles fréquents, il n'avait jamais demandé qu'un seul mandat d'arrestation contre l'homme qu'on lui désignait sans cesse comme le plus dangereux parmi les exaltés ; et que ce mandat, il ne l'avait pas même mis à exécution.

> Vous comprenez que moi, soldat de la liberté, que moi, qui me suis toujours battu pour la conquérir, je n'aurais pas voulu commencer, dit-il, par un acte arbitraire... ; mais je n'ai pas perdu de vue le citoyen que je regardais comme le chef du mouvement.
>
> Dans toutes les circonstances, ajouta Caussidière, j'ai employé les hommes qu'on poursuit aujourd'hui, et si ces hommes ne m'avaient pas aidé, je n'aurais pu empêcher les manifestations armées. Hier encore, dès le matin, je craignais la manifestation dont vous avez été témoins. J'ai tout fait pour l'empêcher ; j'ai réussi, autant que possible, à faire de l'ordre dans le désordre ; j'ai été dépassé...

J'étais débordé, et je vais vous dire pourquoi...

J'avais des agents, mais tous ne m'obéissaient pas ; j'avais un corps de cent gendarmes, qui ont fait comme les autres peut-être, et qui ont crié. Si j'avais pu sortir hier, comme je l'ai fait aujourd'hui, j'aurais invité une députation à venir près de l'Assemblée : ils auraient exposé leurs motifs, et on aurait évité un grand scandale...

Le corps de la garde républicaine n'avait aucune force, aucune régularité ; ces hommes sont venus me dire : On nous avait promis une organisation régulière ; on nous trompe, et vous avec nous. Alors ils se sont abstenus...

J'ai prévenu le général Courtais ; j'ai prévenu le président ; j'ai prévenu le gouvernement ; j'ai fait enfin mon devoir. D'où vient donc le mal ? C'est la fatalité...

Savez-vous, citoyens, ce que nous devrions faire ? ajoutait Caussidière : agir de manière à ne pas nous faire moquer de nous à l'avenir, de manière à ce que le plus infime des journaux puisse dire de nous que nous sommes incapables de gouverner et d'administrer.

Quant à moi, puisque je suis ici, permettez-moi de faire ma profession de foi. Mes sentiments démocratiques sont connus ; mes passions, mes pensées, sont pour le peuple et pour ceux qui ont souffert pour la grande cause de la liberté...

Un mot en terminant. On a parlé du personnel, qui aurait pu être modifié. Citoyens, je ne pouvais, sans ingratitude, me séparer d'hommes fidèles et dévoués. En résumé, voulez-vous décréter qu'il y aura une garde républicaine ? Voulez-vous les acquérir de cœur et d'âme, ou voulez-vous que je licencie deux mille cinq cents hommes dévoués, qui ont rendu et qui peuvent rendre encore de grands services ? Voilà la question.

J'étais d'avis d'une police de conciliation ; j'en ai proposé le plan au gouvernement ; je lui ai proposé ce que je vous soumets à votre tour, à savoir : d'organiser les gardes républicaines. Avec deux mille cinq cents hommes sages, bien organisés, ayant un bon esprit, vous arriverez à un plus prompt résultat qu'avec dix mille hommes mal disciplinés...

Caussidière, dans le cours de son improvisation, avait dit que si l'on jugeait qu'il ne dût pas rester à la Préfecture de police, il se révoquerait de lui-même. Aucune réponse n'avait été faite à cette question ; mais, à peine était-il descendu de la tribune, qu'une foule d'interpellations lui furent adressées. Le représentant Bavoux lui demanda des explications sur la maison Sobrier, sur les fusils et les munitions qu'on y avait trouves. Il lut une lettre dans laquelle on annonçait que trois barils de poudre avaient été déterrés dans les caves ; qu'on y avait

découvert trente hommes armés de mousquetons, etc.[1]. M. Dupin aîné ajouta qu'il fallait prendre toutes les mesures reconnues nécessaires pour qu'il n'y eût plus d'émeutes à Paris. Il demanda que l'on utilisât dans les ateliers de guerre cette population toujours en disponibilité permanente pour l'émeute. Ils y gagneront par leur travail, dit-il, ce salaire qu'ils touchent sans travailler.

On ne pouvait plus mettre en doute que les réactionnaires ne voulussent faire tomber le préfet de police et la Commission exécutive avec lui ; toutes ces questions tendaient à ce but.

Jules Favre, impatienté, rappela que Caussidière venait de donner les explications les plus complètes. Et comme on lui répondait qu'il ne s'était pas justifié :

> — Je n'ai pas besoin de me justifier, répondit le préfet de police, fort blessé de cette expression.
>
> — Attendez donc que j'aie fini ; faites donc taire un instant ce que vous avez dans le cœur pour que la justice puisse se faire entendre, reprit Jules Favre. Le préfet de police a été entendu. Si les explications qu'il vous a données ne sont pas complètes, questionnez-le encore. Mais il est temps de clore ici l'incident et de laisser à la Commission exécutive le soin d'accomplir le mandat que vous lui avez confié.

Le citoyen Crémieux crut devoir assurer l'Assemblée que toute satisfaction serait donnée à la justice et à l'opinion. Puis, revenant sur Caussidière, qu'il voyait attaqué avec acharnement, et auquel on demandait compte à : la fois et de la fuite d'Huber et de celle de Flotte, et même de ce que Blanqui n'avait pas été arrêté ; Crémieux énumérait toutes les raisons qui avaient engagé le gouvernement provisoire à employer le préfet de police.

> La Commission, ajouta-t-il, avait pris toutes les mesures pour assurer la sécurité de l'Assemblée. Mais, par un malentendu déplorable, le préfet, ami dévoué du gouvernement provisoire, nous avait dit que la démonstration était pacifique, et nous l'avons cru.
>
> — Oui, s'écria alors Caussidière, la manifestation devait être pacifique, et je vous ai dit que je répondais de tout *si on ne faisait pas battre le rappel*. Ceux qui ont donné ces ordres sont seuls responsables du scandale qui a eu lieu, et qu'il eût été facile de prévenir.

A ces mots, une explosion de murmures partis du côté droit fit sentir a Caussidière qu'il était condamné par les réactionnaires.

Vainement Crémieux fit-il sentir à ces membres si susceptibles qu'ils ne s'étaient point trouvés dans les circonstances qu'avait traversées le gouvernement provisoire et le préfet de police ; qu'un monde avait été supporté par eux, sur

---

[1] Tout cela était faux ; mais ces nouvelles n'en produisaient pas moins l'effet qu'on s'en promettait.

leurs épaules, sans qu'une goutte de sang eût été versée. Il fallait des holocaustes, et Caussidière devait succomber.

N'oublions pas de dire que pendant qu'il se défendait à la tribune, la Préfecture de police était comme assiégée par une masse de gardes nationaux, sous les ordres de Clément Thomas, et par des troupes de ligne, commandées par le général Bedeau. Le ministre de l'intérieur, interpellé à ce sujet, répondit qu'en effet il y avait trois ou quatre bataillons de gardes nationaux autour de la Préfecture ; mais qu'il avait recommandé la plus grande modération pour éviter l'effusion du sang. Le ministre oublia d'ajouter que la troupe de ligne et les mobiles y étaient aussi, avec du canon.

Pour comprendre ces préparatifs de guerre civile commandés par l'autorité, il faut savoir que depuis la veille les contrerévolutionnaires avaient répandu les bruits les plus effrayants sur la Préfecture de police. On disait que les montagnards, les gardes républicaines et beaucoup d'autres hommes armés s'y étaient enfermés, en état d'insurrection contre l'Assemblée nationale[1]. On affirmait que Caussidière s'était placé à la tête de tous ces mécontents, et qu'il avait juré de ne point quitter la Préfecture de police que le gouvernement n'eût rendu justice à tous ces républicains si dévoués à la Révolution.

> Ah ! Caussidière ne veut pas quitter la Préfecture ! avaient dit les vainqueurs du 15 mai. Eh bien ! nous allons le faire sortir par la porte ou par les fenêtres !

Et aussitôt des ordres avaient été donnés aux bataillons de gardes nationaux les plus dévoués d'aller faire le siège de la Préfecture.

Depuis plusieurs heures, c'est-à-dire tout le temps que Caussidière avait passé à la Commission exécutive et à l'Assemblée nationale, six mille hommes s'étaient présentés à l'hôtel de la Préfecture pour y assiéger les quinze cents gardes républicaines qui s'y trouvaient. Les gens qui voulaient en finir avec Caussidière et ses gardes du corps n'auraient pas reculé devant un conflit qui eût pu être sanglant. Mais la Commission exécutive avait décidé que les seuls moyens de conciliation seraient employés, persuadée qu'elle était qu'en procédant ainsi, on ne répandrait pas une seule goutte de sang, la Commission étant loin de considérer la Préfecture de police comme en état d'insurrection.

Jules Favre se trouva donc heureux de pouvoir annoncer que la Préfecture était alors occupée simultanément par la garde nationale et par la garde républicaine. Et comme le côté droit lui répondait que cela n'était pas exact, le représentant Ducoux s'empressa de confirmer cette nouvelle.

> L'émotion de l'Assemblée est entretenue par des bruits tellement contradictoires, dit-il, que j'éprouve le besoin de monter à la tribune pour les démentir.
>
> Les montagnards ont évacué, ce matin, la Préfecture de police. J'ai voulu avoir des explications avec le commandant de la garde républicaine, et savoir quels étaient les

---

1 Nul doute que si, au moment où Barbès et ses amis s'installaient à l'Hôtel de-Ville, la garde républicaine et les montagnards s'y fussent portés pour protéger le nouveau gouvernement, les choses n'eussent eu une autre solution ; car, il ne faut pas oublier que la garnison de l'Hôtel-de-Ville fit bientôt cause commune avec le peuple, et que bien des bataillons de la garde nationale s'étaient débandés.

sentiments de ses soldats : il m'a dit qu'ils ne reconnaissaient qu'un maître, qu'un souverain, l'Assemblée nationale. J'ai regretté alors que six mille de nos concitoyens restent depuis ce matin sur les quais, exposés aux ardeurs du soleil. On avait dit que la garde républicaine ne voulait obéir qu'à un seul nom ; j'ai voulu savoir si nous avions affaire à des janissaires ou à des soldats. J'ai vu dans la cour la garde républicaine fraterniser avec les gardes nationaux, très-nombreux, qui ont pénétré dans l'hôtel.

— Je viens de la Préfecture, s'écria aussitôt le citoyen Lucien Murat, et je puis certifier qu'il n'y a pas plus de cinquante gardes nationaux qu'on ait laissés y pénétrer. J'ai voulu parlementer avec le chef de la garde républicaine ; je lui déclinai mon nom, ma qualité de représentant ; je lui dis : Si j'ai l'ordre de Caussidière, vous rendrez-vous ? — Non, me répondit-il, nous sommes ici quinze cents, et nous ne nous rendrons jamais, que sur l'ordre de Caussidière. — Eh bien ! dis-je, ce sera facile ; il est à la Chambre, et je vais vous rapporter son ordre. — Non, répondit-il, nous ne nous rendrons qu'à lui seul, et quand il sera là... Sachez maintenant que si l'on vous dit qu'il n'y a que cent cinquante à deux cents hommes à la Préfecture, on vous trompe ; il y a quinze cents hommes résolus à mourir jusqu'au dernier, non pour la République, mais pour le citoyen Caussidière.

Comme on le voit, il y avait dans l'Assemblée bien des membres qui, soit conviction, soit mauvaise intention, étaient disposés à présenter la Préfecture de police comme en état d'insurrection complète, tandis que des témoins oculaires assuraient qu'il ne s'y passait rien d'extraordinaire, si ce n'est les troupes envoyées pour surveiller la garde républicaine. Il fut même démontré, par les dates, que M. Lucien Murat avait été induit en erreur. Le citoyen Emmanuel Arago mit un terme à l'indécision qui tourmentait l'Assemblée, en faisant rejeter ces rapports contradictoires, et en décidant l'Assemblée à s'en rapporter à la sollicitude de la Commission exécutive à ce sujet.

Un instant après, les citoyens Perrée et Lacrosse, arrivant de la Préfecture, assurèrent qu'ils y étaient entrés avec la plus grande facilité, et qu'ils avaient vu les gardes républicaines fraterniser avec la garde nationale... Reçus eux-mêmes aux cris de Vive l'Assemblée nationale ! ils avaient rapporté une déclaration des gardes républicaines, dans laquelle ils protestaient de leur dévouement à cette Assemblée.

Ainsi s'anéantirent les terreurs calculées dont la Préfecture de police avait été l'objet pendant toute la journée.

Cependant, Caussidière ne s'était que trop aperçu de l'animosité dont il était tout à coup devenu l'objet. Au sortir de l'Assemblée, il se rendit à la Commission exécutive pour y apporter sa démission.

Mais avant, il voulut faire régulariser la position du corps avec lequel il avait si longtemps maintenu l'ordre sans recourir à aucun moyen extrême. Il fut décidé que la garde républicaine, les montagnards et les Lyonnais seraient licenciés ; que les hommes provenant de ces corps seraient versés dans une *garde*

républicaine parisienne que l'on formait, avec deux mille hommes d'infanterie et six cents hommes de cavalerie, pour le service spécial de police de la ville de Paris, et que ce dernier corps, soldé par la ville et placé dans les attributions du ministère de l'intérieur, serait sous les ordres du préfet de police.

C'était régulariser indirectement, ainsi qu'on le promettait depuis longtemps, la position de tous les hommes qui entouraient la Préfecture de police depuis la révolution de Février. Tous les citoyens qui avaient fait ce service par dévouement se retirèrent, et principalement ceux formant le corps dit des montagnards ; les autres, voyant une carrière militaire s'ouvrir devant eux, profitèrent de la nouvelle organisation pour s'y faire admettre. En définitive, il n'y eut de changé que la dénomination et une partie de l'uniforme. La garde républicaine parisienne devait continuer d'être ce qu'elle avait été. Seulement, elle passa sous les ordres d'un autre chef, Caussidière ayant donné sa démission de préfet de police et de représentant du peuple, après avoir obtenu cette régularisation.

Le lendemain, les journaux républicains publiaient les adieux de Caussidière aux habitants de Paris.

> J'ai donné ma double démission de préfet de police et de représentant du peuple, disait-il à ses administrés. Le gouvernement avise à mon remplacement comme préfet ; les électeurs jugeront leur mandataire...
>
> Qu'il me soit permis, en déposant un si rude fardeau, supporté avec courage et dévouement, de vous rappeler quelle était la situation de Paris au 25 février. Vous savez ce qu'elle est aujourd'hui. La population m'a su gré de mes efforts et de leur succès : elle me l'a témoigné à plusieurs reprises, et notamment par les suffrages dont elle m'a honore dans les élections...
>
> Hier, dans le sein de l'Assemblée, je n'ai pu faire que des réponses incomplètes à de vagues insinuations. Je m'expliquerai ultérieurement s'il en est besoin.
>
> Aujourd'hui, je ne veux pas me séparer de mes fonctions sans vous adresser mes vœux les plus ardents pour l'affermissement de vos libertés, et de l'ordre qui les protège... Une bonne police assure, plus puissamment que toute autre combinaison, du travail au peuple, à ce peuple parisien dont le bien-être était, je l'avoue, et sera toujours ma première préoccupation, pour lui-même, pour vous tous et pour la République.

Grande fut la joie des contre-révolutionnaires lorsqu'ils virent à terre l'homme du peuple et de la Révolution ; leurs journaux chantèrent victoire ; ils se promirent bien de ne point s'arrêter en si bon chemin.

Quant aux gardes républicaines, objet de la défiance et de la haine de tous les royalistes, ceux-ci les insultèrent et les calomnièrent, suivant leur habitude. Ces hommes si dévoués à la République, à laquelle ils avaient spontanément offert leurs services dès le moment de la chute du trône ; ces. hommes qui, pendant trois mois, avaient veillé nuit et jour au maintien de l'ordre ; qui ne s'étaient

jamais plaints des fatigues et des privations qui leur furent imposées, répondirent avec indignation.

S'adressant à la population parisienne :

> Citoyens, leur dirent-ils, on nous a calomniés ; on a voulu faire de nous des hommes dangereux et hostiles aux institutions que nous avons proclamées ensemble sur les barricades.
>
> Quelques journaux disent que nous avons capitulé et que nos chefs se sont rendus à discrétion. Il n'y a pas eu, il ne pouvait y avoir de capitulation, parce qu'il n'y avait ni assiégés ni assiégeants ; il n'y avait que des frères.
>
> Des forces imposantes sont, venues, il est vrai, prendre possession de la Préfecture de police, où nous étions : à leur approche, nous avons reconnu des frères qui, la veille encore, nous serraient la main, et les portes se sont ouvertes. Si nous avions été ce que la malveillance disait, nous pouvions repousser la force par la force ; mais le sang eût coulé : nous avons préféré leur tendre la main et ne point avoir de victimes à déplorer.
>
> Dites-nous maintenant si nous sommes des hommes sanguinaires, ennemis de l'ordre ; dites-nous enfin si nous ne méritons pas les sympathies de nos concitoyens et le titre de garde républicaine parisienne ? — *Vive la République !*

Hélas ! ces braves croyaient être arrivés à une position régulière : ils ne réfléchissaient pas qu'ils portaient avec eux les stigmates de leur péché originel, et qu'on ne leur pardonnerait jamais d'avoir contribué à fonder la République sur les ruines de la monarchie. Ils devaient s'attendre, eux et leurs chefs, à toutes sortes de persécutions ; ils devaient s'attendre à être de nouveau dissous, désorganisés et réorganisés dans le sens le plus réactionnaire, et enfin à être licenciés et jetés sur le pavé, comme un citron dont on a exprimé le jus, lorsque leur popularité eut été compromise.

Après un an de vicissitudes et d'humiliations de toutes sortes éprouvées par ce corps d'élite sous tous les rapports, les gardes républicaines, tant de fois baptisées de noms différents, tant de fois dépouillées de leurs uniformes, de leurs plumets, de leurs ornements militaires, n'existèrent plus que dans les Annales de notre Révolution de 1848 ; et l'on put lire dans le Moniteur du 14 juillet de l'année suivante la note ci-après :

> La Commission chargée d'examiner le projet de loi présente par le ministre de la guerre relativement à l'incorporation dans l'armée et dans la nouvelle garde républicaine de quelques officiers de cette même garde, s'est réunie ce matin, et à résolu de proposer à l'Assemblée le rejet du projet de loi.

C'était logique. On ne pouvait pas mêler parmi les anciens officiers royalistes de la garde municipale sous Louis-Philippe, des officiers entachés de républicanisme !

CHAPITRE X

Cris de fureur poussés contre les clubs. — Décret de la Convention pour protéger les sociétés populaires. — Loi proposée contre les réunions tenues en armes. — Sophismes entassés par le ministre de l'intérieur. — Proposition de M. Isambert pour la suppression des clubs. — Mauvais accueil qu'elle reçoit de l'Assemblée. — Vues liberticides de la réaction. — Loi qui interdit le territoire français à Louis-Philippe et à sa famille. — On oublie la dynastie Bonaparte. — Adresse au peuple français. — Jactance et excès de zèle après la panique. —Violences du côté droit. — Adresse des chefs de la garde nationale. — Le côté droit n'aperçoit pas la réaction. — Signes auxquels elle se fait connaître. — Audacieuse proposition du réactionnaire Dabeaux contre les décrets du gouvernement provisoire. — Réponse du citoyen Crémieux. — Pensées intimes des contre-révolutionnaires. — Ils profitent de toutes les circonstances difficiles pour arriver à leur but. — Fête du 21 mai. — Détails de cette grande cérémonie. — Les journaux républicains constatent les acclamations qui ont salué la république démocratique. — Mot de Saint-Just sur la Constituante de 1791.

Hier et aujourd'hui, disait un journal qui, de son propre aveu, ne s'était jamais fait l'écho des clubs, nous avons entendu des cris qui nous ont fortement attristés. Dans certains quartiers, sur les quais et les boulevards, des individus isolés criaient : *A bas les Clubs !* Ces véhémentes protestations avaient sans doute pour cause la manifestation conduite par les présidents des clubs de Paris. Nous ne saurions nous élever trop énergiquement, disons-le encore une fois, contre l'action coupable de ceux qui ont envahi l'Assemblée nationale et violé la salle des délibérations des représentants du peuple. Mais si la liberté de la tribune doit être à l'abri des menaces et des violences, la liberté de réunion du peuple est aussi une liberté sacrée, et il n'est donné à personne de vouloir la détruire[1].

---

[1] Voici, sur les clubs, un décret de la Convention nationale, fort peu connu, que nous empruntons à l'*Histoire des jacobins*. Quoiqu'on ait oublié de préciser sa date, il est probable qu'il doit avoir été rendu le 25 ou le 26 juillet 1793.
La Convention nationale décrète ce qui suit :
Art 1er. Toute autorité ou tout individu qui se permettrait, sous quelque prétexte que ce soit, de porter obstacle à la réunion ou d'employer quelque moyen pour dissoudre les sociétés populaires, sera poursuivi comme coupable d'attentat contre la liberté et puni comme tel.
Art. 2. La peine contre les fonctionnaires publics qui se seront rendus coupables de l'un ou de l'autre de ces délits est de dix ans de fers.
Art. 3. Les commandants de la force publique qui agiraient ou donneraient des ordres pour agir à l'effet d'empêcher la réunion, ou pour dissoudre les sociétés populaires, s'ils sont porteurs d'une réquisition écrite, seront condamnés à cinq ans de détention ; s'ils ont agi sans réquisition, ils subiront dix années de fers.

Ces cris contre les clubs, que tout le monde aurait pu entendre, comme le mois précédent on avait entendu crier *A bas les communistes !* indiquaient assez que la réaction avait mis à l'ordre du jour la destruction des sociétés populaires. Il n'y avait là rien que de très-naturel et de fort conséquent de la part de ces hommes qui font profession de détester les libertés publiques et de travailler aveuglément à leur ruine lorsqu'elles sont consacrées. Les sociétés populaires étaient en effet le plus grand obstacle que les contre-révolutionnaires pussent rencontrer pour battre en brèche la République ; aussi les avait-on vus, depuis l'événement du 15 mai, travailler de toutes leurs forces et par tous les moyens à l'anéantissement de ces ardents foyers de la Révolution. Non-seulement ils avaient poussé la garde nationale aristocratique à fermer, de son autorité, les salles qui lui avaient été indiquées, mais encore à soulever contre les clubs la partie ignorante ou timorée de la population, et à leur en faire demander la suppression.

Nous avons déjà vu des membres de la Commission exécutive promettre au côté contre-révolutionnaire de l'Assemblée que les clubs dangereux, ceux qui délibéraient, en armes[1], seraient fermés ; et, dès la veille, le citoyen Garnier-Pagès avait même annoncé la fermeture du club Blanqui et de celui des Droits de l'homme. Il ne restait plus qu'à régulariser ces mesures, aussi liberticides qu'arbitraires.

Dans la séance du 17 mai, le ministre de l'intérieur, Recurt, après avoir déclaré que les moyens pris par l'autorité pour assurer la tranquillité publique avaient eu le meilleur résultat, annonça que le général Cavaignac était nommé au ministère de la guerre, que le citoyen Trouvé-Chauvel remplaçait Caussidière, et que la Préfecture de police était paisiblement occupée par la garde nationale mobile et sédentaire. C'était là l'exorde obligé des moyens prétendus urgents que la Commission exécutive avait été entraînée à proposer.

> Vous avez proclamé solennellement la République, dit enfin le citoyen Recurt ; la France a répondu à votre voix par des cris d'enthousiasme. Il ne s'agit pas seulement d'empêcher toute restauration monarchique ; il faut aussi assurer, par des mesures énergiques, la régularisation et le maintien de la révolution que vous avez proclamée. Il importe de mettre un terme à de coupables espérances...
>
> — Accouchez donc ! criait le côté gauche, impatienté de toutes ces circonlocutions ; Accouchez donc !

Art. 4. Les particuliers coupables des délits ci-dessus, et ceux qui auraient enlevé ou ordonné d'enlever les registres ou documents des sociétés populaires, seront poursuivis et punis de cinq années de fers.
Art. 5. Les administrateurs de départements et de districts et les municipalités seront tenus, sous leur responsabilité, de veiller à ce que les délits de cette nature, qui se sont commis avant la promulgation de la présente loi, soient promptement réparés.
Art. 6. Les procureurs généraux syndics, les procureurs syndics et les procureurs des communes seront tenus de dénoncer, et les accusateurs publics de poursuivre tous les délits de cette espèce qui viendront à leur connaissance, à peine de destitution.

1 Jamais aucun club n'avait délibéré ni ne s'était rassemblé en armes ; mais il fut facile au gouvernement de prouver que des fusils avaient existé dans les locaux occupés par les bureaux des clubs, car, dans ce moment-là, chacun ayant son fusil, le déposait dans les lieux le plus à sa portée.

— Notre Révolution doit être modérée, reprenait le ministre, assez embarrassé de savoir comment il se tirerait de la mauvaise voie où on l'avait engagé, probablement malgré lui ; mais elle doit trouver sa force dans la modération même : elle doit empêcher le retour des excès dont vous avez été les témoins, et arrêter dans leurs coupables tentatives les insensés qui voudraient aujourd'hui attenter à la République, en rêvant une restauration impossible. C'est dans ce but que nous venons vous présenter le décret suivant :

L'Assemblée nationale, considérant que le droit de réunion et d'association n'existe qu'à la condition d'être pacifiquement exécuté ; que toute réunion armée est exclusive de l'ordre et attentatoire à la liberté publique, décrète :

Art. 1er. Toute réunion armée est interdite.

Art. 2. Quiconque sera trouvé, dans une réunion, porteur d'armes ostensibles ou cachées sera puni d'un emprisonnement de treize mois à deux ans.

C'était un décret inutile, une superfétation législative, puisque, dans tous les temps, il avait été défendu aux Sociétés populaires de se réunir en armes. On comptait calmer ainsi l'irritation des réactionnaires contre les clubs, auxquels ils reprochaient leurs rassemblements en armes[1].

Mais les contre-révolutionnaires s'attendaient à des mesures plus sévères à l'égard des réunions publiques ; et l'on vit le citoyen Isambert demander la parole pour soumettre à l'Assemblée un autre projet de loi contre les clubs.

Voici ma proposition, dit-il au milieu d'un tumulte que le président ne peut maîtriser.

— Ecoutez ! écoutez ! s'écrient une foule de membres ; c'est curieux !

— Voici ma proposition, reprend le citoyen Isambert, sans s'inquiéter des sarcasmes de ses collègues.

Les clubs ou réunions permanentes sont prohibés.

Au milieu d'une exclamation à peu près générale, provoquée par ce projet de loi, on entend plusieurs voix s'écrier : C'est incroyable ! c'est par trop fort ! Relisez cela, citoyen Isambert, c'est curieux !

Et le conseiller à la Cour de cassation relit son projet en entier.

Art. 1er. Les clubs ou réunions permanentes sont prohibés.

---

1 Une mesure qui atteignit au cœur un grand nombre de clubs fut celle qui ôta aux sociétés populaires la jouissance des salles et autres locaux appartenant au gouvernement ou à la ville. Cette mesure, exécutée avec rigueur, et tout à coup, jeta dans la rue une foule de réunions qui s'étaient installées dans ces locaux après en avoir obtenu la permission. On fut obligé de louer, à grands frais, des salles mal situées, étroites ou incommodes, et toutes les sociétés populaires n'en trouvèrent pas facilement dans l'intérieur de Paris. Ce fut là une sorte de veto légal mis sur les sociétés. Le gouvernement put ainsi se montrer impunément contre-révolutionnaire ; *il était dans son droit !*

> Art. 2. Les citoyens ont le droit de se réunir pour signer des pétitions.

Des interpellations d'une extrême vivacité sont adressées aussitôt à l'auteur de ce projet de loi : une foule de membres groupés autour de la tribune lui font à la fois les reproches les plus vifs. Ce sont les lois de septembre ! s'écrie-t-on. — Comment osez-vous les reproduire après les journées de Février ! — Vous êtes toujours les mêmes !

— Citoyens, reprend l'auteur de la malencontreuse proposition, permettez-moi d'appuyer de quelques réflexions les deux articles que je vous présente. — Non ! non ! s'écrie-t-on de toutes parts, c'est inutile. Mais le citoyen Isambert ne veut pas avoir fait en pure perte les études historiques sur lesquelles il appuie son projet de loi. La Convention, dit-il, a aboli les clubs...

— L'exemple est bien choisi, lui répond-on ; vous vous emparez des plus mauvais jours de la réaction thermidorienne. Et une foule de voix couvrent celle de l'orateur réactionnaire, qui se perd dans le tumulte. De tous côtés on demande la question préalable. Le président la met aux voix, et l'Assemblée la vote à l'unanimité. Personne n'osant se présenter pour appuyer la proposition du citoyen Isambert, le président déclare encore qu'il ne lui sera pas donné de suite.

Toutefois, les républicains sincères ne se méprirent pas sur l'espèce de réprobation unanime soulevée par le projet du citoyen Isambert : les vues liberticides qu'il recélait n'étaient pas si généralement repoussées que le résultat eût pu le faire croire. Il y avait dans l'Assemblée bien des républicains du lendemain, hommes sans principes, bien des contre-révolutionnaires qui pensaient comme l'auteur de la proposition ; mais ils sentaient qu'il ne fallait pas aller si vite, si on voulait arriver, et le projet Isambert, jeté comme un ballon d'essai, fut abandonné par tous ceux qui l'auraient soutenu, si le vent ne lui eût pas été si contraire. Ce n'était pas une partie perdue pour les réactionnaires ; elle n'était qu'ajournée.

Le gouvernement en resta là, lui aussi. Il déclara même qu'il ne proposerait aucune loi sur les attroupements, ainsi que l'aurait voulu le représentant Billault, ni sur les cris séditieux, parce que, dit le ministre de l'intérieur, il existait à cet égard des lois qu'on pouvait faire exécuter jusqu'au moment où elles seraient révisées par l'Assemblée nationale. Seulement, le ministre annonça que, dans le but de prévenir des tentatives coupables, le gouvernement se trouvait dans la nécessité de présenter le décret suivant :

> Le territoire de la France, qui a été interdit à perpétuité à la famille de Charles X par la loi de 1832, est interdit également à Louis-Philippe et à sa famille[1].

---

[1] Quelques jours après, les trois fils de Louis-Philippe, François, Henri et Louis d'Orléans, connus sous les litres de prince de Joinville, duc d'Aumale et duc de Nemours, protestèrent contre ce projet de décret, comme étant, à leur égard, une mesure dont leurs antécédents et leurs sentiments devaient les garantir. L'Assemblée écouta froidement la lecture de ces réclamations, et se borna à ordonner le renvoi de ces lettres à la Commission chargée d'examiner le projet de loi. A la séance du 24 mai, le décret fut adopté, malgré l'opposition du député Vezin, par une immense majorité ; une soixantaine de membres seulement votèrent contre.

Le projet fut accueilli avec faveur. Mais on se demandait pourquoi, dans un moment où il surgissait des prétendants de tous côtés, on se bornait à une loi particulière, au lieu d'une mesure générale qui eût mis dans la même catégorie tous ces prétendants, à quelque dynastie qu'ils appartinssent. Les républicains ne sauraient être assez sévères à ce sujet, et une République naissante ne doit pas se montrer généreuse envers ses ennemis les plus dangereux.

On savait tout cela ; mais on feignait de croire que la liberté ne devait pas redouter celui qui, à Strasbourg et Boulogne, s'était sérieusement présenté pour revendiquer des droits dynastiques et un trône. On oublia la puissance des noms sur le vulgaire, et l'on se jeta dans les questions les plus oiseuses en présence de celle qui devait les dominer toutes.

> Nous n'avons pas le courage d'analyser ici les cent propos interrompus qui ont coupé la discussion sur le règlement et ses modes, disait un journal en train de faire justice des projets Isambert et Billault[1] ; mais tous les démocrates apprendront sans doute avec bonheur que les citoyens Dufaure, Vivien, Dupin et de Beaumont sont au nombre des Solons chargés de nous tailler une Constitution républicaine démocratique. Qu'on nous ramène aux carrières... de Louis-Philippe !

Le reste de la séance se passa tumultueusement à entendre, à comparer, à adopter, puis à ajourner pour être votée le lendemain, une proclamation au peuple, dans laquelle l'Assemblé se félicitait de n'avoir point accepté, par aucune délibération, l'oppression de la force.

La jactance et l'excès de zèle après l'événement caractérisèrent tellement les suites de la journée du 15 mai, qu'on se croirait encore en pleine monarchie. Des discours, des adresses, des projets de loi, des propositions de toutes sortes, tout cela foisonne en ce pays et dans ce temps, disait à ce sujet un journal justement indigné ; il n'y a de rare que les actes de patriotisme et les idées républicaines... C'est une avalanche de vanités qui veulent que des noms soient inscrits au *Moniteur*... Le citoyen Charras avait bien raison quand il disait à toutes les mouches du coche qui voltigeaient autour du char de l'Etat depuis le 15 au soir :

> Je suis excessivement peiné, citoyens, de voir que lorsque l'émeute a envahi cette enceinte, si peu de voix se soient élevées pour protester contre l'attentat, et qu'aujourd'hui il s'en élève de toutes parts pour attaquer tant de citoyens de cœur !

En effet, c'était à qui se montrerait plus irrité contre les hommes jetés dans les prisons, plus violent dans les moyens de punition : le côté droit oubliait sa

---

[1] Le projet de loi présenté par le citoyen Billault, dans la séance du 16 mai, portait que, pour assurer la liberté des opinions de l'Assemblée nationale, tout attroupement serait défendu dans un rayon de quinze cents mètres du lieu où siège la représentation nationale : après trois sommations, l'attroupement devait être dissipé par la force. La peine du bannissement devait être appliquée aux contrevenants.

mission de législateur pour se faire dénonciateur[1]. Vainement lui criait-on : L'ordre règne, les accusés sont en prison et la justice informe. Laissez donc passer la justice et l'enquête, citoyens constituants ; gardez l'altitude sévère et calme d'un pouvoir organisateur ; ne faites point la besogne des parquets et la chasse des rues ; surtout ne donnez pas pour préface à votre Constitution des pénalités qui suent la colère et la peur. (*Réforme*.)

Nous avons déjà dit que la garde nationale réactionnaire était devenue en quelque sorte le gouvernement du pays, tous ses désirs se trouvant convertis en décrets par la majorité antirévolutionnaire de l'Assemblée nationale. Heureusement toute la garde nationale n'était pas arrivée au même point de contrerévolution. La plupart des chefs, élus sous l'influence des premiers votes du suffrage universel, se montraient encore trop bons citoyens pour marcher sur la ligne que se traçaient déjà un grand nombre de députés. Cela résulte du moins de la réponse faite au nom de la garde nationale parisienne à l'Assemblée pour la remercier du décret porté en vue d'honorer la conduite de cette garde.

> Citoyens représentants, vous avez déclaré que la garde nationale avait bien mérité de la patrie. Ses chefs de légion vous en remercient en son nom. Armée pour la défense de la République, elle accomplit son devoir... La représentation nationale peut compter sur l'appui que nous lui prêterons toujours, décidés que nous sommes à repousser toute démonstration anarchique et *toute pensée réactionnaire*.

La lecture de cette adresse, faite par le nouveau général en chef de la garde nationale parisienne, produisit des effets bien différents au milieu de l'Assemblée nationale : le côté républicain vit, dans cette dernière phrase, l'intention de relever la bannière républicaine, un moment affaissée sous l'orage ; mais le côté opposé considéra cette déclaration comme une insulte, en ce qu'il n'apercevait pas de réactionnaires.

> Il n'y a pas de réactionnaires ! *s'écriaient les républicains de la veille*. Quelle est donc la pensée de ce groupe de royalistes qui, par l'intrigue, la parole et le vote, paralysent les travaux sérieux et traquent la Révolution en pleine assemblée ? Il n'y a pas de réactionnaires ! A quoi tendent donc les injures, les calomnies, les provocations furieuses qui sifflent soir et matin dans les journaux de la contre-révolution ?...
>
> Il n'y a pas de réactionnaires ? dites-vous.
>
> Vous n'avez donc pas médité les vues et les intentions de ces représentants qui, par l'organe du citoyen Dabeaux, proposaient, dans la séance du 20 mai, de soumettre à l'examen de comités compétents les décrets du gouvernement provisoire rentrant dans les attributions du pouvoir législatif ?

---

[1] L'histoire de celle époque doit conserver le mot que l'indignation arracha au représentant Sarrut, en entendant un de ses collègues s'acharner contre le préfet de police Caussidière : Etes-vous donc un pourvoyeur de bourreau ? cria Sarrut. Et cette sanglante apostrophe arrêta peut-être plus d'une nouvelle dénonciation.

> Ecoutons-le développer sa proposition, et vous verrez s'il n'y a pas de réaction.
>
> Au nombre de ces décrets, disait ce membre du côté droit, figure en première ligne celui qui a aboli la contrainte par Corps... Je citerai encore le décret qui a modifié la loi sur les faillites, en autorisant les tribunaux de commerce à surseoir trois mois aux poursuites des créanciers.
>
> En matière criminelle, ajoutait cet organe avoué de la réaction, je citerai le décret qui modifie l'institution du jury : c'est là, disait-il, un point qui doit être soumis à l'Assemblée.
>
> La même observation est faite pour le décret qui a aboli là peine de l'exposition.

Puis, passant à un autre ordre d'idées, l'orateur de la réaction parlait du décret qui avait aboli l'esclavage.

> Ce décret, *convenait-il*, a été dicté par l'humanité ; mais il n'en doit pas moins être modifié dans certaines dispositions : il faut sauvegarder les intérêts des colons, qui sont des Français, dés compatriotes.
>
> Je ne citerai pas tous les décrets rendus en matière d'impôts, ajoutait le citoyen Dabeaux ; le budget n'a pas encore été présenté ; quand il le sera, toutes les questions soulevées par ces divers décrets pourront être examinées.
>
> Je pourrais parler encore des décrets qui ont ordonné la vente des forêts domaniales. Vous savez, citoyens, combien de tout temps on a tenu à l'existence des forêts domaniales : l'Assemblée seule peut décider l'urgence de l'aliénation et la mesure dans laquelle elle peut être faite.
>
> Voici le fond de ma proposition :
>
> Des doutes se sont élevés contre la légalité de ces décrets : je ne conteste pas cette légalité ; mais, pour faire cesser le doute, il faut que l'Assemblée se prononce.
>
> Mais il n'y a pas eu seulement doute, il y a eu contestation entre jurisconsultes. Il est des tribunaux qui se refusent à accepter la légalité du décret qui a aboli la contrainte par corps et qui continuent à l'appliquer...
>
> Des doutes d'une autre nature se sont élevés...
>
> On prétend que ces décrets sont émanés d'un gouvernement transitoire ; que l'Assemblée nationale peut seule donner une sanction à ces décrets ; c'est votre sanction seule qui peut prouver à la France que la plupart de ces décrets sont utiles, sont indispensables au bien du pays.

Il était impossible de se méprendre sur la pensée qui avait dicté cette proposition réactionnaire au suprême degré. N'était-il pas évident qu'on voulait contester au gouvernement provisoire le droit de rendre les décrets qu'il avait portés dans l'intérêt de la République ? N'était-il pas clair aussi que les contre-

révolutionnaires s'attaquaient principalement à tout ce que le gouvernement provisoire avait conçu de plus noble, de plus humanitaire, de plus en harmonie avec la révolution sociale faite par le peuple ? Combien ne fallait-il point d'audace pour mettre au ban législatif les décrets sur la contrainte par corps, sur les faillites, sur le jury, sur l'exposition, et celui qui abolissait l'esclavage ! La contre-révolution seule pouvait oser ce que le député Dabeaux demandait. Non ! ils n'avaient rien appris ceux qui, d'un trait de plume, voulaient effacer de l'histoire la place occupée par ce gouvernement provisoire, qui avait semé tant de bonnes idées sur le terrain déblayé par la révolution de Février ! C'était renouveler les maladresses et les fautes commises par la royauté après les Cent-Jours ; c'était enfin une insulte faite collectivement aux hommes que le peuple avait portés au pouvoir le jour où, de sa main puissante, il renversa un trône déshonoré et. une royauté détestée.

Le gouvernement provisoire tout entier devait protester, comme le firent les journaux révolutionnaires, contre cet excès d'insolence. Le citoyen Crémieux fut le seul qui parut à la tribune, et encore ses paroles se ressentirent-elles de l'état de suspicion où les réactionnaires tenaient et l'ancien gouvernement provisoire et la Commission exécutive.

> Le préopinant, *dit cet ancien membre du gouvernement*, *a de bonnes intentions*, je n'en doute pas ; mais il a oublié deux choses : d'abord ce qu'était le gouvernement provisoire, et ce qu'est l'Assemblée nationale. Le gouvernement provisoire a dû rendre des décrets pour la sûreté et dans l'intérêt de la République ; il l'a fait... Certes, l'Assemblée nationale a le droit de modifier les lois. Mais, soumettre à un examen préalable chacun des décrets qui ont été rendus par le gouvernement provisoire, ce serait mettre en suspicion le dévouement, le zèle des hommes qui ont accepté avec bonheur le soin de veiller sur le pays.
>
> On propose de réviser nos décrets. Eh bien ! par le premier, nous avons proclamé la République. Est-ce ce décret que l'on veut réviser ? — Non ! non ! *s'écrient un grand nombre voix*. — Un autre décret a établi le suffrage universel, reprend le citoyen Crémieux, faut-il le réviser ?... Le gouvernement provisoire ne peut pas se laisser mettre en discussion. Je demande donc qu'on décrète qu'il n'y a pas à délibérer.

Et comme l'immense majorité demandait à aller aux voix, le citoyen Baze, l'un des réactionnaires déjà bien connus, se récria contre cette précipitation. La matière est assez grave, dit-il, pour qu'on ne doive pas clore la discussion après le discours d'un ministre ; je demande à présenter quelques observations.

L'Assemblée, n'ayant pas voulu prolonger cette scandaleuse discussion, décida qu'il n'y avait pas lieu à délibérer.

Mais la proposition faite par le citoyen Dabeaux n'était, pas un fait isolé ; c'était la pensée des réactionnaires de l'Assemblée, qui se promirent bien d'être persévérants. Ruiner le pouvoir dans le présent, l'empêcher pour l'avenir, le dégrader dans le passé, disait la presse républicaine, tel est le système que poursuit la sainte église des réactionnaires.

En effet, ils surent profiter de toutes les circonstances favorables à leurs projets, de tous les événements que la France eut à déplorer, pour obtenir, en détail, ce que l'Assemblée ne leur eût jamais accordé si elle eût pu apercevoir d'un coup d'œil tout le terrain que la réaction voulait faire perdre à la révolution de Février.

Au milieu des attaques incessantes qui s'adressaient tantôt à l'ex-gouvernement provisoire, tantôt à la Commission exécutive, à ce pouvoir issu, peu de jours avant, de l'Assemblée elle-même, on célébra enfin la fête qui devait avoir lieu le dimanche précédent. Ce fut une assez triste chose que ces pompes et ces magnificences déployées au moment où les arrestations étaient à l'ordre du jour, et où les prisons regorgeaient de républicains de la veille, de ceux qui avaient contribué de toutes leurs forces à la fondation de celte République au nom de laquelle la magistrature de Louis-Philippe les poursuivait à outrance, comme au temps de la monarchie. Combien de gens ne durent pas aussi regretter d'apprendre que l'on venait de jeter un million à ces entrepreneurs de tous les régimes, lorsque tant de malheureux pères de famille étaient en proie aux plus poignants besoins !

Mais il fallait passer en revue les soldats de l'ordre, non-seulement ceux de Paris et des banlieues, mais encore tous ceux arrivés en grand nombre, depuis trois à quatre jours, de toutes les contrées de la France ; car il ne faut pas oublier que pendant la panique du 15, le télégraphe avait appelé au secours de Paris les gardes nationaux d'une foule de départements voisins.

Cet appel au fédéralisme fut entendu, dit à ce sujet l'auteur du *Prologue d'une Révolution* ; il vint des gardes nationaux des départements les plus reculés. En route, ils apprenaient que Paris était parfaitement tranquille ; n'importe, il fallait, bien venir, aux frais de l'Etat, crier *Vive l'Assemblée nationale !*

En compensation, les ouvriers et les étudiants s'étaient généralement abstenus de paraître à la fête, et leur place était restée vide. C'est, dit un journal qui mentionnait cette abstention comme une preuve du tact que possède le peuple, c'est qu'il y avait du deuil dans les âmes !

Mais si le programme ne tint pas sa promesse à l'égard de bien des corporations et des jeunes gens des écoles, la fête n'en fut pas moins remarquable ; favorisé par une belle journée, le reste de la population s'était rendu au Champ-de-Mars avec empressement.

Voici la description de la fête du 21 mai, que nous puisons dans les journaux qui s'en sont occupés.

> En se dirigeant du pont d'Iéna vers l'Ecole-Militaire, on voyait d'abord quatre grands mâts surmontés d'oriflammes tricolores ; puis, en entrant dans le Champ-de-Mars, deux pyramides triangulaires, pavoisées de nombreux drapeaux, ayant chacune à leur base trois statues colossales et allégoriques. On lisait sur les faces de ces pyramides les noms des principales villes de France et des pays amis.
>
> Au milieu du Champ-de-Mars s'élevait la statue gigantesque de la République, la main gauche appuyée sur l'autel de la patrie, la droite armée d'un glaive et tenant une guirlande : sa tête était surmontée d'un bonnet phrygien. A quelques pas de cette statue, on en voyait deux autres représentant la guerre et la marine.

> Dans la grande avenue s'élevait une estrade en amphithéâtre, découverte et adossée à l'Ecole-Militaire : on y montait par un large escalier de. huit marches, et on y avait préparé des rangs de chaises pour les représentants, les membres de la Commission exécutive, les ministres, les corps constitués. Sur le derrière, on avait disposé des banquettes pour les personnes munies de billets. A droite et à gauche on remarquait deux pavillons couverts portant les écussons des douze légions de la garde nationale de Paris. Au pied de l'estrade, que gardait un bataillon de la garde mobile, se tenaient les choristes engagés pour chanter des hymnes patriotiques.

Dès six heures, les tambours de la garde nationale battirent le rappel ; à sept heures, la troupe de ligne et la garde mobile arrivaient au palais de l'Assemblée nationale, dont la garde leur avait été confiée.

Pendant que les représentants du peuple se réunissaient avec les principaux corps constitués, les membres de la Commission exécutive, les ministres et les citoyens se portaient en foule au Champ-de-Mars et sur le passage du cortège.

A neuf heures et demie, les premières colonnes de la garde nationale s'étaient massées sur les côtés du Champ-de-Mars, derrière les pavillons, laissant la grande allée du centre entièrement libre. Quelques instants après, le cortège se mit en marche, dans l'ordre suivant :

Un escadron de garde nationale à cheval, la 5e légion, le 73e de ligne, les membres du pouvoir exécutif, les ministres, l'Assemblée nationale, dont on reconnaissait les membres à leurs nouvelles décorations à la boutonnière, les maires de Paris et de la banlieue.

L'Etat-major de la garde nationale, les vainqueurs de la Bastille avec leur étendard, la garde nationale mobile, les blessés de Février avec leur bannière, les décorés de Juillet, drapeaux en tête ; les délégués des départements : l'Ain marchait le premier et les autres suivaient par ordre alphabétique ; la garde nationale de Compiègne, étendard et musique en tête ; la députation belge, les Italiens, l'Institut et les Académies ; les hommes des ateliers nationaux, portant de nombreuses bannières ; les députations allemandes et irlandaise, les Orphéonistes de Paris, les montagnards, les vieux soldats de l'empire, revêtus de leurs uniformes historiques ; les prisonniers (les pontons de Cadix, les écoles, l'artillerie de la garde nationale, la 2e légion de la banlieue, la garde nationale à cheval de la banlieue.

A une assez grande distance marchaient les délégués du commerce de Paris, les compagnons de tous les devoirs avec leurs chefs-d'œuvre sur des brancards ; le personnel de l'administration des tabacs.

Venait ensuite le char allégorique traîné par huit chevaux de labour et de trait : ce char avait la forme d'un autel surmonté de deux mains d'or qui s'unissaient sur les côtés. Un chêne, une charrue, des instruments aratoires et des fruits, une gerbe, des plantes et autres emblèmes ornaient ce char de la République, derrière lequel marchaient trois cents jeunes filles choisies dans d'honnêtes familles d'ouvriers, vêtues de robes blanches, parées d'écharpes nationales et le front ceint de feuilles de chêne.

A la suite du char allégorique on remarquait une charrue à vapeur d'un nouveau système, et déjà soumise à des expériences ayant donné de bons résultats.

Derrière marchaient encore les ateliers des femmes, suivis de plusieurs bataillons de la troupe de ligne et de la garde nationale.

A dix heures et demie, le défilé a commencé devant l'estrade de l'Assemblée nationale. Les chants patriotiques, la musique des régiments, des légions, les coups de canon qui retentissaient de l'hôtel des Invalides aux hauteurs de Chaillot, formaient un étrange et magnifique concert.

A six heures du soir, la garde mobile et la troupe de ligne ont commencé à défiler ; il fallut longtemps pour que ce défilé fût achevé, et lorsque les corps traversaient Paris pour se rendre à leurs quartiers et à leurs arrondissements, toutes les places, les rues et les boulevards étaient illuminés.

Tel est, en résumé, le tableau de cette fête, qui aurait été cent fois plus belle si elle n'eût pas été célébrée à quelques jours de distance du déplorable événement dont la réaction s'était emparée.

Néanmoins, les républicains remarquèrent avec bonheur que les cris de *Vive la République démocratique ! à bas la réaction ! à bas les royalistes !* avaient retenti avec une force nouvelle, non-seulement durant le défilé, mais encore durant le retour de la population.

Ce cri unanime nous a paru très-significatif, disait le journal la Réforme, et tout nous porte à croire que cette grande voix du peuple sera une utile leçon pour ceux des membres de l'Assemblée qui sont venus s'asseoir sur les bancs de la Constituante, l'esprit préoccupé d'arrière-pensées, de vieux souvenirs et de rêves contre-révolutionnaires !

La Réforme devait savoir que les contre-révolutionnaires n'agissaient jamais en présence du peuple pour saper la liberté ; que c'était dans les conciliabules tenus par les royalistes que se dressaient les plans de campagne, exécutés ensuite avec une grande persistance par tous les ennemis de la République et des républicains ; la Réforme n'ignorait pas que l'on pouvait déjà appliquer à la nouvelle Constituante ce que Saint-Just disait, avec tant de vérité, de sa devancière dans sa décrépitude de 1791 :

L'Assemblée nationale, sénat le jour, lorsqu'elle délibérait sous les yeux du peuple, n'était plus, la nuit, qu'un antre de conspirateurs vendus au Comité autrichien.

CHAPITRE XI

Digues que l'on veut opposer à la réaction. — Questions importantes mises à l'ordre du jour. — Le citoyen Wolowski reprend ses interpellations sur la Pologne. — Il défend les Polonais des calomnies diplomatiques. — Détails émouvants qu'il révèle. — Il dévoile les intrigues des agents russes. — Le citoyen Vavin précise ce que la Pologne attend de la France. — Opinion du citoyen Napoléon Bonaparte. — Discours de M. Lamartine. — Il défend le gouvernement provisoire des attaques dont il avait été l'objet. — Il raconte ce que ce gouvernement a fait pour l'Italie. — Difficultés que la France républicaine éprouve à aider la Pologne. — Le citoyen Lamartine a foi dans les peuples et dans la justice de leur cause. — Démenti que lui donnent les cabinets d'Autriche, de Prusse et de Russie. — Réflexions d'un journal sur le discours de M. Lamartine. — Résolutions proposées à l'Assemblée par le citoyen Vavin. — Règle de conduite tracée à la Commission exécutive par l'Assemblée nationale sur les questions italienne, polonaise et allemande. — La Commission exécutive ne sait pas se placer dans une sphère si élevée.

Laissons un moment les parquets faire preuve de zèle à l'égard des auteurs présumés de l'attentat contre la représentation nationale, et pousser leur dévouement à l'ordre jusqu'au point de faire arrêter et conduire par les gendarmes le philosophe Pierre Leroux, l'homme le plus pacifique du monde ; laissons les réactionnaires envoyer à l'Assemblée des adresses qui ressemblaient beaucoup plus à des réquisitoires passionnés de cours prévôtales qu'à des félicitations[1] : les événements à jamais déplorables du 15 mai ne pouvaient manquer d'être exploités par ces hommes toujours à l'affût des moindres circonstances funestes pour les tourner contre la liberté.

Mais la Commission exécutive, les ministres et une grande partie de l'Assemblée pensaient encore comme les chefs de la garde nationale, qu'il fallait opposer des digues à la réaction, en remettant à l'ordre du jour les questions importantes que la journée du 15 avait fait ajourner.

Au premier rang, se présentaient naturellement celles relatives à la politique suivie ou à suivre à l'égard de l'Italie et dé la Pologne ; et comme on voulait ramener la représentation nationale à des débats propres à lui faire perdre de vue les discussions irritantes ou personnelles, lé président donna de nouveau la parole au représentant d'Arragon, qui, quelques jours auparavant, avait désiré interpeller le gouvernement sur les affaires de l'Italie.

---

[1] Le journal contre-révolutionnaire de la Sarthe, l'Union, nous fournit un exemple de l'aménité de ces adresses : celle qu'il publia, provenant de son parti, contenait les phrases suivantes, lancées par les républicains honnêtes contre la république des Barbès, des Blanqui et des Sobrier *(sic)* : Nous demandons que le châtiment réservé aux traîtres et aux factieux leur soit infligé sans retard. Nous demandons qu'ils soient chassés du sol de la France, où leur présence serait à la fois une souillure et un péril.

Je ne veux pas gêner la Commission exécutive dans les mesures que l'état de la question d'Italie peut lui suggérer, répondit ce député ; je déclare donc renoncer à mes interpellations.

Or, il faut savoir que le citoyen d'Arragon, quoique considéré comme opposé à la Révolution, n'était pas de ceux qui profilaient des circonstances pour créer des embarras à la Commission exécutive : il avait le sentiment des convenances ; et un murmure approbateur, parti dû côté gauche, lui prouva que sa réserve était appréciée.

Le citoyen Wolowski, au contraire, trouva dans l'événement du 15 mai une raison de plus pour persister à poursuivre les interpellations qu'il avait commencées ce jour-là. Seulement il eut soin d'annoncer que les Polonais résidant à Paris étaient allés chez lui pour protester contre l'attentat du 15 mai, déplorant que la cause de la Pologne en eût été l'occasion.

Tous, ajouta-t-il, m'ont assuré de leur dévouement pour la *République libérale* que nous avons fondée...

Et comme on l'engageait à dire : *République démocratique*, le côté droit eut l'imprudence de faire entendre des murmures : le mot démocratique impliquait trop l'idée d'un état où le peuple était quelque chose, pour que les aristocrates ne voulussent pas le rayer de leur dictionnaire.

Cet incident, très-caractéristique, laissait prévoir ce que serait la Constitution confiée d'ailleurs aux membres les moins démocrates de l'Assemblée. Le côté gauche le sentit, et ce fut probablement dans le but de protester par avance qu'il insista pour que le citoyen Wolowski remplaçât l'expression impropre dont il s'était servi.

Reprenant ensuite son discours sur la Pologne, cet orateur s'attacha à défendre les Polonais des calomnies officielles que les diplomates semaient dans toutes leurs dépêches, et il le fit avec autant de bonheur que de vérité ; aussi ses assertions resteront-elles dans l'histoire.

> Il n'est pas vrai, s'écriait-il, que l'insurrection ne soit qu'à la surface ; que l'aristocratie seule se soulève, et que les paysans restent étrangers au mouvement qui se manifeste. Ce qui se passe dans le duché de Posen prouve la fausseté de cette assertion : là, paysans et nobles, tout le monde s'est levé. Il n'en était pas ainsi jadis ; mais n'oubliez pas que la Pologne s'est épurée dans ses malheurs, comme le métal s'épure au feu.
>
> Croyez-le bien, les faits le prouvent suffisamment : avec la Pologne nobiliaire, les paysans se sont battus comme des lions ; au moment où je vous parle, ils sont sur le champ de bataille. Et savez-vous comment on les traite quand on les fait prisonniers ? On les marque au front, au bras, et lorsqu'on les a pris les armes à la main, on les fusille.
>
> Ecoutez un fait : un paysan marqué au front, comme je viens de vous le dire, ayant été repris, on lui demanda : Mais pourquoi reprenez-vous toujours ainsi les armes ? Il répondit : Nous ne nous sommes pas encore assez sacrifiés pour le pays, sans quoi Dieu nous aurait donné une marque

> de sa satisfaction : il n'est pas encore tombé assez de martyrs.

Reprenant sa narration dès que l'impression profonde produite sur l'Assemblée par des détails aussi émouvants se fut calmée, le citoyen Wolowski affirma que, de tout temps, la Pologne s'était montrée digne de vivre.

On a parlé de dissensions qui existent entre la Pologne et l'Allemagne, ajouta-t-il en répondant aux notes de la diplomatie ; ne vous y trompez pas : ce qui a amené la guerre entre la Pologne et l'Allemagne, ce n'est pas la haine des Polonais pour les Allemands ; ces deux peuples savent qu'ils doivent faire cause commune pour renverser le despotisme ; ce qui a causé cette guerre, ce sont les émissaires russes, les fonctionnaires prussiens, qui, regardant le duché de Posen comme leur propriété, ont suscité des troubles pour conserver leur position. Cela est tellement vrai, que les délégués allemands, envoyés pour s'assurer de ce qui se passait dans le duché de Posen, ont été chassés par les fonctionnaires prussiens.

L'orateur terminait son plaidoyer en faveur de la Pologne en disant que lorsque la lutte serait engagée entre le despotisme et la liberté, le despotisme aurait trois étapes à traverser : la Pologne, l'Allemagne et enfin la France. Il est de l'intérêt de la France et de l'Europe, concluait-il, que le despotisme trouve une barrière infranchissable sur la Vistule.

Le citoyen Wolowski s'était arrêté là ; il n'avait point cru devoir indiquer ce qu'il fallait que la France fit pour arriver à la reconstitution de la Pologne. Le représentant Vavin, dont le dévouement à la cause de ce peuple héroïque, mais malheureux, ne s'était jamais démenti un seul instant, crut qu'il devait mieux préciser ce que les amis de la Pologne attendaient de la France, dont les sympathies étaient si vives pour *ses enfants du Nord*.

> Citoyens, dit-il à ce sujet, on vous a dit tout à l'heure que, tous d'accord sur le but, nous désirions savoir quels moyens le gouvernement de la République française emploierait pour atteindre ce but. Moi aussi je désire savoir ce que compte faire la Commission exécutive ; c'est pourquoi j'ai l'honneur de vous soumettre une proposition qui me paraît devoir nous conduire à ce résultat.
>
> Je pense, et vous penserez comme moi, que le temps des négociations secrètes est passé pour la France, et qu'il est digne de la grandeur de la République de dire hautement la pensée de tout le pays. Dans ce moment, les affaires se traitent au soleil et non dans les ténèbres de la diplomatie. Les représentants de l'Allemagne sont réunis à Francfort. Profitons de cette circonstance ; adressons à ce congrès l'expression de nos vives sympathies pour la Pologne, et demandons-lui, comme une sorte de joyeux avènement, de s'y associer.
>
> Je propose donc que l'Assemblée nationale déclare que la France, dans la limite de sa juste influence, considère le rétablissement d'une Pologne indépendante comme le but de toute négociation européenne.

> Que le gouvernement de la République, dit en terminant l'orateur, accepte ce mandat et lui subordonne sa conduite, il aura bien mérité des nations et de l'humanité. Chaque nouvelle révolution française, a dit le gouvernement provisoire, et ce sera son éternel honneur, doit donner au genre humain une grande vérité de plus. Permettez-moi de dire, à mon tour, que chaque nouvelle révolution française doit au monde un grand acte de plus.

Quelques députés parlèrent encore sur cette inépuisable question. Le citoyen Sarrans reprocha, avec quelque raison, au gouvernement provisoire de n'avoir pas assez nettement exposé la situation de la France à l'extérieur, et de ne pas avoir dit clairement que la première conséquence de notre Révolution était le remaniement du droit européen, et enfin d'avoir gardé trop de ménagements à l'égard des traités de 1815.

Si un ministre, ajouta ce représentant, pouvait songer à reconstituer une nouvelle Europe, en laissant dans le sépulcre la Pologne abattue, l'histoire n'aurait pas de pilori assez infamant pour son nom et sa mémoire.

Mais un autre député, le citoyen Guichard, laissa apercevoir la crainte de ces décrets qui remuent le monde, disait-il. Il voyait déjà les hordes étrangères dévastant nos moissons des Pyrénées au Rhin. Aussi vota-t-il contre la proposition du citoyen Vavin.

Cette discussion eut cela de particulier qu'elle provoqua l'apparition à la tribune de l'un des jeunes Bonaparte siégeant à l'Assemblée. Dans l'opinion du citoyen Napoléon, la question polonaise était non-seulement une question française, mais encore essentiellement démocratique. En effet, ajouta ce nouveau représentant, nous ne trouverons jamais d'alliés sincères parmi les Etats monarchiques. J'approuve donc les intentions qui ont dicté la proposition du citoyen Vavin ; mais savez-vous bien ce que vous devriez faire pour être conséquents avec vous-mêmes ? Vous devriez décréter une levée de cinq cent mille hommes ; sans cela, votre déclaration sera vaine et dérisoire.

Comme on le voit, le langage du citoyen Napoléon Bonaparte était le même que celui tenu, dans le temps, par les ministres de Louis-Philippe, lorsqu'ils voulaient effrayer la France sur les suites de tout acte efficace de sympathie en faveur de la Pologne. La France de 1848, avec ses quatre à cinq cent mille hommes sous les armes ; la France démocratique, appuyée sur les démocraties de l'Allemagne, de l'Italie, de la Pologne, n'avait pas besoin de levées extraordinaires. Ce fut là une grave erreur de tous ces hommes qui affichaient la prétention de passer pour prudents et perspicaces, lorsqu'en effet ils n'étaient que myopes.

Toutefois, après avoir dit que la France ne pouvait tenter l'impossible, le citoyen Napoléon Bonaparte proposait un ordre du jour motivé, par lequel la Commission exécutive serait invitée à prendre toutes les mesures nécessaires pour la reconstitution de la Pologne. Il indiquait, comme l'un des moyens d'arriver à ce résultat, la formation d'une légion polonaise de tous les réfugiés.

Le représentant Vavin se défendit d'avoir porté à la tribune une question imprudente. Si M. de Lamartine, que j'ai consulté, ajouta-t-il, m'avait dit : ne proposez pas cette déclaration, elle est compromettante pour les intérêts de la France ; je me serais abstenu. Mais je me suis entouré de tous les

renseignements, de toutes les garanties. Il ne s'agit pas d'ailleurs d'une déclaration adressée par le Parlement français au Parlement de Francfort ; mais seulement d'une manifestation morale, sans danger pour la France, mais qui peut être très-utile à la Pologne[1].

Le citoyen Vavin terminait sa réplique en suppliant le gouvernement de la République française de s'occuper du sort des émigrés polonais sortis de France, un peu à notre instigation, disait-il, et de ne pas oublier les veuves et les enfants des victimes de tant de trahisons[2].

On attendait avec impatience que la Commission exécutive s'expliquât à l'égard de la Pologne. Le citoyen Lamartine se présenta pour dérouler la politique suivie par le gouvernement provisoire relativement à l'extérieur. Il commença par déclarer que la seule pensée de ce gouvernement avait été de ne pas abuser de l'absence de la représentation nationale, et de la laisser seul juge souverain de la paix ou de la guerre. Puis il dit que les causes qui avaient nui à la Pologne provenaient des invasions à main armée des réfugiés allemands rassemblés à Strasbourg. Cet ancien ministre des affaires étrangères s'en rapporta, quant à la politique générale suivie par le gouvernement de Février, au manifeste que la République avait adressé aux puissances étrangères, manifeste qui, disait-il, avait reçu l'assentiment général.

En montant à la tribune, M. de Lamartine s'était proposé d'épuiser, non-seulement la question de la Pologne, mais encore celle de l'Italie et de l'extérieur en général. Il commença donc par répondre aux précédentes interpellations du représentant d'Arragon.

On a parlé de faiblesses commises, d'une sorte de connivence avec la politique autrichienne ; c'est là, s'écria-t-il, une de ces indignes calomnies dont on a voulu flétrir le gouvernement provisoire. Et pour prouver que la marche de ce gouvernement avait été franche, l'orateur rappelait tout ce qui s'était opéré en faveur de la liberté dans les diverses contrées de l'Italie et ailleurs, sous l'impulsion des journées de Février.

> Que l'indépendance italienne soit menacée, disait-il en répétant une phrase du fameux manifeste ; que ce droit sacré soit nié ou méconnu, et la France, qui sait parler haut à ses amis et à ses ennemis, la France franchirait les Alpes et irait tendre la main à la nationalité qui l'aurait appelée à son aidé... On disait à cette tribune qu'on nous appelait en Italie, et on ajoutait que, par condescendance pour

---

1 La manifestation du 15 mai ne voulait pas autre chose.

2 On lisait dans un journal de la veille les détails suivants sur le retour à Paris de plusieurs des émigrés polonais, revenus des frontières :

Hier soir, une colonne de soixante Polonais est arrivée à Paris par le chemin de fer du Nord. Ils revenaient, dans un état de dénuement pitoyable, de l'expédition qu'ils ont tentée en faveur de leur pays. Ils ont été fraternellement accueillis par la garde nationale mobile et par la troupe de ligne de service à la gare de Paris. Quelques officiers ont eu l'heureuse idée de faire une collecte en faveur des exilés : une grande quantité de voyageurs se sont empressés d'y participer.

Les administrateurs du chemin de fer du Nord ont mis à la disposition des malheureux Polonais une des salles d'attente, où ils ont fait porter des vivres.

Ainsi, la coupe du malheur n'était pas épuisée pour les Polonais !

> l'Europe[1], nous n'osions dire nos sentiments pour les nationalités italiennes. Et cependant n'avons-nous pas joint l'action aux déclarations ? n'avons-nous pas réuni au pied des Alpes une armée de trente mille hommes, qu'on pourra porter à soixante mille ? Nous avons attendu l'arme au bras l'appel de l'Italie.

Et pour prouver que cet appel n'avait jamais eu lieu, M. de Lamartine donnait, lecture d'une lettre de l'ambassade de Sardaigne, dans laquelle on disait que toute intervention prématurée de la France produirait un mauvais effet dans la population italienne, et que la France serait accusée de n'aller en Italie que pour ses propres affaires,

Enfin, dans une autre lettre de la Sardaigne, il était dit que la formation d'une légion italienne en France serait considérée comme une source d'embarras pour le gouvernement piémontais[2].

Arrêtons-nous un moment aux affaires de l'Italie, qui devaient naturellement être distinctes de celles de la Pologne, et répondons ici à l'orateur de la Commission exécutive par quelques mots qui prouveront combien le gouvernement provisoire comprit mal la grande mission qui lui était échue.

> Oui, lui dirons-nous, vous avez eu une velléité révolutionnaire, une pensée d'affranchissement, quand vous ordonnâtes la formation de l'armée des Alpes. Mais qu'en avez-vous fait de cette armée ? Vous l'avez laissée, l'arme au bras, dans ses cantonnements. Et pourquoi ? Parce que le cabinet sarde, d'accord avec l'Autriche, vous fit croire que vous seriez mal vus en Italie ; que les Italiens ne voulaient pas d'auxiliaires : *L'Italia farà da se*, vous disait ce roi fourbe et traître à la cause de l'affranchissement de la Péninsule ! Et pourquoi avait-on inventé cette phrase propre à tromper à la fois et les patriotes italiens et le gouvernement français ? Parce que Charles-Albert ne redoutait rien tant pour sa couronne que l'apparition du drapeau de la liberté dans les plaines de Montferrat et de la Lombardie ; parce qu'il se figurait, avec raison, que l'appui des Français aurait permis aux démocrates piémontais de se débarrasser d'un roi qui était l'unique obstacle à l'unité italienne, à l'établissement, dans toute la Péninsule, du régime républicain, seul gouvernement qui pût réunir en faisceau tant d'Etats divers, agissant encore sans ensemble, mais tous mus par la même impulsion.
>
> Voilà les motifs qui vous ont empêchés d'agir en temps opportun. Charles-Albert vous a, en quelque sorte, défendu

---

1 Il fallait dire pour les rois, et non pour l'Europe : ce qui implique une idée bien différente.

2 M. Lamartine a lu, dans son beau discours, des dépêches de diplomatie, disait *la Réforme*. Ces notes, qui traversent les cours étrangères, nous les connaissons : *Ce sont des flèches empoisonnées que nous envoie le despotisme*, et nous n'irons jamais prendre nos leçons de devoir dans ces dossiers qui portent la parole intéressée des rois.

> de passer les Alpes, parce qu'il méditait le crime d'asservir la Lombardie, et que la présence des Français eût été un obstacle insurmontable à ses infâmes projets ! Et vous l'avez laissé faire ! et, par cette politique timorée, vous avez puissamment contribué à replacer la Lombardie sous le joug abhorré de l'Autriche ; vous avez laissé perdre, pour longtemps peut-être, l'occasion unique que la Providence vous offrait de régénérer un grand peuple, que vos paroles avaient rempli de confiance et d'ardeur !

Passons maintenant à la Pologne.

Ici, il faut en convenir, l'orateur de la Commission exécutive avait raison lorsqu'il énumérait les difficultés que la France républicaine aurait rencontrées si elle eût voulu seconder activement l'émigration polonaise sur tous les points où elle fit irruption. M. de Lamartine, en donnant connaissance des instructions envoyées par lui aux agents diplomatiques français, et en faisant connaître les résultats obtenus dans le duché de Posen, prouvait que le gouvernement provisoire n'avait rien épargné pour constituer Posen en centre de la nationalité polonaise. Mais il ne se dissimulait pas qu'il était impossible de relever la Pologne sans un concert intime avec l'Allemagne et sans le concours et les efforts de l'Europe entière. Telle était son opinion, et il n'en avait pas changé depuis son manifeste, dont son discours actuel n'était, pour ainsi dire, que la répétition. Il était resté dans les mêmes erreurs ; car, lorsque tout faisait à la République française le devoir impérieux de soutenir par ses armes, là où elles seraient nécessaires, les nationalités opprimées par les rois, afin d'affermir le règne de la démocratie en France, il ne cessait de répéter que la paix était devenue le seul moyen de consolider la puissance et le bonheur du pays. M. de Lamartine avait foi dans le bon droit ; aussi s'écriait-il, en terminant :

> On disait autrefois que la force était du côté des gros bataillons : cela était vrai à une époque où la liberté n'était qu'un vain mot. Mais aujourd'hui la victoire est du côté de la faiblesse, du côté de la justice, du côté du droit, du côté dès nations qui peuvent sommeiller quelquefois, mais qui se réveillent pour prouver à l'occasion leur force et leur puissance.

Malheureusement, tout donnait un démenti aux belles paroles de l'orateur. Les baïonnettes prussiennes étouffaient déjà le droit en Pologne ; celles de l'Autriche s'apprêtaient à remettre sous le joug la Lombardie, qu'un autre roi trahissait, et la Russie se préparait à cette lutte impie, destinée à fouler aux pieds la cause de la justice et du droit dans cette héroïque Hongrie. Ainsi, tous les peuples réveillés à la voix de la France allaient être écrasés par les gros bataillons !

> Le grand poète, l'honneur de notre tribune, *disait un journal en appréciant le discours de M. Lamartine*, salue la Pologne comme un vieux soldat, et lui prodigue toutes les caresses de sa belle langue. Mais vient bientôt le sens pratique et froid du chef d'Etat responsable et compromis. La Pologne, pour lui, n'est pas trop loin, comme le disait M. Thiers ; le sang de la France ne doit pas couler seulement pour la

> France, comme disait M. Dupin ; il ne se jette point dans les hérésies géographiques et bourgeoises qui permettaient au juste-milieu de parler fraternellement sans agir ; mais il s'élève dans l'idéal de la paix, de la paix universelle, et de ce haut sommet il déclare qu'il y aurait crime contre la France, contre ses intérêts, ses institutions et son peuple de tirer le glaive de la révolution... Nos politiques étaient aujourd'hui heureux, comme leurs aînés, de n'avoir pas à remplir le devoir révolutionnaire. Ils avaient compris qu'il fallait une justification à l'oisiveté marchande ; et leurs applaudissements ont couvert la voix qui les dégageait.
>
> Ah ! pourquoi le citoyen Lamartine, *ajoutait le même journal*, pourquoi cet homme n'a-t-il pas voulu se faire l'orateur de la solidarité révolutionnaire ?... Que sommes-nous dans le monde ? Les missionnaires armés de l'idée, les vengeurs des peuples, l'effroi des despotes, la verge de Dieu !...

Malgré tout ce que M. Lamartine avait pu dire pour contenir le zèle des amis de la Pologne, le citoyen Vavin ne crut pas devoir reculer dans le mandat qu'il s'était imposé. Il lut les résolutions dont il avait parlé ; et voici en quels termes il les formula :

> L'Assemblée nationale, considérant que la justice, aussi bien que l'intérêt de la sécurité de l'Europe, veulent une Pologne libre et indépendante ;
>
> Que les puissances allemandes ont senti et exprimé le besoin de voir cette grande réparation s'accomplir ;
>
> Que la France ne saurait manquer aux engagements pris vis-à-vis d'elle-même, à la face du monde entier ;
>
> Que les peuples européen, redevenus arbitres de leurs destinées, doivent concourir, de tous leurs efforts, à cette réparation ;
>
> Déclare que le gouvernement de là République devra, dans l'intérêt de l'équilibre véritable de l'Europe, réclamer le rétablissement de la nationalité polonaise et l'annulation des traités de 1772[1].

On aperçoit facilement que la résolution proposée n'était pas complète, et qu'il y manquait les moyens coercitifs nécessaires pour obtenir le rétablissement de la Pologne. Néanmoins, M. de Lamartine, qui voyait déjà la question assez compliquée, se demandait comment on transmettrait ces résolutions à la diète

---

1 En examinant la pétition lue à la tribune, le 15 mai, par le citoyen Raspail, il est aisé de voir que les idées de M. Vavin ne sont autres que celles émises par les pétitionnaires du 15 mai, et que les termes dans lesquels elles ont été présentées sont à peu près les mêmes.

de Francfort. Le renvoi de l'adresse au Comité des affaires étrangères, chargé de proposer ses vues à l'Assemblée, mit fin à cette discussion.

Le lendemain, le citoyen Drouyn de l'Huis, rapporteur du Comité des affaires étrangères, proposa la rédaction suivante, qui fut adoptée à l'unanimité, quoiqu'elle changeât complètement la nature de là proposition du représentant Havin.

> L'Assemblée nationale invite la Commission exécutive, y disait-on, à suivre, pour les affaires d'Italie et de Pologne, le sentiment de l'Assemblée, résumé par ces mots :
>
> Pacte fraternel avec l'Allemagne ; reconstitution de la Pologne libre et indépendante, affranchissement de l'Italie.

Telle fut la règle de conduite que l'Assemblée nationale tout entière traça, le 24 mai, à la Commission exécutive du gouvernement. Certes, il y avait dans ces trois lignes un ensemble de bonnes idées politiques, d'excellentes vues ; mais pour les appliquer, il fallait s'identifier avec ces trois peuples en voie de s'affranchir ; il fallait faire une alliance fraternelle entre eux et la République française, et proclamer de nouveau, comme le firent nos pères : protection efficace aux nations, guerre aux despotes. La Commission exécutive n'était pas de taille à se placer dans une sphère aussi élevée. Les événements subséquents ne lui laissèrent pas d'ailleurs le temps d'adopter la marche révolutionnaire qui lui était tracée par le comité des affaires étrangères ; elle tomba avant d'avoir rien fait de conforme aux prescriptions de l'Assemblée nationale ; et celle-ci ne tarda pas à s'engager de nouveau dans la politique des cabinets ennemis des peuples.

CHAPITRE XII

Difficultés créées par les ateliers nationaux. — Projet de loi pour la reprise des chemins de fer. — Exposé des motifs et détails sur ces voies de communication. — Question politique et sociale qui se rattache à ce rachat. — Ligue contre ce projet. — Plan d'une banque hypothécaire. — Commission d'enquête sur le sort des travailleurs. — Embarras résultant des ateliers nationaux. — Différence entre ces ateliers et l'organisation du travail de Louis Blanc. — Pensée du ministre Marie à l'égard des ateliers nationaux. — On veut les licencier sans amener des convulsions. — Propositions diverses à ce sujet. — Plan de Léon Faucher. — Appréciation qu'en font les journaux. — Les feuilles réactionnaires ne cessent d'insulter les ouvriers. — Démenti donné au *Constitutionnel*. — Mot d'ordre de la réaction contre les ateliers nationaux. — Rapport du citoyen Falloux sur ces ateliers. — Les réactionnaires veulent se débarrasser de ces travailleurs, au risque d'exciter des troubles. — Quelques représentants défendent les ouvriers. — M. Grandin dévoile le mal, qu'il voit. — Réponse du ministre Trélat. — Discours et plan du citoyen Joigneaux. — Accueil fait à ses conseils par les réactionnaires. — Moyens que veut employer chaque parti. — Arrestation d'Emile Thomas. — Interpellations à son égard adressées au ministre par le citoyen Taschereau. — Explications données par le ministre. — L'Assemblée approuve la conduite du ministre. — Bulletin officiel de la réorganisation des ateliers nationaux. — L'adoption du projet de loi Falloux désorganise tout.

Après le 15 mai, le gouvernement de la République française se retrouva en face des mêmes difficultés qui l'avaient précédemment assailli au sujet des ateliers nationaux et de quelques grandes mesures sociales ou financières qu'il était urgent d'examiner avec soin.

Ainsi qu'il en avait été question maintes fois depuis la Révolution, le gouvernement se décida enfin à présenter un projet de loi pour la reprise de possession, par l'Etat, des chemins de fer.

Dans l'exposé des motifs de ce projet, le ministre des finances jetait un coup d'œil comparatif entre la puissance des grandes compagnies financières et celle de l'Etat, et faisait le raisonnement suivant, dont il serait difficile de contester la justesse :

> Toutes les grandes aliénations du domaine public correspondent, *disait-il*, à des époques de faiblesse et de corruption. Les gouvernements forts et honnêtes se distinguent, au contraire, par leur vigilance à garder le dépôt sacré de la puissance publique. Je supprime les preuves, elles abondent dans l'histoire.
>
> Or, il n'y a pas une plus dangereuse aliénation que celle des grandes voies de circulation. Abandonner les transports à

des compagnies privilégiées, c'est abandonner le pouvoir de régler la consommation et la production, de fixer la valeur et le prix de tous les objets.

Prêter à des particuliers le crédit de l'Etat, permettre qu'une masse innombrable de titres industriels vienne faire aux valeurs publiques une concurrence universelle, c'est aliéner le fondement même de la puissance publique. Un gouvernement qui ne se réserve pas pour lui-même son crédit tout entier commet une faute immense.

L'ennemi pourra menacer nos frontières, brûler nos villes maritimes, resserrer les sources de nos revenus indirects, le crédit public en sera ébranlé, il n'en sera pas anéanti. Mais si, d'avance, vous l'avez abdiqué ou partagé, s'il est devenu l'instrument des spéculations particulières ; si la seule industrie que la guerre développe énergiquement, celle des transports, est en des mains étrangères, peut-être ennemies, que ferez-vous ? où prendrez-vous les moyens de subvenir aux nécessités d'une situation périlleuse ?

Ce n'est pas tout. Les compagnies ont un personnel considérable. Si leur règne dure encore, ce personnel s'accroîtra. C'est une véritable armée qui campera au milieu de vous. Ne prévoyez-vous de là aucun péril possible ? Cette multitude de clients, soumise à une puissance indépendante de l'Etat, n'a-t-elle rien d'alarmant pour la sécurité publique[1] ?

Que si, au contraire, elle se montre indépendante, jusque l'hostilité, jusqu'à la haine, c'est un perpétuel foyer de guerre sociale...

Le ministre terminait ces considérations en disant que, quoi que l'on pût faire, en présence des compagnies financières, elles auraient toujours une grande influence qui s'étendrait jusque dans nos assemblées nationales. L'expérience ne l'avait que trop prouvé.

Abordant ensuite la question de la dépossession, question très-délicate pour un gouvernement qui ne voulait pas faire crier à la spoliation, le ministre des finances ne procédait qu'avec la plus grande circonspection : il se bornait à présenter les diverses combinaisons sous toutes les faces, laissant à l'Assemblée nationale le soin de prendre les déterminations que l'équité lui suggérerait.

Sans entrer ici dans tous les détails relatifs à la formule du rachat, détails qui n'ont plus aucun intérêt, le rachat n'ayant pas eu lieu, nous pouvons du moins faire connaître les appréciations faites alors de ces grandes voies de communication ouvertes à diverses époques, tant antérieurement que postérieurement à la Révolution.

Ainsi, par exemple, la somme totale des actions de chemins de fer s'élevait, au taux de la liquidation du 15 février 1849, à 517.100.000 fr. de capital, qui, au

---

1 Ce que le ministre disait ici des grandes compagnies financières pouvait s'appliquer également à la Banque de France.

cours de ce même jour, représentaient un revenu, en rentes 5 p. 100, de 22.098.491 fr.

D'après le cours du 4 avril suivant, ces mêmes actions de chemins de fer ne valaient plus que 177.640.000 fr., représentant un revenu, en rentes 5 p. 100, de 16.758.491 fr.

Et enfin, en adoptant le cours moyen des six derniers mois qui avaient précédé la Révolution, la somme totale des actions de chemins de fer valait 518.052.690 fr., représentant un revenu, en rentes 5 p. 100, de 22.304.947 fr.

> Telles sont, *disait le ministre des finances*, les trois formules de rachat que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations. Suivant que vous adopterez l'une d'entre elles, vous aurez à offrir aux détenteurs actuels des chemins de fer et à faire inscrire au grand-livre de la dette publique une somme de rentes 5 p. 100 s'élevant à 22.098.290 f., du à 16.758.491 f., ou enfin à 22.304.947 fr.
>
> Le gouvernement vous propose d'adopter la formule n° 3, c'est-à-dire le rachat au cours moyen des six mois qui ont précédé la Révolution[1].
>
> Pour quelques chemins de fer placés dans des conditions particulières, et dont les actions ne sont pas cotées d'une façon régulière, constante à la Bourse de Paris, ajoutait le ministre, je vous proposerai une disposition spéciale. Ces chemins, dont j'exposerai la nomenclature dans le décret ci-après, seraient classés à part[2]. Le ministre des finances serait autorisé à négocier directement avec des fondés de pouvoirs dés compagnies, à des conditions contradictoirement débattues.

Le ministre, abordant la question du matériel des compagnies, ne mettait pas en doute que ce matériel ne se trouvât nécessairement compris dans la formule générale du rachat ci-dessus, et non à part, comme le prétendaient quelques compagnies ; la raison sans réplique qu'il donnait de ce rachat en bloc consistait en ce que le matériel d'une compagnie de chemin de fer était une partie intégrante du capital social.

Le gouvernement, qui voulait être juste dans cette sorte d'expropriation, avait aussi fait entrer en ligne de compte les obligations qui pesaient sur chaque

---

1 Les chemins de fer dé la première catégorie, c'est-à-dire ceux rachetables d'après un cours donné, étaient ceux de Paris à Saint-Germain, de Paris à Versailles (rive droite et rive gauche), de Strasbourg à Bâle, de Paris à Orléans et Corbeil, de Paris à Rouen, de Rouen au Havre, de Montereau à Troyes, d'Avignon à Marseille, d'Amiens à Boulogne, de Paris à la frontière de la Belgique, avec embranchements sur Saint-Quentin, Calais et Dunkerque ; d'Orléans sur le centré, d'Orléans à Bordeaux, de Paris à Strasbourg, de Paris à Lyon, de Tours à Nantes.

2 Ceux de la deuxième catégorie, c'est-à-dire rachetables par traités spéciaux avec chaque compagnie, étaient ceux de :
D'Andrezieu à Roanne, de Lyon à Saint-Etienne, de la Grand'Combe à Alais et à Beaucaire, d'Abscon et d'Anzin à Denain et Somain, de Montpellier à Cette, de Mulhouse à Thann, de Bordeaux à la Teste, de Dieppe à Rouen.

compagnie, c'est-à-dire les emprunts qu'elles avaient faits sous la garantie du gage qu'elles possédaient.

> En rachetant les chemins de fer, *disait à ce sujet le ministre*, l'Etat prend l'actif et le passif de chaque entreprise. Ayant à profiter de leurs produits, il est tenu d'acquitter leurs dettes. Il faut considérer d'ailleurs la position particulière des tiers porteurs des obligations. Ils ont prêté sur un gage. Quelles que puissent être les variations de la valeur de ce gage, ils avaient, en prêtant, la certitude d'un remboursement intégral. La justice veut qu'ils soient intégralement remboursés.

Or, la somme totale de ces obligations s'élevait, pour tous les chemins de fer, à 90.698.750 fr., qui devait être remboursée aux époques et suivant le mode prescrit par les contrats primitifs.

Restait ensuite à préciser les charges futures que le rachat des chemins de fer imposerait au gouvernement, afin de les mettre tous en valeur dans le plus bref délai possible. Sur ce point, le ministre faisait remarquer que, dans l'état présent des choses, le trésor public n'était pas exonéré de cette espèce de charges ; car, disait-il, si quelques compagnies exécutent les travaux avec leurs propres capitaux, les autres obtiennent du Trésor une large participation. C'était, comme on le comprend aisément, un motif de plus pour décider l'Etat à se rendre propriétaire, ces charges étant encore très-considérables.

Le relevé des sommes votées sous l'ancien gouvernement pour l'achèvement des chemins de fer de la première catégorie élevait cette dépense générale, tant à la charge de l'Etat qu'à celle des Compagnies, à environ... 955.163.436 fr.

Sur cette somme, l'Etat devait payer le tiers : 321.636.464

Et les Compagnies : 623.163.972

Somme égale : 955.163.436

C'était donc une charge nouvelle de 623 millions de francs, répartie sur plusieurs années, que le ministre proposait à l'Etat d'assumer. Mais il fallait ne pas perdre de vue que les dépenses mises à la charge de l'Etat, avec tant, de prodigalité, ne devaient lui rapporter qu'après que les actionnaires auraient louché 8 ou 10 pour 100 ; conditions absurdes, qui démontraient assez que les principaux intéressés dans les chemins de fer pouvaient seuls les avoir conçues et votées au détriment du Trésor public.

Pour l'Etat, toute la question se réduisait donc à ceci : vaut-il mieux dépenser une somme de 955 millions, qui sera productive, ou dépenser 322 millions qui ne rapporteraient rien du tout, et qui seraient, comme toutes les avances faites aux chemins de fer, à peu près perdus pour le Trésor ?

> Enfin, citoyens, *disait le ministre en abordant la plus importante des considérations qui se rattachaient au rachat des chemins de fer*, n'oubliez pas que, sous cette question financière en apparence, il y a quelque chose de plus haut : une question politique et sociale. Un terrible problème est posé. Sous toutes les formes, vous le retrouvez partout présent. Il faut l'aborder sans docilité, mais sans colère.

> L'exécution et l'exploitation des chemins de fer par l'Etat nous en offre une occasion incomparable ; ne la laissons pas échapper. Du même coup, vous aurez nationalisé, en la transformant, l'omnipotence industrielle, qui tentait imprudemment de se constituer à part ; vous aurez fortifié le principe fondamental de notre organisation politique, l'unité.
>
> Citoyens, vous tenez dans vos mains une des grandes organisations de la République[1]. Décidez.

Rien n'était plus vrai que ce que disait le ministre en terminant son exposé des motifs ; outre que l'on pouvait considérer ce rachat comme une réparation de toutes les iniquités consommées lors de la concession de plusieurs lignes, le rôle de l'Etat, dans ces concessions, ayant toujours été celui de dupe, une foule de questions, plus importantes les unes que les autres, se rattachaient à cette grande mesure. Tous les esprits pénétrés de la gravité des circonstances se montraient convaincus qu'elle était aussi bien dans l'intérêt des Compagnies que dans celui de l'Etat ; ils ne doutaient pas que le gouvernement, devenu propriétaire des lignes inachevées, n'eût aussitôt la possibilité de donner des occupations productives à la plupart des ouvriers de bien des professions qui étaient obligés d'aller se confondre parmi les travailleurs de tous les états, agglomérés, sans utilité réelle, dans ces ateliers nationaux, devenus à la fois une charge écrasante pour le Trésor et un danger permanent pour la tranquillité publique.

La question du rachat, ou plutôt de la reprise de possession des chemins de fer par l'Etat, était donc complexe et également avantageuse. Mais, sous quelque face qu'on l'examinât, on y voyait poindre une idée révolutionnaire et socialiste ; aussi le parti contre-révolutionnaire de l'Assemblée fit-il tous les efforts possibles pour l'ajourner d'abord, et la repousser complètement plus tard.

Ajoutons que si le rachat pouvait convenir aux actionnaires sérieux, à tous les intéressés qui voyaient leur position précaire, il était loin d'être vu favorablement par l'état-major des administrateurs des diverses Compagnies, qui se liguèrent tous pour faire avorter le projet du ministre[2]. On vit alors plusieurs journaux, évidemment intéressés à ce que le rachat n'eût pas lieu, battre en brèche la mesure proposée par le gouvernement, qu'ils attaquaient comme désastreuse

---

1 L'ancien gouvernement monarchique avait très-bien compris qu'en détournant la richesse mobilière de son caractère démocratique pour en faire un élément aristocratique, il s'assurerait un grand appui. Aussi le vit-on travailler constamment à réunir sous la main d'un petit nombre d'hommes, instruments de sa domination, toutes les forces utilement éparses dans le pays. Il crut qu'en assurant leur fortune il affermissait son pouvoir. De là, l'institution des grandes compagnies financières ; de là aussi, par conséquent, l'urgence pour la République de transformer cette institution, de la régler suivant les nécessités d'une organisation démocratique. Le rachat des chemins de fer par l'Etat devait contribuer à atteindre ce but.

2 La résistance ne vient pas des actionnaires, disait à ce sujet le *Moniteur parisien*, journal fort peu révolutionnaire ; elle est surtout provoquée par les directeurs, qui ont des positions à défendre. Ce qui prouve incontestablement que les détenteurs d'actions sont en général favorables au projet, c'est que les actions de chemin de fer ont haussé en vue du rachat, et qu'elles ont, au contraire, été cotées en baisse chaque fois que les capitalistes ont pu croire au maintien des compagnies.

pour l'Etat, dans un moment où le Trésor se trouvait si obéré ; tandis que d'autres feuilles réactionnaires repoussaient la grande détermination par cela seulement qu'elle avait été réclamée instamment par les révolutionnaires et les socialistes[1]. Il n'en fallait pas tant pour que la Commission des finances de l'Assemblée nationale se déclarât contraire au projet du ministre ; car cette Commission était complètement dominée par les contre-révolutionnaires.

Ce parti s'était emparé des deux Comités, des finances et diplomatique de l'Assemblée : il avait compris que les finances étant alors la pierre d'achoppement de la République, il serait le maître de tuer le gouvernement de Février, en repoussant les mesures que les circonstances indiquaient comme propres à améliorer la situation financière de la France, situation qu'il ne cessait de présenter sous les couleurs les plus sombres. Ce plan infernal, le Comité des finances le suivit avec une persévérance qui faillit aboutir à la banqueroute. Avant même de mettre à l'étude la question du rachat, que l'Assemblée lui avait renvoyée, on savait déjà que le projet du ministre serait rejeté : ce qui eut lieu en effet peu de jours après le dépôt du rapport ministériel. Une pétition fut aussitôt adressée à l'Assemblée nationale par les ouvriers, patrons, etc., travaillant pour les chemins de fer : on y exprimait le douloureux étonnement causé par la décision de la Commission des finances contre le projet de décret de la reprise, par l'Etat, de ces grandes voies de communication, et on y émettait le vœu du rejet de cette décision par l'Assemblée nationale. Mais ce fut vainement que ces réclamations parvinrent à l'Assemblée ; les mêmes hommes qui dominaient le Comité des finances siégeaient aussi sur les bancs de cette Chambre. Ils firent tout ajourner.

Il en fut de même de plusieurs grandes mesures financières, agricoles et industrielles, sérieusement présentées à l'Assemblée nationale.

Nous citerons, entre autres projets, celui présenté collectivement par les représentants Turck, Heeckeren et Prudhomme pour la création d'une banque hypothécaire. Ce projet, développé par le citoyen Turck, avait été conçu en vue de la situation du commerce et de la fortune publique.

La création d'une banque hypothécaire, disait ce dernier, a pour objet de donner au commerce, à l'agriculture et à l'industrie les moyens de se relever de la position fâcheuse où ils se trouvent. Le projet de décret, composé d'un grand nombre d'articles, consistait en la création d'une caisse qui émettrait des billets de 25, 50, 100 et 500 francs, délivrés aux emprunteurs sur l'hypothèque de leurs propriétés foncières.

L'Assemblée le prit en considération.

Mais comme le représentant Rouhier de l'Ecluse déposait en même temps un autre projet de banque nationale, foncière ayant beaucoup de rapport avec la proposition des citoyens Turck, Heeckeren et Prudhomme, le représentant Considérant émit l'avis que tous les projets relatifs aux caisses hypothécaires, banques agricoles, banques foncières, etc., fussent remis à un Comité spécial,

---

1 Les personnes qui ont étudié toutes les questions financières résolues par notre première Révolution, savent combien on eut alors de peine à détruire les grandes compagnies financières ; ils connaissent les obstacles que le célèbre Cambon rencontra quand il voulut les attaquer de front. Mais, à celte époque, l'intérêt général l'emportait toujours sur les intérêts privés, et les grandes compagnies privilégiées furent détruites les unes après les autres.

chargé d'étudier ces immenses questions. Le ministre des finances offrit alors de renvoyer aux Comités compétents une foule de projets sur des créations semblables, qu'il avait dans les cartons de son ministère, et ce, afin que toutes les vues émises par les citoyens qui s'étaient occupés de ces matières pussent être examinées, étudiées et fondues dans un seul et même projet. L'Assemblée nationale, qui en ce moment-là paraissait disposée à chercher les moyens de mettre un terme à la crise financière et à ranimer les transactions, accepta le renvoi de tous ces projets, et les fit mettre sérieusement à l'étude. Nous verrons bientôt comment les efforts des socialistes et des autres novateurs échouèrent contre le mauvais vouloir systématique des ennemis du progrès.

Le sort des travailleurs occupa aussi très-sérieusement alors bien des membres de l'Assemblée nationale et le ministre des travaux publics. Sur la proposition du citoyen Degeorge, on mit à l'ordre du jour, comme urgents, tous les projets ayant pour but de donner du travail à la classe ouvrière. Une Commission spéciale fut chargée de s'en occuper avec la plus grande sollicitude. Ces projets ne comprenaient pas moins de trente-trois départements demandant tous que l'Assemblée leur désignât des travaux utiles, et qu'elle votât les fonds nécessaires.

Déjà le Comité chargé de rechercher les moyens d'améliorer le sort des travailleurs, voulant leur donner une preuve de sa sollicitude, avait fait distribuer un projet de décret à cet égard. On y faisait un appel à toutes les intelligences et à tous les hommes pratiques, afin d'organiser activement et efficacement l'étude de la question du travail. L'objet de cet appel était d'ouvrir une enquête concernant les travaux agricoles et industriels sur toute l'étendue de la République. Cette enquête devait s'organiser dans chaque chef-lieu de canton, au moyen du juge de paix, assisté d'une Commission dans laquelle entrerait un nombre égal d'ouvriers et de patrons. Chaque spécialité d'industrie devait y être représentée par un délégué ouvrier et un délégué patron.

La Commission d'enquête cantonale était chargée de recueillir les renseignements sur le nombre d'ouvriers employés dans chaque espèce d'industrie, en ayant soin de distinguer les sexes, comme aussi ceux des ouvriers appartenant au pays ou n'y faisant qu'une résidence temporaire. On devait encore énumérer les apprentis garçons et filles. Les ressources de travail que pouvaient offrir les industries de chaque canton, l'importance des fabriques, usines et ateliers qui y étaient en activité, l'état des salaires, formaient une autre partie des renseignements que les Commissions cantonales devaient fournir.

On leur demandait en outre de faire connaître les conventions, usuelles ou exceptionnelles, qui existaient entre les ouvriers et les patrons pour les travaux à exécuter soit à la campagne, soit dans les usines, les manufactures et les ateliers, les effets du marchandage, la durée moyenne des travaux pendant l'année, les causes de chômage dans chaque industrie, et enfin la cause présumée de la prospérité ou de la décadence de chaque industrie. L'existence, les conditions et les résultats de l'association soit entre les ouvriers seulement, soit entre les ouvriers et les patrons, l'influence sur le travail libre des travaux entrepris et exécutés dans les maisons de détention, les hospices, etc., étaient encore des objets sur lesquels devait porter l'enquête. Les moyens d'augmenter et d'assurer le développement progressif de la consommation devaient aussi être indiqués. On pouvait y comprendre le nombre et l'espèce des institutions de prévoyance ou de secours mutuels organisées dans chaque canton. Enfin, les conditions d'existence des ouvriers sous le rapport de l'habitation, de la

nourriture et du vêtement, ainsi que l'état de l'instruction et de l'éducation morales et professionnelles dans lequel ils se trouvaient, devaient compléter cette grande enquête, destinée à dévoiler bien des souffrances, bien des misères inconnues jusqu'alors, parce que le sort des ouvriers n'avait guère occupé les gouvernements monarchiques. L'enquête ouverte sur les causes de tant de malaise dans la société, telle que l'avait faite et telle qu'il la fallait à la royauté, devait encore s'appliquer particulièrement aux intérêts agricoles de chaque canton. A Paris, elle serait faite directement par le Comité du travail formé dans le sein de l'Assemblée nationale, lequel Comité devait prendre, à cet égard, toutes les mesures qu'il croirait propres à la manifestation des vérités utiles à la question des travailleurs.

L'Assemblée et le gouvernement entraient donc dans les voies que la Convention nationale avait ouvertes ; ils faisaient étudier les grands problèmes, pour les résoudre ensuite lorsque les vraies causes du mal seraient connues. C'était prouver aux travailleurs que l'on s'occupait d'eux.

Mais à côté de ces questions, que le temps et la persévérance pouvaient seuls éclaircir, se présentaient celles qu'il n'était pas permis de remettre au lendemain, celles que l'enquête ne devait pas suspendre d'une heure, et pour lesquelles il fallait prendre des mesures immédiates.

Au premier rang de ces embarras se trouvaient nécessairement les ateliers nationaux.

Fondés, ainsi que nous l'avons déjà dit, dans un but louable, celui de donner du travail aux nombreux ouvriers que la fermeture des divers ateliers avait jetés sur le pavé, les ateliers nationaux furent le résultat d'une bonne pensée ; on voulut tirer de l'oisiveté forcée un grand nombre de bons travailleurs qui se seraient trouvés exposés à toutes les tentations de la faim et du désespoir, dans un moment où ils étaient les maîtres de la ville et de ses richesses. On réservait aux ouvriers résidant à Paris les travaux à exécuter dans l'intérieur de la ville ; quant aux ouvriers sans travail de la banlieue, ils ne pouvaient être, reçus que dans les ateliers que l'on établirait sur les lieux. Le citoyen Marie, alors ministre des travaux publics, adopta, à ce sujet, le plan de classement et d'embrigadement présenté par Emile Thomas, qu'il nomma, à cet effet, commissaire de la République pour la direction des ateliers nationaux. Mais ce plan était vicieux ; il ne pouvait produire rien de bon, rien de profitable.

Quand, plus tard, les ateliers nationaux devinrent l'effroi des contre-révolutionnaires, ceux-ci en firent remonter la responsabilité à l'homme qui s'était voué à l'organisation du travail. Louis Blanc, dans un écrit publié de son exil, expliqua ainsi lui-même la différence qui existait entre ces deux systèmes.

> Rien de plus opposé au régime industriel développé par l'*organisation du travail*, que le régime, si justement flétri, des ateliers nationaux, dirigés par M. Emile Thomas, sous la responsabilité de M. Marie, disait-il.
>
> Les *ateliers sociaux*, tels que je les avais proposés, devaient réunir, chacun, des ouvriers appartenant tous à la même profession. Les ateliers nationaux, tels qu'ils furent gouvernés par M. Marie, montrèrent entassés, pêle-mêle, des ouvriers de toute profession, lesquels, chose insensée ! furent soumis au même genre de travail.

> Dans les *ateliers sociaux*, tels que je les avais proposés, les ouvriers devaient travailler à l'aide de la commandite de l'Etat, mais pour leur propre compte, en vue d'un bénéfice commun, c'est-à-dire avec l'ardeur de l'intérêt personnel, uni à la puissance de l'association et au point d'honneur de l'esprit de corps. Dans les *ateliers nationaux*, tels qu'ils furent gouvernés par M. Marie, l'Etat n'intervint que comme entrepreneur, les ouvriers ne figurèrent que comme salariés. Or, comme il s'agissait ici d'un labeur stérile, dérisoire, auquel la plupart se trouvaient nécessairement inhabiles, l'action de l'Etat, c'était le gaspillage des finances ; la rétribution, c'était une prime à la paresse ; le salaire, c'était une aumône déguisée.
>
> Les ateliers sociaux, tels que je les avais proposés, constituaient des familles de travailleurs, unis entre eux par le lien de la plus étroite solidarité ; familles intéressées à être laborieuses et, parlant, fécondes. Les ateliers nationaux, tels qu'ils furent gouvernés par M. Marie, ne furent qu'un rassemblement tumultueux de prolétaires, qu'on se contenta de nourrir, faute de savoir les employer utilement, et qui durent vivre sans autres liens entre eux que ceux d'une organisation militaire, avec des chefs appelés de ce nom si étrange à la fois et si caractéristique *de brigadiers !*...

Disons maintenant que l'expérience du premier mois aurait dû faire rechercher les moyens de rendre productif le travail de ces agglomérations d'hommes ; mais les circonstances difficiles qui assaillirent la République dès que la réaction eut levé la tête, ne permirent guère au gouvernement provisoire de tourner sans cesse son attention sur ce mal considéré comme passager. De son côté, le ministre créateur de ces ateliers espérait sans doute que le temps et la pratique lui montreraient les vices de celte organisation, et qu'il pourrait voir arriver le moment où la rentrée d'une grande partie des ouvriers dans les ateliers rendrait moins onéreuses pour le Trésor les charges que ces secours déguisés lui imposaient.

Mais il n'en fut pas ainsi : les fabriques ne se rouvrirent pas, le capital continuant de rester caché ; les ateliers nationaux s'accrurent tous les jours, les dépenses augmentèrent, et, au milieu de dilapidations révoltantes, on n'obtint aucun résultat matériel du travail de tant de bras détournés des occupations auxquelles ils étaient aptes.

Dès lors, tout le monde cria contre cette institution coûteuse autant qu'improductive.

Mais le ministre Marie se garda bien d'y toucher : une pensée d'hostilité contre les hommes qui s'occupaient, au Luxembourg, de l'organisation du travail dirigeait en ce moment-là ses actes. Au lieu de voir avec peine s'accroître journellement le nombre des ouvriers inscrits dans les brigades, il considéra ces renforts comme une garantie de salut[1], pourvu qu'on eût sur ces ouvriers une

---

1 M. Emile Thomas rapporte les paroles que lui adressa le ministre dans un entretien particulier qu'ils eurent ensemble au moment où l'accroissement des ateliers nationaux

action directe, telle que l'on pût leur commander avec la certitude d'être obéi. Ce fut dans ce but que l'agent du ministre essaya l'établissement d'un club des travailleurs. Mais la fierté des ouvriers se révolta en pensant qu'on ne leur faisait ainsi l'aumône que pour les faire servir d'instrument à des vues qui n'étaient pas celles du peuple. L'autel demeura sans fidèles et fut même maudit.

Cependant les ateliers nationaux, ce grand corps de réserve que le ministre des travaux publics se ménageait pour le jour où il faudrait lutter dans la rue, restaient ce qu'on les avait faits, une armée de travailleurs mal dirigée, épuisant le Trésor en pure perte, et humiliant l'ouvrier réduit à recevoir, comme une aumône, le pain qu'il demandait à gagner. Tout le monde comprit qu'il fallait remédier à un pareil ordre de choses, et l'on s'occupa des moyens qui pourraient permettre le licenciement sans amener des convulsion au sein de l'Etat. Chacun se mit à l'œuvre, et bien des membres de la nouvelle Assemblée nationale virent avec joie arriver le moment d'émettre leurs vues à ce sujet. Le nouveau ministre des travaux publics, le citoyen Trélat, exposa, dès le 17 mai, un système de travaux utiles à répartir dans les divers départements, où il se proposait de diriger des détachements des ateliers nationaux de la capitale. Mais comme, en attendant, il n'en fallait pas moins donner du pain à cent quinze mille ouvriers embrigadés, il demanda un nouveau crédit de quatre millions.

> Citoyens, *dit-il*, on a créé des ateliers nationaux : c'était une indispensable nécessité que ces ateliers. Certes, il faut le, reconnaître, peut-être n'existait-il pas de travail sérieux à faire dans ces ateliers ; il a fallu en inventer. Ceux des femmes ont produit un assez grand nombre de travaux pour lesquels il ne s'agit plus que de trouver des débouchés. Le premier devoir du ministre des travaux publics est d'ouvrir partout des travaux utiles. Je m'engage dans cette voie ; je vous supplie de m'y encourager... Les ateliers nationaux ne sont que des établissements temporaires : il faut que cela cesse ; mais jusque-là, il faut que les fonds soient continués. Nous avons à garantir la sécurité publique et le travail à un grand nombre de malheureux... Donnez-nous les moyens nécessaires pour atteindre le but que nous nous proposons, et soyez convaincus que personne plus que nous ne désire la cessation de ces établissements... Nous pourrons d'abord distraire des ateliers nationaux tous les étrangers, et les répartir dans les départements.

Ainsi le plan du nouveau ministre était de ne dissoudre les ateliers nationaux qu'insensiblement et au fur et à mesure qu'on aurait créé des travaux utiles sur lesquels on pût diriger, par détachements, des fractions de ces ateliers. Les ouvriers eux-mêmes ne demandaient pas mieux que d'être enfin occupés d'une manière analogue à leurs moyens et qui ne fût pas à charge au Trésor.

---

exigeait un nouveau crédit de cinq millions. Ne vous inquiétez pas du nombre, lui aurait dit le ministre irrité de l'influence que Louis Blanc exerçait sur le peuple ; si vous les tenez, il ne sera jamais trop grand ; mais trouvez un moyen de vous les attacher sincèrement... Le jour n'est peut-être pas loin où il faudra les faire descendre dans la rue.

Mais comme chaque membre de l'Assemblée nationale voulait faire preuve de zèle sur cette question, le citoyen Saint-Romme ne se crut pas rassuré par les promesses du ministre : il fit lui-même une proposition relative aux ateliers nationaux, dans laquelle il énuméra tous les inconvénients attachés à cette création d'urgence, mais devenue une source d'abus. Il ne demandait pas leur suppression ; mais il aurait voulu qu'on y introduisît un grand nombre de réformes, et, pour la solution de ces questions, ce représentant proposait la nomination d'une Commission spéciale, chargée d'examiner cette matière grave, disait-il, entre les plus graves. Cette Commission devait formuler son opinion dans un rapport soumis à l'Assemblée nationale.

Le ministre se borna à demander le renvoi de la proposition au Comité des travailleurs. Nous avons montré, dit-il, le plus grand empressement à instituer une Commission pour recueillir tous les documents propres à éclairer le grand problème du travail. Bientôt, je l'espère, le travail utile sera substitué à un travail infécond, à un travail qui ne met rien à la place des immenses sacrifices qu'il coûte. Mais je demande que le temps nécessaire nous soit laissé : avec la précipitation on ne fait rien de bien. La Commission spéciale n'en fut pas moins constituée.

Le lendemain, le Comité des travailleurs présenta une longue liste des travaux à exécuter dans un grand nombre de départements. Pénétrés de l'utilité politique et de l'urgence des travaux et de les reporter sur tous les points de la France, dit le citoyen Ducos, rapporteur de ce premier Comité, nous nous sommes empressés de vous présenter les plus urgents de ces travaux. Puis le ministre expliqua la classification de certains crédits demandés pour ces travaux par la nécessité de répartir, de la façon la plus favorable, les masses d'ouvriers agglomérées sur certains points.

Ainsi, on allait essayer de substituer des travaux publics utiles, sur toute la France, aux travaux improductifs des ateliers nationaux à Paris.

Mais, en même temps que le Comité présentait ce plan, le représentant Léon Faucher en développait un autre, consistant à demander un crédit de dix millions de francs destinés à créer des ateliers de terrassement pour les chemins de fer de Strasbourg, de Bordeaux, de Chartres, de Rennes et du Centre. Développant ensuite sa proposition, faite en haine des ateliers nationaux : Il importe, dit-il, de dissoudre ces énormes agglomérations d'ouvriers qui, peu à peu, devenant étrangers à la vie de famille, sont un véritable danger pour la tranquillité de la République. Cet orateur répéta ce que tout le monde savait, à savoir, que la dépense occasionnée à l'État par les ateliers devait devenir productive, et que la meilleure manière d'arriver à ce résultat était de disséminer sur les chemins de fer ces nombreux travailleurs. Le citoyen Léon Faucher perdait de vue que les ateliers nationaux se composaient d'ouvriers de tous les états et même d'artistes, et qu'envoyer indistinctement ces ouvriers sur les diverses lignes de chemins de fer pour les occuper aux travaux de terrassement, c'était renouveler en détail les inconvénients reconnus à Paris. Néanmoins, sa proposition fut renvoyée au Comité des travailleurs.

L'opinion de ce député peut être fort sage quant à l'utilité des travaux, disait un journaliste qui l'avait entendu avec peine dénoncer les ateliers nationaux comme une pépinière de fainéants et de séditieux ; mais elle aurait gagné, ce nous semble, à ne pas emprunter les formes acerbes du soupçon et de la calomnie contre des hommes qui travaillent au rabais, pour raison de faim, et qui dépenseraient plus d'énergie s'ils avaient à servir une production intelligente et

sérieuse. Est-ce que les ateliers nationaux sont coupables de la fausse direction qu'on a donnée à leur énergie souffrante ? Est-ce qu'ils ont commis des actes assez graves pour qu'on dénonce le camp des prolétaires condamnés à la brouette ?... Mais c'est une armée formidable, dites-vous. Et si cette armée, que vous signalez comme foyer de conspiration, n'avait, pas eu l'instinct de l'ordre et de la probité, croyez-vous que vous n'auriez à gémir que sur de petits écarts d'indiscipline ? Ah. ! messieurs les dynastiques, de grâce, n'intervenez pas dans ces querelles irritantes ; vos paroles feraient des dangers que votre habileté ne pourrait conjurer !

Mais ces conseils furent méprisés par les organes de la réaction. Pendant que Léon Faucher insultait à la tribune les ouvriers assez malheureux pour rester embrigadés dans l'armée du citoyen Emile Thomas, les journaux *le Constitutionnel*, *l'Assemblée nationale*, *la Patrie* et toute la tourbe contrerévolutionnaire se déchaînaient contre les ateliers nationaux, parce que cette armée de prolétaires manifestait un grand dévouement à la République, qu'elle avait tant contribué à fonder. Le *Constitutionnel*, toujours le premier lorsqu'il s'agissait d'inventer quelque atroce calomnie, ne craignit pas de commencer ces imprudentes provocations contre ces masses d'hommes jusqu'alors si résignés. Les cent vingt mille ouvriers embrigadés le jetaient dans des alertes continuelles dont il effrayait ses abonnés. A l'entendre, ces malheureux ateliers présentaient la plus affreuse statistique : un tiers de forçats libérés, un tiers de paresseux et incapables, et le reste de demi-honnêtes gens, c'est-à-dire d'individus ne valant pas grand'chose, et dont il convenait de se défier.

> Rédacteurs du *Constitutionnel*, *lui répondirent les ateliers nationaux indignés*, vous mentez impudemment lorsque vous dites que les ateliers nationaux renferment onze à douze mille forçats. Vous traitez de voleurs, d'assassins, de faussaires des hommes qui, le 23 et le 24 février, tandis que vous étiez peut-être cachés dans le fond de vos caves, s'exposaient bravement aux balles de la tyrannie.
>
> Si les ouvriers eussent été des assassins, des voleurs, l'occasion était belle pour eux de mériter les épithètes que vous leur donnez si généreusement aujourd'hui. Maîtres de Paris pendant plusieurs jours, ils auraient pu se baigner dans des flots de sang et piller vos propriétés ; mais toujours généreux, ils vous ont tendu la main ; souffrant de froid et de faim, eux les déshérités, ils ont monté la garde à la porte de vos riches hôtels. Si parmi eux il s'est trouvé des hommes qui aient porté la main sur ce qui ne leur appartenait pas, justice en a été faite ; et vous avez pu voir, au Palais-National, aux Tuileries, des cadavres sur lesquels on avait placé des écriteaux avec cette épithète : *voleur !*
>
> Vous qui ne savez ce que c'est que la misère, vous nous reprochez les vingt-trois sous par jour qui nous sont donnés par l'Etat. Ils ne les gagnent pas ! dites-vous. Eh ! mon Dieu ! nous le savons aussi bien que vous, et c'est cela qui nous désespère ; car vous ne savez pas, vous, riches, ce qu'il en coûte à des ouvriers honnêtes, habitués à gagner leur vie par le travail, d'aller, pendant une journée, s'exposer aux

> rayons d'un soleil brûlant, pour toucher le misérable prix d'un labeur qu'ils n'ont pas fait. Mais il faut manger ! il faut secourir sa famille ! Et la faim, ce terrible ennemi du pauvre, nous enchaîne à cette humiliation jusqu'à ce que nous puissions retrouver de l'occupation dans nos ateliers respectifs !...

Cette réclamation si juste, cette protestation si digne ne désarma pas la haine des contre-révolutionnaires, qui continuèrent à insulter bassement les ouvriers des ateliers nationaux, comme s'ils eussent voulu les pousser à bout.

Le mot d'ordre semblait avoir été donné par la réaction ; la tribune elle-même retentit de calomnies contre ces ouvriers, que les uns voulaient disséminer sur toute la surface de la France, en leur créant des travaux imaginaires, qui n'auraient pu d'ailleurs fournir de l'occupation qu'à des classes très-restreinl.es ; tandis que d'autres proposaient sérieusement d'envoyer ces ouvriers en Algérie pour y défricher les terrains incultes. Le citoyen Paul Sévaistre déclara qu'il était à sa connaissance que le travail ne manquait pas dans un grand nombre d'ateliers, et que cependant ces ateliers étaient déserts, les ouvriers auxquels on offrait 4 et 5 fr. par jour préférant déserter les travaux de l'industrie privée pour aller mener une vie de paresseux aux ateliers nationaux.

On comprend combien de pareils faits, inexactement rapportés à la tribune nationale, étaient propres à aigrir les ouvriers, qu'on accusait ainsi généralement de paresse, afin de provoquer une brutale suppression des ateliers nationaux.

Tout cela avait un but, qu'il était facile d'apercevoir ; les ennemis des ouvriers, ceux à qui les ateliers nationaux faisaient peur, ne voulaient qu'une chose, la dissolution de ces ateliers : ils la demandaient et la préparaient sous toutes les formes, sans se rendre compte des désordres qu'une pareille mesure pourrait amener, si elle était précipitée. Pour arriver à cette fin, les réactionnaires soutenaient de toutes leurs forces le projet de loi en quelque sorte préliminaire que la Commission du travail venait de présenter, et dont l'objet était de répandre sur toute la France les bras inutiles agglomérés à Paris. C'était en quelque sorte adopter le plan présenté par le citoyen Léon Faucher, plan qui avait été considéré par les ouvriers comme une déportation déguisée.

Dans la séance du 29, le représentant Falloux, rapporteur de la Commission à laquelle avait été renvoyé le projet de décret relatif à l'organisation des ateliers nationaux, proposa, comme remède aux difficultés que présentait l'encombrement produit par ces ateliers, et comme moyen de ménager les ressources de l'Etat, le travail à la tâche, substitué sous le plus bref délai au travail à la journée[1].

---

[1] L'ouvrage ne doit point subitement cesser dans les ateliers nationaux, portait le rapport ; nous voulons, au contraire, qu'il y renaisse. La main de la République ne doit pas cesser de s'y montrer bienfaisante ; mais le bienfait doit y être accompagné de deux attributs indispensables, l'équité et le discernement.
Considérant que le travail des ateliers nationaux est devenu improductif, lisait-on encore dans le préambule de ce projet de loi ; que son maintien dans les conditions actuelles serait en contradiction avec une lionne administration de la fortune publique, avec le retour de l'ordre et la reprise des opérations industrielles ou commerciales ; qu'il constituerait une aumône déguisée, et que le plus grand nombre des travailleurs inscrits

Ce travail devait être livré soit à des ouvriers associés, soit à des ouvriers isolés, sans rabais ni intermédiaires. Des crédits spéciaux devaient être ouverts aux ministères des travaux publics, de l'agriculture, du commerce et de l'intérieur, afin de hâter, par voies d'avances et de primes, la reprise des travaux départementaux, communaux et d'industrie privée. Les ouvriers qui ne séjournaient pas depuis plus de trois mois dans le département de la Seine, et qui ne justifieraient pas de leurs moyens d'existence, devaient rentrer dans leur précédent domicile, avec feuille de route et indemnité de déplacement.

Les moyens les plus onéreux paraissaient donc bons aux réactionnaires pour se débarrasser de ces redoutables ateliers nationaux. Mais tous leurs efforts, toutes les calomnies lancées contre les ouvriers qui les composaient n'eurent d'autre résultat immédiat que d'exciter une grande fermentation dans ces ateliers.

Elle ne se calma que lorsque les ouvriers virent qu'ils avaient des défenseurs chaleureux dans l'Assemblée nationale.

En effet, le représentant Pelletier combattit vivement les assertions du citoyen Sévaistre.

> On vient de vous dire, *s'écria-t-il*, que les ouvriers ne voulaient pas travailler : c'est une erreur. Le préopinant ne connaît pas les ouvriers ; il n'a jamais senti, lui, la faim du travailleur. Qu'on ne vienne pas nous dire que les ouvriers refusent de rentrer dans leurs ateliers. La masse des ouvriers veut le bien, l'ordre, le travail... Le malaise remonte à une situation depuis longtemps mauvaise, et que la Révolution a mise à découvert : cette situation ne pouvait aboutir qu'à une crise, et c'est cette crise qui est venue fondre sur la République ; c'est de cette crise que les ennemis de la révolution de Février se sont emparés pour rendre la situation pire encore qu'elle ne l'est. Accuser de cette crise les ouvriers, qui en sont au contraire les premières victimes, c'est non-seulement une cruelle injustice, mais encore c'est manquer à la vérité.
>
> — Il y a un fait incontestable, *répondit le représentant Grandin qui s'était déjà fait connaître par sa haine contre tout ce qui se rattachait à l'ordre de choses établi en Février* ; c'est qu'il y a des meneurs qui rêvent et font rêver aux ouvriers un avenir, une position qui ne peuvent se réaliser. On les a flattés, on les a bercés d'espérances qu'on savait bien être chimériques[1]. Voilà le mal qu'il faut guérir. Si vous ne le pouvez pas, si vous ne le voulez pas, ayez le courage de le dire. Mais n'oubliez pas que le temps des demi-mesures est passé. Tâchez que la confusion cesse ; ce sera le meilleur moyen de ramener la confiance et de rétablir ainsi l'industrie et le travail.

---

aux ateliers nationaux réclament eux-mêmes le moyen de gagner plus librement leur existence, et refusent de prélever plus longtemps sur la fortune publique les deniers qui n'appartiennent qu'aux orphelins, aux infirmes et aux vieillards, etc.

1 M. Grandin était sans doute du nombre des économistes qui sont convaincus que la nature a condamné une grande portion de l'humanité à vivre de privations et à mourir à l'hôpital.

Le ministre des travaux publics répondit dignement aux paroles acrimonieuses que M. Grandin venait de faire entendre. Nul n'était, par sa position officielle, plus à portée de rendre justice aux ouvriers : aussi fit-il, avec autant de vérité que de bonheur, le tableau des impressions que son contact journalier avec les travailleurs lui avait laissées.

> J'ai vu beaucoup d'ouvriers, dit-il, et en me reportant aux études que j'ai faites de cette grande cause sociale, j'ai dû me demander plus d'une fois si je ne m'étais pas trompé en donnant à la classe ouvrière trop de vertus. Eh bien ! je le déclare, je ne m'étais pas trompé.
>
> J'ai vu l'ouvrier souffrir la faim et ne vouloir accepter aucun secours qui ne fût légitimé par le travail. J'ai vu aussi des ouvriers qui, dans ces moments de crises, avaient été choisis par leurs camarades par cela seul qu'ils étaient les plus laborieux, et avaient reçu le fatal mandat d'entrer en lutte contre les grandes compagnies, répondre : Eh bien ! ne nous plaignons pas ; nous nous aiderons ; nous n'avons pas choisi le rôle qui nous a été imposé ; mais nous concevons vos raisons et nous engagerons nos mandataires à les comprendre aussi...
>
> Pas plus tard que demain, ajoutait le ministre, après avoir lu une lettre signée d'un grand nombre d'ouvriers qui protestaient de leur désir de reprendre leurs travaux ; pas plus lard que demain, nous vous présenterons des mesures qui rendront le calme à tous les esprits et qui auront pour résultat de faire succéder la fécondité à la stérilité.

Mais il ne suffisait pas de faire l'éloge des ouvriers pour trancher les difficultés du moment ; il fallait indiquer les meilleurs moyens à prendre dans les circonstances où l'on était, circonstances que rendaient encore plus critiques les mesures de défiance que les réactionnaires proposaient à l'envi à l'égard des ateliers nationaux. Le représentant journaliste de la Côte-d'Or, le citoyen Joigneaux, qui réunissait à un rare bon sens une dialectique serrée, présenta ses idées sur cette grande question.

> La misère est grande autour de nous, *dit-il dans ce style qui nous rappelait celui de Paul-Louis Courier* ; l'inquiétude ne l'est pas moins, car les ennemis de la République ont intérêt à entretenir cette situation déplorable. Les sourdes rumeurs, les paniques, les prises d'armes incessantes sont on ne peut plus favorables aux projets de contre-révolution : elles montrent qu'on désire pousser les populations à déclarer, dans un moment de désespoir, que le gouvernement républicain est impossible en France. C'est là l'explication vraie des calomnies, des fausses nouvelles qui, chaque jour, agitent, non-seulement. Paris, mais aussi et surtout nos provinces.

Ce n'est pas avec des mots, avec des projets, avec des succès de tribune que nous parviendrons à déjouer les indignes manœuvres de la réaction ; ce sont des faits, ce sont des actes qu'on nous demande. Le peuple a faim ; donnons-lui du pain d'abord ; cela vaudra mieux que de lui donner des discours. Le commerce et l'industrie sont dans la détresse ; sauvez-les en ramenant la confiance, toujours avec des actes, toujours avec des faits.

Je ne viens pas combattre l'établissement des ateliers nationaux, poursuivit le citoyen Joigneaux ; c'était une mesure de nécessité, une mesure excellente à laquelle tous les bons citoyens applaudirent. Je ne viens pas demander leur anéantissement, car ce serait une folie. Ce que je demande, ce que je désire, c'est une organisation intelligente de ces ateliers ; c'est la répartition sur un cercle plus étendu de ces forces qui, concentrées sur un seul point, deviennent ruineuses et à peu près inutiles... Maintenant qu'il s'agit de réorganiser les ateliers, occupons-nous de donner aux travaux un but utile, et aux travailleurs des occupations qui ne soient pas en complet désaccord avec leurs professions et leurs aptitudes...

Le Comité a proposé de renvoyer dans les départements les citoyens sans ouvrage qui n'avaient pas trois mois de résidence à Paris, ajoutait l'orateur après avoir indiqué une foule de travaux d'utilité publique que le gouvernement devait confier à tout ou partie des ateliers nationaux. Il est impossible d'accepter celte mesure pour deux raisons : la première, c'est parce qu'elle se présente avec un caractère despotique inconcevable sous une République ; la seconde, c'est parce que les citoyens qui ont abandonné la province pour se rendre à Paris ont dû, en général, pour ce fait, aliéner leurs petites ressources. Or, les chasser de Paris aujourd'hui, comme on chasserait d'une place assiégée des bouches inutiles, ce serait les plonger dans une misère plus affreuse que celle qu'ils subissent en ce moment.

Soyons plus raisonnables et moins durs à l'endroit des nécessiteux ; organisons de suite, dans une région aussi rapprochée que possible de Paris, des ateliers agricoles : il n'est pas nécessaire d'aller à Alger pour occuper les bras de nos travailleurs à remuer le sol. Ne contraignons personne à s'y rendre, mais offrons à tous les anciens cultivateurs, à tous les villageois qui, à cette heure, se trouvent embrigadés dans les ateliers nationaux de Paris, offrons-leur des avantages qui leur fassent accepter derechef les travaux de la campagne... Ces ateliers agricoles, composés, autant que possible, d'hommes moraux, rendraient d'importants services à la société ; ils créeraient accessoirement du travail aux forgerons, aux charrons, aux taillandiers, etc. Nous avons, dans la mère-patrie, des terres incultes à bouleverser, des voies de communication à ouvrir, des prairies à créer, des systèmes d'irrigation à exécuter :

> mettons-nous à l'œuvre sans délai. Je ne vois pas qu'il soit utile d'attendre pour cela les résultats d'une enquête qui ne produira rien de nouveau.
>
> Dans les situations difficiles où nous sommes, concluait le citoyen Joigneaux, j'engage le gouvernement à faire appel à toutes les lumières, à ne point repousser trop légèrement les conseils des novateurs... Nous avons des écoles socialistes qui paraissent parfaitement disposées en faveur de l'agriculture. Eh bien ! au lieu de les attaquer ou de chercher à les rendre ridicules, ne serait-il pas d'une bonne politique de leur venir en aide, de les encourager à tenter des essais ?

On devine déjà comment furent reçus les derniers conseils du citoyen Joigneaux : tous les réactionnaires se récrièrent. ; car, à leurs yeux, parler de laisser faire des essais aux socialistes qui s'occupaient d'agriculture, c'était le comble de la déraison ; mieux valait s'en tenir aux vieilles et déplorables routines qui asservissaient encore l'agriculture de certaines parties de la France.

Au surplus, le discours du citoyen Joigneaux avait fait ressortir les diverses opinions qui divisaient l'Assemblée nationale sur la grande question des ateliers nationaux. Les réactionnaires voulaient tous la dissolution de ce qu'ils regardaient comme le corps d'armée permanent de la révolution ; mais, cette dissolution offrant des dangers qu'ils ne se dissimulaient pas, ils s'y prenaient de toutes les manières pour atteindre leur but sans provoquer une insurrection. Les uns demandaient que les ateliers nationaux de Paris fussent disséminés sur la surface de la France ; les autres voulaient même les envoyer en Algérie ; d'autres, enfin, se bornaient à les distribuer sur les divers parcours des chemins de fer en voie de construction. La Commission dont le citoyen Falloux avait été le rapporteur avait conclu au renvoi de Paris de tous les ouvriers qui y seraient venus depuis la révolution. C'était toujours la dissolution plus ou moins déguisée.

Le côté opposé défendait l'organisation des ateliers nationaux comme une mesure nécessitée par des circonstances impérieuses qui existaient encore : il en reconnaissait les abus ; mais il ne croyait pas qu'on dût les corriger par une dissolution intempestive qui, en jetant sur le pavé cent mille hommes irrités, pouvait amener de graves perturbations. Les républicains voulaient donc qu'on ne touchât aux ateliers nationaux que pour rendre plus productif le travail que la France avait le droit de leur demander : ils comptaient sur le temps et sur la réouverture successive des ateliers particuliers pour ramener à cet égard les choses à leur état normal. Les ministres des travaux publics, du commerce et de l'agriculture se ralliaient à cette dernière pensée, et annonçaient qu'ils allaient présenter les mesures les plus propres à rendre productifs pour l'Etat les travaux des ateliers nationaux.

Tout à coup on apprend que le chef de ces ateliers, le citoyen Emile Thomas, qui paraissait avoir la confiance du précédent ministre des travaux publics, vient d'être arrêté, et qu'on l'a fait partir pour le Midi. Les journaux même les plus hostiles à l'administration d'Emile Thomas demandent compte au nouveau ministre de cet acte arbitraire. On répond que le chef des ateliers n'a point été expulsé de Paris ; qu'il est tout simplement chargé d'une mission importante, pour l'accomplissement de laquelle il a dû se diriger immédiatement sur Bordeaux. Mais une lettre d'Emile Thomas, insérée dans un journal, dément

l'assertion des feuilles ministérielles, et cette affaire mystérieuse, qui agite les ouvriers au point de faire craindre un soulèvement[1], devient l'objet des vives interpellations que des représentants adressent au ministre des travaux publics.

C'est d'abord le citoyen Taschereau qui, après avoir demandé la permission d'interroger le ministre sur l'arrestation dont l'attention publique s'est si vivement préoccupée, raconte comment le citoyen Emile Thomas mandé au ministère y a été arrêté et dirigé sur Bordeaux. L'interpellateur lit une lettre d'Emile Thomas à sa mère ; puis il ajoute :

> L'Assemblée comprend la gravité d'une pareille situation, et je pense qu'elle me permettra d'interpeller immédiatement le citoyen ministre des travaux publics. Il y a une lettre d'Emile Thomas dans laquelle il demande une enquête... Je prie le citoyen ministre de donner des explications détaillées qui puissent suppléer à cette enquête.

Le citoyen Trélat commença par assurer que le voyage d'Emile Thomas avait pour but le défrichement des Landes ; mais, s'apercevant que l'Assemblée ne se montrait pas satisfaite de cette explication, il se décida à rompre le silence sur les véritables motifs de ce que les journaux appelaient l'enlèvement mystérieux du chef des ateliers nationaux.

> Je dois le dire, s'écria-t-il, tous nos rapports avec le chef des ateliers nationaux ont toujours été difficiles. En réponse aux observations que nous croyions devoir lui adresser, il répondait toujours par des plaintes sur les menaces dont il était l'objet : il craignait que son dévouement ne fût payé par l'ingratitude, et peut-être même de sa vie...
>
> Le ministre des travaux publics, dans l'intérêt même du citoyen Emile Thomas, après ses plaintes réitérées, lui a dit : — Monsieur Thomas, il est nécessaire, dans votre intérêt, dans celui de la tranquillité publique, que vous vous éloigniez de Paris : cela est essentiel pour votre sûreté et pour la nôtre. Prenez au sérieux la mission importante qui vous est confiée, celle d'aller organiser le travail dans les départements des Landes et de la Gironde ; remplissez-la avec le talent que nous vous connaissons... — Je le ferai, répondit-il.
>
> Il est douloureux pour moi, ajouta le ministre, d'avoir de pareilles choses à dire, mais je crois avoir fait mon devoir, et je ne crois pas avoir mérité votre blâme. J'ajouterai que dans la journée même, il y avait eu une réunion d'affaires ;

---

[1] La séance du 29 mai, dans laquelle le rapporteur de la Commission, le citoyen Falloux, devait lire son travail sur les ateliers nationaux, présenta extérieurement les mêmes précautions militaires qui suivirent le 15 mai. Ces faisceaux d'armes, ces drapeaux, ces légions massées, tout cet ensemble de forces, toute celte haute futaie de casques et de baïonnettes, dit une feuille de ce jour, étaient donc inutiles. Les ateliers nationaux n'ont fait aucune espèce de manifestation ; ils sont restés au chantier, où, divisés par groupes, ils agitaient pacifiquement les questions se rattachant à leurs intérêts comme travailleurs... La grande ville n'a pas été troublée dans son repos...

> comme toujours, le citoyen Emile Thomas avait soulevé des difficultés. Nous ne les approuvions pas, car nous croyons que l'administration n'a que des ordres à donner quand elle est responsable. Le citoyen Thomas ne voulait pas prendre la responsabilité des mesures que nous proposions ; il menaçait même de publier son opposition. Cette situation était impossible. Je dis que devant le développement immense et incessant des ateliers nationaux, si nous ne prenions pas, pour nous décider, un peu de ce qu'il y a dans notre cœur, nous ne pourrions rien faire... Je me bornerai à cette réponse, et j'espère que l'Assemblée comprendra ma réserve.

L'Assemblée ayant approuvé la conduite du ministre, il ne restait plus à ceux qui avaient voulu faire du scandale, que de chercher à abriter l'honneur du citoyen Emile Thomas. Le pasteur Coquerel s'en chargea. Malgré les satisfaits, qui voulaient passer à l'ordre du jour, ce représentant parvint à poser la question de manière à faire déclarer que la mesure prise par le ministre l'avait été dans un but d'utilité publique, et qu'elle n'inculpait en aucune façon, ni l'honneur ni la probité du citoyen qu'elle avait frappé. Le ministre ayant gardé le silence, le citoyen Coquerel parla ainsi :

Il est évident, par le silence que garde le ministre, après la question que je viens de poser, qu'on entend faire peser un blâme sur le citoyen Emile Thomas. Une foule de membres ayant protesté contre cette interprétation, l'orateur n'en persista pas moins à s'élever contre cette justice expéditive, qui consistait à enlever le fonctionnaire public contre lequel on avait des griefs. — Il n'a pas été enlevé, lui criait-on. — Je demande pourquoi on arrête un citoyen, sans même l'interroger, reprenait le pasteur Coquerel. — Il n'a pas été arrêté, répondaient les mêmes membres.

Un ordre du jour sur cette affaire fut prononcé, sans que personne pût savoir au juste le motif qui avait porté le ministre des travaux publics à éloigner le directeur des ateliers nationaux.

Si nous faisons de la dictature, disait, au sujet de cet imbroglio, le journal *la Réforme*, appliquons-la du moins aux grandes choses ; ne dégradons pas le pouvoir et ne laissons pas tomber la révolution dans le régime des petites polices à la turque.

Le lendemain, le Moniteur publiait le Bulletin officiel de la réorganisation des ateliers nationaux, à la tête desquels se trouvait placé, comme directeur, l'ingénieur des ponts et chaussées, Léon Lalanne, en remplacement du citoyen Emile Thomas, *appelé à d'autres fonctions*.

> Considérant, y était-il dit, que les questions relatives aux ateliers nationaux prennent chaque jour une importance plus grande, eu égard aux développements que ces ateliers ont atteints ;
>
> Considérant que la situation de ces ateliers appelle toute la sollicitude de l'administration, dans l'intérêt commun des travailleurs et de l'État ;

Arrête :

1° Une Commission, composée d'administrateurs, d'ingénieurs et d'industriels, est établie au ministère des travaux publics, sous le titre de Commission des ateliers nationaux ;

2° Cette Commission prendra une connaissance approfondie de tous les détails relatifs à l'état actuel des ateliers nationaux ; elle signalera les modifications et les perfectionnements qu'il est nécessaire d'y introduire ; elle proposera toutes les mesures qui lui paraîtront les plus propres à diminuer les charges de l'Etat, sans porter atteinte au principe sacré de la garantie du travail ; enfin, elle surveillera par elle-même ou par ceux de ses membres qu'elle aura délégués à cet effet, l'exécution des instructions qu'elle aura données au directeur des ateliers nationaux, sous l'approbation du ministre ;

3° Le directeur et les employés de tous grades, attachés à l'administration et à la surveillance de ces ateliers, se mettront à la disposition de la Commission ou de ses délégués, quand ils en seront requis, et lui fourniront tous les renseignements dont elle peut avoir besoin pour accomplir la tâche qui lui est dévolue.

Mais pendant que le ministre travaillait ainsi à donner une meilleure organisation aux ateliers nationaux, l'adoption du projet de loi dont le citoyen Falloux était devenu le rapporteur désorganisait complètement ces ateliers.

Nous ne tarderons pas à voir les déplorables résultats de la guerre à outrance faite aux ouvriers de ces ateliers par les membres réactionnaires de l'Assemblée nationale.

CHAPITRE XIII

Réquisitoire du parquet contre Louis Blanc. — Sentiments divers qui l'accueillent. — Nouveaux témoignages en faveur de ce représentant. — Les réactionnaires veulent voter de suite. — Défense de l'accusé. — Il ne se justifie pas comme citoyen, mais bien comme délégué du peuple. — Incident qui met en colère le côté droit. — Les réactionnaires déposent contre Louis Blanc. — Nomination d'une Commission. — Membres qui la composent. — Agitation produite tant à Paris qu'ailleurs par la demande du parquet. — Candidature des princes jetée au milieu de cette irritation. — Les réactionnaires s'attaquent à la Commission exécutive. — Lettre de Barbés. — Il détruit la principale charge du réquisitoire. — Rapport de la Commission. — Jules Favre conclut, en son nom, à accorder l'autorisation. — Grands débats à ce sujet. — Discours des citoyens Mathieu (de la Drôme), Larabit, Laurent et Bac. — Témoignage du citoyen Marrast sur le fait mystérieux. — Réplique de Jules Favre. — La jatte de lait empoisonné. — Dupont de Bussac combat les sophismes de la Commission. — Interpellations adressées au citoyen Marrast. —Sa réponse. — Vote de l'Assemblée. — La demande du procureur général est rejetée. — Résultat de cette victoire du côté gauche. — Appréciation d'un journaliste. — Voilà la faute !

Au moment où l'Assemblée nationale se livrait à la discussion d'une assez bonne loi d'organisation des prud'hommes, présentée par le ministre du commerce Flocon, et à celle d'un projet de loi fort mal digéré destiné à fixer les relations entre la représentation nationale et la Commission exécutive du gouvernement, discussions qui n'étaient, pour ainsi dire, que des diversions accidentelles à la grande question du travail, sans cesse abordée et élaborée, et toujours pendante, toujours plus difficile à résoudre, un épisode de la journée du 15 mai vint s'emparer de tous les esprits et agiter toutes les passions.

J'appelle toute l'attention de l'Assemblée sur une communication grave que j'ai à lui faire, se prit à dire le président de l'Assemblée vers la fin de la séance du 31 mai, pendant que l'on s'occupait de faire disparaître quelques-uns des abus et des désordres qui, sous la monarchie, avaient pullulé dans l'administration de la marine nationale. Et aussitôt les membres prêts à sortir de la salle reprirent leurs places et attendirent, au milieu de la plus vive curiosité, que le citoyen Sénart s'expliquât.

> Le procureur général de la République près la Cour d'appel de Paris, et le procureur de la République près le tribunal de première instance du département de la Seine, dit enfin le président, après s'être assuré qu'on lui prêtait l'attention la plus soutenue, demandent à l'Assemblée nationale, par un réquisitoire dont je vais avoir l'honneur de donner lecture, l'autorisation de diriger des poursuites contre le citoyen

Louis Blanc, et d'appliquer contre lui, s'il y a lieu, les dispositions du Code pénal.

Puis le président lut le réquisitoire, lequel pouvait se résumer ainsi :

Considérant que de l'instruction commencée contre les auteurs et complices de l'attentat du 15 mai, présent mois, contre la représentation nationale, des témoignages reçus, des faits et documents recueillis, et notamment des déclarations du représentant Louis Blanc, entendu comme témoin, il résulte, dès à présent, présomption grave que ledit Louis Blanc a pris part à l'envahissement et à l'oppression de l'Assemblée...

Considérant que dans la salle des séances et pendant le tumulte, Louis Blanc ayant pris la parole, a dit notamment : *Je vous félicite d'avoir reconquis le droit d'apporter vos pétitions à la Chambre ; désormais on ne pourra plus vous le contester*, ce qui a été entendu par quatre représentants qui en ont déposé[1]...

Que cet envahissement et cette oppression sont de nature à constituer le crime d'attentat. *ayant pour but, soit de détruire, soit de changer la forme du gouvernement*, crime prévu par l'art. 87 du Code pénal ;

Requérons, en conséquence, qu'il plaise à l'Assemblée nationale autoriser les poursuites contre le citoyen Louis Blanc, etc.

Signé : Auguste PORTALIS, procureur général.

LANDRIN, procureur de la République.

Il est inutile de dire quels sentiments divers fit éclater au sein de l'Assemblée nationale la lecture de ce réquisitoire. Ceux des représentants qui appréciaient froidement la conduite de Louis Blanc pendant l'invasion de la salle, se demandaient si c'était bien sérieusement que la justice y trouvait des présomptions graves de complicité avec ceux qui avaient violé la représentation nationale ; les républicains n'y virent que l'effet d'une trame ourdie contre ceux des membres du gouvernement provisoire qui avaient assumé les haines des réactionnaires. De leur coté, ceux-ci jouissaient secrètement de voir les révolutionnaires tomber l'un après l'autre sous le poids des calomnies répandues

---

1 A peine Barbès eut-il connaissance du réquisitoire lancé contre Louis Blanc, qu'il adressa au président de l'Assemblée nationale la lettre suivante, dans laquelle il assumait noblement la responsabilité des paroles que le procureur général faisait peser sur son ami : A chacun la responsabilité de ses paroles et de ses actes, disait-il. On accuse le citoyen Louis Blanc d'avoir dit, dans la journée du 15 mai, aux pétitionnaires : — *Je vous félicite d'avoir reconquis le droit d'apporter vos pétitions à la Chambre : désormais on ne pourra plus vous le contester*. — Ces mots, ou leurs équivalents, ont été en effet prononcés dans cette séance ; mais il y a confusion de personnes : ce n'est pas Louis Blanc qui les a dits, c'est moi : vous pouvez les lire dans le *Moniteur*, écrits quelque part après mon nom.

contre eux ; et, pour donner au réquisitoire le degré de confiance qu'on ne lui trouvait pas, on chuchotait à l'oreille que ce n'était point pour les paroles adressées au peuple que Louis Blanc était mis en cause, mais bien pour s'être rendu à l'Hôtel-de-Ville avec les autres membres du gouvernement proclamé ce jour-là. On affirmait que le maire avait déposé l'y avoir vu.

Cependant, le président de l'Assemblée s'apprêtait à mettre aux voix la demande d'autorisation des poursuites, prenant sans doute le silence de la stupéfaction pour un assentiment, lorsqu'un membre ouvrit la discussion, en déclarant, qu'ayant entendu Louis Blanc toutes les fois qu'il avait parlé, il pouvait certifier que ce représentant n'avait prononcé que des paroles de paix et de conciliation.

Un autre membre, après avoir fait comprendre toute la gravité de la question dont l'Assemblée était saisie, demanda qu'on ne se prononçât pas avant d'avoir renvoyé la demande du procureur général à une Commission chargée de s'entourer de tous les renseignements et d'en faire un rapport.

Je suis convaincu, ajouta ce membre, que les préventions tomberont l'une après l'autre, en présence de témoignages semblables à celui de l'orateur que vous venez d'entendre, témoignages qui, j'en suis convaincu, ne manqueront pas.

Ce n'était pas là ce que voulaient les réactionnaires ; aussi se réunirent-ils contre cette proposition : ils entendaient procéder autrement et comme d'urgence[1].

Mais en ce moment Louis Blanc entrait dans la salle. Il entendit prononcer son nom, et se fit instruire de ce qui se passait. Aussitôt, il s'élance à la tribune :

> Je ne viens pas me défendre comme homme, s'écrie-t-il, mais comme représentant du peuple. Savez-vous, citoyens, ce qui m'afflige le plus dans la demande de poursuites dont je suis l'objet ? c'est de voir rouvrir, sous notre jeune République, l'ère des proscriptions, par un régime de terreur que l'on nous reprochait, à nous, de vouloir imposer à la France ; à nous, qui avons voulu inaugurer l'avènement de la République par l'abolition de la peine de mort !
>
> Et voilà donc la récompense de ceux qui ont voulu la République grande, forte, modérée ! Voilà la récompense des hommes qui ont, pendant deux mois, présidé au gouvernement du pays, en butte à toutes les calomnies, et qui, au milieu de la tempête, n'en ont pas moins gouverné, sans qu'une seule arrestation ait été opérée ! Citoyens, ne vous y trompez pas ; on veut vous engager dans une voie de violence et de proscription, sur la pente de laquelle vous glisserez rapidement, si vous vous y laissez entraîner.
>
> Eh quoi ! on m'accuse d'avoir voulu violer la souveraineté du peuple ! Moi qui ai toute ma vie combattu pour son

---

1 Depuis quelques jours, les feuilles réactionnaires annonçaient quotidiennement l'arrestation de Louis Blanc. Et pour que l'on s'habituât à celle idée, qui n'était encore qu'un vœu de leur part, le Constitutionnel, l'Assemblée nationale, la Patrie et le reste de la tourbe royaliste faisaient courir le bruit de nouveaux complots prêts à éclater. Achille s'est retiré sous sa tente, disaient-ils.
Toutes ces calomnies avaient nécessité, de la part de Louis Blanc, quelques lignes d'indignation qu'il venait de publier, lorsque la demande en autorisation de poursuites arriva.

> triomphe, moi, dont tous les écrits, toutes les paroles ont eu pour objet l'établissement de la souveraineté du peuple, on m'accuse d'avoir voulu la violer ! Mais, qui est ici ? n'est-ce pas le peuple ? Que suis-je ? un représentant du peuple. Et j'aurais manqué à ce point à ma propre pensée ! Non ! mille fois non ! Si quelqu'un ose dire que j'ai fait un acte, dit une parole contraire à cette affirmation, que je fais de toutes mes forces, qu'il se lève ! Qu'un seul se lève, qu'il parle, et à l'instant même, je lui dirai qu'il en a menti.

Louis Blanc venait de prononcer cette provocation avec une énergie et une force qu'on ne lui croyait pas ; ses amis l'applaudissaient, et ses ennemis gardaient un silence honteux, dont ils comptaient se venger au moment du vote. Ils permirent donc à Louis Blanc de combattre le réquisitoire ; ce qui lui fut facile en rappelant tout ce qu'il avait dit et fait dans la journée du 15, au vu et su de tout le monde.

On parle d'un rapport qui a été dressé contre moi, ajoutait-il en faisant allusion à ce que l'on avait dit de sa présence à l'Hôtel-de-Ville. Qu'on apporte ce rapport ; qu'on le fouille ; qu'on le lise minutieusement, et je défie un témoignage quelconque de venir prouver que j'aie fait autre chose que ce que je dis, que j'aie connu la manifestation du 15 mai autrement que vous tous et en même temps que vous... Je ne la voulais pas cette manifestation ; je craignais que les ennemis de la République ne s'en emparassent en irritant le peuple déjà aigri. Je craignais qu'elle ne portât un coup mortel à la République elle-même... Je me trompe : il y a ici une épithète de trop : le coup ne pouvait être mortel, car la République assise sur le solde la France est impérissable... Oui, citoyens, reprit Louis Blanc, que les applaudissements des républicains encourageaient ; la République est impérissable ; car, si je crois à l'impuissance de la force qui vient frapper à celte enceinte, je crois aussi à l'impuissance de l'esprit de réaction et de retour vers les régimes à jamais détruits...

Je n'ai plus rien à ajouter, disait en descendant de la tribune le représentant que la réaction voulait frapper. Je vous l'ai dit, ce n'est pas comme homme que je me justifie ; je ne me suis pas même justifié ; vous jugerez dans vos consciences !

Louis Blanc était à peine à son banc, où plusieurs de ses collègues accouraient le féliciter, qu'une foule de représentants assiégeaient la tribune pour déposer en sa faveur. L'un d'eux déclara qu'il avait entendu le président autoriser le représentant accusé à parler à la foule. Le citoyen Besançon affirma qu'il avait vu Louis Blanc faire auprès du président la demande dont il avait parlé. Etienne Arago précisa même les termes employés par le président ; et le citoyen Bûchez, assis derrière le bureau, se leva pour confirmer ce qu'Etienne Arago venait de dire.

— Je ne connais pas le citoyen Louis Blanc, ajouta un autre membre, il ne sait probablement pas mon nom, et je suis l'adversaire des idées qu'il a émises dans son livre ; mais je n'en dirai qu'avec plus d'impartialité la vérité. J'étais dans la salle des Pas-Perdus quand on vint lui dire : Allez donc parler au peuple. Et je l'entendis répondre : Que voulez-vous que je dise à des fous !

Déjà on demandait l'ordre du jour, lorsqu'un représentant s'exprima ainsi :

> Quand je n'aurais l'honneur de paraître à cette tribune qu'une seule fois dans ma vie, je me féliciterai toujours d'y

être monté pour rendre hommage à la vérité. Au milieu du tumulte, quand déjà beaucoup de banquettes étaient vides...

A ces mots, des cris violents interrompent l'orateur qui, croyant que la vérité pouvait être dite tout entière à la tribune nationale, s'avisait de rappeler aux réactionnaires que beaucoup d'entre eux avaient quitté leur poste.

A l'ordre ! à l'ordre ! clamaient ceux qui se sentaient blessés.

— Vous insultez l'Assemblée ! disaient d'autres voix du même côté.

— J'ai voulu dire : quand beaucoup de représentants étaient déjà partis, reprit le candide narrateur. Mais des cris plus violents encore lui prouvèrent aussitôt que son explication était aussi malheureuse que ses premières paroles avaient été maladroites.

— Nous étions tous à notre poste ! lui crie le côté droit, par l'organe du représentant de Rancé. — Oui, oui, tous ! ajoutent ceux qui demandent le rappel à l'ordre du véridique narrateur.

— L'orateur parlait des derniers instants de la séance du 15, dit alors le président, sans cela je l'aurais rappelé à l'ordre.

Mais le bruit que faisaient tous les membres qui se croyaient insultés n'en continua pas moins ; tant il fallait peu de chose pour faire vibrer la corde de l'amour-propre chez ceux que le malencontreux narrateur avait si innocemment blessés ! Ce ne fut qu'après une assez longue interruption, causée par cet incident, que le ministre de la justice, se fondant sur ce que l'autorisation demandée contre Louis Blanc ne l'était pas d'une manière urgente, comme aussi sur ce que l'Assemblée devait ne se prononcer qu'après un mûr examen, proposa le renvoi du réquisitoire à une Commission. On décida que cette Commission se composerait de dix-huit membres nommés dans les bureaux immédiatement après la séance.

Un membre ayant alors demandé une nouvelle lecture du réquisitoire, attendu que bien des représentants, et l'accusé lui-même n'en connaissaient pas les termes, cette lecture eut lieu. Mais, arrivé à l'endroit où le procureur général parle des paroles attribuées à Louis Blanc, paroles, affirme-t-il, entendues par les représentants qui en avaient déposé, plusieurs membres assurèrent que personne n'avait pu faire une pareille déposition, ces paroles n'ayant été entendues par aucun de leurs collègues. Un nouveau tumulte éclata alors du côté droit, où bien des voix crièrent que cette phrase avait très-bien été entendue.

Le fait que j'ai parlé deux fois au peuple, dit Louis Blanc, est vrai ; personne n'a jamais songé à le contester. Mais je suis étonné que, dans le réquisitoire, on ait omis d'ajouter que c'était sur l'autorisation formelle du président de cette Assemblée. Quant aux paroles que l'on m'a prêtées sur le droit de pétition, j'affirme que c'est là une fausseté.

— J'affirme sur l'honneur que je les ai entendues, s'écrie le représentant Tessier de la Mothe.

— J'affirme le contraire, répète Louis Blanc.

Et une agitation extrême éclata encore sur ce nouvel incident. Plusieurs voix se joignirent à celle du citoyen Tessier pour déclarer avoir entendu ce que Louis Blanc contestait. Celui-ci continua de s'écrier

J'affirme que je n'ai pas prononcé les paroles qui me sont attribuées.

— Si ! si ! lui disent beaucoup de voix du même côté.

— Citoyens, dit alors le président à ces derniers, comprenez donc mieux la dignité de l'Assemblée ! que ceux qui ont entendu ces paroles attendent qu'on les interroge !

— Je reconnais que j'ai parlé du droit de pétition, dit encore Louis Blanc, que Pierre Bonaparte avait ramené à la tribune, d'où il était descendu au milieu du tumulte ; mais c'est parce que j'ai compris que la pétition ne pouvait être lue que par un représentant ; c'est pour cela que j'ai demandé à lire cette pétition. Quant aux autres paroles, je persiste à dire que je ne les ai pas prononcées.

Et Louis Blanc disait la vérité, car on n'avait qu'à jeter les yeux sur le Moniteur pour rester convaincu que ces paroles, ou leur équivalent, n'étaient pas sorties de la bouche de ce représentant. Il est vrai que la lettre de Barbés n'était pas encore venue expliquer l'erreur ; mais il ne l'était pas moins que les réactionnaires ne se faisaient aucun scrupule d'accuser Louis Blanc et d'affirmer non-seulement qu'ils avaient entendu cette phrase, mais encore qu'elle avait été prononcée par lui ; ce que le procès de Bourges a démontré être faux.

Comme la réaction voulait aller vite, dès le lendemain les bureaux avaient nommé la Commission. Elle était composée des représentants : Leblond, Dubruel, Auguste Avond, Woirhaye, Freslon, Bac, Vogué, Douesnel, Abbattucci, Em. Langlois, Bonjean, Jules Favre, Roger, Favreau, Porion, Renouard, Denjoy et Jouin. La grande majorité était évidemment hostile à Louis Blanc, et l'on pouvait prévoir qu'elle se prononcerait en faveur du réquisitoire.

En effet, quinze voix, contre trois seulement, furent d'avis d'autoriser les poursuites.

> Discutez tant que vous voudrez, procureurs, députés et gendarmes, disait à ce sujet un journal que tant d'iniquité indignait ; vannez les paroles, guettez les regards, scrutez les phrases, épuisez toutes les ressources de vos savantes procédures ; tourmentez les faits, amassez les preuves, cherchez partout, et dans le discours, et dans l'écrit, et dans le cœur ; vous ne ferez point oublier à l'histoire les services que ce jeune homme vous a rendus aux jours de la convulsion.
>
> Il est venu se défendre, ou plutôt il est venu vous répondre aujourd'hui ; sa discussion ferme, logique et vigoureuse aurait pu facilement passer de l'argument à la philippique ; il aurait, pu faire un procès aussi, le procès de bien des hommes et de bien des intrigues : il ne l'a pas fait, et votre Commission pourra le juger. Mais dans peu, que ferez-vous, dites-le-nous, de tous ces soupçons, de toutes ces haines, de toutes ces poursuites que la réaction allume !
>
> Sans doute, vous avez déjà vaincu la Révolution dans ses hommes les plus énergiques, dans ses idées les plus ferventes ; sans doute la réaction triomphe jusque dans vos justices ! Mais chaque droit a son heure et chaque fortune son retour !

Ce n'était pas seulement dans la Commission, dans l'Assemblée et parmi les journalistes que les poursuites contre Louis Blanc provoquèrent l'animation : les populations s'agitaient aussi. A Paris, des groupes nombreux ne cessaient de stationner sur les boulevards, au Palais-Royal, et surtout dans les rues populeuses. Des discussions vives étaient soulevées par la mise en accusation de ce représentant républicain ; et la police tendait de jour en jour à reprendre ses habitudes monarchiques, car elle faisait arrêter les citoyens qui se prononçaient trop chaleureusement contre le réquisitoire renouvelé du temps des Hébert.

A Rouen, la nouvelle de l'arrestation de Louis Blanc ayant été répandue, une vive émotion s'était manifestée parmi les classes laborieuses, et l'autorité avait dû prendre les précautions que la peur lui indiquait.

On craignait aussi un soulèvement des ouvriers de Lyon, qui venaient de faire parvenir à Caussidière une adresse renfermant les assurances de leur affection et de leur dévouement.

Ajoutons qu'à Paris l'irritation parmi les masses était encore excitée par l'audacieuse candidature de l'un des fils de Louis-Philippe, le jeune Joinville, en faveur de laquelle les réactionnaires avaient fait tapisser les murs de nombreuses et apologétiques affiches, tandis que les légitimistes distribuaient publiquement, aux portes des églises, des bulletins en faveur de Henri V. La police avait fait arracher les affiches. Mais le peuple n'en était pas moins convaincu que les partisans de ces princes n'auraient jamais osé montrer tant d'effronterie, s'ils n'eussent été soutenus par des membres déjà influents dans l'Assemblée nationale. Les bruits qui circulaient alors étaient de nature à alarmer toujours davantage les hommes de la révolution. Quelques journaux, prenant leurs désirs pour la réalité, assuraient que la Commission exécutive allait donner sa démission, et qu'elle serait remplacée par un triumvirat, composé des citoyens Marrast, Sénart et Cavaignac. C'était évidemment la main des contre-révolutionnaires qui conduisait cette intrigue, et on pouvait considérer la nouvelle comme un ballon d'essai contre la cause qui avait triomphé en février ; car l'ancien républicanisme des deux premiers de ces futurs triumvirs était devenu plus que suspect, et certaine proclamation algérienne du troisième ne le recommandait guère aux yeux des républicains de la veille. Mais avant d'arriver à leur but, les meneurs qui se tenaient derrière la coulisse voulaient achever de dépopulariser la Commission exécutive. Après lui avoir forcé la main pour lui faire sacrifier Caussidière, les habiles du parti réactionnaire voulaient qu'on pût reprocher à cette Commission d'avoir également sacrifié Louis Blanc. On aurait ensuite tâché de faire remonter la responsabilité de la journée du 15 jusqu'à Ledru-Rollin, et même jusqu'à Lamartine, dont la popularité offusquait encore ceux qui n'avaient pu l'amener à faire cause commune avec eux.

L'agitation du peuple était loin d'être calmée, lorsque le 2 juin, la Commission, saisie du réquisitoire contre Louis Blanc, annonça qu'elle allait faire son rapport.

Cependant le président de l'Assemblée nationale venait de recevoir du gouverneur de Vincennes une lettre qui devait avoir une grande influence sur la détermination de cette Commission. Cette lettre était celle de Barbès, dans laquelle il revendiquait la responsabilité des paroles que le réquisitoire incriminait comme ayant été prononcées par Louis Blanc. Barbès en appelait au Moniteur lui-même ; et cette feuille officielle aurait confirmé l'assertion du prisonnier de Vincennes, si sa parole eût pu être mise en doute.

Ainsi, il ne restait rien de ce que le procureur général arguait contre Louis Blanc ; les bases de l'accusation étaient sapées et par ceux des représentants qui avaient déclaré, à la précédente séance, que le prétendu complice des envahissements n'avait parlé au peuple que sur l'autorisation du président, et par le Moniteur lui-même, qui concourait, avec Barbès, à décharger Louis Blanc des paroles que l'accusateur public attribuait à ce dernier représentant. On devait donc s'attendre que la Commission, après avoir recouru au *Moniteur*, modifierait ses conclusions et repousserait la demande du procureur général.

Il n'en fut pas ainsi. La Commission, dont le représentant Jules Favre se rendit l'organe, crut que, plus était grave le soupçon qui s'attaquait à un des représentants du peuple, plus il serait humiliant de couvrir ce soupçon par l'équivoque d'un ordre du jour. Elle se laissa donc guider, dit le rapporteur, par le soin de la considération de l'Assemblée.

> Elle n'a pas pu croire qu'on ait voulu placer comme victime de l'esprit de parti, ajoutait-il, un homme déjà célèbre par ses travaux historiques, un homme qui a rendu de si grands services à notre jeune République. Il faut cependant le reconnaître, il est impossible que les magistrats aient choisi ce nom si connu, s'il n'y avait pas des indices certains. Les membres de votre Commission ont entendu le procureur général, le procureur de la République ; elle a entendu le citoyen Louis Blanc, et après une mûre et sérieuse délibération, elle a décidé qu'il y avait lieu à autoriser les poursuites.
>
> Votre Commission a puisé ses éléments de conviction dans des documents qui appartiennent à une procédure qui, d'après nos lois, doit demeurer secrète jusqu'au jour du débat public.

La Commission, se fondant sur des considérations de politique générale et sur des faits particuliers qu'elle refusait de faire connaître, demandait donc à l'Assemblée un vote de confiance. C'était aller plus loin encore que le procureur général ; car celui-ci avait au moins motivé sa demande. Les allégations contenues dans son réquisitoire pouvaient ne pas paraître aux yeux de tout le monde suffisantes pour accorder l'autorisation sollicitée, surtout lorsqu'il s'agissait d'une question qui intéressait l'honneur et la liberté d'un représentant du peuple ; mais au moins avait-il cherché à baser ses conclusions, tandis que la Commission émettait la prétention de faire voter l'Assemblée nationale aveuglément et sans examen préalable, lorsque chaque représentant devait être un juré ne se prononçant qu'après avoir pesé dans sa conscience les charges et les circonstances atténuantes.

Ce fut ainsi que bien des membres de l'Assemblée comprirent leur devoir. Aussi, malgré l'impatience du côté droit, qui ne voulait pas de discussion, la majorité décida qu'il y en aurait une solennelle ; et afin de ne pas laisser plus longtemps le citoyen Louis Blanc dans la situation qu'on lui avait faite, on décida que cette discussion s'ouvrirait le lendemain. Le premier orateur déclara qu'il ne donnerait point le vote de confiance que la Commission demandait, parce qu'il ne voulait déléguer à personne le droit de prononcer pour lui dans une cause dont tous les éléments ne lui seraient point connus.

D'ailleurs, comment voterions-nous ? ajoutait cet orateur[1]. Nous ne savons rien, absolument rien ! Je me trompe, nous savons une chose, c'est que le citoyen Louis Blanc est allé parler à l'émeute qui grondait aux portes de cette enceinte. Oh ! s'il lui a dit : Dispersez l'Assemblée, abolissez la famille et le droit de propriété... je vous l'abandonne. Mais rien dans ses paroles n'avait ce caractère.

Citoyens représentants, concluait cet orateur, rappelez-vous sans cesse que la liberté individuelle ne doit pas être moins sacrée sous la République que sous la monarchie. Eh bien ! lorsqu'un garde champêtre ne pouvait être arrêté qu'après une autorisation du Conseil d'Etat, aurez-vous moins de souci de la liberté d'un de vos collègues, d'un représentant du peuple ? je ne puis le croire. Je le dis donc hautement devant Dieu et devant les hommes, en mon âme et conscience, il n'y a pas lieu à accorder l'autorisation.

Un ancien député, le citoyen Larabit, fit, lui aussi, justice des conclusions du rapporteur. Mais ses arguments furent tout différents de ceux dont venait de faire usage le préopinant.

La Commission a reproché au citoyen Louis Blanc des erreurs économiques, dit-il en considérant avec une sorte de pitié des études et des travaux qui n'étaient pas entrés dans ses idées. Eh bien ! il ne fallait pas les lui reprocher, car je ne doute pas qu'il ne soit désolé lui-même, plus désolé qu'il ne le serait de se voir au donjon de Vincennes. Il faut que le citoyen Louis Blanc assiste à nos délibérations, et qu'il apporte ses lumières dans le Comité des travaux publics... Par ces considérations politiques et non judiciaires, disait en terminant le citoyen Larabit, je m'oppose à la prise en considération du rapport de votre Commission[2].

Comme personne n'osait soutenir hautement les conclusions de la Commission, les orateurs qui se succédèrent à la tribune furent donc tous de la catégorie de ceux qui les repoussaient.

Après le citoyen Larabit, vint le tour d'un autre opposant, de Laurent (de l'Ardèche), qui reprocha au rapporteur d'avoir su habilement colorer les sévères conclusions de la Commission.

L'accusé de mai 1848 a été plus heureux que les accusés du 31 mai 1793, dit ce représentant. Ceux-ci perdirent leur inviolabilité au milieu des injures et des

---

1 Ce premier orateur, alors inconnu, était le citoyen Mathieu (de la Drôme), esprit éclairé et cœur noble, comme chacun sait aujourd'hui. Nous regrettons, dans l'intérêt de l'histoire, que les journaux ne nous aient pas fait connaître les noms de plusieurs représentants qui abordaient la tribune pour la première fois : l'Assemblée n'étant réunie que depuis quelques jours, il était impossible que tous les orateurs fussent connus des journalistes. Le même inconvénient se fit remarquer à la Constituante de 1780, qui comptait douze cents membres.

2 Louis Blanc, arrivé assez à temps à la séance pour s'entendre ainsi admonester sur ses doctrines socialistes, avait écoulé l'orateur sans laisser paraître la moindre émotion. Mais le journal la Réforme s'empara de la harangue du citoyen Larabit, qui, disait le journaliste, semblait avoir voulu doubler M. Peupin, en jetant de l'ironie sur des systèmes économiques qu'il ne comprendra jamais. Dans sa péroraison, tout émaillée d'antithèses et de petits dédains, l'excellent M. Larabit nous a fait espérer que Louis Blanc se relèverait de son échec, s'il voulait suivre avec persévérance les discussions économiques de l'Assemblée et de son Comité des travaux publics !!!

outrages les plus grossiers[1] ; on peut dire, au contraire, que dans la séance d'hier, Louis Blanc a été couronné de fleurs et de bandelettes

Mais voici que le débat devient vif, sérieux, intéressant : c'est un membre de la minorité de la Commission, c'est un des trois protestants, c'est Bac qui a la parole. L'éloquent orateur que Limoges nous a fait connaître entre dans les entrailles de la cause. Question de dignité, question de conscience, question d'équité, il embrasse tout, et d'un mot il ruine la triste argumentation de la Commission, que personne n'osait ouvertement appuyer.

Louis Blanc, dit-il, s'est plaint avec justice d'être sous le coup d'une conspiration de mensonges ; moi, je trouve dans cette enceinte une autre espèce de conspiration, la conspiration du silence. J'aurais voulu entendre discuter toutes les questions qui se rattachent à celte affaire, et non pas qu'on vous demandât de vous décider par des motifs mystérieux, par des raisons secrètes, qui doivent rester, ensevelis dans le fond de la conscience. Dans toute décision, on doit pouvoir avouer les motifs qui ont déterminé la conviction. Quant à moi, citoyens, voici mes motifs.

Le citoyen Bac passait ici en revue toutes les raisons qui obligeaient la Commission à refuser l'autorisation demandée contre Louis Blanc ; il ne trouvait pas un motif plausible dans tous ceux invoqués par le procureur général et par la Commission elle-même ; il ne comprenait pas que, sans présomptions graves, les représentants du peuple pussent consentir à livrer un de leurs collègues et à s'incliner toutes les fois que la justice le voudrait. A ses yeux, les faits consignés dans le réquisitoire n'étaient point suffisants pour former les convictions, même lorsqu'ils ne seraient pas contestés. Et Bac prouvait qu'aucun des trois faits sur lesquels l'accusation patente était basée ne pouvait soutenir une discussion sérieuse.

Arrivant ensuite aux faits qui appartenaient encore à l'instruction secrète, l'orateur s'écriait :

Je proteste de toutes mes forces contre ce qui a été dit ; il n'y a rien de plus dangereux que ces réticences, que ces inculpations qu'on n'explique pas. Nous savons qu'un membre du gouvernement provisoire a su que M. Louis Blanc n'était pas allé à l'Hôtel-de-Ville le 15 mai ; cependant ce fait est, dit-on, affirmé par quatre membres de l'Assemblée. Nous verrons qui aura raison d'eux ou de M. Louis Blanc[2].

---

[1] Les Girondins ne perdirent pas leur inviolabilité au milieu des injures et des outrages. Quand Lanjuinais, que M. Laurent a voulu copier ici, se plaignit, il venait de soulever contre lui, et les tribunes et la Convention elle-même : son obstination à se refuser à l'ostracisme volontaire, que plusieurs de ses collègues acceptaient comme une heureuse transaction, lui avait valu une de ces interruptions auxquelles il était habitué. M. Laurent eût été plus juste et plus véridique s'il eût dit que Marat, renvoyé devant le tribunal révolutionnaire par ces mêmes Girondins, reçut d'eux toutes sortes d'injures et d'outrages avant d'être décrété.

[2] Le procès de Bourges a été complètement muet sur ces quatre dépositions ; comme elles n'auraient pu soutenir la lumière, elles sont restées dans l'ombre. Un seul témoin, le lieutenant-colonel Wautrin, y a affirmé avoir entrevu Louis Blanc en entr'ouvrant une porte. Mais cette triste déposition a été réfutée par une foule d'autres témoins ; et il est resté acquis aux débats que Louis Blanc n'avait pas mis le pied à l'Hôtel-de-Ville ce jour-là.

Vous refuserez donc l'autorisation, concluait le représentant de Limoges, car celle mesure serait injuste, impolitique et dangereuse. Injuste, car vous prononceriez avant d'avoir éclairé vos consciences ; impolitique, car vous éloigneriez de vos discussions un membre qui peut y jeter de vives lumières ; dangereuse, parce qu'il ne faut pas livrer votre inviolabilité à un pouvoir quelconque. Nul ne sait ce que peut contenir l'avenir. Lorsque Vergniaud comparait la révolution à Saturne, il ne savait pas encore jusqu'où pouvaient aller les malheurs qu'il prévoyait. Souvenons-nous de cet exemple ; n'entrons pas dans la voie où l'on veut nous entraîner, ou alors nous nous éloignons à grands pas des principes éternels du droit et de la justice.

Jusqu'à ce moment personne n'avait encore éclairci ni provoqué des éclaircissements sur le fameux fait mystérieux dont tout le monde s'entretenait. On avait sourdement répandu le bruit, parmi les représentants, que Louis Blanc était allé à l'Hôtel-de-Ville avec Barbès, qu'on l'y avait vu, et que Marrast avait lui-même protégé son évasion. Pour laisser Louis Blanc dans l'ignorance du soupçon qu'on faisait ainsi planer sur lui, et pour l'empêcher de démentir le fait en pleine Assemblée, l'homme qui, disait-on, avait semé ce mensonge, s'était assuré l'impunité en recommandant lui-même le secret[1]. Une explication était donc nécessaire à ce sujet. Ce fut du haut de la tribune que Louis Blanc la demanda de manière à ce qu'elle ne pût être refusée.

Il commença par dire qu'il ne se défendait pas ; que s'il prenait la parole, c'était uniquement pour rectifier un fait avancé dans le rapport de la Commission, qui, disait-il, affirmait m'avoir entendu avant de se décider.

Cela est vrai, ajouta-t-il ; mais j'affirme que l'on ne m'a pas dit un seul mot sur les faits mystérieux dont on vous a parlé... Je me trompe, j'ai entendu dire hier qu'on assurait que j'avais été à l'Hôtel-de-Ville. Je proteste de toutes mes forces contre cette assertion. J'en fais le serment devant Dieu ; et, au nom de la vérité, au nom de la justice, je somme qui que ce soit, qui veuille me démentir, de venir à cette tribune opposer son serment au mien.

Le défi était formel ; le représentant à qui on l'adressait l'avait entendu, et pourtant personne n'y répondit. Seulement, un membre raconta comment des hommes du peuple cherchaient Louis Blanc, au moment où la salle était envahie, pour qu'il usât de son influence en faveur de l'ordre.

Néanmoins, Jules Favre monta à la tribune pour soutenir les conclusions de la Commission.

Nous avons entendu le dernier réquisitoire du citoyen Jules Favre, disait un journaliste qui avait assisté à cette séance ; cet onctueux orateur est plein de courtoisie quand il assassiné ; sa phraséologie, de douleur imprégnée, nous

---

[1] Cet homme, a écrit Louis Blanc dans son *Appel aux honnêtes gens*, c'est Marrast. Devais-je et pouvais-je croire à tant de noirceur, à un tel raffinement de fausseté ? Je réfléchis à la réputation que M. Marrast s'était faite dans le parti républicain ; je me rappelai sous quels traits il avait toujours été peint à mes yeux par ceux qui l'avaient connu particulièrement ; je retrouvai dans ma mémoire tous les termes du jugement terrible qu'avait porté sur lui, en ma présence, Godefroy Cavaignac, devenu le plus implacable, le plus dédaigneux de ses ennemis, après avoir été son compagnon de captivité et d'exil. Mais, encore une fois, qu'il eût osé dire : *Je l'ai vu, et c'est moi qui l'ai fait évader*, était-ce possible ? Il aurait fallu pour cela trop d'impudence, même en recommandant le secret.

rappelle les tendresses de M. Plougoulm. Nous n'analyserons point cette *jatte de lait empoisonné*[1] !...

Le représentant Dupont de Bussac fit justice de l'école sophistique de Jules Favre.

Vous avez entendu le rapporteur de votre Commission vous exposer un système qui s'évanouit devant les faits, dit ce logicien. Il vous a dit qu'il ne s'agissait pas d'autoriser l'arrestation d'un de vos collègues ; que vous ne préjugiez rien à cet égard. Eh bien ! il faut que vous sachiez que par de pareilles conclusions, à l'instant même, le procureur général peut faire procéder à l'arrestation de notre collègue...

Ce qu'il y a de singulier ici, ajoutait l'orateur, c'est que la thèse que je soutiens a été la jurisprudence du régime déchu sous tous les ministères passés, alors même que M. Duvergier de Hauranne était ministériel. En 1830, il était de mon avis, car il disait, à propos du procès de M. Audry de Puyraveau : — *Quand il s'agit de prononcer sur la liberté d'un de nos collègues, je ne pense pas que la Chambre doive être un simple bureau d'enregistrement, Pour moi, je veux que l'examen des faits vienne éclairer mon vote*.

Comment autoriser ou refuser sans examen préalable des faits ? reprenait le citoyen Dupont. Qui dit droit d'autoriser, dit aussi droit de refuser.

Et l'orateur parla alors des bruits qui avaient couru sur la présence de Louis Blanc à l'Hôtel-de-Ville.

Ces bruits, ajouta-t-il, avaient d'abord été répandus par le citoyen Marrast qui, dit-on, les a démentis. Il est présent, il peut faire connaître la vérité à l'Assemblée...

— On comprend l'importance d'une pareille assertion, reprit un autre membre ; il est un fonctionnaire qui, mieux que tout autre, peut édifier l'Assemblée sur la véracité d'un pareil bruit ; je le prierai de vouloir bien donner à l'Assemblée les explications qu'elle attend.

Provoqué par tous les orateurs, le citoyen Marrast ne put se dispenser de monter à la tribune.

Je ne vois aucun inconvénient, dit-il, à répondre à l'invitation qui vient de m'être adressée ; si elle m'avait été faite dans les termes où elle s'était produite, je n'eusse pas répondu, car je n'aime pas les sommations...

— Au fait ! au fait ! lui crie-t-on de toutes parts.

— Je l'avoue, reprend Marrast, j'ai cru le premier jour, mais le premier jour seulement, que le citoyen Louis Blanc était à l'Hôtel-de-Ville ; j'avais entendu dans la foule les cris de : Vive Barbès ! vive Louis Blanc ! Un citoyen m'avait affirmé avoir vu le citoyen Louis Blanc à l'Hôtel-de-Ville ; il m'avait même dit qu'il s'était évadé par un escalier de la rue Lobau.

— Quel est ce citoyen ? lui crie Louis Blanc ; nommez-le ?

— Je fis faire des recherches pour retrouver le citoyen qui m'avait donné ces vagues indications, reprit Marrast en faisant à Louis Blanc un signe affectueux de

---

[1] Louis Blanc attribue le *chef-d'œuvre de perfidie savante* de Jules Favre à une vengeance que ce dernier aurait tirée d'un passage de l'*Histoire de dix ans*, dans laquelle, dit-il, l'auteur n'avait pas cru devoir taire la conduite de Jules Favre lors du procès d'avril.

la main, comme pour lui dire de prendre patience. Le résultat de mes recherches fut de me convaincre qu'il n'y avait rien d'exact dans les premiers bruits qui m'étaient parvenus. Aujourd'hui, j'ai la conviction complète que le citoyen Louis Blanc n'a pas mis le pied à l'Hôtel-de-Ville dans la journée du 15 mai.

— A la bonne heure ! s'écrièrent un grand nombre de voix.

Et la clôture fut aussitôt prononcée.

Or, il ne restait pas même l'ombre d'un prétexte pour adopter les conclusions de la Commission. Ceux des réactionnaires qui n'avaient pas perdu toute pudeur se joignirent aux républicains, et la demande en autorisation de poursuites contre Louis Blanc fut rejetée ce jour-là, par une majorité de 369 voix contre une minorité de 337.

C'était une victoire pour le parti de la révolution. Aussi fut-elle accueillie par les applaudissements de la majorité de l'Assemblée, et surtout par ceux du peuple, qui la célébra en laissant éclater la plus grande joie.

Mais on ne s'attendait guère au résultat immédiat qu'elle eut, résultat qui prouve combien les amours-propres étaient en jeu, là où on aurait voulu voir dominer l'intérêt de la République : le procureur général et le procureur de la République donnèrent leur démission, parce qu'ils crurent voir dans la décision de l'Assemblée l'intention de gêner le cours de la justice ; le citoyen Jules Favre qui, dans celte circonstance, remplit un rôle indigne de son talent et de ses principes, se démit aussi de ses fonctions de secrétaire général ; et enfin le représentant Lacrosse, qui, en sa qualité de membre du bureau, voulait s'en tenir au jugement par assis et levé contre la liberté, contre l'honneur d'un de ses collègues, donna aussi sa démission de secrétaire de l'Assemblée.

Jugeons de près, et voyons ce que valent ces grandes colères ! disait à ce sujet un journal habitué à résumer avec un tact extrême toutes les grandes questions politiques et sociales.

Le parquet, entraîné par un mouvement subit de la réaction, cherche les traces d'un complot : il étudie les faits, les hommes, les caractères ; dans le huis-clos, il engendre ; il faut qu'il trouve les preuves de cette conspiration terrible qui a fait lever deux cent mille baïonnettes ; les témoignages abondent ; les bavards commentent ; les importants discutent ; le dossier se gonfle ; le parquet ne doute plus. Alors, dans sa probité malade, engorgée de dénonciations, le parquet étend ses bras ; il veut tout enserrer ; il veut sauver la société française, la civilisation, le monde entier. Il demande à appréhender sur son siège un représentant du peuple, et cela pour quelques mots, les uns démentis par le Moniteur, les autres légitimés par les circonstances et par l'intervention du président... Est-ce qu'il y avait nécessité d'avoir le secret des murailles et des consciences ? Est-ce qu'on ne pouvait pas instruire à fond le fameux procès sans avoir un homme de plus au donjon de Vincennes ?...

La solution de l'Assemblée, solution négative pour cause de non débat, n'entamait en rien l'instruction du parquet...

Faut-il dire toute la vérité sur cette étrange affaire ? La vérité, la voici :

Trois faits graves avaient eu lieu : l'invasion de l'Assemblée par le peuple, la déchéance de la Chambre, le gouvernement provisoire de l'Hôtel-de-Ville. Ces trois faits étaient engendrés l'un de l'autre ; ils étaient sortis d'une agitation folle, d'une tempête populaire, comme on en a vu tant dans ce pays. Ces trois

faits pouvaient être qualifiés crimes, et poursuivis comme tels, sauf pourtant les explications ultérieures qui peuvent les amoindrir, sinon les effacer.

Eh bien ! de ces trois accidents plus néfastes pour la liberté que pour les pouvoirs, on a voulu faire un complot, une conspiration ourdie de longue date, une de ces ténébreuses affaires qui épouvantaient jadis la Grèce et Rome ! L'on n'a pas voulu croire que, trois mois après une révolution comme celle de février, quand toutes les catacombes sont ouvertes, quand tous les intérêts souffrent, quand tous les cœurs saignent, une foule puissante peut se laisser emporter et violer un temple qu'elle a déjà visité ! L'on n'a pas voulu croire que la passion et le soleil pouvaient précipiter les masses ; et l'on nous a fait un drame avec prologue et mystères. Voilà la faute !

Si l'on n'était pas sorti de la vérité ; si l'on n'avait pas transformé ces faits imprévus, ces écarts spontanés en conspiration savante ; si l'on n'avait pas associé dans un but commun des antécédents, des caractères et des doctrines qui se repoussent, on n'aurait pas été condamné, plus tard, à faire un système, à rechercher les traces d'une ligue impossible, à créer, avec des folies d'une heure, la logique d'une trahison.

Mais il fallait son complot à la réaction, pour le service de ses rancunes et de ses catilinaires, et l'on a cédé : l'on a fait de l'investigation, de la police, du réquisitoire, comme au bon temps de la monarchie ; on a voulu donner à la peur ses grandes assises. Encore une fois, voilà la faute ! s'écriait le journaliste.

Et il avait raison !

CHAPITRE XIV

Plan des contre-révolutionnaires. — Ardeur qu'ils mettent dans les élections supplémentaires. — Candidatures royalistes éhontées. — Affiches et réclames électorales. — Candidats démocrates. — Diversité des listes. — Le résultat des élections expliqué. — Changarnier, Thiers, Louis Bonaparte. — Appréciation de ce résultat. — Proposition contre la loi d'exil de la famille Bonaparte. — Déclaration du général Cavaignac. — Les citoyens Bonaparte défendent leur cousin. — Situation de Paris au moment où l'Assemblée s'occupe du prétendant. — Les réactionnaires veulent faire tomber la Commission exécutive. — Grande discussion à ce sujet. — La Commission est défendue par Lamartine. — Aspect de l'extérieur pendant cette séance. — Intrigues bonapartistes. — Journaux créés. — Cris de *vive Napoléon !* — Coup de feu tiré au milieu de la foule. — Projet de décret présenté par le gouvernement au sujet de la loi de 1832. — Il est appuyé par Lamartine. — Efforts des réactionnaires pour faire échouer ce projet. — Rapport sur les élections de Louis Bonaparte. — Jules Favre et Buchez. — Discours du citoyen Fresneau. — Ledru-Rollin résume la question. — L'Assemblée se déjuge et admet Louis Bonaparte. — Situation des membres du gouvernement. — Faute que commet la Commission exécutive. — Première lettre de Louis Bonaparte. — Impression défavorable qu'elle produit. — Elle est dénoncée à la France. — Incident qui nuit à la délibération. — La décision est remise au lendemain. — Deuxième lettre de Louis Bonaparte. — Il donne sa démission de député. — L'Assemblée se contente de cette démission. — Fautes des républicains. — Résumé de la situation.

Le rejet du réquisitoire contre Louis Blanc, après la lettre de Barbès et les explications fournies à l'Assemblée nationale, ne prouva guère qu'une seule chose : c'est que parmi les représentants envoyés par la réaction, tous ne considéraient pas encore la République comme étouffée, et n'avaient pas perdu toute pudeur à l'égard de leurs adversaires politiques. Mais cette affaire ne changea rien au plan des contre-révolutionnaires, plan qui consistait à profiler de tous les événements, à les provoquer même pour s'emparer du gouvernement, s'y affermir au moyen des vieux partis royalistes, et en chasser tous les hommes qui avaient contribué à la révolution de Février, depuis les chefs jusqu'aux derniers subalternes.

Pour atteindre ce but, il leur fallait une majorité moins variable dans l'Assemblée nationale, une entière soumission dans les principaux agents du gouvernement, et une grande condescendance dans la magistrature judiciaire.

Déjà des contre-révolutionnaires avaient amené la Commission exécutive à se méfier du peuple et à s'appuyer sur la bourgeoisie[1] ; les tribunaux et même les parquets ne montraient plus de rigueurs que pour les anciens républicains. Les ennemis de la liberté n'avaient donc à s'occuper que de faire rentrer à l'Assemblée nationale les ci-devant dynastiques les mieux éprouvés, les hommes qui pouvaient seconder la réaction, tant à la tribune que dans les Comités. Ils devaient donc profiter des élections partielles, nécessitées par toutes les nominations doubles qu'on allait régulariser pour remplir les vides assez nombreux laissés sur les bancs de la Constituante. Ils y travaillèrent avec l'ardeur de gens qui se sentent appuyés et avec une audace propre à faire bondir de colère les hommes de la révolution : influence de la sacristie, intérêts locaux au détriment de l'intérêt public, intérêts communaux et industriels, influences administratives, calomnies de toutes sortes contre les concurrents républicains, terreurs affectées, tout fut mis en œuvre par les réactionnaires pour faire élire leurs candidats. Les royalistes agirent en cela avec un ensemble et surtout avec une hardiesse propres à assurer le succès de leurs manœuvres plus habiles que loyales.

Le général Changarnier, porté sur toutes les listes de la réaction, a aussi l'appui des autorités officielles, disait un journal qui se plaisait à enregistrer les moyens mis en jeu par les ennemis de la Révolution. De l'Hôtel-de-Ville à l'Etat-Major, de l'Etat-Major à la Préfecture, on ne rencontre pas un employé qui n'ait sa liste Changarnier à la main. C'est encore le nom de Changarnier qu'on lisait en tête des bulletins distribués à la garde mobile. Il est impossible d'être plus universellement recommandé !...

Mais ce n'était pas la candidature du général Changarnier que les journaux républicains signalaient comme la plus audacieuse : ils en voyaient poindre d'autres bien autrement dangereuses : ils étaient stupéfaits en apprenant, trois mois après la révolution contre la royauté la plus méprisée, que le maréchal Bugeaud, se plaçant dans les rangs de ceux-là même qui avaient renversé cette royauté dont il fut jusqu'au dernier moment le plus fougueux champion, se présentait aux électeurs comme un homme dévoué à la République. Les habitants de la Dordogne, s'écriaient les patriotes sincères, ne connaissent donc pas la vie de M. Bugeaud !

Puisque le héros de la rue Transnonain, de la Tafna et des Tuileries revient sur la scène politique, disait un journal républicain de la veille, pourquoi nous étonner d'y voir reparaître M. Thiers[2] ? N'a-t-il pas, lui aussi, des amis à Bordeaux, à

---

[1] Les projets de loi restrictifs des libertés publiques qui furent présentés en ce moment-là, projets dont nous nous occuperons un peu plus loin, ne prouvent que trop ce que nous avançons ici. La Commission exécutive, sans cesse attaquée par les contre-révolutionnaires, crut se les rendre moins hostiles en lui sacrifiant les libertés qui offusquaient tant les hommes de la réaction.

[2] La candidature de M. Thiers, à Paris, y avait été affichée, l'avant-veille des élections, en ces termes :

Citoyens,

Le besoin :

1° Des lois de septembre,

2° Des Bastilles,

3° Des grands discours,

4° Des émeutes réactionnaires,

5° Et autres roueries gouvernementales, se faisant généralement sentir,

Rouen, à Paris, qui se feront racoleurs électoraux à son profit ? N'est-il pas le candidat avoué de gens qui veulent faire de lui un représentant du peuple ? Ne s'est-il pas réconcilié avec le parti prêtre ? N'a-t-il pas à sa dévotion une foule de fonctionnaires qui s'imaginent que Louis-Philippe est simplement allé faire une seconde visite de politesse à son amie la reine Victoria ?

— Décidément, disait encore un autre journal, les prétendants font fureur. Après Joinville et le duc de Bordeaux, voici venir le prince Louis Bonaparte. Aujourd'hui on a placardé de nombreuses affiches pour inviter les électeurs à nommer représentant du peuple le héros de Strasbourg et de Boulogne. On annonce une réunion très nombreuse à l'effet de discuter cette candidature. Ces manœuvres prouvent que les partisans des dynasties se remuent et qu'ils intriguent en ce moment ; ils se vantent publiquement d'arriver à leurs fins.

Il n'en fallait pas tant pour agiter le peuple, qui voyait dans ces diverses candidatures d'ennemis déclarés de la révolution, autant de défis jetés aux républicains, autant de trahisons méditées par les valets des dynasties. Aussi voyait-on, tous les soirs, de grands rassemblements, surtout à la porte Saint-Denis, où les hommes du peuple, les ouvriers de toutes les professions, s'efforçaient de repousser les présents que les contre-révolutionnaires se proposaient de faire à la France républicaine.

Les clubs patriotiques s'en occupaient aussi très-sérieusement.

> Nous marchons de surprise en surprise, s'écriait, au sujet de ces scandales politiques, un orateur du Club de la révolution. L'esprit se lasse à suivre les formes diverses sous lesquelles se produisent certaines candidatures, et se perfectionnent les professions de foi, les promesses, les serments. C'est l'affiche, c'est la réclame surtout que ces candidats emploient de préférence. La dimension de l'affiche est, à notre avis, la juste mesure de la vanité et des prétentions du candidat.
>
> La plus grande affiche que nous ayons vue est celle du citoyen Alexandre Dumas, qui s'est *désenmarquisé* pour la circonstance. Qui pourrait douter d'un républicanisme aussi largement étalé ? Imprudent ! Qu'en penseront nos amis les princes !... A moins que ce ne soit pour les mieux servir !
>
> Après M. Dumas, voici venir le citoyen Victor Hugo, un dévoué comme celui-là, et, comme Sosie, ami de tout le monde, nous voulons dire de tous les gouvernements possibles : son affiche n'a pas l'ampleur de celle de son émule, mais il a trouvé un moyen fort ingénieux de compenser cette apparente infériorité. On sait que ce littérateur coloriste, qui a tant écrit sur le ciel bleu, les moissons jaunes, les arbres verts, etc., ne veut pas de la *république rouge* ; il est partisan de la république tricolore, dont il pourrait se croire l'inventeur, s'il n'en eût pas déjà existé une assez connue qui commença le 1er vendémiaire de l'an Ier. Pour prouver ses assertions, M. Victor Hugo a fait apposer successivement une affiche bleue, une affiche

---

Nommons M. THIERS !!!

> blanche et une autre rouge. Si ce n'est pas là un trait de génie, c'est que le génie n'existe pas. M. Dumas en pâlira d'envie !...
>
> Décidément les combinaisons électorales des littérateurs l'emportent sur celles des hommes d'affaires, ajoutait l'orateur du club. M. de Girardin n'a rien inventé pour les besoins du moment ; il en est réduit au bulletin tout préparé contenant son nom et des cases vides pour dix autres. M. Chambolle a emprunté à M. Girardin la profession de foi dialoguée, dont celui-ci abuse à tel point qu'il pourrait bien finir par ne plus démêler ses idées de celles de son interlocuteur. Mais on doit à M. Chambolle le perfectionnement du bulletin inventé par M. Isaac Péreire. Ce n'est pas seulement un bulletin qu'envoie M. de Chambolle aux lecteurs du Siècle, c'est une pancarte contenant neuf bulletins, tous portant, avec deux ou trois autres noms, celui de l'illustre candidat. Le piquant de l'affaire, c'est que dans le même numéro du *Siècle*, M. Chambolle déclare qu'il ne fera pas la moindre publication dans l'intérêt de sa candidature, et que sa fortune ne lui permet pas de supporter les frais d'impression d'une liste !

Mais à côté de ces plaisanteries de bonne guerre, dont l'effet était prodigieux parmi les spectateurs capables d'en comprendre la finesse, on entendit la voix mâle du rédacteur de *la Réforme* exprimer son opinion désintéressée[1].

> Ce n'est pas de ces écuyers à paillettes, de ces Narcisses d'orgies, se mirant dans toutes les hontes qu'ils ont fait subir à la France, s'écriait ce journaliste en s'adressant au peuple ; ce n'est pas de ces hommes que nous venons vous entretenir ici. Nous vous dirons même que les hommes nous importent peu ; qu'ils n'ont point pour nous de valeur sérieuse, et que les principes de la Révolution française sont le seul phare qui nous éclaire et nous guide.
>
> Mais dans le milieu que nous traversons, s'il est impossible de trouver des hommes comme ceux du Comité de salut public, il y a pourtant des vertus éprouvées et de belles natures morales ; il y a des soldats, il y a des penseurs, il y a des hommes d'Etat et pour l'action et pour l'idée.
>
> Nous ne sommes point pessimistes ; et quoique nous sentions tomber autour de nous toutes nos espérances, nous dirons que si l'on veut défendre et pousser jusqu'aux luttes extrêmes du devoir social et politique, il faut nommer les hommes que nous portons, bien certains que nous sommes de n'être point trahis.

---

1 Le citoyen Ribeyrolles, rédacteur en chef de la Réforme, était porté sur plusieurs listes ; mais, pour ne pas nuire à la candidature de ses amis, il s'était désisté. L'un des rédacteurs de ce journal, disait-il en appuyant la liste présentée par le Comité démocratique, s'est trouvé sur bien des listes : il s'efface, non pour décliner ni l'honneur ni le danger des luttes, mais pour laisser la place à de plus méritants.

Ces noms étaient ceux de Caussidière, Schœlcher, Dupoty, Pierre Leroux, Grandmesnil, Proudhon, L'Héritier (de l'Ain), Lesseré, d'Alton-Shée, Charles Lagrange et Galland, ouvrier.

Malheureusement pour le parti démocratique, plusieurs autres listes républicaines parurent en même temps, et chacune d'elles fut publiée sous le patronage des Comités démocratiques des divers arrondissements. L'une de ces listes principales fut même recommandée aux démocrates, comme présentant les choix faits par les clubs et les corporations réunis. On y lisait bien les noms de Caussidière, de Pierre Leroux, de Proudhon et de Lagrange ; mais les sept candidats complémentaires étaient pris dans une autre nuance de la démocratie : ces candidats étaient Raspail, Thoré, Cabet, Kersausie, Savary, Malarmet et Adam : les trois derniers étaient des ouvriers.

La multiplicité de ces listes, ayant toutes entre elles beaucoup d'affinités, mais différant aussi par la moitié des noms, fut une faute déplorable, en présence de l'entente et de l'union qui régna dans le parti réactionnaire. Mais cette faute s'expliquait par le besoin qu'eurent les diverses fractions du parti démocratique de s'affranchir de la tutelle inexpérimentée exercée, en avril, par le club des clubs et par la réunion du Luxembourg. En juin, chaque organe de l'opinion républicaine radicale voulut faire sa liste, sans réfléchir que les votes s'éparpilleraient inévitablement, et qu'il en résulterait des dommages graves pour la démocratie, lorsqu'il existait les éléments nécessaires pour qu'elle triomphât complètement.

En effet, comment se rendre compte de l'élection de MM. Thiers, Victor Hugo et Louis Bonaparte avec 97 mille[1], 86 mille et 84 mille voix, lorsque les Républicains radicaux donnèrent à Caussidière 147 mille voix bien franches, bien déterminées ? Peut-être la présentation des candidats exclusivement socialistes a-t-elle, dans ce moment-là, contribué à cette dispersion des votes ; et si l'on réfléchit, que de tous ces candidats, le journal la Réforme, qui recommandait de vieux républicains, n'avait présenté qu'un seul socialiste, on comprendra encore comment, avec ces immenses éléments de succès absolu, on n'eut alors qu'un succès relatif.

Ce fut une seconde leçon de tactique électorale dont les démocrates auraient dû profiter, au mois de septembre suivant.

---

[1] Les quatre-vingt-dix-sept mille voix obtenues par M. Thiers sur deux cent quarante-huit mille votants, affirmait un faiseur de statistique électorale, résument complètement les forces des réactionnaires à Paris. On peut être bien certain que pas une seule voix du parti n'a manqué à ce candidat. L'élection de MM. Moreau et Boissel n'a aucune signification, le premier surtout ayant eu des voix dans tous les partis, et principalement dans celui de l'ancienne opposition. Le général Changarnier doit son élection à notre esprit militaire, à la confiance du peuple dans l'armée : le peuple, jusqu'à ce que l'événement le détrompe, veut toujours voir un patriote dans un soldat. C'est aux vingt-cinq mille votes de la banlieue, où domine l'opinion dynastique, que nous devons l'élection du citoyen Louis Bonaparte : il n'y a là que le prestige d'un nom. Nos quatre candidats : Caussidière, Lagrange, Pierre Leroux et Proudhon, n'ont eu, si l'on en excepte Caussidière, que les voix des démocrates socialistes, et il est certain que si les voix de certaines nuances républicaines ne s'étaient pas disséminées sur une foule de candidats peu connus des ouvriers, ou ne représentant pas suffisamment les tendances de la démocratie, il est certain, disons-nous, que notre liste aurait passé presque entièrement.

Les élections du mois de juin présentèrent donc, par l'effet de ces fautes, le résultat mélangé suivant :

Caussidière, élu par 147 mille voix ; Moreau, par 126 mille ; Goudchaux, par 107mille ; Changarnier, par 105 mille ; Thiers, par 97 mille ; Pierre Leroux, par 91 mille ; Victor Hugo, par 86 mille ; Louis Bonaparte, par 84 mille ; Lagrange, par 78 mille ; Boissel, par 77 mille, et Proudhon, par 77 mille voix.

Or, si l'on veut bien ne pas oublier que trois candidats démocrates : Thoré, Kersausie et Raspail, suivirent immédiatement Proudhon, et obtinrent chacun de 73 à 72 mille voix, il sera facile de savoir ce que devinrent les 147 mille votes acquis à Caussidière. Ils furent évidemment divisés entre les divers démocrates portés sur les différentes listes de ce parti.

Le résultat de ces élections fut parfaitement apprécié par le journal *la Réforme*. Lorsque chaque parti chantait victoire, le rédacteur de cette feuille vit très-bien ce que ces votes divers signifiaient à chaque point de vue.

C'est, disait-il, la manifestation nette et tranchée des intérêts matériels du passé, et des besoins intellectuels du présent et des réformes que l'avenir renferme dans ses flancs ; c'est, en d'autres termes, le triomphe de la réaction, d'une part, et du socialisme de l'autre[1]...

Le gouvernement ne parut guère se préoccuper de l'élection du général Changarnier et de Victor Hugo, ni même de celle de M. Thiers, quoiqu'il y vît un grand renfort pour la réaction[2] ; mais il se montra alarmé de celle du prétendant de Strasbourg et de Boulogne, que bien des journaux lui présentaient comme très-significative.

Est-ce que l'on ne voit rien dans les deux ou trois nominations qui viennent d'honorer le citoyen prince Louis Bonaparte ? lui criait l'un de ces journaux. Est-ce que ces cent mille suffrages qui sortent des campagnes et des faubourgs ne nous disent pas qu'une partie du peuple a plus de souvenirs que de principes, et plus de religion pour la gloire que pour l'égalité ? Certes, nous ne l'accusons pas ; car l'époque impériale fut grande pour la patrie et l'honneur, les deux saintes passions du peuple... Mais si le tort peut s'atténuer, il n'en porte pas moins enseignement, et le grand écart du suffrage universel doit nous faire comprendre combien la République est peu fondée[3].

---

1 Tout en applaudissant aux succès des candidatures que nous avons nous-même recommandées, disait plus loin le même journal, nous engagerons les écoles qu'elles représentent ou qui s'y rattachent à ne pas oublier que la réaction, dans ce qu'elle a de plus décidé, les devance, et que c'est en semant la peur de leur venue qu'elle a déjà gagné tant de terrain.
— Quant aux noms socialistes qui sont sortis de l'urne, faisait remarquer une autre feuille, est-ce qu'ils ne marquent pas une force nouvelle, une force qu'ont fait grandir l'ingratitude et l'oubli ?
(Voyez, à ce sujet, la lettre du citoyen Raspail, qu'on trouvera aux *Pièces justificatives*.)

2 Et la triple élection de M. Thiers, est-ce qu'elle n'a pas sa signification ? disait-on encore en s'adressant au gouvernement. Est-ce qu'on aurait pu prévoir, il y a trois mois, le grand scandale qui ramène à l'Assemblée souveraine l'homme des lois de septembre, et. le plus habile intrigant du règne passé ? Le sceau de la réaction n'est-il pas sur tous ces bulletins de Bordeaux, de Rouen, de Paris ? Oh ! vous serez les premiers à en ressentir les effets, vous qui n'en paraissez pas émus !

3 Le résultat des élections fût-il encore plus mauvais, disait encore à ce sujet *le Progressif cauchois*, il ne saurait rien prouver contre l'efficacité du principe du suffrage

Ce fut vainement que les organes de l'opinion publique s'efforcèrent de faire comprendre au gouvernement tout ce que présageaient de funeste à la République les choix faits par les contre-révolutionnaires de toutes les nuances ; la Commission exécutive parut ne s'émouvoir que de celui fait par une partie du peuple, et principalement par les populations rurales. De ce moment, elle commit faute sur faute, pour éloigner l'homme qui, disait-on, ne paraît arrivé à l'Assemblée que pour aviver les intrigues des royalistes de toutes les couleurs. Comme sa présence pouvait en outre nuire beaucoup aux prétendants à la présidence[1], parmi lesquels on comptait alors en première ligne les citoyens Lamartine et Marrast, ces anciens membres du gouvernement provisoire perdirent de vue la réaction et les réactionnaires, pour ne s'occuper que de repousser et faire repousser le concurrent qui semblait vouloir leur disputer cette présidence.

Un représentant de la Corse, le citoyen Pietri, ayant développé une proposition tendant à l'abrogation du décret de 1832, relatif au bannissement de la famille Bonaparte, le ministre de la justice, Crémieux, considéra la discussion sur ce sujet comme inopportune, et proposa un ordre du jour motivé sur ce que, par l'admission de trois membres de cette famille parmi les représentants de la nation, on avait virtuellement proclamé l'abrogation de cette loi.

Aussitôt, l'un des amis politiques du citoyen Marrast, le nouveau général en chef de la garde nationale, Clément Thomas, se récria sur l'imprudence d'une pareille mesure.

Quand il s'agira de proclamer la gloire de Napoléon, dit-il, il n'y aura qu'une voix. Mais il s'agit d'autre chose. Parmi les membres de sa famille, il y en a un qui a eu l'idée de reprendre des droits que nous ne devons pas lui accorder ; il a voulu restaurer l'Empire. Qu'il sache que nous ne le voulons pas.

Alors s'engagea une discussion des plus vives sur la proposition du citoyen Pietri. Boulay de la Meurthe appuya chaleureusement l'ordre du jour motivé qu'avait présenté le ministre de la justice. Un membre osa même dire, qu'il ne comprenait pas qu'une loi pût atteindre une famille de gens qui avaient régné comme empereur ; ce qui provoqua de violentes réclamations du côté gauche. Et comme M. Crémieux insistait pour son ordre du jour motivé, quelques représentants continuèrent à demander l'abrogation pure et simple de la loi précitée. La France, disaient-ils, est assez forte pour proscrire la proscription.

Mais toutes ces rédactions furent rejetées, ainsi que celle du ministre de la justice, et l'on décida la prise en considération de la proposition du citoyen Pietri, ainsi formulée :

> L'art. 6 de la loi du 18 avril 1832, relatif au bannissement de la famille Bonaparte, est abrogé.

---

universel. Il en résultera seulement la preuve que l'éducation politique du plus grand nombre n'est pas encore faite. Les efforts du gouvernement devront tendre à apporter un prompt remède à ce mal en éclairant les masses. Il nous parait essentiel qu'après avoir rendu à chaque citoyen la part de souveraineté électorale qui lui appartient, on le mette à même d'en jouir utilement...

1 Quoique les démocrates à principes repoussassent de toutes leurs forces ce qui aurait pu ressembler, de près ou de loin, à la royauté, les grands meneurs de l'Assemblée ne doutaient pas que la Constitution future ne gratifiât la France républicaine d'un président quelconque ; et les prétendants défendaient déjà ce qu'ils devaient considérer comme leur bien.

L'Assemblée nationale décida que cette proposition serait mise à l'ordre du jour prochainement.

Cependant l'agitation était loin de se calmer : une foule de causes contribuaient à l'entretenir à l'extérieur, et parmi ces causes, il était facile d'apercevoir les intrigues des dynastiques de toutes les couleurs. Si l'élection multiple de M. Thiers avait donné de l'audace aux partisans de la branche cadette des Bourbons, ceux de la branche aînée n'en croyaient pas moins la circonstance favorable à leurs desseins, qui, sans être bien arrêtés alors, n'avaient pas moins pour objet général de contrarier l'affermissement de la République en semant la discorde et la méfiance.

D'un autre côté, la triple élection d'un homme portant un grand nom, un nom en qui la population souffrante semblait avoir la plus grande foi, n'était pas le moindre motif de cette agitation indéfinie qui tourmentait à la fois et le commerce et la classe ouvrière et le gouvernement lui-même, car la troupe s'en mêlait aussi[1].

Dans la séance du 10 juin, le représentant Auquerne crut devoir interpeller le nouveau ministre de la guerre sur les bruits qui circulaient d'une démonstration dynastique faite par un régiment d'infanterie. Ce régiment, entrant à Troyes, dit l'interpellateur, y fut accueilli par la garde nationale aux cris de *Vive la République*, auquel il aurait répondu par celui de *Vive Louis Napoléon*... Je prie monsieur le ministre, ajouta le citoyen Auquerne, au milieu de l'agitation de l'Assemblée, de nous donner des explications sur ce bruit.

— Aucun bruit de ce genre n'est parvenu au ministère de la guerre, répondit aussitôt le général Cavaignac ; je le tiens donc pour calomnie. Je crois, pour l'honneur de mon pays, reprit-il après avoir été applaudi, que l'homme dont le nom est si malheureusement mêlé à cette affaire est innocent. Quant à moi, je voue à l'exécration publique celui qui oserait porter une main sacrilège sur la liberté publique.

— Bravo ! bravo ! s'écrie-t-on de toutes parts ; *Vive la République !*

—Oui, je le répète, reprit le ministre de la guerre, comme pour compléter la déclaration solennelle qu'il faisait en montant à la tribune pour la première fois ; oui, je le répète, cent fois malheur à celui qui, au lieu de consacrer sa vie et son intelligence au service du pays, profiterait de son nom pour spéculer sur les malheurs de la patrie !

A ces mots, qui annonçaient un citoyen dévoué à la République, l'Assemblée se leva avec enthousiasme, et fit éclater les cris de Vive la République ! Et l'homme qui avait provoqué cet enthousiasme reçut, en descendant de la tribune, les félicitations d'un grand nombre de ses collègues, qui lui décernèrent une sorte d'ovation.

---

[1] On assurait, dans le public, que des sommes d'argent, provenant à la fois et de l'Angleterre, où était la famille de Louis-Philippe, et de l'Allemagne, où se trouvait le fils de la duchesse de Berry, et jusque de la Russie, qui, disait-on, favorisait les vues sécrètes du prétendant à l'empire, ne cessaient d'arriver à Paris et de servir à réchauffer le zèle mercenaire des instruments dont chaque Comité se servait pour préparer les voies au messie qu'il patronnait. Peut-être a-t-on exagéré ces distributions clandestines d'argent ; mais les enrôlements subséquents, faits de la manière la plus patente, ne laissent aucun doute sur le rôle actif que l'argent venu de l'étranger a joué aux approches des malheureux événements dont nous aurons à nous occuper bientôt.

Le lendemain, à l'occasion de la lecture du procès-verbal de la précédente séance, le citoyen Napoléon Bonaparte parut à la tribune, où, après avoir déclaré qu'il s'associait aux paroles généreuses prononcées, en son absence, par le ministre de la guerre, il chercha à démentir les bruits qui couraient sur son cousin Louis Napoléon.

> Je suis son ami, son parent, *dit ce représentant*, mais je dois dire que je ne m'associe pas du tout à son passé politique. Mais, quel que soit ce passé, je pense qu'un sentiment de justice devrait empêcher les imputations calomnieuses que rien ne justifie en ce moment. Pourtant il n'en est pas ainsi : des bruits absurdes, infâmes sont répandus. D'où viennent-ils ? Je n'en sais rien !
>
> Il faut parler avec franchise. Vous savez qu'il y a en France des partis opposés à la République ; ces partis sont composés de ce qu'il y a de moins bon, de moins généreux dans le pays, et je sais fort bien que le nom de Louis Bonaparte est un levier qu'ils voudraient faire agir contre la République. Mais est-ce une raison pour le rendre responsable de ce qui se fait en son nom ?
>
> Je le déclare sur l'honneur, voici des faits ; voici la vérité :
>
> Après la proclamation de la République, le citoyen Louis Bonaparte est venu à Paris ; il est venu au grand jour, ne s'est pas caché, et sa première visite a été pour le gouvernement provisoire. Il lui a dit qu'il attendait ses conseils et se mettait à sa disposition. Le gouvernement provisoire lui fit une réponse pleine de politesse et de bienveillance : il lui dit qu'en temps ordinaire il ne s'opposerait pas à ce qu'il résidât en France ; mais que, dans la situation où l'on se trouvait, il le priait de se retirer jusqu'au moment où la Constitution serait faite, où du moins la tranquillité rétablie. Louis Bonaparte ne se le fit pas dire deux fois : il partit et retourna à Londres. Tout cela se passa en vingt-quatre heures.
>
> A l'époque des élections, continua Napoléon Bonaparte, plusieurs de ses amis lui demandèrent s'il se mettrait sur les rangs : il répondit que non, qu'il voulait obtempérer jusqu'à la fin aux désirs du gouvernement provisoire ; et enfin il refusa toutes les candidatures.
>
> Maintenant, disons la vérité, son élection a étonné. On s'est dit : Pour qu'une élection soit ainsi faite, il faut qu'il y ait conspiration !
>
> Citoyens, je ne doute pas que le gouvernement n'ait fait toutes les recherches et acquis tous les renseignements possibles ; il doit savoir toute la vérité. Je demande pourquoi on laisse s'égarer l'opinion publique ; comment on ne dément pas les infâmes calomnies qui se répandent depuis quatre jours. Eh quoi ! s'écriait le cousin de Louis Napoléon, on dit que les puissances étrangères répandent, pour troubler la République, un or qui passerait par les mains d'un

> Bonaparte ! Jamais, depuis 1815, on ne nous avait fait une telle injure ; jamais on n'avait dit qu'un Bonaparte pût être l'agent de l'étranger !
>
> Je demande, concluait Napoléon Bonaparte, dont les dernières paroles avaient été fortement applaudies, je demande formellement qu'un membre de la Commission exécutive démente ces bruits, ou qu'il dise s'ils sont fondés. Si mon cousin est coupable, je verrai alors avec une extrême douleur que je m'étais trompé sur la pureté de ses sentiments. Quant à moi, je n'ai rien à me reprocher.

Aucun membre de la Commission exécutive n'étant présent à ces interpellations, le citoyen Flocon, ministre du commerce, répondit au nom du gouvernement : il le fit d'une manière à laisser croire que la Commission était mieux instruite de ce qui se passait que ne l'était le défenseur officieux de Louis Bonaparte.

Le gouvernement, dit le ministre, a pris et prendra toutes les mesures pour que le salut et la tranquillité de la République ne soient pas menacés. Le gouvernement est prêt à présenter ces mesures ; mais l'ordre du jour de l'Assemblée est fixé, et le gouvernement s'en rapporte à la décision de l'Assemblée.

Plusieurs voix ayant alors opiné pour que l'on passât à l'ordre du jour, l'Assemblée, quoique loin d'être calme, s'occupa de régulariser quelques élections.

Mais bientôt il fallut revenir à la question des prétendants ; car il se passait, à l'extérieur de la salle, des faits extrêmement graves, qui devaient nécessairement peser sur les résolutions du gouvernement.

Des groupes nombreux, stationnant sur la place de la Concorde et autour du palais de l'Assemblée nationale, y faisaient entendre le cri de servitude politique et de dictature de : *Vive l'Empereur !* Ce qui donnait à ces manifestations un caractère de gravité qu'on ne leur avait pas encore reconnu, c'est que ce n'étaient pas seulement quelques vieux soldats qui saluaient dans le neveu la grandeur de Napoléon ; des détachements de la garde nationale parisienne, et surtout celle de la banlieue, mêlaient leurs acclamations à celles des vieux bonapartistes. On affirmait même que la garde mobile, composée de jeunes gens appartenant à une génération complètement étrangère à ces souvenirs, était gagnée à la cause de ce nom, et l'on citait les bataillons dont le concours paraissait acquis à ce prétendant[1].

Comme cela se voit toujours en pareille occurrence, l'Assemblée avait été placée sous la protection des baïonnettes, qui gardaient toutes les issues et semblaient la forcer ainsi à délibérer sous la pression de la force publique, elle qui ne voulut pas délibérer en présence du peuple sans armes ! Ajoutons que le fracas des patrouilles donnait encore au spectacle qu'offraient les alentours du palais un semblant de siège qui pouvait influer sur les déterminations de l'intérieur.

---

1 Le commandant du bataillon de la garde mobile plus particulièrement désigné comme dévoué au nom qui remuait les masses en sens divers, crut qu'il devait protester contre cette supposition, et il le fit publiquement.

Pendant que les provocations à l'empire agitaient la place publique, la réaction, au dedans, cherchait à frapper la Commission exécutive, qui, malgré sa faiblesse, gênait encore la contre-révolution.

A propos d'une demande de crédit faite par la Commission exécutive pour ses frais de bureau et de police, on venait d'entendre un orateur réactionnaire, le citoyen Sevaistre, reprocher à cette Commission de manquer d'énergie.

Il ne faut pas croire, disait cet orateur, qui s'attaquait toujours aux libertés publiques ; il ne faut pas croire que parce qu'on dispersera chaque soir les attroupements des boulevards, on aura déjoué les conspirations qui se dressent audacieusement de toutes parts.

Or, les conspirations que l'orateur redoutait n'étaient point celles des contre-révolutionnaires, des dynastiques de toutes les couleurs ; mais bien les conspirations des meneurs du peuple, de ceux, disait-il, qui veulent tenir les ouvriers dans leurs mains en les aveuglant sur leurs intérêts...

Je ne puis admettre, ajoutait-il, après s'être fait presser d'arriver à une conclusion ; je ne puis admettre que les clubs aient le droit de s'établir sur tous les points, et forment une fédération prête à se ruer à tout moment sur le pouvoir... Nous connaîtrons bientôt l'égalité du malheur et de la misère, reprit-il après avoir été interrompu par les exclamations du côté gauche... N'avons-nous pas l'exemple du danger des clubs dans l'ancienne République ? Le crédit ne s'est ranimé alors que quand la Convention a fait fermer le club des Jacobins[1]... Pour moi, disait encore le représentant réactionnaire Sevaistre, peu m'importe le nom des membres qui siègent au pouvoir ; mais je demande qu'ils nous présentent des mesures énergiques pour rétablir la tranquillité publique. Les explications du pouvoir exécutif commanderont mon vote.

Le citoyen Babaud-Larribière défendit la Commission. Dans son opinion, changer les personnes, c'était s'exposer à des conflagrations dangereuses. Si cette Commission était pâle, disait-il, cela provenait de ce que l'Assemblée elle-même ne s'était pas encore suffisamment dessinée. Le seul reproche que ce représentant adressait à la Commission exécutive, ou plutôt à l'administration, c'était de ne pas s'être assez occupée du personnel administratif, qu'il voyait toujours livré aux serviles serviteurs de la monarchie.

On disait de notre première Révolution, concluait l'orateur, qu'elle dévorait ses enfants ; eh bien ! je demande le maintien de la Commission exécutive, parce que je ne veux pas que notre jeune République soit dévorée par ses ennemis.

Ainsi, le simple projet de loi destiné à mettre à la disposition de la Commission exécutive quelques misérables milliers de francs pour ses bureaux et ses dépenses secrètes, était devenu, comme les fonds secrets sous la royauté, un tournoi où s'exerçaient, pour ou contre le gouvernement, les partis qui divisaient l'Assemblée.

---

[1] Si M. Sevaistre eût mieux connu l'histoire de la Révolution, il aurait su que ce fut pendant l'existence et la prépondérance des jacobins que le crédit de l'Etat devint fabuleux, puisqu'il fut un temps où l'on échangeait, au pair, l'argent contre les assignais. Lorsque la réaction thermidorienne eut amené la chute des sociétés populaires, les assignats perdirent 26, 30, 40, 50, 80 pour 100, et l'on marcha à la banqueroute, déguisée sous le 5 pour 100 consolidé. Ce fut ce qu'on appelait alors le règne de l'ordre qui l'amena.

Le représentant de Laussat, l'un de ceux qui étaient arrivés à Paris avec le mandat impératif des réactionnaires de chasser tous les hommes qui avaient fait la révolution ou qui s'étaient mis à sa disposition, se prit à discuter ce qu'il appelait le génie des hommes, s'inquiétant peu, disait-il, des événements, si les hommes étaient changés.

Quel est le sentiment qui a présidé aux élections ? ajouta ce contre-révolutionnaire. Si l'on écoute ce qui se dit à la tribune, on n'a pas le vrai secret de la majorité ; si l'on prête l'oreille aux confidences, c'est là qu'est la vérité ! Pour juger le gouvernement, il n'a pas fallu jusqu'ici s'en rapporter aux paroles officielles, mais à ce qui se dit ailleurs... — Par qui ? par qui ? lui crie-t-on... — On me demande par qui, reprend l'orateur. Je dis par chacun de nous.

Et le citoyen Laussat voulut prouver que ses amis seuls jugeaient bien le gouvernement. Interrompu plusieurs fois dans la revue qu'il passait de la composition de chaque département ministériel, il dut enfin céder devant les cris : Assez ! assez ! qui devenaient à chaque instant plus nombreux. Je n'en dirai pas plus, conclut-il, mais j'ajouterai qu'il y a dans la Commission des sentiments trop *interrogènes* pour qu'elle puisse faire le bonheur du pays.

Le citoyen Laussat venait de révéler le secret de son parti. Ses amis politiques ne voulaient plus de la Commission exécutive, parce qu'elle ne marchait pas assez vite dans la voie de la réaction ; il ne voulait plus des ministres nommés par elle, parce qu'ils laissaient en place quelques républicains de la veille ; il voulait voir partout des hommes qui pussent donner des garanties contre l'esprit révolutionnaire, qu'il s'efforçait de faire passer pour synonyme de désordre.

Le général Bedeau, qui parla après l'organe de la réaction, dit aussi qu'on ne pouvait demander compte de la situation grave où l'on se trouvait qu'à la Commission exécutive, puisque l'Assemblée n'avait cessé de lui donner les moyens de soutenir fortement son action.

Je lui reprocherai, ajouta cet orateur, d'avoir apporté peut-être tardivement certains décrets[1]. Nous voulons tous le développement des institutions républicaines, et nous sommes convaincus que ce serait une grave erreur de penser qu'un gouvernement pût réussir en s'appuyant sur un parti... Je dis que nous voulons tous la République et que personne ici n'oserait soutenir une opinion contraire...

Je ne crois pas aux prétendants, disait encore le général Bedeau ; je ne crois pas qu'un pays qui lutte depuis cinquante ans pour obtenir la liberté, je ne crois pas que la France qui travaille depuis si longtemps pour obtenir le gouvernement républicain, s'occupe, quand il y a trois mois au plus qu'elle possède la République, de je ne sais quels prétendants, qui viendront nous rappeler un passé dont nous ne voulons plus. Quant à la force armée, soyez assurés qu'elle ne se passionnera pas pour un prétendant, quel qu'il soit ; elle sera toujours dévouée et obéissante aux chefs qui lui parleront au nom de l'Assemblée nationale ; et si un chef voulait se rendre criminel et se soustraire à cette autorité, l'armée elle-même demanderait sa mise en accusation.

La discussion était devenue trop solennelle pour que la Commission exécutive y restât étrangère, surtout lorsqu'elle avait à se défendre et contre les attaques

---

1 Ces décrets, que le général Bedeau avait vu arriver trop tardivement, étaient ceux contre les libertés politiques, présentés tout récemment, et dont nous aurons à nous occuper dans le chapitre qui va suivre.

des réactionnaires et contre les reproches qui lui venaient d'ailleurs. Ce fut donc avec une grande satisfaction que les amis de la République virent paraître à la tribune l'orateur du gouvernement, le citoyen Lamartine : on était sûr d'avance qu'il n'aurait pas beaucoup de peine à ensevelir les haines impuissantes de la réaction sous les flots de son éloquence.

En effet, Lamartine commença, sur les attaques dont la Commission exécutive avait été l'objet, un de ces splendides discours qui ne peuvent s'analyser, et qu'il faut avoir entendus pour se rendre compte de l'effet qu'il dut produire[1].

L'orateur de la Commission débuta par reconnaître que l'anxiété pénible, la pression qui pesait sur l'imagination publique, sur les plus grands intérêts, sur les affaires les plus urgentes, sur la fortune et la vie du peuple devait être dissipée ; mais il déclarait que ce qui manquait à la Commission, comme à l'Assemblée, ce n'était pas la force, mais bien la lumière[2]. Il se félicitait de l'occasion qui se présentait de ne laisser obscur aucun point de l'horizon.

Répondant d'abord à ce que l'on venait de répéter de la diversité d'opinions qui se faisait sentir entre les membres de la Commission exécutive, depuis l'origine du gouvernement provisoire, le citoyen Lamartine affirmait qu'il n'avait jamais existé et qu'il n'existait point, dans la Commission exécutive, des tendances diverses de nature à empêcher les libres opinions, les opinions gouvernementales de se faire jour avec tout le courage et la liberté nécessaires. — S'il y avait entre nous ces divisions que l'on suppose, peut-être pour les faire naître, s'écriait-il, pour affaiblir ainsi le gouvernement qui, quoique modéré, doit rester fort afin de protéger le pays et l'Assemblée nationale qui l'a investi de sa puissance ; s'il y avait un tel dissentiment, soyez sûrs que nous nous empresserions de l'apporter tout de suite à cette tribune, et de déposer le dissentiment, en déposant la responsabilité, sans danger pour vous et avec honneur pour nous...

Citoyens, disait encore M. Lamartine, si je sors de cette enceinte et que je considère les partis dans leurs organes, dans leurs calomnies, dans leurs mensonges, je me rends compte parfaitement du mobile qui les fait, depuis quelques jours, couvrir d'ignominie ces hommes que l'histoire approuvera un jour, et qui se sont dévoués quand la place était vacante et quand le pouvoir suprême était un danger. Ces partis ne pardonnent et ne pardonneront pas de longtemps aux hommes qui ont eu le glorieux malheur de présider à ce gouvernement ; ces partis nous accuseront longtemps, les uns, parce que nous avons fondé la République, parce que nous avons eu le courage, l'audace d'écrire ce cri du peuple que vous avez ratifié vous-mêmes si unanimement et si glorieusement le premier jour où vous avez pris possession de la patrie tout entière. Pour les uns, citoyens, c'était un tort qu'ils ne nous pardonneront jamais, un crime peut-être, et pour d'autres, c'était trop de bonheur et trop de gloire.

Les réactionnaires ayant attaqué la Commission comme impuissante, comme ne se révélant par aucune pensée politique, par aucun programme arrêté propre à affermir le sol sous les pas de l'Assemblée nationale, M. de Lamartine leur répondait que l'Europe était plus juste qu'eux, puisque de toutes parts on avait félicité le gouvernement provisoire d'avoir saisi et adopté la vraie pensée de la

---

1 On le trouvera en entier dans le livre publié par M. Lamartine sous le titre de : *Trois mois au pouvoir*.

2 M. de Lamartine voulait, disait-il, faire pénétrer la lumière dans l'Assemblée nationale : il oubliait qu'il échouerait infailliblement, puisqu'il avait affaire à des aveugles-nés.

France républicaine, pensée qui, disait-il, avait été de comprendre le grand mouvement des esprits révélé par la révolution de Février.

> Nous avons proclamé la République ; nous avons voulu organiser cette forme de gouvernement, parce qu'en envisageant précisément les immenses difficultés de tous les gouvernements modernes, parce qu'en contemplant les chutes successives, réitérées, inopinées de toutes les formes de monarchies despotique, glorieuse, pacifique, constitutionnelle, dont les débris sont encore à vos pieds, nous avons reconnu, avec l'espoir qu'on le reconnaîtra comme nous, que cette forme, quoiqu'elle fût en apparence la plus unitaire, n'était pas au fond la plus solide, la plus permanente et la plus capable de pourvoir, avec la force la plus énergique, à tous les dangers non-seulement du gouvernement, mais de l'ordre social... Voilà pourquoi nous y avons fait entrer, avec tout ; son droit, avec toute sa moralité et avec toute sa raison, mûrie par cinquante années de discussion et de travail d'esprit, ce peuple qui s'en montre aujourd'hui plus digne que vous ne savez... Voilà ce que nous avons fait...
>
> Avons-nous, comme le général Bedeau en accuse certains organes, avons-nous confondu cette deuxième république avec la première ? Vous le savez, la première était un combat : nous avons voulu que la seconde fût une institution...

En énumérant tout ce que le gouvernement provisoire et la Commission exécutive avaient fait de bon, d'utile, de digne d'éloges, l'orateur répondait encore à ceux qui reprochaient au pouvoir exécutif son assoupissement, son inertie, dans un temps où l'on devait chercher une solution énergique et efficace aux problèmes qui tourmentaient la société :

> Mesurez jour par jour, heure par heure, la recomposition de toutes les forces sociales, dont nous vous laissons en possession, *disait-il en s'adressant aux ennemis de la Commission exécutive* ; voyez l'armée rentrée fidèle, rentrée fière d'elle-même dans Paris, appelée par le peuple lui-même ; voyez la garde mobile constituée ; voyez la garde nationale organisée, ayant élargi ses rangs pour y laisser entrer le peuple tout entier ; voyez ces baïonnettes innombrables[1], destinées à couvrir non-seulement les dogmes sacrés et impérissables de l'ordre social, mais à défendre, comme gouvernement inaliénable, l'Assemblée

---

[1] Nous avons déjà dit, et nous ne saurions trop le répéter, que les forêts de baïonnettes dont le gouvernement provisoire et la Commission exécutive paraissaient fiers d'avoir doté la France, étaient, à nos yeux, le présent le plus funeste qu'ils eussent pu faire à un peuple condamné à ne pas tirer l'épée contre les ennemis de la liberté. Un peuple qui veut rester libre ne doit armer que lorsqu'il entre en campagne contre les oppresseurs du genre humain. Les Assemblées nationales ne doivent être défendues que par l'amour des citoyens.

> nationale, et que l'Assemblée nationale trouvera toujours, soit dans les jours de gloire, soit dans les jours de félicitations, soit dans les jours de danger. Voilà la recomposition politique, administrative, matérielle, financière, diplomatique et militaire de toutes ces forces que vous nous accusez d'avoir oubliées ; voilà l'emploi de toutes ces heures que vous nous accusez de livrer à l'indolence, à l'inertie et au sommeil.

M. de Lamartine en était là de sa brillante improvisation, lorsque ses forces physiques le trahissant, l'obligèrent à prendre un moment de repos. La séance fut suspendue pendant une heure, sans pour cela que l'agitation intérieure se calmât. Quant à l'extérieur de la salle, il n'avait cessé d'offrir la même animation qu'au commencement de la séance. Toute la journée, la place de la Révolution et les abords du Palais législatif, autant que la troupe permettait de l'approcher, avaient été couverts d'une foule considérable qui s'agitait en faveur de l'élu des quatre départements, de l'homme contre lequel les républicains demandaient la continuation de l'ostracisme.

Nous avons déjà dit avec quel empressement les ennemis de la République s'étaient emparés de ce nom comme d'un brandon de guerre civile ou tout au moins de discorde, qu'ils allaient jeter au milieu des populations de la France. Malheureusement, les souvenirs de gloire attachés à ce nom avaient merveilleusement secondé les vues des contre-révolutionnaires, principalement dans les campagnes et les faubourgs de Paris. Il leur avait donc été facile de rencontrer une sorte d'armée composée d'éléments divers, et c'était cette armée, qui, après avoir jeté dans l'urne les bulletins portant le nom de *Louis-Napoléon Bonaparte*, se réunissait chaque jour autour de l'Assemblée, et s'exerçait, le soir, à la porte Saint-Denis et au Palais-Royal, aux répétitions de l'ovation impériale qu'elle se proposait de faire au neveu de l'Empereur.

Ajoutons qu'on avait vu paraître tout à coup une foule de journaux tous plus ou moins ouvertement impérialistes, qui, comme les affiches napoléoniennes dont on tapissait les murs de Paris, s'efforçaient de faire le lit du prince Louis[1]. L'une de ces feuilles, dans le but d'appuyer les prétentions impérialistes, s'ingéniait à substituer un nom de famille au titre même de nationalité, et créait, à cet effet, la *République napoléonienne*, dont le rédacteur réservait la présidence au *prince Louis-Napoléon*. Enfin, quelques anciens officiers de l'Empire poussaient leurs extravagances jusqu'à recruter pour la nouvelle garde impériale. Ainsi, parmi les hommes inféodés à un nom, les uns voulaient dénationaliser la France, et les autres avaient la prétention de refaire, avec des recrues, cette glorieuse garde impériale, produit de cent batailles, dont chacune avait fourni son contingent de vieux chevrons.

---

[1] Depuis quelques jours, les boulevards étaient couverts de colporteurs offrant aux passants des biographies de Louis Bonaparte, qu'ils donnaient à ceux qui ne voulaient pas les acheter. Le même commerce était fait pour le portrait lithographié du prince, dont on inondait ainsi Paris, en même temps qu'on apprenait à tout le monde les vertus du personnage. Quelques journaux, après avoir constaté le fait de la distribution gratuite, demandaient d'où sortaient les fonds nécessaires à ces distributions, qui se rattachaient évidemment à la publication toute récente des journaux impérialistes.

> Un nom s'est offert, disait un journal qui passait en revue l'armée du prétendant appuyé par une partie de la population ignorante ; des ambitieux déçus, des ennemis de la démocratie y ont vu un drapeau pour opposer à l'ennemi commun, la République, c'est-à-dire à la vie du peuple ; et aveuglés par des intérêts ou des souffrances, quelques-uns croient y voir leur ordre public, quelques autres leur ordre social... Voyez d'ailleurs comme tous les ennemis de la République se trouvent d'accord aujourd'hui. Lis, aigles ou coq, c'est toujours la royauté qu'ils espèrent relever, et la royauté, de quelque nom qu'elle se drape, c'est toujours le règne de l'égoïsme : le peuple, pour elle, sera toujours dé la chair à misère ou de la chair à canon.
>
> Et d'ailleurs, ne sentez-vous pas la main de l'étranger qui présente l'or aux convictions défaillantes ou à la misère aux abois[1] ? Ne comprenez-vous pas, qu'essayer aujourd'hui une France impériale, ce serait faire revivre au dehors les vieilles rancunes nationales ; ce serait éteindre le feu sacré que nous avons allumé partout ; ce serait devenir le soldat d'un homme au lieu d'être le soldat du peuple, le soldat du droit ?

C'était vainement que les feuilles dévouées à la démocratie s'efforçaient de rappeler aux principes tous ces hommes qui se laissaient entraîner par l'éclat d'un nom, et par les espérances fallacieuses que faisaient luire aux yeux de ceux qui souffraient les intrigues des meneurs bonapartistes. L'émeute ne cessait de gronder dans la rue depuis quelques jours, et, ce jour-là, 12 juin, elle déroulait ses flots tumultueux autour de l'Assemblée nationale, quand la Commission exécutive confondait ses ennemis par l'organe de M. Lamartine.

Au moment où l'orateur du gouvernement demandait la suspension de la séance pour prendre quelques minutes de repos, le général en chef de la garde nationale s'efforçait de faire évacuer la place de la Concorde : il divisait ses colonnes, lorsqu'il vit devant lui un de ces hommes que son service à la porte Saint-Denis lui avait déjà fait remarquer dans le rassemblement de ce fameux forum. Tout à coup, un coup de feu partit du milieu de la foule, et une balle blessa un capitaine de la 1re légion. Aussitôt le bruit se répandit, dans les salles de l'Assemblée, qu'on avait fait feu sur le général Clément Thomas, et que la guerre civile allait commencer aux cris de vive Napoléon ! vive l'Empereur ! Les représentants accoururent reprendre leurs places, et M. Lamartine reparut à la tribune, armé de la circonstance qui venait de se présenter, pour appuyer le projet de la Commission exécutive.

> Un coup de feu, plusieurs coups de feu, dit-il, viennent d'être tirés, l'un près du commandant de la garde nationale, l'autre

---

[1] Dans les rues, depuis quelques jours, on affiche, on placarde, on commente la candidature du citoyen Louis Bonaparte ! racontait un journal patriote. Des journaux naissent et se propagent, portant ses couleurs, ses idées, ses espérances ; des groupes envahissent les places, et, comme au temps des Romains dégénérés, quand la République fut morte dans les cœurs, on y proclame César ! L'or se répand, le vin coule, l'embauchage guette et recrute au compte du maître futur. On vend à beaux deniers comptants cette République généreuse qui s'est désarmée de ses propres mains...

sur l'un des braves officiers de l'armée, un troisième enfin, assure-t-on, sur la poitrine d'un officier de la garde nationale. Ces coups de feu ont été tirés aux cris de *vive l'Empereur !* Ce premier sang n'a pas coulé au nom de la liberté ; il a été répandu au nom du fanatisme des souvenirs militaires[1].

Citoyens, en déplorant avec vous le malheur qui vient d'arriver, le gouvernement n'a pas eu le tort de ne pas s'être armé, autant qu'il était en lui, contre les éventualités. Ce matin même, une heure avant la séance, nous avions signé d'une main unanime une déclaration que nous nous proposions de vous lire à la fin de la séance. Lorsque l'audace des factions est prise en flagrant délit, et prise la main dans le sang français, la loi doit être appliquée avec acclamation... Il était nécessaire, pour la vérification des pouvoirs, que l'Assemblée connût les intentions de la Commission exécutive à l'égard de *Charles-Louis Bonaparte*.

Et le citoyen Lamartine lut aussitôt le texte d'un projet de décret longuement motivé[2], par lequel le gouvernement déclarait que, jusqu'au jour où l'Assemblée nationale en aurait autrement décidé, il ferait exécuter la loi de 1832, en ce qui concernait Louis Bonaparte.

Quel que soit le nom glorieux dont se couvre une faction dans la République, ajouta-t-il, nous saurons déchirer le voile, pour ne voir derrière que le nom de la faction, s'il en existe. La France a pris la République au sérieux : elle la veut ; elle la défendra contre tous.

L'orateur du gouvernement terminait son long discours par un appel qu'il adressait à l'Assemblée en faveur du peuple.

Un seul et dernier problème vous reste à résoudre, citoyens, disait-il à ce sujet. C'est le problème du peuple lui-même qui a concouru avec tant de dévouement, avec tant d'énergie, avec une patience si méritoire, à la fondation de cette

---

1 Le lendemain, le citoyen Clément Thomas rectifia les erreurs commises par M. Lamartine, et déclara qu'un seul coup de feu était parti pendant qu'il refoulait l'émeute. Un journaliste prétendit même que ce fut par la maladresse d'un garde national.

2 Parmi les considérants sur lesquels s'appuyait le projet de décret contre Louis Bonaparte, étaient ceux-ci :
Considérant que Charles-Louis Bonaparte a fait deux fois acte de prétendant ;
Considérant que des agitations attentatoires à la République populaire que nous voulions fonder, compromettantes pour la sûreté des institutions et pour la paix publique, se sont déjà révélées au nom de Charles-Louis Bonaparte ;
Considérant que ces agitations, symptômes de manœuvres coupables, pourraient créer une difficulté dangereuse à l'établissement pacifique de la République, si elles étaient autorisées par la négligence ou par la faiblesse du gouvernement ;
Considérant que le gouvernement ne peut accepter la responsabilité des dangers que courraient la forme républicaine, les institutions et la paix publique, s'il manquait au premier de ses devoirs, en n'exécutant pas une loi existante, justifiée plus que jamais, pendant un temps déterminé par la raison d'Etat et le salut public..., etc., etc.

République que nous voulons tous maintenir... Oh ! quel peuple ! citoyens ! nous lui ferons une République assez belle, si nous la lui faisons à son image ![1]

Quoique la proposition du gouvernement eût été accueillie par les cris de Vive la République ! une opposition se manifesta aussitôt du côté droit, contre le décret d'expulsion. Le représentant Larabit et quelques autres combattirent le vote par acclamation, et la discussion commença.

Les citoyens Pierre et Napoléon Bonaparte repoussèrent avec indignation toute complicité de leur cousin dans ce qui se passait sur la place publique.

J'ai prêté spontanément mon serment de fidélité à la République, s'écria le premier, et jamais je n'en prêterai d'autres. J'ai toujours voulu la République ; la République est mon idole ; je ne veux qu'elle, et j'aime mieux mourir que de voir autre chose...

L'autre représentant de ce nom, après s'être associé aux paroles chaleureuses de son cousin, s'éleva contre la corrélation que M. Lamartine avait semblé établir entre le crime dénoncé par lui et la personne dont on prononçait le nom.

Je pense, ajouta le citoyen Napoléon Bonaparte, que l'Empire fut une grande époque ; mais aujourd'hui ce serait une chimère que l'empire ; et pour ma part, je ne m'associerai jamais aux folles tentatives qui seront faites pour le ramener. L'orateur terminait sa protestation en conjurant l'Assemblée de ne pas céder à l'impulsion du moment.

Les amis de la Commission demandaient la clôture ; mais les citoyens Larabit, Beaumont, d'Aldesward et autres voulaient que le combat continuât ; car les chefs de la réaction étaient décidés à faire tomber la Commission du gouvernement, si la majorité les secondait. Le citoyen d'Aldesward lut un discours d'une violence extrême contre la Commission. Il interpella le gouvernement et chacun des ministres sur des actes qu'il considérait comme très-graves. Il s'attacha surtout à établir que la confiance ne pourrait se rétablir en France qu'autant que le gouvernement changerait de système. C'était conclure comme l'avait fait le citoyen Laussat.

Toutefois la majorité de l'Assemblée voulut soutenir la Commission, et la demande de fonds, qui était devenue la cause de cette longue et irritante discussion, fut enfin votée aune majorité des trois quarts des représentants. La Commission obtint ainsi un vote de confiance qui aurait pu l'affermir, si l'Assemblée eût eu plus de stabilité dans ses décisions.

Mais le lendemain, la lutte recommença à propos de la validation des opérations électorales des quatre départements qui avaient élu le citoyen Louis Bonaparte. Les rapports des bureaux ayant eu la priorité sur la proposition relative au bannissement de la famille Bonaparte, le citoyen Jules Favre, au nom du septième bureau, proposa l'admission, comme représentant de la Charente-inférieure, du citoyen Louis Bonaparte.

---

[1] C'est à la fin de cette improvisation que M. Lamartine, provoqué par les calomnies de la presse contre-révolutionnaire, déclara qu'en effet il avait souvent touché la main aux hommes renfermés alors à Vincennes. Eh ! oui sans doute, j'ai conspiré avec Sobrier, j'ai conspiré avec Cabet, avec Blanqui, avec Raspail ; mais savez-vous comment ? J'ai conspiré comme le paratonnerre conspire avec la foudre pour en dégager l'électricité, pour persuader à ces citoyens qu'il fallait se prémunir contre le danger de proclamer je ne sais quelle dictature arbitraire et violente, subversive de l'opinion légalement constituée de la France...

Rappelant comment la question avait été posée dans l'avant-dernière séance, et se fondant sur ce que la loi de bannissement avait été tacitement abrogée, le rapporteur concluait à la validation de l'élection.

Le bureau, ajouta-t-il, a pensé que la République est trop puissante, qu'elle a placé son drapeau trop haut pour qu'un prétendant quelconque puisse l'ébranler.

Passant ensuite à la mesure proposée la veille par la Commission exécutive, Jules Favre disait que puisqu'il n'était pas prouvé que Louis Napoléon se fût mêlé à des conspirateurs, on ne pouvait admettre autre chose sinon que des agitateurs s'étaient servi de son nom. Il repoussait donc cette mesure exceptionnelle comme injuste envers l'élu des quatre départements ; il pensait qu'il eût été plus politique d'admettre cet. élu, parce que la France était trop grande, trop forte pour craindre un seul homme.

C'était là un véritable rapport de procureur : la pensée politique qui avait décidé, quoique bien tardivement, la Commission exécutive, n'y avait pas même été entrevue ; aussi fut-il facile au citoyen Buchez, rapporteur d'un autre bureau, pour le même objet, de combattre, au nom de ce second bureau, les arguments sur lesquels Jules Favre s'était appuyé.

Votre dixième bureau, dit ce nouveau rapporteur, a pensé que valider l'élection du citoyen Louis Bonaparte, c'était introduire ici un nouveau prétendant ; car, remarquez bien que ce n'est plus un citoyen qui se présente, c'est un prince. Son élection a été faite aux cris les plus compromettants pour la République ; c'est ce qui nous a fait penser qu'il y avait ici un devoir politique à remplir...

Hier, quand le projet présenté par le citoyen Lamartine vous a été lu, vous l'avez accepté avec acclamation : votre attitude d'hier a servi de base au bureau dont je suis le rapporteur... Sans doute, citoyens, nous n'avons rien à craindre d'un prétendant ou d'un autre. Mais ce qu'il importe de prévenir, c'est le trouble de la rue, c'est qu'aucune goutte de sang ne vienne souiller notre République... La grande majorité du dixième bureau, concluait le citoyen Buchez, a considéré ce que vous avez fait hier, et elle s'est dit qu'elle ne devait rien faire pour affaiblir votre propre décision : elle est d'avis de ne pas admettre le citoyen Louis Bonaparte.

Vint encore le rapporteur du sixième bureau. Celui-ci, adoptant les motifs de légalité et de politique exposés par Jules Favre, concluait à l'admission de l'élu du troisième département.

Il était tout naturel que l'ami d'enfance de Louis Bonaparte le défendît, lui aussi, de ce qu'il considérait comme des calomnies.

On a dit, s'écria le représentant Vieillard, que, corrompant les électeurs, il avait répandu des trésors empruntés à je ne sais quelle puissance pour acheter les suffrages. Eh bien ! son élection n'est qu'une protestation contre la misérable loi de 1815, qu'on essaye de faire revivre. Et pour prouver la pureté des sentiments de son élève, le citoyen Vieillard lut une lettre de Louis Bonaparte, dans laquelle il exprimait l'intention de ne pas se rendre à Paris tant que son nom serait un sujet de troubles.

Que vous demande le citoyen Louis Bonaparte ? conclut l'orateur bonapartiste. Il ne demande que l'honneur d'être citoyen français, de pouvoir siéger dans cette enceinte et de jouir de l'immunité que les suffrages de ses concitoyens lui ont assurée.

Cependant l'admission rencontrait de vives oppositions. Le citoyen Marchal appuyait le décret, en s'écriant : Si vous ouvrez la porte à l'un des prétendants, vous la laissez entr'ouverte pour les autres. Puis il ajoutait : On vous dit que Louis Bonaparte n'est pas un prétendant ; mais il l'a été, et quand même on ne pourrait plus douter de ses bonnes intentions, les factieux, n'en doutez pas, se serviront de son nom pour troubler le pays.

Nous avons déjà vu quels motifs portaient les réactionnaires à appuyer l'admission : ils avaient, en cela, un double but, que les représentants Laussal, d'Adelsward et autres s'étaient efforcés de déguiser ; mais il avait été facile de voir qu'ils voulaient à la fois battre en brèche la Commission exécutive, et laisser la porte ouverte pour les autres prétendants, lorsqu'ils auraient, usé le premier. Le discours que prononça encore le citoyen Fresneau fit cesser tous les doutes à ce sujet. Cet orateur ajouta un argument nouveau à ceux présentés par ses amis politiques.

Je ne crois pas à la conspiration, dit-il ; mais je redoute l'émeute si vous n'admettez pas dans votre sein l'*héritier de l'Empereur*.

L'orateur ayant été violemment interrompu à ces mots, que le président l'invita à expliquer, il le lit, en disant qu'il avait entendu par là le *descendant* de Napoléon ; explication qui causa de nouvelles rumeurs.

Je dis, reprit l'orateur dynastique, chez qui le naturel l'emportait sur la contrainte que lui imposait le langage républicain ; je dis que je ne redoute pas l'émeute aux cris de vive Louis-Napoléon ! mais je redoute l'émeute qui s'annoncerait aux cris de vive la souveraineté. Le citoyen Fresneau voulait dire, en d'autres termes, qu'il ne redoutait pas l'agitation provoquée par le royalisme, mais qu'il redoutait celle qui aurait eu pour cause la souveraineté du peuple. Mais l'Assemblée, ne voulant pas perdre son temps à traduire des énigmes, cria : Assez ! assez ! et l'orateur quitta la tribune. Elle fut aussitôt occupée par un logicien disposé à mettre de côté toutes les questions passionnées pour s'en tenir à la légalité.

Celui-ci soutint que les électeurs avaient fait, à l'égard de Louis Bonaparte, un acte nul, puisque la loi de 1832 n'était pas abrogée par une autre loi positive. Et d'ailleurs, ajouta-t-il, Louis Bonaparte a été naturalisé Suisse. Il a donc perdu sa qualité de citoyen français, et ne peut pas siéger dans cette enceinte.

Tout en criant : honte et anathème aux prétendants, Louis Blanc vint déclarer que la République ne devait pas avoir l'air de craindre les compétiteurs dont on la menaçait.

L'embarras, savez-vous où il serait ? ajouta-t-il. Il serait dans votre vote, si vous donniez de l'importance à ce qui n'en a pas. Ne grandissez pas les prétendants ; laissez le neveu de l'Empereur s'approcher du soleil de notre République, et il disparaîtra dans ses rayons.

Louis Blanc, qui puisait son erreur dans ses sentiments républicains, pensait qu'on préviendrait toute crainte pour l'avenir, en écrivant dans la Constitution que la République fondée le 24 février n'aurait point de président.

Il ne fut pas difficile au citoyen Pascal Duprat de réfuter l'opinion de Louis Blanc. Celui-ci avait conclu en demandant l'admission de Louis Bonaparte, au nom de la justice. Pascal Duprat insista pour l'exclusion du prétendant, au nom d'une loi qui n'était point abrogée. Il invoqua les principes républicains, et fit valoir les considérations politiques sur lesquelles la Commission exécutive s'était appuyée.

Il y a autour de nous, dit-il, un air de guerre civile qui effraye tous ceux qui ne croient pas pouvoir en profiter. Je ne dis pas que le citoyen Louis Bonaparte ait mis la main à ces troubles ; mais rappelez-vous son passé. Deux fois il a voulu renverser l'ordre de choses existant alors pour rétablir l'empire. Sans doute l'empire est impossible ; mais son ombre est invoquée avec le nom du neveu de l'Empereur, et si les conditions d'existence de l'empire n'existent plus, ce qui est possible, c'est une mascarade sanglante de l'empire. C'est pour éviter cette mascarade que je vous demande l'exclusion du citoyen Louis Bonaparte.

Toutes les réserves des contre-révolutionnaires ayant été engagées dans cette longue lutte, le citoyen Ferdinand Lasteyrie se présenta pour défendre le prince.

Que le citoyen Bonaparte vienne ici, dit l'orateur à courte vue ; s'il est coupable, on le punira ; mais s'il est innocent, pourquoi le frapper d'ostracisme ? On vous demande une loi préventive, un vrai coup d'Etat. Si le citoyen Bonaparte se présente ici en bon citoyen, vous n'avez pas le droit de le repousser. S'il se présente avec des projets coupables, soyez assurés que deux jours ne se passeront pas sans que ces projets reçoivent un éclatant échec.

Et les contre-révolutionnaires applaudirent, parce que le citoyen Lasteyrie tirait aussi sur la Commission exécutive.

La question qui occupait si chaleureusement l'Assemblée était trop grave pour que la discussion se fermât sans que le gouvernement eût exprimé sa pensée. Ledru-Rollin se chargea de cette tâche. Toute la logique que ces débats passionnés exigeaient pour être amenés à leur terme, vint à son secours.

Dans son opinion, toute la question se bornait à discuter si la loi invoquée par la Commission exécutive était abrogée, et si le gouvernement avait perdu le droit de la faire exécuter, surtout en présence des faits qui se manifestaient depuis quelques jours. Ledru-Rollin soutint que la loi de 1832 existait parce qu'elle n'avait jamais été abrogée, et il le démontrait par ce seul fait que l'Assemblée elle-même avait mis en question si elle devait maintenir cette loi.

> Vous ne l'avez pas abrogée par un décret, *s'écria-l-il* ; elle existe donc, et elle doit être exécutée.
>
> On a dit : Mais vous attaquez la souveraineté du peuple ! Comment ! est-ce que vous croyez que trois ou quatre départements constituent la souveraineté du peuple. Vous vous méprenez sur le principe : vous n'avez pas sans doute la prétention de vous croire meilleurs républicains que les auteurs de la déclaration des Droits de l'Homme ? Eh bien ! ils ont établi que la souveraineté du peuple consiste dans l'ensemble et non dans l'individualité. Songez qu'un département, se fondant sur une erreur, pourrait élire un homme que vous avez cru devoir exiler par une loi, comme, par exemple, le comte de Paris ! Que faudrait-il faire alors ? faudrait-il valider une élection faite au mépris des lois de l'Etat ? Non : il faudrait qu'en pareil cas l'Assemblée nationale, se constituant pour ainsi dire en tribunal de cassation, déclarât que le département s'est mépris, et qu'elle annulât l'élection. Voilà pour le principe....

Je ne veux pas prolonger ce débat, reprit l'orateur en voyant que les réactionnaires niaient la justesse de ces principes, je me bornerai à quelques faits.

Vous arguez de ce que vous avez admis dans l'Assemblée nationale trois membres de la famille Bonaparte, et de cette admission vous faites découler la conséquence qu'on ne peut pas repousser Louis Bonaparte sans encourir le reproche d'avoir deux jurisprudences. Mais vous oubliez que vous êtes la représentation directe du souverain ; que ce souverain a bien pu admettre sur les bancs où ils siègent trois citoyens qui n'ont rien dans leurs antécédents qui puisse les faire exclure, trois citoyens qui n'ont jamais essayé de faire revivre des prétentions surannées de nature à jeter le trouble dans le pays !

Le cas qui nous occupe est d'une tout autre nature ; le citoyen Louis Bonaparte a déjà contre lui son passé de prétendant. Aujourd'hui, dans les attroupements que vous voyez se former et se prolonger jusqu'au milieu de la nuit, on n'entend que ces cris : Vive Napoléon ! vive l'Empereur ! Dans les journaux fondés pour appuyer ce prétendant, on vous menace de lui donner pour cortège, à son entrée dans Paris, toute la population des banlieues. On fait des embauchements pour une garde impériale ; il y a eu de l'argent distribué ; nous avons surpris ceux qui semaient l'or, ceux qui versaient le vin à flots, au nom de Napoléon et aux cris de *vive l'Empereur !* A Paris, des arrestations ont eu lieu ; une instruction est commencée. Enfin, la loi de 1832 existe. Si vous pensez que le cas n'est pas assez grave pour l'appliquer, eh bien ! vous déciderez. Quant à nous, nous avons commencé à faire notre devoir[1] ; vous ferez le vôtre ; vous ne nous rendrez pas responsables d'une goutte de sang versée au nom de l'empire. Que ceux qui agitent la rue ne crient pas que vous cédez à leurs menaces ; pour ces fauteurs de désordre, citoyens, n'ayons point de pitié : *Vive la République !*

Chacun des rapporteurs ayant persisté dans ses conclusions, le citoyen Degousée proposa une addition à la loi de 1832, consistant à ne la rendre exécutoire que jusqu'à la promulgation de la Constitution. Mais cette sorte d'amendement fut repoussé, comme le fut la proposition du citoyen Ducoux, tendant à n'admettre Louis Bonaparte qu'après une adhésion à la République.

C'était donc un parti pris de rejeter, ce jour-là, le projet de décret accueilli la veille avec tant de faveur, et l'Assemblée se déjugea à une grande majorité, au grand regret de tous les francs républicains.

---

1 Quelques journaux venaient d'annoncer que le gouvernement, supposant que Louis Bonaparte était à Paris ou en France, venait de donner les ordres nécessaires pour qu'il fût arrêté. Il serait difficile de se rendre compte de l'influence qu'eût eue une pareille arrestation ; tant est précaire le sort d'un Etat dans lequel un seul homme compte pour beaucoup !

Cette décision inattendue fut un immense échec pour là Commission exécutive, échec qui la plaça dans une sorte de déchéance morale ; aussi les réactionnaires s'en réjouirent-ils ; leurs organes annonçaient déjà une démission collective.

La première pensée des membres composant cette Commission gouvernementale fut, en effet, de donner leur démission. Mais réfléchissant que le vote en faveur de Louis Bonaparte n'était, après tout, qu'une affaire de détail, un fait particulier qui ne pouvait enlever sa valeur au vote de confiance accordé par l'Assemblée sur l'ensemble de la politique ; que les affaires générales étaient trop compliquées, la situation trop difficile pour que des hommes d'Etat abandonnassent le gouvernail au milieu de la tempête, et cela pour une fausse manœuvre de l'équipage, les membres de la Commission exécutive décidèrent qu'avant de se retirer, ils demanderaient une nouvelle explication à l'Assemblée, afin de savoir si elle avait eu réellement l'intention de rapporter son verdict de la veille.

Ce fut une nouvelle faute commise par les membres du gouvernement. Ils devaient comprendre que les réactionnaires leur avaient déclaré une guerre à mort, et qu'ils ne leur laisseraient de répit que dans la tombe, c'est-à-dire lorsqu'ils auraient cédé la place à ceux qui venaient de tuer la République. Ils ne devaient pas se méprendre sur la portée du vote de l'Assemblée, vote plus qu'inconséquent, plus qu'imprudent ; vote dont l'histoire ne tarderait pas à demander à l'Assemblée un compte sévère ; car, de l'avis du seul journal révolutionnaire existant, elle venait de livrer la Révolution à ses ennemis les plus implacables. La Commission exécutive devait donc se retirer en masse, après avoir recommandé aux républicains énergiques de se tenir sur leurs gardes, l'ennemi étant près d'entrer dans la place. Elle ne le fit pas, et l'occasion de tomber honorablement fut ainsi perdue pour elle.

Au moment où une majorité hétérogène se laissait égarer par les meneurs réactionnaires au point de considérer la République comme enracinée, lorsque ses ennemis en sapaient les bases journellement ; pendant que l'Assemblée nationale se montrait généreuse jusqu'à la niaiserie, et qu'elle élevait la branche d'olivier, quand la République trahie pouvait succomber à tout instant sous les coups de ses ennemis et les fautes de ses amis, le citoyen en faveur duquel on dérogeait si imprudemment à une loi positive et non encore abrogée, rompait enfin le silence qu'on lui avait reproché dans le cours des discussions à son sujet.

> Je partais pour me rendre à mon poste, *écrivait-il au président de l'Assemblée nationale*, lorsque j'apprends que mon élection sert de prétexte à des troubles, à des erreurs funestes. Je récuse tous les soupçons dont j'ai été l'objet : je n'ai pas recherché l'honneur d'être représentant ; je recherche encore moins le pouvoir. Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir. Je désavoue tous ceux qui me prêteraient des intentions ambitieuses que je n'ai pas, et qui se sont servis de mon nom pour fomenter des troubles.
>
> Mon nom est avant tout un symbole d'ordre, de nationalité, de gloire ; et plutôt que d'être le sujet de troubles et de déchirements, j'aimerais mieux rester en exil.
>
> Ayez la bonté, citoyen président, de faire connaître cette lettre à mes collègues.
>
> Agréez, etc.,

Il serait difficile de se faire une idée de l'impression défavorable que la lettre du citoyen Louis Bonaparte produisit sur l'Assemblée, principalement le passage où il était question des devoirs que le peuple pourrait lui imposer, passage qui avait provoqué une violente interruption, comme contenant une sorte de défi à la République. Le tumulte excité par cette audacieuse provocation empêcha longtemps le ministre de la guerre, qui était accouru à la tribune, de se faire entendre.

Un des membres du gouvernement provisoire, dit enfin le général Cavaignac, vous disait, il y a quelques jours, qu'une seule personne n'avait pas encore parlé... Aujourd'hui cette personne a parlé... L'émotion qui m'agite est un écho de celle qui vous anime tous... Je remarque que dans cette pièce, qui devient historique, le mot République n'est pas seulement prononcé... Je me borne à signaler cette lettre à l'Assemblée nationale et à la nation française tout entière.

— *Vive la République !* cria-t-on de toutes parts.

— Au nom de la souveraineté nationale, reprit le représentant Beaune, je proteste contre la déclaration de guerre qui nous est adressée par un prétendant : il faut qu'on sache comment ce jeune imprudent répond à la bienveillance de l'Assemblée, et qu'on sache aussi comment seraient accueillis les prétendants. Je demande le renvoi à une Commission.

Antony Thouret, après avoir signalé à l'attention de l'Assemblée la phrase dans laquelle Louis Bonaparte disait : Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir, ajouta :

> Les devoirs qu'il avait à remplir étaient ceux de représentant : il est évident qu'il les décline. Je demande donc que Louis Bonaparte soit immédiatement déclaré traître à la patrie.

Un grand nombre de voix ayant paru appuyer la proposition du citoyen Thouret, il était probable que si l'on eût alors insisté sur cette idée, tout fût devenu facile aux adversaires des prétendants. Mais en ce même moment, le président reporta la colère de l'Assemblée sur une menace qui lui était faite par un spectateur. Il venait d'être remis sur le bureau un billet par lequel un élève de l'Ecole Polytechnique, du nom d'Auguste Blanc, enjoignait au président, sous peine d'être considéré comme traître à la patrie, de lire les remerciements du citoyen Louis Bonaparte aux électeurs[1].

---

[1] Voici le texte de la lettre que le citoyen Louis Bonaparte adressait aux électeurs de la Seine, de l'Yonne, de la Sarthe et de la Charente-Inférieure : elle était signée, non pas Louis Bonaparte, mais Louis-Napoléon Bonaparte, ce qui lui donnait le cachet impérialiste :

Citoyens, disait le prince, vos suffrages me pénètrent de reconnaissance. Cette marque de sympathie, d'autant plus flatteuse que je ne l'avais point sollicitée, vient me trouver au moment où je regrettais de rester inactif, alors que la patrie a besoin du concours de tous ses enfants pour sortir des circonstances difficiles où elle se trouve placée.

Votre confiance m'impose des devoirs que je saurai remplir. Nos intérêts, nos sentiments, nos vœux sont les mêmes. Enfant de Paris, aujourd'hui représentant du peuple, je joindrai mes efforts à ceux de mes, collègues pour établir l'ordre, le crédit, le travail ; pour assurer la paix extérieure, pour consolider les institutions démocratiques et concilier entre eux des intérêts qui semblent hostiles aujourd'hui, parce qu'ils se

C'était évidemment le fait d'un insensé ou d'un fanatique, et l'Assemblée aurait dû laisser l'incident de côté pour s'occuper de l'affaire grave dont elle était saisie. Malheureusement, les questions où l'amour-propre des corps est engagé offrent toujours aux grandes réunions un aliment dont on s'empare volontiers. L'Assemblée fut ainsi détournée un instant de la résolution qu'elle allait prendre ; et ce moment fut décisif. Au lieu d'une détermination spontanée, ab irato, on proposa de renvoyer la discussion sur la lettre du prince au lendemain. Mais pendant qu'on cherchait à se mettre d'accord au sujet de cet ajournement, le citoyen Jules Favre s'était emparé de la tribune pour déclarer que tout le monde partageait l'indignation manifestée par le ministre de la guerre.

Quand votre 7e bureau vous a proposé l'admission du citoyen Louis Bonaparte, ajouta-t-il, il était loin de penser que, par une inconcevable folie, il viendrait, le lendemain de son admission, porter à la souveraineté nationale, représentée par cette Assemblée, un insolent défi. Je crois que nous ne pouvons pas nous séparer sans avoir pris une résolution énergique, qui prouve que nous savons repousser les espérances des insensés.

Quant à moi, dit encore le citoyen Favre qui avait à cœur de faire oublier son rapport, je dis que le citoyen Louis Bonaparte aurait dû être arrêté, s'il eût été trouvé prenant part aux troubles. Mais après la lecture des lettres que vous venez d'entendre, il n'y a plus à hésiter, et je demande formellement que la lettre aux électeurs soit déférée au procureur général, afin qu'il exerce les poursuites nécessaires.

— L'orateur qui descend de la tribune, reprit aussitôt le citoyen Duclerc, vous a dit que lorsqu'il vous proposait l'admission du prince, il ne connaissait pas ses intentions vis-à-vis de la République. Eh bien ! le gouvernement les connaissait, lui ; mais il avait la certitude complète que ses menées étaient provoquées. En ce moment, je propose à l'Assemblée de ne pas prendre de décision ; le danger n'existe pas : on peut donc remettre à demain.

— On vous propose de remettre à demain, répondit aussitôt le général de la garde nationale. Ce serait une faute ; car, si les renseignements que j'ai reçus sont exacts, ce sera peut-être une bataille que vous aurez demain. Commencez donc par déclarer que tout citoyen qui prendrait les armes pour soutenir un despote, quel qu'il soit, sera déclaré traître à la patrie.

— Oui ! s'écria-t-on avec force de plusieurs bancs. — A demain ! répondent les endormeurs. — Non ! non ! ce soir !

---

soupçonnent et se heurtent, au lieu de marcher ensemble vers un but unique, la prospérité, la grandeur du pays.
Le peuple est libre depuis le 24 février ; il peut tout obtenir sans avoir recours à la force brutale. Rallions-nous donc autour de l'autel de la patrie, sous le drapeau de la République, et donnons au monde le grand spectacle d'un peuple qui se régénère sans violence, sans guerre civile, sans anarchie.
Recevez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon dévouement et de mes sympathies.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Londres, le 14 juin 1848.

On remarquait, à l'égard de cette circulaire, que le défi dont l'Assemblée s'était émue se trouvait renouvelé ici dans les mêmes termes, mais d'une manière plus explicite et plus formelle, puisque le conditionnel avait disparu.

Au milieu de ces propositions diverses, le président crut qu'il était de la dignité de l'Assemblée de ne rien changer à son ordre du jour. Il ne faut pas donner trop d'importance à cet incident, ajouta-t-il ; vous pouvez d'ailleurs vous en remettre à ceux chargés de veiller sur la République ; ils sauront maintenir l'ordre.

Et, au grand désappointement de ceux qui sollicitaient une détermination immédiate, de ceux qui voulaient en finir avec les prétendants de toutes les couleurs, la séance fut levée, et les représentants se séparèrent aux cris de vive la République !

Ainsi, parce qu'il était sept heures du soir ; parce que bien des députés ne voulaient pas se contenter pour leur dîner des ressources de la buvette, la résolution la plus grave peut-être que l'Assemblée eût jamais eue à prendre fut remise au lendemain, et cela à l'instigation des mêmes hommes qui, un peu plus tard, passaient la nuit en séance permanente pour livrer deux de leurs collègues à la réaction ! Nul doute que ce soir-là, si la séance se fût prolongée d'une heure seulement, un décret d'ostracisme n'eût été porté, à une immense majorité, contre Louis-Napoléon Bonaparte ; et ce décret eût eu l'influence la plus décisive sur le sort de la France républicaine.

Le lendemain, un nouvel incident vint changer l'état de la question. Le citoyen Louis Bonaparte, dont les idées paraissaient très-mobiles, adressait encore, au président de l'Assemblée une nouvelle lettre, datée de Londres, du 15 juin[1], par laquelle il renonçait à la députation.

> J'étais fier d'avoir été élu représentant du peuple à Paris et dans trois autres départements, disait le prince. C'est, à mes yeux, une ample réparation pour trente années d'exil et six ans de captivité ; mais les soupçons injurieux qu'ont fait naître mon élection et les troubles dont elle a été le prétexte, mais l'hostilité du pouvoir exécutif m'imposent le devoir de refuser un honneur qu'on croit avoir été obtenu par l'intrigue.
>
> Je désire l'ordre et le maintien d'une république sage, grande et intelligente ; et puisque, involontairement, je favorise le désordre, je dépose, non sans de vifs regrets, ma démission entre vos mains.
>
> Je l'espère, le calme renaîtra, et me permettra de rentrer en France comme le plus simple des citoyens, mais aussi comme un des plus dévoués au repos et à la prospérité de ce son pays.
>
> Recevez, etc.
>
> LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

A la lecture de cette lettre, chef-d'œuvre d'habileté politique, en ce qu'elle ne décourageait nullement ceux qui avaient pris son auteur pour drapeau, la grande

---

1 On assurait, avec quelque apparence de raison, que ces lettres datées de Londres étaient écrites de Paris, où se trouvait caché le prince, attendant, disait-on, le moment de se montrer avec le chapeau historique. On affirmait que le gouvernement était instruit de l'arrivée à Paris du neveu de l'Empereur, et qu'il le faisait chercher pour l'arrêter.

majorité des hommes d'Etat de l'Assemblée sentirent tomber tout le courroux qui les dominait la veille. Personne ne réfléchit que la question était restée au même point, et qu'il fallait la résoudre par une mesure énergique propre à prévenir les dangers que l'avenir pouvait recéler dans ses flancs. Le président se borna à rappeler que l'admission du citoyen Louis Bonaparte n'ayant point été proposée d'une manière définitive, il convenait, en présence de cette démission absolue, de renvoyer purement et simplement la lettre au ministre de l'intérieur.

La démission est-elle acceptée ? demande un représentant.

— Oui ! oui ! répondit-on de toutes les parties de la salle.

Et tout fut dit à l'égard de ce prétendant que, quelques heures auparavant, on eût voulu pouvoir envoyer au delà de l'Atlantique ! Et l'Assemblée passa à son ordre du jour ordinaire, comme si elle eût conjuré l'orage amoncelé depuis plusieurs jours sur la ville de Paris !

> Dans sa belle campagne de France, racontait à ce sujet un journal habitué à résumer franchement les situations, l'empereur Napoléon fatiguait les innombrables légions de l'étranger et les tenait en échec par l'habileté, la rapidité et l'imprévu de ses mouvements. Aujourd'hui son neveu renouvelle ces grands miracles. Il étonne, il fatigue, il harasse le peuple et les pouvoirs par la mobilité de ses décisions, par les écarts soudains de sa politique et l'extrême variété de ses correspondances. Avant-hier, on le posait comme prétendant ; on incrustait son nom sur les murs ; on battait le rappel de l'empire dans les faubourgs, les villages et l'armée. La République était bien avertie qu'elle touchait aux ides funèbres, et que l'heure était venue de faire place à l'héritier du grand capitaine. Les symptômes étaient si décisifs, que s'il nous fût resté quelque Caton dans notre République, il se serait bien certainement poignardé pour se réfugier dans la mort contre César !
>
> Le lendemain, ledit César écrivait au sénat qu'il acceptait avec une gratitude profonde les suffrages de son pays ; et que, si le peuple l'appelait, il était prêt à passer le Rubicon. La guerre paraissait donc plus que jamais imminente, après une aussi fière déclaration ; et cette parole de Clément Thomas : — A demain peut-être la bataille ! — cette parole prêtait une force nouvelle au terrible message.
>
> Eh bien ! voilà que toutes ces fanfares sont tombées : il n'y a plus de premier consul ; il n'y a plus d'empereur à l'horizon : le prince Louis vient d'écrire qu'il donne sa démission, jusqu'à de meilleurs jours.
>
> Nous ne voulons pas rechercher aujourd'hui le secret de ces contradictions étranges, ajoutait ce même journal ; nous dirons seulement que si le prince Louis a fait son devoir, l'Assemblée de la République n'a pas fait le sien.
>
> En effet, n'aurait-il pas mieux valu, dans l'intérêt de la Révolution, établir, dès le début, un cordon sanitaire contre tous les prétendants, que de recevoir aujourd'hui l'aumône

d'un prétendant ? Les princes rôdeurs auraient appris par là que la République de février voulait et saurait, au besoin, se défendre comme sa mère ; on n'aurait point vu leurs candidatures s'étaler sur nos murs et, provocations vivantes, solliciter l'ignorance et la faim ! Mais aujourd'hui que le prince Louis a passé sa revue dans nos élections, qu'il a compté ses groupes et, pour ainsi dire, cadastré ses forces, le coup est porté ; la maladie grandira ; ses bulletins pleuvront dans l'urne des campagnes, et nous n'en avons pas fini, tant s'en faut, avec ce jeune homme qui fait le miséricordieux envers la République.

Hélas ! que les temps sont pauvres ! Tout est chétif, les hommes, les assemblées, les gouvernements. On n'ose plus agir ; on n'ose plus conclure, ni se défendre ; et les plus simples mesures de salut public sont écartées pour faire place aux phrases.

Vous n'avez pas voulu, dites-vous, altérer le droit, violer les principes et déshonorer la République ; vous n'avez voulu ni proscrire, ni bannir ceux qui venaient de la gloire. Soit ; mais dites-nous combien il y a de siècles que le peuple est proscrit du royaume des idées ! dites-nous combien il y a de siècles qu'il est le banni, l'exilé, le paria du domaine de la science, de la liberté, des arts ! Certes, les monarchies, celle du droit divin, comme celle de l'épée, n'avaient garde de le jeter au delà des frontières, car il leur fallait ici des travailleurs et des esclaves pour les engraisser et les servir. Mais elles ne gardaient que les corps ; elles tuaient l'âme du peuple, elles étouffaient ses facultés et proscrivaient son génie.

Or, croyez-vous que cette proscription séculaire par l'abrutissement ne soit pas un crime autrement hideux que le bannissement temporaire de quelques hommes qui peuvent nous rendre toutes les vieilles servitudes ? Croyez-vous que les délégués du peuple aient le droit d'exposer la génération, par leur complaisance ou leur timidité philosophiques, à rentrer dans le vieux chenil ? Voilà toute la question. On n'a pas eu le courage de la résoudre : elle reviendra plus tard, mais au milieu des crises, et le peuple la videra !

La lettre du prince Louis, disait le rédacteur de la Réforme, en terminant cet article empreint de tant de bon sens et d'un esprit prophétique bien remarquable ; cette dernière lettre a coupé court, pour le moment, au petit drame napoléonien ; et la Chambre, pour ne pas voir plus loin, a baissé la toile.

CHAPITRE XV

Résultat des attaques dirigées contre Louis Bonaparte. — Causes diverses qui contribuent à la catastrophe de juin. — Les partis républicain, bonapartiste et légitimiste, en présence. — Obstination des réactionnaires pour dissoudre inopportunément les ateliers nationaux. — Proposition du citoyen Turck contre ces ateliers. — Rapport de la Commission chargée de surveiller l'emploi des crédits alloués pour les travailleurs. — Elle sollicite une solution prompte et rapide à cet égard. — Attaques contre le ministre des travaux publics. — Réponse du citoyen Trélat. — Il défend les ouvriers et s'oppose aux mesures inhumaines. — Moyens qu'il indique pour arriver à une dissolution sans dangers. — Parti qui veut la dissolution immédiate. — Les réactionnaires veulent en finir. — Discours des citoyens Victor Hugo et Léon Faucher. — Ce dernier attaque le ministre des finances. — Question des travaux publics de la ville de Paris. — Manœuvres pour égarer l'opinion publique. — Explications du ministre des travaux publics. — Opinion de M. La Rochejaquelein. — Idées émises par le citoyen Caussidière. — L'Assemblée vote les trois millions, et conserve les pouvoirs à la Commission.

Il ne faudrait pas croire, parce que le bruit extérieur cesse et que les rassemblements de la porte Saint-Denis ne se renouvellent plus, qu'on en a fini avec le mouvement impérialiste, disait un journal portant la date du 20 juin. Tout au contraire, la partie se prépare, et elle sera bientôt jouée. Le calme du jour, c'est le recueillement qui précède l'action. Que la Commission exécutive et l'Assemblée nationale avisent !

En effet, les attaques contre Louis Bonaparte n'avaient eu d'autre résultat que celui de donner au prince des partisans qu'il n'eût jamais eus si l'on ne se fût pas tant occupé de lui, ou si l'on eût coupé court à toutes les intrigues dont il était le prétexte, en faisant revivre la loi de 1832. Des hommes du peuple, les ouvriers de Février, avaient crié *Vive Napoléon !* en même temps que *Vive Barbès ! vive la République !* Ce qui démontrait que les efforts des ennemis de la République tendaient à brouiller les idées du peuple, afin de profiter de cette confusion, le jour où ils attacheraient le grelot.

Ce jour néfaste ne tarda pas à luire.

Comment l'abominable lutte qui ensanglanta la capitale de la France fut-elle amenée, quelles causes précipitèrent cette terrible catastrophe, c'est ce que nous allons essayer d'exposer.

Plaçons d'abord en première ligne le mécontentement général des classes laborieuses.

Les travailleurs, après avoir fondé de grandes espérances sur la révolution de Février, voyaient avec douleur que ses résultats devenaient chaque jour plus problématiques pour eux : il ne leur était plus permis de mettre en doute les mauvaises dispositions de la majorité de cette Assemblée nationale, qui avait

refusé d'inscrire le droit au travail dans la Constitution bâtarde dont elle allait doter la République[1] : toutes les illusions dont les ouvriers s'étaient bercés pendant les trois mois de souffrances qu'ils avaient mis au service de la patrie, disparaissaient ainsi au moment où leurs misères devenaient insupportables. Pour comble d'irritation, les malheureux que le défaut d'occupations régulières et la nécessité de sustenter leurs familles avaient jetés dans les ateliers nationaux, se voyaient journellement l'objet des plus vives récriminations lancées de la tribune nationale, et des plus révoltantes injures que leur adressaient les journaux contre-révolutionnaires. Ils comprenaient tout ce que leur position avait d'humiliant, aggravée qu'elle était encore par le soin qu'avaient certains représentants de leur reprocher hautement cette aumône insuffisante qu'on leur faisait de si mauvaise grâce.

Ajoutons que tous ces hommes du peuple, dévoués à la cause de la liberté, voyaient avec un chagrin extrême les progrès de la réaction, et qu'ils les imputaient, non-seulement à l'Assemblée nationale, mais encore à la Commission exécutive et à ses agents : la confiance et l'affection qui avaient naguère lié les masses en faisceau autour du gouvernement provisoire s'étaient changées en suspicion, en aversion même ; et le peuple était arrivé à faire des vœux pour que d'autres hommes plus sympathiques, plus à la hauteur de leur mission révolutionnaire, remplaçassent ceux qu'il avait soutenus jusqu'alors.

D'un autre côté, les bonapartistes et ceux qui se ralliaient autour d'un nom parce qu'il était, à leurs yeux, synonyme de gloire et de patriotisme, portaient déjà leurs vues plus loin que la simple admission de Louis Bonaparte comme représentant du peuple ; et, sans que l'on pût leur imputer de mauvaises intentions, ils travaillaient à détruire ce qui existait, persuadés qu'un nouvel ordre de choses ne pourrait manquer de donner à la France une impulsion plus conforme aux intérêts des peuples qui espéraient en elle.

Le parti de la réaction, composé du *caput mortuum* des diverses royautés dont la France s'était débarrassée à plusieurs reprises ; ce parti, qui comptait dans ses rangs non-seulement les anciens fonctionnaires et la domesticité des monarchies, mais encore tous les commerçants dont les intérêts personnels avaient été lésés par les suites de la Révolution, tous ces trafiquants, agioteurs et gens d'affaires qui pullulent dans toutes les grandes villes ; ce parti s'appuyait, à Paris, sur le côté droit de l'Assemblée, dont il connaissait parfaitement l'esprit contre-révolutionnaire. Dans les campagnes, il avait pour lui la plupart des autorités, le clergé et tous les officiers ministériels, fort influents sur l'opinion des paysans. Fier d'avoir déjà détaché tant de pierres de l'édifice de Février, ce troisième parti, le plus dangereux pour la cause des peuples, s'agitait vivement depuis les élections, et marchait droit à son but, qui était le renversement de la Commission exécutive, et le retour aux formes propres à perpétuer les abus, dont la plupart de ses chefs vivaient avant la Révolution.

Si ces gens-là voyaient avec un secret plaisir l'accumulation des troupes de ligne dans le chef-lieu de la République, ils ne cessaient de se récrier contre l'existence des ateliers nationaux, considérés par eux comme une armée toujours prête à seconder les factieux, c'est-à-dire les hommes de la Révolution. Ils voulaient

---

[1] Le projet de constitution émané de la Commission nommée ad hoc venait d'être publié ; on savait que le droit au travail, admis d'abord comme une nécessité, avait été effacé ensuite de cette œuvre bâtarde, par l'influence du parti contrerévolutionnaire.

donc en finir à tout prix avec ces terribles ateliers, et leur mot d'ordre était la dissolution.

Ainsi le mécontentement, la désaffection des classes ouvrières firent cause commune avec les erreurs des bonapartistes et les manœuvres liberticides des contre-révolutionnaires pour amener la catastrophe la plus déplorable dont la France ait jamais eu à gémir.

Cette catastrophe fut précipitée par l'obstination que mirent les réactionnaires à dissoudre inopportunément ces formidables ateliers nationaux : aucune considération ne put retenir ces esprits emportés qui, pour arriver plus promptement à la catastrophe dont ils voyaient la ville de Paris menacée, se mirent à souffler de toutes leurs forces sur les matières inflammables qu'ils voulaient détruire,

Nous avons déjà mis sous les yeux du lecteur les vives discussions dont les ateliers nationaux furent l'objet au sein de l'Assemblée nationale, sans que cette question eût fait un pas. Dans la séance du 19 juin, un représentant, du nom de Turck, parut à la tribune pour y lire les vues qu'il aurait désiré faire adopter à l'égard de ces ateliers. Le citoyen Turck était du nombre de ces représentants antipopulaires disposés à en finir à tout prix avec cette agglomération d'ouvriers, qu'il voyait toujours prêle à mettre la ville au pillage. A ses yeux, la plupart de ces hommes condamnés à des travaux stériles pour l'Etat étaient des forçats libérés ou des voleurs, prenant impunément plus de cent mille francs par jour dans les coffres de la nation. Les vues que ce député présenta sur ces ateliers se ressentirent donc de son opinion malveillante à l'égard de ces hommes et du peuple.

Le premier des décrets proposés par ce législateur réactionnaire portait que tous les forçats libérés en rupture de ban qui se trouveraient dans le département de la Seine devaient, dans les trois jours, faire leur déclaration à la police, qui leur fournirait les moyens de retourner à leurs résidences ; faute par eux de se conformer à ces dispositions, ceux qui seraient arrêtés devaient subir la peine de la déportation[1].

Le second projet de décret exigeait le retour immédiat dans leur commune de tous les ouvriers des ateliers nationaux qui n'étaient pas domiciliés à Paris depuis un an.

Tous les ouvriers des chantiers nationaux non domiciliés à Paris depuis un an, et dont l'aisance serait constatée, portait le projet Turck, seront poursuivis par les procureurs de la République et *punis comme voleurs*.

Les mêmes poursuites seront dirigées contre les ouvriers des chantiers nationaux domiciliés depuis plus d'un an à Paris, et dont l'aisance sera constatée, lisait-on encore dans l'art. 2 du projet de ce représentant.

Tous les ouvriers qui ne se conformeraient pas aux prescriptions proposées par le citoyen Turck, devaient être poursuivis correctionnellement.

---

1 La pensée malveillante pour les ateliers nationaux avait évidemment dicté ce premier projet de M. Turck ; elle tendait à faire croire qu'un grand nombre de forçats libérés s'étaient introduits dans ces ateliers. M. Turck a probablement à se reprocher d'avoir fourni aux feuilles réactionnaires toutes les atroces absurdités débitées sur les forçats libérés des journées de juin.

Enfin le citoyen Turck proposait encore un décret par lequel il était enjoint à tous les ouvriers des chantiers nationaux, domiciliés depuis plus d'un an à Paris, et ayant des métiers, de rentrer immédiatement dans les ateliers, pour y reprendre leurs travaux. Des secours devaient être accordés aux chefs d'ateliers pour les mettre à même de fournir du travail à leurs ouvriers.

Quelque mal disposée que fût une partie de l'Assemblée à l'égard des ateliers nationaux, les mesures proposées par M. Turck furent peu goûtées. En effet, elles donnaient une bien pauvre idée de l'humanité et de la sagacité de leur auteur. On pouvait demander à M. Turck dans quels pays il avait rencontré des forçats libérés rompant leur ban pour aller remuer la pelle et pousser la brouette afin de gagner si laborieusement et si honnêtement un franc dix centimes par jour. Jusqu'à présent la police avait pensé que les forçats libérés qui se rendaient à Paris s'y cachaient pour y vivre d'une industrie moins honnête, il est vrai, mais plus lucrative, plus en rapport avec leurs antécédents industriels. Et que dire encore de ces ouvriers jouissant d'une aisance facile à constater, qui, comme les honnêtes forçats libérés, iraient s'exposer à l'ardeur du soleil, du matin au soir, et bêcher péniblement la terre toute la journée pour recevoir de la munificence nationale vingt-deux sous, à titre de secours ! Et enfin, le représentant Turck ne devait-il pas savoir que pour contraindre les ouvriers professant des métiers à entrer dans les ateliers privés, il fallait commencer par ouvrir ces ateliers ?

Bien des membres de l'Assemblée nationale durent faire ces réflexions, car ils montrèrent peu de sympathie pour les projets du citoyen Turck. On eut bien de la peine à trouver les vingt-cinq voix que le règlement exigeait pour qu'une proposition fût prise en considération, et encore ne fut-ce qu'à condition que l'on établirait la division entre les diverses parties de ses projets, et qu'il en adoucirait les expressions dures, propres seulement à blesser l'amour-propre des ouvriers. A ces conditions, les vingt-cinq amis de M. Turck firent décider que ses propositions seraient développées à une prochaine séance. L'immense majorité de l'Assemblée, et principalement les représentants siégeant au côté gauche, ne prirent aucune part à cette décision, ne voulant pas même discuter des projets de loi si propres à augmenter l'irritation des ouvriers embrigadés.

L'Assemblée parut vouloir réserver son attention pour le rapport que devait faire, ce même jour, la Commission dont le citoyen Falloux s'était déjà rendu l'organe. Cette Commission avait été chargée de suivre l'emploi des crédits alloués au ministre des travaux publics pour ces ateliers. Mais, tout en s'occupant des trois millions réclamés d'urgence, on savait qu'elle aborderait la grande question de la dissolution, et qu'elle proposerait les moyens considérés comme les plus propres à faciliter cette dissolution, sans jeter sur le pavé cent mille hommes que la misère et les autres causes d'irritation pouvaient rendre dangereux pour la tranquillité publique.

Aussi, lorsque le citoyen Falloux se présenta pour lire le rapport si impatiemment attendu, l'Assemblée, naguère agitée par les propositions du citoyen Turck, se montra-t-elle calme et attentive.

Comme ce rapport avait pour principal objet de régulariser des crédits décrétés d'urgence et provisoirement, le rapporteur se plaignit d'abord, au nom de la Commission, des irrégularités administratives qu'elle avait remarquées dans la question dont elle était saisie.

> Nous avons reconnu avec un égal regret, ajoutait-il, que les clauses formelles de votre décret n'avaient pas encore reçu

ou avaient reçu à peine un commencement d'exécution. Divers projets de travaux publics ont été depuis votés par l'Assemblée, et l'approche de la saison la plus active pour l'agriculture, les insistances de plusieurs chefs d'industrie, tant à Paris qu'en province, en avaient rendu l'application plus facile...

Votre Commission a pensé qu'en même temps qu'une impulsion plus active aurait dû être imprimée à cette mesure[1], elle pouvait s'exécuter partiellement sur certaines catégories, avant que l'ensemble du travail ait atteint sa perfection...

Nous avons hâte d'abréger notre tâche, ajoutait le rapporteur ; nous en avons hâte pour vous qui, voulant rayer le provisoire de toutes les institutions de la République, avez à cœur de l'effacer d'abord dans tout ce qui touche aux institutions populaires ; nous en avons hâte pour les ouvriers eux-mêmes, qui attendent de la République un emploi de leurs facultés qui les élève à leurs propres yeux, au lieu d'une oisiveté honteuse, d'une occupation dérisoire et d'une rémunération insuffisante ; nous avons hâte enfin de déjouer partout les complots et de calmer les esprits par un argument infaillible, victorieux chez un peuplé intelligent.

Il importe à la tranquillité publique, à la renaissance des transactions commerciales, à l'intérêt évident des travailleurs de toutes les classes, disait en terminant son rapport le citoyen Falloux, que la question des ateliers nationaux, sur laquelle le pays fixe en ce moment ses regards, reçoive une solution rapide et définitive. C'est votre but ; c'est le nôtre ; et nous ne voudrions nous séparer qu'après avoir conquis à ce sujet une sécurité absolue. Si l'inertie administrative dont nous nous plaignions ne tient qu'à quelques difficultés passagères et peu profondes, nous en triompherons facilement. Si, contre notre attente, nous étions conduits à penser qu'un débat solennel et approfondi doit être ouvert à celte tribune, nous le ferions précéder d'un second rapport dont tous les éléments auraient été mûrement et sérieusement pesés.

A la suite de ces attaques, évidemment dirigées contre le ministre des travaux publics, la Commission n'en proposait pas moins l'allocation des trois millions demandés pour les ateliers nationaux ; mais elle y mettait pour condition qu'elle conserverait les pouvoirs qui lui avaient été conférés, et qu'à l'avenir chaque allocation ne pourrait excéder 1 million.

---

[1] Il s'agissait de divers travaux ordonnés tout récemment dans plusieurs départements, travaux à l'exécution desquels on avait destiné une partie des ouvriers embrigadés dans les ateliers nationaux. Or, la Commission exprimait ici sa surprise de ce que les ouvriers désignés pour se rendre sur les lieux n'étaient pas encore partis de Paris. Le ministre des travaux publics s'empressa d'expliquer ces retards.

La malveillance de la Commission, tant envers le ministre qu'à l'égard des ateliers nationaux, était flagrante ; le citoyen Trélat le comprit ; aussi insista-t-il pour que la discussion s'ouvrît immédiatement.

Il commença par exposer toutes les mesures qu'il avait déjà présentées concernant ces ateliers ; il énuméra les travaux auxquels il destinait une partie des ouvriers agglomérés à Paris, et annonça le départ immédiat de plusieurs détachements formant ensemble 5.000 travailleurs.

Répondant ensuite aux plaintes formulées par le rapporteur, le ministre s'exprima ainsi :

> Tous les jours je dis : Mais pourquoi nos ouvriers ne partent-ils pas ? Eh bien, citoyens, c'est que je reconnais chaque jour que toute œuvre demande du temps. En toute chose, il y a l'incertitude, la lenteur humaine. Nous n'avons pu nous occuper d'embrigader nos ouvriers que quand nous avons su positivement où nous les mettrions ; car enfin, ces ouvriers sont nos frères ; ce ne sont pas des malfaiteurs que nous avons à renvoyer ; et ici, trop souvent, on parle des ouvriers des ateliers nationaux comme de malfaiteurs...
>
> — Personne n'a jamais dit cela ! s'écrièrent plusieurs membres qui n'avaient probablement pas entendu lire les projets du citoyen Turck.
>
> — Je ne puis pas oublier, *répliqua le ministre*, ce qu'on disait au sein de la Commission : Débarrassons-nous sur-le-champ, sans aucun retard, à l'instant même, des ateliers nationaux. — J'ai répondu et je dois répondre, et rien au monde ne pourra m'empêcher de répondre ceci : Non, je ne le veux pas ; c'est impossible, parce que jamais il ne m'arrivera d'agir avec irréflexion, avec précipitation, toutes les fois que les intérêts de mes semblables seront en jeu, ou que leur vie pourra être compromise. —
>
> Eh bien ! j'ai dans ce moment-ci, et vous m'avez donné la responsabilité des ateliers nationaux. Je ne fuis pas cette responsabilité ; j'en sens tout le poids ; je le supporterai jusqu'au jour où vous me répéterez qu'il faut à toute condition en finir avec les ateliers nationaux... je vous dirai : non !...
>
> Citoyens, vous venez d'entendre dire ceci : — N'oubliez pas que vous allez discuter tout à l'heure la loi sur les chemins de fer, et que les ateliers nationaux sont encore debout !...
>
> — Vous remplissez le rôle d'un factieux ! *crie un membre au ministre*.
>
> — Comment ! *ajoute un autre membre*, c'est une armée pour nous faire voter, que les ateliers nationaux !
>
> — J'ajouterai que cette même pensée, reprend le ministre sans s'arrêter à ces interruptions, m'a été exprimée de différents côtés. — Comment se fait-il que les ateliers nationaux en sont encore au point de développement où ils

sont arrivés ? m'a-t-on dit cent fois. Il y a donc un intérêt caché ; il y a donc une volonté qui veut entretenir une armée permanente ? — Cela m'a été dit plusieurs fois ; je l'affirme. Voici ma réponse : — Croyez-vous qu'il suffise d'avoir obtenu de vous un vote pour que, le lendemain, les ouvriers des ateliers nationaux puissent partir ? Il faut aller préparer le lieu qui doit les recevoir ; il ne faut pas les mettre dans le cas de n'avoir en arrivant pas même un asile !...

C'est fait : ils vont partir, ajoutait le ministre. Nos embrigadements se succéderont avec rapidité de deux jours en deux jours. Mais cela ne peut pas se faire autrement. Que si maintenant vous trouvez d'autres moyens plus expéditifs, pourvu qu'ils soient humains, nous les accepterons avec reconnaissance.

Mais, je vous le répète, concluait le citoyen Trélat, vos décrets, leur exécution, la meilleure volonté du monde, les correspondances les plus rapides, cette idée, cette volonté dé forcer le chiffre des embrigadements, de porter même sur chaque point plus d'ouvriers qu'il n'en faudrait, de nous mettre dans le cas d'avoir achevé les travaux avant que l'agriculture, le commerce, l'industrie, que toutes les branches de l'industrie humaine aient repris leur cours ordinaire, tout Cela ne me mettra pas à même d'en finir complètement avec les ateliers nationaux.

Il y a une autre source bien plus abondante que celles-là, c'est l'industrie privée : celle-là absorbe de toutes parts, parce qu'elle reçoit de toutes parts, parce qu'elle envoie partout en même temps ; celle-là est puissante. Si nous pouvons venir à son secours, si nous pouvons, par elle, disséminer partout les ouvriers de chaque industrie ; si nous pouvons faire renaître le travail de tous côtés, à force de confiance, oh ! alors, nous aurons remis l'ordre à la place du désordre, le calme à la place de l'agitation, le travail à la place de l'inertie. C'est ce que j'appelle de tous mes vœux.

La parole du citoyen Trélat avait été aussi simple que nette ; toutes les intonations de sa voix décelaient une émotion généreuse et profonde qu'il avait su communiquer à l'Assemblée ; aussi le rapporteur, après s'être montré si exigeant et si hostile, ne répondit-il au ministre des travaux publics que pour se disculper des imputations tombées sur la Commission. Il affirma qu'elle comprenait l'humanité aussi bien que tout autre, et que jamais elle n'avait appliqué aux ouvriers embrigadés la dénomination flétrissante de malfaiteurs. Le citoyen Falloux se défendit encore d'avoir mis en présence la question des chemins de fer et celle des ateliers nationaux.

Il restait pourtant évident que la Commission, de même qu'une partie de l'Assemblée, voulait chaque jour plus fortement la dissolution *immédiate* des ateliers nationaux ; que tout le côté droit était d'accord sur la nécessité de ne plus laisser exister ce qu'il appelait un cancer qui dévorait en pure perte une

partie des ressources de la nation ; il était positif aussi que la Commission exécutive ne désirait rien tant que la cessation de cet état de choses alarmant pour les uns, ruineux pour l'Etat et la ville de Paris ; mais que l'on différait sur les moyens à employer pour obtenir ce résultat. Personne, excepté les contre-révolutionnaires, que la haine aveuglait, ne voulait que l'on procédât à cette dissolution brutalement, sans précautions aucunes, sans avoir préparé l'écoulement de la plus grande partie des travailleurs embrigadés, sans avoir ménagé les issues nécessaires ; personne, excepté les réactionnaires, ne voulait jeter imprudemment sur le pavé des masses d'hommes que la misère et l'irritation pouvaient porter aux moyens les plus extrêmes.

Faut-il le dire ? les esprits emportés dont le citoyen Falloux était devenu l'organe ne reculaient devant aucune prévision. Ayant compté le nombre des soldats dont regorgeait la ville, quelques-uns désiraient le combat, assure Louis Blanc[1] ; ils comptaient sur un triomphe facile. Leur mot était : *Il faut en finir !*

Ce fut dans ces sentiments et avec les impressions de la veille que la discussion recommença le lendemain, 20 juin.

Le citoyen Victor Hugo, dans un discours préparé, répéta pompeusement ce qu'une foule d'autres orateurs avaient dit Sur tous les tons, à savoir : que les ateliers nationaux étaient une lèpre fatale et honteuse, qui désaccoutumait les épaules à porter le fardeau du travail et accoutumait les consciences à porter celui de l'aumône. Selon lui, la monarchie avait des oisifs et la République tendait à faire des fainéants. Tout en affirmant que le noble peuple de France ne permettrait jamais un pareil état de choses, le citoyen Hugo laissait entrevoir qu'on pourrait bien copier, sans le vouloir, Naples avec ses lazaroni ou Constantinople avec ses janissaires. Il lançait l'anathème contre quiconque avait la pensée de créer une émeute prétorienne au profit de la dictature.

Oui, citoyens, s'écriait le poète représentant, il est nécessaire que les ateliers nationaux soient transformés le plus tôt possible ; qu'on fasse d'une institution dangereuse, nuisible, une institution utile. Et comme le ministre des travaux publics l'interrompit à la fin de cette phrase pour le prier d'indiquer le moyen d'opérer celle transformation dont tout le monde souhaitait la réalisation, l'orateur continua son discours en déclarant qu'on avait perdu beaucoup de temps et usé beaucoup de forces inutilement ; il se borna à stimuler le gouvernement, qu'il rendait responsable du malheur de la situation par les fausses mesures qu'il avait prises.

Ce qu'il fallait faire avant tout, lui disait le citoyen Hugo, c'est d'améliorer la situation des pauvres en rendant la propriété facile. On n'a pas fait descendre la richesse, on a fait monter la misère...

Deux monstres s'agitent derrière nous, ajoutait en terminant le nouveau représentant du peuple : la guerre civile et la guerre servile : le lion et le tigre ; ne les déchaînez-pas... Il serait douloureux que par une révolte d'équipage, la France, le premier navire du monde, sombrât en vue du port qui s'ouvre devant la lumière.

L'analyse la plus consciencieuse du factura de l'ex-pair de France démontrait qu'il n'y avait pas une idée pratique dans ce merveilleux discours, et le début du

---

[1] *Appel aux honnêtes gens*.

grand penseur, sur cette question ardue, ne valait pas mieux que l'économie politique étroite et jalouse du citoyen Léon Faucher.

Ce grand fossoyeur des ateliers nationaux, comme on l'appelait alors, se mit à présenter des statistiques ayant pour objet de démontrer, ce que tout le monde savait, que le travail manquait partout, que si l'on n'y prenait garde, tout Paris défilerait dans les ateliers nationaux, et que le tour de la province ne manquerait pas d'arriver, quoiqu'il n'y eût, à Paris, pas plus de dix mille journées de travail. L'économiste malthusien déclarait que puisque l'Etat faisait l'aumône, il valait mieux qu'il la fit à l'instar de l'Irlande.

Comme il s'agissait d'arriver à une prompte solution, le citoyen Léon Faucher se mit à en chercher les moyens ; mais il les trouva tous négatifs. Dans son opinion, les chemins de fer, même entre les mains de l'Etat, ne pouvaient occuper tous les ouvriers des ateliers nationaux ; il ne voyait pas non plus des ressources suffisantes dans les divers travaux à exécuter.

Il y a, dit-il, dans les ateliers nationaux quarante mille ouvriers du bâtiment : ceux-là ne pourraient être employés dans les chemins de fer ; ils ont été jetés dans les ateliers nationaux parce qu'il n'y avait pas de travail dans le bâtiment. Le moyen de faire revivre ce travail, ajouta-t-il, c'est la confiance, c'est le crédit qui ne peuvent revenir qu'avec l'ordre, non-seulement dans les choses, mais encore dans les idées. L'orateur terminait son discours, qui ne fut qu'une critique sans aucune vue nouvelle, en reprochant au ministre des finances d'avoir mis l'interdit sur des fonds considérables appartenant à la ville de Paris, fonds avec lesquels elle aurait pu occuper bien des bras à des travaux utiles.

Cette dernière allégation d'un orateur qui semblait s'être donné la mission de trouver des torts au gouvernement provisoire, amena un incident auquel prirent une part active les représentants Mortimer-Ternaux, Boulay (de la Meurthe), Thayer, d'une part ; le ministre des finances, Garnier-Pagès et Marrast, de l'autre côté. D'après la dénonciation du citoyen Faucher, l'État n'aurait pas voulu rendre à la ville de Paris quelques millions déposés au Trésor, et que la ville voulait employer en travaux. Le ministre commença par déclarer le fait suivant :

Ni mes prédécesseurs ni moi, dit-il, nous n'avons jamais refusé de restituer les fonds à la ville ; tout l'argent qu'elle a demandé lui a été compté immédiatement. Mais il s'agissait de marchés antérieurs à la révolution, que M. Garnier-Pagès, à son arrivée à la mairie, ne voulut pas approuver, après les avoir examinés.

— Il ne s'agissait pas de fournisseurs, reprit M. Mortimer-Ternaux ; ce sont les propriétaires du bas de la rue Montmartre qu'on a expropriés, dont les maisons ont été coupées en deux, et qui n'ont pu les reconstruire. C'était donc une dette qu'il fallait payer.

— Quand je me suis servi du mot marché, répondit le ministre des finances, personne ne s'est trompé sur mes intentions.

— On a mis la ville de Paris au régime où l'on a mis l'Etat, répliqua le citoyen Boulay ; on a ruiné son crédit, comme on a ruiné le crédit de l'Etat ; et tout cela vient de ce qu'on a renvoyé le Conseil municipal.

— Certes, répondit le citoyen Marrast, j'ai beaucoup de respect pour les lumières du Conseil municipal ; mais je pense que, si l'orateur qui s'est exprimé ainsi avait examiné avec attention les circonstances cruelles dans lesquelles nous nous

sommes trouvés, il aurait compris que, malgré toutes ses lumières, le Conseil municipal n'eût pu faire ce que l'Etat seul était assez fort pour, entreprendre.

Quant à la question des halles, je dirai que le Conseil municipal lui-même n'avait pas été unanime pour ce projet ; nous avons donc cru ne pas devoir donner l'argent du Trésor à des propriétaires qui l'auraient reçu pour l'emporter ou le retirer de la circulation[1]. Nous avons tous pensé que le projet du percement pour la prolongation de la rue de Rivoli était plus avantageux et plus utile pour donner du travail aux ouvriers.

Le citoyen Victor Considérant appuya le maire de Paris ; il se montra également contraire au projet des halles, à cause des dépenses considérables qu'il exigerait, non pas en travaux de main-d'œuvre profitables aux ouvriers du bâtiment, mais en indemnités d'expropriation, qu'il élevait à près de 20 millions.

Le citoyen Falloux ayant voulu terminer l'incident par une interpellation au ministre des travaux publics, tendant à le mettre en demeure de déclarer s'il avait fait des démarches pour obtenir le remboursement des 5 à 6 millions déposés au Trésor :

Non, répondit résolument le citoyen Trélat, et je ne puis que répéter ceci : les sommes ne devaient pas servir à solder les travaux.

— Tout ce que je puis dire, reprit le ministre des finances, c'est que le Trésor a remboursé à la ville les deux tiers de ce qu'il lui devait, et qu'il est prêt à lui rembourser le reste. Et la discussion sur l'incident provoqué par les réactionnaires fut close.

Nous l'aurions passée sous silence, si elle ne nous eût pas fourni une nouvelle preuve des manœuvres propres à tourner le peuple contre la République. Le but que les réactionnaires se proposaient était évidemment de faire croire aux ouvriers du bâtiment que le gouvernement empêchait la ville de leur donner du travail, en retenant une somme considérable qu'elle avait déposée au Trésor ; tandis que, d'après les intentions de l'ancien Conseil municipal, ce dépôt n'eût servi, en réalité, qu'à enrichir ceux qui avaient spéculé sur les maisons destinées à tomber sous le marteau démolisseur.

La discussion générale sur les ateliers nationaux ayant été reprise, le citoyen Alkan dit que la situation des ouvriers des départements était aussi critique que

---

[1] Il était évident que la querelle intentée au gouvernement par les réactionnaires, à propos des ateliers nationaux, n'était qu'une question d'amour-propre pour quelques membres de l'ancien Conseil municipal de Paris, et de bénéfices pour quelques entrepreneurs. Les 6 à 6 millions que les réactionnaires reprochaient au ministère des finances de ne pas avoir mis à la disposition de la ville, à laquelle le Trésor les devait, n'étaient point destinés à désintéresser les propriétaires expropriés du bas de la rue Montmartre, et encore moins à fournir du travail aux ouvriers du bâtiment ; mais bien, ainsi que l'indiqua le maire de Paris, à indemniser les propriétaires des maisons qui, d'après le plan d'agrandissement des balles, mis eu exécution un peu plus lard, devaient être démolies. Or, les maires successifs de Paris depuis la Révolution crurent avoir la certitude qu'il s'agissait bien plus d'enrichir quelques spéculateurs que de soulager la misère des ouvriers. Ils donnèrent donc la préférence au projet de prolongation de la rue de Rivoli, parce qu'ici on créait du travail à de nombreux ouvriers pour l'édification des maisons destinées à border la rue ; tandis que le projet des halles, quoique beaucoup plus coûteux, ne comportait que des démolitions ; d'où il serait résulté que les neuf dixièmes de la somme déboursée par la ville seraient passés dans la puche de propriétaires, qui n'auraient pas été tenus de réédifier.

celle des ouvriers de Paris. Dans l'opinion de ce représentant, il valait mieux dépenser cent millions en travaux utiles et productifs, qu'un million stérilement. Le ministre des travaux publics, tout en gémissant sur la situation, déclara que la France subissait en ce moment les conséquences de trente années de fausse route et d'oppression ; ce qui excita les réclamations des dynastiques. La preuve de ce que j'avance, poursuivit-il, c'est que la crise actuelle pesait déjà sur nous bien avant Février.

Au surplus, ajoutait-il, étudions mûrement la question ; apportons-y la franchise et la bonne foi ; j'y apporterai tout mon dévouement. Personnellement, je ne crois pas que les travaux publics suffisent ; il faut en appeler à l'industrie privée, et venir à son secours.

— Mais il faut que cela finisse sans retard, lui crie une voix de réactionnaire ; il n'est plus temps d'éluder !

— On me demande comment, ayant annoncé un projet de décret qui devait mettre un terme à la crise, reprend le ministre, je pouvais retenir ce décret dans mon portefeuille ! Ce projet, citoyens, est encore à l'étude ; il doit être le fruit d'un travail qui s'accomplit maintenant ; mais ce travail n'est pas encore complet ; il subit ses phases. Je vous promets de vous le soumettre dans un bref délai. Une explosion de murmures de la part des impatients couvrit ici la voix du ministre, tant était grande la hâte du côté droit. Mais comme personne n'indiquait le moyen de faire marcher de front et la dissolution, et les exigences de l'humanité, et les moyens de prévenir les dangers de la précipitation, l'Assemblée entendit encore quelques nouveaux orateurs.

Le citoyen La Rochejaquelein proposa de prêter, sans intérêt, aux entrepreneurs de bâtiment, les quatorze millions que coûteraient les ateliers nationaux en huit mois, à charge par eux de les employer en travaux. Il se flattait que ces avances suffiraient pour donner l'élan nécessaire à toutes les entreprises suspendues, et qu'ainsi les ouvriers trouveraient, dans des occupations honnêtes, à doubler le prix de leur semaine.

Le citoyen Caussidière parut aussi à la tribune pour y développer les idées que son contact habituel avec les masses avait pu lui suggérer.

> Vous avez ici une masse énorme d'ouvriers venus de tous les points de la France, *dit-il* ; à quoi les employez-vous ? A gratter la terre. Je ne dis pas, moi, que vous leur avez ôté leur dignité, mais je dis qu'il faut agir autrement ; je dis qu'il faut trouver le moyen d'accorder des journées raisonnables aux ouvriers qui rentreront dans les manufactures ; et pour cela, il faut accorder une prime à l'exportation ; par là vous anéantirez le commerce de l'Angleterre, qui vient acheter sur nos marchés nos produits à bas prix pour les revendre fort cher dans l'Inde et aux Etats-Unis !
>
> On parle de l'état de nos manufactures : on vous parle de Lyon, de Lille, de Reims, de Roubaix. Eh bien ! la misère y pullule, parce que les manufacturiers ne peuvent pas écouler leurs produits. Prenez donc des mesures pratiques, des mesures urgentes et bien entendues ; faites rouvrir toutes les fabriques ; faites marcher tous les métiers. Que les ennemis de la République ne puissent pas dire qu'elle a tout écrasé sur son passage, et qu'elle n'a rien su créer. Puis

> ensuite, ramenez par la colonisation et par le défrichement, ces ouvriers qui languissent et courent au suicide par la démoralisation ; admettez-les à la propriété ; faites-leur des avances, et vous parviendrez ainsi à les tirer du bourbier où ils se trouvent depuis trois mois. Profitez du temps qui nous sépare encore de l'hiver : une récolte magnifique vous aidera à triompher des difficultés de la situation. Frappez, s'il le faut, un emprunt pour vivifier le commerce et l'industrie ; cet impôt ne paraîtra lourd à personne. L'ouvrier est honnête ; vous le verrez accourir au travail. A l'œuvre donc : exportation, défrichement, mettez tout en œuvre ; mais agissez promptement ; sinon, prenez garde qu'avec vos deux cent mille baïonnettes, vous ne fassiez crever un matin comme des vessies trop gonflées ces malheureux dont vous ne savez aujourd'hui que faire. Agissez promptement, et il n'y aura plus de partis en France, plus de troubles, plus de prétendants, et vous pourrez crier alors : *Vive la République !*

L'Assemblée, qui avait écouté religieusement les paroles empreintes de bon sens que venait de prononcer l'ancien préfet de police, comprit que le citoyen Caussidière n'était monté à la tribune ni pour tresser des phrases lyriques, ni pour grouper des chiffres et assouvir des rancunes ; aussi pesa-t-elle les paroles d'un homme qui connaissait bien le peuple, et qui pouvait parler savamment des souffrances de celui de la capitale. La discussion fut donc fermée, après un résumé de tout ce qui avait été dit ou proposé. Le citoyen Waldeck Rousseau réclama pour le Comité du travail, dont il était membre, le mérite de l'initiative de toutes les mesures indiquées parles précédents orateurs, et déposa sur le bureau un exposé des travaux de ce Comité, et un projet de résolution relatif aux exportations.

Le décret relatif aux trois millions demandés par le ministre des travaux publics fut adopté d'urgence, avec la clause qu'à l'avenir chaque allocation nouvelle ne pourrait excéder un million. Les pouvoirs de la Commission dont M. de Falloux était le rapporteur lui furent continués jusqu'à nouvelle décision.

L'Assemblée crut avoir fait beaucoup pour les ouvriers en leur jetant de si mauvaise grâce la pâture quotidienne.

Le lendemain, elle s'occupa du rétablissement de l'impôt sur les boissons, et laissa la Commission dont le citoyen Falloux s'était rendu l'organe, méditer les mesures ultérieures relatives aux ateliers nationaux.

CHAPITRE XVI

Les ouvriers dirigés sur les départements reviennent a Paris. — Plaintes qu'ils font entendre contre le gouvernement. —Troubles de Nantes à l'occasion du travail à la tâche. — Emeute de Puteaux pour le même motif. — Effet que ces nouvelles et les discours de tribune produisent sur les ouvriers. — Mesures sauvages qui blessent les travailleurs. — Décision de la Commission exécutive commentée par le peuple. — Il croit voir la République trahie. — Il veut en finir avec les traîtres. — Intervention pacifique. — Explications demandées au pouvoir. — Dernière pétition adressée par les ouvriers à l'Assemblée nationale. — Réunion des ouvriers le 22 au matin. — Leurs délibérations. — Du travail dans Paris ! — Délégués envoyés à la Commission exécutive. — Discussion entre les délégués et le citoyen Marie. — Les ouvriers se considèrent comme insultés. — Extrême irritation qui les domine. — Leurs promenades dans Paris. — Du travail ou du plomb ! — Pétition apportée à l'Assemblée nationale et déposée par Pierre Leroux. — L'Assemblée s'occupe des boissons et des chemins de fer. — Proposition du citoyen Latrade relative aux associations des ouvriers. — Coup d'œil sur l'Assemblée. —Détermination belliqueuse des ouvriers prise dans la soirée du 22 juin. — Mesures de précaution ordonnées par le gouvernement. — Les sympathies du peuple pour le gouvernement sont éteintes par les déceptions.

C'est le 20 juin au soir que l'Assemblée nationale avait voté les trois millions de francs destinés au service des ateliers nationaux : on a vu avec quelle mauvaise grâce ces fonds furent alloués par la Commission, et les réserves qu'elle y mit.

A cette époque, quelques détachements de travailleurs avaient été dirigés sur divers départements, et principalement sur les ingrates contrées de la Sologne. Malheureusement, rien ne se trouvait préparé pour les recevoir, ni même pour les occuper. Ce que le ministre des travaux publics avait prévu se trouva ainsi réalisé ; et les ouvriers, transportés dans ce pays sans ressources, prirent la détermination de retourner à Paris, où ils firent entendre les plaintes les plus amères sur le sort qu'on leur préparait en les éloignant de la capitale.

Le même jour on apprenait à Paris que des troubles graves avaient éclaté à Nantes, et que la cause de ces mouvements était le refus des ouvriers de cette ville d'accepter le travail à la tâche, comme trop improductif pour nourrir leurs familles. L'autorité, redoutant l'exaspération des ouvriers, n'avait trouvé rien de mieux à faire que de mettre sur pied la force armée, afin de cerner ceux des mécontents qui voulaient aller exposer leurs raisons à la mairie. Beaucoup de délégués des ateliers nationaux furent même arrêtés, et une collision funeste se serait engagée entre la force armée et les ouvriers, si les bons citoyens de la ville ne fussent accourus pour calmer les esprits de part et d'autre.

Une sorte d'émeute, ayant aussi pour cause la substitution du travail à la tâche, venait d'éclater à Puteaux, près Paris : les nombreux ouvriers occupés dans les ateliers de cette commune en étaient sortis pour se livrer aux plaintes les plus

amères contre le traitement que l'Assemblée nationale leur infligeait. L'autorité s'était trouvée dans la nécessité d'appeler sur les lieux les trois bataillons de garde mobile casernés à Courbevoie, et de mettre ainsi en présence la force armée, avec le peuple. Heureusement, aucune collision ne s'engagea ; mais, dans la soirée, on arrêta plusieurs ouvriers présumés être les chefs du mouvement ; ce qui laissa beaucoup d'agitation dans le canton de Neuilly.

Comme on le comprend, ces nouvelles devinrent aussitôt le sujet des commentaires des travailleurs de Paris : ils crurent y voir un parti pris de ne plus faire droit à leurs justes griefs et de les livrer aux baïonnettes dirigées par les réactionnaires. Mais ce qui les blessait le plus profondément encore c'étaient les injures quotidiennes que leur adressaient les feuilles contre-révolutionnaires, et ces statistiques présentées à la tribune nationale, dans lesquelles, exagérant le nombre de malfaiteurs qui pouvaient s'être glissés parmi les cent dix mille véritables ouvriers, des représentants du peuple n'avaient pas craint d'affirmer que les ateliers nationaux étaient un ramassis de repris de justice, de forçats libérés, d'hommes dangereux, de fainéants, trouvant commode de ruiner l'Etat pour vivre dans l'oisiveté. Les propositions de M. Turck, les discours de MM. Hugo et Faucher, où l'on parlait à la fois et de lazzaroni et de janissaires, où l'on faisait sonner bien haut cette aumône que les repus laissaient tomber sur ceux que la faim avait enrôlés, pesaient sur le cœur des ouvriers, et ils ne demandaient pas mieux, plutôt que de rester en butte à toutes ces insultes, de se montrer dociles aux ordres et aux combinaisons du ministre des travaux publics, qui, seul ou presque seul, les avait chaleureusement défendus en face des réactionnaires.

Au milieu de leur exaspération contre les hommes qu'ils considéraient, avec raison, comme les ennemis de la République, et au moment où le vent de l'Ouest soufflait déjà l'insurrection sur la capitale, la Commission du pouvoir exécutif, assaillie par les exigences réactionnaires, crut qu'elle devait mettre à exécution l'une des dispositions arrêtées précédemment, l'enrôlement dans l'armée de tous les ouvriers embrigadés ayant l'âge de dix-sept à vingt-cinq ans, et ce, sous peine d'être renvoyés immédiatement des ateliers nationaux.

De toutes les mesures proposées pour fondre ces ateliers, deux entre autres avaient profondément blessé les travailleurs, parce qu'elles portaient en elles-mêmes le cachet de la violence et de l'iniquité. Ces deux mesures étaient celle du renvoi des ouvriers non domiciliés à Paris depuis six mois, et celle de l'enrôlement forcé dans l'armée.

Cette dernière surtout se montrait, à leurs yeux, sous les formes les plus tyranniques, les plus arbitraires : c'était, en quelque sorte, la presse que les Anglais font peser sur les matelots du commerce lorsque les besoins de la marine royale se font sentir impérieusement. Cette mesure liberticide, appliquée aux ouvriers français de toutes les professions, leur parut une chose monstrueuse. Aussi en avait-on retardé et même éludé l'exécution. Mais la Commission de gouvernement, dirigée en cela par l'un de ses membres, l'ancien ministre des travaux publics, et par les ennemis du peuple, crut enfin devoir essayer ce moyen, et fit placarder l'avis suivant, que les ouvriers lurent sur les murs de Paris, dans la soirée du 21 juin.

> La Commission du pouvoir exécutif, *y était-il dit*, a donné des ordres pour que les enrôlements commencent demain

dans les ateliers nationaux[1]. On a différé l'exécution de cette mesure, afin de laisser aux jeunes ouvriers le temps de faire leur choix avec la maturité nécessaire ; mais le public et les ouvriers eux-mêmes verraient avec plaisir que, par cette mesure, on commence enfin la solution de cette grave question du travail[2]. Les ateliers nationaux ont été une nécessité inévitable pour quelque temps ; maintenant ils sont un véritable obstacle au l'établissement de l'industrie et du travail. Il importe donc, dans l'intérêt le plus puissant des ouvriers eux-mêmes, que les ateliers soient dissous, et nous sommes persuadés que les travailleurs le comprendront sans peine, grâce au bon sens, au patriotisme intelligent dont ils ont fait preuve si souvent.

L'effet que la lecture de cet avis produisit sur les ouvriers des ateliers nationaux fut aussi prompt que douloureux. Pendant toute la soirée, des groupes considérables, réunis sur la place de l'Hôtel-de-Ville, sur celles Maubert, de l'Odéon et du Panthéon, sur le boulevard du Temple et à la Bastille, ne cessèrent de le commenter. Ce qu'ils y virent de plus digne de leur attention fut la condescendance de la Commission exécutive envers les contre-révolutionnaires.

Quoi ! s'écriaient ces ouvriers, dont la plupart avaient contribué à la révolution de Février ; quoi ! c'est au moment où la cause pour laquelle nous avons versé notre sang est attaquée, compromise par tous les partis ennemis de la liberté ; c'est lorsque les prétendants affichent hautement leurs prétentions, et que les factions dynastiques travaillent à relever le trône, c'est alors que le gouvernement de la République semble vouloir leur laisser le champ libre, en renvoyant de Paris les seuls hommes de dévouement, les seuls qui se feraient tuer pour la sainte République ! Le gouvernement la trahit donc aussi, puisqu'il seconde les vœux les plus ardents des hommes qui veulent la faire tomber !

— Ne voyez-vous pas que tous les prétextes sont bons pour livrer le cœur de la France à la contre-révolution ? disait-on dans d'autres groupes. Et si encore, en nous mettant un fusil à la main, ils nous envoyaient secourir les Italiens qui vont succomber sous les coups de la trahison[3] ! Si le gouvernement de la République française n'était pas dominé par l'infâme réaction, aurait-il jamais eu la pensée

---

1 L'avis inséré au Moniteur du 22 juin contenait, de plus que celui placardé, la phrase suivante, placée après ces derniers mots : On se rappelle qu'une décision récente a prescrit que les ouvriers de dix-sept à vingt-cinq ans auraient à contracter des engagements dans l'année. Cette phrase, qui contenait une violation formelle des lois sur le recrutement, fut supprimée dans le placard, et le Moniteur du 23 la fit considérer comme une erreur. Mais le lendemain, un projet de décret fut présenté par le citoyen Ambert, pour admettre à contracter un engagement militaire dès l'âge de dix-sept ans.

2 Singulier moyen de résoudre cette immense question du travail que de vouloir remplacer les outils de l'ouvrier par le fusil ! La multiplicité des fusils fut la grande faute du gouvernement provisoire, puisqu'il ne voulait pas faire la guerre aux rois.

3 Depuis quelques jours, on ne cessait de recevoir les plus mauvaises nouvelles du côté de l'Italie : les tergiversations, les menées royales de Charles-Albert portaient leurs fruits ; les corps autrichiens, après avoir eu le temps de se renforcer, venaient de prendre l'offensive dans les Etats Vénitiens de la terre ferme ; Venise était de nouveau menacée, et la Lombardie allait être jouée dans une bataille devenue inévitable. Nous ne tarderons pas à raconter ces événements désastreux pour la cause de la liberté.

d'éparpiller, comme il veut le faire, ceux qui peuvent le préserver des entreprises royalistes ?... Ils sont tous faits pour s'entendre ensemble ! ils veulent en finir avec nous, avec les plus fermes soutiens de la République ! Eh bien ! nous en finirons, nous aussi, avec les traîtres !

Telles étaient les réflexions et les déterminations qu'inspiraient aux ouvriers des ateliers nationaux et à tous les républicains sincères les déplorables mesures prises contre les ateliers nationaux. Il était évident pour tout le monde, tant l'agitation fut grande ce soir-là, que cette imprudente violence faite aux ouvriers allait être la cause déterminante d'une scission ouverte entre les travailleurs embrigadés ou non et le gouvernement, et peut-être la cause d'une levée de boucliers, non plus pacifique comme au 17 mars, mais sanglante comme en Février ; le peuple se considérait désormais comme trahi et par ses mandataires et par ceux qui tenaient les rênes du gouvernement.

Toutefois, avant de se laisser dominer par la passion si justement excitée, les ouvriers des ateliers nationaux, ramenés à la modération par quelques citoyens influents, décidèrent qu'ils iraient demander une dernière explication au pouvoir, en même temps qu'ils exposeraient leurs griefs à la représentation nationale, au moyen d'une pétition qu'ils feraient présenter par un ami du peuple.

L'agitation ne se calma que fort avant dans la nuit.

Dès le matin du 22 juin, les ouvriers des ateliers nationaux étaient déjà rassemblés par bandes nombreuses du côté du Jardin des Plantes, où ils allaient habituellement toucher leur paye. Là se trouvaient des employés de leur administration, avec des registres, pour y inscrire ceux qui auraient voulu s'enrôler : d'autres registres étaient ouverts par les commis du bureau central pour l'inscription des travailleurs destinés aux travaux des départements, déterminés par la Commission du travail. Mais ce fut vainement que l'on essaya ces enrôlements, personne ne s'inscrivit, et les ouvriers ne s'occupèrent d'autre chose que de leurs réclamations, ainsi que des moyens de les soumettre à la Commission exécutive et à l'Assemblée nationale.

N'ayant pu délibérer sur la place du Panthéon, occupée par une force armée nombreuse, les ouvriers se dirigèrent, par troupes considérables, sur celle de la Bastille, où se trouvait déjà une grande partie des travailleurs du faubourg Saint-Antoine, groupés autour d'orateurs développant leurs griefs. L'affluence y fut bientôt telle que, malgré leur nombre, les gardiens de Paris et la troupe n'osèrent opposer aucune résistance lorsque l'armée des travailleurs se mit en marche pour l'Hôtel-de-Ville. De ce moment, la circulation des voitures fut forcément interrompue ; les boutiques se fermèrent dans les quartiers de l'Hôtel-de-Ville, des Arcis, Saint-Martin et Saint-Denis : on y semblait à l'attente de quelque grand événement. L'attroupement, du reste, ne proférait aucun des cris qui s'étaient fait entendre récemment sur la place de la Concorde ; on ne prononçait d'autres mots que ceux-ci : — *Du travail dans Paris !* — *Nous ne quitterons pas Paris !* — auxquels se mêlaient de temps à autre le cri d'à bas Lamartine ! à bas Marie ! Le tout sur le rythme des *Lampions*.

Arrivée au pont au Change, cette foule prit la route du Luxembourg, par le Palais de justice et le pont Saint-Michel. Mais tous les aboutissants du palais de la Commission exécutive se trouvaient gardés, et le rassemblement dut s'arrêter. Les ouvriers déléguèrent alors huit d'entre eux pour aller exposer leurs griefs au gouvernement.

Soit que les membres de la Commission fussent occupés ou absents, les délégués furent reçus par le seul citoyen Marie, contre lequel les ouvriers croyaient avoir des griefs : la réception fut donc loin d'être cordiale ; ce qui n'empêcha pas le brigadier Pujol de porter la parole en ces termes :

> Avant la révolution de Février, les travailleurs de la France, *dit-il*, étaient sous le joug des fabricants. Pour se soustraire à cette fatale exploitation, les travailleurs de Paris ont versé leur sang, afin de renverser le pouvoir qui contribuait à maintenir et avait même empiré cette homicide servitude. Les ouvriers de Paris n'ont quitté les barricades que lorsqu'ils eurent proclamé la République démocratique et sociale qui devait détruire l'exploitation de l'homme par l'homme. Aujourd'hui les ouvriers voient avec peine qu'ils ont été leurrés par des promesses mensongères ; ils aperçoivent trop le système de violence que l'on déploie à leur égard. Pendant plus de trois mois, ils ont fait tous les sacrifices possibles à la cause de nos libertés ; ils sont toujours prêts à en faire de nouveaux ; mais ils ne veulent point que ces sacrifices aboutissent à les rendre victimes du système qu'ils ont cru détruire. Avant qu'une meilleure organisation du travail soit résolue, ils demandent provisoirement l'organisation d'ateliers dans lesquels toutes les professions puissent être exercées librement, d'ateliers propres à servir de refuge aux ouvriers forcés de chômer une partie de l'année.

Le citoyen Marie, croyant apercevoir de l'arrogance dans le ton de celui qui portait la parole au nom des ouvriers, n'avait écouté ce discours qu'avec une impatience apparente : il s'était montré vivement contrarié, et prêt à interrompre l'orateur. Ses dispositions, après la lecture, se ressentirent de ses impressions : il répondit avec hauteur que la Commission exécutive n'avait pris la détermination dont on se plaignait qu'après y avoir mûrement réfléchi ; que les ateliers nationaux étant à la fois une institution ruineuse pour l'Etat et une arme dont les ennemis de la République pourraient se servir, il était du devoir du gouvernement de les dissoudre, avec les précautions que l'ordre et l'humanité indiquaient ; que la mesure arrêtée de renvoyer dans leur domicile les ouvriers non domiciliés à Paris, était aussi équitable que nécessaire à la tranquillité de la capitale, et que le gouvernement saurait bien se faire obéir par les ouvriers qui ne voudraient pas se soumettre au décret.

Ainsi, les ouvriers venant protester contre des mesures sauvages qui leur imposaient l'enrôlement, l'exil et la misère ; ces ouvriers, qui parlaient au nom du droit, au nom des promesses les plus solennelles, se trouvèrent cruellement désappointés. Leur réplique fut vive ; et, ce qui la rendit encore plus contrariante pour le citoyen Marie, c'est qu'il crut reconnaître dans ce même ouvrier Pujol, traitant de puissance à puissance, l'un des envahisseurs de la salle des députés le 15 mai.

Je ne puis reconnaître en vous l'organe des ouvriers, lui aurait dit le membre de la Commission exécutive ; nous vous connaissons, et le gouvernement a l'œil sur vous... Et, s'adressant aux autres ouvriers, l'ancien ministre des travaux publics

leur demanda pourquoi ils n'exposaient pas eux-mêmes leurs griefs. Vous êtes donc des esclaves ? aurait-il ajouté.

Ce dernier mot, diversement interprété par les mandataires des ouvriers, les blessa profondément, et l'irritation s'ensuivit. Des paroles très-vives furent échangées. Pujol, qui s'était senti personnellement blessé, s'écria :

> Vous insultez des citoyens investis du caractère sacré de délégués du peuple ; le peuple saura à quoi s'en tenir sur vos dispositions à son égard. Nous nous retirons avec la conviction sincère que vous ne voulez ni l'organisation du travail, ni la prospérité des travailleurs, et que vous n'avez nullement répondu à la confiance qu'ils avaient mise en vous. Nous allons rendre compte à ceux qui nous attendent de votre réception, citoyen Marie, et nous userons même de la publicité pour apprendre au peuple que vous avez oublié bien vite le rôle de défenseur de sa cause !...

Lorsque les délégués des ateliers nationaux se trouvèrent parmi leurs camarades, il ne fut pas difficile de lire sur leurs figures les impressions qu'ils rapportaient de leur message. Quelque impatience que la foule montrât de connaître le résultat de la mission, elle comprit, que le lieu où elle se trouvait exigeait la plus grande réserve ; et, sur un avis verbal qui circula de rang en rang, les ouvriers se dirigèrent vers la place de Saint-Sulpice. Là, Pujol rendit compte de ce qui venait de se passer au Luxembourg, et rapporta les paroles du citoyen Marie, au nom de la Commission exécutive : Si les ouvriers ne se soumettent pas volontairement au décret, ils seront renvoyés de Paris par la force !

Des cris violents accueillirent cet arrêt lancé contre les ateliers nationaux : les expressions du citoyen Marie, répétées de bouche en bouche, exagérées peut-être, comme cela se voit souvent lorsque la malveillance est aux aguets, portèrent l'indignation dans tous les lieux de réunion des ouvriers, dans tous les chantiers et ateliers : en quelques heures, elles avaient couru de barrière en barrière, de faubourg en faubourg. Ce malheureux mot esclave, prononcé par un membre du gouvernement en parlant des ouvriers, fut commenté, traduit, expliqué de mille manières, et acheva d'indisposer les travailleurs contre la Commission exécutive, considérée déjà comme complice des royalistes.

Nous ne serons jamais les esclaves de personne, s'écriaient les ouvriers. Nous voulons vivre en travaillant, ou mourir en combattant. On veut nous envoyer dans les départements pour y être traités comme des forçats en surveillance : nous resterons à Paris pour déjouer les manœuvres des contre-révolutionnaires. Ils nous ont déclaré la guerre ; eh bien ! nous relevons le gant. Ils veulent en finir avec nous ; eh bien ! nous avons hâte d'en finir avec eux. Aussi bien vaut-il mieux périr d'une balle que de mourir de faim, ou frappé d'un humiliant exil !...

Ces paroles, et beaucoup d'autres ayant le même sens, circulèrent toute la journée dans les rues populeuses de Paris, parcourues successivement par des groupes d'ouvriers, répandant partout sur leur passage les mauvaises nouvelles sorties du Luxembourg. Ces groupes, qui circulaient avec rapidité, bannières en tête, allaient conseiller à tous les travailleurs des chantiers la résistance, et empêcher tout enrôlement soit pour les travaux extérieurs, soit pour l'armée. Bientôt les chantiers se trouvèrent déserts, les places de la Bastille, de l'Hôtel-

de-Ville, du Panthéon, de la Madeleine, les quais, les boulevards, les ponts, se couvrirent d'hommes du peuple, qui semblaient s'organiser et se donner un mot d'ordre. Dans la soirée, des bandes immenses sillonnent les rues, et se renforcent de tous les ouvriers qu'elles rencontrent. Les boutiques de quelques quartiers se ferment, tandis que dans d'autres on entend battre ce rappel qui contriste les âmes. Un seul cri retentit dans les groupes : *Du travail ou du plomb !* et ce cri indique la gravité de la situation.

Cependant, ceux des ouvriers qui étaient restés sur la place Saint-Sulpice veulent encore essayer de faire revenir l'Assemblée nationale de ses dures décisions. Ils décident qu'une pétition lui sera apportée dans la journée ; et, sur-le-champ, ils se mettent à en arrêter la rédaction. Mais les cloches de Saint-Sulpice, qui sonnaient en ce moment-là, empêchant les ouvriers de s'entendre, ils vont prier le vicaire de les faire taire pour quelques instants ; ce qu'ils obtiennent. Leur pétition ayant enfin été formulée et rédigée, cette troupe de travailleurs se dirige vers l'Assemblée nationale, par les Tuileries. Un escadron de cavalerie accourt leur barrer le passage. Les délégués déclarent qu'ils ne se rendent à l'Assemblée que pour lui présenter une pétition : on laisse passer quelques-uns d'entre eux, qui s'empressent de confier leur pétition au représentant Pierre Leroux.

On était à la fin de la séance du 22 juin ; séance qui ne s'était point ressentie de l'émotion du dehors, puisqu'on avait pu s'y occuper paisiblement d'abolir le décret du 31 mars et de rétablir en partie les droits antérieurs sur les boissons. La question du rachat des chemins de fer y avait aussi été débattue : les citoyens Brunel, Cordier et Montalembert avaient exposé les motifs qui devaient s'opposer à ce qu'ils regardaient comme une spoliation. Mais le représentant Galy-Cazalat n'avait pas eu beaucoup de peine à démontrer la nécessité de confier au gouvernement l'administration du seul moyen de transport pour approvisionner les grands centres de population. Si cette question eût été abordée de bonne foi, il eût suffi du résumé historique des chemins de fer que fit le représentant Mathieu (de la Drôme), pour édifier tout le monde sur les manœuvres coupables auxquelles les compagnies avaient eu recours pour s'enrichir, et l'opinion eût été fixée sur l'opportunité de ce rachat. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, c'était encore ici un duel entre l'aristocratie et la démocratie, duel où chaque lutteur ne voulait point reculer d'un pas.

Un seul député présenta, dans cette séance, une proposition qui se rattachait aux ateliers nationaux : elle était relative aux conditions auxquelles les associations d'ouvriers seraient admises dans la soumission des travaux publics.

Par un décret antérieur, dit le représentant Latrade, l'Assemblée a décidé que le travail à la journée serait aboli dans les ateliers nationaux et remplacé par le travail à la tâche. J'ai pensé que cette mesure devait être appliquée à tous les travaux de l'industrie privée.

Le principe de l'association, poursuivait-il, est de ceux dont l'application est le plus vivement désirée par les classes ouvrières, par tous les ouvriers s'en occupant. Je crois, pour mon compte, qu'il doit être fécond... Ce principe peut donner de bons résultats au point de vue moral et au point de vue politique ; au point de vue moral, car il développera partout les sentiments de fraternité, qui jusqu'ici sont restés trop étrangers à notre société ; au point de vue des intérêts matériels, car il fait disparaître les intermédiaires avides et souvent parasites qui existent entre l'ouvrier et le produit de son travail.

Par ces considérations, le citoyen Latrade demandait que sa proposition fût renvoyée à l'examen du Comité des travaux publics, avec lequel elle était concertée.

L'Assemblée venait d'adopter la prise en considération des idées du citoyen Latrade, quand Pierre Leroux monta à la tribune pour rendre compte de la mission qu'il avait reçue de la part des ouvriers des ateliers nationaux.

Je dépose sur le bureau de la présidence, dit ce représentant, une pétition signée par les délégués des ateliers nationaux. Cette pétition a pour but d'appeler l'attention de l'Assemblée nationale sur la situation que les mesures prises pour la dissolution des ateliers nationaux font aux travailleurs, et en particulier d'appeler quelques garanties pour ceux qui iront travailler dans les départements, sur la demande des industries particulières[1]. Je demande que cette pétition soit renvoyée à votre Comité des travailleurs, pour qu'il en fasse son rapport le plus promptement possible.

L'Assemblée nationale, qui devait apercevoir l'orage, et qui aurait peut-être pu le conjurer encore en prenant en prompte considération la dernière supplique des travailleurs, se borna à en ordonner le renvoi à son Comité, et ne daigna pas même demander la lecture de cette pétition, dont les termes devaient nécessairement lui apprendre les résolutions de ces cent mille ouvriers voués à l'animadversion des réactionnaires. La séance fut levée, parce que l'heure du dîner de l'aristocratie était sonnée depuis quelques minutes.

C'est que dans l'Assemblée, comme au dehors, les seuls républicains sincères redoutaient un soulèvement, une collision quelconque ; car ils voyaient le parti contre-révolutionnaire, les partis dynastique et impérialiste prêts à s'emparer de l'irritation du peuple pour faire servir sa colère à la réalisation de leurs coupables manœuvres. Les républicains ne pouvaient oublier sitôt que quelques jours auparavant les cris de vive Napoléon ! avaient été poussés par des hommes suspects, par des écrivains de qui la plume s'était mise au service d'un nom dont ils exploitaient la popularité contre la République ; ils ne pouvaient oublier que l'aristocratie et le royalisme tenaient leurs fétiches prêts, et qu'ils ne manqueraient pas de lever le masque le jour où le peuple, trompé par ses ressentiments envers des hommes, oublierait un instant qu'il a toujours combattu pour les principes. Les républicains ne cessaient donc, par leurs discours et par leurs journaux, de dire aux ouvriers : Méfiez-vous de ceux qui vous exciteraient à prendre le fusil pour appuyer vos griefs ; les circonstances sont, il est vrai, pénibles pour le peuple, pour tous les amis de la liberté ; la réaction devient insolente, provocatrice ; mais vous avez pour la vaincre une arme plus sûre que le mousquet ; vous avez le suffrage universel : travaillons à éclairer les campagnes, que dominent encore les prêtres elles aristocrates, et bientôt le triomphe de la République que vous avez rêvée arrivera pacifiquement.

---

[1] Malgré toutes les recherches et les démarches que nous avons faites pour nous procurer le texte de cette pétition, dernière supplique des travailleurs, il nous a été impossible de l'ajouter ici. Peut-être serons-nous plus heureux dans les recherches que l'on fait aux archives de l'Assemblée nationale, et alors nous nous ferons un devoir de placer cette pétition sous les yeux de nos lecteurs ; car elle doit avoir une certaine importance dans le drame qui va se dérouler. La pétition des ouvriers des ateliers nationaux, disait le journal *la Réforme* du 23, est grave. Nous la donnerons demain. — Hélas ! voilà le drame !

Mais les ouvriers, découragés en présence des tristes essais du vote général, irrités par ce qui se passait sous leurs yeux, travaillés par les faux amis, ne voient que les souffrances actuelles du prolétaire, les humiliations qui tombent sur sa tête du haut de la tribune nationale et les injures des journaux ; les ouvriers, poussés au désespoir par la tournure des affaires publiques plus encore que par la misère qui les frappe, ne sont plus dans une situation d'esprit qui leur permette d'écouter les sages avis des chefs démocrates : les provocations incessantes dont ils sont l'objet stimulent la colère des ateliers nationaux, et l'impatience d'en finir avec les ennemis de la Révolution les pousse vers le précipice préparé par la main cachée qui organise la guerre civile.

Pendant la journée du 22, un placard couvrit les murs de Paris : il contenait une adresse des ouvriers à M. Goudchaux, dans laquelle on répondait aux assertions des orateurs qui avaient frappé de réprobation les ateliers nationaux comme étant le produit d'une idée détestable.

> Loin d'être une mauvaise institution, disait-on dans cette affiche, les ateliers nationaux sont une création admirablement philanthropique, qui peut avoir les meilleurs résultats sous une administration sage et habile. C'est l'organisation qui leur a manqué.

Après avoir ainsi protesté avec énergie contre les discours de la tribune nationale, les ouvriers, réunis en une colonne considérable, se dirigèrent sur la place du Panthéon ; quelques torches jetant une lueur sinistre sur la foule, éclairent pâlement un orateur qui, d'une voix éclatante, donne lecture d'une note où se trouvent résumés les griefs que les ouvriers ont exposés à l'Assemblée dans leur pétition. Il la termine par ces mots, d'où vont sortir les tempêtes :

> Citoyens, vous le voyez ; la République que vous avez fondée court les plus grands dangers : les démocrates, les hommes de cœur, la laisseront-ils étouffer sans protestation et sans résistance !
>
> — Non ! non ! répondent six mille voix.
>
> — Eh bien ! reprend le tribun, que les travailleurs se rendent sur cette même place, demain à six heures du matin ; leur volonté avisera.

Pareil appel aux mesures extrêmes, inconsidérées, avait lieu, au même instant, sur la place de la Bastille, sur celle du Châtelet, à la Porte-Saint-Denis, au boulevard du Temple : la colère du peuple avait des ailes, elle planait sur toutes les parties industrieuses de la ville ; et, partout, les ouvriers au désespoir criaient : *Du pain ou du plomb !* menace terrible, qui indiquait non plus une émeute, non plus une agression accidentelle comme au 15 mai, mais une insurrection formidable, amenée progressivement et décidée au grand jour, par les souffrances, les déceptions et les moyens brutaux employés contre les travailleurs.

La Commission exécutive, la mairie, la police, qui avaient de nombreux agents partout, ne manquèrent pas d'être prévenues de ce qui se passait sur la place publique. Mais la Commission, craignant d'encourir, comme elle l'avait fait au 16 avril, le ridicule de se mettre en arrêt contre des moulins à vent, se borna à prescrire des mesures de prudence, qui eussent pu être efficaces s'il ne se fût agi

que d'une émeute ou d'une de ces démonstrations populaires qui se calment d'elles-mêmes. Ces mesures de précaution, arrêtées dans la nuit, entre la Commission exécutive et une partie de la représentation nationale réunie à la présidence, furent : la consigne des troupes dans les casernes, chaque soldat prêt à marcher ; la convocation de la garde nationale à domicile, dans tous les arrondissements ; la concentration de toutes les forces entre les mains d'un chef éprouvé, et enfin l'arrestation décidée de plusieurs brigadiers des ateliers nationaux, nommément de celui qui avait porté la parole au Luxembourg[1].

Depuis les agitations dynastiques qui avaient si fortement ému la Commission gouvernementale, il avait été décidé que la garnison de Paris et de ses alentours serait portée au chiffre énorme de cinquante mille hommes. Le ministre de la guerre avait été chargé de prendre les mesures nécessaires pour que ce nombre de baïonnettes se trouvât sous sa main, dans le cas où quelque faction dynastique eût essayé de renverser la République. Mais les dispositions que nécessite, dans les temps ordinaires, le mouvement de concentration de corps souvent fort éloignés les uns des autres, n'avaient point encore permis à cette masse de troupes de s'agglomérer autour de Paris. Vingt mille hommes seulement s'y trouvaient le 22 juin au soir. C'était une force considérable, surtout si l'on y ajoute les gardes nationaux convoqués. Aussi se crut-on en mesure de maîtriser toute insurrection que tenteraient de faire les mécontents ou les royalistes.

Dans l'opinion de la Commission exécutive, les ateliers nationaux étaient moins à craindre pour la cause de la liberté que les factions dynastiques, royales ou impérialiste, que l'on avait vues tout récemment agiter la population de Paris pour des noms. Les ateliers nationaux ne se composaient-ils pas de ces hommes du peuple que le pouvoir issu de la Révolution avait toujours trouvés sublimes de dévouement pour la République ; de ce peuple dont le gouvernement provisoire avait eu tant à se louer, et qu'il ne cessa d'exalter sur tous les tons ! Le peuple, se dit la Commission, ne se soulèvera pas contre le gouvernement de la République : quelque dures qu'il trouve les dispositions qui atteignent les ateliers nationaux, il s'y soumettra par dévouement ; et si quelques hommes cherchent à exciter des troubles, les masses ne s'agiteront pas, dans la crainte de compromettre leur conquête de Février. Quant au surplus de la population de Paris, la Commission exécutive était persuadée qu'elle se montrerait indifférente, sinon hostile à ces ateliers nationaux, responsables, aux yeux des commerçants, des agitations de la rue et du chômage des travaux de l'industrie parisienne. Tel fut à peu près le sens du raisonnement que fit la Commission exécutive en présence des symptômes alarmants que décela la soirée du 22.

Mais la Commission s'abusait sur l'opinion de ces mêmes ouvriers qui avaient prêté un si puissant appui au gouvernement provisoire. En mars et avril, le peuple de Paris, les ouvriers surtout, étaient cordialement attachés au gouvernement provisoire, auquel ils tenaient compte de ses bonnes intentions. Mais la désaffection, la méfiance même n'avaient pas tardé à succéder à cette vie commune d'où vint la force de ce gouvernement. Confondant les membres de la Commission avec ceux de l'Assemblée nationale, le peuple avait pu croire, dès le mois de mai, que le gouvernement de la République s'était insensiblement éloigné de lui, pour se rallier à la bourgeoisie, généralement contre-

---

1 Ces arrestations ne purent avoir lieu ; lorsqu'on avisa de les mettre à exécution, les brigadiers désignés se trouvaient aux barricades.

révolutionnaire ; et il avait retiré son puissant appui à la Commission exécutive. Epiant, avec une sorte de suspicion, chaque pas que le gouvernement faisait pour se rapprocher de l'opinion soi-disant modérée qui cherchait à dominer dans l'Assemblée nationale, le peuple de Février avait vu avec une vive douleur convertir en lois de la République cette foule de mesures réactionnaires qui se succédaient depuis le 4 mai, sans que la Commission protestât contre la démolition de son œuvre : il avait senti bouillonner son indignation lorsque le gouvernement était venu lui-même présenter des lois restrictives des libertés publiques les plus précieuses, des lois draconiennes contre l'exercice des imprescriptibles droits de l'homme réuni en société. La Commission exécutive, quoique composée de diverses fractions du gouvernement provisoire, s'était donc aliéné sans retour l'immense popularité dont ce gouvernement avait joui pendant deux mois. Les sympathies du peuple ne soutenaient pas plus les hommes placés au gouvernail que l'Assemblée nationale ; elles s'étaient éteintes au milieu de déceptions cruelles ; car les souffrances des travailleurs n'étaient pas les seules causes du désespoir qui les torturait : ils récapitulaient les reproches fondés qu'ils se croyaient en droit d'adresser à la plupart des hommes en qui ils avaient placé leurs plus chères espérances, et ces griefs ils les puisaient surtout dans la marche rétrograde du gouvernement, dans ses tendances contre-révolutionnaires, dans les lois liberticides portées récemment, et enfin dans la politique couarde qu'il suivait à l'égard de l'extérieur. Avec son instinct admirable, le peuple français avait compris que l'abandon de la Pologne, de l'Italie et de l'Allemagne démocratiques était une faute immense qui ne tarderait pas à rejaillir sur la République française et à la compromettre. Or, la République étant l'objet de son affection, de son culte, le peuple ne pouvait pas plus pardonner à ceux qui l'avaient compromise par leur faiblesse, qu'à ceux qui travaillaient à la perdre ouvertement.

Ceux-ci, pressentant que la lutte préparée par eux depuis si longtemps était devenue imminente, redoublèrent d'efforts pour qu'elle éclatât enfin. Tandis que les chefs de la réaction siégeant à l'Assemblée détournaient les yeux du dernier placet des ateliers nationaux pour être dispensés de concourir à calmer l'effervescence des travailleurs, les agents actifs de la contre-révolution parcouraient les groupes populaires pour les exciter encore davantage contre le gouvernement. Ils ne parvinrent que trop à faire crier : *A bas l'Assemblée ! à bas la Commission exécutive !*

D'un autre côté, les partisans dynastiques, toujours aux aguets des émeutes qui pouvaient les servir, ne manquèrent pas d'*embrouiller les affaires de la République* : l'or fut même répandu par des agents étrangers[1], dans le but d'acheter des partisans aux prétendants ; et l'on entendit, dans la même soirée, quelques cris de vive Napoléon ! mêlés à ceux proférés contre l'Assemblée nationale.

Nous venons de dire que les républicains sincères furent les seuls qui vissent avec peine les apprêts d'une insurrection pouvant prendre le déplorable caractère de la guerre civile. Entre mille preuves que nous pourrions citer de cette louable

---

[1] L'un des faits les plus avérés qui aient servi à constater la présence d'une grande quantité d'or étranger à Paris depuis la résurrection des partis dynastiques, est, sans contredit, l'apparition subite, chez les changeurs, d'une grande quantité de pièces de monnaie russes. D'où vient cet or ? se demandaient les journaux. La réponse était facile à faire, puisque le propos attribué à l'empereur Nicolas : Je consacrerai, s'il le faut, cent millions pour détruire la République française, n'avait jamais été démenti.

disposition, nous parlerons de ce qui se passa pendant cette soirée dans la salle des Spectacles-Concerts transformée en club populaire. Là, en présence de deux mille citoyens appartenant à l'opinion démocratique la plus avancée, on vit le journaliste Alphonse Esquiros employer toute son éloquence à prêcher le calme et à faire entendre des paroles de conciliation, que tous les spectateurs applaudirent fortement. D'autres orateurs, après avoir rappelé au peuple qu'il a lui-même inauguré son triomphe et son avènement à la souveraineté en brûlant l'échafaud et en abolissant la peine de mort en matière politique, engagent le peuple à se défier de ceux qui le poussent à la lutte que les souffrances et le désespoir pourraient enfanter, et que les ennemis de la liberté semblent provoquer par tous les moyens. Ainsi, dans ces clubs démocratiques, représentés comme des ateliers d'insurrection, pas une parole n'est prononcée pour échauffer le peuple, pour le pousser à prendre les armes ; tandis que tous les hommes se disant modérés l'excitent, par tous les moyens, à un combat qu'ils croient devoir être funeste à la République.

CHAPITRE XVII

Grands rassemblements du peuple dans la matinée du 23. — Ils demandent du pain ou du plomb. — Le pouvoir ne s'occupe qu'à augmenter ses forces militaires. — Rancune du parti réactionnaire contre la mauvaise queue de Février. — Leurs coupables espérances. — Les insurgés n'ont pas de plan arrêté. — On leur laisse le temps d'achever leurs barricades. — Premier retranchement à la porte Saint-Denis. — En quelques heures la moitié de Paris en est hérissée. — L'autorité fait battre le rappel. — Les ouvriers crient *Aux armes !* — Craintes des démocrates sur la nature du mouvement. — Ils craignent pour la République. — Les républicains sont les premiers à répondre au rappel. — Immense malentendu. — Difficultés qu'éprouve la garde nationale pour se réunir aux mairies. — Réunion des troupes de ligne. — Les insurgés se tiennent sur la défensive. — Ils ne font aucune réclamation et ne publient aucun manifeste. — La Commission exécutive se rend au palais de l'Assemblée nationale. — Le commandement en chef est déféré au général Cavaignac. — Conditions qu'il y met. — Premières dispositions militaires. — Points fortifiés par les insurgés. — Les ateliers nationaux disparaissent dans cet immense mouvement populaire. — Système du général en chef. — Forces dont il dispose ce jour-là. — Confusion que l'on entretient dans les idées. — La porte Saint-Denis. — Barricades qui l'entourent. — Drapeaux qui flottent sur ces barricades. — Première attaque sur ce point. — La guerre civile commence. — Voile qui couvre la couleur de l'insurrection. — Ouverture de la séance. — Le ministre dénonce les partis conspirant contre la République. — Circulaire du maire de Paris contre les pillards et les désorganisateurs. — Erreur funeste du pouvoir. — Espérances que les réactionnaires fondent sur l'insurrection. — Ils font rejeter la bonne proposition du général Lebreton. — Tristes nouvelles lues à la séance. — Rapport du citoyen Falloux contre les ateliers nationaux. — Il propose leur dissolution. — Opposition que ce projet rencontre. — Paroles du ministre des travaux publics.

La nuit du 22 juin ne fut guère plus calme que l'avait été la journée. Une colonne d'ouvriers des ateliers nationaux envoyée à Corbeil, sous prétexte de travaux de terrassement à exécuter, était rentrée à Paris, fort exaspérée de n'avoir rien trouvé à faire. Comme ceux revenus de la Sologne, ces travailleurs ne mirent pas en doute qu'on n'eût voulu les exiler afin de laisser le champ libre aux réactionnaires. La détermination d'en finir avec les ennemis de la République devint dès lors plus formelle.

Au lever du soleil, les places, carrefours et autres lieux de réunion du peuple dans les quartiers de l'Est se couvrirent insensiblement d'une multitude d'ouvriers, dirigeant leurs pas vers le Panthéon, par l'Hôtel-de-Ville. Leur marche était précipitée, mais silencieuse, et leur attitude sombre. Quelques cris *Du pain ou du plomb*, se faisaient seuls entendre.

Du côté de Montmartre, de la Chapelle-Saint-Denis, du faubourg du Temple, de grands rassemblements se formèrent aussi sous les divers drapeaux des ateliers nationaux et des corporations. Ces mêmes groupes s'avancèrent jusqu'à la Porte Saint-Denis, et même jusqu'au boulevard Bonne-Nouvelle, sans rencontrer aucune force armée capable de les arrêter.

Vers les neuf heures, tous les quartiers populeux, tous les lieux célèbres dans les fastes de nos révolutions, se trouvaient encombrés d'hommes du peuple ; à chaque instant les renforts arrivaient par bandes, dont quelques-unes avaient leurs drapeaux. Personne ne leur disputant le terrain, ces masses affamées, qui ne demandaient que du pain, n'eussent point commencé la lutte fratricide que nous devons raconter, si, en ce moment suprême, la Commission exécutive ou quelque députation de l'Assemblée nationale se fût montrée sur les lieux pour adresser aux ouvriers quelques-unes de ces bonnes paroles propres à faire tomber des mains ces armes que le désespoir faisait prendre aux travailleurs. Mais, au lieu d'une démarche conciliante qui eût honoré le gouvernement, au lieu d'épuiser tous les moyens qu'un père de famille ne craint pas de mettre en œuvre pour ramener des enfants égarés, le gouvernement ne s'occupa que des mesures vigoureuses qu'il comptait employer pour vaincre l'émeute et dissoudre les ateliers nationaux. Le Conseil permanent qui se tint au Luxembourg, et où assistèrent les généraux et les autres chefs militaires, n'eut pour objet que de réunir les baïonnettes et les canons nécessaires : la Commission exécutive ne songea seulement pas à tenter une pacification !

C'est qu'elle subissait la funeste influence des hommes décidés à en finir à tout prix avec les ateliers nationaux, c'est-à-dire avec les hommes de février et de mai ; c'est que, d'un autre côté, le parti réactionnaire de l'Assemblée nationale employait merveilleusement son activité et toutes ses ressources à détruire la mauvaise queue de Février, afin d'assouvir ses rancunes personnelles. On ne pouvait mettre en doute que la réaction ne vît avec joie se dérouler le drame destiné à anéantir l'armée du désordre, et à assurer le règne de la République honnête et modérée, telle qu'il la fallait à tous ceux qui redoutaient l'énergie du peuple français émancipé, l'énergie d'une grande nation destinée à servir de thermomètre politique à l'Europe entière : aussi ces mêmes hommes, qui avaient tant travaillé à diviser le peuple français, se gardèrent-ils de parler de conciliation : ils espéraient qu'une insurrection contre la Commission exécutive et l'Assemblée nationale ruinerait complètement la République, surtout si les agents et amis des prétendants divers qui agitaient la France depuis quelques jours pouvaient prendre part au mouvement pour en dénaturer la couleur et le faire dévier de son but.

On a beaucoup parlé du plan que les chefs des ouvriers auraient dressé ; on a vanté outre mesure l'habileté déployée par les insurgés[1], afin de faire croire

---

[1] Un écrivain anonyme, qui a écrit sur les événements de juin une brochure qu'on lit avec intérêt, a défini ainsi le mot insurgé, dont il a dû se servir pour qualifier les combattants des barricades, par opposition aux émeutiers.
Les insurgés sont, au dix-neuvième siècle, les gladiateurs de la liberté... Lions à la noble crinière, altérés de justice et de liberté, race généreuse, tout ce qui est grand trouve dans leur âme un écho sympathique ; ils versent avec joie leur sang pour une idée de liberté et d'honneur national. C'est celle partie du peuple dans laquelle vivent les sentiments les plus héroïques : ils ont pu être égarés en juin par les rêves brillants du socialisme, et se précipiter dans une guerre qui a couvert la France de ruines et de désolation ; mais ils n'ont jamais cessé d'être des hommes au cœur magnanime...

qu'ils avaient été dirigés par des hommes supérieurs. Il nous sera facile de prouver que tout fut improvisé dans cette lutte terrible et à jamais déplorable, et que les insurgés ne commirent que des fautes graves. En ce moment nous n'avons à affirmer qu'une seule chose : c'est que les travailleurs qui se rassemblaient en si grand nombre dans cette matinée néfaste ne voulaient qu'imposer à la Commission et à l'Assemblée nationale, afin d'obtenir que le gouvernement s'occupât d'eux d'une manière paternelle, et qu'il renonçât à ces mesures inhumaines, à ce licenciement intempestif propres à jeter sur le pavé, pour y mourir de faim, ceux des embrigadés déterminés à ne pas quitter leurs familles. La preuve que leurs intentions étaient encore pacifiques résulte de leur attitude pendant une partie de cette longue matinée ; elle résulte encore de ce que pas un de ces ouvriers exaspérés ne parut dans les lieux de réunion avec le fusil à la main. Ce ne fut qu'un peu plus tard, et lorsque la lutte fut commencée par la garde nationale, qu'ils coururent s'armer. Ils travaillèrent, il est vrai, à élever partout des barricades ; mais ils ne voulaient que se fortifier sur la défensive ; et ceux des insurgés qui amoncelaient ces pavés destinés à les abriter n'eurent d'abord dans la main que les pinces ou les barres de fer nécessaires à ce travail. C'est en confondant les lieux, les heures, les phases et les circonstances diverses qui se produisirent dans la matinée, que les journaux et les autres écrivains hostiles au peuple l'ont présenté comme avide du carnage, et comme provoquant la lutte fratricide qui ensanglanta Paris et désola la France entière.

Les insurgés, a-t-on dit, avaient choisi, avec la plus grande perspicacité, leur champ de bataille sur cette grande ligne stratégique qui s'étend depuis La Chapelle et le chemin de fer du Nord, jusqu'au Panthéon et à la barrière Saint-Jacques, réservant le faubourg Saint-Antoine, formidablement fortifié, pour leur place d'armes.

Nous répondrons tout simplement que les insurgés de juin se réunirent sur les divers points de la ligne qui se trouva ainsi toute tracée par la seule inspiration du bon sens, et parce qu'ils étaient là dans les quartiers de la démocratie. Ils n'avaient pas besoin de réserver le faubourg Saint-Antoine pour leur place d'armes, puisqu'ils n'eurent jamais ni artillerie, ni caissons de munitions, ni parcs à garder. Les barricades, dont on a voulu faire des chefs-d'œuvre de l'art, furent tout simplement encore élevées sur les points que le coup d'œil le plus ordinaire indiquait, et si dans leur construction on remarqua quelque entente de l'art d'élever des retranchements, c'est que les ateliers nationaux renfermaient un grand nombre d'ouvriers du bâtiment : charpentiers, maçons, tailleurs de pierres, architectes et d'anciens militaires ; c'est enfin parce que, partout, on leur donna le temps d'élever les principales parmi ces barricades à la hauteur jugée nécessaire, de les fortifier avec le soin que durent y porter tant de bras vigoureux mus par l'enthousiasme qui s'était emparé de ces hommes énergiques et dévoués ; en un mot, d'y mettre tout à leur aise la dernière main et de les perfectionner.

Cela démontré, nous allons continuer la douloureuse narration des plus tristes journées qui aient jamais assombri les annales d'un grand peuple.

Il serait difficile d'indiquer le lieu précis où l'insurrection éclata. Le premier mouvement défensif fut remarqué, en même temps, sur vingt points divers. Mais il paraît certain que la première barricade fut ébauchée à la porte Saint-Denis, par une cinquantaine d'hommes en blouse. Un omnibus et quelques haquets de porteurs d'eau trouvés sur les lieux par les insurgés, furent les premiers

obstacles mis à la circulation ; ils servirent comme de chevaux de frise aux travailleurs, qui se mirent à dépaver la rue derrière cet abri.

Mais à peine cette poignée d'hommes du peuple eut-elle arraché les premiers pavés, que la nouvelle de la construction de barricades à la Porte-Saint-Denis se répandit avec la rapidité de l'éclair sur tous les points où se trouvaient des rassemblements, et partout le peuple se mit à l'œuvre. En moins d'une heure, de nombreuses barricades furent élevées instantanément dans le faubourg Saint-Jacques et le faubourg Saint-Marceau, dans la rue de la Harpe, du Petit-Pont, dans les rues Saint-Martinet Saint-Denis, dans le clos Saint-Lazare, le faubourg Poissonnière ; en un mot, dans tous les quartiers populeux du centre et des faubourgs de Paris.

Chose étrange ! ces barricades s'élèvent sans bruit : les insurgés se montrent partout préoccupés d'un triste pressentiment, mais ils ne profèrent aucun cri ; aucun autre signe que le drapeau tricolore flottant sur la plupart des grandes barricades n'indique aux curieux amassés autour des travailleurs, l'esprit qui anime tous ces hommes. Cela est au point qu'on ne devine pas même pour quelle opinion politique ils vont verser leur sang ; ces drapeaux n'ont pour toute inscription que ces mots : *Du travail et du pain !* — De sorte qu'il est permis de croire à la seule influence d'un mécontentement général, et d'assurer que ce premier mouvement ne sera qu'une démonstration propre seulement à appuyer la pétition portée la veille à l'Assemblée nationale.

Jusque-là aucun coup de feu n'a retenti ni devant, ni derrière ces barricades, dressées comme par enchantement ; aucune goutte de sang n'a rougi, d'aucun côté, ces pavés qu'on vient de bouleverser ; aucune violence n'a marqué les premiers actes des ouvriers. L'insurrection est pourtant maîtresse de toutes les positions dont il lui a plu de s'emparer : elle domine la moitié de cet immense cercle que forment la ville et ses faubourgs ; elle l'a coupé en deux et s'est réservé la partie de l'Est, où sont tant de points propres à être fortifiés, et où se trouvent toutes ces anciennes rues étroites que l'on peut facilement barrer. La population étonnée regarde amonceler ces pavés avec une curiosité inquiète ; mais n'étant point encore effrayée par la présence d'armes meurtrières, elle espère que la guerre civile n'éclatera pas sous ses yeux.

Cependant le rappel se fait entendre dans tous les arrondissements. Cette fois, c'est le président de l'Assemblée, Senard, qui a prescrit le rassemblement de la garde nationale, Dans les arrondissements où les insurgés ne se sont pas montrés, ce rappel est battu sans difficulté ; mais dans les autres, on est obligé de faire escorter les tambours, ce rappel irritant les hommes qui travaillent aux barricades. Le cri *Aux armes !* se fait entendre dans toutes les rues qu'occupe le peuple. Les boutiques se ferment ; les ouvriers pénètrent dans les maisons pour se faire remettre les fusils et les sabres des gardes nationaux ; ils s'emparent aussi de toutes les munitions qu'ils trouvent dans les gibernes, et font un appel à tous les habitants démocrates pour qu'ils aient à combattre pour la cause du peuple. Bientôt la plupart des curieux rassemblés autour des barricades se mêlent aux hommes d'action.

Mais si derrière les barricades on parle des dangers que courent la liberté et la cause du peuple ; si, de ce côté, on entend quelques ouvriers crier *Vive la République démocratique et sociale !* si dans le camp des insurgés on commence à savoir pourquoi ils prennent les armes, dans les autres quartiers, les chefs démocrates eux-mêmes, se rappelant les cris poussés naguère autour de l'Assemblée nationale, se montrent inquiets sur la nature du mouvement dont ils

sont témoins : ils craignent que l'or de l'étranger et les intrigues contre-révolutionnaires n'aient porté leurs fruits ; ils se méfient d'une agitation populaire dont ils ne voient pas clairement le but ; ils se tiennent à l'écart du mouvement, et restent spectateurs affligés d'une lutte dont ils redoutent l'issue pour la sainte République.

Aussi, lorsque le tambour appelle aux armes la garde civique, lorsque les hommes les plus intéressés à soutenir le parti dominant de l'Assemblée nationale laissent les rangs des compagnies presque déserts, les gardes nationaux démocrates prononcés sont les premiers, non-seulement à accourir à, leurs mairies, mais encore à marcher contre les barricades. Ceux qu'on désigne du nom de républicains rouges sont presque les seuls que l'on voit, ce jour-là, prendre le fusil pour veiller sur la destinée de la République, qu'ils croient compromise par les coupables menées des contre-révolutionnaires et des prétendants. Les premiers insurgés qui vont tomber sur les barricades seront donc atteints par les balles de leurs amis politiques, et les premiers gardes nationaux qui resteront sur le champ de bataille ou que l'on transportera aux ambulances, auront reçu la mort ou leurs blessures de la même main qui fit triompher la démocratie dans les journées de février ! Paris va donc offrir l'horrible spectacle, non pas d'une de ces guerres civiles dont les partis politiques ou religieux ont laissé tant de déplorables exemples, mais d'une guerre fratricide sous tous les rapports, d'une guerre sans nom, qu'on n'a pu définir justement qu'en la qualifiant d'immense malentendu !

Cependant le rappel ayant été impuissant pour réunir les bataillons et les légions de la garde nationale, l'autorité fit battre la générale, indice de l'imminence du danger. Mais l'immense malentendu de cette première journée continue à laisser dégarnis les rangs des compagnies ; les contre-révolutionnaires, pressentant que la levée de boucliers se fait contre la République, se montrent peu empressés d'aller la défendre ; les hommes ardents, les hommes de cœur seuls se sont montrés dès le premier moment. Les légions des quartiers éloignés de l'insurrection, celles des 1er et 2e arrondissements, celle du faubourg Saint-Germain, dont tous les mouvements sont parfaitement libres, présentent seules quelque force numérique : les bataillons des autres arrondissements, ou ne peuvent se réunir à leurs mairies, déjà au pouvoir des insurgés, ou ne présentent qu'un effectif tellement réduit qu'on commence à douter de leur concours. A la place des Vosges, quelques gardes nationaux ayant essayé de se réunir, se virent forcés de se disperser aussitôt, après avoir laissé leurs armes entre les mains des insurgés. Enfin dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, les gardes nationaux ayant endossé l'habit d'uniforme, se montrent nombreux ; mais ils inspirent plus de crainte au pouvoir que les insurgés en blouse eux-mêmes, car ces légions se composent de démocrates.

Quant aux troupes de ligne, les généraux, d'accord avec la Commission exécutive, les réunissent autour des trois points qu'ils supposent devoir être attaqués les premiers, à savoir : le Palais du Luxembourg, siège du gouvernement ; l'Hôtel-de-Ville, dont la prise eût été une victoire pour l'insurrection, et le Palais législatif, qu'on croit être le point de mire des efforts que les insurgés feront sur la rive gauche. Le pouvoir eut d'abord quelques craintes sur le parti que prendraient les bataillons de gardes mobiles ; mais la confusion jetée, le premier jour, sur la nature de l'insurrection qui éclatait, le servit, à cet égard, beaucoup mieux que la précaution prise par les chefs de ne faire marcher ces bataillons qu'à côté de la troupe de ligne et des gardes nationaux les plus dévoués à la réaction.

Toute la matinée se passa donc sans qu'aucun corps de la ligne ni de la mobile parût sur les lieux où se fortifiaient les insurgés. Les compagnies, les bataillons de la garde nationale qui purent se réunir, restèrent stationnaires aux lieux indiqués pour leur rassemblement ; de sorte que les insurgés eurent la plus grande facilité pour élever leurs trop nombreuses barricades.

Plusieurs heures s'étaient ainsi écoulées depuis la levée de boucliers des ouvriers, et cependant aucune collision n'avait encore été engagée. Les travailleurs, en se fortifiant derrière les barricades, croyaient que le gouvernement et l'Assemblée nationale, ainsi menacés, se décideraient enfin à faire droit à leurs justes réclamations. De sou côté, le pouvoir, préoccupé de la seule idée qu'il allait être attaqué, se tenait aussi sur la défensive ; il se préparait à se rendre au palais de l'Assemblée nationale, afin de pouvoir y concentrer les forces dont il disposait.

Si les insurgés, au lieu de se disséminer d'une extrémité à l'autre du terrain qu'ils occupaient ; au lieu de s'éparpiller à la construction des centaines de barricades, dont la défense exigeait une foule innombrable de détachements, se fussent réunis en masse et eussent marché sur l'Hôtel-de-Ville, et de là sur l'Assemblée nationale, nul doute que cette démonstration, faite en armes, n'eût été de nature à forcer la main aux réactionnaires de l'Assemblée, et à faire obtenir à tous les travailleurs les conditions d'existence que les ouvriers des ateliers nationaux n'avaient cessé de formuler. Mais, faute d'une direction sensée, tous les bras dont l'insurrection disposait au moment où le pouvoir réunissait péniblement les quelques milliers d'hommes avec lesquels il commença la lutte ; faute d'un plan bien arrêté, dont le succès eût été complet ce jour-là, les insurgés se bornèrent eux aussi à se placer sur cette défensive qui devait leur être si funeste.

On a dit et écrit que du haut de leurs barricades les ouvriers lancèrent leur manifeste ; que ce jour-là ils demandaient la dissolution de la garde nationale, où l'élément aristocratique avait continué à dominer, malgré les efforts du gouvernement provisoire ; la dissolution de l'Assemblée nationale, élue sous l'impression des plus infâmes calomnies contre les républicains, et composée en majorité de réactionnaires ou de royalistes déguisés sous le masque de républicains modérés ; la réorganisation d'un gouvernement provisoire franchement républicain, dans lequel seraient entrés les démocrates les plus éprouvés.

Voilà, ont assuré quelques écrivains, le programme que les insurgés lancèrent dans la matinée du 23 juin.

Nous sommes convaincu, nous, que ce programme, qui a pu être dans la pensée de l'insurrection, n'a jamais été formule aussi positivement, et encore moins publié ou affiché. Nous sommes, au contraire, fondé à croire que le premier jour de la lutte, les insurgés n'eurent pas d'autre manifeste à la main que le texte de la pétition qu'ils avaient adressée la veille à l'Assemblée nationale par l'intermédiaire du représentant Pierre Leroux, pétition dont ils attendaient le résultat avant de tirer définitivement l'épée et d'en jeter au loin le fourreau. Nous pensons que le langage prêté par un autre écrivain[1] aux hommes qui élevaient les barricades est plus conforme à leur pensée.

Nous nous sommes battus en février pour fonder la République démocratique et sociale, auraient-ils dit. La République sociale, celle qui devait opérer de

---

[1] M. Maurio, auteur des *Journées révolutionnaires*.

radicales réformes dans la condition du travail et du travailleur, nos adversaires l'ont tuée avec un mot : Communisme. La République démocratique est dépecée dans les Commissions de l'Assemblée : on nous traite d'utopistes, d'anarchistes, d'ennemis de la propriété et de la famille, de pillards ; on éloigne du pouvoir tous les démocrates, pour rendre peu à peu l'administration aux fonctionnaires de la monarchie ; ce sont les juges de Louis-Philippe qui vont bientôt juger les prisonniers de Vincennes. Et comme pour nous rendre plus dur encore cet escamotage des principes de la révolution de Février, on veut nous ôter même le morceau de pain que cette révolution nous avait fraternellement accordé dans notre détresse : on veut nous déporter comme des malfaiteurs, ou nous enrôler comme des serfs !

Telle dut être l'exposition des griefs que les travailleurs avaient contre la Commission du gouvernement, et plus encore contre l'Assemblée nationale. Ils les ressentaient vivement et jusqu'à l'exaspération : aussi se répandaient-ils en plaintes amères contre le gouvernement. Les cris : *A bas la Commission exécutive ! à bas l'Assemblée ! à bas Marie ! à bas Lamartine !* se mêlaient à ceux de : *Vive la République démocratique et sociale !* que commençaient à faire entendre les hommes occupés avec ardeur à l'érection des barricades.

L'agitation qui régnait du côté Est de Paris allait croissant de minute en minute, comme le nombre des insurgés. Partout de formidables barricades sont élevées ou ébauchées sans opposition ; partout les hommes du peuple qui entendent battre la générale, se montrent en armes et paraissent décidés à soutenir la lutte, si elle s'engage.

Cependant les membres de la Commission exécutive, alarmés par les rapports qu'ils reçoivent à tout instant et de tous les côtés, venaient, comme nous l'avons dit, de quitter le Luxembourg pour se rendre au Palais Législatif. Un double motif les avait décidés à prendre ce parti : la nécessité de concentrer les forces disponibles autour de ce palais, et celle de se mettre en rapport direct avec l'Assemblée nationale.

La séance n'étant pas encore ouverte, les membres de la Commission, rassemblés chez le président, décident, de concert avec les députés présents, que le commandement en chef dé toutes les forces dont le gouvernement dispose sera confié au nouveau ministre delà guerre, Cavaignac. Le général accepte ; mais il y met pour condition qu'en exerçant ces grands pouvoirs il ne sera soumis à aucun contrôle et qu'il aura une liberté d'action pleine et entière. Ce n'est qu'ainsi que le nouveau général en chef consent à assumer sur lui la responsabilité de ses actes. Et comme la Commission n'est plus en position de défendre son autorité, elle se laisse imposer la loi et se donne un maître[1]. C'est ainsi que commence la dictature du sabre.

Aussitôt quelques dispositions militaires purement défensives sont prises : le Palais de Justice et la Préfecture de Police se remplissent de soldats ; le jardin du Luxembourg est occupé militairement ; la garde républicaine se range sur le

---

[1] La décision qui investissait le général Cavaignac du commandement général fut affichée, sous forme d'ordre du jour, dans les termes suivants :
Par ordre du président de l'Assemblée nationale et de la Commission exécutive, général Cavaignac, ministre de la guerre, prend le commandement de toutes les troupes, garde nationale, garde mobile, année. Unité de commandement, obéissance, là sera la force, comme là est le droit. Signé : Sénard, président de l'Assemblée nationale ; Arago, Marie, Garnier Pagès, Lamartine, Ledru-Rollin.

Pont-Neuf ; le Palais-National reçoit deux bataillons de la mobile ; tous les ministères sont gardés par de forts détachements ; la cour des Tuileries se remplit de gardes nationaux ; plusieurs bataillons de garde mobile, de la ligne et de la garde nationale, précédés par un escadron de dragons, bivouaquent sur la place de l'Hôtel-de-Ville ; d'autres troupes nombreuses, ayant avec elles de l'artillerie, stationnent autour de l'Assemblée nationale ; une batterie de campagne est rangée sur la place de la Révolution, où se trouvaient encore deux bataillons de la garde mobile, des dragons et un détachement de la 1re légion. Enfin, aux Invalides et à l'École Militaire sont placées de fortes réserves de toutes armes.

Ainsi qu'il est facile de le voir par ces dispositions, le Pouvoir ne semble pas prêt à prendre l'offensive ; il laisse les insurgés se fortifier dans les arrondissements dont ils sont les maîtres. Ceux-ci mettent à profit le temps : ils élèvent barricade sur barricade ; ils en construisent de formidables sur les points qui vont être les premiers exposés aux attaques des troupes. Ces points sont, indépendamment du canal et du faubourg du Temple, du faubourg Saint-Antoine et de la rue de ce nom, jusqu'à l'église Saint-Gervais ; et, sur la gauche, des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Jacques, pour le moment en seconde ligne ; ces points principaux, disons nous, sont la place Cadet, la rue Lafayette, le clos Saint-Lazare, la Chapelle, et plus bas, le faubourg Poissonnière, le boulevard Bonne-Nouvelle, les portes et les rues Saint-Denis et Saint-Martin, la rue Rambuteau, la rue Planche-Mibray, le pont Saint-Michel, les rues de la Harpe et Saint-Jacques, le Panthéon, etc., etc. Là, sont élevées à de grandes hauteurs les principales barricades construites dans cette matinée à jamais mémorable. Là, se trouvent à la fois des ouvriers, des hommes portant l'uniforme de la garde nationale, de la garde républicaine, de la garde mobile, mêlés avec des élèves des écoles, avec des citoyens de tous les états ; car les ateliers nationaux ont disparu devant cette grande partie de la population qui court aux armes ; ils se sont fondus dans l'armée de la démocratie. A la Villette, les insurgés s'emparent de plusieurs centaines de fusils et de beaucoup de munitions qu'ils y découvrent. Partout ailleurs, ceux des hommes du peuple qui n'ont pas de fusil, s'en procurent facilement, soit en désarmant les petits postes, soit en se faisant remettre les fusils des nombreux gardes nationaux restés chez eux, soit au moyen des visites domiciliaires dans les maisons, soit enfin en s'emparant des armes que renferment les boutiques des armuriers à leur portée.

Il était onze heures, et depuis l'aube du jour les insurgés s'étaient montrés partout en grand nombre, partout ils avaient pu travailler paisiblement aux barricades, sans que nulle part on songeât à les en empêcher. C'est qu'en présence d'une insurrection aussi formidable, et dans l'incertitude du parti que l'on pourrait tirer de la. garde nationale et de la garde mobile, il était nécessaire d'agir avec la plus grande circonspection. Au commencement de la levée de boucliers des ouvriers, la Commission exécutive, mue par le désir d'étouffer sans retard la révolte, aurait voulu qu'on attaquât les barricades au fur et à mesure qu'on les construisait : elle espérait par là empêcher une plus grande effusion de sang. Mais le chef militaire qu'elle venait de donner à la force armée repoussa ce plan, comme pouvant exposer la troupe à être battue en détail. Dans son opinion, on ne devait agir que lorsque toutes les forces dont on allait disposer, après la concentration à Paris de celles que les chemins de fer devaient y verser, seraient massées, et qu'on pourrait les lancer en colonnes serrées sur les points destinés à être attaqués. C'était une bataille rangée que le général voulait livrer, afin que l'armée pût prendre une revanche de ce que l'on appelait, sa défaite de

février. Si une de mes compagnies était désarmée, disait-il, je me brûlerais la cervelle.

Ainsi peut être expliquée l'inactivité apparente du général en chef dans ces premiers moments. Lorsque des officiers supérieurs de la garde nationale se rendirent au siège du gouvernement pour demander les troupes nécessaires afin d'enlever les barricades que les insurgés élevaient, et qui ne paraissaient pas encore fortement défendues, on leur répondit : Laissez faire ; avec une colonne on enlèvera tout ça.

Dans ce système, on devait laisser engager la garde nationale en premier lieu, parce qu'elle pouvait être repoussée sans qu'il en résultât aucun mal décisif.

Quoique le combat n'ait pas commencé, les armées sont en présence, et nous pouvons en passer rapidement la revue.

D'un côté, le pouvoir a sous sa main 15 à 16.000 hommes de troupes de ligne de toutes armes, qui seront bientôt renforcées par les nombreux régiments d'infanterie et de cavalerie que le télégraphe appelle à Paris ; il compte encore les vingt-cinq bataillons de garde mobile qui se trouvent à Paris ou dans les forts détachés, et qui forment ensemble un effectif de 10 à 12.000 hommes ; et enfin les deux mille gardes républicains. A ces forces déjà imposantes, on a la certitude que se joindront bientôt 20 à 25.000 gardes nationaux. Ainsi, l'armée de la République honnête et modérée, ou plutôt l'armée dite de l'ordre, qu'on pourrait aussi appeler l'armée de la réaction, présente déjà un effectif de près de soixante mille baïonnettes, appuyées de plusieurs régiments de cavalerie et d'une artillerie formidable.

Mais si le pouvoir est sûr de voir marcher avec résolution les troupes de ligne au premier ordre de leurs chefs, il n'est pas sans crainte sur l'attitude que vont tenir les gardes mobiles et la garde républicaine. Celle-ci, il est vrai, n'est plus ce qu'elle fut lors de son organisation, un corps essentiellement démocratique et révolutionnaire : les licenciements, les épurations successives l'ont déjà transformée ; néanmoins elle conserve encore son esprit républicain. Le meilleur moyen de s'assurer de son concours, c'est de lui faire croire qu'elle va marcher contre les ennemis de la République. C'est ainsi qu'on tourne son courage contre les travailleurs, d'où sortent presque tous les soldats et les officiers de ce corps d'élite.

Quant à la garde mobile, on pouvait croire de prime abord qu'elle ne renfermait dans ses rangs que ces enfants du peuple habitués à servir d'avant-garde aux démocrates dans toutes les journées révolutionnaires ; mais la solde attrayante qu'on avait accordée à ce corps privilégié, et le défaut absolu de choix et même de précaution dans l'admission des enrôlés, en avait fait le refuge de la plupart des gens sans aveu qui pullulent à Paris et dans sa banlieue : de sorte que la garde mobile se trouvait, être un mélange hétérogène de jeunes volontaires honnêtes, dévoués à la cause de la liberté, ayant cru voir s'ouvrir devant eux une carrière glorieuse, et de recrues habituées à courir les barrières, ne s'étant enrôlés que pour continuer à mener une vie de paresse et de libertinage. Il était même des bataillons entiers qu'on désignait comme composés de mauvais sujets achevés et indisciplinés. Ceux-ci devaient dépasser en férocité tout ce qu'une soldatesque furieuse a pu laisser de tristes exemples dans nos annales ; ils étaient acquis au pouvoir, qui les payait si grassement ; ils furent les aveugles instruments de la contre-révolution.

Restait la garde nationale, si divisée d'opinion. Le gouvernement rétrograde pouvait compter sur l'appui de cette partie de la garde bourgeoise jadis dévouée à la monarchie, qui avait protesté dans la journée dite des oursons ; mais il savait que les idées nouvelles s'étaient infiltrées chez tous les hommes d'intelligence ; et que ceux-ci, après avoir applaudi à la révolution de Février, voyaient avec chagrin ses principes reniés par le gouvernement lui-même.

Toutefois, grâce à la confusion que le pouvoir eut le soin d'entretenir dans l'opinion, et aux bruits qu'il fit courir de la présence des ennemis de la République sur les barricades et de la perspective du pillage, les démocrates, les hommes de cœur et de conviction de la garde nationale furent les premiers et presque les seuls qui marchèrent d'abord contre les insurgés : les autres ne parurent dans les rangs des compagnies que lorsque la victoire se fut prononcée pour les gros bataillons et les gros canons. L'histoire enregistrera leurs tristes prouesses, après le combat.

Comment pourrions-nous énumérer les combattants du côté des barricades ? S'il fallait compter les bras qui travaillèrent à leur érection, ils présenteraient un effectif considérable. Mais le nombre des combattants qui se montrèrent le fusil à la main fut loin d'être en rapport avec la multitude des travailleurs ; et quoique l'on ait avancé que le chiffre des insurgés actifs s'élevait à plus de quarante mille, nous avons des données certaines pour pouvoir affirmer que, dans la journée du 23, il n'y eut pas dix mille hommes armés derrière les barricades. Le lendemain, ce nombre s'accrut considérablement d'une foule de gardes nationaux des légions qui depuis ont été licenciées et désarmées. Ajoutons que bien des femmes se sont montrées à côté de leurs maris ou de leurs frères pendant le combat, tandis que d'autres travaillaient à préparer des cartouches ou de la charpie pour les ambulances.

C'est à la porte Saint-Denis que les premiers pavés avaient été soulevés pour construire les barricades ; c'est aussi à la porte Saint-Denis que les premiers coups de fusil donnent le signal du carnage qui va ensanglanter Paris. Les insurgés avaient eu le temps d'élever sur ce point et dans les rues adjacentes plusieurs barricades, au moyen desquelles ils se trouvaient maîtres de cette position importante qui coupe à la fois et la ligne des boulevards et les lignes perpendiculaires des quais aux faubourgs. La porte Saint-Denis se trouvait barrée par trois principales barricades : l'une placée sur la hauteur du boulevard, à côté de la rampe ; l'autre en face de la porte Saint-Denis, la troisième au bout de la rue de Cléry. D'autres barricades élevées au boulevard Bonne-Nouvelle, à la rue Saint-Denis, du côté de la rue Thévenot, à la rue du faubourg, à la hauteur de celle de l'Echiquier, et à la rue du Faubourg Saint-Martin, près de la Caserne, défendent les abords de ce point intermédiaire ; mais elles ne sont gardées que par quelques hommes, la plupart sans armes. Une énorme barricade, barrant, tout le boulevard Saint-Martin, au-dessus du théâtre, ferme aussi cette sorte de place d'armes contre les agressions qui pourraient venir du boulevard du Temple ; et là aussi se dressent d'autres barricades. Les insurgés de la porte Saint-Denis, présumant qu'ils seront attaqués par le boulevard Bonne-Nouvelle, se sont emparés, à droite et à gauche, des maisons qui font face à ce boulevard, et ils ont chassé le poste de mobiles. C'est dans cette position qu'ils attendent la décision du pouvoir à l'égard de la pétition des travailleurs. Les drapeaux qui flottent sur les barricades sont ceux des ateliers nationaux ; on y lit ces mots : *Du travail et du pain*.

Le rappel n'a réuni, dans cet arrondissement, que quelques faibles pelotons de gardes nationaux. Les compagnies assemblées soit dans la rue Bourbon-Villeneuve, soit à la place du Caire, soit à la rue Meslay, et d'un autre côté, à la rue Bergère et au bas de la rue Montmartre, ne comptent que quelque trentaine d'hommes, qui paraissent fort indécis. Aussi les tambours continuent-ils à battre la générale, escortés par des détachements.

On a dit que les premiers coups de feu furent tirés de la barricade du boulevard Bonne-Nouvelle sur un détachement de gardes nationaux escortant des tambours. Les renseignements que nous avons recueillis nous mettent à même d'affirmer que la première attaque eut lieu de la part de trois détachements de la garde nationale réunis, et dont le chef de bataillon Roger prit le commandement. Ces détachements, après avoir chassé les insurgés du poste Bonne-Nouvelle, se dirigèrent sur la porte Saint-Denis, et attaquèrent la barricade à coups de fusil, sans même qu'aucune sommation eût été faite. Les insurgés, ainsi attaqués, rentrèrent dans leurs retranchements, saisirent le fusil et répondirent au feu de la garde nationale.

De ce moment, tout espoir de traiter avec l'Assemblée nationale et le gouvernement fut perdu : les hommes déterminés qui occupaient les barricades songèrent à se défendre.

Ils étaient cependant en très-petit nombre à la porte Saint-Denis ; cardes témoins oculaires affirment qu'on n'y comptait pas 100 combattants, et encore la plupart étaient-ils sans armes. Or, cette circonstance prouve qu'ils ne songeaient nullement à engager le combat avec des forces si inférieures et dans une position qui permettait aux assaillants de se développer et de marcher en colonnes. Mais les gardes nationaux qui attaquent sont eux aussi en petit nombre, et aux premiers coups de fusil qui partent de la barricade on les voit se retirer en désordre. Une autre compagnie arrive à leur secours. Les insurgés se montrent aux fenêtres des maisons qui couronnent leurs barricades et font un feu plongeant sur le boulevard. Plusieurs gardes nationaux tombent ; le reste se retire en désordre. Les insurgés sortent alors de leurs retranchements, se jettent en courant sur les gardes nationaux et en désarment plusieurs ; les autres se dispersent, après avoir laissé sur le pavé une dizaine de morts.

Rapide comme l'éclair, la nouvelle de l'attaque infructueuse et sanglante de la barricade Saint-Denis se répand dans tous les quartiers occupés par les insurgés, qui font entendre le cri *Aux armes ! on égorge nos frères !* et se disposent à défendre leurs positions, dont quelques-unes sont déjà formidables.

Une heure après, des détachements de la garde nationale attaquaient, sur une foule de points, les barricades dressées ; tandis que d'autres compagnies se portaient partout où l'on en commençait de nouvelles. Partout le sang coulait, et l'on entendait à la fois les feux de peloton dans le haut du faubourg Poissonnière et les rues adjacentes, dans le Marais, sur les quais de la rive gauche, et jusqu'au Panthéon.

Comme le cadre dans lequel nous devons nous renfermer ne nous permet pas de parler de toutes les barricades qui furent attaquées, prises ou défendues dans cette première journée, nous nous bornerons ici à mentionner les principales actions engagées, comme étant celles qui eurent de l'importance. On comprend combien il serait, difficile de plonger le regard à la fois sur tant de champs de bataille, où coule déjà le sang des enfants de la même mère patrie, et combien il

serait peut-être fastidieux de reproduire tant de faits ayant une grande similitude entre eux.

Deux heures après cette première attaque, Paris était littéralement en feu, et tout annonçait une lutte terrible.

Cependant nul acte authentique, nul manifeste, aucun mot ayant un caractère officiel ne vint indiquer, en ce moment suprême, la couleur politique de cette insurrection formidable du peuple. Sur les barricades on entendait bien quelques cris en faveur de la République démocratique et sociale, quelques imprécations contre deux ou trois des membres de la Commission exécutive, et surtout contre l'Assemblée nationale ; on lisait bien sur les drapeaux des insurgés : *Du travail et du pain ! Du travail ou du plomb ! Vivre en travaillant ou mourir en combattant !* mais nulle devise généralement adoptée ne venait révéler la pensée politique qui animait les combattants. Ce fut là une faute immense, qui laissa dans l'indécision un grand nombre de démocrates éprouvés, toujours prêts adonner leur sang et leur vie à la cause de la liberté, mais qui se tinrent sur la réserve, en face des bruits que l'on faisait courir sur la présence, dans les rangs des insurgés, de nombreux agents de tous les prétendants. Une sorte de nuage, fatal aux véritables démocrates, cachait à l'autre moitié de Paris la pensée politique de l'insurrection populaire ; il permit au pouvoir de peindre sous les couleurs les plus défavorables les hommes des barricades.

C'est ainsi qu'à l'ouverture de la séance le ministre du commerce, Flocon, dont les opinions démocratiques ne pouvaient être mises en doute, se montra convaincu que l'insurrection était conduite par la main d'ennemis de la République. Les mots qu'il prononça dans le but de défendre le gouvernement, que les réactionnaires venaient d'attaquer violemment à la tribune, étaient malheureusement propres à accréditer l'opinion que l'on cherchait à faire prévaloir.

Une agitation inattendue s'est emparée de la capitale, dit-il ; elle n'arbore pas de drapeau ; mais il faut que tous les républicains de Paris le sachent : tous les partis qui conspirent contre la République se sont réunis...

— Oui ! oui ! s'écrie-t-on de tous les points de la salle.

— Sous le nom d'un prétendant, comme sous le nom des travailleurs, ce sont les ennemis de la République. Si on allait, comme on ira, je l'espère, au fond des choses, on y trouverait plus que la main des prétendants, plus que la main des ouvriers ; on y trouverait la main de l'étranger... C'est aux républicains que je m'adresse : je veux que mes paroles soient entendues au dehors... Ce qu'on veut, c'est non-seulement le renversement de la République, mais le rétablissement du despotisme étranger.

Ces paroles, dites avec une bonne foi incontestable ; cette opinion du gouvernement sur le but de l'insurrection, opinion que la généralité des représentants partageait ce jour-là, ne prouvent-elles pas combien les préoccupations du pouvoir troublaient son jugement à l'égard du caractère de l'insurrection, et combien, de ce côté de Paris, régnait de la confusion et. du désordre dans les idées, puisqu'on jugeait si mal le caractère de ce mouvement populaire ?

Jetons les yeux sur la lettre que le maire de Paris adressa, à peu près au même moment, aux maires des arrondissements de la capitale, et nous y trouverons une nouvelle preuve de l'erreur grave, de l'erreur matérielle dans laquelle le

pouvoir persiste au sujet de son appréciation officielle de l'insurrection qui vient le troubler.

Après avoir parlé du petit nombre de turbulents qui s'efforcent d'agiter la capitale, le citoyen Marrast ajoute :

> Les ennemis de la République prennent tous les masques ; ils exploitent tous les malheurs, toutes les difficultés produites par les événements. Des agents étrangers se joignent à eux, les excitent, les payent. Ce n'est pas seulement la guerre civile qu'ils voudraient allumer parmi nous, c'est le pillage, la désorganisation sociale ; c'est la ruine de la France qu'ils proposent, et l'on devine dans quel but.
>
> Paris est le siège principal de ces infâmes intrigues : Paris ne deviendra pas la capitale du désordre. Que la garde nationale comprenne bien qu'il s'agit de ses intérêts, de son crédit, de son honneur. Si elle s'abandonnait, c'est la patrie entière qu'elle livrerait à tous les hasards, ce sont les familles et les propriétés qu'elle laisserait exposées aux plus affreuses calamités...

Ainsi le pouvoir et ses agents paraissent convaincus que le mouvement, effrayant dont Paris est le théâtre n'est provoqué que par les ennemis de la République, les ennemis de la propriété ; et cette erreur funeste est peut-être la cause qu'on ne fait rien pour calmer l'irritation populaire et pour ramener au giron de la République tant d'hommes faits pour la servir de toutes leurs facultés.

Les réactionnaires seuls ont l'instinct, de ce qui se passe : la conscience du mal qu'ils ont fait à la République leur indique que le peuple est arrivé au dernier degré d'irritation, et que la crise qu'ils ont préparée va éclater. Ils espèrent que la République démocratique en recevra le coup mortel. Aussi les voit-on se récrier de toutes leurs forces lorsque le général Lebreton, qu'ils considèrent comme acquis à la réaction, propose que des représentants soient autorisés par le président de l'Assemblée à se rendre, revêtus de leurs insignes, au milieu des groupes, afin d'y exercer toute leur influence morale pour éclairer les travailleurs égarés et les ramener à des sentiments de concorde et de fraternité. La pensée qui dirige le général Lebreton est des plus louables. Si la proposition est adoptée, on peut encore espérer que l'insurrection se calmera par les paroles de paix que porteront nécessairement les messagers de l'Assemblée nationale.

Mais une transaction ne ferait pas le compte de ceux qui veulent en finir avec les ateliers nationaux, avec les exigences populaires. Et d'ailleurs, les réactionnaires ne travaillent-ils pas à renverser la Commission exécutive ? Quelle plus belle occasion que celle qu'ils ont amenée ? Aussi, quels cris, quelles vociférations ne provoquent pas les bonnes paroles que le général Lebreton prononce pour qu'il sorte de l'Assemblée des représentants décidés à faire usage de la force morale, avant d'employer la force des baïonnettes ! Avec quel empressement les chefs de la réaction demandent-ils l'ordre du jour sur une proposition que le côté gauche apprécie et appuie vainement !

Certes, dit le général Lebreton, je rends justice à la fermeté du général Cavaignac ; mais je crois que l'Assemblée, par sa force morale, peut avoir une influence plus grande dans les circonstances actuelles.

— Je rends hommage aux sentiments de l'honorable membre qui descend de la tribune, répond un orateur réactionnaire ; mais le général, ministre de la guerre, a été investi de toute l'autorité nécessaire : je demande donc l'ordre du jour. Et l'ordre du jour est prononcé, à la grande satisfaction de tout le côté droit, qui applaudit aussi à un bulletin contenant des nouvelles rassurantes... La garde nationale a détruit deux barricades... La garde républicaine a marché avec la garde nationale... La troupe de ligne a fait des feux de peloton... La garde mobile a fait feu spontanément... Et ces tristes nouvelles sont reçues avec enthousiasme ! Et l'Assemblée passe froidement à la discussion des chemins de fer ! Puis la parole est au citoyen de Falloux, pour un rapport sur les ateliers nationaux.

Déposez-le seulement, lui dit le côté gauche. — Lisez, lisez ! crient tous les réactionnaires. Et l'ennemi des ateliers nationaux se complaît à jeter l'huile à pleines mains sur le vaste incendie qui embrase déjà la moitié de Paris ; et il reproduit avec complaisance tous les griefs qu'il a déjà signalés contre ces hommes à qui la patrie donnait le pain quotidien, pour qu'ils ne mourussent pas de faim. Son rapport semble fait dans le but d'exciter encore davantage les hommes qu'on a déjà aigris jusqu'au désespoir.

En résumé, le citoyen Falloux propose un projet de décret portant que les ateliers nationaux seront dissous trois jours après la promulgation de la loi. Les ateliers de femmes ne sont pas compris dans celte mesure. Un crédit de *trois millions* est ouvert au ministère de l'intérieur, pour indemniser et secourir à domicile des ouvriers momentanément sans ouvrage. Les brigadiers et employés de tous grades aux ateliers nationaux, qui n'auront pas été pourvus d'autre emploi, recevront, pour trois mois, la moitié de leur allocation annuelle. Tout brigadier ou ouvrier des ateliers nationaux qui aura contrevenu à la loi sur les attroupements, cessera de recevoir aucun secours ou traitement de demi-solde.

D'où sort ce projet de décret, qui semble avoir pour objet de diviser les ateliers nationaux en favorisant les chefs et en laissant les simples travailleurs à la merci des distributeurs d'aumônes ? Le citoyen Corbon va nous l'apprendre ; car lui aussi s'étonne qu'on vienne proposer une pareille mesure dans un moment aussi critique.

> Le Comité des travailleurs, dont je suis membre, dit-il, était d'avis de ne pas dissoudre les ateliers nationaux avant que les travailleurs eussent obtenu les garanties qu'ils exigeaient... *(exclamations du côté droit)* ; qu'ils demandaient, reprend l'orateur. Le Comité des travailleurs avait un projet ; mais il pensait qu'il fallait attendre que l'agitation fût calmée avant de le présenter. Le citoyen Falloux ayant proposé de dissoudre les ateliers nationaux, le Comité m'a chargé de vous soumettre son projet aujourd'hui même, et de demander que l'Assemblée le discute d'urgence.

A ces mots, les réactionnaires se récrient. Remettre en discussion la dissolution de l'*armée du désordre*, quand ils ont décidé qu'elle serait licenciée, leur paraît une chose monstrueuse. Depuis quand doit-on des ménagements à ces hommes qui s'en vont crier dans les rues : *Du travail et du pain !* Les contre-

révolutionnaires n'ont-ils pas arrêté qu'on en finirait avec les prolétaires rassemblés à Paris ? Voyez comme la haine les rend aveugles et inconséquents ! Hier, la Commission dont le citoyen Falloux est l'organe habituel se plaint que les ateliers nationaux ruinent le Trésor : elle décide que les allocations futures ne dépasseront jamais un million de francs à la fois ; et aujourd'hui, pour en finir au plus vite avec les travailleurs, M. de Falloux leur jette trois millions en pâture, et grève le Trésor de traitements de demi-solde, dont le chiffre dépassera toutes les prévisions. Aussi le ministre des finances s'élève-t-il contre ces prodigalités inattendues. Si chacun, comme membre, soit d'un Comité, soit d'une Commission, peut venir ici présenter des projets financiers, dit-il, nous tombons dans le désordre, et le désordre nous conduira à la *banqueroute*.

— Ce n'est pas une dépense nouvelle, répond le citoyen Falloux ; c'est l'emploi plus utile de cette somme.

Le ministre des travaux publics monte alors à la tribune.

J'ai reçu, ce matin, la visite d'un grand nombre d'ouvriers des ateliers nationaux, annonce-t-il. Ils m'ont demandé : — *Exige-t-on donc que nous rompions tout à coup nos liens de famille ?* — Je leur ai répondu : *Non, parce qu'il y a deux jours, vous avez dit que rien ne romprait les liens de famille*. — *Oui ! oui !* s'écrie le côté gauche. — *Je n'ai pris la parole*, ajoute le ministre, *que pour bien faire comprendre aux ouvriers que j'étais l'organe de cette Assemblée, et je demande que cette résolution soit bien connue*. — *Oui ! oui !* répondent les membres de la montagne.

Malheureusement, il était trop tard !

CHAPITRE XVIII

Efforts de la garde nationale pour détruire les barricades. — Nouvelle attaque et prise de la porte Saint-Denis. — Dispositions générales prises par Cavaignac. — Combats livrés par la colonne de Lamoricière dans les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin. — Obstacles que lui oppose le peuple. — Barricade de la caserne Saint Martin. Attaques infructueuses de la barrière de La Villette. — Cris que font entendre les insurgés. — Combats du faubourg Poissonnière et de la rue Lafayette. — Caractère de férocité imprimé à la lutte. — Combats livrés dans le faubourg du Temple et à Belleville. — Affaire de la caserne du faubourg Saint-Antoine. — Combats livrés dans le Marais et la rue Culture-Sainte-Catherine. — Barricades de la Cité, du Petit-Pont et du pont Saint-Michel. — Opérations du général Damesme dans le quartier Saint-Jacques. — Combats livrés du côté du Panthéon. — M. Arago à la barricade de la place Cambrai. — Séance de l'Assemblée pendant cette horrible lutte. — Créton attaque la probité du gouvernement provisoire. — Le citoyen Garnier-Pagès veut en finir avec les agitateurs. — Projets des ennemis de la Commission exécutive. — Le citoyen Considérant propose une proclamation pour mettre un terme au malentendu qui ensanglante Paris. — Le côté droit ne veut pas qu'on traite avec les brigands, les assassins, les pillards. — Proposition de Caussidière pour faire cesser la guerre civile. — Les vieux démocrates échouent dans leurs projets de proclamation. — Détails apportés par le général Cavaignac. — L'Assemblée se déclare en permanence. — Efforts de Lagrange pour arrêter l'effusion du sang. — Garnier-Pagès en appelle au canon. — Le citoyen Degousée veut qu'on se débarrasse des journalistes démocrates et de quinze à dix-huit cents fauteurs d'anarchie. — Le ministre répond que le gouvernement ne fera point un coup d'Etat. Nuit du 23 au 24. — Nouveaux efforts des insurgés. — Grande faute qu'ils commettent. — Intrigues des royalistes. — Lois liberticides remises en vigueur. — Reprise de la séance. — Pascal Duprat demande l'état de siège. — Le citoyen Bonjean propose la dictature. — Opposition des républicains. — Proposition du citoyen Bauchard contre la Commission exécutive. — Décret qui établit l'état de siège et la dictature du général Cavaignac. — Tout le côté gauche proteste contre. — *Vous venez de décréter la guerre civile !* s'écrie Lagrange. — Démission de la Commission exécutive.

Tandis que le parti réactionnaire de l'Assemblée nationale semblait ne s'occuper que de mesures propres à empêcher tout approchement entre le gouvernement et les insurgés, des détachements de toutes les légions de la garde nationale de Paris et de la banlieue parcouraient leurs arrondissements respectifs pour détruire les obstacles à la circulation et surveiller les tentatives des insurgés.

A cet effet, ces détachements, lorsqu'ils n'étaient pas assez nombreux pour marcher contre le peuple, se postaient à l'entrée des rues, afin d'empêcher tout

rassemblement et même d'interdire toute communication. C'était par ces moyens qu'on espérait isoler l'insurrection, pendant que les corps plus considérables attaqueraient les points fortifiés. Généralement peu défendues dans cette première journée, la plupart des barricades, élevées à la hâte, tombaient devant la garde nationale, surtout lorsqu'elle était appuyée par la troupe de ligne ou par les bataillons de la mobile, ou enfin par la garde républicaine, qui commençaient à agir sur divers points. Mais, à peine chassés d'une barricade, les insurgés couraient s'abriter derrière une autre ; et dès que la troupe se portait ailleurs, ils relevaient la barricade détruite, et il fallait recommencer le combat.

C'était une guerre de postes, une guerre de détails infinis, qui n'annonçait, du côté des insurgés, aucun plan, aucune intention offensive, mais qui déroutait les tacticiens, fatiguait beaucoup la force armée et lui faisait éprouver des pertes propres à l'exaspérer à son tour.

Celles que la garde nationale venait de faire sur le boulevard Bonne-Nouvelle et sous la barricade Saint-Denis avaient eu pour premier résultat de porter la consternation sur le terrain des 1re, 2e et 3e légions ; et, comme aucun symptôme d'insurrection ne se manifestait dans ces trois arrondissements, une partie de leurs légions y étant disponible, quelques bataillons se dirigèrent d'eux-mêmes, par les boulevards, sur les lieux où retentissaient les coups de fusil.

C'est ainsi qu'un bataillon de la 2e légion se trouvait sur le boulevard Montmartre lorsque les premiers détachements qui avaient attaqué les retranchements du boulevard Bonne-Nouvelle et de la porte Saint-Denis se retiraient en désordre. Ce bataillon marcha aussitôt contre les insurgés, et le feu ne tarda pas à recommencer sur ce même boulevard.

En même temps que la 2e légion attaque de front, un fort détachement de la 3e arrive, par la rue Bourbon-Villeneuve, sur le flanc des insurgés, qui sont ainsi forcés de se concentrer à la porte Saint-Denis. Le combat devient acharné : les gardes nationaux de la 2e sont exaspérés ; les défenseurs des barricades se montrent intrépidement sur la crête de leurs retranchements, et l'on voit des femmes les seconder dans la lutte qu'ils soutiennent. L'une de ces héroïnes du peuple reçoit la mort en soutenant le drapeau qui couronnait la barricade. La garde nationale a déjà fait de nouvelles pertes ; les insurgés continuent leur fusillade nourrie, tant de la barricade que des fenêtres, lorsqu'un fort peloton des 5e et 6e légions, arrivant par la porte Saint-Martin, place les défenseurs des retranchements entre les feux qui partent à la fois du boulevard, de la rue Saint-Denis et du coin de la rue Saint-Martin. N'étant pas assez nombreux pour faire face à tant d'assaillants, les insurgés, que la 2e légion attaque à la baïonnette, sont enfin forcés d'évacuer la barricade et de se retirer à la hâte par la rue du Faubourg-Saint-Denis. La barricade de la porte est prise : les maisons d'où avaient, parti les coups de feu sont fouillées, et la garde nationale fait quelques prisonniers. Un drapeau des ateliers nationaux, pris à cette barricade, est envoyé à l'Assemblée nationale. Les blessés sont portés à l'ambulance de la rue Mazagran ou reçus dans la première pharmacie de la rue de Cléry, et enfin les morts sont placés sur des civières par des gardes nationaux : on improvise ainsi un cortège funèbre qui traverse religieusement les boulevards.

Depuis quelques moments la garde nationale était maîtresse de ce point si vivement disputé, lorsque l'on vit paraître, du côté du boulevard Bonne-Nouvelle, une forte colonne de troupes composée de gardes mobiles, de soldats de la ligne, de lanciers et d'une nombreuse artillerie. C'était le général Lamoricière qui s'avançait vers l'insurrection.

Le général Cavaignac venait d'arrêter ses dispositions pour la journée. Après avoir établi le centre de ses opérations au Palais de l'Assemblée nationale elle-même, il avait formé ses principales divisions actives. La première division, sous les ordres de Lamoricière, ira occuper la porte Saint-Denis, où elle établira son quartier général, pour agir sur toute la partie nord de la ville et des faubourgs ; la deuxième division, commandée par le général Duvivier, défendra l'Hôtel-de-Ville et les principaux points qui l'entourent ; le général Damesme, avec la 3e division, occupera la place de la Sorbonne, en attendant de s'établir au Panthéon. Le plan du général en chef consiste donc à couper en trois tronçons l'immense ligne sur laquelle les insurgés semblent vouloir opérer : il veut les séparer, pour les attaquer en détail et les réduire à se soumettre aux forces imposantes qui vont les combattre. Déjà quelques régiments de ligne et des détachements de gardes nationaux des localités voisines ou desservies par les chemins de fer arrivent pour seconder le pouvoir, et le télégraphe porte l'ordre à un vaste rayon de diriger sur la capitale toutes les troupes disponibles.

Nous allons suivre les opérations de chacun de ces trois corps de l'armée du gouvernement.

A peine le général Lamoricière est-il établi à la porte Sainte Denis, qu'il détache de forts pelotons de ses troupes pour aller reconnaître les diverses positions que les insurgés occupent dans les faubourgs Poissonnière, Saint-Denis, Saint-Martin et autres lieux de sa circonscription.

Elles étaient nombreuses les barricades entourant le quartier général de la porte Saint-Denis. A deux pas de là, au bout de la rue Sainte-Apolline, des hommes du peuple, femmes, enfants, venaient d'élever un fort retranchement. Non loin de la porte Saint-Martin, à la rue Nationale de ce même nom, une autre barricade plus considérable encore barrait le passage. Du côté des faubourgs, un énorme mur de pavés et de planches fermait le faubourg Saint-Martin, à la hauteur de la caserne. Plusieurs autres barricades étaient élevées jusqu'à la barrière. Les rues transversales entre les deux faubourgs étaient également fermées, la plupart aux deux extrémités. La rue du Faubourg-Saint-Denis se trouvait barrée en plusieurs endroits, à partir de la rue d'Enghien jusqu'à la Chapelle : les abords du chemin de fer, la rue Lafayette, la rue de Chabrol, la rue Saint-Laurent, etc., étaient aussi fortement barricadées et défendues par de nombreux insurgés, qui, au moyen d'une sorte de forteresse élevée sur la place Lafayette, communiquaient également avec le faubourg Poissonnière, le faubourg Saint-Denis, le faubourg Saint-Martin et toute la partie est de la ville. Ils étaient en outre les maîtres de toutes les barrières du nord, depuis celle des Martyrs ; enfin, ils s'étaient fortifiés dans la rue Cadet, la rue Bellefond, la rue Papillon et autres rues adjacentes au faubourg Poissonnière.

Il fallait donc se résoudre à franchir la plupart de ces barricades si on voulait se rendre maître de ces trois faubourgs, première ligne défensive de l'insurrection.

On comprend déjà combien il eût fallu de forces pour attaquer à la fois toutes ces positions, la plupart redoutables. Aussi, lorsqu'un commandant de la garde nationale de la 1re légion demanda au général Lamoricière s'il pourrait faire accompagner ses gardes nationaux par quelques troupes de ligne, le général répondit qu'il ne pouvait disposer d'un seul homme, n'ayant pas des forces suffisantes. Le bataillon de la 1re légion marcha donc seul contre la barricade de la rue Nationale-Saint-Martin, qui fut enlevée à la baïonnette, n'ayant été que faiblement défendue.

D'un autre côté, de forts détachements de la 2e légion avaient, été lancés à la fois dans la rue du Faubourg-Saint-Denis et dans celle du Faubourg-Saint-Martin pour déblayer ces rues importantes et faire ensuite la jonction par la rue Saint-Laurent. Les compagnies chargées de remonter le faubourg Saint-Denis eurent à enlever plusieurs barricades, généralement peu défendues, pour arriver à la hauteur de la rue Saint-Laurent ; elles en chassèrent les insurgés assez facilement, peut-être par suite du système adopté par les ouvriers de se retirer pour ne défendre sérieusement que les points importants, ou bien parce que les insurgés n'étaient pas en nombre[1]. Mais, arrivés à la rue Saint-Laurent, les gardes nationaux se trouvèrent en présence d'une de ces grandes barricades destinées à être défendues longtemps : ils furent forcés de s'arrêter.

Du côté du faubourg Saint-Martin, le même détachement qui s'était emparé de la rue Nationale était retourné sur ses pas, et, accompagné d'un détachement du 11e léger, il s'était dirigé vers le haut du faubourg Saint-Martin pour enlever la barricade qui le barrait, appuyée sur l'ancienne caserne de la garde municipale. Le général Lamoricière voulut suivre la colonne, afin d'agir par la persuasion avant d'employer la force.

En effet, la colonne d'attaque s'arrêta à une centaine de pas du retranchement. Dressé sur toute la largeur de la rue, à une hauteur d'un premier étage, et soutenu par la caserne, dont les insurgés occupaient les fenêtres, ce retranchement était formidable ; aussi, les insurgés refusèrent-ils de déposer les armes, comme le leur fit proposer le général. Un silence de mort régnait pendant ces pourparlers, et l'on voyait au sommet de la barricade une femme posée comme une statue, tenant à la main un drapeau tricolore, sur la partie blanche duquel était tracé un bonnet de la liberté. Un instant après, le général donnait l'ordre d'attaquer ; car, partout, les insurgés laissaient alors à la troupe ou à la garde nationale l'initiative des coups de fusil.

Ici les assaillants ne voulurent pas perdre leur temps à tirer dans une position aussi désavantageuse pour eux : ils se disposèrent à marcher en colonne serrée, et à attaquer la barricade à la baïonnette ; ce qui fut exécuté. En voyant approcher la troupe, les insurgés crient : Vive la ligne ! Mais les soldats suivent l'exemple que leur donnent les gardes nationaux, et continuent d'avancer au pas de charge. La colonne était presque sous la barricade quand les insurgés se décidèrent à tirer : ils le firent à la fois du retranchement et des fenêtres de la caserne. Huit à dix soldats ou gardes nationaux tombent morts ou blessés. Les assaillants redoublent d'ardeur, escaladent le mur de pavés et chassent de la barricade ceux qui la défendent.

Toutefois le combat n'est pas fini : les insurgés se sont réfugiés dans la caserne, d'où ils recommencent à tirer par les fenêtres et les ouvertures qu'ils ont pratiquées au mur d'enceinte. Les premières décharges forcent une compagnie de la garde nationale à s'éloigner. Mais bientôt la colonne entière, à laquelle vient de se joindre un nouveau détachement du 23e de ligne, reprend l'offensive contre la caserne ; le feu devient terrible de part et d'autre. Il durait depuis une demi-heure, et les insurgés avaient épuisé leurs munitions, lorsque la caserne fut

---

[1] Les barricades élevées pendant cette lutte néfaste, bon nombre l'étaient par de petits groupes d'insurgés aidés par des femmes et des enfants. Les curieux et les passants devaient toujours y porter quelques pavés. Mais on ne voyait guère qu'une poignée d'hommes en armes lorsqu'il s'agissait de les défendre, et plus d'un de ces retranchements fui longtemps disputé par six à huit hommes déterminés.

enfin forcée : les gardes nationaux et les soldats se précipitent dans le bâtiment, et y font prisonniers la plupart des ouvriers qui, ayant compté sur une issue par la rue Neuve Saint-Nicolas, la trouvèrent fermée.

En même temps que la colonne du faubourg Saint-Martin enlevait la barricade de la caserne, le détachement qui remontait le faubourg Saint-Denis, après avoir été renforcé par le 5e bataillon de la mobile, enlevait la barricade de la rue Saint-Laurent, à la suite d'un combat où plusieurs gardes nationaux et gardes mobiles avaient été atteints. La jonction des deux colonnes se fit ainsi à la hauteur de cette rue, dans celle du Faubourg-Saint-Martin. Les gardes nationaux du 3e bataillon de la 2e légion et le 5e de la mobile se placèrent sous les ordres du colonel Rapatel, et toute la colonne se dirigea vers la barrière de la Villette.

En ce moment-là, tout paraissait fini aux abords des portes Saint-Denis et Saint-Martin, et l'on n'y entendait plus que le feu lointain qui s'était engagé au haut du faubourg Poissonnière. Les curieux affluaient de nouveau sur les boulevards, et principalement du côté du Gymnase, où des traces de sang se faisaient remarquer à chaque pas : les cadavres restés sous les coups des insurgés avaient été, ainsi que nous l'avons dit, enlevés religieusement ; aux ambulances, des chirurgiens et des femmes donnaient les premiers soins aux blessés ; quelques-uns de ceux-ci s'étaient fait porter chez eux dans les 1er et 2e arrondissements, dont la tranquillité n'avait pas été troublée.

Le colonel Rapatel, de la 2e légion, avait ordre de dégager toute la rue du Faubourg-Saint-Martin. Mais il lui restait encore six barricades à enlever depuis la hauteur de la rue Saint-Laurent jusqu'à la barrière de la Villette. Avant de s'éloigner ainsi de son général, il prit quelques précautions. Sa colonne était alors d'une force imposante, moyennant l'adjonction des divers détachements de la ligne et du bataillon de la mobile ; il put donc laisser deux compagnies pour assurer ses derrières ; le reste marcha vers le haut du faubourg. Les cinq premières barricades furent franchies au pas de course, la colonne d'attaque n'ayant eu à essuyer que les coups de feu isolés tirés par les insurgés en se retirant. Mais, à la sixième barricade, il fallut s'arrêter et parlementer. Des officiers furent envoyés pour engager les insurgés à abandonner leurs retranchements : ceux-ci répondirent fièrement qu'ils ne cesseraient de combattre que lorsque la garde nationale mettrait la crosse en l'air. Force fut donc d'attaquer cette sixième barricade, qui fut franchie après un quart d'heure de combat.

On était ainsi arrivé à la barrière, et la colonne, affaiblie et fatiguée, se trouvait en face d'une barricade monstre et en présence d'une population hostile. On parlementa : trois officiers furent envoyés parmi les insurgés, mais sans succès. Après être demeuré jusqu'au soir à la barrière, le colonel de la 2e légion reçut l'ordre de se replier sur la rue Neuve-Saint-Sauveur, dans la crainte d'être coupé de la porte Saint-Martin.

Ainsi, après huit à dix heures de combats partiels et de fatigues, après des pertes douloureuses, et quoique le résultat de la journée eût été partout favorable aux troupes et à la garde nationale, on était dans la nécessité d'évacuer le haut du faubourg Saint-Martin, par la crainte que le combat ne recommençât du côté du boulevard ! Et ce n'est là qu'un seul des innombrables points sur lesquels luttent ceux qui ont écrit dans leurs bannières : Du travail et du pain ! du pain ou du plomb ! et qui crient : *A bas la Commission exécutive ! à bas l'Assemblée ! vive la République démocratique et sociale ! vive la liberté !*

Les insurgés, c'est-à-dire cette partie de la population de Paris qui avait été forcée de s'enrôler dans les ateliers nationaux, la plupart de ces républicains ardents qui gémissent, sur le sort de la République, sur la marche réactionnaire de la majorité de l'Assemblée nationale, sur la condescendance du pouvoir pour cette majorité, et qui sont désolés des prochains triomphes de la contre-révolution ; tous ces hommes de dévouement et d'action sont déjà sur les barricades ; le désespoir les arrache à leurs familles pour aller se jeter dans la mêlée. Ceux qui n'ont pas le courage de prendre un fusil font acte de présence parmi le peuple en concourant à l'érection des barricades, auxquelles des femmes et des enfants travaillent à l'envi avec une ardeur qui décèle des convictions profondes ou des souffrances devenues intolérables. Dans toutes les rues dont s'est emparée l'insurrection, des fourmilières de créatures humaines ont quitté leurs occupations domestiques, leurs travaux de tous les jours, pour se mêler à ceux qui élèvent les barricades, et pour encourager les combattants. Jamais insurrection ne s'est déclarée avec tant de spontanéité et avec un caractère de résolution aussi énergique !...

Nous n'avons encore parcouru qu'un seul des nombreux champs de bataille qui ensanglantent Paris dans cette première journée, et déjà nous avons pu voir combien de baïonnettes et, d'efforts, combien d'intrépidité il a fallu employer pour refouler, à quelques centaines de pas, les hommes déterminés qui viennent de rompre en visière avec un gouvernement qu'ils considèrent comme trahissant la cause des peuples ! Partout où nous allons jeter les yeux, nous verrons se renouveler les scènes déplorables des portes Saint-Denis et Saint-Martin, et de ces deux faubourgs.

Les insurgés ne sont pas seulement dans ces deux rues populeuses, ils ont aussi planté leurs drapeaux dans le faubourg Poissonnière. D'une part, ils occupent en forces les rues Bleue, Ribouté, Papillon ; de l'autre côté, ils sont aussi les maîtres de la place Lafayette ; les rues Bellefond et Lafayette leur servent de communication entre la rue des Martyrs, le clos Saint-Lazare et le haut du faubourg Saint-Denis. Plus bas, ils ont élevé des barricades rue Rochechouart, à la place Cadet et jusqu'à la rue Richer. La rue du Faubourg-Poissonnière est couverte de ces obstacles ; mais le principal se trouve au-dessus de la caserne, entre les rues Bellefond et Lafayette. Les détachements de la garde nationale qu'ont envoyés sur les lieux les 2e 3e et 5e légions se sont longtemps bornés à empêcher la construction des barricades sur les boulevards Poissonnière et Montmartre et au bas de ces deux rues ; ils n'ont pu prendre l'offensive, attendu le peu d'empressement de leurs camarades à répondre au rappel, et même à la générale, qui bat encore vers les trois heures. Alors seulement ces détachements, placés sous les ordres du général Lebreton, se hasardent à entrer dans les faubourgs, et vont attaquer la barricade élevée à la hauteur de la rue Richer. Les insurgés ne la défendent que par une seule décharge, car eux aussi étaient là en très-petit nombre ; le retranchement est pris, et ceux qui l'avaient élevé se retirent plus haut, derrière la barricade établie au point d'intersection des rues Bellefond et Lafayette. Là, ils étaient en nombre assez considérable et armés, assurait-on, par les fusils trouvés à la Villette. A leur tête paraît un homme revêtu de l'uniforme et des insignes d'officier de la garde nationale, et dans leurs rangs se font remarquer des habits militaires, de la mobile et de la garde civique. C'est la guerre civile aussi caractérisée que possible.

Ici les assaillants procèdent légalement : avant d'attaquer ils parlementent et font les sommations. C'est un bataillon de la mobile qui se montre le premier en face de cette grande barricade ; il se développe sur toute la largeur de la rue du

Faubourg-Poissonnière ; mais, en présence du formidable retranchement qu'occupent les insurgés, ce bataillon attend, pour commencer l'attaque, d'être appuyé. Bientôt le 7e régiment d'infanterie légère arrive sur les lieux, suivi d'un fort détachement de garde nationale. L'engagement commence par le feu de la ligne, qui a pris la tête de la colonne. Les insurgés ripostent par des feux nourris qui partent à la fois de la barricade et des rues sur lesquelles elle s'appuie. Pendant une demi-heure le combat continue fort acharné de part et d'autre. La troupe et la mobile font des pertes sensibles, qui redoublent leur animosité. Enfin, les insurgés sont forcés d'abandonner leur barricade.

Mais la lutte est loin d'être finie. Toute la rue Lafayette est couverte de barricades qui sont défendues successivement, jusqu'à la place de ce nom. Là commence un nouveau combat,' ardent d'un côté, désespéré de la part des ouvriers, et ce combat ne dure pas moins d'une heure et demie, pendant laquelle un grand nombre de mobiles sont tués ou mis hors ligne, ce qui rend les autres furieux. A six heures du soir, les insurgés défendaient encore, derrière, des planches et des voitures renversées, les rues des Petits-Hôtels et des Jardins d'un côté, la rue Rochechouart et l'impasse Pétrelle de l'autre côté. Gagnant enfin les boulevards extérieurs, les ouvriers vont se préparer, soit à la Chapelle, soit à la Villette, à la lutte du lendemain. La troupe employa le reste de la soirée et une partie de la nuit à fouiller les maisons de tout ce quartier et à faire de nombreuses arrestations. Ceux des prisonniers qu'on considère comme des insurgés ayant combattu sont conduits à la caserne de la Nouvelle-France, où la plupart sont fusillés par la mobile et par la garde nationale, qui donnent ainsi le triste exemple d'une férocité inouïe dans les luttes de la démocratie : les blessés sont achevés sur place, à coups de sabre ou de crosse ; quelques chefs donnent même l'exemple de ces homicides, par lesquels sont assouvies les plus hideuses haines sur des hommes vaincus et désarmés, qu'entre ennemis ordinaires on respecte sous le nom de prisonniers de guerre. Hélas ! nous n'en sommes encore qu'à la préface de cette horrible guerre des opinions politiques, que les vaincus de Février déshonorèrent par tant de basses vengeances, par tant de crimes inqualifiables qui feront frémir la postérité !

L'exemple est donné par les vainqueurs de la rue Lafayette ; toutes les mauvaises passions vont se déchaîner pendant cette lutte déjà si horrible en elle-même : il n'est plus donné à personne de les refréner. Que dis-je refréner ? Des journalistes, des écrivains qui remplissent une sorte de sacerdoce, donneront leur approbation à ces actes qui déshonorent les nations ; ils provoqueront la stupide fureur des poltrons révoltés ; car les vrais braves sont toujours généreux, et les braves des journées de Juin ont sauvé plus d'un prisonnier, au péril même de leurs jours, ont rendu plus d'un insurgé à leurs femmes, à leurs enfants, à la patrie en pleurs !

Poursuivons.

Ainsi que nous venons de le voir, les faubourgs Poissonnière, Saint-Denis et Saint-Martin sont débarrassés jusqu'aux barrières ou du moins jusqu'à une certaine hauteur. Mais l'insurrection a éclaté à la fois et s'est développée rapidement sur bien d'autres points de la rive droite : elle occupe encore en forces le faubourg du Temple, le faubourg Saint-Antoine ; elle s'est aussi retranchée dans la rue Saint-Antoine, autour de la place des Vosges, dans les petites rues du quartier Saint-Paul, autour de l'Hôtel-de-Ville, etc., etc.

Vers les cinq heures, le général en chef Cavaignac s'est rendu au faubourg du Temple, afin de juger par lui-même de la situation des choses. Il y avait été

précédé par deux représentants du peuple, Vavin et Tissié de la Mothe, dont les efforts personnels pour faire poser les armes aux insurgés étaient restés infructueux. L'un des membres de la Commission exécutive, naguère le. plus populaire, le citoyen Lamartine, arrivant avec le général en chef, espérait être plus heureux que les deux représentants ; mais les circonstances et les opinions du peuple sont bien changées depuis deux mois. Le peuple ne répond au membre du gouvernement que par les cris : *Vive la République démocratique et sociale ! à bas la Commission exécutive ! à bas Lamartine !* Le faubourg du Temple va donc être attaqué comme l'ont été ceux Poissonnière, Saint-Denis et Saint-Martin ; et ici force sera de joindre le canon aux baïonnettes.

La colonne, en tête de laquelle se sont placés et le général en chef, et le membre de la Commission exécutive, se met en marche : elle se compose de deux bataillons de troupe de ligne et de forts détachements de garde nationale : les premières barricades qu'elle attaque dans la rue du Faubourg-du-Temple sont peu défendues ; les assaillants les franchissent, ainsi que le canal, sous une fusillade qui part de l'autre bord ; mais ils sont arrêtés devant une énorme barricade construite à la hauteur de la rue Saint-Maur. Il faut se décider à en faire le siège. L'artillerie se présente ; on lui riposte avec énergie : la plupart des artilleurs sont bientôt tués sur leurs pièces, et les chevaux tombent aussi sous les balles des insurgés : ceux-ci auraient pu s'emparer du canon si le général Cavaignac n'eût aussitôt lancé contre la barricade un bataillon de la ligne, qui l'attaque avec furie. Mais c'est vainement que la troupe, soutenue par une seconde pièce de canon, déploie la plus grande intrépidité, le feu des insurgés continue à être terrible. Le bataillon est repoussé, la lutte se prolonge ; le canon lance en pure perte ses boulets contre les pavés, elles assauts se succèdent. Enfin des renforts, envoyés par le général Lamoricière, viennent se mêler au combat, qui serait encore stérile si les insurgés n'eussent épuisé leurs munitions : ils sont donc obligés d'évacuer la barricade, et se retirent du côté des barrières de Belleville et Ménilmontant. La barricade tombe ainsi au pouvoir de la troupe ; mais le sol est jonché de cadavres : le lieutenant-colonel du 17e de ligne est atteint d'une balle qui lui a traversé la poitrine et le bras droit, le cheval du commandant Pierre Bonaparte est blessé à côté du citoyen Lamartine ; beaucoup d'autres blessés sont transportés au delà du canal.

Tandis que ce combat meurtrier retenait les troupes du côté de la caserne Saint-Maur, une lutte non moins acharnée avait lieu dans le même faubourg du Temple, à la hauteur de Belleville. Le général Foucher, commandant la 1re division militaire, avait reçu l'ordre de s'emparer de la chaussée de Belleville, afin de couper la ligne de retraite des insurgés. Ceux-ci, au nombre de six à sept cents combattants, s'étaient fortement retranchés derrière une grande barricade élevée en face de la barrière de Belleville, et fermant à la fois les rues Pyat et Saint-Laurent. D'autres barricades, ayant pour objet d'empêcher toute attaque des troupes légères et de la cavalerie venant de Vincennes ou des forts, entourent, à une certaine distance, la grande barricade. Les troupes du général Foucher ont donc un réseau de retranchements à briser avant d'arriver à la barrière : cinq barricades sont enlevées successivement, après une défense qui coûte bien des hommes à la colonne ; mais, arrivées au retranchement qui domine la barrière, les troupes sont obligées de s'arrêter et d'attendre le renfort d'un détachement de la 5e légion, qui arrive par l'Hôtel-Dieu. Alors seulement, et après plusieurs heures passées à combattre et à prendre des barricades, l'attaque de la barrière commence. C'est en vain que les troupes du général Foucher déploient la plus grande bravoure ; la barricade de la barrière reste au

pouvoir des insurgés, après un combat des plus meurtriers, qui se prolonge jusqu'à la nuit. Les pertes de la colonne d'attaque sont des plus sensibles : le général Foucher est frappé d'une forte contusion à la hanche, le général Lefrançois est atteint grièvement par une balle, quatre autres officiers supérieurs sont aussi blessés, un chef d'escadron a reçu une balle en pleine poitrine : on ne compte pas les autres officiers et soldats restés sur les divers champs de bataille parcourus par cette colonne. A la nuit, les troupes bivouaquèrent dans les positions qui leur furent assignées, n'étant maîtresses que d'une partie d'un faubourg si hostile. Les généraux n'eurent point la possibilité de se rabattre du côté de la Bastille et du faubourg Saint-Antoine.

Aussi ce fameux faubourg ne fut-il pas sérieusement attaqué dans cette journée, et les nombreux insurgés qui s'y trouvaient eurent le temps de construire à leur aise les formidables barricades qui devaient le défendre.

Cependant, un combat acharné fut soutenu, au milieu de la grande rue du faubourg et à la rue de Reuilly, par deux cents hommes du 48e de ligne, qui s'étaient retranchés dans la caserne de cette dernière rue, et les insurgés des environs qui voulaient que ces soldats rendissent leurs armes. Défendus par les murs de la caserne et pouvant faire feu derrière les embrasures des fenêtres, dont celles du premier étage sont grillées, ces soldats, comme en février ceux du Château-d'Eau, sont à couvert pour tirer sur les assaillants, et font un grand carnage des imprudents ouvriers qui les ont attaqués. En vain ceux-ci construisirent-ils bravement, sous le feu de la caserne, deux barricades qu'ils élèvent à une grande hauteur. Les soldats ne se laissent pas intimider ; et, fournis abondamment de munitions, ils continuent à porter la mort dans les rangs du peuple. Les pertes qu'il fait l'irritent au point qu'il essaye de mettre le feu à la caserne ; mais la brasserie d'à côté devient seule la proie des flammes, la caserne résiste toujours. A cinq heures et demie, après un siège qui a coûté plus décent morts ou blessés aux assaillants, tandis que la troupe n'a eu que deux morts et trois blessés, la caserne est délivrée par un bataillon venu de Vincennes, et les deux cents hommes qu'elle renferme se retirent par la barrière du Trône.

Ce qui se passait alors dans le Marais n'était pas de nature à permettre aux généraux une excursion dans le faubourg déjà si fortement retranché ; aussi le laissèrent-ils de côté pour déblayer la rue Saint-Antoine.

Le général de la garde nationale, Clément Thomas, à la tête d'un fort détachement de la 1re légion et de quelques compagnies du 14e, s'était dirigé du côté de la place Royale : en route, il rencontra six représentants : les citoyens Landrin, Deludre, Jules Favre, Prudhomme, Flandin et Heeckeren, qui avaient voulu tenter de mettre fin à la lutte fratricide engagée si déplorablement dans le sein de Paris, Cette colonne se renforça encore d'un détachement de la 6e légion venant de la rue Boucherat. Quelques barricades élevées dans la rue des Filles-du-Calvaire et autres rues de ce quartier furent abandonnées en présence de la troupe ; mais arrivée à la rue Culture-Sainte-Catherine, les pourparlers n'eurent aucun résultat auprès des insurgés qui occupaient la barricade construite en face de la rue Saint-Antoine. Aux exhortations des représentants et des chefs de la garde nationale les insurgés répondaient par ces mots qui peignaient leur résolution : On nous a si souvent trompés, que nous aimons mieux périr d'une balle que de faim ! Il fallut combattre.

Ici, les relations sont d'accord que les premiers coups de fusil partirent du côté du peuple, qui, comme partout, occupait les fenêtres au-dessus de la barricade.

Cette première décharge, faite au moment où la colonne cherchait à s'emparer de la barricade, blessa non-seulement plusieurs soldats et gardes nationaux, mais encore le général en chef de la garde nationale lui-même. Comme sa blessure était plus douloureuse que grave, il continua à diriger l'attaque. Les insurgés se défendirent vigoureusement, soit de leur retranchement, soit des maisons dont ils s'étaient emparés. En moins d'un quart d'heure, la garde nationale et la troupe avaient eu cinq morts et trente-sept blessés ; pertes cruelles, auxquelles on ne put mettre un terme qu'en attaquant la barricade à la baïonnette. Elle fut ainsi enlevée, et l'on fit une cinquantaine de prisonniers qui furent conduits à l'Hôtel-de-Ville, avec le drapeau de la barricade. Mais il fut impossible à la colonne de se maintenir dans cette position, entourée qu'elle était d'insurgés invisibles. La garde nationale et le détachement du 14me se virent bientôt dans la nécessité de se. retirer, après avoir déposé leurs morts et leurs blessés à la caserne des pompiers.

Au même moment où le général Clément Thomas s'était avancé dans le Marais, une colonne de deux à trois cents hommes, composée de gardes nationaux de la 7me légion et de gardes républicains, partait de l'Hôtel-de-Ville pour aller déblayer la rue Saint-Antoine, qui se couvrait aussi de barricades. A peine entrée dans cette rue, la colonne de l'Hôtel-de-Ville se trouva en présence de groupes nombreux très-hostiles à la garde nationale : il fallut les disperser. Mais au delà de la rue de Fourcy, la troupe fut accueillie par une décharge partie de la barricade Saint-Paul. Deux gardes nationaux furent tués et quatre autres blessés. Il fallut s'arrêter. Bientôt les groupes dispersés sur les derrières tirèrent aussi de leur côté sur la colonne qui se trouva ainsi entre deux feux. Une détermination prompte était nécessaire : les gardes républicains se retournèrent pour faire face à ceux qui assaillaient en queue, et la garde nationale, conduite par l'adjoint, M. Riglet, courut sur la barricade Saint-Paul. Cette barricade, peu défendue ce jour-là, resta facilement au pouvoir de la 7e légion. Mais à peine maîtres de la position, les gardes nationaux reçoivent des décharges nourries, qui parient d'une autre barricade, en face la rue Royale. Heureusement, c'était une erreur : on reconnut que cette fusillade provenait d'un bataillon de la mobile, chargé de chasser les insurgés de la place des Vosges. La réunion se fit devant Saint-Paul. Au bout d'une demi-heure, on jugea que la position n'était point tenable au milieu de tant d'insurgés, et les deux colonnes se retirèrent sur l'Hôtel-de-Ville.

Ainsi, l'insurrection avait pris, dans quelques heures, des proportions colossales, sur cette rive droite que nous venons de parcourir ; partout l'attaque des points retranchés à la hâte avait coûté des flots de sang ; et, à l'approche de la nuit, la troupe et la garde nationale se trouvaient forcées de se placer prudemment sur la défensive !

Du côté de la rive gauche, la lutte du premier jour n'en fut ni moins formidable ni moins vigoureuse de part et d'autre.

Les gardes mobiles qui avaient été envoyés sur la place du Palais de Justice s'y trouvaient fortement incommodés par de nombreux rassemblements du peuple, élevant sous les yeux de la force publique une foule de barricades, lorsque le bataillon reçut enfin l'ordre de prendre les armes et de faire évacuer la place ainsi que le reste de la Cité. Un bataillon de la garde nationale sédentaire fut chargé de seconder ces jeunes gens.

Aussitôt les deux bataillons marchent, avec résolution sur les barricades élevées tout autour. Celles de la rue Neuve-Constanline tombent sans être défendues et

sont aussitôt détruites. Une colonne d'insurgés, parmi lesquels se font remarquer de nombreux gardes républicains, se forme alors du côté de la place Dauphine et fait entendre les cris : *Vive la République démocratique et sociale ! En avant ceux qui ont du cœur !*

Bientôt cette colonne se répand sur le quai des Augustins et dans la Cité, et l'on aperçoit des uniformes de la garde républicaine sur la barricade construite dans la rue de la Cité, barricade que l'on-ne peut attaquer qu'au moment où la garde républicaine de la Préfecture se trouve disponible. C'est cette garde qui est chargée de déblayer la rue de la Cité. Si l'attaque fut vive, la défense fut opiniâtre. Aucun assaut ne réussit. Les gardes républicains perdaient beaucoup de monde, lorsqu'on recourut au canon. Les boulets brisent les pavés, font des brèches considérables ; une partie de la barricade est renversée, mais les insurgés tiennent bon et forcent les assaillants à suspendre le combat. Pendant cette trêve d'une heure, la barricade est renforcée ; et les ouvriers se sont préparés à une nouvelle lutte, qui se borne, du côté des assaillants, à quelques coups de canon tirés de loin et sans résultat. Ainsi, les efforts de la garde républicaine, dans la rue de la Cité, s'étaient brisés contre cette barricade.

Au moment où l'on avait attaqué la rue de la Cité, le général Bedeau, partant de l'Hôtel-de-Ville pour aller dégager le parvis Notre-Dame, rencontrait à la hauteur du pont un fort détachement de l'artillerie de la garde nationale, conduit par son colonel, le citoyen Guinard. Le général parut étonné de cette rencontre. Général, lui dit Guinard, on attaque la souveraineté du peuple ; vous nous voyez prêts à mourir pour la défendre. En effet, le colonel de l'artillerie parisienne et sa troupe, quoique considérés comme de chaleureux républicains, ne se présentèrent pas moins franchement devant la barricade du Petit-Pont. Mais avant de l'attaquer, Guinard se fait un devoir de parler aux insurgés ; sa parole ferme et persuasive produit sur eux l'effet qu'il en attendait ; la barricade ne fut point défendue. Guinard et ses artilleurs s'engagent dans la rue. Là, d'autres insurgés les forcent de se retirer, s'ils ne veulent être reçus à coups de fusil.

Pendant ce temps, le général Bedeau avait pris ses dispositions pour attaquer l'énorme barricade qui barrait le pont de l'Hôtel-Dieu. L'artillerie se forma en colonne au coin de la rue d'Arcole, et se plaça en tête du 48e régiment de ligne. La colonne avait ordre de ne faire aucun mouvement jusqu'à ce que l'artillerie eût tiré son douzième coup de canon. Toutefois, le colonel Guinard marcha vers la barricade pour tenter un dernier effort ; il cria aux insurgés : Au nom de la souveraineté du peuple, je vous somme de vous retirer. Mais une vive fusillade fut la réponse des défenseurs de la barricade, et plusieurs hommes de la 1re batterie furent atteints. Le canon se fit entendre : au douzième coup les artilleurs, suivis du 48e, assaillirent le retranchement, qui fut défendu avec une grande vigueur. Enfin les insurgés durent céder au nombre, et la barricade fut évacuée, tout en combattant. L'entrée de la rue Saint-Jacques se trouva ainsi libre ; mais la colonne du général Bedeau ne s'y engagea point encore : elle venait de faire des pertes sensibles ; le général lui-même avait été assez grièvement blessé ; on comptait des morts et bien des hommes hors de combat. La colonne bivouaqua jusqu'à une heure du matin sur la place du Parvis-Notre-Dame, laissant un poste au Petit-Pont, poste qui fut inquiété toute la nuit par le feu des insurgés occupant le pont de l'Archevêché et les maisons voisines, et qui dut enfin se retirer.

Au même instant où la troupe du général Bedeau était aux prises en face de la rue Saint-Jacques, à deux pas de là, au bas de la rue de la Harpe, la barricade

élevée au pont Saint-Michel occupait sérieusement une autre colonne de garde nationale et de troupe de ligne, sous les ordres du chef de bataillon Masson. Cette colonne, sortie du Luxembourg pour aller à l'Estrapade, avait été obligée de rétrograder, ayant trouvé la place du Panthéon couverte de barricades et d'insurgés. De nouveaux ordres prescrivent au commandant Masson de se rendre au bas de la rue de la Harpe : il y conduit un demi-bataillon de la 11e légion et une compagnie de voltigeurs du 12e de ligne. Avant d'attaquer la barricade du pont Saint-Michel, le commandant parlemente avec les insurgés ; mais il les trouve décidés à mourir en combattant. La barricade est attaquée, et bientôt les assaillants en sont les maîtres. Un officier de la garde nationale, qui la défendait, est pris et conduit à la Préfecture de police. Mais les insurgés s'étaient retirés sur une barricade, bien mieux fortifiée, qui barrait la rue Saint-Séverin, au coin de celle de la Bouclerie ; ils accueillirent la colonne par une première décharge qui tua le commandant et atteignit plusieurs de ses hommes. Irritée par cette perte, la troupe se précipite à la baïonnette sur la barricade et s'en empare un instant. Mais les insurgés, qui occupent plusieurs autres points environnants, forcent bientôt la garde nationale à se retirer, reprennent la barricade et s'y fortifient de nouveau.

Un peu plus haut, le général Damesme opère dans les rues de Cluny et des Mathurins-Saint-Jacques avec une colonne de gardes mobiles, à laquelle se joignent des gardes nationaux de la 11e légion. Des détachements de la 10e légion parcourent aussi quelques-unes des rues étroites de ce quartier, y soutiennent quelques engagements, et enlèvent des barricades qui ne lardent pas à être relevées.

Enfin, au Panthéon, considéré comme le quartier général des insurgés sur la rive gauche, l'insurrection se montrait tellement formidable, que les premières troupes envoyées du Luxembourg s'en retournèrent sans avoir osé rien entreprendre.

En effet, non-seulement on trouve ici les ouvriers insurgés, mais on voit parmi eux une grande partie de la 12e légion : un membre de la municipalité de cet arrondissement est de leur côté ; c'est lui qui parlemente avec la première colonne de troupes, qui la supplie de ne point commencer un combat dont les suites peuvent être terribles, et qui promet, de son côté, de contenir les ouvriers et même de faire tomber les barricades pour peu que le gouvernement veuille prendre quelques mesures de conciliation.

Mais pendant que cet officier municipal s'efforce d'empêcher les hostilités dans son arrondissement, une nouvelle colonne, sous le commandement du général Damesme, part également du Luxembourg : elle se compose de troupes de ligne, de gardes mobiles, renforcées de plusieurs détachements de la garde nationale, et de deux pièces de canon servies par les artilleurs ; un membre de la Commission exécutive, le citoyen François Arago, oublie son âge pour marchera la tête de ces troupes, qui vont porter la guerre dans le 12e arrondissement.

La première barricade que cette colonne rencontre est située au coin de la rue Neuve-Soufflot et de la rue Saint-Jacques. M. Arago s'y présente en parlementaire : il exhorte les ouvriers à ne pas persister dans leurs apprêts de la guerre civile, et à jeter ces armes destinées à frapper des concitoyens, des frères : les ouvriers qui sont à portée d'entendre M. Arago abandonnent la barricade. Déjà on se félicite d'un premier succès qui n'a pas été acheté par le sang ; mais, avant que la barricade soit démolie, la colonne, qui a ordre de tirer sur les fenêtres ouvertes, se livre à une fusillade, à laquelle d'autres insurgés répondent

des maisons voisines. Ainsi commence, sur ce point, une guerre de pavé en pavé, de maison en maison. La colonne ne s'avance que lentement : elle fouille toutes les maisons et ramasse dans toutes des prisonniers, dont la plupart n'ont pas participé au combat. De part et d'autre on s'irrite, et la place du Panthéon est toute en feu. On tire de la place, on tire de la barricade élevée à la hauteur de la rue des Grès, on tire de la rue Saint-Jacques et surtout de la rue Soufflot, où un grand nombre d'insurgés se sont réfugiés dans les maisons en construction. La troupe, de son côté, tire sur les barricades et sur les fenêtres ; elle traque les insurgés de maison en maison, d'où elle les déloge à coups de fusil, à coups de baïonnette, à coups de crosse. Bientôt les insurgés, après avoir abandonné la rue. Soufflot, se portent vers Saint-Etienne-du-Mont, où ils sonnent le tocsin. La barricade de la rue Saint-Jacques est enfin enlevée par la troupe de ligne et la garde mobile. Dans les rues des Mathurins, de nouvelles barricades sont démolies à coups de canon. Mais une vive fusillade ne tarde pas à s'engager entre la troupe et les insurgés : la troupe fait de grandes pertes.

A six heures, la colonne que conduit M. Arago se dirige sur la barricade la plus formidable, celle de la place Cambrai. Moins heureux qu'à son début, il ne peut se faire écouter des insurgés. L'attaque commence alors : l'artillerie fait plusieurs décharges sans que la barricade paraisse entamée. Il faut l'attaquer à la baïonnette : la troupe l'aborde avec résolution, y pénètre, mais ne peut s'y maintenir ; la barricade est reprise, et. M. Arago rentre au Luxembourg, exténué de fatigue.

Pendant l'affreuse lutte de la rue, que nous avons vainement essayé de décrire, l'Assemblée nationale avait entendu plusieurs orateurs sur la question du rachat des chemins de fer. Elle avait aussi écouté l'insinuation la plus malveillante qui eût encore été faite contre le gouvernement provisoire et les premiers ministres de la République nouvelle. Un représentant, M. Creton, avait cru donner le coup de grâce à la Commission exécutive, en proposant que le Comité des finances de l'Assemblée s'occupât d'urgence de l'examen approfondi des recettes, et surtout des dépenses effectuées dans les cent vingt-sept jours écoulés depuis le 24 février jusqu'au 1er juin.

Le 24 février, dit ce membre du côté droit, le Trésor possédait des sommes considérables ; les recettes ordinaires et extraordinaires ont été effectuées depuis. Que sont devenues ces sommes énormes ? Le pays entier demande compte de leur emploi. Et il insista sur l'urgence de sa proposition.

Vainement un membre fit-il la remarque fort judicieuse qu'on voulait transformer le Comité des finances en cour des comptes ; le renvoi du décret proposé par le citoyen Creton au Comité des finances fut voté. Le coup était porté ; la calomnie pouvait broder sur les motifs qui avaient provoqué cette mesure ! Une heure après, le générai Cavaignac entrait à l'Assemblée et demandait la parole pour donner quelques détails sur ce qui s'était passé à la porte Saint-Denis et dans le faubourg Saint-Martin. Il n'y a plus rien de sérieux, pour le moment, dans ces quartiers-là, affirmait-il. Il y a encore insurrection et lutte dans la rue Saint-Antoine et clans une partie de la rue Saint-Jacques. Des dispositions sont prises pour surmonter la résistance, et j'espère avoir incessamment des nouvelles satisfaisantes à annoncer à l'Assemblée.

Ces affirmations un peu vagues furent écoutées assez froidement. Mais il n'en fut plus de même lorsque le général parla de l'esprit des troupes, de l'ardeur que la garde nationale, la garde mobile et la garde républicaine venaient de déployer contre l'insurrection. Les cris de *Vive la garde nationale ! vive la garde mobile !*

vive l'armée ! accueillirent les paroles du général, qui céda alors la tribune à l'un des membres de la Commission exécutive, le citoyen Garnier-Pagès, chargé de faire connaître à l'Assemblée les mesures prises par le gouvernement, en présence du danger qui venait l'assaillir. Cet orateur parla longtemps, et avec son emphase ordinaire, des devoirs que la Commission avait à remplir, et qu'elle remplirait, dit-il, de manière à mériter les éloges de l'Assemblée et du pays tout entier. Il annonça que des succès considérables avaient déjà été obtenus, et que les mesures vigoureuses, prises de concert avec le chef des troupes, ne laissaient aucun doute que l'émeute ne fût bientôt vaincue sur tous les points.

Il faut en finir, s'écria-t-il ; oui, il faut en finir avec les agitateurs. Il faut que la République sorte pure et *honnête* du milieu de tous les périls et des dangers dont on l'environne... Il faut marcher directement à l'émeute, là où elle est. Il faut détruire les barricades là où elles se feront. Eh bien ! nous venons vous dire que nous allons marcher là où l'on fait des barricades, pour les détruire nous-mêmes à l'instant.

Le représentant Bonjean crut que le moment était favorable pour reproduire la proposition faite le matin par le général Lebreton et écartée alors parce qu'on ne connaissait pas, dit-il, toute la gravité des circonstances. Il demanda que l'Assemblée voulût bien, tout en restant en nombre suffisant pour délibérer et faire face aux éventualités, nommer un certain nombre de ses membres pour marcher avec les troupes et dans les rangs de la garde nationale[1]. Le citoyen Bonjean, à qui l'on répondait que l'Assemblée était une et indivisible, se fondait sur les exemples laissés par la Convention nationale ; ce qui fit jeter les hauts cris à ses amis les contre-révolutionnaires.

Pendant que les uns appuyaient la proposition et que les autres la repoussaient de toutes leurs forces, le citoyen Lamartine parut à la tribune pour déclarer que ce n'était ni le moment ni la forme que l'on devait choisir pour céder à ces élans de courage.

Laissons au pouvoir exécutif, ajouta-t-il, le soin de faire son œuvre, et il la fait mieux qu'on ne dit ; la soirée de ce jour et la matinée de demain vous en fourniront les preuves certaines. Mais ce soir, en présence des dangers qui s'éloignent, mais qui peuvent grandir encore, et auxquels nous ne devons pas laisser la nuit pour grossir, permettez-nous de vous conjurer de rester ici, à cette place ; d'y rester tous, entendez-vous, tous, pour qu'il n'y ait pas de rivalité d'intrépidité dans la France. Nous, nous irons où le devoir, où notre mandat nous appelle ; et si nous n'aurons pu étancher les gouttes de sang qui ont été versées si noblement par cette garde nationale, nous serons heureux au moins de pouvoir y mêler quelques gouttes du nôtre.

Des applaudissements accueillirent les paroles de M. Lamartine ; mais ils ne furent pas universels. Les membres qui travaillaient à renverser la Commission exécutive ne voulaient point laisser à ceux du gouvernement la gloire de se montrer seuls devant l'insurrection, et moins encore leur permettre d'accomplir une victoire qui les eût rendus invulnérables au poste d'où on avait juré de les faire descendre. Aussi, malgré le décret que l'Assemblée rendit alors pour établir

---

[1] Comme on l'aperçoit facilement, il existait une grande différence entre l'esprit la proposition du citoyen Bonjean et celle faite le matin par le général Lebreton. Ce général voulait que ces représentants fussent envoyés aux insurgés pour exercer sur eux la puissance morale de la persuasion. M. Bonjean ne pensait à autre chose qu'à donner des auxiliaires à la troupe pour l'encourager.

sa permanence, le citoyen Bonjean insista-t-il longtemps pour qu'elle adoptât sa proposition : il demandait que l'Assemblée désignât cinquante de ses membres pour aller se joindre à l'armée et à la garde nationale, ou tout au moins, qu'elle autorisât ceux qui voudraient y aller à parler en son nom. Mais, quoiqu'il ne fût plus question de porter des paroles de conciliation aux insurgés, la majorité continua de s'opposer à cette mesure, que les circonstances et les exemples cités autorisaient. Le tumulte fut si grand à ce sujet, que le président se vit dans la nécessité de suspendre la séance.

Il était alors près de cinq heures du soir. Le président venait de recevoir une foule de lettres et de rapports de la Préfecture, qu'il ne voulut pas lire. Il demanda la permission de se retirer à la Présidence-, où devait être le général Cavaignac, ou tout au moins l'un de ses aides de camp, à qui le citoyen Sénard désirait communiquer les détails qui venaient de lui parvenir. Le représentant Lacrosse monta au bureau. Mais la séance continua de rester suspendue. Bien des membres ayant profité de cette suspension pour quitter la salle, la délibération ne fut reprise, en effet, qu'à huit heures un quart, sous la présidence du citoyen Auguste Portalis.

On s'attendait à des communications officielles ; mais le président se retrancha sur ce qu'on ne lui en avait point transmis ayant ce caractère. Il se borna à annoncer que l'un des représentants du peuple, le citoyen Clément Thomas, avait été blessé.

Beaucoup de sang a été répandu à Paris, ajouta-t-il. Le pays, dans cette circonstance, attend de nous l'exemple du courage civique : vous le lui donnerez.

Le président ayant alors donné la parole au citoyen Considérant, ce représentant du peuple parut à la tribune pour déclarer que, d'après tout ce qui s'était dit et se disait encore dans les groupes du peuple, il était évident pour lui qu'il existait parmi la population insurgée un *fatal malentendu*.

Ce dernier mot excita de vives réclamations de la part des membres siégeant au côté droit. On entendit même plusieurs voix s'écrier : *A l'ordre ! à l'ordre ! ce sont des assassins !*

Quoi ! reprit Considérant lorsque le tumulte fut apaisé, vous ne voulez pas qu'on affirme qu'un grand nombre d'hommes sont en ce moment égarés ! Cela est si vrai, que, dans mon opinion, une démonstration de l'Assemblée pourrait facilement rétablir la paix dans les rues ensanglantées de la capitale.

Obéissant à ce sentiment, à ce désir que nous avons tous de voir le plus tôt possible rétablir l'ordre, le calme, la paix, j'ai conçu un projet de proclamation dont je ne vous donnerai pas lecture, mais que je prie M. le président de soumettre à une Commission. J'ai la conviction qu'il est de nature à ramener une quantité considérable de ces hommes qui sont égarés.

La motion de Considérant paraissait devoir être appuyée, lorsque le citoyen La Rochejaquelein demanda le Comité secret.

Mais l'arrivée d'un représentant, qui venait des barricades et qui raconta ce qu'il avait vu, éloigna un moment la délibération sur ce sujet.

Le citoyen Payer, après avoir parlé du nombre de barricades élevées dans le quartier Saint-Jacques et des pertes éprouvées par la troupe et la garde nationale, ajouta que, sur la place Saint-Michel, il y avait cinq pièces de canon qui faisaient feu contre les émeutiers lorsque M. Arago était arrivé sur les lieux.

A ce nom d'un membre de cette Commission exécutive qui ne tombait pas assez vite, au gré des réactionnaires, l'un d'eux, le citoyen Bineau, s'écria :

Qu'est-ce que cela nous fait, à nous ?

— Cela nous fait beaucoup, répliqua vivement le représentant Raynal ; nous devons apprendre avec plaisir qu'un membre de la Commission exécutive fait son devoir.

— La garde nationale, reprit un autre réactionnaire, n'a pas besoin qu'on lui donne l'exemple.

— Je ne suis pas monté à la tribune pour approuver ou blâmer la conduite suivie par la Commission exécutive, reprit le citoyen Payer, fort surpris de ces interruptions si caractéristiques et si propres à donner la mesure de la haine que les contre-révolutionnaires nourrissaient contre tout ce qui avait appartenu, de près ou de loin, au gouvernement provisoire ; j'y suis monté pour expliquer pourquoi nous n'avons pas de nouvelles officielles, et pour dire que, dansée moment, cela est presque impossible, puisque j'ai vu au poste périlleux : deux des membres de la Commission, et que très-probablement les autres ne sont pas moins utilement occupés

En ce moment, le ministre des finances Duclerc entra dans la salle et monta à la tribune pour raconter en détail à F Assemblée ce qui venait de se passer dans le faubourg du Temple[1], où il s'était trouvé avec, le général Cavaignac et le citoyen Lamartine. Il les avait quittés au moment où le général, pour ménager la vie des hommes, dit le citoyen Duclerc, faisait ralentir le feu, en attendant de nouveaux renforts. Ces renforts, le ministre les avait rencontrés, conduits par le général Lamoricière, au pas accéléré.

Le ministre terminait son récit en faisant connaître qu'il était chargé de dire au secrétaire d'État de la guerre de faire marcher des troupes sur tous les points où la lutte existait encore ; et il sortit aussitôt pour aller remplir sa mission, laissant l'Assemblée en proie à la plus vive agitation.

La proposition du citoyen Considérant est-elle appuyée ? reprit alors le président. — Oui ! oui ! — Non ! non ! — Le comité secret ! s'écriaient des représentants.

— Je vous ai dit le sentiment qui m'a animé en rédigeant ce projet de proclamation, ajouta Considérant. Bien de mes collègues, qui viennent de le lire, croient, comme moi, que, dans ce moment terrible, une parole de l'Assemblée nationale pourrait plus pour comprimer ou dissiper l'émeute que la force armée elle-même.

De vives réclamations du côté droit ayant encore interrompu l'orateur :

Est-ce que je demande que, tant que l'émeute gronde dans la rue, vous fassiez retirer la force armée et le canon qui doivent rétablir l'ordre ? s'écria l'auteur de la proposition. Non, je ne le demande pas. Mais je demande qu'en même temps que la Commission exécutive obéit aux ordres de l'Assemblée, que la garde nationale, que l'armée font leur devoir, je demande que l'Assemblée nationale elle-même veuille examiner si une parole sortie de son sein ne pourrait pas avoir une autorité immense pour ramener à l'ordre ces malheureux égarés !

---

[1] Le citoyen Duclerc raconta les événements qui venaient de se passer dans le faubourg du Temple à peu près comme nous les avons reproduits un peu plus haut.

— Vous appelez malheureux égarés des assassins ! lui crie-t-on du côté droit. Et un grand tumulte éclate dans la salle. Les uns appuient la proposition ; les autres la repoussent, parce qu'ils ne veulent pas qu'on traite les insurgés comme des hommes égarés ; ils les qualifient de brigands, d'assassins, de pillards ! Le représentant Baze demande impérieusement la question préalable sur la proposition. Considérant et ses amis s'y opposent.

J'adjure l'Assemblée nationale, s'écrie l'auteur de la proposition, je vous adjure tous de ne pas repousser une proposition d'un de vos collègues qui est de nature à calmer les agitations, à calmer les troubles.

— J'ai demandé la question préalable, reprend le député Baze, en ce sens qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur une proclamation, quelle qu'elle soit. Citoyens, vous avez investi d'un pouvoir discrétionnaire votre président ; lui-même a donné un pouvoir immense à un officier général, digne de toute notre confiance ; et c'est lorsque cette action est ainsi concentrée pour prendre les meilleurs moyens, que vous iriez délibérer sur un projet plus ou moins acceptable d'une proclamation que la prudence nous oblige à refouler au fond de nos cœurs !... Notre devoir est de rester impassibles à notre place, sans délibération avec l'émeute, sans pactisation quelconque avec elle, par la discussion d'une proclamation ou d'une autre, et sans aucun de ces moyens qui se discutent et qui, soit qu'on les rejette ou qu'on les adopte, sont également funestes !

— La clôture ! la clôture ! s'écrie tout le côté droit.

Vainement plusieurs représentants du côté opposé veulent-ils parler contre la clôture ; elle est adoptée, après deux épreuves, ainsi que la question préalable.

Comment ! s'écrie le citoyen Lagarde, en s'adressant au président, l'on ne veut pas nous laisser parler quand les citoyens se font tuer pour la République ! On veut que nous soyons muets dans une pareille circonstance !

— Le citoyen Arago, membre de la Commission exécutive, reprend le président, vient de me faire dire qu'il avait passé la plus grande partie de la journée en face des barricades ; que plusieurs fois, des accommodements, des transactions lui avaient été proposées ; mais qu'il avait pris pour condition première, que les insurgés commenceraient par mettre bas les armes. Ainsi, toute proclamation, toute exposition quelconque de principes serait, dans ce moment, un démenti funeste à l'énergique conduite de la Commission exécutive.

— Pas de proclamation ! pas de proclamation ! s'écrie le côté droit.

Néanmoins, le citoyen Bourbousson demande encore que, séance tenante, l'Assemblée nomme une Commission, chargée de faire une adressa la nation. Mais cette nouvelle proposition est accueillie par les murmures du côté droit, qui voit avec impatience la tribune occupée par le citoyen Caussidière. Plusieurs membres de ce côté demandent même la suspension de la séance.

Il y a quarante minutes, vingt-cinq gardes nationaux de la 10e légion sont tombés, leur crie Caussidière...

— Nous le savons, lui répond une voix du côté des impitoyables.

— Vous le savez, répond l'ancien préfet de police ; vous le savez, et vous ne voulez pas faire une proclamation qui pourrait empêcher l'effusion du sang !... Voulez-vous que douze représentants du peuple se joignent, soit à la Commission, soit au commandant militaire ?

— Non, non, répondent la plupart des impitoyables.

— Si vous ne voulez pas faire de concessions, continue l'orateur populaire, vous voulez donc qu'on s'égorge dans Paris, toute la nuit ?

— On ne raisonne pas avec les factieux, répond le citoyen Bérard ; on les bat.

— Ce n'est pas dans une situation pareille, ajoute le citoyen Avond, que nous pouvons faire des concessions.

— Caussidière, lui crie Flocon, ne vous arrêtez pas à ces interruptions !

Et Caussidière s'écrie avec force : Je ne demande point de concessions pour l'anarchie ; je demande des précautions pour éviter la guerre civile !

— Vous l'avez, lui répond-on du côté droit.

— Elle a commencé, elle existe malheureusement, réplique l'ex-préfet de police. C'est pour cela que nous ne devons pas nous occuper d'autre chose que de travailler à l'éteindre ; à moins que l'on ne veuille la destruction de la France !... Vous croyez-vous assez victorieux, assez maîtres de l'ordre de Varsovie pour empêcher que le canon et la fusillade continuent ? Vous n'en êtes pas sûrs, vous, tant que vous êtes ! Serez-vous plus heureux lorsque des millions de coups de fusil auront été tirés, et que des milliers d'hommes seront massacrés ?

— Vous parlez comme un factieux, lui crie une voix.

— Je propose une proclamation aux flambeaux ; je me mettrai à la tête ; je recevrai les premiers coups... L'appel à l'ordre, par l'Assemblée nationale, appel qui aurait pu être fait à deux heures, est encore possible. N'attendez pas les nouvelles télégraphiques : elles peuvent changer d'un instant à l'autre ; les clubs du désespoir sont en permanence aujourd'hui ; demain, vous verrez la guerre civile.

Et voyant que ses bonnes paroles ne produisaient pas l'effet qu'il aurait dû en attendre : Voulez-vous, encore une fois, vous rendre simplement, sans appareil, auprès du peuple ? s'écrie-t-il. Que six d'entre vous me suivent. Si nous mourons, nous aurons fait notre devoir !

— Nous allons avec vous, citoyen Caussidière, lui répondent plusieurs voix.

— Je demande, répète encore Caussidière, qu'un certain nombre de députés se rendent, accompagnés d'un membre de la Commission exécutive, dans le cœur de l'insurrection. Pour mon compte, je me livre comme otage et je réponds que nous ramènerons l'ordre, que nous ferons cesser l'effusion du sang.

Pour toute réponse aux efforts des républicains de la veille, dans le but d'arrêter les massacres, la majorité demande la suspension de la séance. Une lutte s'engage pour savoir si cette suspension aura lieu avant que le ministre des finances, qui sollicite d'être entendu, l'aura été, ou si on ne suspendra la délibération qu'après. Au milieu de ces misérables discussions, on entend une voix s'écrier :

Je demande que nous nous en allions chez nous, parce que nous ne faisons rien ici. Critique amère de la conduite que tient l'Assemblée nationale au milieu de l'épouvantable conflit qui a éclaté dans la rue.

Le ministre obtient enfin de parler. Il s'élève contre la proposition de quitter la séance pour aller aux barricades. L'intention est bonne, dit-il ; mais le conseil est insensé. Votre place est ici ; la place de la Commission exécutive est à côté de

vous : elle y est ; la place du ministre de la guerre est sur le lieu du combat... Vous pouvez prendre ici toutes les résolutions que vous dicteront les circonstances. Si vous étiez au milieu de la rue, qu'y feriez-vous ? Vous ne pourriez pas délibérer, et vous empêcheriez d'agir. Supposez une catastrophe : elle n'arrivera pas ; mais enfin si elle arrivait dans la rue, où serait l'obstacle contre les factieux ? Il n'y aurait plus de gouvernement.

Et le ministre entra dans de nouveaux détails sur la nature de l'insurrection ; il déclara qu'une partie du peuple lui paraissait trompée sur les intentions de l'Assemblée nationale...

Vos paroles, répond le représentant Baune, sont le meilleur argument dont je puisse m'emparer. M. le ministre vient de vous dire que l'on avait pu calomnier l'Assemblée nationale aux yeux du peuple et calomnier aussi le peuple dans cette Assemblée. Eh bien, faites cesser ce déplorable malentendu.

— La guerre civile, s'écrie le président en interrompant l'orateur, ne peut être un malentendu.

— Dans des groupes non armés, répond le citoyen Baune, il paraîtrait, selon les paroles du ministre, que l'Assemblée était accusée de n'avoir pas pour le peuple cette fraternité, cette générosité dont elle est animée...

La majorité réactionnaire interrompt ici encore une fois le citoyen Baune pour protester contre ces bruits.

Je persiste, conclut enfin l'orateur. En 1832, MM. Barrot, Laffitte et Arago se sont transportés au cœur de l'émeute, au milieu des baïonnettes, pour répandre des paroles de paix. Imitons ce grand exemple. Qu'un acte public soit fait pour éclairer le peuple qui n'a pas pris les armes et qui peut être trompé.

L'Assemblée répond aux efforts faits par les vieux démocrates pour arrêter l'effusion du sang, en suspendant la séance.

Il alors plus de neuf heures du soir. La journée militante était à peu près finie. Aussi, lorsqu'une demi-heure après la délibération fut reprise, le président donna la parole au général Cavaignac pour instruire l'Assemblée de ce qui était à sa connaissance. Le ministre de la guerre dit qu'il avait espéré pouvoir passer la journée dans le voisinage de l'Assemblée ; mais que, dans l'après-midi, la résistance sérieuse que l'on avait rencontrée au faubourg du Temple l'avait mis dans la nécessité de s'y transporter avec une grande partie de forces qui étaient près de l'Assemblée. Le général Cavaignac entra dans quelques détails sur les événements dont les faubourgs Poissonnière, Saint-Denis, Saint-Martinet du Temple avaient été le théâtre. En ce moment, ajoutait-il, les portions de la ville situées entre les boulevards et les barrières du Nord sont, à ma connaissance, complètement dégagées, non pas d'intention, mais de fait. Je ne doute pas que les séditieux, si on les laissait à eux-mêmes, ne recommençassent la résistance ; mais des mesures sont prises pour les en empêcher.

Le général en chef ne put donner aucun détail sur ce qui s'était passé dans les quartiers Saint-Antoine et Latin ; mais il se montra convaincu que les colonnes des généraux Thomas, Bedeau et Damesme faisaient leur devoir. Il finit par dire qu'il allait passer la nuit à réunir autour de l'Assemblée la portion de troupes qu'il avait fallu en détourner pour les opérations énergiques nécessitées par la révolte. Et, sur la demande qui lui fut faite s'il attendait des troupes, il répondit en ces termes :

Tout ce qui était dans la banlieue de Paris, à Versailles, à Saint-Germain, est entré depuis longtemps : c'est la première chose que j'ai faite. Outre cela, l'ordre a été donné aux troupes qui sont sur la ligne des chemins de fer de se rendre à Paris. Les gardes nationales des départements voisins accourent aussi. En ce moment, il y a aux portes de Paris une quantité considérable de légions de la banlieue, qui ne sont pas encore entrées à cause des barricades ; je leur ai fait dire d'entrer par d'autres barrières et de se diriger ailleurs.

Ces détails firent comprendre combien la situation était grave. Aussi le président fut-il le premier à proposer la publication solennelle de la résolution prise par l'Assemblée de rester en permanence. L'objet de cette publication était de faire tomber le bruit que l'on faisait circuler, du côté des barricades, que l'Assemblée était en dissolution.

> L'Assemblée nationale, portait le texte de cette résolution, se déclare en permanence. L'Assemblée nationale, décidée à remplir dans toute leur étendue les grands devoirs que la confiance de la nation lui impose, compte fermement, pour le maintien de l'ordre et les institutions démocratiques promises à la France, sur le concours et le patriotisme de tous les bons citoyens. *Vive la République !*

Le représentant Lagrange, qui, au commencement de la séance, avait renoncé aux interpellations qu'il croyait propres à empêcher la guerre civile, prononça alors de bonnes paroles pour prêcher l'union et la fraternité.

Nous sommes sénat, dit-il ; eh bien, citoyens, mourons sur nos chaises curules ; mais que pas un cri, pas un mot ne vienne déranger la gravité de vos délibérations au moment où la patrie est en danger.

Qu'on ne s'y trompe pas, ajouta-t-il ; si la République est détruite, et elle ne le sera pas, citoyens, quelles que soient les mauvaises passions qui peuvent combattre contre elle en dehors de cette enceinte, elle ne périra pas. Mais, si elle périssait, oh ! alors, malheur et malédiction pour ceux qui auraient attiré sur la patrie cette foudre parricide ! Ce ne serait pas un prétendant qui monterait sur le fauteuil que Février a brisé, ce serait le czar de toutes les Russies. Eh bien ! serrons nos rangs ; offrons-nous tous, s'il le faut, au milieu des désordres de cette bataille fratricide ; car ce sont des frères qui combattent contre des frères. Serrons-nous, présentons-nous, non pas ce soir, c'est peut-être inutile, mais demain, au point du jour, à l'endroit le plus fort du danger, et allons dire à nos amis : *Vous, le plus pur sang du peuple ; vous, les travailleurs du fusil, comme les ouvriers sont les travailleurs de l'atelier, serrons nos rangs ; prenons-y garde, que la deuxième prédiction de Napoléon ne s'accomplisse. Voulez-vous être Français, ou voulez-vous être Russes !*

Malheureusement, il y avait dans l'Assemblée plus d'un homme qui détestait moins le knout russe, que ce qu'on appelait la République, rouge ; et ces gens ne voulaient qu'une chose : détruire la démocratie, à quelque prix que ce fût. Aussi rejetaient-ils impitoyablement toutes les proposions qui auraient pu amener une solution, autre que celle du canon.

Garnier-Pagès vint raffermir ces hommes dans leur système, en étalant à leurs yeux les forces immenses que le parti qui se qualifiait honnête et modéré allait avoir sous sa main.

Citoyens représentants, dit ce membre de la Commission exécutive, après avoir annoncé que les représentants Dornès et Bixio venaient d'être blessés grièvement ; représentants de la France, demain nous continuerons à faire notre devoir avec énergie ; nous prendrons toutes les mesures. Comme je l'ai déjà dit, ces mesures, C'EST LE CANON. Demain, nous irons en forces mettre un terme à cette insurrection que l'on ne peut comprendre, qui prend tous les drapeaux, qui n'en avoue aucun, qui est un parti payé, un parti soudoyé, et qui renferme des principes d'anarchie de tout genre.

L'organe de la Commission exécutive avait à peine fini son effroyable manifeste, qu'on vit un questeur de l'Assemblée, collègue de députation de Garnier-Pagès, le citoyen Degousée, s'approcher du banc du gouvernement et adresser des paroles très-vives aux citoyens Lamartine et Duclerc qui s'y trouvaient. Et comme on l'engageait à monter à la tribune, il s'y précipita, en s'écriant :

Les malheurs de cette journée étaient prévus, étaient annoncés et provoqués par les journaux anarchistes...

— C'est vrai ! c'est vrai ! interrompt le côté droit.

— Qui, depuis quelques jours, cherchaient à démontrer que l'Assemblée nationale n'était qu'un foyer de corruption : qu'il fallait la chasser ; par l'*Organisation du travail*, ce journal incendiaire, et par d'autres. Je demande que le pouvoir exécutif fasse, dès cette nuit, arrêter ces journalistes, afin que demain ils n'empoisonnent plus la population.

Cette proposition, plus propre à exciter la guerre civile qu'à y mettre un terme, était trop dans la pensée des réactionnaires pour qu'ils la repoussassent franchement. Mais le côte gauche s'écria en masse : Point de violence ! Le citoyen Degousée n'en insista pas moins.

Demain, poursuivit-il, ces journaux flétriront la conduite de la garde nationale ; ils diront que c'est elle qui a attaqué, que le peuple était innocent et dans son droit... Je sais que la garde nationale, qui a si bien fait son devoir, est dans un tel état d'irritation, qu'elle voulait se porter sur les presses et les briser. Je l'ai suppliée de n'en rien faire, l'assurant que le pouvoir saurait sévir, et lui disant que les presses et les machines doivent toujours être respectées... Mais si nous ne profilons pas du désastre qui vient de nous frapper pour montrer de la vigueur et de l'énergie, pour nous débarrasser de quinze ou dix-huit cents fauteurs d'anarchie qui empoisonnent la capitale et le pays, jamais la République ne pourra survivre.

— Pourquoi ne demandez-vous pas l'état de siège ? lui dit un représentant du côté gauche.

— Je ne demande pas l'état de siège ; mais je demande que, pour le crime du 15 mai, comme pour le crime d'aujourd'hui, la déportation ait lieu sur la reconnaissance de l'identité des individus.

— Pour l'honneur d'une Assemblée républicaine, s'écrie le citoyen Durieu, je demande l'ordre du jour.

— J'ai fait, tout à l'heure, les plus grands efforts pour empêcher l'honorable préopinant de prononcer les paroles imprudentes qu'il a lancées, reprit le citoyen Duclerc ; je crois qu'il est sinon dangereux, au moins très-fâcheux que de pareilles questions soient produites à la tribune... — (C'est vrai ! c'est vrai !) — Il est sans doute nécessaire que le gouvernement montre de l'énergie dans les

circonstances où nous sommes : le gouvernement vous a montré aujourd'hui qu'il en avait. Maintenant, qu'exigez-vous ? un coup d'État ? Il ne le fera pas.

Il y a eu conspiration, reprend le ministre, qui se sent fortement appuyé par les républicains ; cela est évident. Quels sont les conspirateurs ? Ils sont un peu partout. Quel est le devoir du gouvernement ? De les saisir où qu'ils soient. Mais parce qu'un citoyen occupe une fonction, qu'il est journaliste, ce n'est pas une raison pour l'arrêter... Permettez, continue le ministre, que les réactionnaires viennent d'interrompre violemment ; permettez. Si cet homme a commis un crime, quel qu'il soit, le procureur de la République devra mettre la main dessus. Mais une mesure générale, une mesure prise sans examen, une de ces arrestations arbitraires contre lesquelles nous avons lutté pendant dix-sept ans, jamais nous ne la prendrons.

Le citoyen Duclerc ayant été fortement applaudi, il ne restait plus au président qu'à mettre aux voix l'ordre du jour demandé sur là violente proposition de l'honnête et modéré citoyen Degousée que le parti du National avait fait élire en le portant sur ses listes. L'ordre du jour fui adopté, au grand chagrin du parti modéré, qui ne rêvait que violences, emprisonnements et déportations.

Rien n'étant plus en délibération, le président proposa alors de suspendre la séance jusqu'au lendemain matin.

La ville est calme, dit alors le représentant Trédern, qui venait de parcourir les quartiers occupés par la garde nationale ; quelques coups de fusil se font encore entendre, mais ils sont isolés. Les barricadés sont, en général, occupées par la garde nationale dans les rues de la Harpe et Saint-Jacques, ainsi que dans tous les quartiers environnants. Seulement, comme Ces troupes sont, en général, sous les armes sur les places, ces barricades ne sont pas démolies et sont mal gardées. Je prierai donc le gouvernement de prendre des mesures et d'envoyer sur les lieux des troupes de ligne qui puissent conserver ces positions de manière qu'elles ne soient pas occupées demain matin, à la pointe du jour, par les insurgés, et qu'elles ne nous coûtent de nouvelles pertes. C'est la gardé nationale elle-même qui nous a exprimé ce vœu.

La demande de là garde nationale ayant été immédiatement transmise au gouvernement, la séance fut suspendue à minuit, pour être reprise le lendemain matin à huit heures.

Maintenant, que se passa-t-il dans le reste de cette nuit qui dut n'être qu'une longue veillée des armes ?

Du côté des insurgés, il n'y eut pas un instant de perdu. Ceux qui n'avaient pas encore de fusil en cherchèrent. Partout on se mit à fondre des balles, à fabriquer de la poudre ou à s'en procurer par tous les moyens possibles, à faire dés cartouches, à relever les barricades les plus importantes, à en construire dé nouvelles sur d'autres points jugés meilleurs, et enfin à recruter par la persuasion, l'intimidation même, de nouveaux soldats des barricades. Les espérances fallacieuses que les combattants de la veille firent luire aux yeux des hommes témoins de l'intrépidité que ces combattants avaient cru mettre au service de la cause sacrée, leur acquirent encore cette partie du peuple de Paris, ardente à courir au danger, parce qu'elle avait la conscience de se dévouer pour la liberté et l'égalité. Sur tous les points qu'ils occupaient, les insurgés ne négligèrent aucun des détails nécessaires pour soutenir la lutte du lendemain,

Mais le défaut de vues générales continua de les faire agir isolément et sans cet ensemble indispensable au succès. Maîtres de plusieurs imprimeries, ils ne songèrent seulement pas à s'en servir pour faire connaître l'esprit qui les dirigeait ; et, en se dévouant avec tant d'abnégation pour les principes démocratiques, pour les progrès de l'humanité, ils ne surent pas dire au monde attentif pourquoi ils couraient à la mort ou au martyre !

Ce fut là la grande faute des insurgés, faute dont leurs ennemis s'emparèrent pour empêcher toute démarche conciliante. Elle permit aux réactionnaires de répandre les bruits les plus erronés sur les intentions de ces hommes qui, disait-on, n'avaient point de drapeau, se couvraient de tous, et que tous les partis hostiles à la République soudoyaient ; de les désigner comme d'ineptes anarchistes, comme des ennemis de la société, des pillards, des incendiaires, n'ayant dans leurs rangs que des forçats, des gens de sac et de corde, des anthropophages. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la vérité fut voilée pour la partie de la capitale que les insurgés n'occupaient point ; personne, de ce côté, ne sut que les propriétés furent rigoureusement respectées là où ils dominèrent ; témoin ces mots qu'on lisait encore sur toutes les portes après le combat : *Mort aux pillards !* personne ne témoigna des bons traitements qu'ils exercèrent envers les prisonniers ! personne ne rendit compte au public de leur sobriété sur les barricades, tandis que de l'autre coté on se gorgeait de liqueurs excitantes ! personne enfin ne put les défendre des atrocités qu'on leur prêtait avec tant de prodigalité ! La haine implacable des royalistes put donc s'exercer contre ces insurgés impunément et de la manière la plus terrible dans ses conséquences : toutes les horreurs imaginées dans le but de noircir, de flétrir, de mettre au ban de la société ces mêmes hommes pour lesquels la presse réactionnaire n'avait pas trouvé assez d'éloges après la révolution de Février, furent lancées et accréditées dans le public, avec un art dont les royalistes ont seuls le secret. La calomnie fit plus de mal à l'insurrection de juin que toutes les batteries de canons et d'obus, que toutes les baïonnettes que le général Cavaignac se préparait à diriger contre les barricades durant cette nuit où personne ne ferma l'œil.

Mais pendant que chaque côté faisait ses préparatifs de combat, les intrigants politiques veillaient eux aussi. Ils avaient juré de renverser la Commission exécutive, en s'emparant de la moindre circonstance pour la faire déclarer au-dessous de sa haute mission. Mais l'occasion semblait leur échapper, le gouvernement se montrant plus énergique que ses ennemis ne l'eussent voulu. Il fallut donc aviser à d'autres moyens.

Ces moyens, nous allons les voir développés habilement par les députés qui voulaient rompre en visière avec ce qui restait encore au pouvoir d'hommes issus de la révolution, quelle qu'eût été d'ailleurs leur condescendance pour le parti réactionnaire.

Avant tout, nous devons mentionner ici les mesures liberticides que le procureur général Corne crut devoir faire revivre contre la presse.

Par les dépêches que ce singulier magistrat d'une République fit parvenir au préfet de police dans la nuit, il remit à exécution l'article 1er de la loi du 10 décembre 1830 contre l'affichage. Ainsi, la liberté dont le public avait joui depuis la révolution d'afficher les imprimés ou écrits traitant de matières politiques, ne fut plus considérée que comme une concession dangereuse, qu'on supprimait.

La deuxième dépêche remettait encore en vigueur la loi du 16 février 1834, rendue pour interdire la profession de crieur, vendeur ou distributeur d'écrits quelconques sur la voie publique ; et l'on appliquait même les dispositions de cette loi liberticide aux chanteurs.

Enfin, le procureur général faisait revivre toutes les mauvaises lois de la monarchie destinées à réglementer les imprimeries, et à faire peser sur les maîtres imprimeurs la plus sévère responsabilité.

Ainsi, les principaux agents du gouvernement semblaient frappés de cécité. Ils agissaient comme s'ils eussent voulu donner raison à ceux qui prenaient les armes pour reconquérir les libertés que la réaction enlevait journellement au peuple ; ils fournissaient à l'insurrection de nouveaux et de graves griefs contre le gouvernement ; ils se conduisaient comme l'auraient fait les rois que le peuple français avait chassés !

Mais si le procureur général sacrifiait si aisément en détail les libertés conquises en février, il était réservé aux députés contre-révolutionnaires de les sacrifier en masse.

A peine la séance fut-elle reprise, le président se fit un devoir de satisfaire à l'empressement de l'Assemblée ; il lui donna des nouvelles de la lutte fratricide commencée la veille.

Toute la partie de la nuit jusqu'à une heure même après la pointe du jour, dit le citoyen Sénard, on n'a attaqué ni d'une part, ni de l'autre ; des barricades toutefois avaient été relevées et renforcées sur plusieurs points pendant la nuit. Somme toute, dans les divers quartiers où, hier, il y a eu lutte, il semble, et déjà dans bien des endroits c'est certitude, que la lutte doit se reproduire aujourd'hui ; les insurgés paraissent avoir, sur divers points, étendu leurs moyens : sur d'autres points, les mesures prescrites par l'autorité militaire ont amené une concentration telle qu'on a l'espérance, notamment dans le quartier Saint-Jacques et dans une partie du faubourg Saint-Antoine, que, d'ici à très-peu d'heures, l'insurrection sera dominée : elle est cernée par beaucoup de troupes, qui exécutent d'une manière précise et vigoureuse des mouvements combinés.

Toutefois, ajoutait le président, il ne faut pas se dissimuler que les circonstances sont graves, et qu'il est impossible d'espérer une solution à moins d'une lutte très-énergique à laquelle l'armée est résolue : l'armée et la garde nationale sont dans les meilleures dispositions : la garde nationale répond en ce moment, sur tous les points, à l'appel, et montre une ardeur considérable...

Le président terminait son rapport par rémunération des renforts qui étaient arrivés dans la nuit, et de ceux qu'on attendait à chaque instant de toutes les villes à portée et des lignes de chemins de fer. Puis il proposait de formuler ainsi la pensée de l'Assemblée nationale envers les citoyens qui se dévouaient à la République de l'ordre :

> L'Assemblée nationale décrète ;
>
> La République adopte les veuves et les enfants des citoyens qui ont succombé dans la journée du 23 juin, et de ceux qui pourraient périr encore en combattant pour la défense de l'ordre, de la liberté et des institutions républicaines.

Cette résolution fut votée par acclamation.

La séance fut de nouveau suspendue, après que le président eut fait connaître la situation où se trouvaient les représentants et les généraux blessés la veille.

Il était alors neuf heures ; le combat avait recommencé avec une nouvelle énergie, sur tous les points disputés dans la précédente journée. Les nouvelles qui arrivaient à l'Assemblée, les bruits qui couraient à ce quartier général dit pouvoir, ne tardèrent pas à y semer l'alarme. Les insurgés, y disait-on, faisaient des progrès. Là séance fut reprise à là hâte, et bien des membres du côté droit voulaient se constituer en Comité secret ; mais le côté gauche, appuyé par une partie des centres s'y opposèrent, et la délibération resta publique. On put ainsi savoir quel allait être le résultat dés intrigues de la nuit.

Ce fut d'abord le citoyen Pascal Duprat ; républicain de là veille, mais d'opinions et de principes peu arrêtés, qui monta à là tribune pour demander, au nom de plusieurs de ses collègues, la mise de Paris en état de siège. C'était demander là concentration du pouvoir entre les mains des chefs militaires !

Pour se rendre dompte d'une pareille proposition, il faut savoir qu'aux yeux de certains hommes effrayés de la situation, l'état de siège se présentait comme une panacée qui allait les délivrer de tous les maux redoutés. Ces hommes, si au-dessous de la crise, se figuraient qu'ils étaient impuissants pour la dominer, et ne demandaient pas mieux que de se débarrasser de leur part de responsabilité, en créant la dictature du sabre. Ceux-là voulaient pouvoir fermer les veux sur le danger, et ne plus assister à la lutte qu'en amateurs désintéressés.

Mais à cote dé ces représentants qui ; ne comptant plus sur eux-mêmes, allaient au-devant du despotisme militaire et faisaient ainsi bon marché des libertés publiques et des lois qui les garantissaient, se trouvaient ceux, bien plus nombreux, qui ne voulaient concentrer le pouvoir en une seule main qu'afin de l'arracher à la Commission exécutive, encore trop républicaine, trop révolutionnaire selon eux. Ceux-ci arrivaient à là séance avec un plan parfaitement combiné, plan dont là gravité des circonstances secondait merveilleusement la réussite. Ce plan fut développé à l'instant même où Pascal Duprat venait de porter les premiers coups à la Commission, en demandant l'état de siège et la concentration de tous les pouvoirs entre le mains du général Cavaignac.

Attendez, s'écria le réactionnaire Bonjean, il y a une proposition plus complète.

Mais avant que la réaction puisse développer son plan, le côté gauche, par l'organe du citoyen Larabit, repousse de toutes ses forces la proposition de la mise en état de siège : il pense que la délégation des pouvoirs nécessaires pour vaincre l'insurrection doit suffire.

Je m'oppose à l'état de siège, s'écrie Larabit ; je m'oppose à la dictature : les lois suffisent avec la force armée pour rétablir l'ordre dans la cité. Oui, répond-il aux conjurés qui veulent renverser le gouvernement ; oui, l'énergie et le dévouement du général Cavaignac, le dévouement de la garde nationale et de l'armée suffisent pour sauver la République. Nous n'avons pas besoin de suspendre les lois : déléguons toute notre confiance au général Cavaignac ; mais repoussons l'idée de placer sous l'empire inique de l'état de siège la capitale de la France, le chef-lieu du monde.

Les réactionnaires répondent à cette digne protestation par les cris : *Aux voix ! aux voix !* S'il le faut, ils exagéreront le mal, afin d'atteindre leur but liberticide.

Allez donc voir ce qui se passe dans la rue, criaient-ils au côté gauche. Mais, en effrayant ainsi les hommes timorés, ils savent, eux, que les forces immenses dont va disposer le général en chef, forces qui n'ont pas encore été déployées, forces qui semblent attendre pour marcher et pour agir vigoureusement le moment où la dictature sera décrétée, ne laissent aucune inquiétude sérieuse sur l'issue d'une lutte si inégale.

Le citoyen Dupin aîné vient au secours des ennemis de la Commission exécutive : il explique, ou plutôt il cherche à expliquer, par des subtilités, que l'Assemblée n'entend pas se désister de ses droits ; qu'elle n'entend pas déférer la dictature, mais seulement déléguer le pouvoir exécutif, comme si le pouvoir exécutif n'avait pas été précédemment délégué à la Commission du gouvernement !

Pascal Duprat explique de la même manière l'esprit de sa proposition : il ne vient pas aliéner les droits de l'Assemblée. A son avis, l'Assemblée nationale ne doit rien perdre de ses droits et de sa souveraineté : il ne s'agit que des pouvoirs exécutifs. Et lors même que ces pouvoirs seront remis entre les mains du général Cavaignac, ajoute-t-il, nous siégerons ici dans toute la majesté de notre souveraineté.

Les réactionnaires sont plus francs.

Voici une autre proposition, dit le citoyen Bauchard, représentant encore inconnu, mais à qui ses amis réservent un grand rôle. C'est un nouveau projet que j'ai l'honneur de vous soumettre au nom d'un grand nombre de vos collègues. Vous choisirez.

Et le citoyen Bauchard lit :

> Considérant que dans les circonstances douloureuses et graves où la patrie se trouve placée, il est du droit de l'Assemblée nationale de prendre les mesures les plus énergiques pour faire cesser l'effusion du sang, rétablir l'ordre et assurer le salut de la République ;
>
> Considérant que la première de ces mesures est la concentration entre les mains d'un chef militaire de tous les pouvoirs, au nom de l'Assemblée ;
>
> L'Assemblée nationale décrète :
>
> La Commission exécutive cesse à l'instant ses fonctions ;
>
> Ses pouvoirs sont confiés au patriotisme du général Cavaignac ;
>
> Le ministère actuel est provisoirement maintenu.

On comprend combien la lecture de ce projet souleva de réclamations de la part des républicains. Non ! non ! s'écriait le côté gauche, à mesure que le citoyen Bauchard développait la pensée de ses amis. — C'est de la passion ! lui criait-on, lorsqu'il proposait de chasser la Commission exécutive.

Cependant, quelques réactionnaires ne se montrèrent pas, complètement satisfaits de la proposition qu'ils venaient d'entendre. L'un d'eux, le citoyen de Luppé, trouva moyen de la compléter en deux lignes. Il proposa de dire tout simplement :

L'Assemblée nationale déclare Paris en état de siège, et délègue tous ses pouvoirs au général Cavaignac.

— Je proteste de toutes mes forces contre la déclaration de l'état de siège, s'écrie le citoyen Nachet. Je fais une invocation à tous les souvenirs des hommes qui siègent dans cette Assemblée, et qui nous ont prêté leur appui en 1832 pour lutter contre la mise en état de siège...

— C'étaient des ordonnances, lui répond le côté droit.

Mais le citoyen Nachet invoque le témoignage de M. Odilon Barrot, qui, dit-il, soutint alors avec tant de force et de logique les véritables principes, ces principes éternels de justice, qu'il ne reniera pas aujourd'hui.

— Au nom de la patrie, s'écrie le citoyen Bastide, ministre, des affaires étrangères[1], je vous supplie, citoyens, de mettre un terme à vos délibérations, et de voter le plus tôt possible, Dans une heure peut-être l'Hôtel-de-Ville sera pris : on nous l'annonce à l'instant même.

— La garde nationale, ajoute le représentant Tréveneuc, demande de tous côtés l'état de siège.

— C'est le vœu de la population entière, affirme le citoyen Langlois.

Vainement le côté gauche proteste-t-il et contre la véracité des nouvelles accréditées par le citoyen Bastide, et contre le prétendu vœu de la garde nationale et de la population, exprimé par des représentants qui n'ont pas quitté le quai Conti ; vainement encore le citoyen Larabit se cramponne-t-il à la tribune pour y continuer ses protestations contre les mesures extra-légales que les réactionnaires veulent voter ; le président Sénard s'empresse de les mettre aux voix, par paragraphes distincts. Mais il est obligé de recommencer les épreuves, ayant oublié lui-même la vaine déclaration de la permanence de l'Assemblée, sans laquelle beaucoup de membres refusent leur concours. Les paragraphes sont ensuite votés comme il suit :

1° L'Assemblée nationale se déclare en permanence.

2° Paris est mis en état de siégé.

3° Tous les pouvoirs exécutifs sont délégués au général Cavaignac.

Ces trois paragraphes sont votés par la majorité de l'Assemblée, mais non sans quelques énergiques protestations.

Au nom des souvenirs de 1832, s'écrie le représentant Germain Sarrut, nous protestons, mes amis politiques et moi, contre l'état de siège.

— A l'ordre ! à l'ordre ! lui répondent les réactionnaires ; c'est voté !

— Je proteste contre l'état de siège, ajoute Lagrange ; c'est la violation de la fraternité !

— Je me joins de tout mon cœur à la protestation de mes amis, dit aussi le citoyen Buvinier.

— Quoi ! s'écrie Larabit, en entendant les réactionnaires clamer : *A l'ordre !* quoi ! on ne nous laissera pas seulement exprimer nos opinions ?

---

[1] Les hommes du *National* croyaient que le pouvoir ne sortirait pas de leurs mains.

Mais c'est un parti pris par les ennemis de la Commission et du peuple, comme par les amis du général Cavaignac, de ne permettre aucune protestation, ou plutôt de les étouffer sous leurs cris. Et pour en venir plus facilement à bout, ils demandent la suspension de la séance.

Avant de voter cette suspension, le citoyen Considérant veut renouveler sa proposition de la veille. Il adjure l'assemblée de donner un correctif aux mesures extrêmes qu'elle vient de prendre : il insiste pour qu'elle fasse une proclamation qui permette aux membres de l'Assemblée non-seulement de représenter le principe de l'ordre, mais encore de parler de pacification au peuple.

Quand les barricades seront prises, lui répond une voix du côté des impitoyables.

Et Considérant n'ose plus insister.

Un seul mot ! s'écrie encore Lagrange d'une voix à dominer le tumulte qui règne dans la salle. Vous savez que j'ai tout fait pour que l'union fût complète parmi vous. Vous savez que j'aurais été tout prêt à aller me jeter au milieu des barricades, au milieu des hommes du peuple, mes camarades et mes frères, pour leur dire :

Union ! union !

Mais, maintenant, je ne puis plus vous dire : nous sauverons nos enfants, parce que vous venez de pousser le cri de guerre !

Que vos consciences soient légères !...

Quant à moi, vous ne me trouverez pas au milieu de la guerre civile ni d'un côté ni d'un autre : je ne veux point me mêler à ceux qui combattent frères contre frères. Je proteste contre l'état de siège et contre la guerre civile !

L'Assemblée se sépare dans la plus grande agitation. Les colloques les plus animés s'établissent entre les membres de la gauche, qui restent à leurs places, et les autres membres de l'Assemblée qui se retirent dans les bureaux.

La séance n'est cependant suspendue que pour quelques instants. Une demi-heure après (à dix heures et demie), le président remonte au fauteuil, l'Assemblée se réunit insensiblement, et elle entend la lecture du message suivant, que vient de lui adresser la Commission exécutive.

Citoyen président,

La Commission du pouvoir exécutif aurait manqué à la fois à son devoir et à son honneur en se retirant devant une sédition et devant un péril public : elle se retire seulement devant un vote de l'Assemblée.

En remettant les pouvoirs dont vous l'aviez investie, elle rentre dans les rangs de la représentation nationale pour se dévouer avec vous au danger commun et au salut de la République.

Les membres de la Commission du pouvoir exécutif :

F. ARAGO, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, LAMARTINE, MARIE.

Le secrétaire : PAGNERRE.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

APPENDICE

Quels que soient les détails dans lesquels nous sommes entrés sur la fondation de la République de 1848, nous croyons utile de reproduire ici la polémique à laquelle se sont livrés les deux journaux, le *National* et la *Réforme*, au sujet de ce qui se serait passé le 24 février, en dehors de la Chambre des députés, lorsqu'on voulut créer le gouvernement, provisoire. Ces pièces appartiennent à l'*histoire de la Révolution de 1848* ; les voici :

(Extrait de la *Réforme* du 31 mai 1848.)

Le *National* insistant ce matin sur la lettre du citoyen Martin (de Strasbourg), relative à une discussion de noms propres soulevée par un autre journal, nous devons confirmer nos assertions. Le gérant de la *Réforme* était le seul rédacteur du journal qui assistât à la discussion du 24 février, et nous n'avions pas provoqué des explications qu'on nous oblige à donner. Voici comment les faits se sont passés :

Le citoyen Martin (de Strasbourg) est venu, le 24 février, vers deux heures, dans les bureaux de la Réforme. Il était accompagné du citoyen Louis Blanc.

Les rédacteurs du journal étaient, tous absents.

Ce n'est qu'après quelques instants que, le gérant de la Réforme étant survenu, il fut expliqué, par le citoyen Louis Blanc, que le citoyen Martin (de Strasbourg) et lui *venaient des bureaux* du NATIONAL, qu'une liste y avait été arrêtée, et qu'on venait proposer à la *Réforme* de l'appuyer et de la proclamer.

Le nom de M. Odilon Barrot se trouvait le premier sur cette liste ; les citoyens Louis Blanc, Charles Blanc, Pons du Haro de Caen, Désirabode, etc., peuvent attester ce fait et témoigner également que ce fut sur l'insistance formelle du gérant que M. Martin (de Strasbourg) raya le nom de M. Odilon Barrot, et se porta fort, pour les rédacteurs du *National*, de leur faire accepter cette décision.

Nous répétons donc formellement que M. Martin (de Strasbourg) ne s'est pas présenté à la *Réforme* comme simple citoyen, mais comme délégué du *National*.

Voilà les faits que nous savons personnellement. Nous avons reçu des lettres nombreuses qui les confirment, mais nous nous bornons à publier celles qui suivent :

Paris, le 30 mai 1848.

Citoyen rédacteur,

Le *National* n'est pas dans le vrai lorsqu'il nie, le 24 février, avoir porté sur sa liste du gouvernement provisoire M. Odilon Barrot ; celle liste, sur laquelle était encore le nom de M. Lamoricière, fut publiée du haut du balcon du *National*, le 24, à une heure environ, devant la foule qui encombrait les avenues de la maison. C'est moi qui, du sein de cette foule, m'écriai indigné : Non ! non ! pas d'Odilon Barrot ! que ce nom soit rayé ! La foule applaudit et répéta : Non ! pas d'Odilon Barrot ! Je repris la parole et demandai avec force qu'à la place de ce

nom on portât celui du citoyen Ledru-Rollin ; ce qui fut appuyé à la même unanimité.

On fît alors d'autres listes au National dans ce sens ; on les jeta par les fenêtres du journal, et l'on se dirigea vers la Chambre des députés.

Voilà, citoyen rédacteur, la vérité dans tout son entier.

Salut et fraternité.

Ernest GERVAISE,

Ex-sergent-major de l'Empire, ancien membre de toutes les associations patriotiques de Rouen, en 1830, et combattant de juin, 23, rue Lepelletier.

———————————

PALAIS-NATIONAL
de
SAINT-CLOUD.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, égalité, fraternité.

Saint-Cloud, le 29 mai 1848.

Citoyens,

Je lis dans la *Réforme* d'aujourd'hui que le *National* prétend n'avoir pas mis le nom de Barrot comme membre du gouvernement provisoire.

J'ai peine à comprendre cette négation. Voici les faits :

Le 24, à une heure et demie environ, on distribuait par la fenêtre du *National* les noms des membres du gouvernement provisoire, et Odilon Barrot ÉTAIT EN TÊTE.

Scandalisé de l'initiative du *National*, je me récriai hautement contre l'adjonction de M. Barrot et l'oubli des hommes de la *Réforme* ! je demandai qu'on portât le nom de notre ami Flocon. A mes demandes, répétées par le peuple qui m'entourait, on répondait en distribuant à profusion par les fenêtres les listes du gouvernement. Je me décidai à monter, et je disque, comme actionnaire fondateur de la Réforme, j'allais au journal pour l'engager à présenter aussi un gouvernement provisoire. Je partis en effet, et ne trouvai aucun rédacteur : Martin (de Strasbourg) et Louis Blanc arrivèrent immédiatement après.

La rédaction était absente : Flocon, Ribeyrolles, Gouache, Garnaux, vous étiez tous avec le peuple.

A la lecture des candidats, je m'élevai fortement contre Barrot ; mais Louis Blanc dit alors : Qui donc voulez-vous mettre ? Il est indispensable à la situation ; c'est une concession faite à la garde nationale, etc., etc.

Je demandai qu'il fût remplacé par M. Dupont (de l'Eure) et par Flocon. Sur ces entrefaites, Gouache arriva ; je lui remis la liste du National. Au premier nom, il protesta, au nom de la rédaction, contre la nomination de M. Odilon Barrot.

Dans son article, le *National* dit qu'à deux heures (ou plus) il écrivait : *Plus de Bourbons !* Il ignore sans doute qu'à onze heures, Flocon, Brossette et quelques autres, nous quittions le journal, portant une proclamation ainsi conçue : CITOYENS, LOUIS-PHILIPPE vous fait ASSASSINER comme CHARLES X. QU'IL AILLE REJOINDRE CHARLES X !!! VIVE LA RÉPUBLIQUE ! Le bon à tirer fut donné par Flocon.

Ces détails sont exacts : Gouache le sait, et Flocon en a été instruit par moi.

D...,

Fondateur de la Réforme, gouverneur du
château de Saint-Cloud.

———————————

Citoyen rédacteur,

J'affirme, pour avoir vu et entendu, que le 24 février, une liste du gouvernement provisoire, portant le nom d'Odilon Barrot, est sortie des bureaux du National.

Au reste, voici les faits dont j'ai été témoin :

Après avoir parcouru, avec quelques amis, une partie de Paris en criant : *Vive la République !* et en répondant par ce cri aux promesses tardives du gouvernement, formulées par des capitaines d'état-major revêtus de l'uniforme de la garde nationale, et qui, par parenthèse, ont été forcés de se réfugier à la mairie des Petits-Pères ; après avoir accueilli par la même acclamation la promenade triomphale de MM. Thiers et Barrot sur les Boulevards, au risque des contusions que prodiguaient les partisans de la réforme électorale, nous sommes revenus au National.

La gravité des circonstances exigeait une prompte décision. M. Marrast parut à une fenêtre. Là, il fit un long discours dans lequel il invitait à la modération. On était exaspéré de ces tergiversations, et une sourde rumeur circulait dans les rangs du peuple. J'interpellai M. Marrast et lui demandai la République. Il nous répondit encore qu'il fallait se borner à demander la réforme électorale. Un long cri de *Vive la République !* l'interrompit, et il se retira.

A ce moment, un docteur médecin, dont je ne sais plus le nom, décoré de Juillet[1], arriva avec quelques citoyens pour demander au National un gouvernement provisoire. Nous nous joignîmes à eux. L'hésitation dura longtemps ; on voulait, disait-on, attendre des nouvelles. Enfin, M. Marrast reparut ; il lut une liste dont on jetait en même temps des copies par les fenêtres, et qui fut affichée à la porte du journal. Celte liste était ainsi conçue : Odilon Barrot, Dupont (de l'Eure), Lamartine, Arago, Garnier-Pagès, Marrast et Crémieux — ce dernier nom ne m'est pas aussi certain.

Des cris : Nous n'en voulons pas ! non ! non ! accueillirent le nom de Barrot. On le fil rayer, et ajouter celui de Ledru-Rollin.

---

1 C'est du citoyen Pierre Lafon, ex-commissaire du Lot, dont on veut parler ici.

Voilà, citoyen rédacteur, les faits dont j'ai été témoin. Vous en tirerez le parti qu'il vous plaira pour soutenir ce que vous avez avancé relativement à la discussion qui s'est engagée.

Salut et fraternité.

Aimé BOURBON,

Ex-détenu pour délit de presse, rue Lepelletier, 23.

———————————

Paris, 1er juin 1848.

Citoyen rédacteur,

Les explications que renferme votre supplément de ce matin, sur les faits qui se sont passés le 24 février, contiennent plusieurs' inexactitudes nouvelles, que je vous demande encore la permission de rectifier.

Et d'abord, je ne suis pas arrivé aux bureaux de la Réforme avec le citoyen Louis Blanc ; j'y venais au contraire le chercher, non, comme vous le dites, pour proposer avec lui à la Réforme d'appuyer et de proclamer une liste arrêtée dans les bureaux du National, ce qui n'était ni dans la pensée du citoyen Louis Blanc, ni dans la mienne ; niais bien pour arrêter, d'accord avec lui et d'accord avec la Réforme, une liste que je me faisais fort de faire agréer par le National.

Voici, en effet, ce qui s'était passe. Les bureaux du National avaient été envahis par la foule ; il ne s'y trouvait pas un seul des rédacteurs de ce journal, et c'est là que fut rédigée, sans aucune participation de ma part — car je n'y étais pas en ce moment —, une liste lue et distribuée du haut des fenêtres, et destinée à être portée à la Chambre des députés par les personnes qui venaient de la composer.

Informé, peu d'instants après, de ce qui s'était, passé, et fort étonné de ne trouver sur cette liste aucun représentant de la Réforme, je courus dans les bureaux de la Réforme pour protester contre une telle exclusion et pour promettre l'assentiment du National et de tous ses amis, à la liste qui serait arrêtée avec mon concours dans la réunion qui venait de se former.

Le résultat de ce qui a été fait dans cette réunion prouve d'ailleurs l'exactitude de mes assertions ; car c'est d'accord avec moi et sous ma présidence qu'ont été portés sur la liste définitive les noms de MM. Ledru-Rollin, Flocon et Louis Blanc, et cette liste a été ensuite acceptée et publiée par le National et par l'Hôtel-de-Ville.

Tout cela se passait, d'ailleurs, au National comme à la Réforme, dans l'ignorance complète de ce qui se faisait à la Chambre des députés, et personne, je pense, ne peut avoir l'intention d'oublier aujourd'hui l'heureux accord et l'entière loyauté qui ont marqué cette grande et magnifique journée.

Veuillez être assez bon, monsieur le rédacteur, pour insérer encore cette lettre dans votre numéro de demain, et recevez la nouvelle assurance de mes considérations distinguées.

MARTIN (de Strasbourg).

———————————

Observation du rédacteur de la *Réforme* sur la lettre du citoyen MARTIN.

Il nous répugne vraiment de revenir encore sur les faits dont parle cette lettre, qui confirme, du reste, ce que nous avons dit.

M. Martin (de Strasbourg) sortait en effet, de son aveu, des bureaux du National quand il est venu dans ceux de la Réforme. Qu'il fût ou non accompagné par Louis Blanc, il importe peu. Mieux vaut, pour notre ami Louis Blanc, qu'il soit venu seul et directement vers nous.

M. Martin (de Strasbourg), avons-nous ajouté, avait une liste toute faite ; cette liste était la liste sortie des bureaux du National, et que M. Martin (de Strasbourg) aura, par mégarde, mise dans sa poche avant de venir dans nos bureaux. Et, ce que nous avions bien voulu ne pas dire, cette liste portait en tête le nom de M. Odilon Barrot, et écartait à la fois Ledru-Rollin, Flocon et Louis Blanc, qui ne furent admis qu'après discussion.

Ce que nous disions est donc parfaitement exact.

Maintenant, M. Martin (de Strasbourg) espère-t-il nous faire croire que les rédacteurs du National étaient tous absents lorsqu'on distribuait en leur nom, dans leurs bureaux, des listes de gouvernement ? M. Martin (de Strasbourg) pouvait-il ignorer que ces listes eussent été lues, ainsi qu'il est établi par témoins, par M. Marrast lui-même, rédacteur en chef du National ? M. Martin (de Strasbourg) pouvait-il se croire autorisé à représenter un journal, à se porter fort pour la rédaction, comme il l'a fait, sans s'être entendu avec aucun des rédacteurs de ce journal, sans même en avoir vu un seul ? Ce serait une légèreté dont nous ne le supposons pas capable. Maintenant, un dernier mot au National.

Nous sommes intervenus dans un débat que nous n'avons pas soulevé, parce que nous avions droit de le faire, au nom de la vérité. Les lettres des trois citoyens, que le National ne connaît pas, expliquaient et confirmaient par les détails ce que M. Martin (de Strasbourg), qu'il connaît, nous a dit le 24 février.

Quant au fait relatif à la première proclamation de la République, le National le revendique en sa faveur : nous devons dire qu'à trois heures du soir, heure à laquelle il publiait sa première proclamation, le trône de Louis-Philippe était renversé ; et qu'à onze heures du matin, heure à laquelle parut la première proclamation de la Réforme, la lutte était à peine engagée.

Nous sommes forcés de donner à toute assertion contraire le démenti le plus formel.

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU DEUXIÈME VOLUME

N° I.

RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA SITUATION DE LA FRANCE, PRESENTE A L'ASSEMBLEE NATIONALE AU NOM DE M. DUPONT (DE L'EURE), PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE, LE 6 MAI 1848.

Citoyens représentants du peuple,

Au moment où vous entrez dans l'exercice de votre souveraineté, au moment où nous remettons entre vas mains les pouvoirs d'urgence que la Révolution nous avait provisoirement confiés, nous vous devons d'abord compte de la situation où nous avons trouvé et où vous trouvez vous-mêmes la patrie.

Une révolution a éclaté le 24 février. Le peuple a renversé le trône ; il a juré sur ses débris de régner, désormais seul et tout entier, par lui-même. Il nous a chargés de pourvoir provisoirement aux dangers et aux nécessités de l'interrègne qu'il avait à traverser pour arriver en ordre et sans anarchie à son règne unanime et définitif. Notre première pensée a été d'abréger cet interrègne, en convoquant aussitôt la représentation nationale, en qui seule résident le droit et la force. Simples citoyens, sans autre appel que le péril public, sans autre titre que notre dévouement, tremblant d'accepter, pressés de restituer le dépôt des destinées de la pairie, nous n'avons eu qu'une ambition, celle d'abdiquer la dictature dans le sein de la souveraineté du peuple.

Le trône renversé, la dynastie s'exilant d'elle-même, nous ne proclamâmes pas la République. Elle s'était proclamée elle-même par la bouche de tout un peuple. Nous ne fîmes qu'écrire le cri de la nation.

Notre première pensée, comme le premier besoin du pays, après la proclamation de la République, fut le rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans Paris. Dans cette œuvre, qui eût été plus difficile et plus méritoire dans un autre pays, nous fûmes aidés par le concours des citoyens. Pendant qu'il tenait encore d'une main le fusil dont il venait de foudroyer la royauté, ce peuple magnanime relevait de l'autre main les vaincus et les blessés du parti contraire, il protégeait la vie et la propriété des habitants, il préservait les monuments publics. Chaque citoyen, à Paris, était à la fois soldat de la liberté et magistrat volontaire de l'ordre. L'histoire a enregistré les innombrables actes d'héroïsme, de probité, de désintéressement, qui ont caractérisé ces premières journées de la République. Jusqu'ici on avait quelquefois flatté le peuple en lui parlant de ses vertus. La postérité, qui ne flatte pas, trouvera toutes les expressions au-dessous de la dignité du peuple de Paris.

Ce fut lui qui nous inspira le premier décret destiné à donner sa vraie signification à sa victoire, le décret d'abolition de la peine de mort eu matière politique. Il l'inspira, il l'adopta et la signa par une acclamation de deux cent mille voix sur la place et sur les quais de l'Hôtel-de-Ville. Pas un cri de colère ne protesta. La France et l'Europe comprirent que Dieu avait ses inspirations dans la foule, et qu'une révolution inaugurée par la grandeur d'âme serait pure comme une idée, magnanime comme un sentiment, sainte comme une vertu.

Le drapeau rouge, présenté un moment, non comme un symbole de menace ou de désordre, mais comme un drapeau momentané de victoire, fut écarté par les combattants eux-mêmes pour couvrir la République de ce drapeau tricolore qui avait ombragé son berceau et promené la gloire de nos armées sur tous les continents et sur toutes les mers.

Après avoir établi l'autorité du gouvernement dans Paris, il fallait faire reconnaître la République dans les départements, dans les colonies, l'Algérie, dans l'armée ; des nouvelles télégraphiques et des courriers y suffirent. La France, les colonies, les armées, reconnurent, leur propre pensée dans la pensée de la République ; il n'y eut résistance ni d'une main, ni d'une voix, ni d'un cœur libre en France à l'installation du gouvernement nouveau.

Notre seconde pensée fut pour le dehors. L'Europe indécise attendait le premier mot de la France : ce premier mot fut l'abolition de fait et de droit des traités réactionnaires de 1815, la liberté rendue à notre politique extérieure, la déclaration de paix aux territoires, de sympathie aux peuples, de justice, de loyauté et de modération aux gouvernements. La France, dans ce manifeste, désarma son ambition, mais ne se désarma pas de ses idées. Elle, laissa briller son principe ; ce fut toute sa guerre. Le rapport particulier du ministre des. affaires étrangères vous dira ce que ce système de la diplomatie au grand jour a produit, et ce qu'il doit produire de légitime et de grand pour les influences de la France.

Cette politique commandait au ministre de la guerre des mesures, en harmonie avec ce système de négociation armée. Il rétablit avec énergie la discipline à peine ébranlée, il rappela honorablement dans Paris l'armée un moment éloignée de nos murs pour laisser le peuple s'armer lui-même. Le peuple, désormais invincible, ne tarda pas à redemander à grands cris ses frères de l'armée, non comme une sûreté, mais comme une décoration de la capitale. L'armée ne fut plus dans Paris qu'une. garnison honoraire destinée à prouver à nos braves soldats que la capitale de la patrie appartient à tous ses enfants.

Nous décrétâmes de plus la formation immédiate d'un Conseil de défense, et la formation de quatre années d'observation ; l'armée des Alpes, l'armée du Rhin, l'armée du Nord, l'armée des Pyrénées.

Notre marine, confiée aux mains du même ministre comme la seconde armée de la patrie, fut ralliée sous ses chefs dans une discipline commandée par le sentiment de sa vigilance. La flotte de Toulon alla montrer nos couleurs aux amis de la France sur le littoral de la Méditerranée.

L'armée d'Alger n'eut ni une heure ni une pensée d'hésitation. La République et la patrie se confondirent à ses yeux dans le sentiment d'un même devoir. Un chef, dont le nom républicain, les sentiments et les talents étaient des gages à la fois pour l'armée et la Révolution, le général Cavaignac reçut le commandement général de l'Algérie.

La corruption, qui avait pénétré les institutions les plus saintes, obligeait le ministre de la justice à des épurations demandées par le cri de l'opinion publique. Il fallait promptement séparer la justice de la politique. Le ministre fit avec douleur, mais avec inflexibilité, la séparation.

En proclamant la République, le cri de la France n'avait pas proclamé seulement, une forme de gouvernement, elle avait proclamé un principe. Ce principe, c'était la démocratie pratique, l'égalité par les droits, la fraternité par les institutions. La révolution accomplie par le peuple devait s'organiser, selon nous, au profit dû peuple par une série continué d'institutions fraternelles et tutélaires propres à conférer régulièrement à tous les conditions de dignité individuelle, d'instruction, de lumières, de Salaires, de moralité, d'éléments de travail, d'aisance, de secours et d'avènement à la propriété, qui supprimassent le nom servile de prolétaire, et qui élevassent le travailleur à la hauteur de droit, de devoir et de bienêtre des premiers-nés à la propriété. Elever et enrichir les uns sans abaisser et sans dégrader les autres, conserver la propriété et la rendre plus féconde et plus sacrée en la multipliant et en la parcellant dans les mains d'un plus grand nombre, distribuer l'impôt de manière à faire tomber son poids le plus lourd sur les plus forts, en allégeant et eu secourant lès plus faibles ; créer par l'État le travail qui manquerait accidentellement par le fait du capital intimidé, afin qu'il n'y eût pas un travailleur en France à qui le pain manquât avec le salaire ; enfin étudier avec les travailleurs eux-mêmes les phénomènes pratiques et vrais de l'association, et lés théories encore problématiques des systèmes, pour y chercher consciencieusement les applications, pour en constater les erreurs : telle fût la pensée du gouvernement provisoire dans tous les décrets dont il confia l'exécution ou la recherche au ministre des finances, au ministre des travaux publics, enfin à la Commission du Luxembourg, laboratoire d'idées, congrès préparatoire et statistique du travail et des industries, éclairé par des délégués studieux et intelligents de toutes les professions laborieuses, et présidé par deux Membres du gouvernement lui-même.

La chute soudaine de la monarchie, le désordre des finances, le déclassement momentané d'une masse immense d'ouvriers manufacturiers, les secousses que ces masses de bras inoccupés pouvaient donner à la société, si leur raison, leur patience et leur résignation patriotique n'avaient pas été le miracle de la raison du peuple et l'admiration du monde ; la dette exigible de près d'un milliard que le gouvernement déchu avait accumulée sur les deux premiers mois de la République ; la crise des industries et du commerce universel sur le continent et en Angleterre, Coïncidant avec la crise politique de Paris, l'énorme accumulation d'actions de chemin de fer ou d'autres valeurs fictives saisies à la fois dans les mains des porteurs et des banquiers par la panique des capitaux, enfin l'imagination du pays qui se frappe toujours au delà du vrai aux époques d'ébranlement politique et de terreur sociale, avaient tari le capital travaillant, fait disparaître le numéraire, suspendu le travail libre et volontaire, seul travail suffisant à trente-cinq millions d'hommes. Il fallait y suppléer provisoirement ou mentir à tous les principes et à toutes les prudences, à toutes les nécessités secourables de la République. Le ministre des finances vous dira comment il fut pourvu à ces évanouissements du travail et du crédit, en attendant le moment enfin arrivé où la confiance, rendue aux esprits, rendra le capital à la main des manufacturiers, le salaire, cette dîme productive du capital, aux travailleurs, et où votre sagesse et votre puissance nationales seront à la hauteur de toutes les difficultés.

Le ministère de l'instruction publique et des cultes, réuni dans la même main, fut pour le gouvernement une manifestation d'intention, et pour le pays un pressentiment de la situation nouvelle que la République voulait et devait prendre dans la double nécessité d'un enseignement national, et d'une indépendance plus réelle des cultes égaux et libres devant la conscience et. devant la loi.

Le ministère de l'agriculture et du commerce, ministère étranger par sa nature à la politique, ne put que préparer avec zèle et ébaucher avec sagacité les institutions nouvelles appelées à féconder le premier des arts utiles ; il étendit la main de l'Etat sur les intérêts souffrants du commerce, que vous seuls vous pouvez relever par la sécurité.

Telles furent nos différentes et incessantes sollicitudes.

Grâce à la Providence, qui n'a jamais manifesté plus évidemment son intervention dans la cause du peuple et de l'esprit humain ; grâce au peuple lui-même, qui n'a jamais mieux manifesté les trésors de raison, de civisme, de générosité, de patience, de moralité, de véritable civilisation, que cinquante ans de liberté imparfaite ont élaborés dans son âme, nous avons pu accomplir, bien imparfaitement sans doute, mais non sans bonheur pourtant, une partie de la tâche immense et périlleuse dont les événements nous avaient chargés.

Nous avons fondé la République, ce gouvernement déclaré impossible en France, à d'autres conditions que la guerre étrangère, la guerre civile, l'anarchie, les prisons et l'échafaud. Nous avons montré la République heureusement compatible avec la paix européenne, avec la paix intérieure, avec l'ordre volontaire, avec la liberté individuelle, avec la douceur et la sérénité des mœurs d'une nation pour qui la haine est un supplice, et pour qui l'harmonie est un instinct national.

Nous avons promulgué les grands principes d'égalité, de fraternité, d'unité, qui doivent, en se développant de jour en jour dans nos lois, faites par tous et pour tous, accomplir l'unité du peuple par l'unité de la représentation.

Nous avons universalisé le droit de citoyen en universalisant le droit d'élection, et le suffrage universel nous a répondu.

Nous avons armé le peuple tout entier dans la garde nationale, et le peuple tout entier nous a répondu en vouant l'arme que nous lui avons confiée à la défense unanime de la patrie, de l'ordre et des lois !

Nous avons passé quarante-cinq jours sans autre force exécutive que l'autorité morale entièrement désarmée dont la nation voulait bien reconnaître le droit en nous, et ce peuple a consenti à se laisser gouverner par la parole, par nos conseils, par ses propres et généreuses inspirations.

Nous avons traversé plus de deux mois de crise, de cessation de travail, de misères, d'éléments d'agitation politique et d'angoisse sociale accumulés en masse innombrable dans une capitale de un million et demi d'habitants, sans que les propriétés aient été violées, sans qu'une colère ait menacé une vie ! sans qu'une répression, une proscription, un emprisonnement politique, une goutte de sang répandue en notre nom aient attristé le gouvernement dans Paris ! Nous pouvons redescendre de cette longue dictature sur la place publique, et nous mêler au peuple sans qu'un citoyen puisse nous demander : Qu'as-tu fait d'un citoyen ?

Avant d'appeler l'Assemblée nationale à Paris, nous avons assuré complètement sa sécurité et son indépendance en armant, en organisant la garde nationale, et en lui donnant pour garde tout un peuple armé. Il n'y a plus de faction possible dans une République où il n'y a plus de division entre les citoyens politiques et les citoyens non politiques ; entre les citoyens armés et les citoyens désarmés ; tout le monde a son droit, tout le monde a son arme. Dans un pareil état, l'insurrection n'est plus le droit extrême à l'oppression, elle serait un crime. Celui qui se sépare du peuple n'est plus du peuple ! Voilà l'unanimité que nous vous avons faite. Perpétuez-la, c'est le salut commun.

Citoyens représentants, notre œuvre est accomplie, la vôtre commence. La présentation même d'un plan de gouvernement ou d'un projet de constitution eût été, de notre part, une prolongation téméraire de pouvoir, ou un empiétement sur votre souveraineté. Nous disparaissons dès que vous êtes debout pour recevoir la République des mains du peuple. Nous ne nous permettrons qu'un seul conseil et un seul vœu à litre de citoyens et non à litre de membres du gouvernement provisoire. Ce vœu, citoyens, la France l'émet avec nous. C'est le cri de la circonstance. Ne perdez pas le temps, cet élément principal des crises humaines. Après avoir absorbé en vous la souveraineté, ne laissez pas un interrègne nouveau alanguir les ressorts du pays. Qu'une Commission de gouvernement, sortie de votre sein, ne permette pas au pouvoir de flotter un seul instant, précaire et provisoire, sur un pays qui a besoin de pouvoir et de sécurité ; qu'un Comité de constitution, émané de vos suffrages, apporte sans délai à vos délibérations et à votre vote le mécanisme simple, bref et démocratique de la Constitution dont vous délibérerez ensuite à loisir les lois organiques et secondaires.

En attendant, comme membres du gouvernement, nous vous remettons nos pouvoirs.

Nous remettons avec confiance aussi à votre jugement tous nos actes. Nous vous prions seulement de vous reporter au temps et de nous tenir compte des difficultés. Notre conscience ne nous reproche rien comme intention. La Providence a favorisé nos efforts. Amnistiez notre dictature involontaire. Nous ne demandons qu'à rentrer dans les rangs des bons citoyens. Puisse seulement l'histoire de notre chère patrie inscrire avec indulgence, au-dessous et bien loin des grandes choses faites par la France, le récit de ces trois mois passés sur le vide entre une monarchie écroulée et une République à asseoir, et puisse-t-elle, au lieu des noms obscurs et oubliés des hommes qui se sont dévoués au salut commun, inscrire dans ses pages deux noms seulement : le nom du peuple, qui a tout sauvé, et le nom de Dieu, qui a tout béni sur les fondements de la République !

———————————

N° II.

LETTRE DES MONTAGNARDS.

Citoyen,

Vous savez comment on nous traite ; vous savez de quels anathèmes on nous poursuit ; vous ne nous refuserez pas l'insertion de cette lettre ; nous en appelons à votre équité.

A la calomnie on est toujours censé n'opposer que le dédain ; mais Basile ment de plus belle, et la volée de bois vert n'est plus dans nos mœurs. Rétablissons une bonne fois la vérité, et laissons dire.

La révolution de Février a été faite par les anciens détenus politiques, par les républicains échappés à la prison et par les braves ouvriers de Paris, auteurs intelligents des barricades. Voilà, citoyen, les éléments de la Montagne ; voilà ces jacobins, ces tigres altérés de sang, de viol et de carnage ; voilà ces ouvriers de l'édifice républicain, que la réaction ne renversera point, quoi qu'elle fasse, quelle que soit l'audace de ses machinations et de ses complots. C'est pour mieux défendre leur œuvre qu'ils se sont ralliés autour d'un homme dont la loyauté égalait la fermeté et le courage, autour du préfet de police, du citoyen Caussidière, enfin, qui fut plutôt leur père que leur chef. La formation des Montagnards n'a pas d'autre origine.

Vous parlerai-je de leurs services ? Le maintien de l'ordre, la sécurité des personnes, la protection des propriétés, telle fut leur lâche dès le premier jour, et Paris dira s'ils l'ont bien remplie. Paris dira si, en l'absence de toute police municipale, les repris de justice qui se cachent par milliers dans ses murs l'ont inquiété plus que de coutume ; si leurs attentats n'ont pas, au contraire, été moins fréquents. C'est que nous étions là, citoyen, toujours prêts à la moindre alerte, couchant tout habillés, des semaines entières, tantôt sur les planches des lits de camp, tantôt sur la dalle humide, où nos vêtements tombaient en lambeaux.

De là cet uniforme effrayant, la seule aubaine qui nous soit restée de notre service : une blouse, un pantalon, une cravate et une ceinture rouges !...

Ajoutez une paye de 45 sous par jour, que nous partagions souvent avec de plus pauvres, témoin les trois compagnies casernées à Saint-Victor, qui alimentaient cent malheureux, indépendamment des souscriptions qui leur enlevaient fréquemment leur dernière obole.

Et maintenant, faut-il vous dire leur récompense ? Le 15 mai, quand l'Assemblée nationale était envahie, nous maintenions l'ordre autour de la Préfecture, où nous avions été consignés. Le lendemain matin, nous rentrions dans notre caserne, tambour en tête, lorsque quelques chefs supérieurs de la garde nationale s'y présentèrent. On voulait nous faire évacuer les lieux aimablement. Nous répondîmes que nous ne reconnaissions pour chef que le préfet de police. Une demi-heure après, un délégué du préfet de police survint, qui nous apprit que nous étions licenciés, et nous invita à poser les armes. A ces mots inattendus, nous nous précipitâmes tous sur nos fusils, et nous allions nous ranger en bataille contre quinze à vingt mille hommes qui nous entouraient, lorsqu'on nous laissa la faculté de sortir avec nos armes déchargées. Mais, soit

défiance, soit trahison, on ne nous fit partir que deux à deux, contrairement à l'espèce de capitulation qui venait d'être arrêtée, et on nous désarma, pour là plupart, au fur et à mesure que nous nous mêlions à la foule. Telle a été la récompense de trois mois de fatigue, dé courage et d'abnégation.

Membre de la 3e compagnie de ce corps honorable, j'ai voulu, en mon nom personnel, citoyen rédacteur, aller au-devant d'injustes préventions, éclairer mes concitoyens, et leur dire enfin que, lorsque les Romains prononçaient, dans la fureur des combats, le terrible mot : *Vœ victis*, ils se contentaient d'égorger les victimes.

PERRIN D'ESMOULINS,

De l'ex-3e compagnie des montagnards, 57, rue Popincourt.

———————————

N° III.

LETTRE DU CITOYEN RASPAIL.

Au donjon de Vincennes, le 10 juin 1848.

Cette fois, citoyens, dit Raspail, vous avez marché comme un seul homme à l'exercice du plus saint de nos droits. Oh ! je vous eu supplie au nom du Dieu de la liberté, ne vous divisez plus dans l'exercice de tous les autres droits que vous avez conquis par votre dernière victoire.

Avec le suffrage universel, vous avez entre les mains une arme plus puissante que la mitraille. Pour éviter nos querelles intestines, n'ayons plus recours à d'autres armes.

La guerre civile profiterait à la trahison ; le suffrage universel déjouera, à lui seul, toutes ses perfidies.

Souverains de la France, notre sceptre est plus fort qu'un fusil. L'urne du scrutin est la boîte de toutes nos espérances ; ne la renversons pas quand elle nous est contraire ; rendons-nous-la propice par notre concorde ; préservons-la de tout détournement par notre surveillance : à chaque nouvel essai, ses résultats s'amélioreront et finiront par nous donner des magistrats probes et moraux, et des représentants véritables des intérêts et des vœux de la France.

Nos ennemis nous tendent des pièges, évitons-les. Ils veulent nous pousser au désespoir ; soyons résignés. Ils stimulent notre impatience française ; sachons être patients jusqu'à l'outrage même ; l'impatience perd les causes les plus belles, la patience gagne les plus désespérées.

On vous interdit les réunions en plein air, les clubs sous la voûte du ciel ; désertez la place publique, et réunissez-vous pacifiquement dans les clubs voûtés par la main des hommes. Ces clubs sont les temples de la religion nouvelle, de la religion ayant pour devise : Liberté, Egalité et Fraternité.

Là, cherchons moins à écraser nos ennemis qu'à les convertir à nos doctrines. Ces ennemis sont des citoyens français ; ils sont nos frères. Gardons nos armes pour nous défendre contre les rois qui menaceraient nos frontières, contre les réacteurs qui menaceraient nos nouvelles institutions, qui seront bientôt les institutions de tous les peuples de la terre.

Vous êtes braves, citoyens, qui en doute ? Mais la réaction a l'adresse des fourbes ; elle sait vous diviser pour vous vaincre sans coup férir ; elle vous excite les uns contre les autres. Démasquez ses manœuvres, et vous déjouerez ainsi ses lâchetés. Tendez-vous la main, et elle rentrera à jamais dans l'ombre.

Vive la République !

Salut et fraternité.

F.-V. RASPAIL.